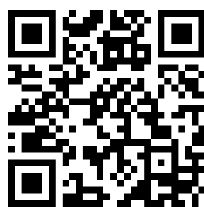
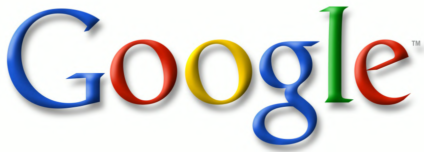
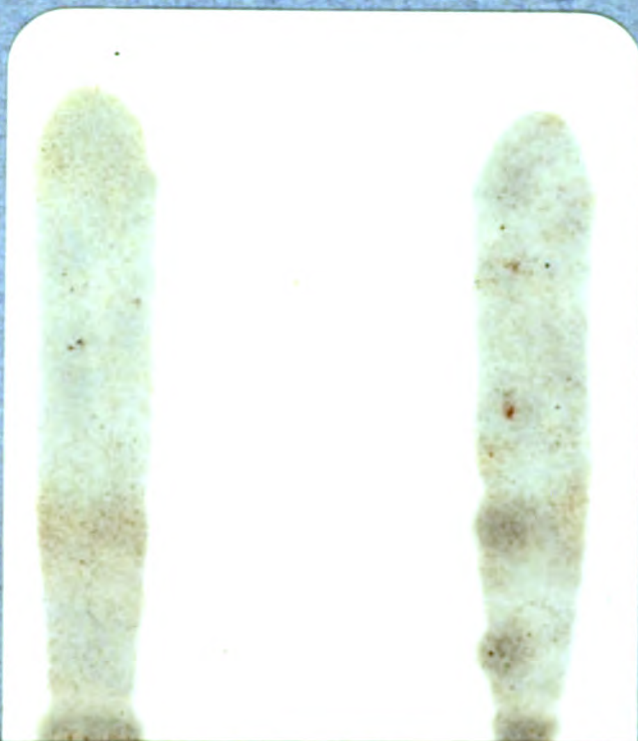
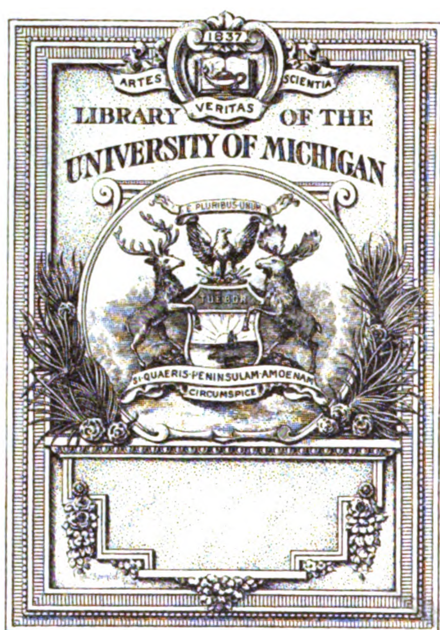







1837
ARTES
SCIENTIA
VERITAS
LIBRARY
OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
E PLURIBUS UNUM
TUEBOR
SI QUAERIS PENINSULAM AMOENAM
CIRCUMSPICE

REVUE

DES

BIBLIOTHÈQUES

REVUE

DES

BIBLIOTHÈQUES

REVUE

DES

BIBLIOTHÈQUES

PUBLICATION MENSUELLE

Directeurs : ÉMILE CHATELAIN et LÉON DOREZ

DIXIÈME ANNÉE — 1900



PARIS

LIBRAIRIE ÉMILE BOUILLON, ÉDITEUR

67, RUE DE RICHELIEU, AU PREMIER

REVUE

DES BIBLIOTHÈQUES

NOTES SUR L'ARCHIVO HISTÓRICO NACIONAL

DE MADRID

Grâce aux libéralités de l'École des Hautes Études, j'ai pu, en 1898 et en 1899, travailler longuement à l'*Archivo Histórico Nacional* de Madrid. Un certain nombre d'étrangers ont visité cet établissement, mais aucun d'eux, que je sache, ne l'a décrit un peu en détail. Dans mon rapport de 1898[1], j'avais, pour tout ce qui concerne son organisation, renvoyé à un discours prononcé par son très éminent chef, M. Vicente Vignau[2]. Depuis, j'ai pensé qu'une esquisse très sommaire de son histoire et un aperçu rapide de son ordre de classement pourraient rendre des services aux érudits qui n'auraient pas l'occasion de consulter la brochure ci-dessus mentionnée[3].

1. *Annuaire de l'École des Hautes Études*, 1900, pp. 76-81.

2. *El Archivo histórico nacional. Discursos leidos ante la Real Academia de la Historia en la recepción pública del señor D. Vicente Vignau y Ballester*. Madrid, 1898, in-8°, 99 p.

3. Sur la « littérature » relative à l'*Archivo*, v. Beer, *Handschriftenschätze Spaniens*, pp. 322-324 (quelques erreurs). Il faut y ajouter : a) quelques pages de M. Altamira, dans un article intitulé : *Les archives espagnoles* (*Revue internationale des Archives*, 1895-1896, pp. 74-81 ; cf. pp. 77-78). Cf. du même auteur, *De Historia y arte*, (Madrid, 1898, in-16), pp. 66-68. Dans ce volume, l'article ci-dessus est reproduit, mais traduit en espagnol ; b) le discours précité de M. Vignau. V. surtout pp. 31-33, et l'appendice III, *Fondos de l'Archivo Histórico Nacional*, pp. 65-73. — Je me servirai beaucoup de ce dernier travail, que j'ai complété avec la *Revista de Archivos, Bibliotecas y Museos*, années 1897, 1898 et 1899 ; si je l'ai parfois suivi de très près, c'est que sa connaissance est utile à tous les hispanisants ; je n'ai pas craint, à certains endroits, de le traduire presque : je tiens à en avertir le lecteur.

L'*Archivo*, quoique déjà ancien de nom, est, de fait, une création récente. MM. Langlois et Stein écrivaient en 1893 : « On ne trouve à Madrid rien qui ressemble à un dépôt d'archives nationales [1]. » Cette phrase était en 1893, — et même jusqu'en 1896, — l'expression exacte de la vérité : aujourd'hui, elle ne l'est plus ; car, depuis 1896-97, l'Espagne possède enfin ce dépôt d'archives nationales, dont MM. Langlois et Stein déploraient naguère l'absence.

Ses débuts ont été modestes. Par un décret du 18 août 1850, on fit transporter à l'Académie de l'Histoire les documents des monastères supprimés, conservés auparavant dans les dépendances de la Direction des propriétés de l'État [2]. L'Académie de l'Histoire commença l'inventaire de ces fonds [3]. Puis, par décret du 28 mars 1866, le marquis de la Vega de Armijo éleva, dit M. Vignau, « aquel depósito incipiente, pero desde su cuna opulentisimo, al rango de Archivo Histórico Nacional [4]. » Malgré l'épithète d'*opulentissimo* que lui décerne son chef actuel, il était loin d'offrir alors d'innombrables ressources. En effet, si l'on

1. Langlois et Stein, *Les Archives de l'Histoire de France*, p. 695.

2. Sur les documents qui furent transportés à l'Académie de l'histoire (premier fonds de l'*Archivo*), voir *Memorias de la Real Academia de la Historia*, t. VIII (1852) pp. XLVIII-L.

3. Voy. *Indice de los documentos procedèntes de los monasterios y conventos suprimidos, que se conservan en el Archivo de la Real Academia de la Historia. Seccion primera. Castilla y Leon. t. I. Monasterios de Nuestra Señora de la Vid y San Millan de la Cogolla.* Madrid, 1861, in-8. (Dans cet inventaire sont analysés également les documents des monastères de Fresnillo, Brazacorta et Espino).

D'après Valentinelli, *Delle Biblioteche della Spagna*, dans *Sitzungsb. der phil.-hist. K. der Kais. Akad. der Wissench.* t., XXXIII, 1860, p. 35, n., ou p. 34. n. 1 du tirage à part, il aurait paru à Madrid en 1858, un vol. in-8° intitulé : *Los Indices de documentos salvados de los archivos de monasterios y conventos suprimidos.* Valentinelli ajoute : « I primi dieci fascicoli comprendono 274 Privilegi e Lettere reali del monastero di Oña (Burgos). » Je connais cet index de Oña, mais la première page de l'exemplaire que j'ai eu entre les mains était arrachée : je n'ai donc vu ni le titre exact ni la date. M. Altamira, dans son article : *Les Bibliothèques en Espagne*, dans *De Historia y Arte*, du même auteur), dit que 13 feuilles, soit 208 p., de l'inventaire de Oña sont imprimées (*loc. cit.* p. 31, ou De *Historia y Arte*, p. 82), mais il ne fournit pas la date.

4. Vignau, *op. cit.* p. 31. Sur les dates, Cf. *Revista de Archivos, Bibliotecas y Museos*, 1re série, t. I, 1871. p. 102, note 1 (Beer, dit à tort, pp. 12-15 et 28-29) et *Anuario del Cuerpo facultativo de Archiveros, bibliotecarios y anticuarios*, t. I, 1881, pp. 27-30 (je cite ici cet *Annuario* d'après Beer).



combine les renseignements fournis par Mgr Carini[1] et par MM. Altamira et Vignau, on voit qu'entre 1866 et 1896, il comprenait seulement les archives des couvents supprimés dans la première moitié dû siècle[2], quelques cartulaires[3], des papiers ou parchemins de Santiago de Uclès[4], de l'ordre de Montesa, de la communauté de Daroca[5], de la cathédrale de Tolède, des couvents de la Sisla et de S. Clément de Tolède, 92 mss.provenant de la Cathédrale d'Avila[6], d'autres mss. de provenances diverses, des papiers du XVIIIe siècle relatifs à la Catalogne, à Majorque et à la Sicile, des lettres des Indes et des Jésuites. Ajoutons-y des papiers de la couronne[7], et une collection de 30 000 empreintes de sceaux des communes et des corporations espagnoles : nous aurons ainsi une liste approximative des anciens fonds, riches de 3 000 liasses et de quelques centaines de mss. Le tout était réparti en quatre sections :

1° Diplomatique, divisée en 266 séries.

---

1. Isidoro Carini, *Gli archivi e le biblioteche di Spagna in rapporto alla storia d'Italia in generale e di Sicilia in particolare.* 1re partie, 1er fascicule, p. 100.

2. Voy. *Inventario de los fondos ó procedencias del Archivo Histórico Nacional.* Madrid, 1871, in-8° (extrait de la *Revista de Archivos*, etc. t. I, 1871, pp. 102-106 et 118-124). Cet index ne donne que les noms des monastères pour lesquels il s'est conservé des documents et le nombre de ces documents. Depuis, il a été entièrement refait sur fiches. Consulter aussi : *Indice de los documentos del monasterio de Sahagun* (par M. V. Vignau), Madrid, 1874, in-8°. Pour les bulles relatives à Sahagun, v. Ewald, *Neues Archiv*, t. VI (1880), pp. 351-353.

3. Une énumération très sommaire dans l'*Annuario del cuerpo facultativo*, etc., t. II. Sur quelques cartulaires de la région galicienne, v. J. V[illa-Amil] y C[astro]. *Los Codices de las Iglesias de Galicia en la Edad Media, Revista de Archivos* etc. t. III (1873) pp. 370-373. Sur les cartulaires de Sahagun, cf. *Indice de los doc de Sahagun*, pp. 580-582. Pour ceux de Sobrado, Sahagun, Santiago, Poblet, Celanova, cf. Carini, *loc. cit.*, p. 111. Pour ceux de Lugo et de Tolède, se reporter ci-dessous, p. 13, n. 3. V. aussi l'appendice III du présent travail.

4. Voy. un article de J[osé] M[aria] E[scudero] de la P[eña], *Revista de Archivos*, etc. t. II, 1872, pp. 145-151 et 161-166.

5. Voy. T[oribio] del C[ampillo]. *El Archivo de la communidad de Daroca*, dans la *Revista de Archivos*, etc. t. I, pp. 35-38, et t. III (1873) p. 292.

6. Voy. *Revista de Archivos*, etc. t. I, 1871, p. 39. *Ibid.* t. IV (1874), pp. 3-7. Il existe aussi un inventaire ms. V. encore Ewald, *Neues Archiv*, t. VI, 1880, pp. 350-351. Carini, *op. cit.*, p. 99. Hartel-Lœwe, *Bibliotheca Patrum Latinorum Hispaniensis*, pp. 525-533. Pour les mss. grecs, consulter Graux, *Rapport sur une mission en Espagne*, p. 125 (29 mss. grecs du fonds de Uclès) et *Essai sur les origines du fonds grec de l'Escurial*, pp. 277 et 290. Sur les códices et mss. en général, v. *Annuario del Cuerpo facultativo*, etc. t. II, 1882, pp. 23-33.

7. Ce renseignement est tiré de Langlois et Stein, *op. cit.*, p. 695.

2° Preuves des Chevaliers de l'Ordre de Saint-Jacques (400 liasses).

3° Lettres des Indes et des Jésuites.

4° Cartulaires et manuscrits.

En 1896, l'*Archivo* a été transféré dans le Palais de la Bibliothèque et des Musées nationaux, situé au *Paseo de los Recoletos* ; il occupe maintenant tout le premier étage de l'aile droite de ce vaste bâtiment. Dès lors a commencé pour lui une vie nouvelle : au lieu des petites salles, étroites et obscures, de l'Académie de l'Histoire, il est logé dans de belles salles, spacieuses et bien éclairées ; et, chose plus importante, au lieu des 3000 liasses de jadis, il en comptait, dès 1898, plus de 50 000[1].

Je ne m'arrêterai pas longuement sur la description du local ; je me contente de dire que les documents les plus précieux, cartes, cartulaires ou manuscrits, sont exposés dans des vitrines (Salle de Uclès, par exemple) ; le reste est enfermé avec soin dans des armoires de fer, ou dans des boites en fer ou en bois, qu'on place sur lesdites armoires, ou dans des sortes de meubles très élevés, atteignant presque le plafond, et munis d'un nombre considérable de tiroirs qui semblent courir le long des murailles. N'ayant pas de connaissances en ces matières, je m'abstiens de toute remarque, et j'arrive à quelques indications relatives aux accroissements du dépôt depuis 1896[2].

D'abord, par décret du 16 novembre 1896, les fonds de l'*Archivo histórico* de Tolède, supprimé, ont été incorporés à l'*Archivo Histórico Nacional*[3]. Quelque temps après, ç'a été le tour des documents des Universités d'Alcala[4] et de Sigüenza[5]. Puis il

---

1 Vignau, *op. cit.*, p. 32.

2. Altamira, *De Historia y Arte*, p. 67, renvoie sur ce point à la *Revista de Archivos*, etc. de 1897, que j'ai vue, et au *Boletin de Archivos, Bibliotecas y Museos* de 1896, que je n'ai pas pu consulter.

3. Cf. *Revista de Archivos*, etc., n° de janvier 1897, p. 47.

4. 340 liasses et 1037 registres dans le dernier trimestre de 1896 ; cf. *Revista de Archivos*, etc., n° de janvier 1897, p. 46. (Une fois pour toutes, nous avertissons le lecteur que dans ce numéro sont consignées les entrées du dernier trimestre de 1896).— Pour les acquisitions faites dans le premier trimestre de 1897, v. *Revista de Archivos*, etc., n° d'avril 1897, pp. 170-175. *Relacion de los fondos que han ingresado en este Archivo durante el primer trimestre de 1897. V. Seccion 4. Universidades y Colegios. Alcala de Henares.*

5. Pour les entrées, cf. *Revista de Archivos*, etc., n°s de janvier 1897, p. 47, et d'avril 1897, *loc. cit.*, *Seccion 4*, etc., *Sigüensa.*

a reçu les papiers du Tribunal métropolitain et du Conseil des Ordres Militaires[1]. Les Archives d'Alcala de Henarès ont envoyé leur section historique, leurs papiers d'État[2], ceux de la Chambre de Castille[3], de la *Sala de Alcaldes de Casa y Corte,* des Inquisitions de Tolède et de Valence, de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem[4], ceux enfin des collégiales supprimées du Saint-Sépulcre et de Sainte-Marie de Calatayud, et la collection des lettres de Jésuites[5]. — La Bibliothèque Nationale a cédé tous les parchemins intéressant les monastères, qu'elle possédait[6]. — L'*Archivo general* de Valence a donné divers papiers[7]. — Le ministère de Grâce et Justice, par décret du 26 janvier 1897, a ordonné de remettre les papiers du Conseil de Castille, du *Real Patronato* de Castille et d'Aragon et du registre du sceau de sa Chancellerie[8]. Telle est, d'après le discours de M. Vignau[9], que nous suivons de très près ici, la liste des documents entrés à l'Archivo en 1896-1897[10].

---

1. 4543 liasses et 1 registre du tribunal métropolitain des Ordres militaires de Santiago, Alcantara et Calatrava. — 4781 liasses et 297 registres du Conseil des Ordres militaires. Cf. *Revista de Archivos*, etc., nº de janvier 1897, p. 46.

2. V. l'inventaire dans *Revista de Archivos*, etc., nº d'avril 1897, *loc. cit. Seccion 9* (aujourd'hui, section 8). *Papeles de Estado.*

3. Cf. *ibid. Seccion 7. Archivos gubernativos.*

4. Cf. *ibid. Seccion 2. Ordenes militares.*

5. Il y avait déjà des lettres de Jésuites à l'*Archivo*; cf. Carini, *loc. cit.*, p. 100, et Altamira, *Les Archives espagnoles*, p. 78.

6. Cf. *Revista de Archivos*, etc., nº d'avril 1897. *Seccion I. Ordenes monásticas.*

7. V. *Revista de Archivos*, etc., nº d'octobre 1897, pp. 465-473 : *Inventario de los documentos y libros que han ingresado en el Archivo Histórico Nacional en el mes de la fecha, procedentes del General del Reino de Valencia.*

8. V. *Revista de Archivos*, etc., nº d'avril 1897, *loc. cit. Seccion 10. Real Sello de Castilla* (aujourd'hui, ces documents ne forment plus une section séparée, mais font partie de la section 7).

9. Vignau, *op. cit.*, p. 32.

10. A cette liste, il faut ajouter :

1º Pour les trois derniers mois de 1896, 3013 documents et 3 registres provenant de Lugo, Orense et Pontevedra; 4 liasses de la Hermandad Vieja de Tolède; 7 documents du monastère de Poblet; 32 documents du monastère de Eslonza; 204 documents de l'Ordre militaire de Calatrava (Cf. *Revista de Archivos*, etc., nº de janvier 1897, p. 46).

2º Pour le 1er trimestre de 1897, des documents de Santiago, Calatrava, Alcantara, Montesa, etc. (cf. *Revista de Archivos*, etc., nº d'avril 1897, *loc. cit.*, v. *Seccion II. Ordenes militares*. Consulter en outre, pour les papiers des ordres militaires, un décret paru dans la même revue, nº de mars 1897, p. 141.)

Depuis lors, le nouveau dépôt n'a pas cessé de s'accroître. En voici quelques preuves.

A la fin de 1898[1], en vertu d'un décret du 22 juillet de la même année, il recevait 503 liasses et 275 registres, provenant du Conseil d'État[2].

Le 18 janvier 1899, le Ministre de la marine décidait que les liasses de documents provenant de Cuba, de Puerto-Rico et des Philippines, seraient déposées à l'*Archivo*. Il est arrivé de ce chef 150 tonnes de papiers[3].

Le 26 août 1898, le ministère de *Fomento* avait réclamé pour l'*Archivo*, au ministère de Grâce et Justice tous les documents qui se trouvaient au Tribunal suprême de justice et provenaient du Conseil royal de Castille, *Hacienda*, etc[4]. Le ministère de Grâce et Justice a accordé le transfert, le 29 mars 1899, de 19 525 liasses et de 739 registres[5].

Par décret du ministère d'Etat, en date du 18 janvier 1899, l'*Archivo* a pris possession des papiers antérieurs à 1801 existant dans ce ministère[6]; cela a fait, vers le mois de mai ou juin, 1772 liasses et 182 registres de plus, provenant de la *Secretaria de las Ordenes y otros Negociados* du ministère d'État, et se rapportant aux dernières années du XVIII[e] s. et à la première moitié du XIX[e][7].

---

1. Je n'ai pas trouvé de renseignements sur les entrées effectuées, — s'il y en a eu, — d'octobre 1897 à la fin de 1898.

2. V. *Crónica de Archivos, Bibliotecas y Museos*, *Archivo histórico nacional*, par V[icente] V[ignau], dans *Revista de Archivos*, etc., nº de janvier 1899, pp. 46-48. Ces documents se subdivisent de la manière suivante :

Consejo de Hacienda.	191 liasses (1645-1834), classées par ordre alphabétique de provinces. 202 registres.
Junta de Comercio, Moneda y Minas.	41 registres. 151 liasses, classées par ordre géographique et chronologique.
Consulados.	43 liasses, 10 registres (Alicante, Barcelona, Bilbao, Búrgos, Coruña, Málaga, Mallorca, Sanlucar de Barrameda, Santander, Séville, Valence, Vigo).
Junta de Incorporaciones.	51 liasses, 8 registres.
Sala de Millones.	5 liasses, 11 registres (1797-1834).
Consejo de Indias.	3 registres, 33 liasses (1566-1832).
Consejo Real de España e Indias.	29 liasses (1834-1836).

3. *Revista de Archivos*, etc. nº de janvier 1899, p. 64.
4. — — — nº d'août-sept. 1898, p. 464.
5. — — — nº de juin 1899, p. 383.
6. — — — nº de janvier 1899, p. 64.
7. — — — nº de juin 1899, p. 383.

Le 26 août 1898, le ministère de *Fomento* avait demandé au ministère de *Hacienda* que l'on disposât en faveur de l'*Archivo* de tous les documents relatifs aux anciens ordres religieux et de tous les autres documents historiques conservés dans les archives provinciales de *Hacienda*[1]. Le 16 octobre de la même année, le ministère de *Hacienda* a fait droit à la demande, et vers juillet 1899, il est entré un nombre considérable de H liasses[2].

Cette énumération n'a pas la prétention d'être complète[3], mais elle donne l'essentiel et montre combien de progrès sont accomplis d'année en année. Si de tels résultats sont acquis, on les doit à Don Vicente Vignau, qui est l'âme de ces archives. D'une activité surprenante, attentif à tout, exigeant de ses employés un effort soutenu, il les a en quelques sorte créées. De 1896 a 1899, il a réuni près de 55 000 liasses et des centaines de registres; il les a classés et inventoriés[4]. C'est là, sans conteste, un tour de force, — surtout si on se rappelle que, pour obtenir ces papiers, il fallait ne pas redouter les lenteurs administratives. Il y a là un bel exemple d'énergie et de labeur, et disons-le aussi, de dévouement désintéressé à la science ; car Don Vicente Vignau ne travaille pas pour lui ; il travaille pour les autres, pour tous ceux qui ont ou auront besoin d'entreprendre des recherches dans son dépôt. Sa complaisance est extrême pour les étrangers ; il s'efforce de

1. *Revista de Archivos*, etc., n° d'août-sept. 1898, p. 464.

2. V. *Aumentos en el Archivo histórico nacional. Revista de Archivos*, etc., n° de juillet 1899, pp. 441-445. La *Delegacion de Hacienda* de Madrid a fait parvenir 1 257 liasses (v. un inventaire sommaire, *ibid.*, pp. 441-445). De plus, quantité d'autres *Delegaciones* ont envoyé des liasses et des volumes (cf. *ibid.* p. 445) ; ce sont : Avila, 222 liasses ; Búrgos, 134 registres et 126 liasses ; Cáceres, 138 registres ; Castellon, 136 registres et 2 liasses ; Ciudad Real, 785 documents, 139 registres et 18 liasses ; Cordoue, 135 registres et 133 liasses ; Cuenca, 83 liasses ; Guadalajara, 225 liasses ; Huesco, 42 documents, 6 registres et 15 liasses ; Jaen, 106 registres et 370 documents ; Logroño, 125 liasses ; Málaga, 210 liasses et 59 registres ; Ségovie, 135 liasses ; Soria, 31 documents ; Valladolid, 960 registres et 10 liasses ; la Biscaye, 76 registres et 9 liasses. Ces documents n'étaient pas encore classés lors de mon dernier départ de Madrid, le 31 octobre 1899.

3. J'ai puisé mes renseignements dans la *Revista de Archivos*, etc., mais j'ignore si elle a signalé toutes les acquisitions.

4. Les inventaires sur fiches sont très nombreux ; il est regrettable que l'État n'ait pas d'argent pour les publier et que ce soit le *Montepío* du Corps des Archivistes qui doive faire les frais. V. à ce propos un document curieux dans la *Revista de Archivos*, etc., n° de décembre 1898, p. 602.

leur faciliter la besogne, et à l'encontre de beaucoup de ses contemporains, il estime que l'adage « la ciencia no tiene patria » doit être la devise de tous les vrais savants.

Le nouveau classement de l'*Archivo Histórico Nacional* date de 1898 à peu près[1]. Les fonds sont divisés en 13 sections.

Première Section. — *Ordres religieux*[2].

Cette section renferme les archives des monastères supprimés. Elle se subdivise en 2 séries :

1° La collection diplomatique, des origines à l'avènement de Charles-Quint.

2° La collection historique, de l'avènement de Charles-Quint à la suppression des Ordres religieux.

Les documents sont classés par ordre alphabétique de diocèses, et, dans chaque diocèse, par ordre alphabétique de monastères. Pour chaque monastère, ils sont répartis en trois groupes : *a*) actes royaux; *b*) actes ecclésiastiques; *c*) actes privés, et rangés, à l'intérieur de ces groupes, par ordre chronologique. Ils sont enfermés dans des boîtes en bois ou en fer, ou dans des tiroirs, ou reliés en volumes[3].

Le plus ancien original est de 857[4].

IIe Section. — *Ordres militaires*[5].

Ce sont les archives des Ordres de Santiago, Calatrava, Alcantara, Montesa, Saint-Jean de Jérusalem et du Temple[6].

---

1. Notre guide va être le discours de M. Vignau, pp. 65-75.

2. V. Vignau, *op. cit.* p. 65.

3. Sur les inventaires publiés, v. p. 2, n. 1 et p. 2, n. 4. Se reporter aussi (mais c'est très peu de chose) à la référence donnée p. 4, n. 9. Voy. aussi mon rapport de 1898 (*Annuaire de l'École des Hautes-Études*, 1900, p. 78), et l'appendice n° I du présent article.

4. C'est une charte privée en date du 9 sept., relative au monastère de Sahagun.

5. V. Vignau, *op. cit.* pp. 65-66.

6. Les documents de Santiago de Ucles (v. article cité, p. 2, n. 6.) et une partie de ceux de Montesa appartenaient à l'ancien *Archivo Histórico Nacional*. — Le Conseil des Ordres militaires, grâce à l'intervention de M. de Uhagón, a donné récemment les docu-

Même classement que ci-dessus (collection diplomatique et collection historique, subdivisions en actes royaux, ecclésiastiques et privés).

Les plus anciens documents sont de l'époque de Ferdinand II de Léon et d'Alfonse VIII de Castille.

IIIe Section. — *Clergé séculier* [1].

Cette section renferme :

1° les papiers des Cathédrales d'Avila et de Lugo [2] ;

2° quelques-uns de celles d'Oviedo et de Tolède ;

3° ceux des collégiales supprimées de Sainte-Marie et du Saint-Sépulcre de Calatayud ;

4° enfin, ceux de quelques paroisses et chapelles.

Même classement que pour les sections I et II.

Le plus ancien document serait de 662 [3].

Se rattachent à cette section 655 chartes mozarabes (1095-1364), provenant de la Cathédrale et de divers couvents de Tolède [4].

---

ments de Calatrava, Alcantara et une partie de ceux de Montesa (naguère dans le palais du Temple, à Valence). — La collection diplomatique de Calatrava provient en majeure partie des archives de la *Delegacion de Hacienda* de Ciudad Real. Pour Calatrava, Voy. *Indice de los documentos de la Orden militar de Calatrava, existentes en el Archivo Histórico Nacional*, (par M. F. R. de Uhagon), Madrid, 1899, 8° (Extr. du *Bol. de la R. Acad. de la Historia*, t. XXV, pp. 1-167). — Les documents de Saint-Jean de Jérusalem proviennent des Archives d'Alcala de Henares et du Conseil de Castille. — Les papiers du Temple (parmi lesquels diverses pièces relatives à leur procès, entre autres des bulles de Clément V) étaient contenus dans les archives de Montesa et de Saint-Jean de Jérusalem. Cf. Vignau, *op. cit.*, pp. 65-66, et l'article cité, p. 4, n. 7.

1. V. Vignau, *op. cit.*, p. 66.

2. J'ai inventorié les documents de Lugo, en partie du moins ; voy. appendice n° II.

3. Ce n'est pas un original, mais une copie du XIe s. Risco a publié cette charte (*Esp. sagr.*, t. XL, app. XII, pp. 364-367) ; il l'a datée : « circa ann. 760», car il y est fait mention de l'évêque Odoario, lequel occupa le siège épiscopal de Lugo de 740 à 786.

4. Pour les 130 premières, consulter : Francisco Pons Boigues, *Apuntes sobre las escrituras mozárabes toledanas, que se custodian en el Archivo Histórico Nacional.* Madrid, 1877, 8°, 320 p.

IVe Section. — *Universités et Collèges*[1].

1° Papiers de l'Université d'Alcala de Henarès et de ses collèges (provenant de l'Université de Madrid, des Archives d'Alcala de Henarès et de la Bibliothèque Nationale de Madrid).

2° Papiers de l'Université de Sigüenza (provenant de la Bibliothèque provinciale de Guadalajara).

Le plus ancien document est la charte de Sancho IV en faveur de l'Université d'Alcala (1293).

Les registres d'immatriculation de cette Université commencent en 1548; les registres du conseil des professeurs, en 1564[2].

Ve Section. — *Corporations et particuliers*[3].

1° Archives de la Communauté de Daroca: 29864 doc., 77 registres, 37 liasses (le plus ancien document est de 1257).

2° Archives comtales de la *Casa de Priego*: 120 doc. royaux, 8 ecclésiastiques, 278 privés (le plus ancien est de 1230).

3° Papiers de la *Santa Hermandad vieja* de Tolède, 1342-1797; (provenant de l'*Archivo Histórico* de Tolède, aujourd'hui supprimé, et des Archives d'Alcala de Henares).

VIe Section. — *Archives judiciaires*[4].

1° Archives du Tribunal Métropolitain des Ordres militaires (provenant de l'Archivo Histórico de Tolède, aujourd'hui supprimé, et du Palais des *Comendadoras* de Santiago, à Madrid).

2° Archives du Tribunal royal de l'Ordre de Montesa (provenant du Palais des *Comendadoras* de Santiago, à Madrid, et du Temple de Valence).

---

1. V. Vignau, *op. cit.*, p. 66. Se reporter en outre à l'inventaire cité p. 4, n. 1, et p. 4, n. 2.

2. Voir, entre autres documents, la bulle d'Alexandre VI nommant Cisneros archevêque de Tolède et celle de Jules II le faisant cardinal. Cf. Vignau, *loc. cit.*, p. 67.

3. V. Vignau, *op. cit.*, p. 67.

4. *Id.*, pp. 67-68.

3° Archives de l'Inquisition de Tolède.[1]

4° Archives de l'Inquisition de Valence; outre les papiers et registres proprement relatifs à l'Inquisition, 186 liasses d'enquêtes généalogiques.

5° Archives du Tribunal académique des Universités d'Alcala et de Sigüenza.

VII[e] Section. — *Archives gouvernementales*[2].

1° *Real Consejo de Castilla*[3].

a) 1777 liasses, classées par ordre chronologique (avec deux index, dont un par matières[4]). Un certain nombre de ces documents proviennent de la *Sala de Alcaldes de Casa y Corte,* et des Conseils de *Hacienda*, des Ordres, des Indes, de la Croisade, etc. Les autres proviennent de la *Sala de Gobierno,* laquelle était une des divisions du Conseil de Castille (documents conservés jadis au Ministère de Grâce et de Justice).

b) *Libros de registro de consultas,* 1728-1834 (avec trois index).

c) *Reales ordenes y decretos.* 1765-mars 1834.

2° *Sala de Alcaldes de Casa y Corte*[5].

a) 126 *libros de acuerdos*, 1751-1834.

1. Consulter l'inventaire très détaillé en cours de publication dans la *Revista de Archivos*, etc., depuis janvier 1899.

2. V. Vignau. *op. cit.*, pp. 68-69. V. en outre l'article cité p. 4, n. 6, où l'on trouvera l'inventaire sommaire de quelques fonds.

3. M. Vignau, *loc. cit.*, p. 68, indique que les divers conseils dont l'ensemble formait le Conseil Royal de Castille, ayant été supprimés en 1834, les papiers furent dispersés sans ordre : une partie alla au Palais de Justice actuel ; une autre resta dans l'ancien Palais des Conseils ; d'autres, notamment ceux de la *Sala de Alcades de Casa y Corte*, et, un peu plus tard, ceux de la *Audiencia* de Madrid, furent vendus au poids ; d'autres enfin furent transportés au ministère de Grâce et Justice : ces derniers seuls sont entrés à l'*Archivo*.

4. On le trouvera dans Vignau, *op. cit.*, app. IV, pp. 74-78 : *Indice de materias por orden alfabético de los expedientes de la Sala de Gobierno del Consejo Real de Castilla.* V. en particulier, dans cette section, les procès du Prince des Asturies, Ferdinand (affaire de l'Escorial), de Godoy, du comte de Floridablanca, de Juan Picornel et de son fils Juan Antonio (1796 ; accusés de connivence avec les rebelles d'Amérique) ; cf. Vignau, *loc. cit.*, p. 74, n. 1.

5. Les papiers antérieurs à 1700 ont été vendus au poids. Cf. p. 9, n. 5.

b) 219 volumes de la *Sala de Gobierno*, 1519-1817, avec un inventaire pour les années 1579-1798.

c) 11 volumes d'inventaire des causes criminelles, 1542-1789[1].

d) une collection de registres et de papiers très curieux pour l'histoire de Madrid.

2° *Real Patronato y Cámara de Castilla y Aragon.*

a) ***Real Patronato de Castilla.* 124 tomes. 1556-1835 (avec un index). 42 registres d'extraits de procès.**

b) ***Patronato de Aragon.* Registres relatifs à la Catalogne et à l'Aragon, à Valence, à Majorque et à la Cerdagne (de Philippe II à Philippe V). Les documents sont par ordre chronologique et divisés en séries intitulées : *Gratiarum, Curiæ, Partium,* etc.**

c) *Cámara de Castilla.* 437 registres, (1671-1834, divisés en séries : *General, Justicia, Relaciones, Facultades, Renunciaciones, Informaciones,* etc.

Les *expedientes* relatifs au *Patronato* de Castille et d'Aragon sont classés par ordre alphabétique de noms de lieux, et les *expedientes de consultas* par ordre chronologique.

4° *Real y Supremo Consejo de la Santay General Inquisicion.*

L'*Archivo* ne possède que le Bullaire original et un index des censures infligées sur l'ordre du Conseil (XVIIe s.).

5° *Real Consejo de las Ordenes militares.*

Tous les papiers sont à l'*Archivo*, auquel ils ont été donnés par le Conseil lui-même.

6° *Registro del Sello de la Real Cancilleria del Ministerio de Gracia y Justicia*[2].

1366 liasses, 1690-1893, (1260 liasses relatives à des affaires civiles, 106 à des affaires ecclésiastiques), avec un index alphabétique en six liasses.

Les documents sont rangés chronologiquement.

1. V. un extrait de cet inventaire dans Vignau. *op. cit.* app. V, pp. 79-87 : *Indice alfabético de algunas causas seguidas en la Sala de Alcaldes de Casa y Corte* (*años 1549-1617*).

2. Se reporter à l'article cité p. 4, n. 11. On y trouvera l'inventaire de certains fonds.

7° *Registro del Sello de la Cancilleria de las Ordenes.*

A. 1589-1838. Les documents sont classés par Ordres, et, pour chaque Ordre, chronologiquement (donnés par le Tribunal des Ordres).

VIII[e] Section. — *Papiers d'État*[1].

Conseil d'État. 1643-1860.
Junte suprême de l'État. 1787-1792.
Domination française. 1809-1813.
Régence du Royaume ou *Junta Central Suprema Gubernativa del Reino.* 1808-1814.
Conseil de Gouvernement. 1833-1834.
Conseil d'Aragon. 1650-1707.
Conseil de Flandre. 1570-1700.
Conseil des Indes. 1591-1746.
Conseil d'Italie (Milan, Naples, Sicile). 1530-1717.
Conseil de Navarre. 1590-1820.
Conseil de Portugal. 1569-1625.

Consultas resueltas acerca de asuntos pertenecientes á las varias secciones de la Secretaria de Estado. 1625-1701.

Investiduras y confirmaciones de varios estados : Milan, Naples, Sienne, Portoferraro Marquisat de Final, etc. 1530-1701.

Négociations, ambassades et consulats :

Allemagne.	1609-1663.
Danemark et Suède.	1630-1702.
France.	1610-1715.
Gênes.	1672-1699.
Hollande.	1625-1677.
Angleterre.	1604-1740.
Pologne.	1595-1702.
Rome.	1500-1699.
Saxe.	1763-1803.
Venise.	1568 1704.
États-Unis.	1740-1857.

1. V. Vignau, *op. cit.*, pp. 69-70. Se reporter en outre à l'article cité, p. 4, n. 5.

A ces différents fonds, il faut ajouter :

40 liasses de procès pour délits d'État.
182 — de la *agencia de preces* de Rome.
20 — relatives à des sujets littéraires[1].

IXe Section. — *Héraldique*[2].

Cette section renferme les preuves de noblesse fournies par les chevaliers des ordres de Santiago, Alcántara, Calatrava, Montesa et Saint-Jean de Jérusalem (1508-1700).

Les documents de Saint-Jacques proviennent en très grande partie des archives d'Ucles; les documents de Saint-Jean de Jérusalem, du Conseil de Castille; les autres (Alcantara, Calatrava, Montesa et une partie de Santiago) ont été donnés par le Conseil des Ordres, lequel a d'ailleurs conservé les papiers des XVIIIe et XIXe siècles.

Xe Section. — *Códices, registres royaux, cartulaires et manuscrits*[3].

7431 volumes, divisés en quatre séries :

1° Códices.
2° Registres royaux.
3° Cartulaires.
4° Manuscrits[4].

---

1. Vignau, *loc. cit.*, p. 70, énumère quelques-unes des correspondances les plus intéressantes, à savoir celles du Marquis de la Fuente, ambassadeur à Paris, en Allemagne et à Venise, 1639-1658 ; des Marquis de Castell-Rodrigo (D. Cristóbal, D. Manuel et D. Francisco, ambassadeurs à Rome et en Allemagne, vice-rois et capitaines généraux de la Catalogne, de la Cerdagne et du Portugal, 1633-1672 ; du Comte de Monterrey, gouverneur de Milan, puis des Flandres, 1633-1672 ; du Marquis de Villagarcia, ambassadeur à Gênes, puis à Venise, 1672-1691 ; du Marquis de Velada, gouverneur de Milan, 1643-1644.

Il y a de plus, de très belles collections épistolaires de Floridablanca, du comte de Aranda, d'Azara, du prince de la Paix, etc.

2. Vignau, *op. cit.* p. 70.71.

3. *Ibid.* pp. 71-73.

4. Pour les mss. et les cartulaires, v. p. 2, n. 5, et p. 2, n. 7. M. Vignau donne une analyse du *Tumbo Nuevo* de la cathédrale de Lugo, op. cit., pp. 71-72, et une du *Becerro primero* de la cathédrale de Tolède, pp. 72-73.

XIe Section. — *Sigillographie*[1].

18718 sceaux de plomb, cire, etc., de Raymond Bérenger IV (1130-1162) à nos jours. Deux séries :

1° Sceaux du moyen-âge. 739 sont classés et placés dans des vitrines (277 variétés de sceaux royaux et privés).

2° Sceaux des temps modernes, classés par provinces.

Il y a, de plus, un très grand nombre de reproductions de sceaux.

XIIe Section. — *Bibliothèque*[2].

2000 volumes et une curieuse collection de *Reales cédulas*, *circulares*, *reglamentos y papeles sueltos* (provenant, pour la plupart, de la maison conventuelle de Ucles).

XIIIe Section. — *Varia*[3].

4 séries :

1° Autographes : *a*) 1710 autographes classés.
b) 1179 documents se rapportant à des hommes illustres contemporains.

2° Lettres de Jésuites : *a*) 590 lettres, dites *edificantes* (provenant de la Province d'Aragon) ;
b) lettres de Généraux de l'Ordre aux Provinciaux d'Aragon ;
c) lettres relatives aux missions d'Amérique et des Philippines.

3° Lettres des Indes, parmi lesquelles deux autographes de Christophe Colomb et une de Bartolomé de las Casas.

4° Miscellanea : plans d'édifices, projets, estampes, cartes, etc.

Tel est, dans ses grandes lignes, le classement actuel de l'*Archivo Histórico Nacional*. On voit par cet exposé succinct combien de richesses il renferme. Une besogne s'impose maintenant : ce

---

1. V. Vignau, *op. cit.* p. 73.
2. *Ibid.* p. 73.
3. *Ibid.*, p. 73.

serait de faire connaître au public l'ensemble de ces richesses. On a commencé, mais en suivant, je le crains, une méthode dangereuse. Ce ne sont pas des catalogues très détaillés qu'il convient de publier[1]; car, en procédant ainsi, on dépensera beaucoup, et l'on ne terminera jamais. Il faudrait, au plus tôt, imprimer un inventaire sommaire de toutes les sections ; mieux que personne, M. Vignau est capable de répondre à ce desideratum.

APPENDICES

Les sections de l'*Archivo* que j'ai explorées sont :

La 1ère, *Ordres religieux* ;

La 3ème, *Clergé séculier* ;

La 10ème, *Códices, registres royaux, cartulaires et manuscrits*.

Je vais dresser un inventaire sommaire des fonds qui m'intéressaient le plus directement, dans chacune de ces trois sections.

N° I

Ire Section. *Ordres religieux*.

Le tableau qui suit renferme le catalogue des fonds des monastères (exception faite des monastères catalans), pour lesquels la série des actes royaux, ecclésiastiques ou privés commence avant 1037 (date de la réunion de la Castille et du Léon). C'est, — mais avec des corrections et des additions très notables, — la liste que j'avais publiée dans mon rapport de 1898 (*Annuaire de l'École des Hautes Études de 1900*, p. 78).

Búrgos.

Monjas premostratenses de Sa Maria de *Fresnillo*[2]. (Sal. 2, caj. 49).	5 doc[3].	R. 4. 1008 (lire 1104)[4] -1314. P. 1. 1326.

1. V. p. 9, n. 3.

2. Fresnillo de las Dueñas, *villa, part. judic.* de Aranda de Duero, prov. de Búrgos.

3. V. l'inventaire dans : *Indice de los documentos... de Nra Sn de la Vid y San Millan de la Cogolla*, pp. 213-222.

4. Ce document est, à tort, classé parmi les actes royaux ; la date, d'autre part, a été mal lue. C'est une charte du comte Garúa Ordoñez, du 27 janvier 1104 ; v. une analyse dans l'*Indice* déjà cité, pp. 217-219.

Benedictinos de San Salvador de *Oña* [1]. (Sal. 6, caj. 83, et 123-129).	1632 doc [2].	R. 289. 1011-1575. E. 308. 1047-XIXe s. P. 1035. 836-1789.

CORUÑA.

Santa Eulalia de *Curtis* [3]. (Sal. 2, caj. 82).	1 doc.	P. 1. 862.
Benedictinos de San Sebastian en *Montesacro*. (Sal. 6, caj. 121).	2 doc.	R. 1. 1090. E. 1. 1029.
Benedictos de San Martin de *Piñeiro* [4]. (Sal. 2, caj. 8)	78 doc.	R. 24. 912-1221. E. 18. 1122-1765. P. 36. 913-1445.
San Pedro de *Soandre* [5]. (Sal. 2, caj. 83).	5 doc.	R. 1. 1424. E. 2. 1455 et 1459. P. 2. 969.

Grâce à l'obligeance de mon ami, Don Manuel Magallon, j'ai pu, en outre, examiner 4 liasses de documents provenant de l'*Archivo provincial de Hacienda* de la Corogne. Ces documents, qui ne sont pas encore classés, se rapportent aux monastères de Sobrado, Monfero, Sanjurgo et Calabario. Je les note ici, en raison de leur provenance.

1re liasse (sal. 6, caj. 87). 100 documents. XIIe s. et suivants.

2e liasse (*ibid.*). 150 documents. XIIe s. et suivants. A signaler 3 chartes en écriture visigothique : 1° une charte d'Urraca de 1118 (la plus ancienne de la liasse) ; 2° une charte privée (donation à Sobrado) de 1123 ; 3° une grande feuille de parchemin, renfermant plusieurs actes, ère 12... ?

3e liasse (*ibid.*). 100 documents, dont deux en écriture visigothique, le premier de 982 (le plus ancien de la liasse), le second de 1123.

4e liasse (*ibid.*). 140 documents. XIIe s. et suivants.

1. Oña. *villa, part. judic.* de Bribiesca, prov. de Búrgos.
2. Pour la partie de l'inventaire déjà publiée, v. p. 2, n. 1.
3. Cúrtis (Santa Eulalia), *parroquia, part. judic.* de Arzúa, prov. de Coruña.
4. Le nom de Piñeiro est extrêmement fréquent dans la région galicienne.
5. Soándres (San Pedro), *parroquia, ayunt.* de Laracha, *part. judic.* de Carballo, prov. de Coruña.

Huesca.

Nuestra Señora de *Ovarra*[1].
Benedictinos de *San Juan de la Peña*[2].

Léon.

Agustinos de San Miguel de *Escalada*[3]. 65 doc. (Sal. 2, caj. 127.)	R. 13. 1128-1397. E. 8. 1334-1605. P. 44. 940-XVIe s.
Benedictinos de San Pedro de *Eslonza*[4], en Val de Araduey. 206 doc[5].	R. 22. 912-1300. P. 184. 928-1399.
Idem. Appendice. 200 doc. (Sal. de Uclès, caj. 92.)	R. 17. 912-1555. E. 52. 1186-1764. P. 131. 916-1802.
Benedictinos de San Benito en *Sahagun*[6]. 1723 doc. (?)[7]. Voy. *Indice de los documentos del monasterio de Sahagun*[8].	R. n°s 1-355. 904-1816. E. n°s 355-1516. 941-1410. P. n°s 1517-1723. 857-1802.

Logroño.

Benedictinos de San Millan, en *San Millan de la Cogolla*[9]. 160 doc. V. *Indice de los documentos... de San Millan de la Cogolla*[10].	R. n°s 1-31. 934-1680. E. n°s 32-94. 1105-1803. P. n°s 95-160. 988-1792.
Idem. Appendice. 3 doc.	R. 2. 1134 et 1308. E. 1. 1557.

1. Je n'ai pas pu identifier ce nom de lieu.
2. San Juan de la Peña, *caserio, aynnt.* de Botaya, *part. judic.* de Jaca, prov. de Huesca.
3. Escalada, *pueblo, ayunt.* de Gradefes, *part. judic.* et prov. de Léon.
4. Eslonza, *pueblo, ayunt.* de Gradefes, *part. judic.* et prov. de Léon.
5. Ces documents ont été publiés sous le titre : *Cartulario del monasterio de Eslonza.* Madrid, 1885, in-8°. Cet ouvrage contient un appendice de 21 actes privés datés de 921 à 1350.
6. Sahagun, *villa, part. judic.* et prov. de León.
7. Je ne réponds pas de ce chiffre ; sur une fiche de l'*Archivo*, il y a 1706 ; d'autre part, dans l'inventaire imprimé, 1723 documents sont indiqués comme originaux ou copies ; avec l'indication des actes ne figurant que dans le cartulaire, on arrive à 2524 n^{os}.
8. V. p. 2, n. 4.
9. San Millan de la Cogolla, *villa, part. judic.* de Nájera, prov. de Logroño.
10. V. p. 2, n. 1.

LUGO.

Benedictinos de San Julian de *Samos*[1] y Santa Maria de *Ferreira de Pajares*[2]. 1492 doc.	R. 49. 975-1562. E. 83. 1175-1765. P. 1360. 898-1597.
Idem. Appendice nº 1. 581 doc.	R. 10. 871[3]-1468. E. 32. 1095-1759. P. 539. 911-1614.
Idem. Appendice nº 2. 16 doc. (Sal. 6, caj. 116-118).	P. 16. 905-XVIe s.
Benedictinos de San Salvador en *Villanueva de Lorenzana*[4]. 350 doc. (Sal. 2, caj. 161-163).	R. 23. 1170-1586. E. 59. 1096-1748. P. 268. 933-1542.
Cistercienses de Santa Maria de *Meira*[5], en Fuente Miñana. 1180 doc. (Sal. 2, caj. 155-160).	R. 26. 1164-1510. E. 75. 1161-1742. P. 1079. Xe s.-1649.
Benedictinos de San Vincente de *Pombeiro*[6]. 13 doc. (Sal. 2, caj. 154.)	R. 2. 1171 et 1232. E. 3. 1412-1581. P. 8. 964-1488.

NAVARRA.

Cistercienses de San Salvador de *Leire*[7]. 343 doc.	R. 50. 846-1534. E. 83. 1067-1683. P. 210. 1006-s. XVIII.

ORENSE.

Benedictinos de San Salvador en *Celanova*[8]. 106 doc. (Sal. 2, caj. 175-176.)	R. 70. 1140-1631. E. 5. 1225-1560. P. 31. 951-1545.

1. Samos, *villa*, *part. judic.* de Sárria, prov. de Lugo.

2. Ferreira de Pallares (Santa Maria), *parroquia*, *ayunt.* de Guntin, *part. judic.* et prov. de Lugo.

3. Cet acte, daté à tort de 871, est, en réalité, une copie du doc. roy. nº 1 de Rivas de Sil (909, 13 octobre).

4. Villanueva de Lorenzana, *villa*, *part. judic.* de Mondoñedo, prov. de Lugo.

5. Meira (Santa Maria), *villa*, *part. judic.* de Fonsagrada, prov. de Lugo.

6. Il existe actuellement deux *lugares* du nom de Pombeiro dans la prov. de Lugo ; celui dont il s'agit ici est : Pombeiro (san Vicente), *lugar*, *ayunt.* de Panton, *part. judic.* de Monforte, prov. de Lugo.

7. Leire, monastère, *ayunt.* de Jesa, *part. judic.* de Aoiz, prov. de Navarre.

8. Celanova, *villa*, *part. judic.* et prov. d'Orense.

Benedictinos de San Esteban en *Rivas de Sil*[1]. 70 doc. (Sal. 2, caj. 178.)	R. 16. 871 (lire 909)[2]-1487. E. 32. 1097-1687. P. 22. 1096-1516.
Benedictinos de San Pedro de *Rocas*[3]. 24 doc. (Sal. 2, caj. 177.)	R. 14. 1007-1489. P. 10. 1136-1410.
Cistercienses de Sa-Maria de *Melon*[4], en Fuensanta. 875 doc. (Sal. 2, caj. 184 : doc. royaux ; et sal. 2, caj. 246-248).	R. 34. 1113-1420. E. 11. 1246-1717. P. 830. 963- ?
Idem. [Dans un *cajon* (sal. 2, caj. 470), où se trouvent, de plus, 4 doc. part. de San Clodio (1189-1222) et 53 de Monterramo (1221-1491).] 13 doc.	P. 13. 1003-1443.

OVIEDO.

Cistercienses de Nra Señora de *Belmonte*, en Grado[5]. 377 doc. (Sal. 2, caj. 189).	R. 30. 1032-1428. E. 6. 1293-1605. P. 341. 1013-1539.

PALENCIA.

Canónigos regulares de San Augustin de Nra Señora de *Benevivere*, en Carrion de los Condes[6]. 186 doc.	R. 3. 1020[7]-1257. E. 45. 1174-1638. P. 138. 1081-1626.
Idem. Appendice. 3 doc. (Sal. 6, caj. 145).	R. 1. 1636. E. 1. 1813. P. 1. xve s.

---

1. Rivas de Sil, *lugar, ayunt.* de Panton, *part. judic.* de Monforte, prov. de Lugo.

2. La date exacte est 909, 13 oct.

3. Rocas (San Pedro), *parroquia, ayunt.* de Esgos, *part. judic*, et prov de Orense.

4. Melon (Santa Maria), *lugar, part. judic.* de Rivadaria, prov. de Orense.

5. Grado (Santa Maria)?, *parroquia, ayunt.* de Grado, *part. judic.* de Pravia, prov. de Oviedo.

6. Carrion de los Condes, *villa, part. judic.* et prov. de Palencia.

7. Ce document est, à tort, classé parmi les documents royaux ; c'est en effet une donation du comte Fernan Laynez.

Benedictinos de San Roman de *Entrepeñas*[1]. 109 doc. (Sal. 6, caj. 144)	R. 18. 1255-1562. E. 13. 1239-1457. P. 78. 940-xve s.

PONTEVEDRA.

Benedictinos de San Salvador en *Lerez*[2]. 109 doc. (Sal. 2, caj. 196).	R. 4. 886-1491. P. 105. 1136-1533. Plus une liasse de documents en très mauvais état.

SALAMANCA.

Comendadores de la Orden de Santiago de *Sancti Spiritus* en Salamanca. 184 doc.	R. 1030[3].

SANTANDER.

Benedictinos de *Santo Toribio de Liebana*[4]. 477 doc. (Sal. 2, caj. 211-214).	R. 32. 1020-1625. E. 37. xiie s.-1616. P. 399. ixe s.-xviiie s.

ZAMORA.

Cistercienses de San Martin de *Castañeda*[5]. 95 doc. (Sal. 6, caj. 234).	R. 3. 1310-1813. E. 16. 1383-1767. P. 76. 1018-xve s.

N° II

IIIe SECTION. — *Clergé régulier.*

La majeure partie des Archives de la Cathédrale de Lugo est actuellement à l'*Archivio Histórico Nacional;* elles sont classées dans deux sections différentes du dépôt.

---

1. Entrepeñas, *lugar*, *ayunt.* de Asturianos, *part. judic.* de Puebla de Sanabria, prov. de Zamora.

2. San Salvador de Lerez, *aldea*, *ayunt.*, *part. judic.* et prov. de Pontevedra.

3. C'est un faux, attribué à Ferdinand Ier (1037-1065) ; la copie (incomplète) est sur papier.

4. Santo Toribio de Liebana, *caserio*, *ayunt.* de Valle de Camaleño, *part. judic.* de Potes, prov. de Santander.

5. San Martin de Castañeda, *lugar*, *ayunt.* de Galende, *part. judic.* de Puebla de Sanabria, prov. de Zamora.

1° *Section 10. Códices, registres royaux. cartulaires et mss.* : on a déposé là 5 volumes, qui portent les n°s 416-420 b. Ce sont des cartulaires, comme, par exemple, le n° 419, qui renferme presque exclusivement des actes du xv° s., — ou même des recueils de documents originaux : tel le n° 417, qui contient surtout des actes du xIII°. Il faut y ajouter le *Tumbo nuevo de Lugo*, n° 267 b (v. ci-dessous, pp. 31-32).

2° *Section 3. Clergé régulier.* Outre un certain nombre de registres, dont nous ne donnerons pas l'indication précise, — ce qui nous entraînerait trop loin, — (relatifs surtout au xv° s., si je ne me trompe), il y a là 9 *Libros de Foros en Pergamino*, ou encore *Libros de Pergaminos* (collection dite *del Palacio*), dont nous publions ci-dessous l'inventaire. Ce sont de gros volumes, recouverts d'une feuille de parchemin, où les documents, collés sur onglets, sont classés sous les noms des localités auxquelles ils se rapportent. Mais on n'a pas suivi l'ordre alphabétique pour les noms de lieux, et, dans l'intérieur des grandes divisions, on ne s'est pas soucié de l'ordre chronologique. Au dos de chaque volume, on a transcrit les noms de lieux, et ces derniers figurent, dans le corps des volumes, sur des feuilles de parchemin qui séparent les chartes de diverses provenances.

La Cathédrale de Lugo a dû garder, pour le moins :

1° Le *Libro 10 de Pergaminos*, où se trouvaient les diplômes royaux (originaux ou copies) antérieurs au xIII° s. (cf. Risco, *Esp. sagr.*, t. XL, *passim*).

2° Le *Tumbo antiguo* (du xII° s. environ), dont il est parlé souvent dans le *tumbo nuovo* de Lugo (v. ci-dessous, p. 31-32).

Libro 1 de Pergaminos.

Dimensions approximatives : 0m, 28 × 0m, 41.

Ce volume se compose à la fois de cahiers de parchemin et des documents originaux ou de copies, collés sur onglets et foliotés ; 133 feuillets, plus 4 en papier, entre les feuillets 85 et 86. Au début, il y a un index sur papier; 65 feuillets ; les chartes sont analysées suivant l'ordre qu'elles occupent dans le volume. La plupart des actes sont du xv° s., si j'ai bonne mémoire.

Chartes en écriture visigothique. f° 13, a. 1086.
f° 82, a. 832[1].
f° 133, a. 1084.

Libro 2 de Pergaminos (1019-1520).

Dimensions approximatives : 0m, 37 × 0m 45. 205 documents.

Ciudad de Lugo y Foros censos.	Nos 1 à 47.	xie-xvie s.
Villarmosteiro[2] y Paramo[3]	— 48 à 115.	xiiie-xive s. (3 du xive).
Paradela[4].	— 116 à 123.	xiiie s.
Olleros.	— 124 à 131.	xiiie s., un du xive s.
Reçelle[5].	— 132 à 135.	xiiie-xve s.
Puerto Marin[6], Fuentefria y Fuenteagra.	— 136 à 187.	xiie-xves. (surtout du xiiie).
Casa de Anaia y Reibas[7].	— 188 à 197.	xiiie-xvie s.
Cancelada[8].	— 198 à 201.	xiie et xiiie s.
Meigide, Erosa[9] y Fuente Campaña.	— 202 à 204.	xiiie et xve s.
Matafagin[10].	— 205.	xve s.
Charte en écriture visigothique :	— 47, a. 1019.	

1. Copie du xie s., d'un diplôme d'Alfonse II, publié par Risco, *Esp. sagr.*, t. XL, app. XV, pp. 369-373.

2. Villarmos eiro (Santa Eufemia), *parroquia, ayunt.* de Páramo, *part. judic.* de Sarria, prov. de Lugo.

3. Páramo, *ayunt., part. judic.* de Sarria, prov. de Lugo.

4. Un très grand nombre de localités de la province de Lugo portent ce nom ; par suite, l'identification n'est pas certaine ; il en est de même pour beaucoup d'autres localités que l'on rencontrera dans cet inventaire. Toutes les fois que l'identification nous a semblé par trop douteuse, nous nous sommes abstenu d'en proposer une.

5. Reçelle (San Pedro), *parroquia, ayunt.* de Puertomarin, *part. judic.* de Chantada, prov. de Lugo.

6. Puerto Marin, *villa, part. judic.* de Chantada, prov. de Lugo.

7. Reibas (San Lorenço), *parroquia, ayunt.* de Autas, *part. judic.* de Chantada, prov. de Lugo.

8. Cancelada (Santo Tomé), *parroquia, ayunt.* de Cervántes, *part. judic.* de Becerrea, prov. de Lugo.

9. Erosa de Ada, *lugar, ayunt.*, de Taboada, *part. judic.* de Chantada, prov. de Lugo.

10. Matafagin, *lugar, ayunt.* de Corgo, *part. judic.* et prov. de Lugo.

Libro 3 de Pergaminos (747-1538).

Dimensions approximatives : $0^m,37 \times 0^m,44$. 263 documents.

Casares de Sarria[1].	Nos 1 à 29.	xiie-xve s.
Alrededor de la ciudad.	— 30 à 90.	viiie-xvie s.
Meilan[2].	— 91 à 156.	viie-xve s.
Robra[3] y Caboi[4].	— 157 à 205.	xe-xvie s.
Benade[5].	— 206 à 263.	xie-xve s.

Chartes en écriture visigothique : n° 49, 1069; n° 50, 1029; n° 86, 983; n° 87, 745[6]; n° 88, 1124; n° 89, 1043; n° 155, 1016; n° 156, 662[7]; n° 204, 974; n° 246, 1076; n° 261, 1066; n° 263, 1080.

Jugement, n° 79, 1215.

Libro 4 de Pergaminos (735-1529).

Dimensions approximatives : $0^m,40 \times 0^m,45$. 144 documents.

Pedreda[8].	Nos 1 à 26.	xie-xve s. (surtout xiiie et xive).
Bascoas.	— 27 à 42.	xiie-xve s.
Lameda[9] y Lea.	— 43 à 45.	xiiie-xvie s.
Zilleros de Bolaño[10].	— 46 à 58.	xie-xve s.
Carballido.	Rien.	
Rumian[11].	Nos 59 à 78.	xe-xive s.
Villa Zeleiro.	— 79 à 80.	xiie-xiiie s.
Gumian y Piñeira.	— 81 à 101.	xie-xvie s.
Sa Colomba.	— 102 à 121.	viiie-xvie s.
Sa Ma de Bóveda[12].	— 122 à 128.	xie-xve s.
Corbelle y Barja.	— 129 à 144.	xie-xiie s.

1. Casares do Sarria, *lugar, ayunt.* de Samos, *part. judic.* de Sarria, prov. de Lugo.
2. Sans doute Meilan, *lugar, ayunt., part. judic.* et prov. de Lugo.
3. Robra (San Pedro Felix), *parroquia, ayunt.* de Otero de Rey, *part. judic.* et prov. de Lugo.
4. Caboy (San Martin de), *parroquia, ayunt.* de Otero de Rey, *part. judic.* et prov. de Lugo.
5. Benade (San Eslebande), *parroquia, ayunt., part. judic.* et prov. de Lugo.
6. Copie du xie s., publiée par Risco, *Esp. sagr.*, t. XL, app. IX, pp. 353-356.
7. Copie du xie s. Se reporter p. 9, n. 3.
8. Pedreda (San Vicente), *parroquia, ayunt., part. judic.* et prov. de Lugo.
9. Lameda, *lugar, ayunt.* et *part. judic.* de Villalba, prov. de Lugo.
10. Bolaño (Sta Eulalia de), *parroquia, ayunt.* de Castroverde, *part. judic.* et prov. de Lugo.
11. Rumin?, *lugar, ayunt.* de Palas de Rey, *part. judic.* de Chantada, prov. de Lugo.
12. Sa Maria de Bóveda, *parroquia, ayunt., part. judic.* et prov. de Lugo.

Chartes en écriture visigothique : n° **42, 1105** ; n° 52, **1092** ; n° 73, 1016 ; n° 75, 1120 ; n° 77, 975 ; n° 78, 1025 ; n° 84, 1119 ; n° 114, 974 ; n° 116, 1017 ; n° 118, 1091 ; n° 120, 983 ; n° 121, 735[1] ; n° 128, 1074 ; n° 141, 1023 ; n° 153, 1083 ; n° 144, 1024.

Jugements : n° 20, 1074 ; n° 77, 975 ; n° 128, 1074.

Libro 5 de Pergaminos (1048-1528).

Dimensions approximatives : 0m,40 × 0m,45. 156 documents.

Santalla de Cuiña.	Nos 1 à 39.	xiie-xvie s.
Villamoure[2] y Esperante.	— 40.	xve s.
Caritiel de Coeses.	— 41 à 55.	xiiie-xvie s.
Saa.	— 56 à 100.	xiie-xve s.
Camara.	— 101 à 142.	xiie-xviie s.
Cotonuebo.	— 143 à 153.	xiie-xvie s.
Mougan[3].	— 154 à 156.	xive-xve s.

Charte en écriture visigothique : n° 150, 1191.

Libro 6 de Pergaminos (956-1565).

Dimensions approximatives : 0m, 40×45. 112 Documents.

Fargos[4].	Nos 1 à 14.	xiie-xve s.
Francos y Pallares.	— 15 à 63.	xe-xive s.
Orbazay[5].	— 64 à 78.	xiiie-xve s.
Los Condes.	— 79 à 99.	xiie-xvie s.
Negrál.	— 100.	xiiie s.
Coto de Gaioso.	— 101-111.	xiie-xvie s.
Taboada.	— 112.	xiie-xvie s.

Chartes en écriture visigothique : n° 63, 926.
n° 147, 1118.
n° 155, 1120.

---

1. C'est le même acte que le n° 87 du *Libro 3 de Pergaminos ;* copie du xie s. également, mais mal datée ; voir ci-dessus p. 24, n. 6.

2. Villamoure, *lugar*, *ayunt.*, *part. judic.* et prov. de Lugo.

3. Mougan (Sa Maria Magdelena), *parroquia, ayunt.* de Guntin, *part. judic.* et prov. de Lugo.

4. Fargos, *lugar, ayunt.* de Guntin, *part. judic.* et prov. de Lugo.

5. Orbazay (San Miguel), *parroquia*, *ayunt.*, *part. judic.* et prov. de Lugo.

Libro 7 de Pergaminos (1073-1540).

Dimensions approximatives : 0m, 40 × 0m, 45. 215 documents.

Mera.	Nos 1 à 129	Les actes du XIIIe s. sont en majorité.
Terceria de Servian[1].	— 130 à 215	

Chartes en écriture visigothique : no 128, 1073.
no 142, 1123.
no 192, 1079.

Libro 8 de Pergaminos (916-1540).

Dimensions approximatives : 0m, 40 × 0m, 45. 165 documents.

Monforte[2].	Nos 1 à 97.	Surtout actes du XIIIe s.
Zereija[3].	— 98 à 112.	XIIIe-XVIe s.
Rubian.	— 114 à 116.	XIIIe-XVe s.
Atan[4].	— 117 à 133.	Xe-XVe s.
Villar de Ortelle[5].	— 134-139.	XIVe s.
Diomonde[6].	— 140-165.	Xe-XVIe s.

Chartes en écriture visigothique : no 88, 922; no 89, Xe s.; no 117, 916 ; no 159, 924 ; no 160, 1094.

Jugements : no 84, 1217 ; no 88, 922.

Libro 9 de Pergaminos (910-1466).

Dimensions approximatives : 0m, 33 × 0m, 45. 92 documents.

Samos[7] y diferentes pergaminos.

Chartes en écriture visigothique : no 57, 1128; no 69, 977 ; no 70, sans date, XIe s. ? ; no 72, 1019 ? ; no 75, 989 ; no 76, 1089 ; no 77, 910 ; au verso du no 77, un acte de 987 ; no 78, 973 ; no 81, 1107 ; no 85,

1. Servia ?, *aldea*, *ayunt.* de Lousame, *part. judic.* de Noya, prov. de Coruña.
2. Montforte de Lemus, *villa*, *part. judic.* et prov. de Lugo.
3. Cereija (San Pedro de) ?, *parroquia*, *ayunt.* de Puebla del Brollon, *part. judic.* de Quiroga, prov. de Lugo.
4. Atan (San Esteban) ?, *parroquia*, *ayunt.* de Panton, *part. judic.* de Monforte, prov. de Lugo.
5. Villar de Ortelle (Santiago), *parroquia*, *ayunt.* de Panton, *part. judic.* de Monforte, prov. de Lugo.
6. Diomonde (San Pelagio), *parroquia*, *ayunt.* de Saviñao, *part. judic.* de Monforte, prov. de Lugo.
7. Samos, *villa*, *part. judic.* de Sárria, prov. de Lugo.

1038 ?; n° 88 : c'est une très grande feuille de parchemin sur laquelle sont transcrits 7 actes de 1051, 1048, 996, 1030, 1042, 1042, 1040 ; n° 89 : suite de 11 actes dont le premier est de 996 ; les autres ne sont pas datés ; n° 90, 1056 ; n° 91, 1084 ; n° 92, 1002.

Jugements : n° 2, 1195 ; n° 78, 973 ; n° 85, 1038 ; n° 90, 1056.

N° III

X° Section. — *Códices, registres royaux, cartulaires et manuscrits.*

Le nombre des cartulaires ou inventaires d'archives est très considérable (en réalité, il y a beaucoup plus d'inventaires de ce genre que de cartulaires) ; je n'ai pas la prétention d'énumérer, même sommairement, tous ceux que j'ai vus, ni tous ceux dont j'ai pu tirer parti. Je préfère soumettre au lecteur la description de ceux qui m'ont été le plus utiles.

Astorga.

Privilegios de Astorga[1].

Collection de copies de chartes royales, tirées des archives de la cathédrale d'Astorga ; 210 × 219 mm ; 44 cahiers de papier de 10 feuilles chacun (pas de foliotation) ; écriture soignée. La fiche, correspondant à ce registre, dit : « Este manuscrito es copia del escrito por el Dean D. Antonio Quintela en 1608, comisionado por el Rey para averiguar las iglesias que en la dicha diocesis eran de fundacion real y pertenecian al real patronato. » En tête, il y a une lettre de Simon Pontero à Don José Carvajal (xviii° s.). Reliure toute récente.

Privilegios de Astorga[2].

Collection de copies de chartes royales tirées du Tumbo negro de la cathédrale d'Astorga, et faites sous les ordres de Don Jerónimo de Chirivoga, doyen de la cathédrale de Salamanque, en

1. Au moment où j'ai quitté Madrid, ces mss. n'étaient pas encore cotés.
2. Même remarque que ci-dessus.

décembre 1613. 210 × 310 mm ; 864 feuillets, nombreuses mains, écritures souvent négligées. Reliure toute récente. Presque tous les actes sont précédés d'une sorte de protocole, qui, à quelques variantes près, est le suivant : « En la ciudad de Astorga, a catorce dias del mes de diciembre de mill (sic) y seis cientos y trece annos, el Dr D. Geronimo de Chiribiga, dean y canónigo de Salamanca, juez por Su Magestad para la aberiguacion de las abbadias, prioratos y beneficios que pertenecien a su patronato real, haviendo reconocido los archivos de la cathedral desta ciudad, en uno de los becerros hallo un privilegio, etc. » (fo 10 r.).

Castañeda.

Tumbo del monasterio de Castañeda. No 170 b.

410 × 620 mm. 776 feuillets de papier numérotés, plus une centaine de feuillets en blanc à la fin. Dans le corps du volume, beaucoup de feuillets en blanc ou ne renfermant que quelques lignes. Le titre est : « Año 1714. Tumbo del real monasterio de San Martin de Castañeda ». Ce titre est placé dans un cartouche peint à l'aquarelle et fort mal dessiné. Reliure ancienne.

Fo 1 r.-2 r. : *Razon de averse hecho este nuevo tumbo*. Quelques renseignements intéressants. En 1652, sous l'abbatiat de Don Luis Sánchez, on avait composé un *tumbo antiguo* ; mais en 1709, il fut égaré. Aussi, en 1715, commença-t-on la rédaction du *nuevo tumbo*, et en furetant dans les archives, on retrouva le *Tumbo antiguo*.

Fo 4 r. et v., se trouve un prologue qui nous apprend que le registre a été composé par ordre de l'abbé Juan Guerrero, en 1715. Le compilateur, Fr. Antonio de Lara, nous avertit qu'il a consulté souvent un « libro escripto en pergamiro, que se compone de setenta y seis ojas, enquadernado en pasta, que esta reconocido y firmado por el Reverendissimo Padre Fr. Pedro de Pobladura, juez appostolico de la Santidad de Leon Dezimo, y signado del secretario Camargos en Valladolid, año de mill quinientos y treinta y cinco. » C'est la seule description, à ma connaissance, du *Tumbo* primitif de Castañeda.

Très peu d'actes transcrits ; fol. 8 r.-11 r., quatre recopiés intégralement. On rencontre une très longue liste des abbés, des notices diverses concernant le monastère ; puis, à partir du fol. 60 r.,

une analyse des documents rangés par ordre alphabétique des localités auxquelles ils se rapportent ; ainsi, sous les noms : la Granja, Vigo, etc., sont analysées toutes les chartes relatives à des possessions du couvent sises à la Granja, Vigo, etc.

CELANOVA.

Tumbo del monasterio de Celanova. N° 986 b.

300 × 406 mm. 198 feuillets de parchemin numérotés ; plus, au début, un feuillet portant les armes d'un archevêque, un blanc, un de titre, un autre blanc non numéroté ; après quoi commence le tumbo dont le premier folio utile est numéroté 2.

Le titre, comme les armes, sont modernes, vraisemblablement du siècle dernier ; il est ainsi libellé : « Tumbo / y Becerro Antiguo de Privile / gios y donaciones hechas al monasterio / de S. Salvador de Cellanova, por los Reyes / de Leon, Galicia y Castilla, Duques, Condes / Marqueses, y otros Cavalleros particulares / deste Reyno, y fuera del, de muchos lugares y / otros bienes contenidos en ellas; contienense las / cosas sobredichas hasta ojas çiento y nobento y / ocho desde esta donde comiença ; dividese en / tres libros ; el primero, desde folio 1 hasta fol. 39, no / tiene tabla de las escripturas en el contenidas ; / el libro 2, desde fol. 40 hasta fol. 156, y / la tabla del a fol. 39, a la buelta de la oja ; / el libro 3°, desde fol. 157 hasta fol. 198 y la / tabla del fol. 156. Contiene mas de las / dichas escripturas, en los libros 2 y 3, / casos y suçesos notables, suçedidos a Abbades del dicho Monasterio y Mon / ges del, en diferentes tiempos, / dignos de ser leidos / con atencion. »

Ce titre est enfermé dans une sorte d'écusson d'un dessin très orné. Au bas, d'une autre écriture, moderne elle aussi, se trouve la note suivante : « Llamase / este libro el / tumbo gótico porque contiene copias de las escrituras antiguas, / que estaban en letra gótica, aunque la de este libro no lo es. »

Pour la transcription des actes, on n'a pas suivi l'ordre chronologique, mais le copiste a fait preuve de soin : souvent il a divisé les souscriptions en colonnes, comme dans les originaux, et il a reproduit les monogrammes, surtout dans les chartes royales.

L'écriture paraît être de la fin du XIIe ou des premières années du XIIIe s., assez grosse d'ordinaire, mais sans aucune particula-

rité[1]. Quelques rubriques à l'encre rouge et quelques lettres ornées d'une façon un peu grossière : ces lettres ornées ne se rencontrent qu'à partir du fol. 101 r. Plusieurs mains.

La page est tantôt divisée en deux colonnes (fol. 49 r.-92 v. et 125 r.-198 v.), tantôt écrite à lignes continues (fol. 2 r.-48 v., et 93 r.-124 v.).

Ce cartulaire est en très bon état ; cependant on a dû recoller des bandes de parchemin sur le bord de certains feuillets fatigués. La reliure est ancienne.

DUEÑAS (San Isidro de).

Inventaire des Archives de San Isidro de Dueñas. N° 115 b.

400×290 mm., un peu plus de 300 pages de papier, recouverts d'une feuille de parchemin. Plusieurs mains. Les bords sont très abîmés, rongés par l'humidité ; les dernières pages sont presque complètement en lambeaux. Ces chartes sont analysées par ordre de cajones[2], lesquels étaient au nombre de douze. L'index s'arrête à la p. 195; les tables occupent les pp. 196-229. Le registre est intitulé : « Relation del Archivo de esta Real Cassa de San Ysidro, junta a Dueñas » (*x*. 3). Il a été commencé le samedi 4 septembre 1683[3] et terminé en 1693[4].

Page 4, on trouve la description suivante de l'ancien Cartulaire du couvent, aujourd'hui perdu, si je ne me trompe : « Primeramente ay en este cajon que llaman del Beçerro o Privilegios del tamaño, digo que ay en este cajon un libro que llaman del Beçerro

1. Il faudrait voir la date du plus récent document transcrit dans le cartulaire. — Les caractères paléographiques pour les écritures espagnoles de cette époque, — du moins, en ce qui concerne les mss. — ne sont pas bien nettement marqués.

2. P. 3, il y a quelques mots sur le local où étaient enfermées les archives du monastère : « El archivo de esta cassa esta al frente en la Yglesia, en la nave ultima del altar de N. B. S. Benito, en la ultima capilla, junto a la portada de la Yglesia; por lo que toca al fuego, pasece esta vien, con la ayuda de Dios; solamente tiene de inconveniente el estar la puerta tan atras mano, a se querido dar por el choro alto, pero como a de caer sobre arco, temese alguna gruina en la Yglesia. Estan los papeles en un cajon grande, que tiene casi quatro varas de largo y una de ancho, y vara y modia de alto. Este cajon grande esta rrepartido en doce cajones iguales, seis altos y seis vajos. »

3. Cf. p. 3. « Començose a escribir en este libro a quatro de Setiembre del año de N. S. Jesu Christo de mil seiscientos y ochenta y tres, sabbado, dia dedicado à N. Señora. » Cf. aussi p. 1.

4. Cf. p. 1. « .....el [año] de 1693 c. acabo [este libro]. »

o Privilegios del tamaño de a quarto, enquadernado en papelon negro, todas las ojas de pergamino; escrito de letra antigua, que abra al pie de 300 años que se escrivio ; es un traslado de Privilegios y Donaçiones echas a esta cassa por los Reyes y Principes, y aunque es traslado, con todo eso hace fe, por su antiguedad ; y al cabo de el, ay algunas presentaçiones que se han hecho de el, en tiempos pasados, en las chancellerias, y la primera presentaçion parece del año de 1403. Las escrituras que ay en este libro, son las siguientes, y en la primera oja en blanco tiene por señal numero I A. » D'après l'analyse qui suit, le Cartulaire comprenait 61 feuillets.

LIEBANA.

Tumbo del monasterio de Santo Toribio de Liebana. N° 990 b.

215 × 325 mm. 74 feuillets de parchemin, écrits à deux colonnes : 7 cahiers de 8 feuilles, un (le 8e) de 11 feuilles et un autre (le 9e) de 7. Écriture de l'extrême fin du XIIIe s. ou du début du XIVe s.[1], très jolie, bien formée, d'une régularité très grande. Les titres des actes sont tous à l'encre rouge. Pas de couverture, si ce n'est une feuille de papier. Pas de titres ni de tables.

Ce cartulaire renferme beaucoup de chartes antérieures au XIe s., très peu du XIIe et un assez grand nombre du XIIIe.

LUGO.

Tumbo nuevo de Lugo. N° 267 b.

210 × 338 mm. 335 feuillets de papier, écrits jusqu'au fol. 267 par deux mains qui alternent. Après le fol. 267, d'autres mains. Il faut ajouter tout de suite que les feuillets ne sont pas de dimension uniforme : certains mesurent 200 × 283 (ex. fol. 182 et suiv.), d'autres 181 × 237 (ex. fol. 192 et suiv.). Les premières pages manquent, car le fol. 1 commence au milieu d'un acte. Couverture en parchemin, portant au dos : « Lugo, escrituras. » Le volume a été fini de compiler en septembre 1763 (cf. fol. 269 r., où l'on lit : « Fue concluyda la copia de todos estos monumentos en el mes de septiembre del año de 1763. »

1. On pourrait ici faire la même remarque que plus haut, p. 30, n. 1.

Tous les actes qui précèdent le fol. 267 concernent Lugo; ceux qui suivent le fol. 269 sont de diverses provenances : Santiago, Lugo, Orense, Samos, San Millan, Covadonga, Obona, San Payo Antealtares, San Vicente de Oviedo, Sahagun, Oña, etc.

Fol. 267 se trouve un *Prologo i advertencia*, qui renferme quelques renseignements curieux à la fois sur les Archives de la Cathédrale de Lugo et sur la manière dont les copies du *Tumbo nuevo* ont été exécutées. « La collection que se sigue de privilegios, testamentos y donaciones — dit le scribe — comprehende todos los monumentos del tumbo antiguo, y los goticos que faltaban, los que se tomaron de los diez tomos de Palacio[1]. » Plus loin, il ajoute que les copies du *tumbo antiguo* et les originaux ou copies authentiques des *tomos de Palacio* ne concordaient pas toujours, — ce qui n'a d'ailleurs rien d'étrange : « ... se corrigieron los deffectos que havia en el tumbo, en quanto a las datas y eras, y en algunas clausulas omitidas se añadieron las firmas y subscripciones, que faltaban en el tumbo y se hallan en los originales. » Puis le compilateur continue : « Registraronse todos los pergaminos de la catedral y se sacaron y emendaron las copias que faltaban; las quales se incorporaron en esta colleccion, de modo que todos los monumentos que se consideraron utiles assi goticos como no goticos, se copiaron escrupulosamente, para introducirlos en este nuebo tumbo, a excepcion de alguna venta o compra, la que no se copio, quando no contenia estimabilidad en su narrativa o expressa memoria de las piezas compradas; por lo qual sera excusado buscar alguno instrumento gotico en todos los tomos de Palacio, porque todos se trasladaron para formar esta colleccion y evitar la ultima perdicion de aquellos antiguos monumentos. » Il est en effet exact que les documents ayant une certaine importance ont tous été transcrits. Le copiste note ensuite qu'il a respecté l'orthographe des originaux, avec leurs barbarismes et leurs solécismes; au reste, il a corrigé ces fautes en marge. En tête de chaque acte, on a reproduit le titre du *tumbo antiguo*, « quando le tenia el monumento; de donde se inferiza que el instrumento que no tenga titulo del tumbo, no existia en el, ni estaba copiado. » On a fait aussi précéder chaque document d'une courte analyse. Quant aux dates « al fin del monumento conservamos la data con los mismos numeros goticos, que existen en el original, lo que juzgamos muy necessario para que la posteridad tenga noticia destas preciosas reliquias de la antiguedad. »

Fol. 267 v., on explique pourquoi il n'a pas été possible de ranger les chartes par ordre chronologique; d'abord on n'a pas eu en même temps tous les « monumentos originales ni copias authenticas. » Ensuite, « ni aun quando habiesamos juntos todos los volumenes de Palacio, haviera sido facil reducir las donaciones a esta orden, porque el collector de Palacio no tubo cuidado de poner baxo un titulo y volumena los monumentos goticos, sino que los puso summamente dispersos... » : réflexion d'une exactitude rigoureuse, comme on peut s'en convaincre en feuilletant les volumes en question[1].

Enfin, voici dans quelles limites chronologiques a été enfermée la collection dite *tumbo nuevo :* « Al principio desta colleccion, pusimos la copia de los dos concilios celebrados en esta Iglesia y en el tiempo del rey Theodemiro... Luego pusimos los testamentos del grande obispo Odoario... De aqui conducimos la colleccion asta el reynado del rey santo Don Fernando, y asta el año de 125 (sic ; lire 1255). Haviamos determinado fixar el ultimo periodo desta colleccion en el año de 1200 o 1225. Pero el haver allado en el tumbo antiguo algunos privilegios deste rey santo, nos obligo a recoxer todo lo que pudimos hallar respectivo a este piadoso principe ; de lo qual escoximos los privilegios escritos en latin, para insertarlos en esta colleccion, dexando los de romanze para el otro tumbo o colleccion moderna, laque debe incluir todos quantos privilegios, donaciones, gracias, derechos, lograron el obispo y Cavildo desde la mitad del siglo treze aste el tiempo presente... » Ce recueil a-t-il jamais été formé, je l'ignore. De même, où se trouve actuellement le *tumbo antiguo* de la cathédrale de Lugo ? C'est une question à laquelle je ne saurais répondre, quoique je soupçonne la cathédrale d'avoir conservé son vieux cartulaire[2].

Oviedo.

Privilegios de Oviedo.

Recueil de copies de chartes royales, tirées des archives de la cathédrale d'Oviedo et de notes sur divers monastères du diocèse.

---

1. Cf. l'inventaire ci-dessus, pp. 22 et suiv.
2. Cf. ci-dessus, p. 22.

210 × 310 mm. 852 feuillets ; nombreuses mains ; écritures souvent négligées. Les pièces ont été rassemblées par les soins du doyen de la cathédrale de Salamanque, Don Jerónimo de Chirivoga, en juillet et août 1613. Presque toutes sont précédées d'un protocole semblable à celui que nous avons déjà mentionné pour un recueil de chartes d'Astorga. Reliure toute récente.

Santa Maria del Puerto.

Tumbo de Santa Maria del Puerto. N° 1001 b.

180 × 254 mm. 77 feuillets de parchemin, plus, entre le fol. 39 et le fol. 40, un feuillet détaché, de plus grandes dimensions et numéroté IX. Une partie du cartulaire est en écriture visigothique : ce sont les fol. 1 v°-36 v° ; mais aux feuillets 1 r., 20 r., 22 r., 23 r. et v., 24 r. et v., 25 r., sur des espaces laissés en blanc, on a postérieurement transcrit en *letra francesa* diverses chartes. Ces feuillets 1 v°-36 v° ont été écrits à l'extrême fin du xie s. ou dans les premières années du xiie. — A partir du fol. 37 r., écriture dite française ; les documents qui figurent dans cette seconde partie du cartulaire vont jusqu'au début du xiiie s. Tant pour la première que pour la seconde partie, on peut distinguer plusieurs mains ; l'écriture, en général, est jolie et très nette. Les actes ne se suivent pas dans l'ordre chronologique. Le cartulaire est recouvert d'une peau de sanglier.

Sahagun.

Becerro gótico del monasterio de Sahagun [1]. N° 9896.

231 × 360 mm. 246 feuillets de parchemin, numérotés, plus, avant le fol. 1, 4 feuillets non chiffrés contenant la *tabla de los lugares que estan en este libro*, et après le fol. 246, 2 feuillets en papier. Le manuscrit, divisé en 9 chapitres et écrit à deux colonnes, est d'une écriture visigothique de transition entre la minuscule visigothique proprement dite et la *letra francesa* ; elle est d'ailleurs très belle, très soignée, et offre un véritable modèle de calligraphie. Le titre des actes, ainsi que l'initiale du premier mot de

1. Voir une description très sommaire dans Vignau, *Indice de los documentos de Sahagun*, pp. 580-581, n° 2525.

chaque acte, est tracé à l'encre rouge. Dans le corps même des documents, pas de lettres de couleur, sauf dans un, fol. 233 v., col. 1-fol. 236 r., col. 2, intitulé : *Inuentarium de hereditate de Sopratello infra cautum Sancti Facundi*, où, après chaque point, la lettre qui suit est rouge. Le cartulaire est entièrement de la même main (exception faite de la *tabla de los lugares*, précitée, qui date du xviiie s.) jusqu'au bas de la col. 1 du fol. 237 r. La col. 2 du fol. 237 r. et le verso (col. 1, jusqu'à la moitié de la page; le reste est vide) sont visiblement d'une autre main, mais sont cependant toujours en écriture visigothique. Fol. 238 r.-243 r. se trouvent des documents écrits en *letra francesa* et dus à plusieurs mains. Fol. 243 v., notes en écriture du xve et du xvie s.[1].

Le titre, placé au verso du quatrième feuillet non chiffré du début, porte : IN XPI NME INCIPIT LIBER TESTAMENTORŪ SCI FACUNDI.

Les actes sont transcrits sans souci de l'ordre chronologique : les plus récents ne dépassent pas 1110, bien entendu dans la partie du cartulaire qui est en écriture visigothique.

Fol. 141 r., se trouve la note suivante : *Iste lbr scriptus est in era mllsma c^a x VIII*. Ce ms. date donc de 1110[2].

La reliure se compose de bois recouvert de basane noire (ancienne).

Becerro du P. Guardiola[3]. 949 b.

Sous le no 949 b, à l'*Archive Histórico Nacional*, il y a un registre qui porte le titre suivant : LIBRO *I° / de los Beze/rros del real / monaste / rio / de /* SAHAGUN / *Escrito por mandado de Nro / muy Reuerendo Padre / Fray* ANTONIO DE PRADO / *Abbad del dicho / monasterio / 1569.*

210×288 mm. 42 feuillets de papier numérotés; en plus, au début, 9 feuillets non chiffrés dont un est occupé par le titre, et trois par la table des noms de lieux. Après le feuillet 42, 2 fol. en

1. Vignau, *loc. cit.* « En la última hoja útil, hay varias diligencias por las que consta que este libro fué exhibido en la Cancilleria de Valladolid, por mandato de los oidores, en diferentes pleitos. »

2. Cf. Vignau, *loc. cit.*

3. Voir une description très sommaire dans Vignau, *op. cit.*, pp. 581-582, no 2530. — Au cours de notre description nous imprimons en petites capitales, dans les passages en italique, et en italique, dans les passages en caractères ordinaires, les mots qui dans le ms. sont à l'encre rouge.

blanc, plus un où on lit : « Dictum sapienti sat est. / Las condiciones y malas propriedades que tienen los / judios son estas que se signen » ; plus, enfin deux folios blancs. Reliure ancienne.

Le ms. est écrit entièrement de la même main, celle du P. Guardiola, sauf un acte, fol. xxv r.-xxvi r. : « Hanc donationem transcripsit summa curra (sic) Frater Andreas de Quintanilla, cellerarius maior huius Regii Coenobij. » Chaque acte est précédé d'un sommaire.

Fol. 42 v., on lit : « Scriptus est hic liber et correctus per nos Fratrem / *Didacum de Bastocirio* et Fratrem *Joannem Be / nedictum Guardiola* Archiotas, Anno Virginei partus / *1. 5. 69*, togam monachorum cœnobij Sctor. Martyrum Facundi et Primitiui regente ad / modum Reuerendo Patre nostro Fratre / *Antonio de Prado*, abbate et con / cionatore praeclarissimo. »

« En este libro primero de los bezerros se contienen quaranta y siete tras/lados de escripturas las mas antiguas, començando desde la Era de / DCCCCXII hasta la Era de DCCCLXX, y contando por el año / de Nuestro Señor Jesu Christo, desde del año de DCCCLXXIIII, hasta el / año de DCCCXXXII ; cuyos originales que son quarenta y siete / estan en el amboltorio de la letra A en el caxon 1 del archiuo[1] / y porque es uerdad lo firmamos de nuestros nombres, nosotros, fray Diego de Bustocirio y fray Juan Benito Guardiola, archiueros deste monasterio de Sahagun. A iiij dias del mes de Agosto, año de 1569. — Fray Diego de Bustocirio (*signature autographe*). — Fray Juan Benito Guardiola Archiuero (*signature autographe*).

J'ai dit plus haut que les inventaires d'archives étaient, à l'*Archivo histórico Nacional*, plus nombreux que les cartulaires. A titre d'exemple, je vais donner une description de deux inventaires, relatifs aux documents de Sahagun.

Pueblos y heredades del monasterio de Sahagun[2]. N° 225 b.

231 × 340 mm. 369 feuillets de papier numérotés, plus deux feuillets de titre ; reliure en parchemin ; xviiie s., avec des additions du début du xixe. Le premier feuillet de titre porte :

« Indice / de las escrituras principales y titulos de propriedad,

1. Cette ligne a ensuite été barrée.
2. V. Vignau, *op. cit.*, p. 582, n° 2532.

derechos, haziendas y rega / lias de el Real Monasterio de San Benito / de Sahagun. Dividesse en tres parte : las dos / primeras contienen las donaciones / y privilegios reales, executorias / y titulos de pertenenzia ; la / tercera comprehende la jurisdi / cion ecclesiastica de la digni / dad abbacial, bullas, igle / sias, monasterios uni / dos y anexos, etc. / *Parte segunda* (*sic*). »

Le titre du deuxième folio est :

« Privilegios / donaciones y zedulas reales / que concedieron al illustre real monaste / rio de / S. Benito de Sahagun, / dicho antiguamente / Domnos Sanctos, / S. Facundo y Primitivo / y San Fagun / los señores Reyes, Reynas e Infantes de Leon, desbe el Magno D[n] / Alonso el III / hasta el año de MDCCXVI, deçimo sex / to del reynado del S[r] Fhelipe V, que Dios / guarde, / y los que se concedieren por los sucessores de Su Magestad / Hallanse tambien privilegios, que fueron con / cedidos á ricos hombres y cavalleros, / conventos y personas particulares, / que no pertenezen a este monasterio, y se / guardan en su Archivo. »

Fol. 1 r. « Nota historial, que debe anteponerse a los privilegios reales, sacada / *ex Libro Ordinum Adefonsi Abbatis S.* / *Facundi*, / que se guarda en el Archivo de la Sancta / Iglesia cathedral de Oviedo[1]. »

Fol. 2 v., commence l'énumération des documents classés par ordre chronologique.

Fol. 40 r. « Juridiçion / civil y criminal, / Señorio y Vassallaxe, que / tiene y hatenido / el real monasterio de / Sahagun / en su coto, adegañas y lugares / del Estado y otros. / Ponense aqui los papeles de posession, / titulos, nombramientos y propuestas / de oficios de justicia, con las / residençias. / Los titulos de propriedad se hallan en los pri / uilegios reales y en cada lugar en particular, / como se veran en el Yndice / general. »

Fol. 118 r. « Lugares, / haciendas, derechos, / iglesias y monaste / rios que fueron y son del monasterio de / Sahagun, / y no tienen determinado partido; ó non / se sabe la situacion que / tuvieron; y / los que de un mismo nombre, sin distin / tiuo o denominaçion, se equivocaron ; / puestos por el orden del alfabeto. »

---

1. Tout ce que je puis dire de cette note, c'est que le texte transcrit est identique aux c. 74-75 du *Chronicon Albeldense*, sauf vers la fin.

Registro de las escrituras de Sahagun. Año 1530[1]. N° 281 b.

250 × 350 mm.; 160 feuillets de papier, couverture en parchemin. Jusqu'au fol. 76 inclus, il y a un « Registro de las escripturas de esta casa / que comiença año de mill e quinientos / e treinta años escriuano Martin Esgue/rra. » Ce registre va jusqu'en 1573; 14 feuillets manquent au début. XVI° s.

Après le fol. 76 commence une nouvelle numérotation : 84 feuillets. Le titre est : « Libro en que se cont ienen por orden / de A. B. C. los priuilegios, mercedes y / gracias de los titulos que oy en este / dia de 16 de junio de 85, se halla / en el Archiuo deste Monasterio de S[t] / Benito el Real de Sahagun. »

Écriture du P. Guardiola; quelques passages semblent être de Fray Andres de Quintanilla, mais l'écriture de Guardiola domine.

SOBRADO.

Tumbo del monasterio de Sobrado. T. I, n° 977 b. (sic); t. II, n° 976 b. (sic). 230 × 320 mm.; t. I : 196 feuillets de parchemin; t. II : 170 feuillets écrits à page pleine, d'une écriture très claire et très nette, du milieu ou de la fin du XIV° siècle. Chaque document est précédé d'une rubrique à l'encre rouge.

T. I : sur le feuillet non numéroté qui se trouve avant le feuillet numéroté 1, on a transcrit une table des 106 premières chartes :

In nomine Domini Nostri Ihsu Cristi (sic). Amen. Incipiunt capitula primi libri de hereditatibus et possessionibus que fuerunt ab antiquo tempore de monasterio Superaddi in diebus regis Domni Ordonii et regis Domni Ueremondi et regis Domni Ranemiri et regine Domne Tarasie et regis Domni Adefonsi.

Le tome I renferme des actes du IX° au XIII° s. Au fol. 84 v., sur une partie laissée en blanc, on a ajouté plus tard une charte de 1355.

T. II, fol. 1 r., on lit :

In nomine Domini Nostri Ihsu Cristi (sic). Amen. Incipiunt capitula secundi libri de hereditatibus et possessionibus monasterii Superaddi,

1. V. VIGNAU, *op. cit.*, p. 581, n° 2529.

quas fratres ordinis Cisterciensium inuenerunt uel recuperauerunt aut emerunt aut per donatione acceperunt.

Le tome II renferme des actes du XIe au XIIIe s.[1].

L. BARRAU-DIHIGO.

---

1. Je devrais décrire, pour finir, les cartulaires de Valpuesta (XIIIe s.); mais comme ils seront, en partie du moins, l'objet d'une publication prochaine, je me dispense de donner ici une description.

DES FRANÇAIS

QUI ONT ÉCRIT EN ITALIEN

AU XVI[e] SIÈCLE

(*Suite.*)

XVII. — Jean-Baptiste Du Four.

Nous comptons, dans notre Histoire de la littérature italienne en France au xvi[e] siècle, consacrer un chapitre spécial aux imprimeurs et aux libraires italiens qui ont exercé de ce côté des Alpes, ainsi qu'aux Français qui ont publié des éditions italiennes. Parmi ces derniers deux mériteraient peut-être de figurer dans la galerie des écrivains : Jean de Tournes et Guillaume Roville. Le premier nous apprend lui-même, dans une épître à Maurice Sève qui précède l'édition des poésies de Pétrarque publiée en 1545, qu'il s'éprit de la langue italienne alors que, simple compositeur chez Sébastien Gryphius, il avait imprimé les *Opere toscane* de Luigi Alamanni (1531-1532)[1]. Tout porte à croire qu'il fut en état d'écrire lui-même les épîtres qui précèdent plusieurs de ses éditions. On s'expliquerait ainsi aisément certaines irrégularités, par exemple les mots : *Il Dante* sur le titre du recueil de 1551, titre qui a plus d'une fois exercé la sagacité des commentateurs[2]. Guillaume Roville, à qui sa fortune et l'importance de

---

1. « Già dodeci anni sono e più, signor mio, che da prima cominciai a prattícar' nella casa dil S. Gryphio, e dal principio fui un di quelli compositori che s'aiutorno a comporre insu la stampa le divine opere di messer' Luigi Alamani, gentilhuomo tanto honorato in Francia quanto celebrato in Italia, laqual cosa mi mosse non solamente ad aprezar', ma ancora ad amar'e a compiacermi molto in questa lingua toscana, di modo qu'alhora dissegnai di continuar' in questo volgare como le mie facultà visi offeriranno.... »

2. Voy. Fontanini, *Biblioteca dell' eloquenza italiana*, 1803, I, p. 321.

ses affaires créaient des relations encore plus étendues que celles dont pouvait profiter Jean de Tournes, eut lui aussi l'occasion de cultiver la langue italienne; il résida même longtemps en Italie[1]. Les deux éditeurs lyonnais surent d'ailleurs s'entourer d'amis qui les aidèrent de leurs conseils et dont plusieurs furent pour eux des correcteurs attitrés. De ces amis, les uns étaient Français, comme Antoine Du Moulin, Jean-Baptiste Du Four et Claude de Herberay, les autres Florentins, comme Gabriel Simeoni, Lucantonio Ridolfi, Damiano et Bartolommeo Maraffi et Francesco Giuntini.

Nous ne parlerons ici que des Français.

Antoine Du Moulin, né à Mâcon vers 1510, fut, de 1537 à 1543, secrétaire de Marguerite d'Angoulême, reine de Navarre. En 1544 il entra dans la maison de Jean de Tournes à Lyon et y surveilla la publication d'un certain nombre d'ouvrages dont MM. Alfred Cartier et Adolphe Chenevière nous ont donné une description minutieuse[2]. L'un de ces ouvrages, la traduction de la *Physionomie naturelle extraite de plusieurs philosophes anciens*, nous montre que Du Moulin était versé dans les lettres italiennes. S'il ne traduisit pas lui-même la compilation qu'il avait d'abord publiée en français, il en dirigea du moins l'impression[3]. L'épître

1. L'auteur anonyme d'une épître qui termine l'édition du *Decamerone* donnée par Roville en 1555, après avoir fait quelques critiques du texte, s'exprime ainsi :

« ... Ma se Dio mi aiuti, cosi come a me generalmente questo vostro Decamerone, per quel tanto ch' ho veduto, piace assai et vene lodo sommamente, cosi credo che doverà piacere a gli altri et vene doveranno lodare, massimamente quando saperanno, come so io, in qual maniera voi con solecitudine grandissima, senza perdonare nè a fatica, nè a spesa, procacciate sempre d'havere nelle vostre case tutti quegli et stampatori et correttori che habbiano della toscana lingua maggior conoscenza de gli altri, sia o per la lunga dimora a quei medesimi servigi in Italia fatta, come alcuni al presente ne havete, o vero per la continua lezione de i buoni autori dentro delle loro proprie cose acquistata, talmente che aggiunto a questo la diligenza da voi d'intorno alle vostre stampe usata, del continuo grande, et la familiarità che con tal lingua havete non piccola, essendo nella vostra giovanezza dimorato in Italia assai buon tempo, con non punto minore agevolezza i libri nella toscana lingua composti che quegli nella vostra natia franzese scritti correttamente, come si vede, stampate... »

2. *Un Homme de lettres du* XVI[e] *siècle. Antoine Du Moulin, valet de chambre de la reine de Navarre, étude biographique et littéraire, par Alfred Cartier* [*et*] *Adolphe Chenevière*. Extrait de la Revue d'histoire littéraire de la France, t. II et III. Paris, Armand Colin et Cie, 1896. In-8.

3. Fisionomia // con grandissima // breuità raccolta da i libri // di antichi Fi- / losofi, // Nuouamente fatta volgare per Paolo // Pinzio. Et per la diligenza di M. An- //

à la reine Catherine de Médicis, qui précède l'ouvrage, est peut-être de lui; cependant, comme elle n'est pas signée et qu'elle peut être attribuée également au traducteur Paolo Pinzio, ou même à l'imprimeur Jean de Tournes, nous nous abstiendrons de ranger Du Moulin parmi les Français qui ont écrit en italien. Il en est autrement de Jean-Baptiste Du Four et de Claude de Herberay.

Jean-Baptiste Du Four est l'auteur d'une très curieuse épître imprimée en 1555 à la fin de l'édition du *Decamerone* de Boccace publiée par Guillaume Roville. Ce morceau lui donne des titres pour figurer dans l'histoire littéraire, mais ne nous apprend à peu près rien de sa vie. Nous ignorons le prénom de son père. Sa mère était une Bardin[1]. Le prénom de Jean-Baptiste, rare en France à cette époque, permet de conjecturer, ou que Du Four était né en Italie, ou qu'il avait été tenu sur les fonts baptismaux par quelque Italien. Des actes conservés aux archives du Rhône et aux archives de Lyon nous font voir qu'il fut notaire royal, secrétaire de l'archevêque de Lyon, greffier des insinuations et banquier en cours de Rome[2].

---

tonio del Moulin Messa in luce. // *In Lione*, // *Per Giouan di Tournes*. // M. D. XXXXX [1550]. // Auec Priuilege du Roy pour dix ans. — [Au v° de la p. 109 :] *Stampato in Lione per Giouan di Tournes à di V. di Marso, M. D. XXXXX*. In-8 de 8 ff. lim., 109 pp. et 1 f. blanc.

Le volume français parut cinq jours plus tôt (l'achevé d'imprimer est du 1er mars 1550). L'épître à Catherine de Médicis, qui précède le volume italien, est également datée du 1er mars.

Nous ne savons rien de Pinzio.

Biblioth. nat., p. R 269.—Biblioth. Sainte-Geneviève, V.761. — Cartier et Chenevière, *loc. cit.*, p. 62.

1. Le nom de la mère de Jean-Baptiste, Françoise Bardin, est indiqué dans un des actes cités ci-après. Un Estienne Bardin, prêtre, fut vers 1550 chanoine de Saint-Just de Lyon (Castan, *Catal. des Incunables de Besançon*, p. 150).

2. Le 29 octobre 1546, Gio. Battista Corsanico, marchand lucquois, demeurant à Lyon, vend à Jean-Baptiste Du Four, « citoien dudit Lion, present et acceptant », une pièce de bois sise à Cuires. (Archives du Rhône, E 752.) Au mois d'août 1553, Jean-Baptiste Du Four donne quittance comme procureur de Pierre Combi, gentilhomme servant du dauphin et domestique du cardinal de Tournon. (Archives de Lyon, CC 1009.)

Nous devons le relevé de ces actes et des suivants à l'obligeance de notre ami M. Julien Baudrier.

Le 26 avril 1557, le notaire Marchand reçoit le contrat de mariage de « honorable homme et saige maistre » Jean-Baptiste Du Four, secrétaire de l'archevêque de Lyon,

Nous ignorons si Jean-Baptiste fut d'abord attaché à Ippolito d'Este, cardinal de Ferrare, qui posséda l'archevêché de Lyon de 1539 à 1551 ; sa connaissance approfondie des choses italiennes aurait pu le recommander au choix du prélat[1]; cependant l'acte de 1546 cité ci-dessous ne lui donne pas d'autre qualité que celle de « citoyen de Lyon ». Il est donc probable qu'il ne fut appelé à ses fonctions que par le cardinal de Tournon (1551-1562)[2].

Les affaires dont Jean-Baptiste avait à s'occuper à Lyon étaient

---

avec Clémence Scarron, fille de Jean-Eustache Scarron, bourgeois de Lyon, et de demoiselle Ancely Chevrot. (Archives de Lyon, *Insin.*, vol. 34.)

Le 30 janvier 1560, Jean-Baptiste Du Four, notaire royal et secrétaire de l'archevêché de Lyon, est témoin au contrat de mariage de sa belle-sœur, Louise Scarron, avec Jean de L'Aube, bourgeois de Lyon.

Le 7 août 1560, Jean-Baptiste Du Four, secrétaire archiépiscopal et greffier des insinuations au diocèse de Lyon, bourgeois de Lyon, contracte un second mariage avec Isabeau Boytier (ou Bohier ?), fille de noble Claude Boytier, bourgeois de Lyon, et de dame Catherine Perret.

Le 12 septembre 1561, Jean-Baptiste Du Four, « secretaire de monseigneur l'archevesque de Lyon », achète une rente de 5 l. t. (Archives du Rhône, E 752.) Du Four prend la même qualité dans un acte du 7 février 1562 (n. s.) par lequel il transige au sujet d'un procès. (Ibid.)

Un achat de 20 livres de rente fait le 29 décembre 1571, le qualifie « notaire royal, secretayre de l'archevesque de Lyon et greffier des insynuations, fils et heritier de... feue dame Françoyse Bardin ». (Ibid.)

En 1575, Jean-Baptiste Du Four, secrétaire de l'archevêché de Lyon, est élu membre du syndicat. (Archives de Lyon, BB. 372.) Il exerce les fonctions de conseiller de ville pendant les années 1576 et 1577.

Le 10 février 1577, Jean-Baptiste Du Four, conseiller et échevin de Lyon, secrétaire de l'archevêché, et bourgeois dudit Lyon, est témoin avec Paul de Médicis, marchand, du contrat de mariage de noble Claude Du Pré avec Catherine Bonvoisin.

En 1885, il est élu de nouveau membre du syndicat. (Archives de Lyon, BB. 372.)

Le 22 août 1587, Guillaume Charrier, seigneur de la Rochette, conseiller, puis échevin de Lyon, épouse Gabrielle Du Four, fille de Jean-Baptiste Du Four, secrétaire de l'archevêché, de Lyon, notaire apostolique et banquier en cour de Rome, et d'Isabeau Bohier. Gabrielle meurt, à 95 ans, au mois de janvier 1667. (Extrait d'une généalogie imprimée de la famille Charrier.)

1. Ippolito avait soin de confier à des Italiens l'administration des immenses bénéfices qu'il possédait en France. C'est ainsi que, en pleine Bretagne, à Tréguier, il avait délégué comme trésorier Tommaso Vecchio, qui fut bientôt en guerre avec le chapitre. Voy. *Catal. des actes de François Ier*, VI, nos 23010 et 23016.

2. Le greffe des « insinuations » c'est-à-dire le greffe où étaient transcrits en résumé les actes authentiques, ne fut établi qu'en 1554. Les Lyonnais tentèrent vainement d'obtenir l'abolition de ces insinuations qui avaient avant tout un caractère fiscal. (Archives de Lyon, BB 76.)

des plus considérables, et l'on s'explique aisément qu'elles l'aient appelé à la cour, et qu'il ait pu s'y créer de puissantes relations. Ces affaires étaient du reste fructueuses pour le secrétaire ; aussi les documents qui nous ont été conservés nous le montrent-ils faisant à plusieurs reprises des achats de rentes.

Du Four reste en fonctions sous les successeurs du cardinal de Tournon, Antoine d'Albon (1562-1573) et Pierre d'Épinac (1573-1599). Nous ignorons quand il mourut. Nous ne connaissons de lui aucune autre production que la pièce suivante. Il est permis de le regretter, car l'épître que nous allons réimprimer montre un esprit délicat et un écrivain distingué. Le style est d'une pureté remarquable, mais il a pu être retouché par Lucantonio Ridolfi, qui paraît avoir eu la part principale dans la correction du volume.

L'auteur lyonnais nous fait voir avec quelle ardeur les dames de la cour de Catherine de Médicis cultivaient la langue italienne; le tableau qu'il trace mérite d'autant plus d'être reproduit que peu de bibliothèques possèdent le recueil qui le contient. C'est en quelque sorte le pendant de la *Selva* d'Amomo[1].

« Joan Battista Du Four al molto magnifico et nobile M. Rigo di San Marsale, consigliere di Sua Maestà Christianissima et ballivo delle montagne d'Alvernia[2], sopra questa nuova stampa del *Decamerone* del Boccaccio.

« Essend'io andato alli giorni passati, quando tornai dalla corte, a visitar' il nostro M. Guglielmo Roviglio, et avendo seco amichevolmente alquanto ragionato delli suoi affari et degli miei, lo presi a domandare se, mentre che io non ero stato, egli aveva fatto stampar' cosa alcuna di nuovo, e lo confortai che, quando li capitaria alle mani qualche opera thoscana che gli paressi degna di essere vista dalle persone di spirito, non mancassi farla stampare, percio chè ne potrebbe alla giornata sparar' utile honorevole, sendo hoggi la nobiltà franzese molto della thoscana lingua studiosa, et, oltre la utilità, potrebbe anche esser' sicuro che farebbe opera gratissima a

1. Voy. *Revue des Bibliothèques*, VIII, p. 105.

2. Rigal de Saint-Marsal se qualifiait seigneur et baron de Couros et Puydeval en Limousin. Nous avons vu de lui une quittance donnée à Toulouse le 30 mars 1572 (Biblioth. nat., ms. fr. 29246, dossier 61657). Des lettres de lui, datées de Puydeval, juin-août 1574, et de Couros, avril 1575, mars 1576, figuraient parmi les papiers de Noailles brûlés avec la bibliothèque du Louvre (L. Paris, *Papiers de Noailles*, I, pp. 121, 126, 129, 132, 138, 145, 147.)

tante nobili donne della corte et a tante principesse, che, non solo sene dilettano, ma ne hanno perfetta cognizione, come nel mio stare alla corte avevo inteso, et che infra le altre madama Margherita, unica sorella di questo invitissimo re[1], oltra la dottrina che el a ha nella lingua latina et greca et la scientia di tutte le arti liberali, può nell'arte poetica et oratoria in questa lingua thoscana non meno che nella sua propria agguagliarsi a qualsivoglia dotto huomo di questi nostri tempi, et il simile aviene di madama di Monpensier, principessa di reale sangue[2], la quale, si come ha il petto di virtù et dottrina pieno, così ha nella lingua la dolcezza non meno in questa favella thoscana che nella sua natía franzece. E queste sono seguite da più altre, il numero delle quali io non harei mai stimato se io non ne fussi stato fatto certo dal signore abate di Bellavilla, M. Battista Alamanni[3], gentilhuomo rarissimo in tutte le scienze et stimato hoggi nella lingua thoscana tra i migliori compositori del nostro tempo; con il quale trovandomi io un giorno infra li altri in camera della reina, dove era tutta la nobiltà delle donne franzese, lo pregai che gli piacesse darmene a conoscere qualch'una, accio chè io potessi alcuna volta, secundo l'occasione, della loro virtù et valore parlare; per il chè lui, come persona cortesissima, mi disse : « Tutte quelle che vedete qui con altre molte che hora non ci sono, sarebbono degno suggetto di Homero e di Vergilio, ne hanno solo la vera cognizione della lingua thoscana, ma nello scrivere et comporre in essa son venute al colmo. » Et mostrandomi la signora duchessa di Castro, disse : « Questa si può veramente, così in vita, come dipoi la morte del D. Oratio Farnese, suo marito, chiamare specchio di pudicitia, et comme negli occhi lo splendore e la grazia, et nel volto la bellezza e la

---

1. Marguerite de France devant faire l'objet d'un article assez étendu dans le premier livre de notre *Histoire de la littérature italienne en France au* XVI[e] *siècle*, nous ne parlerons pas d'elle incidemment.

Qu'il nous suffise de citer ce passage d'une dépêche de l'ambassadeur vénitien Francesco Morosini, qui dit de la duchesse de Savoie, en 1570 : « Ha un bellissimo ingegno e qualche gusto di lettere, per il chè parla di tutte le cose mirabilmente. Legge assa e latino e italiano, intendendo così bene l'una e l'altra lingua come la francese sua propria, nella quale sola però parla quasi sempre, non si assicurando di parlar le altre. » EUGENIO ALBÈRI, *Relazioni*, serie II, vol. II (1841), p. 168.

2. Il s'agit de Louise de Bourbon, comtesse de Montpensier, qui, le 21 mars 1504, avait épousé Jean II de Bourbon, comte de Vendôme. Jean, devenu duc de Montpensier, était mort vers 1520. Sa veuve lui survécut jusqu'au 5 juillet 1561. Mme de Montpensier étant dite « principessa di reale sangue », on ne peut songer à Jacqueline de Longwy, belle-fille de Louise de Bourbon.

3. Gio. Battista, fils du célèbre poète Luigi Alamanni, devint, le 31 octobre de la même année 1555, évêque de Bazas ; il passa ensuite à l'évêché de Mâcon (1558), et mourut en 1582. Le poète vivait encore en 1555 ; il ne mourut que l'année suivante.

maiestà, così nel petto le scienze si hanno fatto albergo [1]. Quelle due poi gentildonne che appresso gli stanno, sono sorelle chiare di sangue et, si come voi le vedete del corpo bellissime e gentili, così sono d'animo ripieno d'ogni rara e pregiata virtù; et la prima che in stato vedovile è più tempo vissuta, è madama di Brun [2], l'altra è madamigella di Teligny [3], et ambodue nella cognitione di questa thoscana lingua tanto perfette che daperloro potrebbono quando la fussi spenta, in luce ritornarla; ne meno farebbe madamigella di Montigni [4], gentildonna che allato a loro siede, perchè non manco è in questa lingua eccellente che la si sia in grandeza d'animo e gentilezza. Delle quatro che vedete la insieme, appresso alla nostra christianissima reina, quella che li è più presso dalla destra mano è madamigella di Avogord [5], e l'altra è d'Humieres [6], tutte due figlie, et quella della sinistra

1. Diane, fille naturelle et légitimée de Henri II et d'une dame piémontaise appelée Filippa Ducci, était née en 1538. Elle avait épousé, par contrat du 13 février 1552, Orazio Farnese, duc de Castro, fils naturel de Pierluigi Farnese, duc de Parme. Orazio fut tué, au siège d'Hesdin, le 18 juillet 1553. Diane se remaria, par contrat du 3 mai 1557, avec François de Montmorency, que son père, le connétable, força de rompre avec M[lle] de Piermes. Elle mourut le 11 janvier 1619.

Voy. sur Diane Brantôme, éd. Lalanne, VIII, pp. 140-145; éd. Mérimée et Lacour, X, pp. 312-317, et Alph. de Ruble, *François de Montmorency*, dans les *Mémoires de la Soc. de l'hist. de Paris*, VI (1880), pp. 200 et suiv.

2. Anne de Vernon, fille aînée de Raoul de Vernon, seigneur de Montreuil-Bonin, grand fauconnier de France, et d'Anne Gouffier, avait épousé Claude de Villeblanche, seigneur de Bron, ou de Broon (Anselme, *Hist. généal.*, VIII, p. 756). Elle est portée sur les états, parmi les dames de Catherine de Médicis, de 1554 à 1569 (Biblioth. nat,, ms. fr. 7856, p. 1131).

3. Arthuse de Vernon, sœur puînée de la précédente, mariée à Louis, seigneur de Théligny et de Lierville (Anselme, VIII, p. 756).

François de Billon, parlant des dames qui entouraient Marguerite de France, dit : « Au meilleu duquel tourbillon semble ja l'enseigne estre fort élevée du bras de la gracieuse damoyselle de Théligny, en faveur de l'elegance de sa personne, si tresagreable qu'elle ne promet moins a tout bon œil qui l'a une fois contemplée qu'une lumiere de courtoises et pudiques qualitéz de ses pensées, si au vif pourtant répresentées en la face de chacune des deux belles Piennes (voyez les notes qui suivent), que pour le doute de la trop delicate personne de la susdite de Théligny, la reserve du titre honorable de l'enseigne leur pourra bien estre offerte en ce lieu.... » *Le Fort inexpugnable de l'honneur femenin*, 1555, fol. 77.

4. Charlotte de Clermont, dite M[lle] de Montigny, est citée parmi les dames de Catherine de Médicis en 1573 (Biblioth. nat., ms. fr. 7856, p. 1133).

5. M[lle] d'Avaugour est Madeleine, seconde fille de François d'Avaugour, dit de Bretagne, comte de Vertus, etc., et de Madeleine d'Astarac. M[lle] d'Avaugour épousa Paul, seigneur d'Andouins et de Lescun. Elle est citée parmi les dames de Catherine de Médicis de 1547 à 1565. Elle figure alors sur les états comme M[me] d'Andouins jusqu'en 1576; elle y est rétablie, après une interruption de cinq ans, en 1581 (Biblioth. nat., ms. 7856, p. 1130).

6. M[lle] d'Humières est Claude, fille de Jean III, seigneur d'Humières et de Françoise

è madamigella Du Goguié[1] et l'altra è la più giovane Pienna[2]. Nè so io in queste conoscere vantaggio alcuno, perchè, tutte, oltre la molta nobiltà, bellezza et gratia, sono ripiene di tante virtù che troppo tempo bisognerebbe a raccontarle, et tutte della lingua toscana tanto studiose et dotte che bene et ornatamente la parlano et leggiadramente la scrivano. Or, voltatevi alla schiera di queste altre quattro che circundano madama Margherita : possono assomigliarsi a quattro delle più belle et piu leggiadre nimphe intorno a Diana, et il nome di quella che a noi è più vicina è madamigella di Ciantelù[3], e l'altra è la maggiore Pienna[4], et quella di là è madamigella

---

de Contay. Claude fut mariée, à Blois, le 21 avril 1556, à Charles de Rochechouart, seigneur de Saint-Amant, fils d'Antoine de Rochechouart et de Catherine de Barbazau. Elle figure sur les états de 1548 à 1560 (Biblioth. nat., ms. 7856, p. 1136). Voy. Mélin de Saint-Gelais, *Œuvres*, éd. *Blanchemain*, I, p. 171.

1. M[lle] Du Gaugnier, ou du Goguier, était la fille de Louis de Bourges, dit Burgensis, sieur du Gauguier et de Mesland, premier médecin du roi, et de Marie Hellain, sa première femme. Louis de Bourges, né à Blois, vers 1482, reçu docteur en médecine à Paris le 15 novembre 1506, premier médecin de François I[er] en 1527, conserva ses fonctions sous Henri II. Il mourut le 19 novembre 1556. Sa fille venait alors d'épouser André d'Hacqueville, à qui son père céda une charge de conseiller lai au parlement de Paris. Voy. Le Paulmier, *Ambroise Paré*, 1885, p. 37.

M[lle] Du Gauguier avait sa chambre dans la maison royale à côté de « monseigneur » Du Gauguier, son père. Voy. Léon de Laborde, *Comptes des bâtiments du roi*, 1880, II, p. 321.

Un *Almanach* fort singulier est dédié par Mélin de Saint-Gelais à M[me] Du Goguier (éd. Blanchemain, I, p. 259). Cette dernière devait être Claude, fille de Guillaume de Beaune, seigneur de Semblançay, seconde femme du médecin. François de Billon cite dans *Le Fort inexpugnable*, p. 71, M[lle] Du Goguier, Claude de Beaune, confondant peut-être la belle-mère avec la belle-fille.

2. Jeanne de Halluin, dite M[lle] de Piennes, était le cinquième enfant d'Antoine de Halluin, seigneur de Piennes et de Maignelay, chevalier de l'ordre du roi, capitaine de cinquante hommes d'armes, grand louvetier de France, et de Louise de Crèvecœur, veuve de l'amiral de Bonnivet. Ses amours avec François de Montmorency et la triste conduite de ce personnage sont trop connus pour que nous ayons à les raconter ici. Elle épousa en 1564 Florimond Robertet, baron d'Alluye. Voy. Alphonse de Ruble, *François de Montmorency*, dans les *Mémoires de la Soc. de l'hist. de Paris*, VI (1880), pp. 200-234.

3. Anne d'Estouteville, dite M[lle] de Chantelou, était, en 1546, fille d'honneur de Marguerite de France (Biblioth. nat., ms. fr. 7856, p. 1094). Mélin de Saint-Gelais (*Œuvres*, éd. Blanchemain, II, p. 74) adresse un huitain à M[lle] de Chanteloup. François de Billon (*Le Fort inexpugnable*, 1555, fol. 138 v°) vante « la vermeillante et petite bouche de Chantelou la blonde ».

4. Louise de Halluin, dite M[lle] de Piennes l'aînée, épousa Philibert de Marcilly, seigneur de Cipierre. Brantôme cite les deux sœurs parmi les filles d'honneur de la reine (éd. Lalamme, VII, p. 386 ; éd. Mérimée et Lacour, X, p. 93).

di Varty[1], et l'attra di Altavilla[2], tutte figlie nobilissime, le quali in ogni sorte di vera virtù sono tanto exercitate, che molto più gloria ne riportano che della corporale bellezza et gratia, anchor chè, come vedere potete, sia infinita, et nella perfettione di questa lingua possono fare concorrenza a qualsivoglia persona che faccia professione di compor' in essa, et vi conchiudo che questa più tosto che corte può chiamarsi un' nuovo et celeste choro di muse. »

« Così havendo detto il signor abate, soggiunse che bene si maravigliava che avendo il Roviglio stampato Dante[3], il Petrarca[4] et il *Cortigiano*[5] et altri belli libri toscani in quelli suoi piccoli et belli caratteri, non facessi il simile del *Decamerone* del Boccaccio, accio chè tante principesse e damigelle potessino più comodamente servirsene. »

« Mentre che io teneva questo proposito con detto Roviglio, lo viddi sorridere et, senza lasciarmi finire, mi disse che, avanti che da lui partissi, mi farebbe cognoscere che molto bene era informato della virtù di tante gentildonne et della fantasia del signor abate, et che pensava non solo a compiacerli, ma d'aiutare in quanto per lui si poteva lo studio della nobiltà franzese nella lingua toscana, perchè aveva già principiato di fare stampare il detto *Decamerone*[6] et che disegnava fare il simile di molte altre belle opere toscane, accio chè non pure le principesse et dame della corte habbino in apparare quella lingua maggiore commodità, ma tante altre che per il regno ne sono, che, non solo la intendano et parlano bene, ma

---

1. Probablement Françoise de Warty, fille de Joachim de Warty et de Madeleine de Suse. Françoise épousa : 1° Galiot de Crussol, seigneur de Beaudiner et de La Coste-Saint-André, tué le 24 août 1572, à la Saint-Barthélemy; 2° Jean-François Faudoas de Serillac, seigneur de Belin, gouverneur de Ham, d'Ardres et de Calais, lieutenant du roi en Picardie, puis gouverneur de Paris, etc. Voy. Anselme, *Hist. gén.*, III, p. 769.

2. Isabelle de Hauteville, qui, le 1er décembre 1564, épousa le cardinal Odet de Chastillon, avec qui elle vivait publiquement depuis plusieurs années.

En 1545, Isabelle figurait parmi les filles d'honneur de Marguerite de France (Biblioth. nat., ms. fr. 7856, p. 1094).

François de Billon (*Le Fort inexpugnable*, fol. 156) vante ses talents comme musicienne.

3. La première édition de Dante publiée par Roville est datée de 1551 ou 1552; elle est précédée d'une épître du libraire à Lucantonio Ridolfi en date du 25 avril 1551. Des réimpressions parurent en 1571 et 1575.

4. *Il Petrarca* parut pour la première fois chez Roville en 1551, avec une épître à Gio. Manelli en date du 12 janvier. Des réimpressions parurent en 1558, 1564 et 1574.

5. Roville a donné deux éditions du *Cortegiano* de Baldassar Castiglione, la première en 1553, la seconde en 1562.

6. Passano (*Novellieri in prosa*, p. 65) cite une édition du *Decamerone* donnée par Roville en 1552. On voit que cette édition ne peut exister. Il s'agit d'une réimpression de la traduction française d'Antoine Le Maçon.

anchora leggiadrissimamente la scrivano, come sarebbe quella molto bella, gratiosa et nobile madama Margherita de Cambis, baronessa d'Aigremont, moglie del luogotenente del re a Nismes[1], che tradusse, non è molto tempo, di toscano in franzese quella bella et dotta epistola del Trissino che tratta dello stato vedovile[2], laquale, essendo alle buone lettere del continuo intenta, non si può senon maggior frutto delli suoi studij sperare, et di nuovo un' altra consolatoria di questo nostro Boccaccio, che scrisse a messer Pino de' Rossi, tosto si vedrà da lei tradotta[3].

« Et per non mi andar' discostando, non habbiamo noi qui in Lyone madama Margherita di Bourg, generale di Brettagnia, a cui non senza molto juditio è stato dedicato questo *Decamerone*, laquale ha in un suo studio, oltre molti libri di filosofia et di tutte le arti liberali et li strumenti che si appartengono alle matematiche, tutti i più belli authori della lingua toscana, et così bene gli intende et dichiara come se fra i più dotti d'essa fussi nata et allevata[4]? Et si come madamigella d'Yvort[5], giovane di rara bellezza, li è di sangue congiunta, così in tutte le scienze e virtù si li può dire compagna, et particularmente in questa lingua, laquale lei sì bene intende et con tanta gratia prenontia, che in sentirliene parlar' si sente infinita dolcezza.

« Che dirò io di madamigella Clemenza di Borges, figliuola della

1. Marguerite de Cambis était originaire du comtat d'Avignon, comme le Pierre de Cambis qui obtint en 1546 des lettres de naturalité (*Catal. des actes de François Ier*, V, n° 15233). Voy. Barjavel, *Dict. historique, biographique et bibliographique du départ. de Vaucluse*, 1841, I, p. 333.

2. Epistre du seigneur Jean-George Tryssin, de la vie que doit tenir une dame veufve, traduicte par Marguerite de Cambis, baronne d'Aygremont. *A Lyon, Par Guillaume Roville*, 1554. In-16. La Croix du Maine, éd. Rigoley de Juvigny, II, p. 81; Du Verdier, III, p. 22.

3. Epistre consolatoire de l'exil envoyée par Jean Boccacce au seigneur Pino de Rossi, traduicte par Marguerite de Cambis, baronne d'Aygremont. *A Lyon, Par Guillaume Roville*, 1556. In-16. Du Verdier, III, p. 23.

4. Marguerite de Bourg, dame de Gage, était de Lyon. Elle jouissait d'une réputation dont François de Billon s'est fait l'écho, en cette même année 1555, dans son *Fort inexpugnable*, fol. 18. Non seulement Roville lui dédia l'édition du *Decamerone* à laquelle nous empruntons la présente épître, mais il lui dédia aussi, en 1564, une édition de Pétrarque. Une lettre italienne à elle adressée par Lucantonio Ridolfi a été reproduite par Bernardino Pino (*Scelta di lettere*, Venetia, 1582, in-8, IV, pp. 243-245).

Marguerite de Bourg avait épousé Antoine Bullioud, général des finances de Bretagne. Leur fils aîné, Jean, était né le 26 avril 1540. Voy. C.-G.-A. Lambert, *Catalogue des manuscrits de Carpentras*, I, p. 196.

5. M. d'Yvor était en 1554 secrétaire du roi. Charles Fontaine lui dédie alors *Les nouvelles et antiques Merveilles*.

gentilissima madama la generala di Piemonte[1], la quale accompagna sì bene la voce con la mano che tocca gli instrumenti di musica, tanto nelle parole toscane che nelle franzese, et aggiugne tanta gratia all' arte che par' che da Palade sia stata chiamata per quarta compagna alle tre Grazie.

« È già noto a ciascuno il maraviglioso ingegno di madama Sibilla Albiza delli Altoviti[2] et delle due sue figliuole, tutte nate et allevate in questa terra, delle quali la maggiore, che è maritata, oltre l'altre virtù di che ella è ricca, ha con il continuo studio acquistato la perfetta cognitione del parlare et scrivere in questa lingua, et non manco di lei, la sua sorella Ginevra, ancor non conjunta al nodo maritale, nella quale non saprei già discernere qual sia maggiore o la bellezza del viso, o la splendore delli occhi, o la dolcezza et gratia del parlare, così fanzese come toscano. Onde si può con verità dire che nelli verdi frondi di sì bello et fruttifero genepro mille chiare virtù si han fatto nido.

« Ma non par' egli un' miracolo di madama Maria Bessea Galleotta Del Branca[3], che in spatio di due anni che fu stata col marito fiorentino, tanto

1. Clémence était, au dire de Du Verdier (éd. Rigoley de Juvigny, I, p. 394), « la perle des damoiselles lyonnoises de son temps ». C'est à elle que Louise Labé dédia, en 1555, le recueil de ses *Œuvres*. François de Billon dit dans son *Fort inexpugnable* (fol. 214 v°) que « tout ainsi que jadis y eut debat entre deux viles de Grece a qui d'elles pour sa reputation, montreroit un certain philosophe y avoir eté nay, la vile de Lyon, en semblable, et la susdite de Bourges sont en hazard d'avoir un jour la picque sur ce que, cette damoyselle etant nommée Clemence de Bourges, Lyon soutient estre de son creu, et l'autre, au contraire, pour le regard du surnom. »

Le père de Clémence était Claude de Bourges, qui avait été pourvu de l'office de général des finances de Piémont par lettres royales du 13 juin 1538 (*Cat. des actes de François Ier*, VI, n° 21427). Elle-même fut fiancée à Jean Du Peyrat, fils du lieutenant général de Lyon ; mais Jean, ayant été tué le 30 septembre 1562, Clémence mourut de chagrin l'année suivante.

2. Sibilla degli Albizzi, fille de Roberto, épousa, en 1530, Bernardo Altoviti, négociant à Lyon, né le 27 novembre 1495. Le comte de Charpin-Feugerolles, à qui nous empruntons ces renseignements (*Les Florentins à Lyon*, 1894, p. 18), donne à Sibille trois filles, savoir : Isabeau mariée en 1549 à Gio. Battista di Antonfrancesco degli Albizzi ; Jeanne, mariée en 1551 à Raffaello di Gio. Battista Bartoli ; Geneviève, mariée à Lionardo Strozzi. On voit que, en 1555, l'une des deux aînées était morte, et que Geneviève n'était pas encore mariée.

3. Marie devait être parente, peut-être fille, de Jean de La Bessée, procureur général de la commune de Lyon. Galeotto Del Branca, qu'elle avait épousé, faisait à Lyon un très important commerce. Le 25 avril 1537 il recevait du roi 4695 l., 15 s. t., pour divers objets destinés à la dauphine Catherine de Médicis, à Marguerite de France et à diverses demoiselles de la cour : des draps, et toiles d'or et d'argent et une chaîne d'or garnie de vingt-quatre perles (Léon de Laborde, *Comptes des bâtiments du roi*, 1880, II, p. 229). Au mois de janvier 1539 (n. s.) il recevait encore

naturalmente et si bene la lingua toscana parla et ornatamente scrive, che molti credono che di là fussi qui co'l marito venuta.

« Et in somma, per non haver'io perfetta cognitione d'infinite altre nobili et virtuose gentildone et figlie franzesi, così di Lyone come de l'altre terre di Francia, se bene la dottrina di quelle è agli altri palese, dirò finalmente, per conchiusione del mio ragionamento, di quella supranaturale et divina Maconese, Anna Tollona (anzi Tulliana, per la sua perfettissima prontitudine del ben dire et scrivere in qualsivoglia lingua, sia latina, franzese o toscana[1]) a laquale Dio ha concesso, oltra la bellezza admirabile, l'intera conoscenza di tutte le arti liberali.

« Così dicendo il Roviglio mi fece venire avanti alcuni quaderni del *Decamerone* stampati con tanto belli caratteri e sì pulitamente fatti che, ancora che la stampa sia piccolissima, non offende perciò punto l'occhio del lectore con quelli. Et mi mostrò anchora un raccoglimento di molte sentenze, forme di dire et regole della lingua toscana, state già da messer Luc' Antonio Ridolfi, gentilhuomo non meno litterato che di intero et saldo juditio, et molto della lingua toscana osservatore, nella sua prima giovanezza notate et raccolte in un quinterno appicato a un' *Decamerone* che gli accattò da lui, per servirsene nella corretione di questo (quantunque ad altri sia paruto poi altrimenti fare), et insieme la vita di esso Boccaccio dal medesimo Ridolfi composta, laquale anche li è parso fare mettere in questo libro. Il quale veggendo io tanto bene et sì correttamente stampato, ardisco dire che le stampe di Lyone potranno da qui innanzi quasiche stare al paragone nella lingua toscana a quelle di Venetia, di Fiorenza et di Roma.

« Et perchè io so che voi vi dilettate in questa lingua toscana tanto et forse più che nella vostra propria, non ho voluto mancar di mandarvene uno (che sarà con questa) et rallegrarmi con esso voi che questo regno, oltre la sua lingua naturale, tanto copiosa et vaga, si va di continovamente

---

11610 l., 17 s. t. pour des fournitures analogues (*ibid.*, II, p. 240). Les documents français l'appellent Galyot Delebranc et Galliot Dallebranque.

Un Dominique de Branche, trompette ordinaire du roi, retiré à Beaulieu près de Loches, qui obtint au mois de janvier 1537 (n. s.) des lettres de naturalité, appartenait peut-être à la même famille. Voy. *Catalogue des actes de François I[er]*, VI, n° 21105.

1. La Croix du Maine a recueilli le nom d'Anne « Tulonne » (éd. Rigoley de Juvigny, I, p. 27); mais il ne nous donne à son sujet aucun renseignement précis. Une lettre à elle adressée par Lucantonio Ridolfi a été reproduite par Bernardino Pino (*Scelta di lettere*, 1582, IV, pp. 237-243).

François de Billon parle d'Anne Tullon à peu près dans les mêmes termes que Jean-Baptiste Du Four : « ... en la personne tresgente de la demoyselle Anne Tullonne' Maconnoyse, qui se deust plus tost appeler Tuliane pour la perfection de ses myssives plus que ciceroniannes, faites par grace speciale de naturelle vivacité, non par art. » *Le Fort inexpugnable*, 1555, fol. 35 v°.

ampliando nella toscana, et ben si può dir' che, come sua Maestà Christianissima ha di poi chè è venuto alla corona, accresciuto il suo reame et ampliato l'imperio di quello più che alcuno altro delli suoi antecessori, così anche, sotto il suo felice reggimento, tutte le buone arti et scienze, et particularmente la eloquentia, ci si vegono d'hora in hora andar' multiplicando. »

Voici la description du volume à la fin duquel est imprimée l'épître de De Four :

Il // Decamerone // di M. Giouanni // Boccaccio. // * // Nuouamente stampato, con vn raccogliamento di // tutte le sentenze, in questa sua // opera da lui vsate. // Aggiunteci le annotationi di tutti quei luoghi, che // di queste cento nouelle, da Mons. Bembo, per // osseruatione & intelligenza della // Tho- // scana lingua, sono stati nelle sue // prose allegati. // *In Lione, // Apresso Gulielmo // Rouillio.* // 1555. // Con Priuilegio del Rè. In-16 de 932 pp., 13 ff. non chiffr. et 1 f. blanc.

Le titre porte la marque de Roville, avec la devise : *In virtute et fortuna.*

Au v° du titre est un extrait du privilège accordé pour cinq ans à Roville, le 6 novembre 1554.

Les pp. 3-8 contiennent une épître de Roville « a madama, madama Margherita de Bourg, generala di Brettagna ».

Les pp. 6-10 sont occupées par un avis du même « ai lettori ».

Les pp. 885-888 renferment la *Vita di M. Giovanni Boccaccio brevemente descritta ;* les pp. 889-902, le *Raccoglimento di tutte le sentense usate dal Boccacio in questa sua opera ;* les pp. 903-908, *Alcune belle forme di scrivere et Epiteti usati da M. G. B. in questo suo Decamerone ;* les pp. 909-925, les *Annotationi di tutti quei luoghi del Decamerone che da M. Bembo, per osservazione et intelligenza della lingua thoscana, sono nelle sue prose stati allegati.*

A la p. 926 est un avis « ai lettori » dans lequel le libraire s'excuse de ne pouvoir donner, faute de place, tout ce qu'il a promis au début.

Les pp. 927-932 sont remplies par la lettre de Jean-Baptiste Du Four.

La *Tavola di tutte le novelle* occupe les 11 ff. qui suivent.

Sur les 2 derniers ff. se lit une lettre adressée à Roville par un anonyme, qui propose diverses corrections. Nous avons reproduit ci-dessus un passage de cette pièce.

Biblioth. nat. Rés., Y² 2263. — British Museum, 1074. a. 17 ; 245 d. 40 ; G. 10088. — Nous avons vu à la librairie Rahir, au commencement de cette année, un bel exemplaire portant la signature du poète Philippe Des Portes.

XVIII. — Claude de Herberay

Nous ne savons rien de Claude de Herberay. Il devait être de la même famille que Nicolas de Herberay, seigneur des Essarts, mort vers 1552, à qui l'on doit la traduction de divers ouvrages espagnols; mais, pas plus que La Monnoye qui étudie déjà la question dans ses notes sur La Croix du Maine[1], nous n'avons pu trouver le lien qui unissait les deux personnages[2].

L'existence de Claude et sa parfaite connaissance de la langue italienne ne peuvent être révoquées en doute, lors même qu'il n'aurait eu aucune part dans la publication du *Ragionamento* dont nous allons parler. C'était un usage général chez les auteurs qui composaient des dialogues au XVI[e] siècle de mettre en scène des personnages réels, le plus souvent des contemporains[3].

En 1557, parut à Lyon, chez Guillaume Roville, un volume dont voici la description :

Ragionamento // hauuto in Lione, da Clau- // dio de Herberè gentil'huomo Franzese & da // Alessandro degli Vberti gentil' huomo Fio - // rentino, sopra alcuni luoghi del Cen- // to Nouelle del Boccaccio : // I quali si ritroueranno secōdo i numeri delle Carte del Decamerone stam- // pato in Lione, in picciola forma da G. Rouillio, l'Anno M. D. L. V. // *In Lione,* // *Appresso*

---

1. Tome II, p. 166.

2. Nicolas paraît avoir été marié deux fois. Il épousa, en 1531, Jeanne de Neuville, fille de Nicolas de Neuville, seigneur de l'Equipée et de Chantelou, etc., (Anselme, *Hist. généal.*, IV, p. 639), puis, à une date que nous ignorons, Maria Compana, ou Compans, dont Mélin de Saint-Gelais a chanté les louanges et dont il a déploré la mort dans plusieurs épitaphes (éd. Blanchemin, II, pp. 25, 44, 76, 176, 293, 316). Marie était Espagnole et c'est pour elle que Nicolas composa un *Petit Discours d'un chapitre du livre de Primaleon*, etc., que Vincent Sertanas fit imprimer en 1549. D'un des mariages de Nicolas naquit sans doute Louis de Herberay, écuyer, seigneur des Essarts, gentilhomme ordinaire du roi et commissaire ordinaire en son artillerie, qui mourut avant le 3 novembre 1582, laissant de Marie Migot, une fille appelée Catherine (Bibl. nat.. ms. fr. 27 997, dossier 34 271, n[os] 2 et 3).

3. Citons par exemple les *Dialogi* d'Antonio Brucioli. Si Pierre Danès et Georges d'Armagnac figurent comme interlocuteurs dans le dialogue XXIII du *Libro secondo* (1537), c'est qu'à cette date ils étaient réellement tous deux en Italie.

Guglielmo Rouillio. // 1557. In-4 de 100 pp. et 1 f. non chiffr. pour les *Errori*, car. ital.

L'intitulé est imprimé dans un bel encadrement composé de figures grotesques. La partie inférieure du titre forme une sorte de scène dont le fond est occupé par une marque de Roville, et les côtés, par des cariatides. Un cartouche, placé au milieu de la base, contient le nom de la ville, celui du libraire et la date.

Biblioth. nat., Inv. X. 2270. — British Museum, 899. e. 3(1). — Notre bibliothèque (exemplaire de Crozat, président au Parlement de Paris).

L'édition n'ayant pas été complètement vendue, Roville fit, en 1560, réimprimer le premier cahier et modifia le titre de la façon suivante :

Ragiona- // mento hauuto in // Lione da Claudio // de Herberè Gen- // til'huomo // Lionese, // Et da Alessandro de // gli Vberti Gentil'huomo // Fiorentino : // Sopra la dichiaratione d'alcuni luoghi di Dante, del // Petrarca; e del Bocaccio : non stati infino à // qui da gli altri spositori bene intesi. // *In Lione*, // *Appresso Guglielmo Rouillio* // M. D. LX [1560].

Le titre porte la marque de Roville, mais n'a plus le bel encadrement de 1557.

A partir de la p. 9, le libraire n'a rien changé à l'édition primitive. Il a même conservé le f. d'errata.

Biblioth. nat., Inv. Yd. 364. — British Museum, 1062. h. 18.

Les deux personnages mis en scène paraissent être des hommes jeunes. Nous ne sommes pas mieux renseigné sur Alessandro degli Uberti que sur Herberay. La similitude du nom et des études permet de penser que ce devait être un proche parent d'Antonio di Niccolò degli Uberti qui, en 1527, avait participé à la révision du texte du *Decamerone*; mais c'est là une simple supposition[1].

Le début du dialogue parle d'un séjour assez prolongé que Claude de Herberay aurait fait à la cour et nous montre, comme l'épître de Jean-Baptiste Du Four, avec quel amour Marguerite de France et les dames qui l'entouraient cultivaient les lettres italiennes :

1. M. Julien Baudrier a vainement fouillé à notre intention les archives départementales et municipales de Lyon ; il n'y a rencontré ni le nom de Herberay, ni celui d'Uberti.

ALESSANDRO. A me, Claudio, veramente pare che, quel tempo che da noi siete stato lontano, voi siate dimorato in quella città ove, et per dono di natura et per lo diligente studio, più ornatamente che in alcuna dell' altre è dai più intendenti giudicato che questa lingua si parli, et non alla corte et a Parigi, come dite haver fatto, dapoi chè (lasciato hora a parte il vostro natio idioma franzese) m'havete in questo risposto, correttamente sempre favellando, cosa che di voi, nel vero, m'è giunta inaspettata molto.

CLAUDIO. Io pure, Alessandro, come hor vi diceva, sono stato tra la corte et Parigi due anni et mezzo, che tanti sono a punto da chè di qui, di Lione, mi partii; ad hoggi ha otto giorni che ci ritornai sano, la Iddio mercè, come vedete, et con bonissima speditione d'alcuna mia faccenda di non picciolo momento, et si come sempre fui, dapoi chè noi amici divenimmo, cosi anchora sono al presente, con tutte le cose mie ad ogni vostro piacere apparecchiato.

ALESSANDRO. Rallegromi con voi che siate tornato sano et con lieto fine, come dite, delle cose vostre. Delle larghe offerte che cortesemente fatte m'havete, assai vi ringratio, et se non fusse che offerendomivi io allo incontro quasi nulla v'offerirei, o quando pure alcuna cosa v'offerissi, quello che già ha gran tempo è vostro vi verrei ad offerire, certamente che io il farei di così buono animo come a dimostrarvelo sarei sempre presto là dove l'occasione misene porgesse. Ma lasciamo hora indietro cotali cirimonie tra noi veramente superflue, et ditemi, se vi piace, come essendo voi et allá corte et in Parigi dimorato, vi sia venuto fatto di havere questa favella, così bene, come veggo che fatto havete, apparata.

CLAUDIO. Io vel dirò et molto volentieri, dapoi chè questa vostra domanda viene tutta a proposito ad un ragionamento che io già haveva in animo di fare con voi d'intorno a questa favella, di molti dubij che in essa nati mi sono addomandandovi. Et per iscoprirvi hora interamente il mio pensiero, vi dico ch'io vi sono in questa hora venuto a trovare, prima per visitarvi, si come il debito dell'amicitia nostra richiede, et poi non occupato trovandovi, per pregarvi che in questo mio così honesto desiderio voleste, come molto cortese che sete, cortesemente, compiacervi.

ALESSANDRO. Io al presente da far non ho cosa niuna....

CLAUDIO... Voi dovete adunque, Alessandro, sapere che, essendo io stato, quasi in quei primi giorni che giunsi alla corte, introdotto da un gentil' huomo, amicissimo mio, in camera di Madama Margherita, unica sorella del nostro invittissimo re, ove spesse volte molti valorosi signori et dame d'alte virtù dotate adunare si sogliono, di cose alte ragionando et degne così di quel luogo dove ogni hora tali dispute sono poste innanzi, lequali et chiara utilità et honesto piacere apportano, come di cotali illustrissime persone, acciò chè con qualche dotto et piacevol ragionamento dieno alcun diletto a sua virtuosissima Eccelenza, et quivi havendo io una volta tra l'altre udito, non pur lei, ma molti d'essi signori et dame, non solo ragio-

nare lungamente con somma leggiadria in questa favella, ma leggere anchora con gratia grandissima alcune cose in questa medesima lingua scritte, delle quali intendendone io alcune, così per quella simiglianga che con la latina lingua, della quale ho, come sapete, alcuna conoscenza, mi pare che habbia questo idioma, come per quella familiarità che qui con voi havuta ho già buon tempo, mi sentij dalla dolcezza et gravità di questa favella l'animo sì fortemente commuovere, che anchora che io sia nato in una lingua molto ornata et copiosa, mi nacque nondimeno, come non contento a quel poco che prima per una certa consuetudine di questa intendeva, un desiderio così maraviglioso di perfettamente saperla et ragionare et scrivere, che meco stesso con deliberato animo proposi di non restare insino a tanto che ciò fatto mi venisse compiutamente, et così da quell' hora innanzi tutto quel tempo che dalle mie principali faccende, et alla corte et a Parigi, m'avanzò (che fu molto), in apprendere regolatamente cotal lingua a spendere incominciai, li Cento Novelle di M. Giovanni Boccaccio, appresso havere molte altri autori in questa lingua veduti, continovamente leggendo....

Claude arrive ainsi à soumettre à son interlocuteur certains doutes que divers passages du *Décameron* et le titre même du recueil ont laissés dans son esprit. Alessandro répond a toutes ses questions, invoquant sans cesse l'autorité de Dante et celle de Pétrarque. Il ne nous appartient pas d'examiner le fond même du dialogue.

Quelle part le gentilhomme français put-il prendre à cette controverse ? Assurément on ne peut songer à lui attribuer la rédaction du *Ragionamento* ; mais il est fort possible que, possédant une connaissance peu ordinaire de la langue italienne, il ait posé diverses questions aux Florentins de Lyon, et ait ainsi fourni l'idée première de l'entretien.

Quoi qu'il en soit, le volume fut répandu en Italie et ne manqua pas d'attirer l'attention des critiques. Alfonso Cambi Importuni, écrivant de Naples à Lucantonio Ridolfi, le 2 août 1562, lui attribue le *Ragionamento*. Voici comment il s'exprime à ce sujet :

« Anchora che voi me con conosciate in modo alcuno, et io voi mai veduto non habbia, non solo vi pregherrò a farmi una gratia, vene pregherrò senza molte cirimonie, poichè la virtù che ho conosciuto esser in voi me ne da animo. Havendo letto il vostro bellissimo dialogo cognominato *Aretefila*, ho giudicato il *Ragionamento havuto in Lione dal Herberè et dal nostro Uberti sopra il Boccacio*, et così le dichiarationi che vanno col Petrarca

stampato dal Rovillio nel 1558, oltre al Rimario il quale come cosa vostra vi è piaciuto dar fuori, esser pur fatiche vostre; ma, perchè in esse il vostro nome non si legge, non voglio hora se vostre o non vostre sono contrastare : basta che a me sommamente piacciono... »

Ridolfi reproduit lui-même cette lettre en tête de l'édition des poésies de Pétrarque imprimées à Lyon en 1564[1], sans confirmer ni démentir l'attribution de son correspondant.

Si Alfonso Cambi Importuni admirait le dialogue, il en fut tout autrement de Lodevico Castelvetro, le critique rigoureux et acerbe dont la vie entière se passa dans la lutte. Voici en quels termes celui-ci apprécie l'ouvrage dans une lettre adressée à Francesco Giuntini :

« Io sono stato avisato di Lione da uno amico mio che M. Guglielmo Rovillio vuole stampare le cento Novelle del Boccaccio in piccolo volume, nella correctione del quale intendo che sete adoperato, et però io mi sono mosso a scrivervi la presente, parte per avisarvi di alcune cose non bene notate nel Boccaccio, et parte per dimandarvene la solutione.

« Quanto al primo, dico che è fuori un libretto sotto il nome di uno Alessandro de gli Uberti, Fiorentino, nel quale egli è indotto a ragionare con un Claudio, di natione Francesco, d'alcune cosette del Boccaccio et del Petrarca et di Dante[2], la materia del quale è tolta da più persone, et di ciò habbiamo evidente testimonio, che lo stile mostra di essere di persona che sappia poco della lingua[3]. »

---

1. *Il Petrarca con nuove spositioni...* (in Lyone appresso Gulielmo Rovillio, M. D. LXIIII, in-16), fol. * 4 v°.

2. On voit par ce passage que Castelvetro écrit après 1560 et qu'il a sous les yeux un exemplaire du *Ragionamento*, avec le titre modifié.

3. Lettera // del Dubioso // Academico, // Al molto Magnifico M. // Francesco Giuntini // Fiorentino. *S. l. n. d.* [*Lyon, vers* 1566], in-8 de 36 pp.

Le titre porte une grande marque représentant un personnage qui secourt des naufragés. Cette marque, entourée de la devise grecque : Τῇ ἀρέτῃ καὶ ναυγησαμένῳ ὑπερβάλλειν ἔξεστι, est celle de l'imprimeur Jean Martin elle se vérifie sur le titre de la *Difesa de' Fiorentini*, traduite de Michele Bruto, 1566.

La lettre du Dubioso Academico occupe les pp. 2 (v° du titre) -22 ; elle est imprimée en gros caractères. La réponse de Giuntini, imprimée en caractères plus petits, remplit les pp. 23-30. Le volume se termine par quatre sonnets de Boccace, tirés d'un manuscrit, et par un sonnet qu'Alfonso Cambi Importuni envoie à l'astrologue Giovanni da Bagnolo. Giuntini dédie cette dernière pièce à Giacopo Sozzi, de Reggio, en y joignant une réponse de sa composition.

Biblioth. nat., Inv. D 13161.

Dans les *Opere varie critiche di Lodovico Castelvetro* (Milano, 1727, in-4,

Après cette introduction méprisante, Castelvetro aborde l'examen détaillé du *Ragionamento* et réfute une à une toutes les assertions d'Alessandro. Sa réfutation ne compte pas moins de 96 articles.

Cette critique est visiblement outrée; nous aimerions mieux que le censeur modénais se fût appliqué à dissiper les doutes qui existent sur le véritable auteur du dialogue. La réponse de Giuntini est malheureusement moins explicite encore. Il ne mentionne qu'en passant le dialogue ; cependant il est à noter qu'il ne paraît pas mettre en doute l'existence d'Alessandro degli Uberti, et que, lui qui habitait Lyon, il en parle comme d'un personnage réel :

« Quanto al Ragionamento di M. Alessandro de gli Uberti Fiorentino, vi giuro di non l'haver mai letto ne visto, et per questa cagione non posso darvene quel giuditio che vorresti ch'io vene dessi in favor vostro. È ben vero che per essere tal Ragionamento ricordato dal mag. M. Luc' Antonio Ridolfi nelle annotationi de' sonetti del Petrarca, ho havuto assai desiderio di leggerlo; ne mai tal disio ho posto in opera[1]... »

Attendons qu'un hasard heureux nous fasse rencontrer quelques documents sur Claude de Herberay et sur son ami.

---

pp. 114-120), l'épître à Giuntini est reproduite avec quelques variantes. Le nom du correspondant est supprimé et le morceau commence ainsi :

« *Che si dee giudicare delle cose contenute in certo libretto che è fuori sotto il nome d'Alessandro de gli Uberti..*

« È fuori un libretto sotto il nome d'uno Alessandro de gli Uberti Fiorentino, nel quale egli è indotto a ragionare con Claudio, di nazione Francesco, d'alcune cosette del Boccacio, e del Petrarca e di Dante, la materia del qual libretto è involata da più persone, e di ciò abbiamo evidente testimonio, che lo stilo mostra d'essere di persona che non sappia la lingua. E' adunque questo Alessandro un di que giovani Fiorentini dell' Accademia di Firenze, i quali in tutto lo spazio della vita sua fanno una lezione laquale, come diceva Alfonso Pazzi, mette loro insieme Benedetto da Monte Varco. »

Benedetto Varchi, né en 1502, fut le membre le plus actif de l'académie établie à Florence par Côme de Médicis. Il paraît que, non content de composer des leçons sous son propre nom, il en composait encore pour les autres. Ses *Lezioni sopra diverse materie poetiche e filosofiche* ont été recueillies en 1560-1561 et en 1590:

1. *Lettera*, p. 24.

XIX. — Louis de Perussis.

Louis de Perussis descendait d'une famille florentine, les Peruzzi, dont une branche s'était fixée en Provence au commencement du xve siècle[1]. Au dire de son biographe[2], il naquit en 1524, de Clément de Perussis, co-seigneur de Caumont, et de Blanche Vidal. Il était l'aîné de douze frères. Le privilège de l'âge lui assura quelque bien, et il put jouer un rôle dans le comtat Venaissin. Son zèle pour la cause catholique et l'attachement qu'il témoigna pour le pape le mirent en évidence, et lui permirent de devenir, en 1561, viguier d'Avignon. Le viguier était un personnage important; aussi voyons-nous le poète Honoré Henry lui adresser une ode pour étrennes le 1er janvier de l'année suivante[3]. Les vers d'Honoré attestent le goût du magistrat pour les belles-lettres. Perussis paraît avoir reçu en effet une instruction assez variée. Il possédait à fond le latin, le français et l'italien, et il nous a laissé un ouvrage historique important.

Cet ouvrage est un récit assez confus, mais plein de détails curieux, de la lutte à laquelle Perussis avait pris part contre les protestants. Un premier discours, composé par lui, parut en 1563. Il est précédé d'une épître italienne qui montre avec quelle appli-

---

1. Voy. J.-B. L'Hermite de Soliers, *La Toscane françoise*, 1661, in-4, pp. 501-506.

2. *Notice biographique* et *bibliographique sur Louis de Perussis* [par le comte Blégier de Pierregrosse]. Avignon, Imprimerie de Jacquet et J.-B. Joudou, 1839. In-12 de 16 pp. (Extr. du *Messager de Vaucluse*, nos 249, 251 et 258.) — Biblioth. nat., Ln27. 16112.

L'article de Barjavel dans son *Dictionnaire historique, biographique et bibliographique du département de Vaucluse* (II, pp. 249-255) ne contient rien de plus que la notice précédente.

3. Ode donnée pour Estreines le premier jour de l'an MDLXII. a Magniffic Genereux et Noble Seigneur Loys de Perussijs, Escuyer de Coumons, Viguier de la Ville et Cité d'Auignon pour N. S. P. Par Honoré Henry Secretaire d'icelle ville. *Imprimé en Auignon, par Pierre Roux*. 1562. In-4 de 4 ff. (Biblioth. de Carpentras, C4 2879 et 2880 B.)

Honoré Henry est l'auteur des *Commentaires des guerres civiles de nostre temps* (1565), qui sont une mise en vers abrégée des *Discours* de Perussis. Ils sont dédiés de même à Francesco Fabrizio Serbelloni. On trouve à la fin des vers de Perussis à la louange d'Henry.

cation l'auteur avait étudié la langue parlée par les représentants du pape.

Voici la description de l'édition originale :

Discours // des Guerres de // la Comté de Venayscin, // et de la Prouuence : en- // semble quelques // incidentz. // *.* // Le tout dedié à l'illustrissime, & excellentissime // seigneur, & cheuallier, monseigneur Fr. Fabrice // de Serbellon, cousin germain de N. S. P. & son // General en la cité d'Auignon, & dicte Comté : // Par le seigneur Loys de Perussiis, Escuyer // de Coumons, subiect, & uassal de sa saincteté. // *Imprimé en Auignon // par Pierre Roux.* // 1563. -[Au v° du dernier f. :] *Imprimé en Auignon, auec // permission de monseig. Reue- // rendissime & Illustrissime Vi- // celegat, monseigneur Laurens // de Lence, Euesque de Ferme.* // Errata.... // *Fin du premier // volume. // Par Pierre Roux.* // 1563. In-4 de 112 pp. et 4 ff. non chiffr.

Le titre porte une marque formée d'un triangle renversé, dont l'intérieur est orné d'entrelacs et de rinceaux. Autour de ce triangle, dont la base est placée en l'air, on lit : *Coelo tutissima basis*.

Au v° du titre est un dixain de Vasquin Philieul " A tres vertueux et très noble seigneur, le S. Loys de Perussiis, escuyer de Coumons".

Les pp. 3-4 contiennent une épître italienne à Fabrizio Serbelloni, que nous reproduisons plus loin.

Les pp. 5-6 sont occupées par une épitre de Perussis " A tres illustres, genereuses, vertueuses, sçavantes, et bien disantes dames, mes dames et damoiselles d'Avignon, de la comté de Venaiscin et generallement à toutes autres". Cette épître est datée, comme la précédente, du 20 septembre 1562. A la suite, est l'écu des Serbelloni : coupé : au 1 [d'argent] à un arbre [de sinople], accosté de deux griffons affrontés [de gueules], le tout soutenu d'une terrasse [de sinople] ; au 2 bandé [d'or et d'azur] de six pièces. L'écu est timbré d'un cimier et entouré de cette devise : *Nec vi nec vicio*.

Le *Discours* se termine p. 110. On trouve à la fin les armes de l'évêque de Fermo, Lorenzo de' Lenzi : un écu chargé de six fleurs de lys : 3, 2 et 1, et accompagné de cette devise : Ὁ κάρπος ἐκ τῶν ἄνθεων.

La p. 111 contient une octave italienne de Perussis à Serbelloni, et la p. 112, deux octaves du même à Lorenzo de' Lenzi[1].

Les 4 ff. qui terminent le volume sont remplis par *La Table*, par les armes de Perussis : [d'azur] à trois poires [d'or], les queues en haut, accom-

1. Lorenzo fut évêque de Fermo de 1549 à 1571. La Bibliothèque nationale possède plusieurs lettres de lui (ms. franç. 15878, fol. 126, 179, 284.

pagnées de la devise : *A recommencer ;* par un dixain de Vasquin Philieul " Au tresvertueux S., le seigneur Loys de Perussiis, de ses armoiries et devise", enfin, par la souscription.

Biblioth. nat. Lk². 602. — Musée Condé à Chantilly. — Biblioth. de Carpentras, C⁴ 2879 B ; D¹ 4487 B (recueil).

L'ouvrage fut réimprimé l'année suivante dans les Pays-Bas :

Discours // des Guerres // de la Conté de Venayscin, // et de la Prouuence : // Ensemble quelques // incidentz. // Le tout dedié à l'Illustrissime, & Ex- // cellentissime Seigneur, & Cheual- // lier, Monseigneur Fr. Fabrice // de Serbellon, cousin germain // de N. S. P. & son General en la cité // d'Auignon, & dicte Conté : // Par le Seigneur Loys de Perussiis, // Escuyer de Coumons, subiect, // & vassal de sa saincteté. // *A Anuers // Au Faucon blanc, Rue de la Chambre.* // M. D. LXIIII [1564]. // Auec Priuilege. In-8 de 89 ff. chiffr. et 7 ff. non chiffr.

Au v° du titre est un extrait du privilège accordé par le roi d'Espagne à *Christophe Plantin*, pour trois ans, le 28 juin 1564.

Les ff. *Aij-Aiij* contiennent l'épître italienne à Serbelloni; les ff. *Aiiij-Av*, l'épître aux dames d'Avignon et les vers de Vasquin Philieul.

Le *Discours* se termine au f. 89 r°; il est suivi des deux pièces italiennes de Perussis et de *La Table*. Les armes gravées et le dixain final de Philieul ont été supprimés.

Biblioth. nat., Lk². 602 A. — Biblioth. Mazarine, 32833.

Bien que le privilège ait été accordé à Plantin et bien que les bibliographes décrivent parfois sous son nom la présente édition, il semble que le célèbre typographe ait cédé ses droits à Tilens. Celui-ci fit reparaître le volume en 1565 sous le titre suivant :

Discours // des Guerres // auenues en Prouence // & Conté D'auignon, entre les // Catoliques, & ceulx qui se // disent, Huguenaux. // L'an M. D. LXII. // Par le Seigneur Loys de Perusiis, // Escuyer de Cumons. // *A Anuers, // Chez Antoine Tilens au Faucon blanc,* // 1565. // Auec Priuilege. In-8 de 89 ff. chiffr. et 7 ff. non chiffr.

Cette édition ne diffère de la précédente que par le titre, qui a seul été réimprimé.

Le v° de ce nouveau titre est blanc. Le volume n'a plus d'extrait du privilège.

Biblioth. nat., Lk² 603. — Biblioth. Mazarine, 35269 (17e pièce).

Antoine Tilens ne se borna pas à donner au public le texte français; il imprima en même temps une traduction néerlandaise qu'il nous suffira d'indiquer sommairement :

Die Hystorie van der Orloghen gheschiedt in Vranckrijck in Prouencen ende Tgraefschap van Venayscin, tusschen de Catholycke en de die men noempt Hughenoysen, Int Iaer 1562. Bescreuen vanden Heere Lowys de Perussijs in Fransoysche tate, en nu ouerghesedt in onse ghemeyne Nederlantsche sprake. *Thantwerpen, by Antonium Tilens*, 1564. In-8 de 172 ff.

Biblioth. de l'Université de Gand (Cat. Meulman, I, p. 18, n° 108).

Perussis, encouragé par le succès de son livre, donna en 1564 un second discours dont les exemplaires sont presque introuvables aujourd'hui :

Le second // Discours // des Guerres // de la Comté de Venayscin, // et quelques Obseruations de // nostre Saincte mere Eglise, avec au- // tres incidents. // Par le Seigneur Loys de Perussiis, Escuyer // de Coumons, subiect & uassal de N. S. P. // Attendite vniuersi populi, & videte dolorem meum. // *En Auignon, // Par Pierre Roux.* // 1564. — [A la fin :] *Imprimé en Auignon par Pierre Roux, imprimeur & habitant, // auec permission de monseigneur Illustriss. et Reuerendiss. // Laurens de Lenci, Euesque de Ferme, Vicelegat, // gouuerneur, & commissaire general audict // Auignon, & Comté de Ve- // naysin, &c.* In-4 de 3 ff. lim., 176 pp. et 4 ff.

Le titre porte la même marque que le titre de la première partie, le triangle renversé, avec la devise : *Coelo tutissima basis.*

Les ff. *Aij-Aiiij* contiennent une epître française : « A l'illustrissime et excellentissime seigneur, prudent et heureux chevalier, monsieur François Fabrice de Serbellon, cousin germain de nostre sainct pere Pie IIII, et son tresdigne lieutenant et gouverneur general a ses pays d'Avignon et comté de Venayscin »; un avis « Aux lecteurs »; les armes de Perussis, accompagnées des devises : *A recommencer, Amour et Foy nous alie*; un dixain de V. P. [Vasquin Philieul] « Au tresvertueux et tresnoble seigneur, seigneur Loys de Perussiis, escuier de Coumons, sur ses armoiries, tymbre et devise ». Ce dixain se termine au haut de la p. 1.

Biblioth. du Musée Condé à Chantilly. — Biblioth. de Carpentras, C⁴ 2879 (exempl. annoté par Perussis lui-même).

Perussis ne borna pas là son travail d'historien, il le continua, au

contraire, sur un plan beaucoup plus vaste, et conduisit son récit de 1564 à 1582; mais cette troisième partie est restée inédite. Nous en connaissons trois manuscrits :

A. Tiers Discours de Loys de Perussiis, escuyer de Coumons. *Antes muerto que mudado. A recommencer. La foy nous alie. Non nobis, Domine, sed nomini tuo da gloriam.* Ms. in-4 sur papier de 277 ff. chiffr., plus divers ff. intercalés.

Rédaction autographe, en tête de laquelle l'auteur a inscrit ces mots : *Record du sommaire de ce qu'est advenu despuis le segond mien discours des guerres.*

On lit à la fin : *Jusques yci est mis au nect, assavoir, au long, au grand livre pour mettre a l'estampe et au feuillet 437. Et d'icy en avant, Dieu aydant, je le cuyde extendre tout au long, ainsy que surviendra matiere, et mectre audict grant livre et delaisser cestuy cy.*

Musée Condé à Chantilly, ms. 1360. Le volume, relié aux armes du marquis de Caumont, provient de la vente Libri (Londres, avril 1859).

B. — Discours et Commentaires, ensemble la continuation de la guerre et troubles de ce temps, tant à la comté de Venaissin que Languedoc, Provence, Daufiné, encore touchant la France, Spaigne, Italie, Flandre et [pays] du Levant : traitant aussi de plusieurs choses memorables et dignes de sçavoir; plus, de la fertilité, situation et description d'Avignon et de la dite comté de Venaissin; de la defaite des Albigeois; aussi les moyens pour soy garder d'estre enveloppés dans les appas des modernes heretiques appelés huguenots. Par M. Loys de Perussiis, seigneur de Coumons, vassal et chevalier de la milice de N. S. P. le pape, et chevalier de l'ordre de Sa Majesté le roy Tres-Crestien. Ms. en 2 vol. in-fol. sur papier comptenant ensemble 1006 ff.

Ce ms. contient une copie du second livre exécutée sur l'imprimerie, puis la mise au net du volume précédent, et enfin une continuation qui s'étend jusqu'à l'année 1581.

Biblioth. de Carpentras, L. 529.

C. — Copie du recueil B, exécutée au XVIIIe siècle. 3 vol. in-fol.

Musée Calvet, à Avignon.

Il est singulier que les mémoires de Loys de Perussis n'aient pas encore trouvé d'éditeur. Le marquis d'Aubais en a donné, il

est vrai, d'après le manuscrit de Carpentras, une sorte d'abrégé, qui occupe 384 pp. de la 1re partie du tome Ier des *Pièces fugitives pour servir à l'histoire de France* (Paris, 1759, in-4); mais cet extrait est fort défectueux. La réimpression du premier *Discours* faite par MM. L. Cimber et F. Danjou dans leurs *Archives curieuses de l'histoire de France* (1re série, tome 4e, Paris, 1835, in-8, pp. 401-507), n'est guère plus satisfaisante. Non seulement les éditeurs n'y ont joint aucune note, mais ils ont supprimé les épîtres liminaires, ainsi que les vers de Perussis et de Vasquin Philieul. Ce sont précisément ces hors-d'œuvre qui nous intéressent ici.

Voici l'épître italienne qui précède le premier *Discours :*

« Allo illustrissimo et eccellentissimo signore e cavalliere, monsignor Fr. Fabritio di Serbelloni, cugin carnale della S. di N. S. e suo generale nella città d'Avignone e contado Venayscino, etc[1].

« Illustrissimo et eccellentissimo signore, Sendo io alli giorni passati ritiratto al luogho nostro, per vedervi con mio dispiaccere il grandissimo danno, rovina et incommodità : il danno e rovina fatta per il campo avversario, e l'incommodità per il nostro, tanto nello andare ch'al rivenire di Provenza, pur l'uno è stato voluntario e l'altro forzato; e sendovi soprastato alcuni giorni et havervi fatto rassettare alcune cose disordinate, mi venero in mano certe succinte memorie che io dal principio di queste guerre havevo cominciate e dapoi in tal modo seguitate, con intentione di poi communicarle ad alcuno amico mio, ricordandomi del gran mancamento che gli nostri maggiori hanno commesso, massime in queste parti, per non havere dato conto alla posterità delli suoi degni fatti, quali, come credo, sono stati grandi, sendo stati nella provincia d'Avignone e del contado Venaiscino molti signori, gentilhuomini et altre persone con carico et autorità grande, e pensando più volte fra me stesso che ciò non dovissi

1. Francesco Fabrizio Serbelloni était le troisième fils de Gio. Pietro Serbelloni, de Milan, et d'Elisabetta Rainoldi. La sœur de son père, Cecilia Serbelloni, avait épousé Bernardo de' Medicini, amodiateur des fermes ducales à Milan, et elle avait eu pour fils le card. Giov. Angelo de' Medicini, devenu pape, le 26 décembre 1549, sous le nom de Pie IV. Francesco Fabrizio, qui avait servi dans l'armée impériale en Italie, et qui avait été gouverneur de Pavie pour Charles-Quint, fut nommé par Paul IV gouverneur du comtat Venaissin et général de ses armées. Il prit une part très active aux guerres soutenues par les catholiques contre les protestants de la Provence. Pie V le confirma d'abord dans ses fonctions, puis l'appela au généralat de l'Eglise. Fabrizio partit pour Rome vers la fin de 1566, mais il y mourut.

fare, sì per la mia poca esperientia, come anchora per non haver potuto ben honorare e minutamente descrivere tutte le persone che in esse guerre hanno meritato lode : pur alla fine si come solo ne l'animo combattevo, solo anchora mi lasciai vincere, e tanto più che pigliai ardire di mandar fuora questo mio discorso sotto il nome di V. illustrissima et eccellentissima S., pigliandola per mio vero et ottimo defensore, assicurandomi che, se quella si degnerà pigliarlo sotto la sua protettione, come di ciò fare humilmente la prego, puotrà poi facilmente volare per tutto, che sarà sempre ben visto ..... Alli. XX di settembre M. D. LXII. »

La première des pièces placées à la fin du volume, est ainsi conçue :

« Allo illustrissimo et eccellentissimo cavalliere, il signor Franc. Fabritio di Serbelloni, generale per la Santità di N. S. in Avignone e Contado Venaiscino, e di detto paese vero restauratore e protettore, etc.

» LUIGI DE PERUZZI.

» Magnanimo signor, alto e christiano,
Soave, dolce, buon, forte e constante,
Di giorno in giorno vostre virtù vanno
Alzando per il mondo fermo e stante
I raggi suoi, che tutti quanti sanno,
Et vostro oprar fa che la gente errante
Fuggendo va come caval sfrenato,
Sapendo bin ch'illustre siete nato. »

Voici maintenant la seconde :

« Al reverendissimo signor Lorenzo de' Lenzi, vescovo di Fermo, dignissimo vicelegato et commissario d'Avignone et del Contado Venaisino, etc.

» LUIGI DE PERUZZI.

» Mon signor mio, i ho un gran volere
De dir' de voi come ben meritate,
Volendo ancora a tutti far vedere
Quante virtu sono in voi aquistate;
Ma altro ingegno e stille e sapere
Vorrei havere et più matura etate.
Basta ch' Italia 'l sa per haverlo portato,
La Franza poi, che l'ha tanto honorato,

« Hora sa ben, et non lo puo tacere
Avignon bello e Venaiscin' paese,
Dove meritamente state a sedere,
Quanto siete giusto, liberale e cortese,
Si chè mi basta far' a chi no 'l sa sapere
Ciò che m' intraterria settimane e mese,
Et è che siete raro e di valor reale,
Et che dovete esser', come li vostri, cardinale. »

Les courts fragments que nous venons de reproduire ne sont pas les seules productions italiennes de Pérussis. Il avait composé en italien un traité des droits de l'église romaine sur le Comtat et l'avait adressé au pape Pie V dans le courant du mois de juillet 1570 ; mais le comte Blégier de Pierregrosse, qui mentionne cet ouvrage, n'a pu retrouver aucune trace du manuscrit.

Louis de Pérussis mourut, à soixante ans, en 1584. Il avait épousé, en premières noces, Madeleine de Pane, qui mourut le 24 octobre 1578. Il s'était remarié, en secondes noces, avec Françoise de Seytres. Il ne laissa qu'une fille, Blanche-Richarde de Pérussis.

(*A suivre.*) ÉMILE PICOT.

INVENTAIRE SOMMAIRE

DES

PAPIERS DE PIERRE-DANIEL HUET

A LA

BIBLIOTHÈQUE LAURENTIENNE DE FLORENCE

(*Fin*)

III. — Lettres et Documents divers.

Œuvres diverses de Huet ou relatives à Huet.

Dossier relatif aux affaires de l'Académie (septembre 1712) : 1° lettre de Huet, de Paris, 7 septembre 1712 : *Quoique nous n'ayons pas les registres*.... 2° lettre signée : Dangeau, Caillères, Valincourt, Louvois, abbé Mongin, abbé d'Estrées.

Note de Labbe sur la vie de Sabas. — Pièce contenant une question de Huet et la réponse de Labbe sur l'*edictum Justiniani*.

Thèmes latins du grand Dauphin : un cahier de 30 feuillets doubles formant 120 pages écrites. Versions latines du grand Dauphin, un cahier de 35 feuillets doubles, dont 39 pages seulement sont écrites. Traduction française par le grand Dauphin du "*Livre des offices*" de Cicéron.

Copies de lettres latines de Huet au Dauphin : 1° "En tibi tandem Sedanensem" (Paris, eid. sext. MDCLXXV); 2° "Etsi cum hæc ad te scriberem parum prospera (Lutetiæ Parisiorum, 5 eid. nov. MDCLXXV).

Lettre de M. Huet à feu monseigneur le Dauphin[1] : "Antonius Hallæus præceptor" (imprimé).

---

1. Publiée par Henry, *loc. cit.*, et Pélissier. *Quelques lettres*, etc.

HUET. Lettre ou dissertation à Madame de Montespan. « Laquelle est préférable de la vérité ou de l'illusion », 17 décembre 1691.

Lettre à Mademoiselle de Scudéry touchant Honoré d'Urfé. Inc. « Il est vrai, Mademoiselle ».

Extrait d'une lettre (à Huet?) de M. Le Faucheur, de Paris, le 9 décembre 1647, touchant les cheveux d'Absalon.

Lettres de Huet à Bochart : Paris, ce 22 novembre 1666 et 10 mai 1667. Lettre de M. Bochart à M. Huet. Caen, ce jeudi 23 décembre.

Examen du sentiment d'Origène sur l'invocation des anges et l'eucharistie.

A M. Régis, prince des philosophes cartésiens. Lettre signée Pluvignac et datée de Bergerac, ce 1er février 1692. (Préface aux *Nouveaux mémoires*). « Personne ne doit s'intéresser plus que vous à cet ouvrage. »

Copie des *Nouveaux mémoires pour servir à l'histoire du Cartésianisme*. Inachevé, jusqu'à « Il ne tarda pas à faire l'ouverture de ses leçons. »

Lettre de M. Morin, de l'Académie des Inscriptions, à M. Huet, ancien évêque d'Avranches, touchant le livre de M. Tolandius intitulé : *Adersidaemon et Origines judaïcæ*.

Dissertation II. De l'origine de la langue hébraïque. Lettre du pasteur Morin. Caen, 8 mai 1679. Réponse de Huet à M. Morin. Saint-Germain en Laye, 25 mai 1679.

Autre copie de ces deux pièces.

Dissertation III. De la manière d'expliquer la Sainte Écriture. Lettre de M. Benoist, ministre de la R. P. R. à Alençon, au P. Prédicateur des jésuites de la même ville. Réponse du P. de La Rue à la lettre de M. Benoist. Lettre de Huet au P. de La Rue, 21 mars 1681 (Ces trois pièces sont en double).

Dissertation VI. Lettre de Huet à Basnage. Défense de quelques endroits de la *Demonstratio Evangelica* (20 décembre 1687) (Deux copies).

Dissertation VII. Savoir s'il faut réformer la sainte Écriture sur les citations des pères. Lettre de M. Huet à M. de Monmartin. Lettre de Monmartin, curé de Sainte-Cécile, avec un projet de critique de saint Jean Chrysostome (7 février 1711).

Examen du sentiment de Longin sur ces paroles de Moïse : « Dieu dit : Que la lumière soit faite, etc. » Lettre de Huet à M. de Montausier.

Diss. VIII. Sur le parallèle des anciens et des modernes. Lettre de Huet à Perrault. Réponse de Perrault (10 octobre 1692).

Diss. IX. Savoir si le soleil et Apollon sont la même chose. Lettres de Huet à Montausier (6 et 10 février 1683) (Originaux et minutes de la main de Huet).

Brouillon (autographe de Huet) d'une traduction latine de Daphnis et Chloé : « Longi pastoralium eorum scilicet quæ ad Daphnidem et Chloen pertinent. » Avec cette note : « Hæc a me puero sunt conversa. Itaque emendantur. Emendati sunt utcumque postremi duo libri. »

Brouillon de l'Origine des Romans (Deux copies, dont une raturée ligne à ligne.)

Diss. XVII. Addition à l'étymologique de la langue française. Lettre de Huet à Ménage (20 avril 1692) (44 ff.)

Diss. XVII. Des participes actifs français. Lettre de Huet à Charpentier.

Diss. XVIII. Des titres de recueils terminés en *ana*. Lettre de Huet au P. de la Daguerie (7 avril 1702) (Double copie.)

De la grâce de Dieu. Dissertation. *Inc.* : Pour entendre la matière. (Brouillon autographe et copie).

Diss. XV. Sur les dieux Madbachus et Selomanes. Lettre de Cuypert à Huet. Réponse de Huet à Cuypert.

Diss. XXII. Des larmes de verre. Lettre de Huet à Justel (19 février 1687).

Diss. XXV. Lettre de M. de Puffendorf, sénateur de Suède, à M. son frère. Proposition faite par les Protestants pour la conciliation de leur religion avec la religion catholique. Holmiae, 17 février 1681. Copie (latin).

Réponse à l'avertissement qui a esté adjouté à la nouvelle édition des Œuvres de M. Despréaux (12 pp.)

Réponse à la lettre du P. Poussines, à l'abbaye d'Aunay, 26 juin 1652, copie (7 pp.).

Diss. XIII. De l'origine de la poésie française. Lettre de M. Huet à M. Foucaud, conseiller d'État. Brouillon original de Huet; deux copies.

Diss. XXIII. Dissertation touchant la philosophie cartésienne. Lettre de M. Menjot à M. Huet, 6 ff.

Diss XXIV. Dissertation touchant le livre *De Concordia rationis et fidei* et touchant la conciliation du catholicisme et du protestantisme. Lettre de M. Menjot à M. Huet.

Diss. XX. De la nature des comètes. Lettre de Huet à Chapelain. (Caen, 5 mars 1665.)

Sur Origène. Lettre du même au même, du 5 mars 1665. (Brouillon autographe.)

Diss. XVI. Sur les vers ioniques. Lettre de Huet à M. l'abbé Boutard. (7 février 1699; brouillon autographe et copie.)

Lettre de Segrais à M. du Quesnay, sur les Géorgiques, IV, 287; réponse de Huet à Segrais, Paris 10 septembre 1692. Lettre de Huet à M. du Quesnay, conseiller du roi; avec le permis d'imprimer de Lamarque Tilladet.

Poésies latines et françaises de Huet.

« Mémoire des pièces desjà imprimées pour moi. Après le poème de Caen dédié à Mgr de Montausier et celui de M. Rouxel, suit le tombeau de Bourbon; puis le petit poème de M. le Chancelier arrivant à Caen; ensuite *le rossignol* que je lui présentai pour étrennes à Paris; le tombeau du comte de Selly. » Ces deux cahiers contiennent les copies suivantes : « Serenissimo Delphino legenti poetas latinos : *Deliciae superum, regni spes altera Franci.* » Laureatum epigramma pro rege : *Hectoridum sublime decus tibi nostra laborat.* Autre : *Virgo mihi canitur non carpens vellera molli.* Honorarium epigramma : *Pondera liligeri dum pendent ardera regni.* — Rosa florum regina. — Strumarum curatio. — Protrepticon epigramma pro anno MDCLXII. — Epigramma ex Andrea Theveto et aliis. — Sancta Chunegunda. — Laureatum epigramma : *Qua dives clero insigni.* — Aqua e saxo amore elicita. — Virginis Mariæ imago. — Sericum vel bombycinum. — Fluvius Jordaniae. — Ex Homero. — Arca Noe servata a diluvio. — Rhodanus. »

Poésies latines de Huet : — Églogue : « Lycis, Myrtil ». — Pièce : « Bocharti comites, cohors inanis ». — Iris. — Aparmie. — Magnes (Églogues). — In obitum Cossarti epigramma. — In cor Gulielmi Menagii conditum in sepulcro. — Magdalenæ Loetæ uxoris nondum mortuæ.

« Hic cor Menagii duplici mors funere morsit,
Cum corde abjunxit, casta, Loeta, tuo. »

In Polycrenen agri Bavillaei pontem epigramma. — In obitum P. Mambruni elegia. — Ad. D. Lebrun, pictorum hujus ætatis

facile principem. — Veleda Bructerorum Sibyllæ in Acanthidem metamorphosis parodia ad Catulli Phaselum. — Dentiscalpium. — Petri D. Huetii epicedium.

Poésies latines de Huet : Psalmi CXXIX[1] paraphrasis poetica. — Ode : « O sola terris quæ potes heresim. » Calendar. anni CIƆIƆCL. Épigraphe pour une statue de Louis XIV. — Responsio ad Antonium Hallæum. — Responsio extemporalis ad Alexandrum Morum : *Inc.* « Jamjam Vasconiis ego discessurus ab oris. *Expl.* : « Plurimam Huetiades mittit tibi, More, salutem. » — Divers brouillons de vers latins. — Vers à D. de Chesnevarin, traducteur de *La Vigne*. — Vers grecs : Ἐπὶ τοῦ Λοδοίκου Σελτζίου. — In.... quondam circulatorem famosissimum nunc medicum eximium ..... ad Catulli Phaselum. — Arrangement en hexamètres de l'Ode I, 3, d'Horace. — Ad culicem iracundum et impotentem. — Lettre en vers latins à Marie du Pré, idib. junii 1663. — Vers : « Non omni mitri placent quæsti de vertice flores. » — Élégie : « Ergo ego fallacis nuper nova cura puellae. » — Élégie sur le sel : « Ad illmum Carolum Sanctum auræum de Montausier. »

Poésies françaises de Huet[1].

Madrigal à Madame des Yveteaux (de l'écriture de Huet) :

« N'approchez point de moi. Gardez-vous pour les dieux,
« Vous qui connaissez tout, hormis votre puissance !
« Ne mettez que des Rois sous votre obéissance,
« Car de moindres sujets feraient honte à vos yeux. »

Remerciement à MM. les juges du puy. Inc. : *Job, que vous couronnez, emprunte icy ma voix.*

Poésies latines et françaises de divers auteurs et anonymes.

Vers latins : Hugonis Grotii pro cervisia; Quietii cervisia; deux hexastiques de Sirmond (avec un billet d'envoi de Huet à N...).

Vers latins de Halley, de Pierre Mambrun, d'« Antonius Garabius Luzernanus », à Huet : « *In eruditum et elegantem Petri Danielis Huetii librum De optimo genere interpretandi carmen.* »

1. Toutes les poésies françaises de Huet dont les originaux sont conservés à la Biblioth. Laurentienne, sont imprimées dans le recueil de M. Lavalley ou dans mes *Papiers de Huet* ; il me semble inutile d'en donner ici l'énumération.

Vers latins d'Antoine Halley. « Hyalos sive vitrum, honorarium epigramma. Sericum vel bombycinum, epigramma. — Antonii Hallæi elogium ad sodales academicos. »

Vers latins dédiés à Halley : « Clarissimo D. Antonio Halley, in cadomensi Academia eloquentiæ professori regio, abbas Bellomontanus, episcopus Ruthenensis designatus » (12 id. septembris 1648).

Vers latins de Tanguy Lefebvre. — Vers latins sur le Louvre. — Vers latins pour une édition de Térence. — Vers : « De serenissimo Delphino cum versiculos sine interprete legisset. » (imprimé). — Ad spem infidelem (15 juin 1671) (le même, imprimé). De eminentissimo cardinali Bullonio, distique (imprimé) ad amicum suum. — Deux lettres relatives aux vers *De Delphino*.

Deux notes en latin du P. Garnier.

Ode latine de Duchesnay à Huet : *In recuperatam valetudinem.*

Vers latins de Gilles Ménage. Ad Mariam Lavernam elegia : *Qui tibi me dedit, illa dies, formosa Laverna...* In libros de lacrymis a Marino Curello et P. Petito conscriptos : *De lacrymis quoties...* In bajuletum. — Anus formosa ad Gallam. — De Scuderia in largitionibus munerum præterita (4 copies). — Ad Emericum Bigotium. — Ad Galliam formosam ancillam. — Ad Danielem Elzevirium. — Ad Carolum Pererium (ode). — Lassa crudelitas ad Mariam Lavernam. — De Laverna : *Cogit cuncta dolor.* — Ad Lavernam : *Pollice quam summo.* — Ad Julium Mazarinum. — In Cottam. — Epigrammata. — Ad Antonium Hallæum Cadomensem. — Italica sua mittit academicis florentinis. — De fucosa amicitia Jo. Capelani ad J. Licinium. — *Qualis a Medeæ succus...* — Ad fontes Borbonios. — In libros Historiarum Roberti Monteti. — De Maria Laverna ad Musas. — *Hæc est illa meis toties celebrata Camœnis.* — *Te supero non ipsa rogas* ». — Lalanii poetæ tumulus. — Pholoes suspura. — De Armando Richelio. — Ad Julium Mazarinum : « Pro re bene gesta. » Εἰς Κορίνναν. — Πρὸς Θετιάδην. — Προς Ὕεττον.

Vers latins de L. de Saligny, jésuite : — In lyram, in seipsum, Amor ab apicula punctus, partim ex Anacreonte, partim ex Theocrito. In hirundinem. Imitations diverses d'Anacréon. Lettre d'envoi, Arras, 9 janvier 1691.

Vers latins de J. Savary : — A Chamillart. — A Richelieu. — "Ludovici et Guillelmi Venatio". Votum pro felici regiæ classis

expeditione. "Sat tuos clangor litui sonantis" (brouillons divers).

Vers latins, signés « Φιλυετιος » : In hymnum nobilis doctissimi viri Huetii. *Inc* : Olim religio vetus parentum.

Ode. In lubricum scalæ regiæ lapidem eminentissimo cardinali d'Estrées descendenti exitialem. — Ad Aesculapium ut eminentissimo cardinali d'Estrées ægrotanti succurrat. — Ad Tempe Alnetana.

Epitaphium D. Huetii et Isabellæ Pilloniæ.

Vers : « εἰς τὰ τῆς Φύλλιδος δάκρυα » et autres.

Vers latins. Dialogue entre Erastus et Christus.

Carmen nuptiale Ludovico Delphino et Victoriae Bavaricae *Inc.* Noctis o bone signifer.

Vers français de Benserade : — Sonnet sur la maladie de M. le procureur général (*sic*). — A son Éminence, sur la paix. — A Monsieur le Chevalier de Lorraine, prose et vers. — Sonnet sur Fouquet[1] :

Qu'avez-vous pensé faire avec votre rigueur,
Dieux, qui du grand Fouquet terminez la souffrance?
Déjà l'on vous voyait languir de sa langueur,
Et sa fièvre déjà faisait trembler la France.

C'est par ses nobles soins que tout reprend vigueur :
Il veille à la justice, il veille à l'abondance,
Et sous ce double faix son esprit et son cœur
Sont d'un prix au-dessus des trésors qu'il dispense.

Il faut que ce soit moi qui chante ce héros :
Ceux que de ses faveurs il comble à tout propos
N'en laisseront pas mieux la louange décrite.

Mon dessein m'a rendu bien plus croyable qu'eux,
Et rien ne marque mieux la force du mérite
Comme un surintendant applaudi par un gueux.

Charleval. — Pensées d'un pécheur malade[2]. Inc. : *Les ombres de la mort me vont couvrir les yeux.*

M. de Bétulant. — Vers à Mademoiselle de Scudéry, sous le nom d'Homère, en lui envoyant une agate où la figure d'Homère

1. Publié par Pélissier, *Papiers de Huet.*

2. « Ces vers sont de M. de Charleval, composés pendant sa dernière maladie. »

est en relief. — Réponse de Mlle de Scudéry : Madrigal de Sapho à Homère.

Mlle d'ESCARS, Réponse à une épître.

Inc. Pour dignement repondre à ton espistre
J'aurais besoin d'assembler le chapitre...

MÉNAGE. Le Moissonneur, idylle à Madame la comtesse de La Fayette. Madrigal : « Je vous cède, aimable Doris. »

Rondeau redoublé à Mademoiselle Descars et à son secrétaire :

« Belle d'Escars, et vous, son secrétaire,
« Qui faites vers comme Malherbe ou deux. »

Réponse à ce rondeau :

« Je n'en fais point ni secret ni mystère. »

Poésies françaises de Patin :

Épigramme : *Inc.* : Philis, je n'en saurois rire.
Vers. *Inc.* : Je songeais l'autre jour que de mal consommé.
Distique à Mme de Choisy : Votre midy s'avance, il n'est plus si matin.
Vous touchez au printemps de l'été Saint-Martin.
Chanson. *Inc.* : A Poitiers est une belle
Qu'on nomme Rochepatras.
Vers. *Inc.* : Ma bonne humeur ensevelie
Parmi les badauds de Paris...
Expl. Fait à Paris ce samedi
Le douziesme jour de décembre.
Chanson. *Inc.* : Est-il vrai, maigre, que tu me crois...
Chanson. *Inc.* : Chère beauté, depuis que tu me brusles.
Chanson. *Inc.* : Durant votre absence.
Madrigal sur le mariage de Monseigneur le duc de Bourgogne et de Madame la duchesse de Savoye. *Inc.* : Que ce mariage est heureux.
Piéce : Au bon vieux temps, au temps du siècle d'or
Tous les humains vivaient en bon accord[1].

Mlle de Rochechouart (vers attribués à) : « La fontaine de Bourbon », à M. l'évêque de Soissons.

SAINT-PAVIN, sonnet sur *La Pucelle*.

1. Ces pièces ne sont pas toutes de la même main.

SCARRON, sonnets :

1. *Inc.* : Superbes monuments de l'orgueil des humains.
2. *Inc.* : Un mont tout hérissé de rochers et de pins.

Vers de M[lle] D. L. (Lenostre) à Scarron.

Scarron, ne te plains point d'avoir le col tordu,
Les nerfs tout retirés et le dos tout bossu :
Je t'offre de troquer, moi qui suis assez droite,
Ma taille sans défaut à ton corps de squelette,
Pourvu que ton esprit veuille chez moy loger :
C'est ainsi que j'entens et que je veux changer.

SCARRON, Réponse à M[lle] Lenostre.

Vous ne savez ce que vous faites,
Toute aimable Lenostre, ou je n'y connais rien,
Estant faite comme vous estes,
De vouloir faire un troc de votre corps au mien,
Quand, pour troquer sans avantage,
Vous auriez de retour mon esprit de rimeur,
On ne vous croiroit pas bien sage,
Et moi je passerois pour un grand affronteur!

D'un esprit fait comme le nostre,
Peut-estre feriez-vous quelques vers malheureux ;
Et moi, d'un corps comme le vostre
Je ferois aisément des hommes bien heureux.

MADELEINE DE SCUDÉRY. — Épître à Alcandre contre le sieur Despréaux. Copie.

Inc. : Ami de la justice et de la vérité,
Alcandre, dont l'esprit est rempli de clarté...
Vers. *Inc.* : Éclatez, mon despit! esclatez, mon courroux!
Assez et trop longtemps on s'est moqué de vous.

Placet de la pigeonne morte[1]. *Inc.* :

Sire, une pauvre pigeonne.

---

1. Une note contemporaine des vers dit ceci : « Il fit ces deux pièces sur ce qu'on lui parla d'un placet qui couroit alors pour les voleurs, et de quelque autre sur une pigeonne de Monsieur de Scudéry tuée par un petit chien jaloux. »

A Monsieur le duc de Saint-Aignan. *Inc. :*

Celui qui les neuf sœurs nous avoit fait attendre.

— « Ce sont des vers de Sapho à M. Pellisson, en lui envoyant des pavots le jour de sa fête devant sa prison ». — La tubéreuse à Célie, le jour de sa fête. — Sapho aux fontaines de Saint-Cloud. — Métamorphose d'un inconstant en papillon :

Inc. : Il est bien peu d'amants constants,
Il est encor bien moins de bergères fidèles.

Stances.

Inc. : Amour, j'étouffé enfin les ardeurs de ma flamme.

Sonnet pour Madame F. :

Inc. : Chef-d'œuvre des dieux, divinité immortelle.

Stances.

Inc. : On ne parle que de vous.

Vers : Caprice contre l'estime à Sapho.

Inc. : Donc je ne dois plus prétendre
D'arriver un jour au tendre...

Épîtres : « Sapho ayant partagé à un certain nombre de personnes quelques poires qui étaient encore sur les arbres de son jardin, celle d'une de ses amies et celle d'Acante (Pellisson) se trouvèrent sur un même arbre, vis-à-vis d'un abricotier en espalier. Cette dame, s'en estant allée à la campagne et ayant prié Acante d'avoir soin de sa poire en son absence, lui escrivit la première de ces épîtres, à laquelle il répondit par la seconde.

1. *Inc.* : Illustre gardien de ma poire,
Un gardien eut jadis la gloire...
2. *Inc.* : Hé! bons dieux! qui pourroit le croire?
De si beaux vers sur une poire.!...

Traduction des églogues latines de Huet.

Apariné ou le glouteron (*sic*). Églogue traduite d'une églogue latine composée par Mgr l'ancien evesque d'Avranches,

Inc. : Par ordre souverain des cieux...

Élégie sur les effets, vertus et qualités du thé.

Inc. : Un des plus beaux esprits de France...

Apariné (*sic*), églogue.

Inc. : La jeune Hébé pour un faux pas...

Picus, églogue.

Inc. : Picus, toi que jadis enrichit ton courage...

La Vigne, poème.

Inc. : Je veux donner au jour l'amour infortunée.

Épître à M. Huet en lui envoyant une traduction de son églogue latine intitulée : Iris.

Inc. : En vain de mes faibles concerts.

Traduction des églogues latines de Huet en prose française : Mélisse, Echeneis, Lampyris, La Salamandre, Apariné, Galente, Iris, La Vigne.

Épitaphe de Colletet (vers français).

IV. — Pièces et Documents étrangers à Huet réunis dans ses papiers.

Lettre de Mme Tornielli de Figueroa à la princesse de Vaudemont, sur la mort de la reine d'Espagne, 19 février 1714[1].

Rapport de Malouin et Jussieu sur un mémoire de Bucquet relatif à l'analyse du sang. Au Louvre, ce 5 juin 1776.

Quittance signée : Condorcet, pour 325 livres de M. le comte de Buffon, 13 juin 1775.

Lettre de Donato à Giov. Francesco Séguier. Mariano, 20 décembre 1763.

Copie d'une lettre de Louis XIV à l'archevêque de Rouen sur le cas de M. de Cambrai (22 avril 1699).

1. Publiée dans la *Revue Rétrospective* de M. Cottin (1890).

Extrait d'une lettre de M. de Bourgeauville à M. de Fontenay de Zell (30 juillet 1686).

Copie d'une lettre de Chasteuil Gallaup à une dame. Aix, ce 24 août 1711.

De loco Justini, lib. XLII, cap. III., ad Eliam Borellum; imprimé, in-12.

Troisième bref sur la régale, 2 novembre 1679.

CHAPELAIN. — De la lecture des vieux romans. Dialogue à Mgr J. F. Paul de Gondi, archevêque de Corinthe et coadjuteur de Paris, depuis cardinal de Retz.

Lettre (sans nom d'auteur ni de destinataire, sans lieu ni date.) *Inc.* : Ce livre est si connu. — Lettre de Caen, ce 6 février 1688. — Autre, d'un libraire, 26 août 1711. — Autre, s. l. n. d., relative à La Monnoye.

Mémoire sans nom d'auteur, relatif à la *Demonstratio Evangelica*, avec les observations et les objections de Huet.

Copie. Inscription pour une statue de feu M. le cardinal de Richelieu à Calais par M. du Périer, gentilhomme provençal, neveu de celui qui est connu par les vers de Malherbe.

Épitaphe de l'abbé Nicaise, par LA MONNOYE.

Copie du sonnet de T. Tasso. " *Divo ardor, almo spirito, amor spirante* ".

Copies de lettres de Christine de Suède : à la duchesse d'Aiguillon, Inspruck, 7 novembre 1655 ; au cardinal Azzolini, sur la suppression de sa pension.

Copie d'une lettre de M. le duc de Guise sur Christine de Suède.

Charpentier. Plans des discours adressés au nom de l'Académie, au roi, au dauphin et à la dauphine, sur la mort de la reine.

Jugement de la *Demonstratio Evangelica*.

Copie d'une pièce acéphale. « ..... Adjoutez à M. de Montpensier Messieurs de Luxembourg... *Exp.* Je remets le tout à M. le cardinal Seraphin et à sa prudence. »

Lettres de : Meibomius à Carpzov, « Halmestadii, in Academia Julia, XII cal. januarii 1690 »; de Carpzov à Ménage, « Lipsiæ, XII febr. 1690 » (communiquées par Ménage à Huet); de Carpzov à N..., 21 décembre 1689.

Lettre de Samuel Tennelius à Étienne Le Moyne, « Davantriæ, 5 mai. 1681, Sancto Juliano ».

Lettre acéphale de l'abbé Le Tellier à N..., relative à un voyage.

Errata Jacobi Billaei super Gregorium Nazianzenum.

De peste quæ annis 1666 et 1667 Caleti et in locis vicinis grassabatur brevis observatio.

Osservazione del signor Auzout fatta in Roma nel principio di questo anno (extrait du *Giornale de 'Letterati* de 1670).

Lettre sans nom d'auteur, contenant des distiques latins. Paris, idib. julii 1696. Inc. : « Litteras tuas, præsul illustrissime.... »

Lettre sans nom d'auteur, du 20 février 1677.

Copie de lettre de Marigni à « Son altesse. » (inachevée). Inc. : *N'en desplaise à la politique qui voudra persuader à V. A.* Exp. (de cette copie) : *quand j'ai promis d'aimer, que j'aime constamment.*

Léon-G. Pélissier.

CHRONIQUE DES BIBLIOTHÈQUES

ALLEMAGNE

Périodiques. — On remarque, dans le *Centralblatt für Bibliothekswesen* de Leipzig, les études suivantes :

Nº de mars 1900 : P. Gabriel Meier, *Les progrès de la paléographie à l'aide de la photographie* (suite dans le nº d'avril) ; — F. Arnold Mayer, *Le Catalogue alphabétique en volume ;* — *Additions et corrections à la liste du personnel des bibliothèques d'Allemagne et d'Autriche-Hongrie*; — Comptes rendus des ouvrages suivants : Heinrich Swoboda, *Miniaturen aus dem Psalterium der hl. Elisabeth* (Wien, 1898, in-4º) [R. Wenck] ; — *Bibliotheca Universitatis Leidensis. Libri typis impressi.* Lucianus Samosatensis. (Leiden, 1899, in-8º) [Fritz Milkau] ; etc.

Nº d'avril : Karl Geiger, *Robert von Mohl, directeur de la bibliothèque de l'Université de Tubingen* (1836-44) ; — Note sur l'examen de bibliothécaire en Belgique ; etc.

— A signaler, dans la *Zeitschrift für Bücherfreunde*, les études suivantes :

Nº de février-mars 1900 : Dr Heinrich Meissner et Dr Johannes Luther, *Les commencements de l'art de l'imprimerie* ; *pour le cinq-centième anniversaire du jour de la naissance de Gutenberg* (52 gravures et planches) ; — Otto von Schleinitz, *Les Bibliophiles. Bernard Quaritch* (avec portrait) ; — Fédor von Zobeltitz, *Pour la réforme de la décoration des livres* (11 gravures) ; etc.

Catalogues de vente. — La librairie Jacques Rosenthal, de Munich, vient de publier, sous le nº 18, un catalogue illustré de *Livres rares et précieux, manuscrits, incunables, reliures,* comprenant 1739 nºs et 7 planches ; un *Catalogue des livres anciens, manuscrits, reliures, cartes, dessins, etc. provenant des collections de feu le chevalier Andrea Tessier de Venise et du marquis de **** (vente du 21 au 23 mai 1900, également illustré ; 992 nºs), et sous le titre d'*Incunabula typographica*, un très intéressant *Catalogue d'une collection d'incunables décrits et offerts aux amateurs à l'occasion du cinquième centenaire de Gutenberg, orné de 80 facsimilés* (1500 nºs ; tables).

BELGIQUE

Les Bollandistes viennent de publier le 4e fascicule (*Kebius-Nathalanus*) de leur importante *Bibliotheca hagiographica latina antiquae et mediae aetatis* (Bruxelles, 1900, in-8º, pp. 693-880). Ils annoncent que les fascicules 5 et 6, qui termineront l'ouvrage, paraîtront en 1901.

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

Nous avons reçu les brochures suivantes :

54th annual Report (1899) de la *St.-Louis Mercantile Library Association* (St-Louis, 1900, in-8°). Les *Appendices* contiennent les listes suivantes : donateurs (1899); périodiques de la salle de lecture ; membres perpétuels ; membres honoraires (1899); membres à vie (1899); statistique (1876-1899);

Report of the Trustees of the Newberry Library for the year 1899, avec une planche (Chicago, 1900, in-8°) ;

Report of the Librarian of Congress for the fiscal year ended june 30, 1899 (Washington, 1899, in-8°) ;

Library of Congress. List of books and of articles in periodicals relating to the interoceanic and railway routes (Nicaragua, Panama, Darien, and the valley of the Atrato ; Tehuantepec and Honduras; Suez Canal), by Hugh A. MORRISSON jr., with an Appendix : *Bibliography of United States public documents* (Washington, 1900, in-8°) ;

Senate. List of maps and views of Washington and district of Columbia in the Library of Congress, by P. LEE PHILLIPS (Washington, 1900, in-8°).

FRANCE

PÉRIODIQUES. — Le *Bulletin du Bibliophile* contient les articles suivants :

N° de février 1900 : Fernand BOURNON et Gaston DUVAL, *Bibliographie des travaux de M. A. de Montaiglon, professeur à l'École des Chartes*. Supplément (avec un portrait) ; — Philippe RENOUARD, *Les fondeurs de caractères parisiens et leur clientèle de province à la fin du XVII° siècle* (suite); — Eugène ASSE, *Les petits romantiques. Édouard d'Anglemont* (fin); — Maurice HENRIET, *Le deuxième centenaire de Racine à la Bibliothèque nationale* (fin); — Comptes rendus du *Catalogue des Incunables de la Bibliothèque municipale de Grenoble*, par Edmond MAIGNIEN [Georges VICAIRE], et de la *Bibliographie des écrivains anciens du Bourbonnais*, par Roger DE QUIRIELLE [G. V.]; etc.

N° de mars : Léopold DELISLE, *A propos d'un ex-libris français du temps de François Ier* (avec fac-simile de l'ex-libris de Jean Bertaud, de Périgueux, 1529); — Henri CORDIER, *Une lettre d'Alfred de Vigny* (au baron Taylor, à propos d'*Othello*, 1829); — C. COUDERC, *Documents inédits sur Guillaume Fichet et sa famille* (d'après le ms. 711 des *Nouv. acq. lat.* de la Bibliothèque nationale); — G. V[ICAIRE], *Le « Rollin » de l'Empereur*; — Ch. URBAIN, *L'édition originale du sermon sur l'unité de l'Église* de Bossuet; — A. TOUGARD, *Une lettre de Gabriel Peignot*; — Frédéric LACHÈVRE, *L'édition originale des poésies de N. Vauquelin des Yveteaux*; — Annonce du don, fait à la Bibliothèque nationale par M. Paul Meurice, d'un millier de pièces environ concernant

Victor HUGO (photographies, dessins, etc.); — Notes nécrologiques sur Henri MONCEAUX, conservateur de la bibliothèque et du musée d'Auxerre, et Jules LOISELEUR, bibliothécaire honoraire de la ville d'Orléans ; etc.

N° du 15 avril : Antoine GUILLOIS, *Les bibliothèques particulières de l'empereur Napoléon* ; — Léon GRUEL, *Reliures en vernis sans odeur* (avec planches) ; — Notes sur la vente de la bibliothèque de feu M. Guyot de Villeneuve, président de la Société des Bibliophiles françois ; etc.

— Le *Bibliographe moderne* contient les articles suivants :

N° de novembre-décembre 1899 : K. HAEBLER, *Quelques incunables espagnols relatifs à Christophe Colomb* ; — Henri STEIN, *La collection Dauphin de Verna et les archives de la région lyonnaise* ; — Ch. SCHMIDT, *Un cours de bibliographie à la fin du XVIIIe siècle* (fin) ; — G. T., *Les Archives notariales à Paris et à Toulouse.* — Comptes rendus des ouvrages suivants : E. MARBOT, *La liturgie aixoise* ; — L. MARCEL, *Les livres liturgiques du diocèse de Langres* ; — Léon CLUGNET, *Bibliographie du culte local de la Vierge Marie, France* ; 1er fascicule (province ecclésiastique d'Aix) [H. S.] ; etc.

— La *Correspondance historique et archéologique* de F. Bournon et F. Mazerolle contient, dans son n° de février 1900, la fin de la *Bibliographie des travaux d'Arthur Giry*, par Henri MAÏSTRE, et, dans son n° de mars, une *Note sur quelques manuscrits exécutés dans l'atelier d'Antoine Vérard*, par Gaston DUVAL.

— La 1re livraison de 1900 du *Bulletin de la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France* contient une note de M. Henri OMONT sur *Richard Breton, libraire et relieur parisien, fournisseur de la Cour* (1551 à 1572 environ).

— Dans le n° de mars-avril 1900 de la *Revue d'histoire et de littérature religieuses*, on remarque des *Notes bibliographiques sur l'ancienne littérature chrétienne de l'Irlande*, par G. DOTTIN, et la suite des notes critiques et bibliographiques de Paul LEJAY sur l'ancienne philologie chrétienne (1896-1899).

— Dans la *Revue critique d'histoire et de littérature*, E. THOUVEREZ rend compte du travail de Th. GOMPERZ, *Die angebliche Platonische Schulbibliothek und die Testamente der Philosophen.*

BIBLIOTHÈQUE D'ÉTIENNE BALUZE. — Dans la *Bibliotheca Baluziana*, t. II, p. 842, figurent trois volumes ainsi décrits :

8664. Ciceronis epistolae ad Atticum, cum scholiis Pauli Manutii, Parisiis, Rob. Steph. 1543, *collatae cum veteri codice ms., manu Simeonis Bosii.*

8665. Eædem, Lugduni, 1545, *cum notis et emendationibus mss., manu ejusdem Bosii.*

8667. Ciceronis epistola ad Atticum, cum animadversionibus Sim. Bosii, Ratiasti Lemovicum, 1582, 2 vol., *ubi quædam emendata in margine manu Bosii.*

M. Albert C. Clark, Queen's College, Oxford (Angleterre), serait vivement reconnaissant aux érudits qui pourraient le renseigner sur ces trois volumes

annotés par Siméon Du Boys et qui ne figurent pas dans les collections de la Bibliothèque nationale.

PUBLICATIONS DIVERSES. — Dans les *Mémoires de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France* (t. XXV, 1899), M. Henri OMONT publie en fac-similé le *Catalogue des éditions françaises de Denys Janot, libraire parisien* (1529-1545), d'après l'exemplaire unique de la Bibliothèque royale de Copenhague.

— Deux notices ont récemment paru sur la vie et les œuvres de Georges DUPLESSIS, conservateur du département des Estampes à la Bibliothèque nationale, décédé le 26 mars 1899. La première, qui n'est pas signée et contient deux beaux portraits, est due à M. Henri BOUCHOT, successeur de M. Duplessis au département des Estampes. La seconde a été consacrée au savant par M. Jules GUIFFREY, son successeur à l'Académie des Beaux-Arts.

— M. Émile BONNET, dont le nom n'est pas inconnu à nos lecteurs, vient de publier une *Bibliographie du diocèse de Montpellier; anciens diocèses de Maguelone-Montpellier, Béziers, Agde, Lodève et Saint-Pons-de-Thomières* (Montpellier, 1900, gr. in-8°), qui rendra certainement des services, mais qui paraît inférieure aux précédents travaux du même auteur. Pour n'en donner qu'un exemple, nous citerons les lignes que M. Bonnet consacre à Guillaume Pellicier (p. 17) : « Le dernier évêque de Maguelone, qui fut aussi le premier évêque de Montpellier, GUILLAUME PELLICIER (1527-1568), célèbre par sa vaste érudition, ses travaux scientifiques et les missions diplomatiques qu'il remplit, n'a pas encore trouvé de biographe. Signalons cependant un article de M. Sicard, avocat à la Cour royale de Montpellier, dans la *Biographie Universelle* et une note insérée dans la *Notice sur Rondelet*, de M. le professeur V. Broussonnet (*Éphém. méd. de Montpellier*, 1828, t. VII, p. 1). » Il suffit de consulter les références du livre récent de M. A. TAUSSERAT-RADEL (*Correspondance politique de G. Pellicier, ambassadeur de France à Venise*, 1540-1542. Paris, 1899, in-8) pour voir combien cette bibliographie de Pellicier est incomplète. Il est à souhaiter que M. Bonnet puisse donner prochainement de son ouvrage une nouvelle édition très augmentée.

— L'auteur du *Manuel de bibliographie biographique et d'iconographie des femmes célèbres*, qui se cache sous la qualification d'*un vieux bibliophile*, publie à son ouvrage, paru en 1893, un important supplément (Paris et Turin, 1899, in-8°, 6334 colonnes). La préface fera sourire les bibliographes ; mais le livre de M. Aglauro UGHERINI sera, en plus d'une occasion, extrêmement utile aux historiens.

ITALIE

PÉRIODIQUES. — La *Rivista delle Biblioteche e degli Archivi* du Dr Biagi contient les articles suivants

Vol. XI, n° 1 : Guido BIAGI, *Nel Mondo bibliografico : La Biblioteca « John*

Rylands » di Manchester. — *La munificenza del signor Carnegie in pro delle Biblioteche.* — *Il Dott. Richard Garnett;* — Giuseppe LUMBROSO, *Lettere inedite di Michele Amari a Giovanni Spano;* — Demetrio MARZI, *Documenti per la storia della Romagna toscana* (suite dans les nos 2-6); — Curzio MARZI, *Le carte di Pietro Giordani nella Laurenziana* (suite dans les nos 4-6);

Vol. XI, nos 2-3 : Luigi COLINI-BALDESCHI, *Appunti di storia marchigiana*; — Ippolito ISOLA, *La Biblioteca civica Berio* (à Gênes); — Guglielmo VOLPI, *Codici pistoiesi*; — Pietro VIGO, *Una lettera inedita di F. D. Guerrazzi ed un' altra pure inedita di Francesco Bonaini al dott. Antonio Mangini di Livorno*; — Ercole SOLA, *Varianti lezioni del Codice Estense contenente i dieci libri dell' architettura di Marco Vitruvio Pollione*; — et enfin une intéressante lettre adressée au ministre de l'Instruction publique par la Société Bibliographique italienne sur le budget des bibliothèques de la péninsule; etc.

Vol. XI, nos 4-6 : L. A. CERVETTO, *La introduzione della stampa in Genova ed i primi tipografi genovesi;* — Lodovico FRATI, *Un poema ignoto d'imitazione ariostesca* (*Orlando temperato* de Bartolomeo Arienti da Casio, en 28 chants; n° 1857 de la Bibliothèque de l'Université de Bologne); — Giuseppe LUMBROSO, *La corrispondenza inedita di Gaetano Marini e Lodovico Baïlle*: — Guido BIAGI, *Un nuovo tipo di biblioteche popolari*; — Aldo Francesco MASSÈRA, *Di un importante manoscritto di antiche rime volgari* (ms. Cugnoni, connu sous le nom de ms. Alessandri); — Guglielmo VOLPI, *Una nota di libri posseduti da Lorenzo Il Magnifico*; — Nécrologie du sénateur Pietro BRAMBILLA, président de la *Società bibliografica italiana* [G. FUMAGALLI]; etc.

— Le *Bollettino delle pubblicazioni italiane* de la Bibliothèque nationale centrale de Florence contient les renseignements suivants :

N° du 28 février 1900 : Statistique annuelle de la Bibliothèque nationale centrale de Florence (nouvelles acquisitions, 8139 volumes, 24963 opuscules et 286 manuscrits);

N° du 15 mars : Note sur le travail de Carlo Crispo MONCADA : *Codici Arabi, nuovo fondo della Bibliotheca Vaticana* (Palerme, 1900, in-8°), qui contient la description des mss. acquis depuis la publication de Mai, *Scriptorum veterum nova collectio*, t. IV (mss. 1-787); — Annonce de la mort de l'abbé Vito FORNARI, bibliothécaire en chef de la Bibliothèque nationale de Naples;

N° du 31 mars : Annonce des prix mis au concours par l'*Istituto lombardo di scienze e lettere* (à signaler : Fondation Tommassoni, histoire de la vie et des œuvres de Léonard de Vinci; les travaux doivent être déposés au 31 décembre 1900; prix de 7000 fr.); — Annonce d'un prix mis au concours par l'*Accademia Olimpica de* Vicence : Fondation Formenton; Histoire des principaux dialectes italiens considérés dans leurs origines, dans leurs mutuels rapports, dans l'influence qu'ils ont exercée sur la langue littéraire et dans l'influence qui a été exercée sur eux par les événements politiques jusqu'à nos jours (les travaux doivent être déposés au 31 décembre 1901; prix de 3160 francs).

Nº du 15 avril : Annonce du premier concours de la fondation Villari (1901-1903) : travail quelconque relatif à l'histoire du temps de Dante. — Notes sur les Tables générales de la classification décimale de Melvil Dewey publiées par l'Institut international de bibliographie de Bruxelles et le Bureau bibliographique de Paris ; — Annonce du catalogue général des mss. italiens conservés en Angleterre, par G. FRANCHIOTTI ; le premier volume contient la description des mss. italiens de la collection Sloane (122 nºs) ;

Nº du 30 avril : Note sur le procédé proposé par le Dr E. Schill pour la conservation des mss. ; cette solution se trouve dans le commerce sous le nom breveté de *zapon* et coûte 1 mark le litre (chez Otto Winckler, Leipzig, Uferstrasse, 8) ; etc.

— A signaler, dans le *Bollettino del Museo civico di Padova* (janvier-février 1900), une étude de Vittorio LAZZARINI sur le commencement de l'année dans les documents padouans.

— La *Rassegna bibliographica della letteratura italiana* de MM. d'Ancona et Flamini contient (nº de mars) des notices nécrologiques, accompagnées d'une bibliographie, de Bernardo MORSOLIN, décédé le 14 décembre 1899, et de Salvatore BONGI, décédé le 30 décembre.

CATALOGUE DE VENTE. — La librairie U. Hoepli, de Milan, a récemment publié un intéressant catalogue intitulé : *Venezia, sua storia, letteratura, arte, commercio, legislazione, medicina,* etc. Prima parte della biblioteca del fu Comm. F. STEFANI.

CONGRÈS INTERNATIONAL DES BIBLIOTHÉCAIRES

Paris, le 27 mars 1900.

CONGRÈS INTERNATIONAL DES BIBLIOTHÉCAIRES

(Paris, 20-23 août 1900).

MONSIEUR,

Les questions que soulève le régime des Bibliothèques sont si nombreuses, si complexes et si embarrassantes, qu'il a paru opportun de profiter de l'Exposition universelle internationale de 1900 pour réunir à Paris un Congrès international de Bibliothécaires français et étrangers.

Le Comité chargé d'organiser le Congrès a pensé qu'il devait faire un appel, non seulement aux bibliothécaires, mais encore à tous les hommes

de bonne volonté dont le concours est nécessaire pour faire rendre aux Bibliothèques les services qu'on est en droit de leur demander, aussi bien pour faciliter des travaux scientifiques et littéraires de l'ordre le plus élevé, que pour aider au développement de l'instruction publique à tous les degrés et pour satisfaire la légitime curiosité des différentes classes de la société dans toutes les branches de l'activité humaine.

Les idées qui s'échangeront dans ce Congrès ne sauraient manquer d'aboutir à des résultats importants. Aussi espérons-nous que notre appel sera entendu dans chacun des pays qui se sont donné rendez-vous à l'Exposition de 1900, et nous remercions d'avance tous les coopérateurs dont l'expérience sera mise à profit, soit pour perfectionner et rajeunir les anciennes bibliothèques, soit pour former des collections nouvelles répondant aux besoins du XXe siècle.

La Commission d'organisation a arrêté les termes d'un règlement et d'un programme que vous trouverez ci-après. Ce programme, qui comprend quatre grandes divisions, ne doit être considéré que comme une base d'études. On y a joint, à titre d'exemples, quelques questions se rapportant à chacun de ces divisions, mais la Commission sera heureuse d'accueillir tous les travaux qui pourraient donner lieu à des discussions intéressantes pourvu que ces mémoires remplissent les conditions stipulées dans le règlement.

Des démarches ont été faites auprès des Compagnies des chemins de fer français et étrangers pour obtenir, en faveur des adhérents au Congrès des Bibliothécaires, une réduction sur le prix des places. Toutes les Compagnies ne nous ont pas encore fait parvenir leur réponse ; mais il en est qui ont bien voulu déjà nous assurer une réduction de 50 0/0, et nous avons lieu d'espérer que d'autres Compagnies consentiront à nous accorder les mêmes avantages.

Une circulaire, adressée à toutes les personnes qui nous auront envoyé leur adhésion avant le 15 juin 1900, fera connaître le résultat définitif de nos démarches et indiquera en même temps les formalités à remplir pour profiter de la réduction.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de notre considération très distinguée.

Pour la Commission d'organisation :

Le Secrétaire général,
HENRY MARTIN.

Le Président,
LÉOPOLD DELISLE.

Les Secrétaires,
D. BLANCHET, PAUL MARAIS.
CHARLES MORTET.

Les Vice-Présidents,
EMILE PICOT,
J. DENIKER.

Le Trésorier,
J. COURAYE DU PARC.

COMMISSION D'ORGANISATION

Bureau.

Président :

M. Léopold Delisle, membre de l'Institut, administrateur général de la Bibliothèque nationale.

Vice-Présidents :

MM. Émile Picot, membre de l'Institut, professeur à l'École des langues orientales vivantes ;

J. Deniker, bibliothécaire du Muséum d'histoire naturelle.

Secrétaire général :

M. Henry Martin, conservateur adjoint à la Bibliothèque de l'Arsenal.

Secrétaires :

MM. D. Blanchet, conservateur adjoint au département des imprimés de la Bibliothèque nationale ;

Paul Marais, bibliothécaire à la Bibliothèque Mazarine ;

Charles Mortet, conservateur à la Bibliothèque Sainte-Geneviève, chargé de cours à l'École nationale des Chartes.

Trésorier :

M. J. Couraye du Parc, bibliothécaire au département des imprimés de la Bibliothèque nationale, chef du bureau du catalogue.

Membres :

MM. Le prince Roland Bonaparte ;

Le vicomte Henri de Bornier, membre de l'Académie française, administrateur de la Bibliothèque de l'Arsenal ;

J. de Chantepie du Dézert, conservateur de la Bibliothèque des facultés des lettres et des sciences de l'Université de Paris ;

Émile Chatelain, conservateur adjoint à la Bibliothèque des facultés des lettres et des sciences de l'Université de Paris, directeur de la *Revue des Bibliothèques* ;

R. Cordier, bibliothécaire de l'École nationale des ponts et chaussées;

Léon Dorez, sous-bibliothécaire au département des manuscrits de la Bibliothèque nationale, directeur de la *Revue des Bibliothèques* ;

P. Dorveaux, bibliothécaire de l'École supérieure de pharmacie de l'Université de Paris ;

MM. A. DUREAU, bibliothécaire de l'Académie de médecine ;
Alfred FRANKLIN, administrateur de la Bibliothèque Mazarine ;
Frantz FUNCK-BRENTANO, sous-bibliothécaire à la Bibliothèque de l'Arsenal ;
Dr HAHN, bibliothécaire de la faculté de médecine de l'Université de Paris ;
Paul LACOMBE, inspecteur général des Bibliothèques et Archives ;
Paul LE VAYER, conservateur de la Bibliothèque de la ville de Paris ;
J. W. MAC ALISTER, bibliothécaire de la Société royale de médecine et de chirurgie de Londres, directeur de la revue *The Library* ;
P. MARCHAL, conservateur du département des imprimés de la Bibliothèque nationale ;
Paul MEYER, membre de l'Institut, directeur de l'École nationale des Chartes, professeur au Collège de France ;
Eugène MÜNTZ, membre de l'Institut, conservateur de la Bibliothèque et des collections de l'École des Beaux-Arts ;
Henri OMONT, membre de l'Institut, conservateur du département des manuscrits de la Bibliothèque nationale ;
Alphonse PASSIER, chef du 6e bureau (Bibliothèque de l'Enseignement supérieur au ministère de l'Instruction publique) ;
Mlle M. PELLECHET, bibliothécaire honoraire au département des imprimés de la Bibliothèque nationale ;
Bernard PROST, inspecteur général des Bibliothèques et Archives ;
Alfred RÉBELLIAU, bibliothécaire de l'Institut de France ;
Ulysse ROBERT, inspecteur général des Bibliothèques et Archives ;
Ch.-Émile RUELLE, administrateur de la Bibliothèque Sainte-Geneviève ;
Henri STEIN, archiviste aux Archives nationales, directeur du *Bibliographe moderne ;*
Maurice TOURNEUX, homme de lettres ;
Georges VICAIRE, attaché à la Bibliothèque Mazarine, directeur du *Bulletin du bibliophile et du bibliothécaire ;*
Paul VIOLLET, membre de l'Institut, professeur à l'École nationale des Chartes, bibliothécaire-archiviste de la faculté de droit de l'Université de Paris ;
N. WEISS, bibliothécaire de la Société de l'histoire du protestantisme français.

RÈGLEMENT

DU CONGRÈS INTERNATIONAL DES BIBLIOTHÉCAIRES

ARTICLE PREMIER. — Conformément à l'arrêté ministériel en date du 11 juin 1898, il est institué à Paris, au cours de l'Exposition universelle de 1900, un Congrès international des bibliothécaires.

ART. 2. — Ce Congrès s'ouvrira, le 20 août, à la Sorbonne. Sa durée sera de quatre jours.

ART. 3. — Seront membres du Congrès les personnes qui auront adressé leur adhésion au secrétaire général de la Commission d'organisation avant l'ouverture de la session, ou qui se feront inscrire pendant la durée de celle-ci, et qui auront acquitté la cotisation, dont le montant, fixé à dix francs, devra être envoyé au trésorier de la Commission.

ART. 4. — Les membres du Congrès recevront une carte qui leur sera délivrée par les soins de la Commission d'organisation.

Ces cartes, qui ne donnent aucun droit à l'entrée gratuite à l'Exposition, sont strictement personnelles. Toute carte prêtée sera immédiatement retirée.

ART. 5. — Le bureau de la Commission d'organisation fera procéder lors de la première séance, à la nomination du Bureau du Congrès.

ART. 6. — Le Bureau du Congrès fixe l'ordre du jour de chaque séance.

ART. 7. — Le Congrès comprend des séances et des visites à des établissements scientifiques.

ART. 8. — Les membres du Congrès ont seuls le droit de présenter des travaux et de prendre part aux discussions.

Les délégués des administrations publiques françaises et étrangères jouiront des avantages réservés aux membres du Congrès.

ART. 9. — Les Mémoires qui serviront de point de départ aux discussions devront être communiqués à la Commission avant le 15 juillet 1900.

ART. 10. — La langue officielle du Congrès est le français. Toutefois les travaux en latin seront admis. Il en sera de même des mémoires écrits en allemand, en anglais, en espagnol et en italien; mais ces derniers devront être accompagnés d'un résumé ou de conclusions rédigées en langue française.

ART. 11. — Les orateurs ne pourront occuper la tribune pendant plus de quinze minutes, ni parler plus de deux fois dans la même séance sur le même sujet, à moins que l'assemblée consultée n'en décide autrement.

ART. 12. — Les membres du Congrès qui auront pris la parole dans une séance, devront remettre au secrétaire, dans les vingt-quatre heures, un

court résumé, en langue française ou en langue latine, de leurs communications, pour la rédaction des procès-verbaux. Dans le cas où ce résumé n'aurait pas été remis, le texte rédigé par le secrétaire en tiendra lieu, ou le titre seul sera mentionné.

ART. 13. — La Commission d'organisation pourra demander des réductions aux auteurs des résumés; elle pourra effectuer ces réductions ou décider que le titre seul sera inséré, si l'auteur n'a pas remis le résumé modifié en temps utile.

ART. 14. — Les procès-verbaux sommaires seront imprimés et distribués aux membres du Congrès, le plus tôt possible après la session.

ART. 15. — Indépendamment de ces procès-verbaux, il sera publié un volume comprenant, avec la liste des adhérents au Congrès, les mémoires et communications dont la Commission aura décidé la publication. L'étendue de ce volume se trouvera subordonnée aux ressources mises à la disposition de la Commission.

ART. 16. — Le Bureau du Congrès statue en dernier ressort sur tout incident non prévu au Règlement.

Toutes les communications relatives au Congrès doivent être adressées à M. Henry Martin, secrétaire général de la Commission d'organisation, à la Bibliothèque de l'Arsenal, 1, rue de Sully, à Paris.

PROGRAMME

PREMIÈRE DIVISION

Histoire, législation, organisation des bibliothèques, Dépôt légal, copyright, etc.

QUESTIONS PROPOSÉES.

I. Résumer les renseignements *nouveaux* qu'on peut avoir sur l'histoire des bibliothèques, depuis les origines jusqu'aux temps modernes.

II. Étudier et comparer les lois qui régissent les bibliothèques dans les divers pays.

III. Échanges internationaux.

IV. Rapports des bibliothèques avec les administrations : État, municipalités, corporations, etc. Autonomie des bibliothèques.

V. De la meilleure organisation des bibliothèques populaires.

VI. Recrutement du personnel des bibliothèques. Conditions exigées ou à exiger des candidats aux fonctions de bibliothécaires. Situation faite à ces fonctionnaires.

DEUXIÈME DIVISION

Bâtiments, mobilier, aménagement des bibliothèques.

QUESTIONS PROPOSÉES.

I. Étudier l'aménagement des bibliothèques au moyen âge.

II. Exposer les meilleurs moyens à employer pour installer les livres dans une bibliothèque nouvelle et pour améliorer l'installation d'une bibliothèque ancienne.

III. Indiquer les perfectionnements réalisés ou projetés dans les bibliothèques les plus récemment installées.

IV. Indiquer particulièrement les précautions à prendre pour mettre les bibliothèques à l'abri de l'incendie.

TROISIÈME DIVISION

Traitement des manuscrits, livres imprimés, cartes de géographie, estampes, photographies, etc. Acquisition de volumes. Enregistrement. Estampillage. Inventaires, catalogues et répertoires. Moyens de conservation. Restauration. Reliure.

QUESTIONS PROPOSÉES.

I. Indiquer les mesures qui ont été récemment reconnues comme les plus propres à dresser le catalogue d'une bibliothèque nouvelle ou à améliorer les catalogues d'une bibliothèque ancienne.

II. Application à la bibliothéconomie des divers systèmes de classification bibliographique.

III. Des catalogues collectifs.

IV. Utilisation des éléments de répertoire publiés à l'état de fiches ou des bulletins imprimés joints par les éditeurs aux volumes.

V. Traitement à appliquer aux pièces volantes et aux documents parlementaires et administratifs, qu'il importe de conserver, mais qui ne peuvent être immédiatement catalogués.

VI. Avantages et inconvénients de la constitution des recueils factices, aussi bien de ceux qui ont été formés anciennement que de ceux qui sont à constituer.

VII. De l'utilité des recolements et des meilleurs moyens d'y procéder.

VIII. De l'hygiène des livres. Par quels moyens peut-on le mieux les préserver des divers agents de destruction ?

IX. Mesures à prendre pour la conservation et la restauration des objets composant une bibliothèque : palimpsestes, papyrus, manuscrits, manuscrits à peintures, livres imprimés, cartes de géographie, estampes, etc.

QUATRIÈME DIVISION

Usage des livres à l'intérieur et à l'extérieur des bibliothèques.

QUESTIONS PROPOSÉES.

I. Sous quelles conditions le prêt des livres peut-il être autorisé dans les différentes catégories de bibliothèques ?

II. Comment doivent être réglées les communications des volumes imprimés et manuscrits d'une bibliothèque à une autre ?

III. De la responsabilité des bibliothécaires pour la communication et le prêt des livres confiés à leur garde.

IV. Des dangers de transmission des maladies contagieuses par les livres des bibliothèques publiques et des moyens d'y remédier.

Le bulletin d'adhésion est ainsi conçu :

CONGRÈS INTERNATIONAL DES BIBLIOTHÉCAIRES

(Paris, 20, 21, 22 et 23 août 1900).

BULLETIN D'ADHÉSION[1]

Je soussigné[2] ...

demeurant à[3] ...

rue ... *n°* ...

déclare adhérer au Congrès international des Bibliothécaires et envoie, ou m'engage à verser, avant le 20 août 1900[4], *la somme de dix francs à M. J. Couraye du Parc, trésorier du Congrès, à la Bibliothèque nationale, rue de Richelieu, 58, à Paris.*

Signature[5] :



Monsieur Henry Martin,

Secrétaire général du Congrès international des Bibliothécaires,

à la Bibliothèque de l'Arsenal,

rue de Sully, 1.

PARIS.

---

1. Remplir et renvoyer à l'adresse imprimée au verso. — N. B. On peut également, afin de ne faire qu'un seul envoi, adresser l'adhésion, en même temps que la cotisation (10 fr.), à M. J. Couraye du Parc, trésorier du Congrès, à la Bibliothèque nationale, rue de Richelieu, 58, à Paris.
2. Nom et prénoms.
3. Ville, département, province, état.
4. Rayer une des deux formules, suivant qu'on envoie ou non la cotisation.
5. Afin de permettre de dresser, d'une façon aussi exacte que possible, la liste des adhérents au Congrès, on est prié de vouloir bien ajouter, à la suite de la signature, la mention des titres, qualités ou fonction.

CONGRÈS INTERNATIONAL DE BIBLIOGRAPHIE

(Paris, 16-18 août 1900).

Un congrès de bibliographie doit être tenu à Paris du 16 au 18 août 1900, à l'occasion de l'Exposition universelle. Ce Congrès s'occupera principalement de la question des Répertoires bibliographiques, dont la diffusion est réclamée par les hommes d'étude de toutes spécialités pour faciliter la recherche des documents qui peuvent leur être utiles. Il y sera notamment traité avec détails de l'œuvre coopérative entreprise par l'Institut international de bibliographie pour la création et le développement en tous pays du Répertoire bibliographique universel sur fiches basé sur la classification décimale.

COMMISSION D'ORGANISATION

BUREAU

Président.

M. le général H. SEBERT, membre de l'Institut.

Vice-président.

M. le prince Roland BONAPARTE.

Secrétaire.

M. MOCH (Gaston), publiciste, ancien capitaine d'artillerie.

Secrétaire adjoint.

M. CAPET (Eugène), bibliothécaire à la bibliothèque Sainte-Geneviève.

Trésorier.

M. GAUTHIER-VILLARS, libraire-imprimeur-éditeur.

MEMBRES

MM.

BAUDOUIN (Le Dr Marcel), directeur de l'Institut de bibliographie scientifique.

BOURDEL, libraire-imprimeur-éditeur (maison Plon).

DELALAIN, libraire-imprimeur-éditeur.

DUFEY, bibliothécaire de la ville de Blois.

FRANKLIN, administrateur de la bibliothèque Mazarine.

FUNCK-BRENTANO (Frantz), sous-bibliothécaire à la bibliothèque de l'Arsenal.

GARIEL (Charles), membre de l'Académie de médecine, secrétaire général de l'Association française pour l'avancement des sciences.

JORDELL, directeur du *Répertoire des revues.*

LA FONTAINE, directeur de l'Office international de bibliographie.

LANGLOIS (Ch.-V.), maître de conférences à la Sorbonne.

LIMOUSIN, membre des Sociétés d'économie politique et de statistique de Paris, de la Société française de sociologie, associé de l'Institut international de sociologie, directeur du *Bulletin des sommaires.*

MAIRE (Albert), bibliothécaire à la Sorbonne.

MAREUSE (Edgar), secrétaire du Comité des inscriptions parisiennes.

OTLET (Paul), avocat, secrétaire général de l'Institut international de bibliographie.

PLAISANT, bibliothécaire du Conservatoire des Arts et Métiers.

RÉBELLIAU, bibliothécaire de l'Institut.

RENOUARD, imprimeur.

RICHET (Charles), professeur à la Faculté de médecine, directeur de la *Revue scientifique.*

RUELLE (Émile), administrateur de la bibliothèque Sainte-Geneviève.

SAUVAGE, ingénieur en chef des mines.

STEIN (Henri), archiviste aux Archives nationales, directeur du *Bibliographe moderne.*

THIL (le Dr), secrétaire général de l'Institut de bibliographie scientifique, professeur à l'Association philotechnique.

VALLOT (Joseph), directeur de l'observatoire météorologique du Mont-Blanc.

PROGRAMME

Avis préliminaire. — Pour délimiter l'œuvre du Congrès et en rendre les travaux plus profitables, la Commission d'organisation a adopté les dispositions suivantes :

Dans le domaine de la bibliographie pure, c'est-à-dire de la bibliographie dégagée des questions corrélatives qui peuvent intéresser également les bibliothécaires, et notamment de la bibliothéconomie, le Congrès sera consacré aux problèmes de la constitution des Répertoires bibliographiques universels ou particuliers destinés aux hommes d'étude de toutes les spécialités.

Il laissera à ses adhérents toute liberté en ce qui concerne la discussion des systèmes de classification ayant déjà fait l'objet d'applications pratiques et il admettra l'exposé des mérites respectifs de ces systèmes, mais il écartera toute proposition tendant à prendre parti pour ou contre l'un d'eux.

Sur chacun des groupes de questions indiquées ci-après, la Commission sollicite l'envoi de mémoires et de propositions susceptibles d'être discutées

utilement. Elle demande que ces envois lui soient faits avant le 1er juillet, 1900, pour lui permettre de procéder à un examen préalable destiné à coordonner et faciliter les travaux du Congrès.

1. Exposé de l'état actuel des travaux bibliographiques dans les différents pays et sur la direction à leur imprimer eu égard aux besoins signalés et à l'étendue du champ à explorer.

2. Mesures à prendre et desiderata concernant les différents types de recueils bibliographiques (bibliographies universelles, internationales, nationales, particulières, choisies, critiques, analytiques, etc.).

3. Mesures à prendre et desiderata concernant les différents genres de documents pour faciliter l'établissement des répertoires bibliographiques (livres, revues et journaux, publications officielles, documents techniques, brevets d'invention, cartes et plans, musique, gravures, iconographie en général, etc.).

4. Concours divers pouvant être apportés à l'œuvre des répertoires bibliographiques :

a. Par le mode d'établissement des catalogues des grandes bibliothèques ;

b. Par la réforme du dépôt légal des imprimés ;

c. Par l'action des éditeurs et des directeurs de revues et journaux, par les sociétés savantes et les associations de toute nature.

5. Grands répertoires bibliographiques en cours de préparation ou de publication. État de leurs travaux.

Notamment, état actuel des travaux du Répertoire bibliographique universel basé sur la classification décimale et de son organisation coopérative.

Mesures à prendre pour faciliter la multiplication, dans les différents pays et les différents centres d'études, des répertoires généraux et fragmentaires établis sur le même plan.

Tables de classification refondues.

6. Questions diverses se rattachant aux répertoires bibliographiques.

Classement des documents bibliographiques de divers genres.

Accessoires et outillages bibliographiques spéciaux.

Nota. — Des dispositions seront prises pour permettre d'exposer dans le Palais des Congrès le matériel bibliographique présenté.

Le Gérant : Ve BOUILLON.

Imprimerie polyglotte FR. SIMON, Rennes.

LES

BIBLIOTHÈQUES UNIVERSITAIRES ALLEMANDES

Ce qui a le plus contribué à rendre les Romains les maîtres du monde, c'est qu'ils ont toujours renoncé à leurs usages sitôt qu'ils en ont trouvé de meilleurs.

Leur principale attention était d'examiner en quoi leur ennemi pouvait avoir de la supériorité sur eux, et d'abord ils y mettaient ordre.

MONTESQUIEU.

Möchten diese Blätter das Glück haben in die Hände von Männern zu gelangen bei welchen wenigstens einige der hier behandelten Gegenstände, sey's Wunsch und Bitte oder Vorschrift und Belehrung, Beherzigung fänden!

EBERT.

AVANT-PROPOS

L'organisation des Universités allemandes a été étudiée, en France, dans de nombreux ouvrages. On a expliqué leur fonctionnement, analysé leurs méthodes, décrit leurs laboratoires, mais nous ne sachions pas qu'un seul travail d'ensemble ait été, au moins dans ces dernières années, publié sur leurs bibliothèques. Il nous a paru que cette lacune demandait à être comblée. Nous avons pensé qu'une étude consacrée à ces grands établissements aurait son utilité, ne fût-ce que pour fournir, à ceux qui s'intéressent aux bibliothèques universitaires françaises et à leur avenir, une base de comparaison. Bien que de création relativement récente, et en dépit des ressources modestes dont elles disposent, celles-ci ont réalisé, en effet, depuis quelques années, de sensibles progrès. Le grand mouvement de rénovation de notre Enseignement supérieur a eu, pour elles, des conséquences heureuses, et on ne peut plus nier, à l'heure actuelle, qu'elles soient un des organismes essentiels et vitaux de nos universités. Cela ne veut pas dire que leur constitution présente

soit parfaite, et mérite d'être considérée comme définitive. Fondées dans des conditions médiocrement favorables, ces bibliothèques se ressentent encore aujourd'hui des difficultés qu'elles ont eu à surmonter pour vivre. Elles vivent toutefois et c'est le principal, mais pour prospérer, comme il le faudrait, elles auraient besoin, sur bien des points, d'améliorations sérieuses. *Dies diem docet.* L'on peut profiter pour faire mieux de l'expérience des autres, autant que de sa propre expérience. Au lieu de critiquer notre organisation nous avons donc préféré faire connaître, dans l'espoir que quelque jour elle servirait d'exemple, l'organisation des bibliothèques universitaires allemandes. C'est en Allemagne, en effet, que ces établissements ont été le mieux conçus et rendent les plus utiles services. Nous avons essayé dans les pages qu'on va lire de les montrer tels qu'ils sont, de signaler leur développement et leur richesse, de préciser leur rôle, et peut-être reconnaîtra-t-on, après avoir parcouru cette étude, que, malgré l'essor qu'elles ont pris depuis vingt ans, nos bibliothèques universitaires françaises se trouvent encore, vis-à-vis des instituts similaires d'outre-Rhin, dans un état d'infériorité dont il importe de se préoccuper.

Nous nous faisons un devoir de remercier ici toutes les personnes qui nous ont fourni des renseignements, en particulier nos collègues allemands, qui ont mis à notre disposition, avec une libéralité dont nous leur sommes sincèrement reconnaissant, tous les documents dont nous avions besoin.

CONSTITUTION ET ORGANISATION

DES

BIBLIOTHÈQUES UNIVERSITAIRES ALLEMANDES

Dans un intéressant travail paru il y a quelques années[1], M. Karl Dziatzko, le savant bibliothécaire de Göttingen, après avoir constaté que le développement des bibliothèques scientifiques allemandes avait, depuis 1870, « marché de pair avec les progrès politiques et sociaux de l'empire », ajoutait, non sans une légitime fierté, « qu'au point de vue du nombre et de l'importance des bibliothèques nul autre pays ne pouvait, à l'heure actuelle, rivaliser avec l'Allemagne »[2]. Ce n'est pas là, nous le verrons plus loin, une assertion gratuite, mais une vérité appuyée sur des documents et sur des faits.

De bonne heure l'Allemagne a compris que pour lutter avec avantage sur le terrain scientifique, il fallait qu'elle fournît à ses érudits et à ses savants toutes les armes qui pouvaient leur être utiles[3]; elle n'a rien épargné pour préparer la victoire, et si elle a vaincu, si l'hégémonie qu'elle exerce dans le domaine de la science est aujourd'hui reconnue par tous les peuples[4], ce n'est pas seulement à l'orga-

---

1. K. Dziatzko « Entwickelung und gegenwärtiger Stand der wissenschaftlichen Bibliotheken Deutschlands mit besonderer Berücksichtigung Preussens ». Leipzig, 1893. (*Sammlung bibliothekswissenschaftlicher Arbeiten.* V.)

2. « Fassen wir nunmehr in Kürze das Ergebniss der vorausgehenden Besprechung zusammen, so ist entsprechend der politischen u. Kulturentwickelung Deutschlands die Zahl umfangreicher wissenschaftlicher Bibliotheken... in diesem Lande ungewöhnlich gross und wird... im ganzen kaum von einem andern Lande übertroffen ». K. Dziatzko, *op. cit.*, p. 45.

3. J. L. Motley déclarait déjà, en 1833, qu'au point de vue du nombre des bibliothèques, l'Allemagne l'emportait sur toutes les autres nations. Cf. K. Dziatzko, *op. cit.*, p. 45.

4. La supériorité de l'Allemagne « dans la science fait le pendant de celle de l'Angleterre dans le commerce et la marine. Peut-être même est-elle proportionnellement plus

nisation et aux méthodes de ses Universités qu'elle le doit, c'est aussi aux instruments de travail qu'elle a mis à leur disposition, à ses bibliothèques non moins qu'à ses laboratoires.

Tandis que dans certains pays, et notamment en France, la question des bibliothèques est de celles auxquelles on n'attache qu'une importance secondaire, en Allemagne, au contraire, elle passionne les esprits éclairés et préoccupe même le public[1]. Partout on la discute[2] et partout on s'efforce de la résoudre dans un sens conforme aux intérêts supérieurs de la science. Les gouvernements de l'empire soutenus par les députés de leur « Landtag » respectifs augmentent graduellement les sommes affectées à leurs bibliothèques. Des crédits de plus en plus élevés sont accordés de tous côtés pour achats de livres, des ressources extraordinaires votées pour combler les lacunes signalées dans les collections, effectuer des travaux de catalogage ou remplacer par de nouvelles constructions les bâtiments anciens, incommodes ou trop étroits, et à la suite de l'État, les villes elles-mêmes s'engagent maintenant dans la voie d'améliorations qu'il a tracée[3]. Pour importants que soient les sacrifices demandés,

---

grande encore ». F. Lot, *L'Enseignement supérieur en France*. Paris, 1892, p. 8. Renan constatait déjà, il y a plus de 30 ans, dans un article sur « l'Instruction supérieure en France » *Questions contemporaines*. Paris, 1868, p. 69-115, que « la part principale du travail sérieux de l'esprit humain » était l'œuvre des universités allemandes.

1. Cf. à ce propos un article signé. — CK — paru en 1897 dans le *Centralblatt für Bibliothekswesen* et intitulé : « Die Leistungen Preussens für seine Bibliotheken und die Bedürfnisse derselben. » L'auteur s'exprime en ces termes : Unverkennbar hat sich in letzter Zeit ein erhöhtes Interesse bibliothekarischen Angelegenheiten zugewendet... Allerdings sind, wenn man zwischen den verschiedenen Arten von Bibliotheken eine Scheidung machen will, die für einen weiten Benutzerkreis bestimmten Volksbibliotheken zunächst inmitten eines allgemeineren Interesses gestanden. Aber auch für unsere wissenschaftlichen Bibliotheken hat es, daran ist kein Zweifel, nicht an einem lebhafteren Interesse gefehlt ». Dans une note documentée, qui accompagne l'étude de — CK —, M. le Dr O. Hartwig fait remarquer que les journaux quotidiens eux-mêmes s'occupent, maintenant, de la question des bibliothèques, preuve manifeste que cette question ne laisse pas le public allemand indifférent. Ajoutons que ces journaux se montrent, dans leurs articles, très favorables aux bibliothèques, et sont généralement d'accord pour demander au gouvernement d'augmenter les ressources dont elles disposent.

2. Voir l'intéressante discussion qui a eu lieu le 16 mars 1899 au *Landtag* prussien, et qui se trouve reproduite dans le *Centralblatt f. B.*, 1899, p. 194-196. — Cf. également les débats qui ont eu lieu cette année au sujet de la reconstruction de la Bibliothèque Royale. *Ibid.*, 1900, p. 200.

3. Nous verrons plus loin quelles sommes considérables ont été dépensées, depuis 25 ans, par les différents pays de l'empire pour loger, d'une façon digne de

ils ne soulèvent l'opposition d'aucun parti ; tous savent en effet que suivant l'expression de M. Roquette, l'argent ainsi dépensé n'est pas perdu[1] puisqu'il contribue au développement de la nation entière, et, par le fait même, à son progrès et à sa grandeur. Grâce à cette faveur des pouvoirs publics, grâce à leur appui efficace, toutes les bibliothèques allemandes sans exception se sont, depuis vingt-cinq ans, considérablement accrues et ont atteint à l'heure actuelle un degré de prospérité jusqu'ici inconnu[2]. Parmi les multiples dépôts énumérés dans l'intéressant *Adressbuch der deutschen Bibliotheken* de M. Schwenke[3], les plus importants sont naturellement ceux des grandes bibliothèques royales, princières ou municipales et ceux des bibliothèques universitaires. Mais si tous ces établissements rendent aux travailleurs d'incontestables services, certains d'entre eux cependant, en raison même de leur nature et de leur caractère spécial d'érudition, sont particulièrement utilisés par les savants. Nous voulons parler des bibliothèques universitaires. Grâce à leur richesse, et à leur organisation modèle, ces bibliothèques constituent actuellement d'incomparables instruments de travail, et jouent un rôle prépondérant dans l'élaboration de l'œuvre scientifique des universités allemandes. A ce titre,

---

leur importance, les bibliothèques universitaires ; mais il nous semble qu'il serait injuste de ne pas rappeler ici les sacrifices que nombre de villes se sont imposés pour reconstruire ou agrandir leurs bibliothèques. La ville de Francfort, par exemple, n'a pas consacré moins de 426 886 Mk. à la transformation de sa bibliothèque (Cf. F. C. Ebrard, *Die Stadtbibliothek in Frankfurt am Main*, Frankfurt 1896). Parmi les bibliothèques municipales nouvelles, sur lesquelles on pourra trouver des renseignements dans le *Centralblat f. B.*, nous citerons celles d'Aix-la-Chapelle (*C. f. B.* 1898, p. 76), de Brême (*ibid.*, p. 77.), de Cologne (*C. f. B.* 1898, p. 128-129 et 1900, p. 290) de Leipzig (*C. f. B.* 1900, p. 281.) Pour la nouvelle bibliothèque régionale que l'Etat Prussien a décidé d'élever à Posen et qui coûtera, d'après les estimations, 831 400 Mk. (282 400 Mk. pour le terrain, 549 000 pour la construction) la ville, bien que ne disposant que de ressources fort restreintes, a voté une subvention de 100 000 Mk. Disons en terminant que Berlin aurait l'intention de créer une grande bibliothèque municipale qui serait établie au centre de la ville.

1. Die Summen, die für Vermehrung der Bibliotheken verwendet werden, sind ja nicht verloren, sie tragen gute Zinsen im geistigen Leben der Nation. » A. Roquette. « Die Deutschen Universitäts-Bibliotheken, ihre Mittel und ihre Bedürfnisse. » *Sammlung bibliothekswissenschaftlicher Arbeiten VI*, p. 61.

2. Les chiffres fournis à cet égard par l'*Adressbuch*, dont nous parlons ci-après, sont particulièrement éloquents.

3. L'ouvrage de M. Schwenke a paru à Leipzig en 1893 et forme le fascicule X des *Beihefe zum Centralblatt für Bibliothekswesen*.

elles méritent donc plus que tous les autres de retenir notre attention.

Caractère des bibliothèques universitaires. — Autonomie. Les bibliothèques universitaires allemandes sont, d'une façon générale, des établissements indépendants, autonomes, distincts par conséquent de l'Université. Elles relèvent du pouvoir central soit directement, soit par l'intermédiaire du « Curateur » représentant de l'État. « La bibliothèque de l'Université de Berlin, » dit le règlement que nous avons sous les yeux, « est un Institut universitaire autonome placé sous l'autorité immédiate du Ministre de l'Instruction publique[1] ». Le règlement de l'Université de Bonn s'exprime dans des termes à peu près identiques : « La Bibliothèque universitaire est un établissement autonome... dirigé par le Bibliothécaire sous la surveillance du curateur[2]. » Il en est de même à Kiel et dans toutes les autres universités prussiennes. Note semblable à Leipzig[3] : « La Bibliothèque universitaire est dirigée par un bibliothécaire en chef responsable de son administration devant le Ministre des cultes. » — A Jena « la Bibliothèque est dirigée par le Bibliothécaire en chef sous la haute surveillance du Ministère grand-ducal[4] » etc.

Par le fait même qu'elles sont autonomes[5], les Bibliothèques uni-

1. « Die Universitäts-Bibliothek bildet ein selbständiges Universitäts-Institut unter der unmittelbaren Aufsicht des Ministers der geistlichen Unterrichts-und Medicinal-Angelegenheiten. » *Reglement für die Universitäts-Bibliothek zu Berlin, 1890.*

2. « Die K. Universitäts-Bibliothek ist ein selbständiges Institut... welches unter der Aufsicht des Universitäts-Curators... von dem Bibliothekar verwaltet wird ». *Reglement für die K. Universitäts-Bibliothek zu Bonn, 1882.*

3. « Die Universitäts- Bibliothek steht unter Leitung eines dem Königlichen Cultus-Ministerium verantwortlichen Oberbibliothekars. » *Ordnung der Universitäts-Bibliothek zu Leipzig, 1894.*

4. « Die Universitäts- Bibliothek wird durch den Bibliotheksvorstand verwaltet... Die Aufsicht über die Verwaltung... wird von den Grossherzoglich und Herzoglich Ministerien und in deren Auftrage zunächst von dem Universitäts-Curator geführt. » *Dienstanweisung für die Beamten und den Diener der Universitäts. Bibliothek zu Jena.*

5. Il n'y a plus que la bibliothèque de Giessen qui soit encore sous la dépendance de l'Université. Le règlement, promulgué en 1879, s'exprime en ces termes : « Die Universitäts-Bibliothek und die mit ihr vereinigten Bibliotheken stehen unter der Oberaufsicht der Landes-Universität. » Mais le contrôle de l'Université est plus nominal que réel. Le bibliothécaire jouit en effet de la plus grande indépendance. Il a sous sa

versitaires jouissent de la personnalité civile, ont le droit d'hériter et d'ester en justice. Le règlement de la Bibliothèque de Strasbourg le dit expressément: « Le décret de fondation du 19 juin 1872 confère à la Bibliothèque la personnalité civile et lui donne le nom de Bibliothèque universitaire et régionale. La Bibliothèque constitue un établissement indépendant, voisin de l'Université, mais n'ayant avec cette dernière aucun lien administratif[1]. »

Cette autonomie des Bibliothèques universitaires allemandes a eu sur leur développement et leur destinée une influence considérable. Du jour en effet où elles se sont senties libres[2], c'est-à-dire responsables, il s'est formé en elles un principe d'émulation et de vie qui s'est manifesté depuis vingt-cinq ans par une activité incessante et dont les résultats, aussi bien dans le domaine de la bibliothéconomie pure que dans celui de ses applications pratiques, ont été immenses.

Après avoir dit ce que sont les bibliothèques universitaires, et indiqué quel en est le caractère fondamental, nous allons maintenant les examiner en elles-mêmes, dans leur organisation et leur fonctionnement[3].

---

responsabilité la direction entière de l'établissement qui lui est confié : « In der Hand des Bibliothekars liegt die Leitung der bibliothekarischen Geschäfte. » et est seul chargé, comme nous le verrons plus loin, du service des achats. Cf. *Vorschriften für die Verwaltung und Benutzung der Grossherzoglichen Universitäts-Bibliothek. Giessen, 1893.*

1. « Durch... Stiftungsurkunde vom 19 Juin 1872 erhielt [die Universitäts-Bibliothek] juristische Persönlichkeit... Sie ist eine selbständige Anstalt neben der Universität und steht mit dieser in keiner rechtlichen Verbindung... » *Die Kaiser Wilhelms-Universität zu Strassburg, ihr Recht und ihre Verwaltung. Eine Festschrift zum 1. mai 1897... von D*r HEINRICH HOSEUS. Strassburg, 1897. Abschnitt *XXV*, p. 520. C'est donc par erreur que dans son intéressant travail sur l'Université de Strasbourg M. LINDENLAUB a écrit: « A l'Université se rattache naturellement et étroitement la bibliothèque, aussi importante déjà que le sera bientôt l'établissement dont elle fait partie ». *Société pour l'étude des questions d'enseignement supérieur. Études de 1879.* Paris, Hachette, p. 457.

2. Libres non seulement en droit, mais aussi en fait, le premier résultat de l'autonomie des bibliothèques ayant été pour elles leur installation dans des bâtiments séparés de ceux de l'Université. Nous reviendrons plus loin sur cette importante question.

3. A tous ceux qui s'intéressent aux questions traitées dans notre travail, nous conseillons la lecture de l'intéressant rapport publie, en 1874, sur « Les bibliothèques des Universités allemandes » dans le *Bulletin administratif du Ministère de l'Instruction Publique*, p. 250-263.

Direction et Personnel. — Jusqu'en 1870, les Bibliothèques universitaires furent, à de rares exceptions près, dirigées par des professeurs titulaires, qui cumulaient leurs fonctions avec celles de bibliothécaires[1]. Comme le fait remarquer M. K. DZIATZKO, c'était un système extrêmement économique[2], mais qui présentait de multiples inconvénients. Lorsqu'il s'agissait de choisir un nouveau bibliothécaire, les universités se préoccupaient fort peu de savoir si le professeur qu'elles allaient nommer possédait la compétence nécessaire pour exercer convenablement les fonctions de sa nouvelle charge. Il était entendu que le poste de bibliothécaire n'exigeait aucune préparation spéciale, et si, dans certaines universités, on le confiait de préférence à un professeur de réelle valeur, dans d'autres au contraire, on le considérait comme une sorte de refuge pour les *Dozenten* dont l'enseignement était délaissé et qui avaient besoin d'une aide matérielle pour vivre[3]. Dans un cas comme dans l'autre, le résultat était à peu près le même, et suivant l'expression d'EBERT, ce résultat était pitoyable[4]. Insoucieux du désordre qui régnait dans

---

1. Cf. K. DZIATZKO, *Entwickelung u. gegenwärtiger Stand der wissenschaftlichen Bibliotheken Deutschlands...* p. 24 et « Rapport » *Bulletin du Min. I. P.*, p. 259.

2. DZIATZKO, *loc. cit.* — Les appointements des bibliothécaires en chef étaient en effet dérisoires ; celui de Königsberg, par exemple, avait 2 400 francs, celui de Rostock 1 600 francs. Quant au bibliothécaire de Marburg, il était logé mais ne recevait aucun traitement. Voir « Rapport » cité plus haut, p. 261-262.

3. « Einmal gaben bei der Wahl der Personen meist andere Rücksichten den Ausschlag als die auf Tüchtigkeit und Verwaltungsgeschicht der in Frage kommenden Personen : für leitende Stellen suchte man vor Allem nach namhaften Gelehrten und that dabei nicht selten starke Missgriffe ; in die andern Stellen brachte man oft Leute, die als Dozenten wenig Erfolg hatten u. einer materiellen Hülfe bedurften. » K. DZIATZKO, *op. cit.*, p. 24-25. Il y eut, il est vrai, des exceptions : HOECK à Göttingen, KREHL à Leipzig, RITSCHL à Bonn, mais ce furent, répétons-le, des exceptions. HOECK et KREHL ne professaient plus du reste lorsqu'ils furent nommés bibliothécaires. Quant à RITSCHL, on peut dire de lui qu'il était « né » bibliothécaire. Être bibliothécaire avait été, pour employer l'expression de son biographe, et dès sa jeunesse, « sein Lieblingswunsch » « Wenn Sie hören » écrivait il à LEHR en 1843, « dass man irgendwo einen Bibliothekar braucht, so empfehlen Sie mich. » Lorsqu'il prit en 1854 la direction de la Bibliothèque de Bonn il avait déjà acquis, par les études spéciales auxquelles il s'était livré, toutes les qualités d'un bibliothécaire de carrière. C'était déjà un « Fachmann » ; il ne lui manquait que l'expérience de la pratique, expérience qu'il acquit rapidement, mais non sans peine, au prix d'un travail acharné. Cf. *Friedrich Wilhelm Ritschl. Ein Beitrag zur Geschichte der Philologie* von OTTO RIBBECK, Leipzig, 1879-1880 Bd. II, p. 250-266.

4. Les observations présentées à ce propos par EBERT dans son travail : *Über öffentliche*

leurs bibliothèques[1], impuissants du reste, faute de connaissances suffisantes, à y remédier, les bibliothécaires considéraient leurs fonctions comme une sinécure, et ne s'en occupaient qu'à leurs moments perdus[2]. Cet état de choses n'était pas seulement préjudiciable aux études, il risquait, en se prolongeant, de compromettre l'institution même des Bibliothèques universitaires. L'heure sonna enfin où l'on comprit que pour diriger une bibliothèque, il fallait posséder une instruction technique spéciale, et que cette instruction ne pouvait s'acquérir qu'au prix de travaux prolongés et assidus[3]. En dépit des résistances intéressées qui se produisirent, le principe que « personne ne peut être à la fois bon bibliothécaire et bon professeur »[4] finit par prévaloir, et dès lors chaque fois qu'une place de bibliothécaire devint vacante dans les Universités, les pouvoirs publics y nommèrent un bibliothécaire de profession.

L'université de Würzburg avait en 1850 donné l'exemple[5], en

---

Bibliotheken, ont été reproduites dans le *Manuel de Bibliothéconomie* de M. le Dr Graesel, *traduction* J. Laude. *Paris, 1897*, p. 438-439.

1. Dans certaines bibliothèques ce n'était pas seulement le désordre, mais à proprement parler le chaos. La Bibliothèque de Bonn entre autres se trouvait dans un tel état, à la retraite de Welcker, que Ritschl lui-même la comparait aux écuries d'Augias « Der Augiasstall war fürchterlich. » Cf. O. Ribbeck, *op. cit.*, Bd. II. p. 257.

2. On vit même, chose extraordinaire, « des bibliothécaires s'opposer de toutes leurs forces à ce qu'on augmentât les fonds de leurs bibliothèques destinés aux achats de livres, dans la crainte que cette augmentation ne leur occasionnât un surcroit de travail. » K. Dziatzko, *op. cit.*, p. 25.

3. Dans son *Lehrbuch der Bibliothek-Wissenschaft* Schrettinger disait à ce propos : « C'est une erreur de croire que toute personne instruite peut remplir les fonctions de bibliothécaire. Un savant de grande valeur, fût-il même doué des connaissances encyclopédiques les plus vastes, serait malgré tout incapable de diriger une bibliothèque s'il n'avait soin au préalable de se livrer à des études spéciales, complétées par une pratique très longue et assidue de son nouveau métier. » Cf. Graesel, *Manuel...*, p. 438. Cette opinion est du reste celle de tous les hommes compétents : « Aujourd'hui, dit M. Steffenhagen, on choisit dans tous les métiers pour diriger le travail celui qui a les connaissances techniques les plus étendues; comment donc admettre, si l'on n'a pas d'idées préconçues, que cette règle, qui n'est en définitive qu'une règle de bon sens, ne soit pas applicable aux bibliothèques, et qu'il faille au contraire leur donner comme administrateurs des gens qui n'y connaissent rien, *ibid.*, p. 442. Tout l'appendice II du *Manuel* de M. Graesel, consacré à la question qui nous occupe, serait à citer. Nous y renvoyons nos lecteurs.

4. Ce principe a été posé par Roland en 1860. Cf. Graesel, *op. cit.*, p. 440.

5. Dziatzko, *op. cit.*, p. 25.

appelant à la direction de sa bibliothèque le Dr A. RULAND. Elle fut suivie en 1870 d'abord par l'université d'Jena, puis par celle de Freiburg[1]. Mais la nomination la plus importante, celle qui consacra en quelque sorte le nouvel ordre de choses, fut la nomination du Dr BARACK, bibliothécaire de la cour à Donaueschingen, au poste de Bibliothécaire en chef de la nouvelle bibliothèque de Strasbourg[2]. Désormais la voie était libre. Grâce à l'énergique impulsion d'ACHENBACH, sous-secrétaire d'État au ministère de l'Instruction publique à Berlin, la Prusse s'y engagea résolument et ne tarda pas à être suivie par tous les autres pays de l'empire[3]. Aujourd'hui la question est définitivement tranchée ; toutes les bibliothèques universitaires allemandes ont maintenant à leur tête des hommes du métier, des bibliothécaires qui ne sont pas seulement des administrateurs habiles, mais encore des savants de la plus haute valeur, continuateurs et émules des EBERT, des ZOLLER, et des PETZHOLDT.

Les bibliothécaires en chef des Universités allemandes, appelés autrefois *Oberbibliothekar* ou simplement même *Bibliothekar*, portent maintenant le nom de Directeur (*Direktor*). Le gouvernement accorde en outre aux plus éminents d'entre eux, à ceux qui se sont distingués par leurs études et leurs services, le titre de « Professeur »[4].

Le Directeur a naturellement sous ses ordres tout le personnel de l'établissement qu'il a mission d'administrer. Ce personnel se divise en deux classes. D'une part les Bibliothécaires, les Bibliothécaires adjoints (*Hilfsbibliothekare*), les assistants et les

---

1. DZIATZKO, *op. cit.*, p. 27.

2. On n'ignore pas que M. le Dr BARACK fut le promoteur de la reconstitution de la bibliothèque de Strasbourg, et l'on sait ce qu'est, sous son habile direction; devenue cette bibliothèque, dont nous aurons du reste l'occasion de signaler plus loin le prodigieux développement

3. DZIATZKO, *op. cit.*, p. 27-28.

4. Voici sous quelle forme ce titre est conféré : « Dem Direktor der Universitäts-Bibliothek in... Dr X... ist das Prädikat « Professor » beigelegt worden ». Cf. dans une année quelconque du *Centralblatt f. B.* les « Personalnachrichten ». Les temps, comme on le voit, sont changés. Aujourd'hui ce ne sont plus les professeurs qui deviennent bibliothécaires, *mais les bibliothécaires qui sont élevés au rang de professeurs.* Nous attirons tout particulièrement l'attention du lecteur sur ce point

volontaires, d'autre part le personnel subalterne : secrétaires (*Sekretäre*, *Expedienten*) et garçons. — Les Bibliothécaires les plus âgés ou les plus méritants reçoivent le titre de Bibliothécaire en chef (Oberbibliothekar) et parfois également celui de « Professeur ».

Comment se recrute le personnel des Bibliothèques universitaires? Jusqu'en 1891, ce recrutement n'était assujeti à aucune règle précise. Tout directeur avait le droit, avec l'assentiment du Curateur de l'Université, d'accepter comme surnuméraires les jeunes gens qui, une fois leurs études terminées, lui témoignaient le désir d'entrer à la Bibliothèque[1]. Ces collaborateurs bénévoles, astreints à un travail régulier et suivi, comme le sont actuellement les volontaires, participaient aux travaux d'écriture et de catalogue et rendaient de grands services, sans que ces services toutefois leur conférassent aucun droit. Une place de bibliothécaire adjoint devenait-elle vacante, on choisissait, parmi les surnuméraires, celui qu'on jugeait le plus apte à en remplir les fonctions; mais, si judicieuse que fût la nomination effectuée, elle risquait malgré tout, par le fait même qu'elle lésait des intérêts rivaux, d'être taxée d'arbitraire. Afin de mettre un terme à des compétitions qui devenaient d'autant plus ardentes que le nombre des candidats augmentait sans cesse, il fut décidé, en 1891, que les Bibliothécaires ne pourraient dorénavant prendre de nouveaux surnuméraires qu'avec l'autorisation du Ministre de l'Instruction publique[2]. C'était là une mesure excellente, mais si elle remédiait pour l'avenir à l'encombrement qui s'était produit, elle ne donnait aucune garantie aux volontaires déjà en fonctions[3], pour les nominations futures. Le besoin d'un examen professionnel, examen préconisé tour à tour

1. Cf. à ce sujet l'article du Dr Hartwig : « Die Entwicklung des preussischen Bibliothekswesens im letzten Jahrzehnt » *Die Nation*, 1891, N° 31, p. 462-466. Cet article a été résumé dans la *Revue internationale de l'Enseignement*, 1897, t. XXXIII, p. 272-275.

2. « Um nun hier keine Ueberfüllung eintreten zu lassen, wurde.. (1891) bestimmt, dass die Annahme von Volontären nur allein mit Einwilligung des vorgesetzten Herrn Ministers stattfinden dürfe ». Hartwig, *Die Nation*, *loc. cit.*

3. Ils étaient si nombreux qu'en 1894 le ministère de l'Instruction publique de Prusse décida de ne plus en accepter de nouveaux dans les bibliothèques d'État, « angesichts der zur Zeit herrschenden Überfüllung ». *Centralblatt f. B.*, 1894, p. 243.

par EBERT[1], PETZHOLDT[2], RULLMANN[3] et plus récemment par M. le Dr GRAESEL[4], se faisait de plus en plus sentir. Le gouvernement prussien, toujours à l'avant-garde des réformes, mit la question à l'étude et la trancha par l'arrêté du 15 décembre 1893, reproduit en entier dans le *Centralblatt für Bibliothekswesen*[5]. Cet arrêté indique les conditions qu'il faut remplir pour pouvoir entrer à la Bibliothèque royale de Berlin, ou dans l'une quelconque des bibliothèques universitaires prussiennes. Tout candidat aux fonctions de Bibliothécaire, dans l'un ou l'autre de ces établissements, est tenu de faire deux ans de stage[6] comme « volontaire », soit à la Bibliothèque royale, soit dans une bibliothèque universitaire. Pendant ces deux ans, il doit se familiariser avec tous les travaux de bibliothèque. S'il le désire, il peut accomplir sa seconde année à la Bibliothèque universitaire de Göttingen à condition de suivre dans cette université les cours faits par M. le Professeur DZIATZKO sur les diverses branches de la Bibliothéconomie[7].

---

1. « Der Besetzung der gemeinsten und unbedeutendsten Aemter des gewöhnlichen Lebens geht eine Prüfung oder doch die Forderung einer beglaubigten Nachweisung früherer Vorbereitung voraus; nur das Amt eines Bibliothekars ist bisher ohne alle Prüfung vergeben... Möge also künftig eine sorgfältige Prüfung der Subjecte diesem Mangel abhelfen und zugleich das Amt eines Bibliothekars ehren! » ÉBERT, *Die Bildung des Bibliothekars* 2te Ausg. Leipzig, 1820, p. 58-59.

2. Cf. son article intitulé « Die bibliothekarische Vor-und Fortbildung » *Neuer Anzeiger für Bibliographie und Bibliothekwissenschaft*, 1877, p. 284.

3. RULLMANN a le premier indiqué quel pourrait être le programme de cet examen dans un travail publié en 1874 à Freiburg et intitulé : *Die Bibliothekseinrichtungskunde zum Theile einer gemeinsamen Organisation, die Bibliothekwissenschaft als solche einem besonderen Universitätsstudium in Deutschland unterworfen*.

4. *Grundzüge der Bibliothekslehre*. Leipzig, 1890.

5. « Erlass betrefend die Befähigung zum wissenschaftlichen Bibliotheksdienst bei der Königlichen Bibliothek zu Berlin und den Königlichen Universitäts-Bibliotheken ». *Centralblatt f. B.*, 1894, p. 77-79. — Cet arrêté a été traduit par M. VICTOR MORTET et a paru dans la *Revue des Bibliothèques* de 1895 à la suite d'un article du même auteur sur « Les examens professionnels de bibliothécaire en France et à l'étranger » Voir aussi GRAESEL, *Manuel*. Appendice III, p. 443 et sq.

6. En France, la durée réglementaire du stage est d'une année, et elle est réduite à six mois pour les licenciés, les docteurs, les archivistes et les élèves diplômés de l'École des Hautes études. C'est absolument insuffisant. S'il est vrai, comme l'a dit M. GRAESEL, que « la bibliothèque soit la véritable école du bibliothécaire », on reconnaîtra avec nous que ce n'est pas en la fréquentant, d'une façon plus ou moins suivie, pendant un an, à plus forte raison pendant un semestre, qu'il est possible de se familiariser avec ses différents services, et d'acquérir les connaissances techniques nécessaires pour exercer convenablement les fonctions de bibliothécaire.

7. Sur l'enseignement de la bibliographie et de la science des Bibliothèques, voir

Pour entrer comme volontaire dans une Bibliothèque, le candidat doit, en adressant sa demande au Directeur, produire son certificat de maturité (*Reifezeugniss*) constatant qu'il a fait ses études classiques en Allemagne, déposer son diplôme de docteur, et fournir la preuve qu'il a passé avec succès l'un des examens indiqués dans l'arrêté.

L'examen professionnel a lieu devant une commission instituée par le Ministre de l'Instruction publique et des Cultes. Cette Commission se compose de trois membres[1]. Pour se présenter à l'examen, il faut en demander l'autorisation au président du jury, et cette autorisation n'est accordée que si, pendant la durée de son surnumérariat, le postulant a fait preuve des qualités requises pour exercer convenablement les fonctions de Bibliothécaire[2]. L'examen ne comprend que des épreuves orales. « Le candidat doit montrer qu'il connaît à fond tout ce qui concerne l'administration des bibliothèques, le maniement des répertoires bibliographiques et l'histoire littéraire générale ; il faut en outre qu'il justifie d'une connaissance suffisante des langues anglaise, française et italienne[3], et qu'il ait des notions générales de l'histoire, de l'écriture et du livre. On tient compte aux candidats des connaissances paléographiques qu'ils possèdent ou des études spéciales qu'ils ont faites sur les incunables[4]. » Une fois que le

---

Graesel, *Manuel*... Appendice III, p. 443-451. C'est en 1886 que la chaire de bibliothéconomie de Göttingen fut créée. M. Dziatzko a indiqué lui-même les matières qui font l'objet de son cours dans son travail déjà cité « Entwickelung und gegenwärtiger Stand der wissenschaftlichen Bibliotheken Deutschlands », p. 36.

1. Le décret de nomination de cette Commission a été promulgué le 28 avril 1896 et a paru dans le nº de juin du *Centralblatt für die gesamte Unterrichts-Verwaltung in Preussen*, p. 389 ; voir aussi *Centralblatt f. B.*, 1896, p. 341. Sont membres de cette Commission MM. les bibliothécaires Dziatzko, Hartwig et Gerhard. Le premier examen a eu lieu le 25 juillet 1896. *Centralblatt f. B.* 1896, p. 337.

2. Cette mesure permet d'éliminer les candidats notoirement dépourvus de caractère et d'initiative, et à ce point de vue elle est excellente. Comme le dit en effet M. Steffenhagen, « ce n'est pas parce qu'on a étudié d'une façon théorique les principales questions de la science des bibliothèques qu'on peut se vanter de posséder les capacités et les qualités voulues pour exercer le métier de bibliothécaire. » Cf. Graesel, *op. cit.*, p. 445.

3. Ce sont ces trois langues qu'Ebert déclarait déjà indispensables à un bibliothécaire : « Der Bibliothekar muss.. die französische, italienische und englische Sprache vollkommen verstehen. » *Bildung des bibliothekars*, p. 11.

4. « Le candidat qui ne réussit pas à son examen peut être autorisé sur sa demande à subir de nouvelles épreuves au bout de six mois au plus tôt. Pendant ce laps de temps

volontaire a passé son examen et prêté serment, il prend le titre d'« Assistant ». Dès lors, et jusqu'à sa nomination définitive, il est obligé de donner à l'État son concours gratuit en travaillant soit à la Bibliothèque Royale, soit dans une bibliothèque universitaire[1].

Nous venons de voir comment se recrute le personnel des bibliothèques ; nous allons examiner maintenant son mode de répartition dans les différentes universités et nous étudierons ensuite la façon dont il est rétribué.

D'une façon générale le personnel des bibliothèques universitaires allemandes, particulièrement des bibliothèques prussiennes, est très nombreux, et il ne se passe pour ainsi dire pas d'année sans qu'on ne crée de nouvelles places. Cet accroissement continu est la conséquence du développement des bibliothèques elles-mêmes. « Toute augmentation de travail, a-t-on dit, doit nécessairement avoir pour corollaire une augmentation des forces destinées à l'accomplir[2]. » L'importance de plus en plus grande des collections, le nombre toujours croissant des travailleurs, les conditions nouvelles dans lesquelles s'exécutent les études d'érudition et la nécessité qui en résulte de perfectionner de plus en plus les instruments de renseignements et de recherches, la multiplication des catalogues et des registres, et la variété même des services, devaient amener nécessairement la création d'emplois et de fonctionnaires nouveaux. Le gouvernement allemand n'a pas hésité à faire les sacrifices voulus pour doter ses bibliothèques d'un personnel qui correspondit à leur importance et à l'œuvre qu'elles ont mission de remplir. En Prusse notamment le nombre des bibliothécaires, aussi bien que celui des employés subalternes, s'est, particulièrement depuis 15 ans, considérablement accru, et

---

il est tenu de continuer son service de volontaire. Il ne peut se représenter qu'une seule fois. » § 10 de l'*Arrêté*.

1. § 11 de l'*Arrêté*. — En fait les assistants reçoivent presque toujours, dès leur entrée en service, une petite rémunération qui, ainsi que notre collègue et ami M. le Dr Graesel a bien voulu nous l'écrire, atteint en général 100 Mk. par mois.

2. « Denn es liegt auf der Hand, dass jede Zunahme der Geschäfte... vermehrte Kräfte zu ihrer Bewältigung erheischt. » Cf. l'article signé — CK — : « Die Leistungen Preussens für seine Bibliotheken und die Bedürfnisse derselben » *Centralblatt f. B.*, 1897, p. 450. Ce remarquable article a été résumé, et dans certains passages traduit, par M. Chambon. Cf. « Note sur l'amélioration des budgets des bibliothèques des universités prussiennes » *Revue internationale de l'Enseignement*, *1898*, t. XXXVI, p. 36-40.

grâce à l'appui bienveillant du « Landtag » cet accroissement se poursuit suivant un plan méthodique et sans arrêt. Un examen rapide des derniers budgets permettra de le constater. — BUDGET DE 1896. Création de 3 places de bibliothécaire, 1 à Königsberg, 1 à Berlin, 1 à Breslau et de 3 emplois de secrétaire, 1 à Berlin, 1 à Kiel et 1 à Bonn[1]. — BUDGET DE 1897. Création d'un nouveau poste de bibliothécaire à Kiel et de 4 places de secrétaires, 1 à Greifswald, 1 à Göttingen, 1 à Halle et 1 à Marburg[2]. — BUDGET DE 1898. Création d'une place de bibliothécaire à Greifswald[3]. — BUDGET DE 1899. Création de 3 nouveaux postes de bibliothécaire : 1 à Berlin, 1 à Göttingen, 1 à Münster, et de 2 emplois de secrétaire; le premier à Breslau et le second à Königsberg[4]. — BUDGET DE 1900. Création d'une place de bibliothécaire et d'une place de secrétaire à la bibliothèque de Bonn; d'une place de garçon à celle de l'Université de Berlin[5].

Voici maintenant à titre de document l'état actuel du personnel de quelques bibliothèques[6].

MARBURG. — Environ 150 000 volumes. — 965 Étudiants. — 1 Directeur, 4 Bibliothécaires, 1 Bibliothécaire adjoint, 1 Assistant, 1 Secrétaire, 1 Garçon.

GREIFSWALD. — Environ 160 000 volumes. — 765 Étudiants. — 1 Directeur, 4 Bibliothécaires, 1 Bibliothécaire adjoint, 1 Assistant, 1 Secrétaire, 1 garçon, 1 Aide.

HALLE. — Environ 205 000 volumes. — 1 623 Étudiants. — 1 Directeur, 4 Bibliothécaires, 1 Bibliothécaire adjoint, 1 Volontaire, 1 Secrétaire, 2 Garçons, 1 Aide.

KÖNIGSBERG. — Environ 230 000 volumes. — 764 Étudiants. — 1 Directeur, 5 Bibliothécaires, 1 Bibliothécaire adjoint, 1 Secrétaire, 2 Garçons.

---

1. *Centralblatt f. B.*, 1896, p. 133.
2. *Ibid.*, 1897, p. 130-131.
3. *Ibid.*, 1898, p. 130.
4. *Ibid.*, 1899, p. 142.
5. *Ibid.*, 1900, p. 145.
6. Les renseignements que nous donnons ici nous ont été obligeamment fournis par MM. les directeurs des bibliothèques mentionnées. Pour les autres bibliothèques cf. le « Personalverzeichnis der Beamten an Bibliotheken Deutschlands und Oesterreich-Ungarns » *Centralblatt f. B.*, 1900, p. 33-94.

BONN. — Environ 250 000 volumes. — 1 790 Étudiants. — 1 Directeur, 6 Bibliothécaires, 1 Bibliothécaire adjoint, 2 Volontaires. 2 Secrétaires, 2 Garçons, 1 Aide.

GÖTTINGEN. — Environ 500 000 volumes. — 1 278 Étudiants. — 1 Directeur, 8 Bibliothécaires, 2 Bibliothécaires adjoints, 4 Assistants, 2 Volontaires, 3 Secrétaires, 1 Gardien, 2 Garçons, 1 Aide.

STRASSBURG. — Environ 730 000 volumes. — 1 170 Étudiants. — 1 Directeur, 7 Bibliothécaires, 4 Aides-bibliothécaires (Wissenschaftliche Hülfsarbeiter), 5 Secrétaires, 5 Garçons.

Nous avons tenu compte dans les indications que nous venons de donner, ainsi qu'on le fait d'ailleurs dans les « Personalverzeichnisse » dressés en Allemagne, des assistants et des volontaires. Si les assistants, en effet, ne sont pas encore titularisés bibliothécaires, ils n'en remplissent pas moins toutes les fonctions. Quant aux volontaires, ils rendent, en raison même des obligations auxquelles ils sont astreints, des services considérables et allègent, d'une façon sensible, la tâche qui incombe aux bibliothécaires. Mais le personnel officiel, fixe, dont il a été jusqu'ici question n'est pas tout, et si l'on veut avoir une idée exacte des forces que les bibliothèques universitaires allemandes ont eues à leur disposition, pour organiser leurs différents services sur le pied où ils se trouvent maintenant, il faut encore tenir compte du personnel flottant des *Amanuensen*. Très nombreux[1] autrefois partout, il n'est plus utilisé aujourd'hui que dans des cas particuliers, et pour faire face à des besoins urgents. Il se compose de jeunes gens, arrivés pour la plupart au terme de leurs études[2], et qui, bien que ne se destinant pas au bibliothécariat, prêtent momentanément leur concours aux bibliothèques contre une faible rétribution prélevée par l'administration sur les fonds spéciaux affectés aux travaux de catalogage[3], ou même sans rémunération aucune, simplement en échange des facilités que cette situation leur donne pour compléter leur instruction bibliographique[4]. Si l'importance du per-

1. Du temps de RITSCHL il y eut à Bonn jusqu'à 23 *Amanuensen*. Cf. RIBBECK, *op. cit.*, p. 261.

2. En général études de philologie, de théologie ou d'histoire.

3. Nous reviendrons plus loin sur cette question lorsque nous aurons à nous occuper des catalogues.

4. Cf. à ce propos les avantages que RITSCHL avait concédés à ses *Amanuensen*. RIBBECK, *op. cit.*, II, p. 257.

sonnel classé a ramené de nos jours à des proportions modestes le rôle des *Amanuensen*, il ne faut pas oublier cependant que ceux-ci ont contribué puissamment à l'œuvre de transformation des Bibliothèques universitaires. C'est grâce à eux, grâce à leur dévouement obscur que Ritschl, pour ne citer qu'un exemple, dut de pouvoir refaire entièrement, et avec une rapidité extraordinaire, le catalogue complet de la Bibliothèque de Bonn[1].

En résumé, et abstraction faite des *Amanuensen*, le personnel scientifique des 21 bibliothèques universitaires d'Allemagne comprend actuellement 155 fonctionnaires[2], tandis que la France ne dispose que de 40 bibliothécaires[3] pour 16 universités. Ces chiffres sont trop éloquents par eux-mêmes pour qu'il soit besoin d'insister[4].

---

1. In ungefähr 3000 Arbeitsstunden (von Ostern 1851 bis zum Beginn des Wintersemesters 1855) war der alphabetische Zettelkatalog durch die Bemühung von 10-12 philologischen Seminaristen vollendet... Damit nahm aber die schwunghafte Betriebsamkeit dieser Hülfstruppe keineswegs ein Ende; sie dehnte sich nur noch weiter und in grösseren Dimensionen aus. Im Winter 1855-56 standen nicht veniger als 23 Amanuensen unter dem Commando des Oberbibliothekars. Abgesehen von gewissen ständigen Functionen Einzelner waren dieselben zum Behuf verschiedener Katalogisirungsarbeiten in 4 Sectionen getheilt, deren jeder einer der Reiferen als Dirigent vorstand, während die Generalaufsicht über alle... Klette führte. » Cf. la suite dans l'ouvrage de Ribbeck, II, p. 261. et sq. En parlant des Amanuensen et du travail qu'ils avaient accompli Ritschl écrivait un jour à Brunn qu'ils méritaient « die Verdienstkrone » *ibid.*, p. 261, note 1.

2. Ce chiffre a été établi à l'aide du Personalverzeichniss publié cette année même par le *Centralblatt f. B.*, p. 33-94.

3. Nous ne tenons pas compte des 7 stagiaires portés à l'Annuaire de l'Instruction publique de 1900, (3 à Paris, 4 à Montpellier). Ils ne sont pas *obligés* en effet, comme les Assistants en Allemagne, d'accomplir un service effectif et leur présence dans les bibliothèques susmentionnées est, par conséquent, essentiellement temporaire et provisoire.

4. On pourra nous objecter que la supériorité numérique du personnel allemand se justifie par ce fait que les Bibliothèques de nos voisins sont beaucoup plus riches que les nôtres. A cela nous répondrons que ce serait une grave erreur de prendre pour base d'estimation du personnel nécessaire à une bibliothèque le chiffre des volumes que cette bibliothèque contient. Si, dans la question qui nous occupe, l'importance des collections est un élément dont il faut tenir compte, ce n'est ni le seul, ni même le principal. Lorsqu'une bibliothèque est complètement classée, bien aménagée, pourvue de catalogues nombreux et à jour, comme c'est partout le cas en Allemagne, le nombre plus ou moins élevé des livres n'influe sur le service que dans une mesure restreinte Le grand travail vient d'ailleurs : de l'intensité de fréquentation de l'établissement, de l'importance des achats et des dons, de l'enregistrement des entrées, de l'organisation des services de prêt et de lecture, etc... Pour bien apprécier la disproportion qui

Si le gouvernement allemand n'a rien négligé pour assurer à ses bibliothèques un personnel proportionné à leur importance[1] et aux services qu'elles sont appelées à rendre, il n'a pas reculé non plus devant les lourdes dépenses que devait lui imposer l'amélioration des traitements des bibliothécaires. Cette amélioration longtemps réclamée est aujourd'hui un fait accompli. Le budget du personnel des bibliothèques prussiennes qui était en 1883-84 de 183 710 marks a atteint en 1897-98 300 656 marks et dans ce chiffre ne sont pas comprises les indemnités de logement[2].

---

existe entre le personnel français et celui des Bibliothèques allemandes il faudrait donc commencer par établir un parallèle suivi entre l'organisation adoptée en Allemagne pour ces différents services, et celle qui est en usage chez nous. C'est un travail qui dépasserait les bornes de notre étude. Qu'il nous suffise de faire remarquer : 1° que les bibliothèques allemandes sont toutes spacieusement et commodément logées, ce qui facilite le service, tandis que les nôtres sont partout (à une exception près) déplorablement installées et encombrées, ce qui le complique ; 2° que chez nos voisins tous les catalogues sont à jour, tandis que chez nous, par suite de l'insuffisance du personnel qui s'est fait sentir dès le début, c'est-à-dire dès la création même des Bibliothèques universitaires, il n'y a qu'un catalogue de complet, l'alphabétique, le catalogue méthodique n'existant partout qu'à l'état rudimentaire ; 3° qu'eu égard au chiffre des étudiants (en chiffre ronds 26 000 en France contre 36 000 en Allemagne d'après la *Minerva*) il n'y a en France qu'un bibliothécaire pour 541 étudiants alors que la proportion est en Allemagne d'un bibliothécaire pour 238 étudiants ; 4° que cette infériorité énorme se complique encore de ce fait que les conditions de travail sont beaucoup moins favorables chez nous qu'en Allemagne. Nous reviendrons ultérieurement sur ce point.

1. Ce qui frappe, lorsqu'on étudie ce personnel dans son ensemble, c'est que le nombre des employés subalternes est partout inférieur (c'est en général le contraire en France) à celui des bibliothécaires. Ainsi, les bibliothèques universitaires allemandes, qui disposent, comme nous l'avons vu, de 155 bibliothécaires, n'ont que 75 secrétaires et garçons. M. Dziatzko a expliqué (*op. cit.*, p. 49-50) les raisons de cet état de choses en en montrant les avantages : « Charakteristisch ist den deutschen Bibliotheken und einer ihrer Hauptvorzüge die Verwaltung durch Beamte mit voller Universitätsbildung, welche sie ebenso zu einer zweckmässigen Vermehrung des Bücherbestandes wie zu dessen systematischer Ordnung und Katalogisirung, vor allem aber zur sachkundigen schriftlichen und mündlichen Unterstützung der Bibliotheksbenutzer befähigt. Gerade nach dieser Seite hin werden an deutschen Bibliotheken mehr wohl als anderwärts tagtäglich weitgehende Anforderungen an die Verwaltung gestellt und von dieser auch in der Regel befriedigt. Schon dass das Signiren der gewünschten Bücher an den meisten Bibliotheken durch wissenschaftliche Beamte erfolgt, ist ein Ausfluss jener Fürsorge und bietet zugleich reiche Gelegenheit zur Berichtigung falscher oder unvollständiger Titelangaben, zu litterarischen Nachweisen und somit zur Belehrung der Benutzer. Daraus erklärt es sich, dass die Zahl der wissenschaftlichen Beamten an deutschen Bibliotheken die der anderen Klassen stark überwiegt. »

2. Cf. art. de ck *Centralblatt f. B.*, *loc. cit.*, p. 439.

Jusqu'en 1894 le traitement de début des bibliothécaires était de 1 800 marks, le traitement moyen de 3 000 marks, le traitement maximum de 4 500 marks[1]. Le budget de 1894-95, en assimilant les bibliothécaires aux professeurs de l'enseignement secondaire, améliora sensiblement leur situation. Leur traitement de début fut porté à 2 100 marks et le traitement moyen atteignit 3 750 marks. — Sur la totalité des professeurs des gymnases prussiens la moitié jouissait d'un traitement supplémentaire fixe de 900 marks ; par analogie on étendit cette mesure à la moitié des bibliothécaires dont le traitement maximum put atteindre ainsi 5 400 marks[2].

Les appointements des directeurs des bibliothèques n'avaient pas été modifiés par le budget de 1894-95. Celui de 1894-96 leur apporta les améliorations qu'ils souhaitaient. Leur traitement de début fut fixé à 4 500 marks, leur traitement maximum à 6 600 marks[3].

Entre temps on avait élevé aussi les émoluments des bibliothécaires adjoints, réglementé l'ordre d'avancement et attribué aux bibliothécaires une indemnité de logement proportionnée à leur grade et à la cherté de la vie dans les villes où ils étaient apppelés à résider. Mais pour importantes qu'elles fussent, ces améliorations successives ne semblaient pas cependant suffisantes au gouvernement prussien. Un relèvement général des appointements des fonctionnaires ayant été décidé, il en profita pour augmenter encore dans des proportions sensibles les sommes affectées au budget du personnel des bibliothèques.

Voici quels sont à l'heure actuelle les traitements des bibliothécaires prussiens tels qu'ils ont été fixés par l' « État » de 1897-98[4].

Directeurs des Bibliothèques :

Traitement de début : 4 800 M.

Traitement maximum (atteint au bout de 15 ans) : 7 200 M.

Bibliothécaires :

Traitement de début : 2 700 M.

Traitement maximum (après 24 ans d'exercice) : 5 100 M.

---

1. Ces chiffres avaient été fixés par l' " État " de 1874 qui avait régularisé les traitements. Voir art. — CK — *C. f. B.*, *loc. cit.*, p. 440-441 et O. Hartwig dans son article de « *Die Nation* » 1894, n° 31, p. 464-465.

2. Cf. *Centralblatt f. B.* « Preuss. Staatshaushaltsetat f. das Jahr 1894-95 » 1894, p. 241-242.

3. « Etatsentwurf für das Königreich Preussen für 1895-96 « *Centralblatt f. B*. 1895, p. 140.

4. Voir *Centralblatt f. B.*, 1897, p. 130-131.

La moitié des bibliothécaires touche en outre un supplément fixe (*Funktionszulage*) de 900 M.

Bibliothécaires adjoints :

Traitement de début : 1 700 M. porté au bout de deux ans à 1 900 M. et un an plus tard à 2 100 M.

Chaque bibliothécaire reçoit de plus une indemnité de logement qui est à Berlin de 900 M. par an, et varie dans les provinces suivant la cherté de la vie, de 540 M. à 660 M.[1]. Quant aux directeurs, partout où cela a été possible, on leur a réservé un appartement dans la bibliothèque elle-même.

Les appointements des bibliothécaires des autres pays de l'Empire, Saxe, Bavière, Würtemberg, Hesse, Grand-duché de Bade, Grand-duché de Saxe-Weimar, Alsace-Lorraine, se rapprochent de ceux de leurs collègues de Prusse et parfois même les dépassent[2]).

A Leipzig, le traitement du directeur est de 8 000 M. et celui des bibliothécaires en chef de 5 000 M. A Strasbourg le Directeur a 9 000 M., les bibliothécaires en chef 6 000 M. — Tout récemment le « Landtag » de Hesse, se rangeant à la proposition qui lui était faite par le ministère grand-ducal, a décidé d'assimiler les directeurs de ses bibliothèques aux directeurs des Gymnases. Le traitement de début du directeur de la Bibliothèque de Giessen a été ainsi porté à 5800 M., le traitement maximum (atteint en 12 ans) à 6 600 M. Quant aux bibliothécaires, ils commencent à 2 800 M. pour arriver au bout de 21 ans à 6 000 M.[3].

Ajoutons que parmi les bibliothèques des pays que nous venons

---

1. Voici ce qu'a eu l'amabilité de nous écrire à ce sujet M. le Dr Graesel : « In den Universitäten der Provinz sind, je nach Grösse und besonderen Verhältnissen einer Stadt — z. B. ist manche kleine Stadt wie Bonn theuer, Greifswald billig — Klassen unterschieden, nach welchen der Wohnungsgeldzuschuss geregelt ist. Es existiren überhaupt folgende Klassen : I. 660 Mk.; II. 540 Mk. ; III. 480 Mk. ; IV. 420 Mk. ; V. 360 Mk. — In Halle, einer Stadt von 120 000 Einwohnern, erhalten die Beamten der Bibliothek 660 Mk., in andern kleineren Universitätsstädten 540 Mk. Weiter herunter geht, so viel ich weiss, der Zuschuss bei uns nicht, die übrigen 3 Klassen beziehen sich vielmehr auf andere Beamten ganz kleiner Provinzialstädte. »

2. Voir les notes qui accompagnent l'article de — ck — *Centralblatt f. B.* 1897, p. 442-444.

3. Cf. *Centralblatt f. B.*, 1898, p. 371. — Dans certaines universités les bibliothécaires reçoivent en outre un traitement supplémentaire pour certaines fonctions de surveillance qui leur sont confiées. C'est ainsi qu'à Heidelberg 1200 Mk. sont attribués annuellement au Directeur de la Bibl. univ, « für die Beaufsichtigung des Univ. Archivs. » Cf. Budget du grand-duché de Bade 1896/97 *Centralblatt f. B.*, 1897, p. 318.

de citer, il y en a un assez grand nombre dont les fonctionnaires jouissent comme en Prusse, d'une indemnité de logement. A Freiburg et à Heidelberg, par exemple, cette indemnité est de 760 M. pour les directeurs et de 620 M. pour les bibliothécaires.

« La profession de bibliothécaire », a dit GRAESEL « exige un grand esprit de sacrifice, une infatigable ardeur au travail, une complaisance toujours en éveil, et celui qui l'exerce consciencieusement doit être payé de son dévouement[1]. » On peut juger d'après les renseignements que nous venons de donner que les bibliothécaires allemands n'ont pas lieu d'être mécontents de leur sort[2].

En terminant nous dirons encore quelques mots des appointements des secrétaires de bibliothèques et de ceux des garçons. Les secrétaires reçoivent dans les bibliothèques universitaires prussiennes 1 650 marks comme traitement de début et 2 700 marks comme traitement maximum [3]. Dans d'autres pays les émoluments qui leur sont attribués sont encore plus élevés. En Alsace, par exemple, ils sont pour commencer de 2 000 marks et s'élèvent ensuite progressivement jusqu'à 4 400 marks [4]. Quant aux garçons,

1. *Manuel de Bibliothéconomie*, p. 160-167. Cette vérité est absolument méconnue en France et nous n'en voulons pour preuve que les traitements plus que modestes attribués aux bibliothécaires. Nous allons les indiquer ici afin de permettre à nos lecteurs de les comparer à ceux des bibliothécaires allemands : Sous-bibliothécaires : 2e classe, 2 400 fr. : 1re classe, 2 800 fr. — Bibliothécaires : 4e classe, 3 000 fr. ; 3e classe, 3 500 fr. ; 2e classe, 4 000 fr. ; 1re classe, 4 500 fr. Par conséquent le traitement *maximum* d'un bibliothécaire en chef français est inférieur de 1 200 M. au traitement *de début* d'un directeur allemand, et n'atteint même pas le traitement moyen qu'ont en Allemagne les bibliothécaires ordinaires. L'écart serait encore bien plus considérable si nous tenions compte dans nos calculs des indemnités de logement que reçoivent les bibliothécaires d'outre-Rhin. Quoi qu'il en soit, la situation est mauvaise, d'autant plus mauvaise que les règles qui président à l'avancement viennent encore l'aggraver. Les promotions, en effet, ne sont pas chez nous comme en Allemagne *obligatoires*. L'arrêté du 13 mars 1893 stipule qu' « elles ont lieu au choix et dans la limite des crédits disponibles. », et comme les crédits disponibles ne sont jamais bien considérables, les promotions sont rares. — Un projet d'amélioration des traitements avait été récemment élaboré, mais la Chambre a malheureusement repoussé l'augmentation de crédit, qui aurait permis de le mettre à exécution.

2. A l'heure actuelle ce serait aux bibliothécaires français à reprendre pour leur compte le vœu d'EBERT : « Möchte die äussere Stellung der Bibliothekare eine würdigere werden ! ».

3. Cf. Preuss. Staatshaushalts-Etat für 1898-1899. *Centralblatt f. B.*, 1898, p. 130.

4. Ce renseignement nous a été fourni par M. le Dr BARACK. Il en est de même des indications relatives aux émoluments des garçons de la bibliothèque de Strasbourg qu'on trouvera plus bas.

ils débutent en Prusse à 900 marks et atteignent au bout de 21 ans 1 500 marks[1]. A Strasbourg ils sont encore mieux rétribués : 1 300 marks pour commencer, 1 600 marks comme traitement maximum, et chaque année, en outre, 125 marks de gratification.

Avancement. — L'avancement n'est pas en Allemagne comme en France subordonné à des événements plus ou moins fortuits, soumis au hasard d'un imprévu qui fait du bibliothécariat une profession sans avenir certain, où seuls quelques privilégiés du sort peuvent, à l'exclusion du plus grand nombre, arriver aux premières places[2].

Du jour où un jeune homme est nommé bibliothécaire dans une bibliothèque universitaire allemande, il ne jouit pas seulement d'une situation stable, mais il est encore assuré de voir cette situation s'améliorer peu à peu, suivant un processus déterminé qui, d'étape en étape, le conduira jusqu'à la classe supérieure de son grade. A moins de démérite l'avancement est donc en quelque sorte fatal, et si tout le monde ne peut prétendre aux premières places, chacun du moins est assuré d'obtenir dans les secondes la récompense méritée de ses travaux.

Nous avons indiqué plus haut quel est le laps de temps nécessaire aux bibliothécaires adjoints, aux bibliothécaires et aux directeurs pour atteindre le traitement maximum afférent à leurs fonctions. Voici maintenant quelques détails relatifs aux conditions suivant lesquelles s'effectue l'avancement. Les bibliothécaires adjoints touchent, nous le savons, 1 700 marks la première année de leur entrée en service, 1 900 marks au bout de deux ans et 2 100 marks à partir de la 4e année. L'avancement jusque-là régulier subit alors une période d'arrêt qui dure généralement de 4 à 5 ans.

---

1. Ils sont augmentés régulièrement tous les trois ans (communication de M. le Dr Graesel). Voir aussi budget prussien 1899-1900. *Centralblatt f. B.*, 1899, p. 112.

2. Le projet de reclassement des bibliothécaires universitaires, présenté l'année dernière, n'améliorerait pas, bien loin de là, les conditions de l'avancement. D'après ce projet il y aurait 3 bibliothécaires de 1re classe, 8 de seconde et 6 de troisième. Une fois le cadre constitué on ne pourrait passer d'une classe à l'autre que lorsqu'un vide, causé par un décès ou une mise à la retraite, viendrait à se produire. Pour beaucoup ce serait le *statu quo* pour toute la durée de leur carrière. Quant aux sous-bibliothécaires, ils se trouveraient dans une situation absolument sacrifiée et sans aucune perspective d'avenir. Il faudrait, pour bien faire, que le projet offrît plus d'élasticité.

Ce délai écoulé, le bibliothécaire adjoint est promu bibliothécaire et reçoit à ce titre 2700 marks de traitement. Dès lors ses appointements augmentent normalement de 300 marks tous les trois ans, et il arrive ainsi, suivant une marche légalement fixée, au maximum de son traitement, soit 5 100 marks, auxquels il faut adjoindre les 900 marks de « Funktionszulage » et les 600 marks (chiffre moyen) d'indemnité de logement, au total : 6 600 marks. Les directeurs avancent suivant les mêmes règles. En 15 ans ils s'élèvent de 4 800 à 7200 marks par cinq promotions successives, espacées de 3 en 3 ans, (4 de 500 marks et 1 de 400 marks [1]). On a prétendu que la certitude d'un avancement régulier et fixé à l'avance risquait de tuer chez les bibliothécaires l'émulation et le zèle. C'est un danger qui nous paraît illusoire. A défaut de mobiles pécuniaires l'amour-propre et les distinctions honorifiques réservées aux plus méritants suffiraient à stimuler leur ardeur au travail. Ce qui annihile chez les fonctionnaires de tout genre l'émulation et le zèle, c'est bien plutôt le découragement qui s'empare d'eux lorsqu'ils constatent qu'en dépit de leurs efforts et des services rendus, ils n'ont ni amélioration à attendre, ni avancement à espérer.

Retraites. — D'après la loi prussienne, tout fonctionnaire a droit, au bout de 10 ans, à une retraite proportionnelle équivalente aux 15/60 de son traitement. La retraite des bibliothécaires est calculée 1° sur les appointements annuels, 2° sur le supplément régulier de 900 marks (Funktionszulage), 3° sur l'indemnité de logement. Comme cette indemnité est variable, on a adopté pour les calculs une moyenne fixe. A partir de la 10e année le droit à la retraite augmente chaque année de 1/60 (16/60 au bout de 11 ans, 17/60 au bout de 12 ans, etc), et le chiffre maximum atteint, au bout de 35 ans de services, correspond aux 40/60 du traitement. Ajoutons que l'État interprète dans son sens le plus large ce que nous appelons ici les services effectifs, puisque les années passées dans les bibliothèques en qualité d'assistant comptent pour la retraite [2].

---

1. Ces renseignements nous ont été fournis par M. le Dr Graesel.

2. « Gerechnet werden gewöhnlich sämmtliche Dienstjahre auch die als Assistent dem Staate gedienten Jahre. » (Extrait de la lettre que M. le Dr Graesel a bien voulu nous écrire au sujet de la question des retraites, et dont le passage qu'on vient de lire n'est que le résumé).

Budget du matériel. — En même temps qu'on améliorait la situation du personnel on augmentait aussi le budget matériel des bibliothèques[1]. Si cette augmentation a été pendant le dernier decennium moins rapide et moins sensible que celle du budget des traitements, c'est que tout en étant nécessaire, elle ne présentait pas cependant le même caractère d'urgence. De 1870 à 1892 les sommes affectées aux achats de livres avaient plus que doublé. En Prusse par exemple, elles s'étaient élevées de 101 181 M. à 213 310 M.[2]. Il était donc naturel qu'après avoir paré de ce côté aux besoins les plus pressants, le gouvernement allemand cherchât à assurer à ses bibliothécaires une situation pécuniaire suffisante, et proportionnée aux services rendus. Maintenant que cette situation est acquise, il reporte sa sollicitude sur le budget du matériel. Les crédits ordinaires alloués aux bibliothèques universitaires pour achats de livres témoignent en effet, notamment depuis 1896, d'une hausse sensible, les crédits extraordinaires ont également augmenté et nul doute que dans un laps de temps très court satisfaction ne soit donnée, dans la mesure du possible, aux plaintes que l'exiguité des ressources a provoquées. Cette exiguité est du reste toute relative, surtout si on la compare à celle de nos budgets français. Les chiffres que nous allons citer permettront de s'en convaincre. Ils indiquent les sommes mises annuellement à la disposition des bibliothèques universitaires allemandes pour achats de livres :

---

1. Cf. Förstemann « Bedarf u. Mittel der Bibliotheken » *Centralblatt f. B.* 1887, p. 97-106 — Dziatzko « Entwickelung und gegenwärtiger Stand der wiss. Bibliotheken Deutschlands », *Sammlung Bibliothekswissenschaftlicher Arbeiten*, V, p. 32; — Roquette, « Mittel und Bedürfnisse der deutschen Universitäts-Bibliotheken ». *Sammlung bibl. Arbeiten*, VI, p. 41-61 ; — Hartwig, art. de la revue « *Die Nation* » déjà cité ; enfin l'étude de — ck — dans le *Centralblatt f. B.*, 1897.

2. Voir le tableau dressé par Roquette, *op. cit.*, p. 42. Comme nous ne nous occupons que des bibliothèques universitaires, nous avons défalqué des totaux les chiffres donnés pour la Bibliothèque royale de Berlin. Il ne sera pas cependant inutile de faire remarquer ici que, pendant la même période, les crédits attribués à cet important établissement ont passé de 54 615 Mk. à 150 000 Mk., soit une augmentation de 174, 6 %.

1°	Strassburg....	58 000	marks.
2°	Göttingen....	42 110	—
3°	Leipzig........	40 000	—
4°	Heidelberg.....	28 500	—
5°	Bonn [1].........	28 300	—
6°	Breslau.......	27 600	—
7°	Erlangen......	25 800	—
8°	Tübingen.......	25 000	—
9°	Königsberg....	24 600	—
10°	Halle.........	23 200	—
11°	Würzburg.....	21 700	—
12°	Greifswald....	21 000	—
13°	Freiburg......	19 200	—
14°	Giessen........	19 000	—
15°	Kiel...........	19 000	—
16°	Marburg.......	18 700	—
17°	Rostock.......	18 400	—
18°	Berlin [2]........	18 500	—
19°	Münster.......	12 900	—
20°	Münich [3]........	12 000	—
21°	Jena...........	11 400	—

1. Y compris la rente d'environ 3 000 Mk. provenant du legs du professeur Pütz. Cf. Schwenke, *op. cit.*, p. 54.

2. La faiblesse du budget de la bibliothèque universitaire de Berlin s'explique par ce fait que cet établissement ne constitue, à proprement parler, qu'une sorte d'annexe à la Bibliothèque Royale : « Durch das neue Reglement vom 27 Juni 1890 ist der Universitäts-Bibliothek die Aufgabe gestellt, ein Hülfsmittel des Univ. - Unterrichts zu sein und zugleich für die Universität die Wirksamkeit der Königlichen Bibliothek zu ergänzen. Zu diesem Zweck steht die Verwaltung der Univ. — Bibliothek in einem bestimmten Verhältniss zur Gen. - Direktion der Königl. Bibliothek u. es ist den Vorstehern beider Anstalten das Recht eingeräumt, Bücher der einen an die andere abzugeben. » Schwenke, *op. cit.*, p. 30.

3. A Münich, la bibliothèque universitaire joue, vis-à-vis de la « Hof-u. Stadtbibliothek », le même rôle que la bibliothèque universitaire de Berlin vis-à-vis de la « Königliche Bibliothek », et c'est ce qui explique le peu d'importance des crédits qui lui sont alloués. Ainsi que nous l'a écrit M. le Dr Schnorr von Carolsfeld, tous les grands ouvrages sont achetés par la Bibliothèque Royale, dont le budget d'acquisition atteint 70 000 Mk. — Voir, au sujet de la situation spéciale des bibliothèques universitaires de Berlin et Münich, Roquette, *op. cit.*, p. 57-58.

Si l'on compare la liste ci-dessus à celle qui a été dressée par M. SCHWENKE[1] en 1892 et que M. A. ROQUETTE[2] a reproduite en 1894, on s'apercevra que la plupart des budgets sont en hausse. La différence entre les chiffres actuels et ceux donnés par *l'Adressbuch der deutschen Bibliotheken* provient des augmentations accordées depuis 1894 pour « renforcer » les fonds destinés aux achats de livres. Ces augmentations ont été nombreuses. Bien que nous en ayons tenu compte dans le tableau que nous venons d'établir, nous croyons utile de les signaler ici en détail, afin de permettre à nos lecteurs de suivre, année par année, les progrès accomplis : 1894, Halle 1 000 M.[3]; — 1895, Greifswald 2000 M.; Marburg 1 000 M.[4]; — 1896, Erlangen 3 000 M.; Munich 3 000 M.[5]; Leipzig 12 000 M.[6]; — 1897, Berlin 2 000 M.; Göttingen 2 000 M.; Königsberg 2000 M.[7]; — 1898, Greifswald 2 000 M.; Kiel 3 000 M.[8]; Giessen 3 000 M.[9]; — 1899, Berlin 3 000 M.; Münster 1 500 M.[10]; — 1900, Berlin 3 000 M.[11]. En résumé les sommes qui constituent le budget ordinaire des bibliothèques universitaires allemandes pour achat de livres s'élèvent cette année à 514 910 marks[12], soit en moyenne 24 514 m. par bibliothèque[13]. Pour élevés qu'ils nous paraissent, et en dépit des ressources d'ordre différent que les bibliothèques, ainsi que nous le verrons bientôt, possèdent pas ailleurs, ces fonds sont malgré tout insuffisants. La production littéraire et scientifique de l'Allemagne a pris en effet, en ces dernières années, un essor prodigieux[14]

1. *Op. cit.*, p. 392.
2. *Op. cit.*, p. 56.
3. Budget prussien. *Centralblatt f. B.*, 1894, p. 242.
4. Budget prussien. *Centralblatt f. B.*, 1895, p. 140.
5. Budget bavarois. *Centralblatt f. B.*, 1896, p. 131.
6. Budget du royaume de Saxe. *Centralblatt f. B.*, 1896, p. 178.
7. Budget prussien. *Centralblatt f. B.*, 1897, p. 130.
8. Budget prussien. *Centralblatt f. B.*, 1898, p. 130.
9. Budget du grand-duché de Hesse. *Centralblatt f. B.*, 1898, p. 372.
10. Budget prussien. *Centralblatt f. B.*, 1899, p. 142.
11. Budget prussien. *Centralblatt f. B.*, 1900, p. 142.
12. Les bibliothèques universitaires françaises, y compris la Sorbonne, n'atteignent pas 300 000 francs !
13. Pour les bibliothèques prussiennes envisagées séparément, la moyenne est actuellement de 29 230 M. alors qu'elle n'était en 1870 que de 11 688 M. Cf. ROQUETTE, *op. cit.*, p. 48.
14. « C'est un fait notoire que l'Allemagne à elle seule produit plus que tout le reste du monde réuni ». F. LOT, *L'Enseignement supérieur*. Paris, 1892, p. 8.

En 1885 la librairie allemande avait publié 16305 ouvrages ; dix ans après, en 1895, elle atteignait le chiffre de 23 607 ouvrages, soit un accroissement de 44 0/0[1] et tous ceux qui sont familiers avec les grands catalogues qui paraissent chaque année en Allemagne pourront constater que depuis lors la marche ascendante s'est poursuivie. « Il est vrai que parmi les livres nouveaux, il y a beaucoup d'ouvrages de vulgarisation et de romans que les bibliothèques universitaires n'achètent pas », mais si les publications de ce genre sont devenues de plus en plus nombreuses « le développement de la production scientifique n'a pas été moins rapide ». Non seulement cette production a augmenté, mais, fait important à signaler, sa valeur commerciale s'est en outre considérablement accrue. « Les ouvrages consacrés à l'étude des sciences naturelles, de l'archéologie, des beaux-arts, ouvrages d'un prix très élevé en raison des planches qu'ils contiennent, se sont multipliés » et il en est de même des reproductions des manuscrits précieux par la photogravure[2]. Or ces ouvrages chers, mais d'un intérêt scientifique indiscutable, sont de ceux que les bibliothèques ne peuvent se dispenser d'acheter[3]. Dans ces conditions on comprend que les ressources dont elles disposent deviennent d'année en année plus insuffisantes[4]. Des patients calculs auxquels s'est livré M. Roquette, il résulte que pour être à même d'acquérir tous les livres (allemands et étrangers) qui leur sont nécessaires, les bibliothèques universitaires auraient besoin d'une dotation annuelle de 51 000 marks[5]. C'est

1. « Cf. Die Leistungen Preussens für seine Bibliotheken » *Centralblatt f. B.* 1897, p. 448.

2. *Centralblatt f. B.*, 1897, *loc. cit.*

3. « Nous ferons remarquer ici que c'est en quelque sorte un devoir pour toute bibliothèque d'acheter les œuvres qui, en raison de leur importance, *de leur prix élevé* ou de leur rareté ne sont pas à la portée de tous ; si elle négligeait de le faire et se contentait uniquement d'acheter des livres à la vérité utiles, mais accessibles à toutes les bourses, elle risquerait d'encourir le reproche mérité de ne pas employer convenablement ses ressources. » Graesel, *Manuel*, p. 183. Le réglement de la Bibliothèque de Jena spécifie que le bibliothécaire ne doit pas perdre de vue dans ses achats les ouvrages « deren Beschaffung für Privatbibliotheken im Allgemeinen schwierig oder unmöglich ist. » *Dienstanweisung für die Beamten...* § 10.

4. « Denn weit stärker als die Fonds der Bibliotheken... ist die litterarische Produktion gewachsen. » Roquette, *op. cit.*, p. 40.

5. Roquette, *op. cit.*, p. 55. — Cette augmentation de ressources entraînant une augmentation de travail aurait pour conséquence naturelle un nouvel accroissement du personnel. « Sollte nun die soeben als dringlich bezeichnete Erhöhung der ordentli-

un chiffre qui, pour la plupart d'entre elles[1], ne sera certainement pas atteint d'ici longtemps, mais il ne faut pas perdre de vue que les achats ne constituent pas le seul mode d'accroissement et que même, comme nous le verrons plus loin, dans les bibliothèques universitaires allemandes les plus riches (Strasbourg et Göttingen) le nombre des volumes reçus en dons, par l'entremise du dépôt légal et par voie d'échange atteint, lorsqu'il ne la dépasse pas, la moitié des entrées[2]. Quoi qu'il en soit, le gouvernement allemand ne reste pas sourd aux plaintes qui lui sont adressées sur l'insuffisance des ressources. Non content d'augmenter les budgets annuels de ses bibliothèques, ainsi que nous l'avons vu plus haut, il leur vient encore en aide par des crédits extraordinaires, destinés, en

---

chen Fonds unserer Bibliotheken zur Thatsache werden, so wurde das zugleich eine weitere Vermehrung des Personals derselben bedingen. » — CK — *Centralblatt f. B.* 1897, p. 450.

1. Il ne serait pas du reste nécessaire, ainsi que le fait remarquer M. ROQUETTE, d'attribuer à toutes les bibliothèques un budget de 51 000 M. Cette dotation pourrait être réservée aux établissements les plus importants qui joueraient alors, vis-à-vis des bibliothèques moins fortunées, le rôle de bibliothèques centrales et leur prêteraient des livres, *op. cit.*, p. 57-60. Les « Bibliothecae minores » étant ainsi accouplées, en quelque sorte, aux grandes bibliothèques, pourraient alors se contenter d'un budget d'achats de 26 000 M. « weniger aber auch nicht ; mit 16-20 000 M. ist es heutzutage nicht mehr möglich, eine Universitäts-Bibliothek auf der nothwendigen Höhe zu erhalten. » *loc. cit.*

2. Nous devons faire encore remarquer qu'il existe toute une classe d'ouvrages, et non des moins importants, que les bibliothèques universitaires peuvent se dispenser d'acheter. Nous voulons parler des manuels d'études, des ouvrages d'un usage permanent que professeurs et étudiants ont besoin d'avoir constamment sous la main. Ces « Handbücher » sont achetés directement par les bibliothèques des « Instituts Universitaires », autrement dit par les bibliothèques de séminaires et de laboratoires. Ces bibliothèques spéciales, de création relativement récente, mais qui se sont développées rapidement, constituent une sorte de prolongement de la Bibliothèque universitaire avec laquelle elles restent en relations constantes, et à laquelle elles sont tenues de reverser les ouvrages dont elles n'ont plus besoin. Cf. « Erlass betreffend die Bibliotheken der Universitäts-Anstalten und deren Beziehungen zu den Universitäts-Bibliotheken » *Centralblatt f. B.*, 1891, p. 550-551. Quelques chiffres empruntés à M. SCHWENKE donneront une idée de la richesse de ces bibliothèques. A Bonn elles renferment 40 000 volumes ; à Halle, 40 000 ; à Breslau, 72 000. A Jena les fonds d'achats dont elles disposent se montent à 7 000 M., ils atteignent 14 700 M. à Halle. D'après M. DZIATZKO on peut estimer à 330 000 le nombre des volumes des « Institu'sbibliotheken » des universités prussiennes, soit en moyenne 36 000 volumes par université. *Op. cit.*, p. 39. — Ce qu'il convient d'ajouter, c'est qu'en Allemagne l'Université et la Bibliothèque faisant deux, les bibliothèques de laboratoire ne nuisent en rien à la Bibliothèque universitaire. On peut même

partie du moins, à combler les lacunes les plus importantes[1]. De 1885 à 1890 le Landtag prussien a mis ainsi à leur disposition la somme énorme de 450000 marks[2], et après une période d'arrêt qu'explique la forte hausse du budget ordinaire, il leur a donné dans l'*Extraordinarium* des derniers « États » de nouvelles preuves de sa libéralité et de l'intérêt qu'il leur porte. Voici à ce sujet quelques extraits empruntés aux budgets du royaume de Prusse depuis 1897. — 1897. « Pour remédier aux lacunes signalées dans les collections: 1er versement de 10000 M. à la bibliothèque de Königsberg et 1er versement de 5000 M. à la bibliothèque de Münster[3] ». — 1898. Pour le même objet : 2e et dernier versement de 10000 M. à la bibliothèque de Königsberg; 2e et dernier versement de 5000 M. à la bibliothèque de Münster et versement unique de 5000 M. à la bibliothèque de Marburg. Un crédit extraordinaire de 6000 M. est en outre ouvert à la bibliothèque de Kiel et un autre de 10000 M. à la bibliothèque de Göttingen pour la constitution de bibliothèques de référence destinées aux étudiants[4]. — 1899. Une somme de 8000 M. est attribuée à chacune des bibliothèques de Bonn, Breslau et Halle pour organiser comme à Göttingen et à Kiel des bibliothèques de référence[5]. — 1900. Une somme de 150000 M. est accordée aux bibliothèques universitaires pour combler les lacunes de leurs collections. Les bibliothèques de Greifswald et de Marburg

---

dire qu'elles constituent pour cette dernière une source de revenus appréciable puisque, par le reversement périodique auquel elles sont astreintes, elles l'enrichissent.

1. « Diese einmaligen Bewilligungen sind überdies dadurch interessant dass sie die faktische Anerkenntniss enthalten, dass vordem nicht ausreichende für die Bibliotheken gesorgt gewesen ist. » — CK — *Centralblatt f. B.*, 1897, p. 447-448.

2. Den vielseitigen Klagen über die Lückenhaftigkeit der Bücherbestände auf wichtigen Gebieten suchte die Regierung in den Jahren 1885 bis 1890 durch ausserordentliche Geldmittel im Betrage von 450 000 Mk. (zusammen) abzuhelfen, welche der preussische Landtag bereitwilligst zur Verfügung stellte, und die zugleich dazu dienten, die an mehreren Bibliotheken dringend nöthigen Katalogisirungsarbeiten der Vollendung näher oder doch in schnelleren Gang zu bringen. Was für die Berliner Königliche Bibliothek allein während dieser Zeit ausserordentlicherweise geschah, ist dabei nicht in Rechnung gebracht. » DZIATZKO, *op. cit.*, p. 35-36. Pendant la même période les crédits extraordinaires, votés pour la Bibliothèque royale, s'élevèrent à 205 000 Mk., auxquels il faut ajouter les 305 000 Mk. accordés en 1889 pour l'achat de la « Bibliotheca Meermanniana ». Cf. l'article de — CK — *Centralblatt f. B.*, 1897, p. 447.

3. *Centralblatt f. B.* 1897, p. 130.

4. *Ibid.*, 1898, p. 130-131.

5. *Ibid.*, 1899, p. 142-143.

reçoivent en outre 6000 M. chacune, pour la création de bibliothèques de référence et la « Paulinische Bibliothek » de Münster, pour le même objet, 5000 M.[1].

Ainsi donc les crédits supplémentaires accordés pendant les quatre derniers exercices aux Bibliothèques universitaires prussiennes pour achats de livres se montent à 242 000 M. Cette somme est considérable; elle le serait bien davantage encore si le Budget extraordinaire n'avait pas à faire face en ce moment, aux lourdes dépenses qu'entraîne, comme nous le verrons par la suite, la construction de bâtiments nouveaux pour les bibliothèques de Königsberg et de Marburg.

La conclusion de ce que nous venons de dire, c'est que s'il reste encore beaucoup à faire pour mettre les bibliothèques des Universités allemandes à même de faire face à toutes les exigences, elles disposent cependant, d'ores et déjà, de ressources suffisantes, pour donner satisfaction aux exigences essentielles. Dans les limites où l'état de leurs finances les contreignait de se restreindre, les divers gouvernements de l'empire, et à leur tête la Prusse, se sont efforcés jusqu'ici de les doter largement. Le passé est un sûr garant de l'avenir. Avec le temps la situation déjà prospère ira sans nul doute en s'améliorant encore; l'œuvre entreprise est en effet une œuvre de longue haleine, non l'œuvre d'un jour. Comme le rappelait M. le Dr Hartwig il y a quelques années: « *Gut Ding will Weile haben*[2] ».

Service des Achats. « C'est au bibliothécaire et au bibliothécaire seul », a dit M. le Dr Graesel, « qu'il appartient de diriger le service des acquisitions, non seulement parce qu'il connaît mieux que personne les besoins de l'établissement qu'il a charge d'administrer, mais encore parce que son action s'exerce sans idées préconçues et ne s'inspire que des véritables intérêts de la bibliothèque[3]. »

1. *Ibid.*, 1900, p. 145-147. Outre les 150 000 M. mis cette année à la disposition des Bibliothèques universitaires de Prusse, les bibliothèques de séminaires, dont nous avons parlé plus haut, reçoivent également « zur Ausfüllung von Lücken » 50 000 M. — De son côté le gouvernement badois a récemment voté une somme de 14 000 M., destinée en partie à la Bibliothèque de Heidelberg afin que celle-ci puisse, d'une part combler « durch Anschaffung teuerer Werke » certaines lacunes importantes, d'autre part faire cataloguer et publier en partie les manuscrits grecs précieux et les Papyrus qu'elle possède. Cf. « Die Leistungen Badens für Bibliotheken ». *Centralblatt f. B.*, 1900. p. 148.

2. *Die Nation*, 1894, N° 31, p. 463.

3. *Manuel de Bibliothéconomie*, p. 324.

C'est là un principe qui est aujourd'hui universellement admis en Allemagne, et qui nous paraît la conséquence naturelle de l'autonomie accordée aux bibliothèques. Chaque Directeur est donc maître de son budget et chargé, à l'exclusion de toute ingérence étrangère, du service des achats. Les anciennes « Commissions d'achats » dont ROBERT DE MOHL disait « qu'elles faisaient plus de mal que de bien[1] » ont peu à peu disparu ou se sont transformées. Les unes, comme la Commission de Freiburg i. B, se sont dissoutes d'elles-mêmes[2], les autres ont été progressivement dépouillées de leurs privilèges par mesures administratives, et réduites à un rôle purement passif[3]. Il n'existe donc plus de « Commissions d'achats » proprement dites, et si nous trouvons

---

1. « Toutes les expériences faites jusqu'ici... n'ont prouvé qu'une chose, c'est que les Commissions consultatives n'ont aucune raison d'être. Quand il en existe une, ce qui peut arriver de mieux, c'est que ses membres, au bout de peu de temps, se lassent d'intervenir, car lorsqu'ils prennent leur rôle au sérieux, et veulent exercer une action quelconque, ils font réellement plus de mal que de bien. » Cf. GRAESEL, *Manuel*... p. 326. Citation de ROBERT DE MOHL. Le savant auteur du *Manuel*... ajoute : « En imposant au bibliothécaire... la tutelle d'un pouvoir étranger, en soumettant son activité au contrôle arbitraire de Commissions quelconques, en le forçant de subordonner les achats qu'il juge utiles à l'approbation préalable d'une autorité supérieure, on paralyse son entrain et sa bonne volonté et sous prétexte d'assurer d'une façon normale le développement de la bibliothèque, on le limite et on l'entrave. » C'est actuellement l'avis de tous les hommes compétents et voici à ce propos ce qu'a bien voulu nous écrire M. le Prof. SCHAARSCHMIDT, le distingué Directeur de la Bibliothèque de Bonn : « Mit den Bibliotheks-Commissionen hat man, in Deutschland wenigstens, nur schlechte Erfahrungen gemacht. Ich könnte Ihnen allerhand unerquickliche Einzelheiten darüber erzählen : halte es aber für überflüssig da Sie in Frankreich aller Wahrscheinlichkeit ganz dasselbe darüber wissen und urtheilen wie wir. »

2. « In Freiburg i. Bad. trat die Kommission infolge der richtigen Initiative der Werwaltung so wenig ernstlich in Function, dass sie 1887 trotz ihrer früheren weitgehenden Befugnisse einstimmig ihre eigene Auflösung beantragte und erreichte. » DZIATZKO, *op. cit.*, p. 29. C'est dans la séance du 15 novembre 1887 que cette décision fut prise. La Commission se réunit une dernière fois le 6 décembre pour prendre connaissance des nouveaux « Statuts » dressés, sur sa demande, par le Bibliothécaire. Elle les approuva à l'unanimité et ils furent ratifiés par le ministre des cultes quelques mois plus tard, le 17 mars 1888.

3. Il en a été ainsi à Jena, où la Commission, qui avait jusqu'en 1889, la haute main sur les achats, ne peut plus maintenant que « faire des propositions ou émettre des vœux » « Vorschläge machen und Wünsche äussern. » Nous devons ajouter que la Commission n'avait jamais usé de ses droits. « De facto hat sie weder früher sich um die Anschaffungen gekümmert, noch jetzt, sondern die Ankäufe wurden und werden *vom Bibliothekar selbständig* besorgt. » (*Lettre de M. le D*r MÜLLER).

encore, dans un certain nombre d'Universités, des « Commissions de bibliothèque », ces Commissions, comme nous le dit M. Dziatzko, n'ont d'autre but que de servir de trait d'union entre l'Université et la Bibliothèque universitaire[1]. Elles peuvent donner des indications au bibliothécaire, elles ne peuvent lui donner d'ordres[2]. Leur pouvoir est consultatif, non exécutif. En réalité elles ne subsistent plus que pour la forme, et ne se réunissent presque jamais. A Munich la Commission tient une séance par an, « séance très courte »[3], à Marburg elle ne s'est pas réunie une seule fois depuis 12 ans[4], enfin les Commissions de Würzburg[5], Königsberg[6] et Breslau[7], pour ne pas en citer d'autres, n'ont plus qu'une exis-

---

1. « Die Verbindung der Körperschaft mit ihrem wichtigsten allegemeinen Institute zu erhalten. » Dziatzko, *op. cit.*, p. 28. « ... Zur Aufrechthaltung des Zusammenhangs zwischen der Universität und der Bibliothek ist die Bibliothekskommission eingesetzt. » « Reglement für die Bibliothekskommission der Königlichen Universität zu Kiel » *Bibliothek-Ordnung für die Königliche Universitäts-Bibliothek 1879*, II, § 1. — « Um den Zusammenhang zwischen der Universität und der Königl. Universitäts-Bibliothek aufrecht zu erhalten, wird durch die 4 Fakultäten eine Kommission von 5 Mitgliedern zusammengesetzt.... » *Reglement f. die Bibliotheks-Kommission der Königlichen Friedrich-Universität Halle-Wittenberg*, etc., etc.

2. C'est ce qui résulte des termes mêmes des règlements. Le paragraphe 6 du règlement de Göttingen, relatif à la Commission de la bibliothèque, spécifie que « ihre Mitwirkung bei Anschaffungen nur berathend und anregend ist » *Communication de M. le prof.* Dziatko.) A Leipzig « die Commission hat das Recht, auf die Ausfüllung besonders fühlbarer Lücken der Bibliothek hinzurwirken, dem Oberbibliothekar Desiderien vorzulegen übrigens aber der Verwaltung keine Vorschriften zu machen » (*Communication de M. le Prof.* O. von Gebhardt) A Halle la Commission a le droit « Vorschläge wegen Anschaffung neuer Bücher zu machen » mais ne peut en aucune façon imposer ses volontés à la direction. *Reglement für die Bibliotheks-Kommission*, etc.

3. « Die Commission wirkt nur in anregendem und berathendem Sinne. Sie sollte jedes Semester einmal unter dem Vorsitze des Rektors zusammentreten. In Wirklichkeit findet aber nur alle Jahre *eine* (sehr kurze) Sitzung statt. » (*Communication de M. le Dr* Schnorr von Carolsfeld.)

4. Depuis 1887. (*Renseignement fourni par M. le Dr* Roediger).

5. « Die Auswahl und Anschaffung der Bücher erfolgt fast ausschliesslich durch den Unterzeichneten « (*Lettre de M. le Dr* Kerler.)

6. Es besteht [in Königsberg] ein « Bibliotheks-Rath », derselbe tritt aber fast niein Thatigkeit und jedenfalls hat er nichts mit den regelmässigen Bücheranschaffungen zu thun. Diese liegen vielmehr ganz in der Hand des Bibliothekdirecktors. (*Lettre de M. le Dr* Schwenke.)

7. « Die Bücherankäufe liegen im Wesentlichen ganz in der Hand des Bibliotheks-Direktors ; ich bin aber stets gern bereit Anschaffungs-Wünschen, die an mich herantreten, nach Möglichkeit zu entsprechen. Die hiesige Bibliotheks-Commission besteht

tence purement nominale. Et dans quel but, en effet, ces Commissions se réuniraient-elles ? Pour signaler au directeur quelque ouvrage important à acheter? Mais chacun des membres de la Commission peut inscrire sur le « registre des demandes[1] » les titres des ouvrages dont l'acquisition lui parait utile, et a en outre toute latitude pour faire part directement au bibliothécaire de ses desiderata[2]. Si dans deux ou trois universités les Commissions de bibliothèque se réunissent encore d'une façon régulière, cela tient surtout à des motifs d'ordre particulier[3], mais le rôle qu'elles jouent n'en reste pas moins tout à fait effacé. Il est en effet prouvé que les achats effectués sur leurs conseils n'atteignent pas 1/5e de la totalité des acquisitions. Les Bibliothécaires peuvent donc, comme nous le disions tout à l'heure, gérer leur budget en toute indépendance, au mieux des intérêts qui leur sont confiés[4]. Les

---

noch ; ihre *sehr* seltene Mitwirkung in Bibliotheksdingen ist lediglich eine berathende und anregende. ». (*Lettre de M. le Dr* STAENDER.)

1. Ce registre des demandes est en général, placé dans la salle du prêt. Dans certains établissements, entre autres à Göttingen, il est établi en double exemplaire, dont l'un est déposé à la Bibliothèque et l'autre à l'Université.

2. Voici ce qu'un de nos correspondants a bien voulu nous écrire à ce propos : « Desideriert wird überhaupt im Ganzen wenig, am ersten noch von den jüngeren Docenten und besonders für Spezialfächer die sie sich gerade gewählt haben, wobei es immer nur gilt abzurechnen, da es eine bekannte Erscheinung ist, das sobald ein solcher jüngerer Docent einmal weggeht, gerade diese seine Spezialität womöglich niemals wieder von einem andern aufgenommen wird. »

3. Le plus souvent motifs d'ordre personnel. Nous pourrions citer telle université où la Commission ne continue à se réunir que parce que le président « ziemlich von sich, selbst eingenommen » et persuadé de l'importance de son rôle s'obstine à la convoquer. Elle possède du reste si peu d'influence que, plûtôt que de lui soumettre leurs demandes les membres du corps enseignant préfèrent les exprimer « viva voce » au bibliothécaire, (vorziehen dem Bibliotheksvorstande ihre resp. Wünsche selbst vorzutragen. »

4. A Strasbourg, les facultés ont renoncé virtuellement, en faveur du bibliothécaire, au privilège qui mettait à leur disposition la moitié du budget des achats. Ce privilège leur avait été conféré par le « statut » de 1872 qui avait nettement délimité (art. 6 et 7) les parts respectives du bibliothécaire et de l'Université sur les sommes affectées aux achats de livres par le « Landeshaushalts-Etat » § 6. « Die eine Hälfte der nach dem Etat für Bücheranschaffungen zu verausgabenden Gelder steht zur Verfügung des Oberbibliothekars... » — § 7. « Ueber die Verwendung der anderen Hälfte steht den Facultäten der Universität Strassburg... die Verfügung zu. » *Statut für die Bibliothek vom 1. Juli 1872.* Depuis lors la situation a changé et M. le Prof. BARACK a maintenant la haute main sur tout le budget. Voici du reste ce qu'il a eu l'obligeance de nous écrire à ce sujet : « Zu den § 6 und 7 bemerke ich dass nach der sich gebil-

règlements s'expriment sur ce point avec une netteté qui ne laisse place du reste à aucune discussion[1]. S'ils diffèrent dans la forme, ils sont identiques dans le fond et peuvent tous se résumer dans la phrase concise du règlement de Freiburg : « Le Bibliothécaire choisit et arrête les achats[2].

Cela ne veut pas dire cependant que les Bibliothécaires jouissent d'une liberté absolue, sans limites et sans contrôle. Outre qu'il leur est en effet recommandé de tenir compte, dans la mesure du possible, des demandes qui leur sont adressées directement par les professeurs ou des vœux qui leur sont transmis[3], ils sont encore tenus d'envoyer chaque année à l'administration centrale un rapport détaillé sur leur gestion, leurs dépenses et les acquisitions qu'ils ont faites[4].

---

deten Praxis die Facultäten der Universität auf ihr Vorschlagsrecht verzichten und der Bibliotheksverwaltung unbeschränkte Verfügung über die Fonds zur Beschaffung von Büchern zugestehen. »

1. Der Director hat für die Ergänzung und Vervollständigung der Bibliothek durch zweckmässige Ankäufe der neuen Erscheinungen der Litteratur,sowie durch Erwerbungen auf Versteigerungen, durch Ankäufe auf antiquarischem Wege, oder durch Umtausch von Doubletten Sorge zu tragen... » *Reglement für die Universitäts-Bibliothek zu Berlin.*

2. « Ueber die Anschaffung... entscheidet der Oberbibliothekar » *Statuten für die Universitäts-Bibliothek zu Freiburg i. B.* § 8.

3. « Hinsichtlich der Vermehrung der Bibliothek durch Neuanschaffungen... [hat der Bibliotheksvorstand]... die Wünsche und Vorschläge der Bibliothekscommission nach Möglichkeit zu berücksichtigen ; endlich den berechtigten Wünschen Einzelner nach Anschaffung ihnen nöthiger, für die Bibliothek geeigneter Bücher, soweit thunlich, zu entsprechen. » *Dienstanweisung für die Beamten.. der Universitäts-Bibliothek zu Jena* §. 10. — « Die Anschaffungen erfolgen mit thunlicher Berücksichtigung der von den Benutzern und besonders der von den Universitätslehrern ausgesprochenen Wünsche» *Reglement für die K- u. Universitäts-Bibliothek zu Königsberg* § 6. — Bei dem Ankauf neuer und älterer Bücher... ist den Wünschen der Universitätslehrer soweit als möglich zu entsprechen. » *Reglement f. die K. Universitäts-Bibliothek zu Bonn* § 12.

4. « Der Director hat nach Ablauf eines jeden Rechnungsjahres einen Bericht über die während desselben vorgekommenen Veränderungen,über den Umfang der Benutzung der Bibliothek, sowie über die wichtigeren neuen Erwerbungen abzufassen.. » *Reglement f. die Universitäts-Bibliothek zu Berlin* § 22. — « Am Schlusse jedes Etatsjahres wird dem Universitäts Curator zur Uebermittlung an den Unterrichtsminister ein Bericht über die Verwaltung der Bibliothek eingereicht, welcher eine Uebersicht der wichtigeren Vorgänge und Resultate des abgelaufenen Geschäftsjahres enthält und dem eine Liste der wichtigsten Erwerbungen und der werthvollsten Geschenke beizufügen ist. » *Reglement f. die K. Universitäts-Bibliothek zu Bonn* § 29. Ces rapports annuels sont imprimés dans les Chroniques des Universités. Cf. Graesel, *Manuel...* p. 573.

L'organisation du service des achats n'est pas la même dans toutes les bibliothèques. Chaque directeur est libre d'y apporter les modifications ou perfectionnements qu'il juge utiles; néanmoins elle présente partout certains caractères communs que nous allons mettre en lumière.

D'une façon générale les livres nouveaux sont, dans toutes les bibliothèques, achetés directement par le bibliothécaire. « Cette tâche épineuse et laborieuse lui est singulièrement facilitée par l'organisation de la librairie en Allemagne » et par le système encore peu répandu en France, de la communication[1]. « Tous les libraires en relations avec une bibliothèque, chacun pour sa spécialité, ou le libraire unique qui est chargé de fournir toutes les nouveautés, lui envoie à intervalles fixes, sans commande spéciale, tout ce qui a paru depuis le dernier envoi, soit en général, soit dans le genre de livres qu'il fournit; ces livres sont dits envoyés en communication ou à l'examen (*Zur Ansicht*). » Les nouveautés allemandes sont adressées chaque semaine à la bibliothèque par un libraire de la localité; quant aux nouveautés étrangères, elles arrivent en général au commencement de chaque mois par l'intermédiaire d'une des grandes maisons de Berlin[2]. Il est inutile de faire ressortir l'avantage de ce procédé; il permet en effet de choisir les ouvrages « *de visu* et non, comme cela arrive trop souvent, quand on n'a pas ces facilités, d'après le titre seul. »

Le directeur de la Bibliothèque, assisté ordinairement d'un ou deux, et quelquefois même de trois bibliothécaires[3] choisit parmi

---

1. « Rapport » *Bulletin de l'instr. publique*, 1874, p. 253.

2. Voici par exemple comment les choses se passent à Greifswald : « Wöchentlich einmal und zwar Dienstags, schicken nun 2 hiesige Buchhandlungen alles was 1. an Fortsetzungen, Zeitschriften, in den letzten 8 Tagen eingegangen ist ; 2 Nova, soweit sie glauben, dass die Bibliothek ein Interesse daran haben kann, zur Ansicht und Auswahl.., Di se Ansichtssendungen hiesiger Buchhandlungen umfassen jedoch fast ganz ausschliesslich nur deutsche Literatur; zu Anfang jedes Monats sendet Asher in Berlin, der auch jede Woche die fremdländische Journale schickt eine Ansichtssendung französischer, englischer, italienischer, etc. Literatur, aus welcher das Wichtigste ausgesucht wird ». Ces renseignements nous ont été obligeamment communiqués par M. le Dr Müldener, Bibliothécaire en chef à la Bibliothèque universitaire de Greifswald.

3. « Nach § 9 der « Instruction fur die Bibliothekare... der Universitäts-Bibliothek zu Göttingen vom 23 August 1884, haben die beiden ersten Bibliothekare dem Direktor bei der Auswahl der zu erwerbenden Bücher zu unterstützen ». *Communication de M. le Professeur* Dziatzko.— A Leipzig « Die Anschaffungen erfolgen durch [die Verwaltung] motu proprio und zwar in der Weise, dass durch eine Anzahl Buchhändler die in-und

les livres qu'il a reçus ceux dont l'achat lui paraît nécessaire et retourne les autres. S'il éprouve quelque doute sur la valeur d'un ouvrage spécial, il s'adresse au professeur le plus compétent pour l'apprécier et lui demande son avis[1]. Grâce à l'entente parfaite qui existe entre les bibliothèques universitaires et les universités, certains bibliothécaires ont même pu, sans rien abdiquer de leurs prérogatives et de leurs droits, organiser le service des achats sur des bases assez larges pour faire participer les professeurs eux-mêmes aux travaux que ce service leur impose.

A Göttingen et à Greifswald, par exemple, les ouvrages nouveaux envoyés à examen sont déposés à mesure qu'ils arrivent dans une salle spéciale où les professeurs peuvent venir les consulter. Si parmi les livres communiqués tel professeur en trouve un qui l'intéresse particulièrement, il n'a qu'à le signaler sur un formulaire spécial (placé à Göttingen à côté de chaque ouvrage) en indiquant qu'il en conseille l'achat[2]. Le Bibliothécaire décide en dernier ressort, mais les avis qui lui sont ainsi donnés facilitent son travail et allègent, jusqu'à un certain point, la lourde responsabilité qui lui incombe.

Chaque Bibliothèque universitaire reçoit donc au fur et à mesure de leur publication la plupart des ouvrages importants, allemands et étrangers. En ce qui concerne les ouvrages anciens.

---

ausländischen neuen Erscheinungen an bestimmten Wochentagen zur Ansicht vorgelegt und durch den Direktor, unter Assistenz des 2. Oberbibliothekars und unter Umständen auch der Fachbeamten, eine Auswahl des für die Bibliothek Wünschenswerthen vorgenommen wird » (*Lettre de M. le Professeur* O. VON GEBHARDT.)

1. « Es versteht sich dass wir Direcktoren bei den Anschaffungen uns dabei vielfach auf Rathschläge stützen, welche wir von befreundeten, sachkundigen Professoren einholen und erhalten. » (*Lettre de M. le Professeur* SCHAARSCHMIDT). M. le Professeur DZIATZKO nous écrit de même qu'il consulte les professeurs compétents sur la valeur des ouvrages speciaux, lorsque cette valeur « nicht bereits durch dass allgemeine wissenschaftliche Urtheil feststeht. »

2. « Alle wissenschaftlichen Novitäten... werden in der Bibliothek in einem den Universitäts- lehrern zugänglichen Zimmer zur Ansicht ausgelegt und können von diesen auf bestimmten Formular, das jedem Buche beiliegt, zur Anschaffung empfohlen werden. « Ce renseignement qui concerne Göttingen nous a été fourni par M. le Professeur DZIATZKO. — Voici maintenant un extrait d'une lettre de M. le Dr MÜLDENER relatif à Greifswald : « Die Nova werden im Katalogzimmer [von Dienstag] bis zum Freitag offen zu Jedermanns Ansicht ausgelegt ; wünscht ein Dozent die Anschaffung eines ihn speziell interessierenden Werkes, so legt er einen Zettel hinein : « Zur Anschaffung empfohlen durch... X. »

ils sont achetés par le bibliothécaire soit *motu proprio* soit sur demandes des professeurs. Comme nous l'avons dit plus haut, il y a dans chaque bibliothèque un « registre » sur lequel ces demandes sont consignées et le bibliothécaire leur donne satisfaction dans la mesure du possible[1].

La plupart du temps elles portent du reste sur des ouvrages dont l'acquisition avait été décidée en principe par le directeur, et qui se trouvaient, à ce titre, inscrits sur la liste des desiderata dressée par la Bibliothèque. Cette liste, classée par ordre méthodique, comprend « les principales œuvres anciennes spéciales à chaque science » que l'établissement ne possède pas, et qui sont recherchées d'occasion dans les catalogues d'antiquaires[2].

Pour diriger ses achats dans un sens conforme aux intérêts généraux de sa bibliothèque, le bibliothécaire ne doit « rien laisser au hasard et à l'arbitraire[3] ». Il lui faut donc une règle, et cette règle est clairement formulée dans toutes les ordonnances administratives : « Pour les achats de livres anciens et nouveaux » disent les règlements, « le bibliothécaire devra veiller à tenir autant que possible la balance égale entre toutes les branches de l'enseignement[4] ».

---

1. Dans certaines bibliothèques il est d'usage, lorsqu'un ouvrage porté au registre n'est pas acheté, de signaler sommairement, en marge, les raisons pour lesquelles la Direction a jugé bon d'en différer ou d'en repousser l'acquisition. Il en est ainsi, par exemple, à Bonn, Königsberg, Göttingen, etc. Cf. les réglements de ces universités.

2. La liste en question est dressée à l'aide des répertoires bibliographiques : « Zur systematischen Konstatirung von Lücken der Sammlung werden bibliographische Verzeichnisse für einzelne Disciplinen durchgegangen, in denselben die für die Bibliothek nothwendigen Bücher bezeichnet und es wird dann nach den Katalogen festgestellt, welche derselben vorhanden sind und welche fehlen. » *Universitätsbibliothek Heidelberg, Verwaltungsbericht des Oberbibliothekars vom 10 Juni 1875.* Heidelberg, 1877, p. 17 Les achats chez les antiquaires sont recommandés par certains réglements. Voici comment s'exprime celui d'Jena, § 12. « Um die für Vermehrung der Bibliothek zur Verfügung stehenden Mittel möglichst ausgiebig zu verwenden, soll der Bibliotheksvorstand nicht nur vorzugsweise von denjenigen Buchhandlungen kaufen, welche die günstigsten Bedingungen der Verkäufe stellen, sondern auch unausgesetzt auf vortheilhafte gelegentliche antiquarische Ankäufe Bedacht nehmen... »

3. Cf. à ce sujet Graesel, *Manuel...* ch. V. « De l'accroissement de la Bibliothèque » p. 328.

4. Bei dem Ankauf neuer und älterer Büchersind alle wissenschaftlichen Fächer, soweit dies thunlich ist, gleichmässig zu berücksichtigen... « *Reglement f. die Univ.-Bibl. zu Bonn* §. 12. C'était une des règles que Ritschl s'était imposée « Im Lauf der Jahre möglichst gleiche Betheiligung aller Fächer an der Vermehrung. » Cf. O. Ribbeck, *F. W. Ritschl*, Bd. II, p. 259. — « Bei dem Ankauf älterer und neuer Werke hat

Dans certaines bibliothèques la part de chaque spécialité dans le budget général a même été autrefois fixée à l'avance[1]. Ce système était défectueux en ce sens « qu'il n'était pas assez flexible pour suivre dans ses variations la production scientifique et littéraire qui se porte tantôt sur un point, tantôt sur un autre[2] » et il tomba rapidement en désuétude, mais il témoigne du moins de l'importance que les pouvoirs publics attachèrent toujours à l'exécution rigoureuse du principe indiqué plus haut. C'est à l'application patiente et réfléchie de ce principe que les bibliothèques des universités allemandes doivent d'être devenues ce qu'elles sont aujourd'hui. des bibliothèques encyclopédiques dans toute la force du terme, où se trouvent représentées, par leur « *Standard Works* »[3] toutes les branches de la science et toutes les manifestations de la pensée. Mais le mérite de cette « application patiente et réfléchie » remonte tout entier aux bibliothécaires. C'est à leur direction scientifique qu'est dû le choix judicieux des achats, l'homogénéité des collections, le développement rationnel de toutes les classes[4]. Ils ont été les artisans consciencieux de l'œuvre accomplie et ont prouvé, par les résultats obtenus, qu'ils étaient à la hauteur de leur mission.

Richesse et accroissement des bibliothèques universitaires. — Au début de ce travail, nous avons signalé, en termes généraux, la richesse des bibliothèques scientifiques allemandes et la rapidité de leur accroissement. Nous allons entrer ici dans quelques détails

---

der Bibliothekar alle Fächer thunlichst gleichmässig zu berücksichtigen.. ». *Bibliothek-Ordnung für die Königliche Universitäts-Bibliothek zu Kiel* I, § 9. — « [Der Direktor] hat dabei [bei den Anschaffungen] sein Hauptaugenmerk darauf zu richten, dass die verwendbaren Mittel auf die zu berücksichtigenden Wissenszweige angemessen vertheilt... werden » *Statuten f. die Universitäts-Bibliothek zu Freiburg i. B.* § 8.

1. Ainsi à Giessen.

2. Cf. « Rapport » *Bulletin de l'Instruction publique* 1874, p. 253, voir également Graesel, *Manuel...* p. 331-332.

3. Il va sans dire que les « Brochüren und Flugschriften von nur ephemeren Anlass und vorübergehendem Interesse » ainsi que les publications bon marché que les particuliers peuvent facilement se procurer, ne sont pas achetées par les Bibliothèques. Cf. O. Ribbeck, *op. cit.*, II, p. 259.

4. Qu'on compare à ce point de vue les bibliothèques universitaires françaises, trop souvent composées hélas ! de collections disparates que rien ne relie les unes aux autres, avec les bibliothèques universitaires allemandes, et l'on reconnaîtra que l'action, encore prépondérante chez nous, des Commissions d'achats présente de réels inconvénients.

complémentaires, afin de préciser, à ce double point de vue, la situation particulière des bibliothèques universitaires.

Les bibliothèques universitaires allemandes sont très riches, riches non seulement en livres modernes, mais encore en livres anciens, en incunables et en manuscrits[1]. Voici à cet égard quelques chiffres empruntés à la *Minerva* et à l'*Adressbuch* de M. SCHWENKE :

BIBLIOTHÈQUES	VOLUMES	INCUNABLES	MANUSCRITS
STRASSBURG...	730 000	2 000	3 870
GÖTTINGEN....	500 000	5 000	5 940
LEIPZIG.......	500 000	545	5 000
HEIDELBERG...	400 000	1 200	3 350
MÜNICH.......	400 000	2 900	2 022
WÜRZBURG....	350 000	1 800	1 500
BRESLAU......	300 000	2 500	3 000
TÜBINGEN.....	340 000	non comptés	3 600
GIESSEN......	250 000	1 200	1 400
FREIBURG. ...	250 000	500 à 600	600
BONN........	250 000	1 235	1 350
KÖNIGSBERG...	230 000	750	1 120
KIEL.........	229 000	2 000	2 401
HALLE.......	215 000	non comptés	1 852
JENA.........	200 000	non comptés	900
ERLANGEN....	185 000	2 100	2 035
ROSTOCK......	175 000	606	1 356
GREIFSWALD..	157 000	200	800
MARBURG.....	150 000	450	557
BERLIN.......	147 000	100	221
MÜNSTER.....	118 000	650	761

1. Riches aussi en documents relatifs aux différentes régions dans lesquelles elles se trouvent placées. La bibliothèque de Halle par exemple, possède une collection spéciale sur la Saxe et la Thuringe, qui contient plus de 35 000 numéros : la bibliothèque de Strasbourg a la plus riche collection d'*Alsatica* qui existe, etc... Il y a enfin dans quelques établissements d'importantes collections de cartes, estampes, monnaies, etc... Strasbourg renferme 30 000 portraits ou estampes, 10 000 cartes, et une collection de monnaies du pays de plus de 6 000 pièces. Göttingen possède une collection de 14 400 cartes, etc.

Les totaux portés sur ce tableau ne comprennent ni les thèses, ni les écrits académiques, ni les brochures non reliées, articles qui représentent dans chaque bibliothèque de 100 000 à 200 000 numéros; ils ne s'agit donc que de volumes et si l'on additionne les uns aux autres les chiffres fournis, on arrive à constater que, prises dans leur ensemble, les bibliothèques universitaires allemandes renferment un minimum de 6 000 000 de volumes, plus de 25 000 incunables et environ 45 000 manuscrits[1].

La plupart des bibliothèques que nous venons de citer ont eu des débuts très modestes. Elles se sont constituées autour « d'un « noyau primitif peu important et tout à fait hors de proportion « avec la richesse actuelle; de sorte que le fonds premier est abso- « lument noyé dans les accessions ultérieures et ne compte plus « qu'historiquement[2]. » Au commencement de ce siècle beaucoup d'entre elles étaient encore pauvres. La bibliothèque de Marburg fondée en 1527 possédait à peine 24 000 volumes[3], la bibliothèque de Bonn n'existait pas encore[4], d'autres, comme celles de Göttingen[5] et d'Erlangen[6], étaient alors de création récente et n'avaient pu

---

1. Voici, à titre de comparaison, les totaux des volumes contenus dans les bibliothèques universitaires françaises : (Paris, Sorbonne, Médecine et Droit réunis, et avec tous les doubles emplois que comporte ce déplorable morcellement), environ 478 000 volumes d'après la *Minerva ;* Toulouse 90 000 ; Montpellier 90 000 ; Lyon 89 000 ; Bordeaux 80 000 : Lille 68 000 ; Alger 63 000 ; Nancy 55 000 ; Dijon 47 000 ; Aix-Marseille 46 000 : Rennes 45 000 ; Caen 44 000 ; Poitiers 34 000 ; Grenoble 32 000 ; Clermont 29 500 ; Besançon 21 000. — Les chiffres que nous donnons ici sont, en ce qui concerne les bibliothèques de province, plutôt au-dessus qu'au dessous de la vérité. Ainsi donc, parmi les dépôts que nous venons de citer, il n'y en a pas un seul, celui de Paris excepté, qui atteigne 100 000 volumes et, à part la Sorbonne, aucun d'eux ne possède d'incunable ou de manuscrit. On a dit « que le déficit apparent de nos bibliothèques [universitaires] était comblé par les ressources de la Bibliothèque nationale (*Revue internationale de l'enseignement*, 1897, p. 379). C'est une erreur absolue. La Bibliothèque nationale ne prête pas, en effet, ses livres, et les bibliothèques de province ne peuvent, par conséquent, à aucun degré compter sur elle pour combler leur déficit.

2. Voir « Rapport » *Bulletin de l'Instruction publique*, p. 250.

3. Cf. Gottfried Zedler. — *Geschichte der Universitätsbibliothek zu Marburg von 1527-1887*. Marburg, 1896. Cet ouvrage a été analysé dans le *Centralblatt f. B.* 1896, p. 406-407.

4. Elle fut fondée en 1818, en même temps que l'Université. Schwenke, *op. cit.*, p. 54.

5. « Begründet 1735-36 durch die Bibliothek des Freih. Joach. Hnr. von Bülow (8912 Bde), die alte Göttinger Gymn. bibliothek, und Doubletten der Königlichen Bibliothek in Hannover. » Schwenke, *op. cit.*, p. 142.

6. « Begründet 1743 vom Markgrafen Friedrich von Bayreuth durch Schenkung seiner Privatbibliothek sowie der seiner beiden Vorgänger. » Schwenke, *op. cit.*, p. 116.

se développer beaucoup. Quelles sont donc les causes de leur prospérité actuelle? Ces causes sont, dans l'ordre historique : 1° le nombre considérable de collections et de bibliothèques privées qui leur ont été incorporées depuis cent ans soit par legs, soit par achats; 2° les dons très nombreux qui leur sont faits; 3° les ressources élevées mises par l'État à leur disposition; 4° enfin les échanges et le dépôt légal.

Nous avons étudié plus haut la question du budget d'achat des bibliothèques universitaires et nous n'y reviendrons pas, mais les autres sources d'accroissement que nous venons d'indiquer méritent à leur tour d'attirer notre attention.

Legs et achats de bibliothèques privées. — L'acquisition de collections privées a pour toutes les bibliothèques, et particulièrement pour celles qui sont encore en voie de formation, une importance évidente[1]. On sait en effet quelle est en général la valeur scientifique de ces collections. Formées dans un but déterminé par des spécialistes et des érudits, réunies avec patience pendant des années, sans cesse complétées dans leurs parties défectueuses, elles synthétisent parfois, sur telle ou telle branche de la science l'ensemble des connaissances humaines, et représentent un trésor d'un prix inestimable. Plutôt que de laisser ces collections précieuses, fruits de leurs recherches et de leurs labeurs, tomber après leur mort entre les mains des antiquaires, nombre de savants allemands, dans le cours de ce siècle, ont préféré les léguer aux bibliothèques des universités où ils avaient étudié ou enseigné. M. SCHWENKE, a dressé pour les différentes bibliothèques une liste complète des legs qui leur ont été faits ainsi depuis leur fondation. Sans remonter aussi loin et sans entrer dans de longs détails, nous allons indiquer, à titre de renseignement, les principales collections dont quelques établissements se sont enrichis pendant les trente dernières années. A défaut d'intérêt cette énumération servira du moins à prouver que la grande tradition de générosité et de désintéressement scientifiques n'est pas près de s'éteindre en Allemagne. — Bibliothèque universitaire de Berlin : Legs de PH. JAFFÉ (1870), A. TRENDELENBURG (1872), H. ROMBERG (1873), K. G. HOMEYER (1875), G. WENZEL (1882), JUST. OLSHAUSEN (1883), W. BORCHARD (1887),

1. Cf. GRAESEL, *Manuel*... p. 171 et sq.

ABARBANELL (1889). — Bibliothèque de Leipzig : Legs en 1877 de la « Gœthe-Bibliothek » de SAL. HIRZEL complétée plus tard par les dons de H. et L. HIRZEL, en 1878 des collections du professeur G. HAENEL, puis sucessivement de 1885 à 1890 des bibliothèques JUST. RADIUS, H. PLOSS, JOH. CZERMAK, ADOLF EBERT. — Bibliothèque de Heidelberg. En 1876 legs du pasteur J. G. LEHMANN de Nussdorf près Landau comprenant une très importante collection de documents relatifs à l'histoire du Palatinat. En 1882 legs du médecin NIK. FRIEDREICH et en 1885 de l'éditeur londonien NIK. TRÜBNER[1].

Nous croyons inutile de poursuivre cette liste que chacun peut facilement dresser soi-même à l'aide des renseignements fournis par l'*Adressbuch*. Il suffira de parcourir cet intéressant travail pour se convaincre que le cas des établissements que nous venons de citer n'est pas spécial, et qu'en réalité il n'y a pas une seule bibliothèque universitaire allemande qui n'ait, depuis 1870, hérité de collections privées plus ou moins importantes. Mais en dehors de celles qu'elles ont reçues en legs, il nous faut encore signaler les très nombreuses collections qu'elles se sont procurées par voie d'achats. Grâce à l'appui des pouvoirs publics qui n'hésitent pas, le cas échéant, à prendre à leur charge les frais élevés de ces acquisitions imprévues[2], elles ont pu s'incorporer nombre de bibliothèques précieuses dont l'émiettement au hasard des enchères eût été parfois une perte sensible pour la science. C'est ainsi que la bibliothèque de Bonn doit à la générosité de l'État prussien d'avoir pu acheter en 1886 la bibliothèque du professeur A. VON LASAULX et en 1891 celle du professeur NASSE[3]. Mais l'exemple le plus typique que nous puissions citer sur ce point est, sans aucun doute, celui de la bibliothèque universitaire de Strasbourg. C'est par l'acquisition de collections privées, acquisitions effectuées sur les crédits extraordinaires mis, à cet effet, à sa disposition par le *Landesausschuss* d'Alsace-Lorraine[4], que cette

1. Consulter SCHWENKE, *op. cit.*, aux noms des bibliothèques citées.

2. Le règlement de la Bibliothèque d'Jena fait un devoir au bibliothécaire de signaler au gouvernement, dès leur mise en vente, les bibliothèques privées ou les ouvrages rares dont l'acquisition lui paraît utile, § 12.

3. Cf. SCHWENKE, *op. cit.*, p. 55.

4. «... An ausserordentlichen Ausgaben für Bücherankäufe und Einbände weist der Landeshaushalt auf ca. 40 000 Mk. jährlich bis 1876, 35 000 in den beiden nächs-

bibliothèque a pu se reconstituer avec une rapidité qui tient du prodige, et réunir, en moins de trente ans, sur chacune des branches de la science, un merveilleux ensemble de documents et de sources. Parmi ses principaux achats nous mentionnerons les suivants : Bibliothèque HEITZ (27 503 pièces et 1 818 manuscrits). Cette bibliothèque célèbre et d'une importance capitale pour l'histoire d'Alsace, a constitué le noyau de la collection d'Alsatica qui existe à l'heure actuelle, et qui est véritablement « la perle » de la bibliothèque[1]; Bibliothèque de droit du professeur VON VANGEROW de Heidelberg (7 000 volumes). Bibliothèque du curé BLOCK, de Geseke en Westphalie, sur la Renaissance et la Réforme (5 049 ouvrages). Bibliothèque du professeur GOLDSTÜCKER de Londres comprenant en 2 302 numéros « presque toutes les œuvres complètes qui se rapportent à la philologie sanscrite et aux antiquités indoues ». Bibliothèque de philologie de MENKE (18 000 volumes). Bibliothèque de physique de POGGENDORF (3 500 volumes). Collection RÖDIGER (Semitica) (1 800 volumes), etc., etc[2].

Ajoutons qu'à défaut de l'État les universités et parfois même les sociétés savantes régionales n'hésitent pas à voter des subventions spéciales afin de permettre aux bibliothèques l'acquisition de manuscrits ou de documents jugés intéressants pour la science. C'est dans ces conditions que la bibliothèque de Göttingen a pu acheter l'année dernière les lettres de GAUSS à SCHUMACHER[3].

---

ten Jahren 1880 und 1881, von da ab jährlich 5000 bis 1893-94, seitdem ist dieser Posten im Extraordinarium weggefallen... » Cf. S. HAUSMANN. *Die Kaiserliche Universitäts-und Landesbibliothek in Strassburg. Festschrift zur Einweihung des neuen Bibliotheksgebäudes.* Strassburg, 1895. Voir aussi C. THIAUCOURT. « Les bibliothèques universitaire et municipale de Strasbourg et de Nancy. » *Annales de l'Est.* 1891, p. 36-61 et J. LINDENLAUB. « L'Université de Strasbourg », *Société pour l'étude des questions d'Enseignement supérieur. Etudes de 1879.* Paris, Hachette, p. 457.

1. « ... Die Perle der Bibliothek bildet ihre einzig dasthende Alsatica Sammlung die durch den Ankauf der Heitz Bibliothek und dann durch zahlreiche u. wichtige Ankäufe wie durch unentgeltliche Beiträge aus dem Lande bereichert worden ist. » HAUSMAN, *op. cit.*, p. 46. Un catalogue imprimé de cette collection sera prochainement publié grâce à la générosité de la famille MÜHL qui, représentée par Madame WILHELMINE MÜHL, a mis à cet effet, à la disposition de la Bibliothèque de Strasbourg, une somme de 20 000 marks en souvenir du Dr Gustav MÜHL, ancien bibliothécaire, mort en 1880. De son vivant, le Dr MÜHL avait dirigé la section de la Bibliothèque consacrée à l'Alsace-Lorraine. Cf. *Centralblatt f. B.* 1900, p. 290.

2. Au sujet de ces diverses collections cf. les travaux déjà cités de HAUSMAN et de THIAUCOURT.

3. « Zum Ankauf einer Sammlung von Briefen Gauss' wurden der Bibliothek gütigst

Dons. — En dehors des achats ordinaires et extraordinaires et des legs qui leur sont attribués, les bibliothèques trouvent encore dans les dons qui leur sont faits par les professeurs de leurs universités respectives, par les particuliers, par les éditeurs, et surtout par les sociétés savantes, une source d'accroissements des plus appréciables.

Il est partout d'usage que les professeurs fassent présent de leurs ouvrages[1], et dans certaines universités, à Jena par exemple, ils y sont même obligés[2]. Ceux qui ont appartenu à l'Université comme élèves ou comme maîtres, ceux qui espèrent lui appartenir un jour, ceux qui ont des relations scientifiques avec elle, envoient en outre à la bibliothèque les travaux qu'ils font paraître. « Les éditeurs, toujours nombreux dans les villes universitaires, font en général don de leurs publications »; enfin les fonctionnaires de la région et les particuliers qui fréquentent la bibliothèque, ou qui s'y intéressent lui adressent, de temps à autre, des cadeaux plus ou moins importants[3]. En 1897-98 ces dons d'origines diverses ont fait entrer à la

---

Zuschüsse des Herrn Kurators und der Königlichen Gesellschaft der Wissenschaften bewilligt. » *Chronik der Georg-Augusts-Universität zu Göttingen für das Rechnungsjahr 1898-99.* Göttingen, 1899, p. 13 — Un fait analogue s'est produit en 1898-99 à la bibliothèque de Königsberg, et voici ce que nous trouvons, à ce propos dans le rapport annuel (1898-99) de M. le Dr Schwenke : « Vom Herrn Universitäts-Curator wurde die erste Rate eines ausserordentlichen Zuschusses bewilligt zum Wiedererwerb eines werthvollen, leider früher unserer Bibliothek entfremdeten Gebetbuchs der Herzogin Dorothea von Preussen, Handschrift von 1527 auf Pergament mit Miniaturen und Randleisten von Nikolaus Glockendon. Wegen Bereitstellung der Mittel, wofür eine zweite Beihilfe für das neue Etatsjahr in Aussicht gestellt wurde, musste der definitive Ankauf auf 1899-1900 verschoben werden. »

1. Cf. « Rapport » *Bulletin de l'Instruction publique*, p. 251.

2. « Der Bibliotheksvorstand hat darauf zu sehen... dass die Bücher, welche ordentliche Professoren bei ihren Anstellungen zu schenken (§ 27 des Universitäts-Statuts) und die Exemplare, welche die ordentlichen Professoren (§ 28 Ziffer 9 das.), die ordentlichen Honorar-und ausserordentlichen Professoren (§ 32 das.) von ihren jeweiligen wissenschaftlichen Veröffentlichungen unentgeltlich an die Bibliothek abzugeben haben, pünktlich geliefert werden. » *Dienstanweisung fur die Beamten... der Universitätsbiliothek zu Jena.* § 11. Il serait bon de prendre en France une mesure analogue.

3. Les dons ont joué un rôle particulièrement important dans la reconstitution de la bibliothèque de Strasbourg. De 1870 à la fin de 1874 on ne compte pas moins de 4 130 donateurs, et l'on peut estimer à environ 200 000 le chiffre des volumes reçus. Cf. Hausman et Thiaucourt, *op. cit.* Le règlement de l'Université stipule en outre que tout ouvrage donné à l'Université revient de droit à la Bibliothèque, bien que les deux établissements, comme nous le savons déjà, soient essentiellement distincts : « Auf Seiten

Bibliothèque de Göttingen 1 009 volumes et brochures et en 1898-99, 1516 volumes et brochures[1].

Mais ce sont surtout les sociétés savantes qui constituent, au point de vue des dons, la grande source de revenus, et cette source est pour les bibliothèques d'autant plus précieuse qu'elle n'est pas aléatoire et intermittente, mais régulière et continue. A Erlangen par exemple, la « Societas physico-medica » verse à la Bibliothèque toutes les publications qu'elle reçoit, le séminaire homilétique les ouvrages qu'il achète et le « Leseverein » académique les journaux ou revues auquel il est abonné[2]. A Giessen, la Société des sciences naturelles et médicales et la Société d'Histoire qui reçoivent à elles deux, en échange de leurs publications, environ 650 périodiques ont fondu leurs bibliothèques avec la Bibliothèque de l'Université[3]. A Göttingen, la Société royale des Sciences donne tous les ouvrages qui lui sont offerts[4]. A Kiel, la Société d'histoire du Schleswig-Holstein et la Société des Antiquaires agissent de même[5]. A Leipzig la Société royale des Sciences et la Société Jablonowski versent à la Bibliothèque toutes les publications qu'elles reçoivent[6], etc.

Ainsi dans chaque centre universitaire les sociétés savantes et la plupart des cercles académiques abandonnent au profit de la bibliothèque, et en échange des services qu'elle leur rend, les ouvrages, journaux et périodiques de tout genre, qui leur sont adressés.

Enfin les revues ou travaux publiés par certaines universités reçoivent parfois de l'État une subvention à condition de déposer à la bibliothèque tout ce qui leur parvient à titre d'échange. C'est le cas par exemple, pour les « Neue Heidelberger Jahrbücher »

---

der Universität ist hier vor Allem zu erwähnen dass.... Schenkungen von Büchern an die Universität grundsätzlich als Schenkungen an die Universität-und Landesbibliothek behandelt werden sollen. » Hoseus, *Die Kaiser-Wilhelms-Universität zu Strassburg, ihr Recht und ihre Verwaltung.* Strassburg, 1897, Abschnitt XXV, p. 320.

1. Voir les rapports de M. Dziatzko, pour ces deux années, dans la Chronique de l'Université de Göttingen.

2. Schwenke, *op. cit.*, p. 116 — Nous aurons l'occasion de parler plus loin de l'institution du « Leseverein ».

3. Schwenke, *op. cit.*, p. 136.

4. Schwenke, *ibid.*, p. 142.

5. Schwenke, *ibid.*, p. 195.

6. Schwenke, *ibid.*, p. 222.

inscrits au budget du Grand-Duché de Bade pour une somme annuelle de 1 000 marks[1].

Échanges. — Les universités allemandes échangent entre elles et avec un grand nombre d'académies, d'écoles supérieures et d'universités étrangères leurs travaux et leurs thèses. Leipzig échange avec 173 universités, écoles et instituts scientifiques divers, Bonn avec 137, Gottingen avec 197[2], etc.

Nous n'avons pas besoin d'insister sur l'importance et la valeur de ces échanges. Il nous suffira de dire que les entrées auxquelles ils correspondent dans les différentes bibliothèques se chiffrent chaque année par milliers.

Dépôt légal. — Le dépôt légal est la dernière source d'accroissement que nous ayons à examiner. Sur les 21 bibliothèques universitaires allemandes 13 y ont droit. En voici les noms avec indication, pour chacune d'elles, de la circonscription sur laquelle s'exerce son privilège[3]:

BONN	Province du Rhin.
BRESLAU	Silésie.
ERLANGEN.......	Moyenne Franconie.
GIESSEN	Haute Hesse, Starkenburg et Hesse Rhénane.
GÖTTINGEN.......	Hanovre.
GREIFSWALD.....	Poméranie.
HALLE........ ..	Saxe prussienne.
KIEL	Schleswig-Holstein.
KÖNIGSBERG	Ost et Westpreussen.
MARBURG	Circonscription de Cassel.
STRASBOURG.....	Alsace-Lorraine.
WÜRZBURG......	Haute et Basse Franconie.
BERLIN	Brandenburg.

1. « Durch den Tauschverkehr sind für die Universitäts-Bibliothek wichtig die neuen Heidelberger Jahrbücher welche eine Unterstützung von 2 000 Mk. f. die. 2 Jahre zusammen erhalten » Bad. Etat 1896-97. *Centralblatt f. B.*, 1897, p. 318 ; 1898-99 *ibid.*, 1898, p. 214 ; 1900-1901 *ibid.*, 1900, p. 148. Le budget badois prévoit encore 2 000 Mk. « für die Veröffentlichungen der naturforschenden Gesellschaft welche ihre Tauscheingänge an die Universitäts-Bibliothek abgiebt » *ibid.*, 1897, p. 318 et 1900, p. 148.

2. Ces renseignement nous ont été obligeamment communiqués par MM. les directeurs des bibliothèques ici mentionnées.

3. Ces indications sont empruntées à l'ouvrage de M. SCHWENKE.

Ainsi qu'il est facile de s'en rendre compte, le droit au dépôt légal attribué aux bibliothèques sus-mentionnées, est restreint à l'étendue des provinces où elles se trouvent, et ne dépasse pas les limites de leur ressort respectif. Tel qu'il est cependant il a une grande importance. En faisant de chaque bibliothèque universitaire la bibliothèque centrale de la province, où elle est placée, il l'unit plus étroitement à cette province et en même temps qu'il contribue à son développement, il lui apporte un nouvel élément d'influence, d'activité et de vie. Grâce à lui la bibliothèque peut se procurer, sans bourse délier, nombre de plaquettes rares, de monographies locales souvent introuvables dans le commerce, et se constituer ainsi une collection régionale aussi précieuse en elle-même qu'utile pour les érudits[1].

Accroissement annuel. — Après avoir signalé les différentes sources de revenus des bibliothèques universitaires allemandes nous allons donner ici quelques chiffres portant principalement sur les années 1897 et 1898 et qui permettront de se faire une idée exacte de la rapidité de leur accroissement annuel.

Les renseignements que nous reproduisons ci-dessous concernant les bibliothèques de Halle, Leipzig, Strasbourg, Göttingen, Breslau et Königsberg nous ont été adressés par nos collègues allemands sont une forme plus ou moins détaillée. Nous les donnons tels qu'ils nous sont parvenus[2].

---

1. Faisons remarquer à ce propos que les Bibliothèques universitaires italiennes ont également droit au dépôt légal des ouvrages parus dans leur « circondario ». « La Biblioteca Universitaria di Genova riceve dalle provincie di Genova e Portomaurizio ; la Bibl. univ. di Cagliari dalla provincia di Cagliari ; la Bibl. univ. di Sassari dalla provincia di Sassari ; la Bibl. univ. di Bologna dalla provincia di Bologna ; etc. » Pour plus de détails cf. l'Appendice (p. CXXXVII-CXLI) placé par Biagi et Fumagali à la suite de leur traduction du Manuel de Petzholdt, : *Manuale del Bibliotecario* Milano, Hœpli, 1894.

2. Cf. également sur ce point l'article de E. Roth « Ausgaben der preussischen Universitätsbibliotheken 1889-90 — 1897-98, soweit sie aus den Chroniken hervorgehen » *Jahrbücher für Nationalökonomie und Statistik* 1899. Bd. XVII, p. 89-92.

Halle :	1897/98		1898/99	
Achat	1529	ouvrages.	1548	ouvrages.
Échange	164	—	272	—
Dépôt légal	460	—	441	—
Dons	722	—	612	—
Dons du *Leseverein*	117	—	117	—
Total	2992	ouvrages,	2990	ouvrages.
Formant	3331	volumes.	3747	volumes.

Ne sont pas compris dans les totaux d'échange ci-dessus les thèses et écrits académiques qui représentent pour 1897 : 266 volumes et pour 1898 : 304 volumes.

	1897/98	1898/99
Leipzig.		
Ach.	5080 vol.	7171 vol.
Dons	2729 —	3102 —
Ecr. ac. et th.	4882 art.	5244 art.
Progr.	864 —	1199
Strasbourg.		
Ach.	10 781 vol.	7910 vol.
Dons	7 403 —	6857 —
(y compris les échanges).		
Göttingen.		
Ach.	3045 vol.	3630 vol.
—	254 broch.	393 broch.
Dons	1118 vol.	1337 vol.
—	602 broch.	924 broch.
Ech.	975 vol.	667 vol.
—	4846 broch. (Th. etc.)	4698 broch. (Th. etc.)
Dép. lég.	425 vol.	431 vol.
—	165 broch.	310 broch.
Breslau.		
Ach.	2104 vol.	2103 vol.
Dons	390 —	372 —
Dép. lég.	900 —	550 —
Echange (y comp. les th. etc.)	4897 —	7639 —

KÖNIGSBERG.

Ach. (Budg. ord.)	1667 vol.	1527 vol.
— —	74 broch.	69 broch.
Ach. (Budg. extr.)	1446 vol.	808 vol.
— —	118 broch.	132 broch.
Dons	659 vol.	762 vol.
—	127 broch.	171 broch.
Dép. lég.	255 vol.	419 vol.
—	158 broch.	525 broch.
Echange	1470 vol.	1685 vol.
—	4414 broch. (Th. etc.)	5229 broch. (Th. etc.)

Bâtiments affectés aux bibliothèques universitaires. — Nous avons dit plus haut que les bibliothèques universitaires étaient administrativement libres et autonomes. A cette autonomie de droit correspond, au point de vue matériel, une autonomie de fait. L'Université et la Bibliothèque étant deux organismes distincts, il était nécessaire pour assurer leur indépendance mutuelle, et dans l'intérêt même des rapports qui doivent les unir, de les domicilier séparément. La cohabitation sous le même toit de la Bibliothèque et de l'Université, c'est-à-dire de deux établissements ayant des besoins différents, aurait présenté des difficultés multiples ; elle eût été en outre à l'encontre de ce grand principe de bibliothéconomie qui spécifie que, par mesure de sécurité, et en raison même de leur nature, les bibliothèques doivent occuper des bâtiments indépendants et construits spécialement pour elles[1]. Ce principe malheureusement méconnu en France[2] est au contraire unanimement accepté en Allemagne, et les divers gouvernements en poursuivent l'application avec un zèle inlassable. A l'heure présente il ne s'agit plus du reste pour eux de loger les bibliothèques universitaires dans des bâtiments distincts. C'est depuis longtemps chose faite partout. Leur but prochain peut maintenant se résumer ainsi :

1. Cf. GRAESEL, *Manuel*... « De la construction des Bibliothèques » p. 35 et sq.

2. Nous n'en voulons pour preuve que la nouvelle bibliothèque de la Sorbonne. Du moment qu'on avait décidé de reconstruire à grands frais et de toutes pièces l'Université de Paris, on aurait dû et pu installer la bibliothèque dans un bâtiment séparé, aménagé *secundum artem*. Au lieu de ça on lui a attribué dans la Sorbonne même des locaux tout à la fois mal agencés, obscurs et trop étroits. La nouvelle bibliothèque de la Sorbonne est de celles qu'on démolit en Allemagne pour en faire de neuves.

Mettre les bâtiments existant en harmonie avec les besoins actuels des bibliothèques et les progrès accomplis par l'architecture bibliothéconomique, et là où, pour des raisons spéciales, les agrandissements ou transformations nécessaires sont impossibles, construire des bâtiments nouveaux. On sait, et nous n'insisterons pas sur ce point, que depuis l'invention du système dit « à magasins », appliqué d'abord au British Museum, puis à la Bibliothèque Nationale de Paris, les règles adoptées jusque-là pour l'aménagement intérieur des bibliothèques ont subi des modifications profondes[1]. Une transformation générale des bibliothèques allemandes suivant le nouveau système avait été reconnue nécessaire et projetée, dès avant 1870[2]. Différée tout d'abord pour des raisons budgétaires, elle fut de nouveau mise à l'ordre du jour après la guerre, et c'est à sa réalisation laborieusement et patiemment poursuivie que nous assistons aujourd'hui. Les sommes dépensées à cet effet depuis 30 ans ont été considérables et les résultats acquis ne le sont pas moins. Nous n'avons pas l'intention d'entrer ici dans de longs détails sur les plans et l'aménagement des nouvelles bibliothèques allemandes. Le Dr GRAESEL a consacré à cette question tout un chapitre de son *Manuel de bibliothéconomie*, et nous y renvoyons les lecteurs que cette étude intéresse. Nous nous contenterons ici de reproduire la liste des bibliothèques universitaires qui, dans ce dernier quart de siècle, ont été reconstruites ou transformées ; 1878-1880. Bibliothèque de Halle. Construction nouvelle — 1882. Bibliothèque de Greifswald. Construction nouvelle. — 1881-1883. Bibliothèque de Kiel. Construction nouvelle. — 1879-1883. Bibliothèque de Göttingen. Construction nouvelle. — 1891. Bibliothèque de Leipzig. Construction nouvelle. — 1892. Bibliothèque de Bonn. Reconstruction complète. — 1895. Bibliothèque de Strasbourg. Construction nouvelle[3]. Ces nouvelles bibliothèques

1. Voir *Manuel* de GRAESEL, *loc. cit.*

2. « Eine Seite ist noch besonders hervorzuheben, nach welcher die seit dem glücklichen Ausgange des Krieges von 1870-71 wirksam sich ausbreitende, wenn auch schon länger vorbereitete Neugelstaltung des deutschen Bibliothekswesens ihre Thätigkeit entfaltete, nämlich das Gebiet der Bibliotheksbauten. » DZIATZKO, « Entwickelung und gegenvärtiger Stand der wissenschaftlichen Bibliotheken Deutschlands » *Sammlung bibliotheksw. Arbeiten. H. 5*, p. 31.

3. Voir DZIATZKO, *op. cit.*, p. 31-32 ; GRAESEL, *Manuel*, p. 77 et l'article de-CK-dans le *Centralblatt f. B.*, 1897, p. 447.

sont de véritables palais, admirablement appropriés à leur destination, pourvus de tous les perfectionnements et de tout le confort modernes, et dans lesquels la collaboration intime des bibliothécaires et des architectes a su concilier de la façon la plus heureuse, les nécessités pratiques avec le caractère esthétique[1]. Pour certaines de ces bibliothèques les dépenses se sont chiffrées par millions de marks. La Bibliothèque de Leipzig a coûté 2250000 marks[2], celle de Strasbourg 1 700 000 marks[3]. A l'heure actuelle des crédits très importants sont encore engagés pour la construction de nouveaux bâtiments à Königsberg, Marburg, Freiburg et Heidelberg. Voici les renseignements qui nous sont fournis à ce sujet par les budgets allemands de ces dernières années. A Königsberg la nouvelle bibliothèque, commencée au printemps de 1898, sera probablement terminée en 1901. L'État a dépensé 230 000 M. pour l'achat du terrain et les frais de construction, non compris les dépenses d'aménagement de la salle de lecture et des locaux réservés à l'administration, atteindront 448 000 marks[4]. A Marburg les bâtiments entrepris en 1897 ont été récemment achevés. La construc-

1. « Lorsqu'il s'agit de dresser les plans d'une bibliothèque » dit GRAESEL « il est nécessaire que le bibliothécaire assiste l'architecte de ses conseils ; seul, en effet, il peut connaître les besoins exacts de l'établissement dont on lui a confié la direction, et son devoir est de veiller à ce que ces besoins soient pris en considération sérieuse » *Manuel*, p. 35. — C'est un principe qui est universellement admis en Allemagne, mais qu'il semble difficile de faire prévaloir en France, où les architectes ont une tendance à vouloir tout faire par eux-mêmes, sans se préoccuper des observations que les bibliothécaires peuvent leur adresser. Il en résulte souvent des malfaçons, d'autant plus regrettables que, lorsqu'elles sont enfin reconnues et avouées, il est en général trop tard pour y porter remède. Qu'on voie par exemple ce qui s'est passé à Alger, où la nouvelle bibliothèque se compose, en tout et pour tout, d'une salle immense, dans un coin de laquelle le bibliothécaire a dû, une fois les travaux terminés, faire établir, à l'aide de galandages, une sorte de cage disgracieuse qui lui sert de bureau. Qu'on voie ce qui se passe à Lille, où l'on a entrepris la construction d'une bibliothèque sur des plans tellement défectueux que si le bâtiment nouveau se termine jamais (depuis plus de 3 ans les travaux sont interrompus faute d'argent), il sera à peu près inutilisable !

2. Cf. GRAESEL, *Manuel*, p. 113.

3. Exactement 1 696 000 marks dont 1,411 000 marks pour le bâtiment, et 285 000 marks pour le mobilier et les rayonnages en fer qui ont été adoptés. Voir HAUSMAN, *op. cit.*, p. 44.

4. Voir le Budget prussien de 1898-99 dans le *Centralblatt f. B.*, 1898, p. 131. Une somme de 3 900 marks est, en outre, prévue pour frais de transport des livres de la Bibliothèque actuelle dans leur nouveau local. *C. f. B.*, 1900, p. 146.

tion nouvelle s'élève sur l'emplacement d'un jardin attenant à l'ancienne bibliothèque. La dépense totale, y compris l'aménagement intérieur, s'est élevée à 432 900 M.[1]. — La nouvelle bibliothèque de Freiburg, construite dans le style gothique, sera achevée incessamment. Elle a été commencée en 1896. Le terrain a coûté 176 000 M.[2], les frais de construction se montent à 739 700 M.[3], l'aménagement intérieur coûtera, d'après les estimations des architectes, 159 164 M.; enfin les bâtiments nouveaux destinés à la bibliothèque de Heidelberg seront entrepris sous peu et l'on espère qu'ils seront finis en 1903[4].

A Giessen la construction d'une nouvelle bibliothèque universitaire a été décidée en principe par le Landtag de Hesse, et en attendant, une somme de 60 500 M. a été accordée en 1898 pour agrandir la bibliothèque actuelle et compléter son aménagement intérieur[5]. C'est également en vue d'un agrandissement provisoire que 41 100 M. ont été votés cette année par le Landtag de Prusse en faveur de la bibliothèque universitaire de Berlin[6]. Cette bibliothèque, qui est très à l'étroit dans les locaux qu'elle occupe, sera, dans un avenir prochain, transportée dans le palais où se trouve en ce moment la bibliothèque royale[7].

En dehors des gros travaux dont nous venons de parler, de nombreuses améliorations de détail destinées à assurer aux biblio-

---

1. Cf. les budgets du royaume de Prusse dans le *Centralblatt f. B.* 1897, p. 130; 1898, p. 131; 1899, p. 143. — Il faut ajouter à cette somme 5 700 M. votés cette année même pour couvrir les frais du déménagement de la Bibliothèque. *Centralblatt f. B.* 1900, p. 147.

2 *Centralblatt f. B.*, 1895, p. 519.

3. *Centralblatt f. B.*, 1900, p. 148.

4. «... von dem Neubau der Universitätsbibliothek in Heidelberg war in der ersten badischen Kammer die Rede... Der Kultusminister Nokk hofft.. den Neubau bis zu diesem Jahre [1903] fertig gestellt zu sehen. » *Centralblatt f. B.*, 1896, p. 415 — Une première somme de 250 000 M. vient d'être votée pour que les travaux de construction soient immédiatement commencés. *C. f B.*, 1900, p. 148.

5. Voir dans le *Centralblatt f. B.*, 1898, p. 371-372 la communication de M. Emile Heuser intitulée « Aus den Verhandlungen der hessischen Landstände ».

6. Budget prussien 1899-1900. *Centralblatt f. B*, 1899, p. 143.

7. La Bibliothèque royale, qu'il avait été question de transporter à Charlottenburg, reste définitivement à Berlin. Un nouveau palais va être édifié au centre de la ville, dans l'« Akademieviertel ». Les travaux de construction sont devisés à 7 300 000 M.; le terrain qui appartient à la couronne coûte 11 254 000 M. — La nouvelle bibliothèque pourra renfermer 3 000 000 de volumes. Cf. *Centralblatt f. B.*, 1900, p. 146.

thèques plus de confort et de sécurité sont réalisées chaque année. C'est ainsi que, partout où cela était possible, on les a dotées de l'éclairage électrique. La dernière installation en date, celle de Göttingen (1897) n'a pas coûté moins de 14 000 M.[1].

De ce que nous venons de dire, il résulte que le grand œuvre de reconstruction et de transformation des bâtiments affectés aux bibliothèques universitaires a marché en ces dernières années à pas de géant. Le début du vingtième siècle en verra l'achèvement définitif, mais d'ores et déjà le vœu de PETZHOLDT[2] est réalisé, et les bibliothèques si longtemps sacrifiées sont enfin logées d'une façon digne d'elles, digne de leur importance et digne de leur mission.

Organisation intérieure des bibliothèques. — Nous savons ce que sont les bibliothèques universitaires allemandes, nous connaissons leur caractère, leur personnel, leur budget et leur richesse. Il nous reste maintenant à examiner leur organisation intérieure, à étudier brièvement la façon dont leurs différents services fonctionnent, à signaler les rapports qu'elles entretiennent avec le public qui les fréquente.

Fonctions du Directeur, des Bibliothécaires et des divers employés. — Les devoirs qui incombent au Directeur de chaque Bibliothèque et à ses subordonnés sont nettement déterminés. Les voici, résumés d'après les règlements que nous avons sous les yeux. Le Directeur a la haute surveillance de la bibliothèque, du matériel et des employés. C'est lui qui assigne à chaque fonctionnaire son service et en contrôle l'exécution. Il est responsable de la conservation des livres et des manuscrits, de l'entretien des locaux et des meubles, de la bonne tenue de l'établissement. En raison même de la situation qu'il occupe il est le représentant officiel de la bibliothèque, et à ce titre reçoit la correspondance, signe et timbre toutes les lettres ou pièces, ordonnance les factures et règle les comptes[3]. Le service des achats est, comme nous l'avons vu

1. Voir *Centralblatt f. B.*, 1897, p. 130.

2. Cf. *Manuel*... de GRAESEL, p. 41.

3. Faisons remarquer à ce propos que la comptabilité est en Allemagne beaucoup moins compliquée qu'en France. Voici, en gros, de qu'elle façon s'effectuent les paiements: « Alle Bibliotheksrechnungen bezahlt die betreffende Universitäts-Kasse. Der Direktor empfängt die Rechnungen, bescheinigt ihre Richtigkeit und weist die Universitäts-Kasse

plus haut, sous sa direction personnelle et il est tenu de veiller à ce que tous les ouvrages entrant soient régulièrement catalogués. Il est, en un mot, l'administrateur de qui tout émane, et comme le dit très justement M. GRAESEL, « l'âme de la bibliothèque, la force qui unit, pénètre, anime et domine tout[1] ».

Les bibliothécaires se partagent sous sa direction les différents services de la bibliothèque. Ils doivent signaler au Directeur les lacunes constatées dans les collections confiées à leur garde et appeler son attention sur les *desiderata* exprimés par le public. Il leur est enfin recommandé de parcourir avec soin les catalogues d'antiquaires et de lire les revues critiques, afin de pouvoir fournir à l'administration centrale, particulièrement sur les sciences qui font l'objet de leurs études, tous les renseignements qui lui sont nécessaires pour le service des achats[2].

Le nombre des heures de travail des bibliothécaires varie suivant les pays de 32 heures à 34 heures par semaine. Dans les bibliothèques prussiennes, en particulier, il est de 34 heures[3]. Toutefois, si des besoins urgents l'exigent, le directeur a le droit d'augmenter momentanément le nombre des heures de présence : par contre, il peut l'abaisser à 24 heures par semaine pendant les vacances de l'Université. La répartition des heures de service entre les différents jours de la semaine est laissée à l'appréciation du directeur[4]. Celui-

an, zu zahlen, Er führt selbst Buch, damit er immer genau weiss wie seine Finanzen bei der Kasse stehen, das heisst wieviel er noch zur Verfügung hat. Er muss sorgen dass er am Schluss des Jahres seinen Etat nicht überschreitet, sondern muss auskommen mit dem was der Anstalt bewilligt ist. » (*Extrait d'une lettre de M. le Dr Graesel*) — Pour les paiements de peu d'importance une somme de 150 Mk. est mise à la disposition du bibliothécaire et on la renouvelle lorsqu'elle est épuisée. « Für kleinere unmittelbar zu leistende Zahlungen ist der Verwaltung ein eiserner Bestand von 150 Mk. zu überweisen, welcher je nach Bedürfniss auf geschehene Rechnungsablage erneuert wird ». *Reglement f. die Un.-Bibl. zu Bonn*. § 27.

1. GRAESEL, *op. cit.*, p. 159.

2. « [Die Bibliothekare] haben die Anschaffung vielfach begehrter Werke bei dem Director zu beantragen und denselben auf vorhandene Lücken aufmerksam zu machen. Sie haben sich ferner mit den neueren und älteren Erscheinungen der Litteratur sorgfältig bekannt zu machen. Hierfür wird ihnen eine fleissige Durchsicht der antiquarischen und Auctions-Cataloge, sowie der Litteratur-Zeitungen zur Pflicht gemacht. » *Reglement f. die Univ.-Bibl. zu Berlin*, § 27.

3. Cf. dans le *Centralblatt f. B.*, 1887, p. 31-32, et 121, l'ordonnance du Ministre des cultes VON GOSSLER.

4. Voir le *Reglement* de Berlin, § 30.

ci n'a pas pour lui-même d'horaire fixe, mais on lui demande de consacrer au moins autant de temps à la bibliothèque que les simples bibliothécaires.

Les secrétaires sont généralement assimilés aux bibliothécaires au point de vue du nombre des heures de présence. Ils sont chargés, sous la surveillance des bibliothécaires, des travaux d'écriture relatifs à l'administration (correspondance, établissement des comptes, etc.) de la rédaction des inventaires, des services de prêt, d'enregistrement des périodiques et des suites, du dépôt légal, etc[1]. Quant aux employés subalternes ou garçons, ils ont 48 heures de service par semaine[2]. C'est à eux qu'incombe l'entretien de la bibliothèque, la recherche et le replacement sur les rayons des livres demandés, le timbrage des volumes, le collage des étiquettes, etc. Le premier garçon habite presque partout dans l'établissement[3]. Le chauffage de la bibliothèque et le balayage des salles sont confiés soit au concierge soit à des aides engagés à cet effet. Ainsi que nous l'avons déjà dit, les bibliothèques universitaires ne sont pas complètement fermées pendant les vacances. Mais les bibliothécaires n'en ont pas moins droit à un congé annuel qu'ils prennent à tour de rôle et dont la durée varie, suivant les pays, de quatre à six semaines[4].

Entrée des livres. — Au fur et à mesure de leur entrée à la Bibliothèque, les livres sont portés dans les salles de travail des bibliothécaires, où ils ont tout le temps d'être reconnus, manipulés, catalogués, etc... avant d'êtres mis en circulation. « Ce sont leurs limbes. Tant qu'ils n'en sont pas sortis, le personnel seul connaît leur présence et n'est jamais troublé dans son rangement

---

1. Zur Beschäftigung unserer Secretäre gehören : *a*) die Bearbeitung der Verwaltungsangelegenheiten (Correspondenzen, Rechnungswesen u. s. w. ; b) die Führung der Inventare (*nicht den Katalog* ; c.) das Ausleiheamt... » (*Communication de M. le D*r Barack) Cf. aussi Personalverzeichnis » *Centralblatt f. B.*, 1900, p. 85.

2. « Die Diener haben eine Arbeitszeit von 48 Stunden... » *Reglement* de Berlin, § 33.

3. Der erste Bibliothekdiener erhält eine Dienstwohnung im Bibliotheksgebäude...» *Reglement* de Berlin, § 34.

4. Den Beamten ist ein jährlicher Urlaub bis zu 4 Wochen in Aussicht gestellt der möglichst in die Universitätsferien fallen soll. » *Reglement* de Bonn, § 32. « Bibliothekar und Kustoden können... jährlich einen sechswöchentlichen Urlaub fortlaufend oder getheilt in der Weise nehmen, dass immer mindestens einer von ihnen im Dienste ist... » *Vorschriften über die Verwaltung und die Benutzung der Bibliothek an der Landes-Universität Giessen*, § 4.

par des demandes prématurées et importunes, quelquefois difficiles à décliner, mais qui portent le désordre dans le travail préliminaire, sans lequel l'ordre et le bien tenu de la bibliothèque sont impossibles. Les livres ne sortent de là que quand ils ont pour ainsi dire leur état-civil en règle et au complet[1] ». Ils sont d'abord inscrits sur le registre des acquisitions, ensuite sur le registre d'entrée inventaire et enfin au catalogue alphabétique. Ce premier travail une fois effectué, on les envoie à la reliure et ce n'est qu'à leur retour qu'ils sont inscrits au catalogue méthodique, puis timbrés et étiquetés[2].

Lorsque toutes les opérations d'inscription et de catalogage sont terminées, les livres sont placés sur les rayons. Le rangement se fait, comme on le sait, dans l'ordre systématique et par format [3]. Dans certaines bibliothèques toutefois cette mise en place n'a lieu qu'après un délai de quelques jours, pendant lequel les livres nouvellement achetés sont déposés dans une salle spéciale, où les professeurs peuvent venir en prendre connaissance[4].

Reliures. « C'est un principe général qu'aucun livre ne doit être placé sur les rayons et livré à l'usage avant d'être relié[5]. » Si pour une raison ou pour une autre un volume ne peut être envoyé en temps voulu à la reliure, il faut, disent les règlements, le mettre en attendant de côté[6]. Les bibliothécaires doivent veiller à ce que la reliure de chaque ouvrage « soit en rapport avec sa valeur et avec les services qu'il est appelé à rendre » mais il va sans dire qu'il leur est recommandé d'éviter tout luxe inutile et qui entraînerait à des

---

1. « Rapport », *loc. cit.*, p. 254.
2. Cf. le Règlement de Kiel, I, § 14.
3. Voir Graesel, *Manuel*... p. 297 et sq. En général les livres sont divisés en 3 formats, mais à Strasbourg ils ne le sont qu'en deux formats.
4. Il en est ainsi à Bonn. Voici en effet ce que dit le § 15 du *Règlement* : « ... Vor der Ueberführung auf ihren Standort sind jedoch die neu angeschafften Bücher 8 Tage hindurch zur Ansicht der Docenten auszustellen ».
5. Cf. « Rapport », *loc. cit.*, p. 254 et Graesel, *Manuel*, p. 361-362. « Alle roh oder geheftet eingehenden Bücher sind sogleich nach der Anschaffung binden zu lassen » *Dienstanweisung f. d. Univ.-Bibl. zu Jena*, § 16.
6. « Alle Bücher und Schriften, welche noch nicht gebunden werden können, werden nicht in die Bibliothek eingestellt, sondern bis zum Binden gesondert aufbewahrt. » *Bibliothek-Ordnung f. d. Un.-Bibl. zu Kiel*, § 16.

dépenses disproportionnées avec les ressources de l'établissement[1]. Les relieurs allemands travaillent du reste à bon compte tout en faisant « vite et suffisamment bien ». Si « l'habillement est modeste, » le corps d'ouvrage vaut ordinairement celui des reliures françaises de choix[2]. En dépit du bas prix de la main d'œuvre, les Bibliothèques universitaires ont cependant un assez lourd budget de reliure. Quelques chiffres permettront de s'en rendre compte. En 1897-98 les frais de ce chapitre spécial se sont élevés à 4100 Mk. à Breslau, 5 747 Mk. à Königsberg, 7 548 Mk. à Göttingen et dans cette dernière université ils ont atteint en 1898-99 8 682 Mk., soit plus du 5e de la somme consacrée aux achats de livres[3].

Catalogues. — Les catalogues des bibliothèques universitaires allemandes sont nombreux, très détaillés et tenus avec le plus grand soin[4]. C'est là un point d'une importance capitale, car en l'absence de catalogues suffisamment complets, les richesses que renferment ces grands établissements resteraient en partie inaccessibles au public.

Les deux catalogues principaux, le catalogue alphabétique et le catalogue systématique, sont à jour partout. Le catalogue alphabétique est généralement rédigé sur fiches, mais les bibliothèques disposant d'un personnel nombreux ont en outre un catalogue alphabétique en volumes. Quant au catalogue méthodique, il est partout établi sous forme de volumes, composés de feuilles volantes réunies par des reliures mobiles, et dans lesquels une feuille entière est consacrée à chaque ouvrage[5].

En dehors de ces catalogues généraux indispensables, nombre

---

1. « Bezüglich der Einbände ist, je nach der Bedeutung des Buches und dem voraussichtlichen Masse seines Gebrauches auf Dauerhaftigkeit und mit Vermeidung alles unnöthigen Prunkes, auf geschmackvolle Einfachheit und Gleichmässigkeit sowie auf entsprechend mässige Preise zu halten... » *Dienstanweisung f. d. Un.-B. zu Jena*, § 13.

2. Voir « Rapport », *loc. cit.*, p. 254.

3. Ces chiffres sont empruntés aux Rapports annuels dressés par les Directeurs des bibliothèques que nous citons.

4. Dans un intéressant travail publié par la *Société pour l'étude des questions d'enseignement supérieur* et dont nous aurons l'occasion de reparler plus loin, MM. Montarois et Seignobos qualifient le catalogue méthodique de la Bibliothèque de Göttingen de « chef-d'œuvre ».

5. Sur la rédaction des différents catalogues voir Graesel, *Manuel*, p. 186-293.

de bibliothèques possèdent encore un catalogue topographique général, un catalogue analytique, un catalogue alphabétique en volumes, divisé par sections correspondant aux grandes divisions méthodiques, et que nous appellerons par la suite catalogue alphabétique par sections, et toute une série de catalogues spéciaux pour les écrits académiques, les thèses, les manuscrits, les incunables et certaines collections particulières. Voici à ce propos quelques renseignements relatifs à différentes bibliothèques[1]. Ils montreront de combien de ressources disposent les travailleurs pour s'orienter dans leurs recherches[2].

Bibliothèque de Bonn :

1 Catalogue alphabétique sur fiches	complet.
1 — — en volumes	commencé.
1 — — par sections	achevé.
1 — méthodique	complet.
1 Catalogue des manuscrits	imprimé.
1 Catalogue des incunables	complet.

Bibliothèque de Breslau :

1 Catalogue alphabétique sur fiches	complet.
1 — — en volumes	—
1 — méthodique	—
1 — des manuscrits	—
1 — des incunables	—

1. Nous empruntons ces renseignements au tableau qui se trouve à la fin de l'étude de M. Dziatzko, *Entwickelung...* etc., tableau dressé par M. Molsdorf à l'aide des indications fournies par l'*Adressbuch* de M. Schwenke.

2. Rien n'est épargné, non seulement pour tenir les catalogues au courant, mais encore pour les améliorer sans cesse. Dans la plupart des bibliothèques il existe un fonds spécial pour les travaux de catalogage. « Der Bibliothekar ist befugt, auf längere oder kürzere Zeit junge Männer nach Abschluss ihrer Studien... als Amanuensen zu beschäftigen und denselben nach Massgabe ihrer Leistungen aus dem Fonds der Bibliothek « für Katalogisirungsarbeiten » kleinere Remunerationen anzuweisen. » *Reglement f. d. Univ.-Bibl. zu Bonn* § 4. — Une partie des 450 000 marks de crédits extraordinaires votés entre 1885 et 1890 par le Landtag prussien et dont nous avons parlé plus haut « dienten, die an mehreren Bibliotheken dringend nöthigen Katalogisirungsarbeiten der Vollendung näher oder doch in schnelleren Gang zu bringen. » Dziatzko, *op. cit.*, p. 36 etc. En 1895-96 nous trouvons encore inscrit à l' « Extraordinarium », du Budget prussien 1 200 marks pour la Bibl. universitaire de Königsberg et 1 200 marks pour la Bibl. univ. de Berlin « für Katologisirungsarbeiten. »

Bibliothèque de GÖTTINGEN :

1 Catalogue alphabétique sur fiches		commencé.
1 Catalogue alphabétique en volumes		complet.

(à l'exclusion des écrits et programmes académiques pour lesquels il existe un catalogue spécial.)

1 Catalogue méthodique		complet.
1 —	topographique	—
1 —	des manuscrits	— (manuscrit et imprimé).
1 —	des incunables	non achevé.
1 —	de la section des cartes	complet.
1 —	— de musique	—
1 —	des autographes de Luther et de Melanchton.	

Bibliothèque de MUNICH :

1 Catalogue alphabétique sur fiches		complet.
1 —	méthodique	—
1 —	topographique.	—
1 —	des manuscrits	—
1 —	des incunables	— (imprimé).
1 —	des thèses de médecine	—
1 —	des cartes	—
1 —	des portraits et biographies	—

Les catalogues occupent dans chaque bibliothèque une salle spéciale où seuls ont accès les fonctionnaires de la bibliothèque, les professeurs de l'université et les personnes dûment autorisées par le directeur.

En terminant nous rappellerons qu'un catalogue collectif des bibliothèques publiques du royaume de Prusse a été entrepris en 1895. La dépense nécessaire à l'exécution de cette œuvre grandiose a été évaluée à 300 000 marks payables par annuités. Le montant de cette annuité est depuis l'origine de 15 000 marks[1].

1. «... Behufs Herstellung eines Gesammtkatalogs der in den preussischen Bibliotheken vorhandenen Bücherschätze sollen 15 000 Mk. als erste Rate (von 300 000 Mk. insgesammt) flüssig gemacht werden. » Voir le budget prussien de 1895. *Centralblatt f. B.*, 1895, p. 140.

Usage de la bibliothèque. — Les bibliothèques universitaires sont en principe réservées aux professeurs et aux étudiants des différentes universités; toutefois il est spécifié dans la plupart des règlements que les membres des académies et sociétés savantes de la région, les professeurs ordinaires des gymnases, les personnes autorisées à suivre les cours, les anciens étudiants qui préparent des examens, et même, dans certaines villes peu importantes, les officiers, les médecins, les membres de la magistrature et du clergé, peuvent, sous certaines conditions, fréquenter la bibliothèque et y emprunter des livres[1].

Les professeurs de l'Université ont libre accès à la Bibliothèque universitaire pendant tout le temps où elle est ouverte[2], et une salle de travail spéciale leur est réservée. Ils peuvent circuler dans les magasins de livres et consulter sur place les ouvrages qui les intéressent[3]. L'entrée des locaux où sont conservés les manuscrits ne leur est toutefois permise que s'ils sont accompagnés d'un bibliothécaire[4]. Quant aux étudiants, ils sont admis dans la salle de lecture aux heures où elle est ouverte, contre présentation de leur carte d'immatriculation[5].

---

1. Voir *Reglement f. d. Universitäts-Bibliothek zu Berlin* § 43 et *Benutzungs-Ordnung f. d. Universitäts-Bibliothek in Bonn* § 6.

2. « Für die Universitätslehre ist die Bibliothek während aller Geschäftsstunden... geöffnet » *Benutzungs-Ordnung* de Bonn § 1.

3. « Der Zutritt zu den Büchersälen steht nur den Mitgliedern des akademischen Lehrkörpers frei... » *Vorschrift betreffend die Benutzung d. Univ.-Bibl. zu Jena* § 6. — « [Der Eintritt in die Bücherräume] ist ausser den Bibliotheksbeamten nur den Universitätslehrern gestattet. » *Bestimmungen über die Benutzung der Königlichen Universitätsbibliothek zu Kiel* § 1. — « Der Eintritt in die Büchersäle steht den Dozenten der Universität frei und sie erhalten hierfür vom Oberbibliothekar eine besondere Eintrittskarte... » *Ordnung der Universitäts-Bibliothek zu Leipzig* § 21. Ainsi que le dit M. Graesel, *op. cit.*, p. 395, « ce système est très défectueux et préjudiciable au bon ordre » — la meilleure preuve en est qu'à Leipzig on a dû interdire aux professeurs de remettre eux-mêmes en place les livres qu'ils sortent des casiers. « Von den Besuchern herausgenommene Bücher dürfen von ihnen nicht wieder eingestellt werden » Reglement cité, § 21.

4. « Der Besuch des Handschriftensaales ist auch für Dozenten nur in Begleitung eines Beamten zulässig. » *Ordnung d. u. B. zu Leipzig*, § 21.

5. Dans quelques bibliothèques la salle de lecture est accessible à peu près à tout le monde, sans aucune formalité. Voici ce que dit, par exemple le règlement de Leipzig § 29 : « Die Benutzung des Lesesaales und der in demselben aufgestellten Handbibliothek steht zu wissenschaftlichen Zwecken jedem frei. »

Service de lecture. — Les bibliothèques sont généralement ouvertes tous les jours, à l'exception des dimanches et jours fériés. Les heures d'ouverture varient d'Université à Université, mais il importe, disons-le tout de suite, de ne pas confondre les heures d'ouverture de la bibliothèque avec celles de la salle de lecture. Les heures d'ouverture de la bibliothèque correspondent aux heures de travail personnel «*Geschäftsstunden*» des bibliothécaires, et varient, suivant l'importance de l'établissement et le nombre des employés, de 5 à 8 heures par jour[1]. A Bonn, par exemple, la bibliothèque est ouverte de 9 heures du matin à une heure de l'après-midi et de 2 heures à 6 heures du soir; à Kiel de 9 heures du matin à 2 heures de l'après-midi; à Giessen de 9 heures du matin à 1 heure de l'après-midi et de 3 heures à 5 heures du soir[2].

Pendant tout ce temps, les professeurs de l'Université peuvent, comme nous l'avons dit plus haut, venir à la bibliothèque et y séjourner, mais il n'en est pas de même pour les étudiants. Le seul local où ils soient autorisés à travailler sur place, la salle de lecture, n'est en effet ouverte que pendant un nombre d'heures ordinairement beaucoup plus restreint : 2 heures par jour à Bonn (de 2 h. à 4 h. de l'après-midi); 2 heures à Heidelberg; 3 heures à Kiel (de 11 h. du matin à 2 h. du soir). Dans quelques bibliothèques cependant, on a récemment augmenté le nombre des heures pendant lesquelles la salle de lecture doit rester accessible au public.

---

1. Nous avons dit, dans une précédente note, que les conditions dans lesquelles travaillent les bibliothécaires allemands, étaient beaucoup plus favorables que celles dans lesquelles nous travaillons en France, et, pour ceux qui connaissent nos bibliothèques, le fait ressort, croyons-nous, clairement de l'ensemble même de cette étude. Le bibliothécaire allemand a sous ses ordres un personnel nombreux, il travaille loin du public, à l'abri du dérangement et du bruit et ne s'occupe que de la partie en quelque sorte intellectuelle de ses fonctions. Le reste est affaire des secrétaires et des copistes. Le bibliothécaire français au contraire, toujours insuffisamment secondé, constamment dérangé par le public (dans certaines universités il n'a même pas de bureau !) doit cumuler tous les services et se trouve contraint, par la force des choses, de négliger pour une besogne matérielle aussi absorbante que fastidieuse, ses devoirs d'administrateur. Il pourrait malgré tout faire œuvre utile si le service du prêt était organisé comme en Allemagne, et surtout si les séances de lecture étaient moins longues. C'est seulement en l'absence du public qu'on peut entreprendre dans une Bibliothèque un travail intérieur de quelque importance ; or, chez nous, le public est toujours là.

2. Tous les renseignements relatifs aux heures d'ouverture des bibliothèques et des salles de lecture, sont empruntés aux réglements des établissements mentionnés.

A Göttingen elle est maintenant ouverte 3 heures 1/2 par jour, à Halle 5 heures, à Jena 5 heures[1]. Quelques extraits empruntés aux « Chroniques » de différentes universités permettront d'apprécier le degré de fréquentation des salles de lecture.

	1897/98		1898/99	
BRESLAU.	8 154	lecteurs.	8 436	lecteurs.
MARBURG.	5 567	—	4 396	—
KÖNIGSBERG.	8 384	—	9 030	—
GÖTTINGEN.	19 344	—	20 723	—

Faisons toutefois remarquer que la plupart des personnes qui viennent à la salle de lecture ne font que consulter les ouvrages de référence qui s'y trouvent placés. Les statistiques en fournissent la preuve. Sur les 19 344 étudiants que nous voyons en 1897-98 visiter la salle de lecture de la Bibliothèque de Göttingen, 13 226, plus des 2/3, se contentent de la « *Handbibliothek* » et 6118 seulement demandent en communication des ouvrages placés dans les magasins[2]. Les bibliothèques de référence des bibliothèques allemandes sont du reste très riches et tenues soigneusement au courant[3].

1. A Berlin, mais c'est une exception, et qui n'a pas donné jusqu'ici de bons résultats « Der Lesesaal ist... von 9 Uhr morgens bis 7 Uhr Abends geöffnet » § 46 du réglement. D'une façon générale les salles de lecture des bibliothèques ne sont donc ouvertes que quelques heures par jour, et cela suffit. Pour un travail sur place prolongé les étudiants préfèrent toujours à la salle de lecture, « forcément plus ou moins bruyante » leurs petites bibliothèques de séminaires et de laboratoires. « Bis weit in die Nacht hinein stehen da täglich den betheiligten Studirenden geeignete Lese-und Arbeitsräume und z. Th. umfangreiche Büchersammlungen für ihre Fachstudien zur freiesten Verfügung. Da die allgemeinen Bibliotheken in Bezug auf ausreichende Lesesäle und Handbibliotheken, sofortiges Herbeiholen der gewünschten Bücher und Länge der Oeffnungszeit... den Bedürfnissen der Benutzer fast nirgends... völlig entsprechen, müssen jene Spezialbibliotheken als eine notwendige Ergänzung der Universitätsbibliotheken bezeichnet werden, und werden es zum Theil auch bleiben, wenn die Ausstattung der letzteren nach jenen Seiten eine vollkommenere werden sollte... » DZIATZKO, *op. cit.*, p. 38-39.

2. Le nombre des volumes communiqués à ces derniers fut de 29 142, soit 102 volumes par jour en moyenne — En 1898-99 il y a eu à la même bibliothèque 20 723 visiteurs. 13 770 lecteurs n'utilisèrent que la Handbibliothek ; 39 523 vol. (soit une moyenne journalière de 131) furent communiqués aux 6 953 autres lecteurs.

3. A Berlin « stehen in dem Lesesaale der Bibliothek 1 431 Werke in 5 313 Bänden die den zum Besuche der Bibliothek Berechtigten direkt zugänglich sind. Die Hand-

Elles sont placées généralement dans la salle de lecture, à la portée du public, et pour plus de commodité les ouvrages qui les composent sont, dans certains établissements, inscrits dans un catalogue spécial, rédigé par ordre méthodique. Il est en ainsi notamment à Berlin, Würzburg et Göttingen[1].

Quelques bibliothèques importantes, Göttingen et Leipzig par exemple, possèdent en dehors de la salle de lecture une salle de périodiques où sont disposés, sur des tables, les derniers numéros des journaux et revues reçus par l'établissement[2]. Disons à ce propos qu'un assez grand nombre de périodiques n'arrivent pas directement aux bibliothèques, ce sont ceux auxquels l'administration de chaque bibliothèque s'abonne de concert avec le « cercle académique de lecture » (*Akademische Lesehalle* ou *Leseverein*[3]) et qui sont tout d'abord déposés dans les locaux du cercle. On sait quel est dans chaque université le but du *Leseverein* : procurer aux professeurs et aux étudiants, moyennant une cotisation annuelle[4], les principales revues de l'Allemagne et de l'étranger. Non seulement la bibliothèque est en rapport avec ce cercle, mais elle en est « en général le plus fort actionnaire » et « à ce prix la posses-

---

bibliothek, aus der sofort durch einen Custoden die Bücher gegen Quittung an die Leser ausgehändigt werden, besteht aus 201 Werken in 7 036 Bänden. Dazu kommen noch 38 Werke in 135 Bänden welche im Beamtenzimmer aufgestellt sind. Die Bücher sind sehr sorgfältig nach der Erfahrung ausgewählt... » *Centralblatt f. B.*, 1894, p. 417.

1. Le *Verzeichniss der Lesesaal-und Handbibliothek* de la Bibl. univ. de Berlin a paru en 1894 (Cf. *Centralblatt, loc. cit.*) ; le *Katalog der Handbibliothek der K. Universitäts-Bibliothek Würzburg* a été publié en 1896 et contient 76 pages ; quant au *Verzeichniss der Lesesaalbibliothek* de Göttingen, il vient de paraître récemment en seconde édition et contient 73 pages.

2. « Von jeder Zeitschrift liegt das neueste Heft bis zum Erscheinen des nächsten aus, das letzte Heft eines Jahrganges oder Bandes jedoch nur 14 tage « *Ordnung der Un. Bibl. zu Leipzig* § 36.

3. A Göttingen le cercle de lecture s'appelle le Muséum littéraire.

4. Il y a deux sortes de membres : les membres ordinaires et les membres extraordinaires. Tous les maîtres de l'université peuvent être membres ordinaires ; les étudiants seulement membres extraordinaires... [à Bonn] les membres ordinaires paient 5 thalers par an, les membres extraordinaires 1 thaler par semestre... » DREYFUS-BRISAC. *L'Université de Bonn et l'Enseignement supérieur en Allemagne*, Paris, Hachette, 1879, p. 193 et sq. A Göttingen, la cotisation pour les membres ordinaires et extraordinaires est de 9 marks par semestre. Sur l'organisation du Muséum littéraire de Göttingen, cf. l'étude de MM. MONTARGIS et SEIGNOBOS « L'Université de Goettingue » *Société pour l'étude des questions d'enseignement supérieur. Etudes de 1878* p. 209-212.

sion définitive de tous les périodiques qu'il reçoit lui est acquise ». Ceux-ci ne lui arrivent toutefois que « lorsqu'ils ont fini leur tournée chez les sociétaires, c'est-à-dire lorsque l'actualité est passée et qu'on n'a plus besoin que de les consulter sur place. » Cette combinaison a ce grand avantage « qu'elle met à la fois à couvert les intérêts de la bibliothèque et ceux du travail[1] ».

Prêt à domicile. — C'est par le prêt à domicile beaucoup plus que par la lecture sur place qu'on use en Allemagne des bibliothèques universitaires. Chaque bibliothèque possède une salle spéciale affectée au service du prêt[2]. Cette salle est ouverte, suivant les universités, de deux heures à quatre heures par jour[3]. Ont le droit d'emprunter des livres : les professeurs ordinaires et extraordinaires de l'université, les étudiants sous certaines conditions que nous indiquons ci-dessous, enfin les principaux fonctionnaires de la région et les membres des sociétés savantes. Les professeurs peuvent emprunter tous les jours, sans demande préalable, les ouvrages dont ils ont besoin[4]; les étudiants, au contraire, ont différentes formalités à remplir tant pour obtenir le droit au prêt que pour en user. Dans certaines universités tout étudiant qui veut emporter des livres est tenu de déposer à la bibliothèque une « *Cavet-Karte* », c'est-à-dire une carte de garantie signée du nom du professeur qui se porte garant[5]; dans d'autres, une carte d'autorisation

1. « Rapport », *loc. cit.*, p. 258-259.

2. Sur la nécessité d'avoir une salle spéciale pour le service du prêt cf. GRAESEL, p. 43 du *Manuel*.

3. A Jena la salle de prêt est ouverte de midi à 1 heure et de 3 à 4 h., à l'exception du samedi où elle n'est ouverte que de midi à 1 h. § 4. du Réglement. A Kiel elle est ouverte de 11 h. à 2 h. ; à Giessen de 11 h. à 1 h., etc.

4. [Sie] können der Regel nach während der Geschäftsstunden auch ohne vorhergehende förmliche Bestellung Bücher entleihen » *Reglement* de Berlin, § 60. « Die Universitätslehrer können zu allen Stunden in denen die Bibliothek für sie geöffnet ist, Bücher entleihen... » *Bestimmungen über die Benutzung der K. Un.-Bibl. zu Kiel* § 7. — « Die Docenten der Universitäts... können, so weit es der Dienst gestattet, Bücher auch ohne vorherige Bestellung zu jeder Zeit, während derer die Bibliothek geöffnet ist, entleihen. — *Voschriften über die Verwaltung und die Benutzung der Bibliothek an der Universität Giessen* § 10.

5. « Die Studirenden der Universital bedürfen um Bücher zu entleihen, eines Bürgscheines, welcher für das laufende Semester gültig ist. Derselbe muss von einem Professor der Universität ausgestellt sein. Formulare sind im Ausleihezimmer in den Ausleihestunden fur 1 Silberg. das Stück zu haben. » *Bestimmungen über die Benut-*

(*Erlaubnisskarte*) leur suffit[1]. Cette carte leur est délivrée par la bibliothèque sur constatation qu'ils ont régulièrement remis leur certificat de maturité (*Reifezeugniss*) à l'université. Dans tous les cas, et quelle que soit la nature de la carte en question, elle n'est jamais valable que pour le semestre en cours. Lorsqu'un étudiant désire quitter l'université il doit, pour obtenir des autorités académiques le certificat de départ (*Abgangszeugniss*) qui lui est nécessaire, produire une attestation du Directeur de la bibliothèque le déclarant libre de toute obligation[2].

Pour obtenir communication d'un livre quelconque chaque emprunteur a à remplir un formulaire imprimé, autrement dit « bulletin de prêt », sur lequel il indique en même temps que le titre exact de l'ouvrage qu'il désire, son nom, sa profession et son adresse. Des boîtes spéciales destinées à recevoir ces bulletins sont placées aux portes de la bibliothèque[3] et de l'université, et souvent aussi dans la salle du cercle académique de lecture. Elles sont levées deux fois par jour. Les demandes adressées dans la matinée reçoivent satisfaction le jour même ; celles qui arrivent plus tard, le jour suivant[4].

Les professeurs ont le droit d'emporter autant de livres que cela eur est nécessaire, à condition bien entendu de rester dans des limites raisonnables ; les étudiants et les personnes autorisées ne peuvent en général emprunter plus de 10 ou 12 volumes à la fois[5].

---

zung der K. und Univ.-Bibl. zu Königsberg § 9. — Inutile d'ajouter que lorsqu'une personne étrangère obtient du directeur le droit d'emprunter elle doit toujours produire « das Kavet eines Professors, oder eines definitiv angestellten Staatsbeamten oder eines der Bibliotheksverwaltung bekannten und genehmen sicheren Bürgen. » *Ausleiheordnung f. d. K. Universitäts-Bibliothek zu Halle* § 7.

1. Voir l'*Ausleiheordnung* de la Bibl. de Halle § 1. Cette « Erlaubnisskarte » coûte 30 Pfennig.

2. *Règlement* de Berlin, § 67.

3. Ce système est maintenant en usage à la Bibliothèque de la Sorbonne.

4. « Die Bestellzettel sind regelmässig in einen der beiden an der Bibliothek und dem neuen Universitätsgebäude angebrachten Zettelkasten einzuwerfen. Geschieht dies bis 9 Uhr morgens, so erfolgt ihre Erledigung während der Bibliothekstunden desselben Tages. Später als 9 Uhr Morgens eingeworfene Bestellzettel dagegen werden erst am folgenden Tage erledigt. » *Bestimmungen über die Benutzung der K. Universitäts-bibliothek zu Kiel* § 4.

5. 10 volumes à Freiburg, à Iena, à Kiel, 12 à Leipzig. Dans certaines bibliothèques, Bonn, Giessen, par exemple, on va jusqu'à 20 volumes. A Würzburg par contre, on ne

La durée du prêt est, dans la plupart des Universités, de quatre semaines[1]; toutefois, si l'emprunteur est un professeur, il peut, au cas où l'ouvrage n'a pas été entre temps réclamé, le garder pendant plusieurs mois[2].

Toute personne qui ne rapporte pas les livres dans le délai fixé reçoit un avertissement qui lui est adressé par lettre non affranchie, ou porté par le garçon de la bibliothèque. Lorsque c'est ce dernier mode d'expédition qui est employé, le retardataire doit au garçon une gratification de 20 à 25 pfennig[3]. Si dans les trois jours qui suivent il ne rend pas les volumes demandés, le garçon lui remet à domicile une seconde réclamation entraînant une amende double de la première et ne se confondant pas avec elle. Un nouveau retard expose le délinquant à des poursuites judiciaires et à la suspension du prêt[4].

Les livres perdus ou abîmés sont rachetés aux frais des emprun-

---

peut emprunter que 6 volumes à la fois. *Bestimmungen über die Benutzung der Bibl.* § 8.

1. Quelquefois aussi de 6 semaines, entre autres à Kiel. — Il est d'usage dans toutes les universités d'accorder une prolongation de prêt aux emprunteurs qui le demandent en temps voulu, lorsque les ouvrages qu'ils détiennent n'ont pas été réclamés.

2. En général pendant la durée du semestre en cours.

3. Quelquefois de 50 Pf. Voir article 9 du règlement de Bonn. *Benutzungs-Ordnung.* A Giessen, lorsque l'emprunteur en retard ne rapporte pas ses livres dans les 48 heures qui suivent la première réclamation, le garçon va les chercher et reçoit pour sa peine d'abord une somme fixe de 50 pf., plus 20 pf. pour chacun des volumes qu'il rapporte. Art. 26 du Règlement.

4. « Wird ein Benutzer wegen eines Buches zweimal ohne Erfolg gemahnt so, verliert er das Recht der Benutzung und es kann sofort gerichtliche Hülfe gegen ihn in Anspruch genommen werden » *Ordnung d. Un.-B. zu Leipzig* § 51. Tout emprunteur qui veut partir en voyage pour un certain temps est tenu de rendre ses livres. Toutefois si son absence ne doit pas dépasser quinze jours, il peut les garder, mais en prenant les précautions voulues pour que, en cas de besoin, la Bibliothèque puisse rentrer immédiatement en leur possession. *Ibid.*, § 52. — Faute d'avoir pris ces précautions un professeur appartenant à une grande université prussienne, eut, il y a quelques années, le désagrément de trouver, à son retour d'un voyage prolongé, la porte de son appartement forcée. En son absence, le Bibliothécaire, accompagné du commissaire de police, avait pénétré chez lui pour y reprendre les ouvrages que, malgré plusieurs avis, il avait négligé de rapporter. *Dura lex sed lex.* Ce qui fait la force de l'administration allemande dans les Bibliothèques, comme partout ailleurs, c'est que les sanctions pour manquements au règlement ne sont pas, comme chez nous, des sanctions fictives n'existant que sur le papier, mais bien des sanctions effectives, et appliquées rigoureusement *à tout le monde*, sans distinction.

teurs et, s'il s'agit d'un ouvrage qu'on ne trouve plus en librairie, la personne qui l'a égaré ou détérioré est tenue de verser à la bibliothèque une somme équivalente au montant de la valeur marchande de l'ouvrage fixée à dire d'expert[1].

A la fin de chaque semestre (au commencement de mars et au commencement d'août) tous les emprunteurs, professeurs, étudiants, etc., sont obligés de rapporter les livres qu'ils ont en leur possession. Ces livres sont alors replacés sur les rayons pour les opérations de récolement qui ont lieu à ces deux époques et durent chaque fois de 8 à 15 jours[2].

Sont exclus du prêt les livres non reliés, les ouvrages de prix, les atlas, les manuscrits, les ouvrages de référence, dictionnaires, etc., etc[3].

En terminant nous donnerons ici les résultats de la statistique du prêt de quelques bibliothèques. Les chiffres que nous allons citer portent tout à la fois sur les volumes remis directement aux emprunteurs et sur ceux qui ont été expédiés à des personnes domiciliées en dehors des villes où les bibliothèques en question sont situées :

GIESSEN.	1896/97.	22.472	volumes.
LEIPZIG.	—	43.082	—
STRASBOURG.	—	49.959	—
MARBURG.	—	21.898	—
KÖNIGSBERG.	1897/98.	23.358	—
—	1898/99.	27.125	—
GÖTTINGEN.	1897/98.	51.669	—
—	1898/99.	56.253[4]	—

1. A Leipzig, l'indemnité exigée correspond au double de la valeur : « ...Wer ein Buch verliert, beschädigt... hat dasselbe durch ein anderes Exemplar zu ersetzen oder, wenn das Buch im Buchhandel nicht mehr zu erhalten ist, das Doppelte des von einem gerichtlichen Büchertaxator festzustellenden Preises zu bezahlen, ohne dadurch Eigenthümer des beschädigten Buches zu werden... » *Ordnung der Un.-Bibl. zu Leipzig* § 24.

2. 15 jours à Leipzig, 8 jours dans la plupart des autres universités. Les professeurs qui ne rapportent pas les livres qu'ils ont en leur possession sont privés du droit de prêt jusqu'à ce que le dernier des volumes réclamés ait été rendu.

3. « Wörterbücher, Glossarien, gewöhnliche Nachschläge-und Handbücher, Atlanten, Incunabeln, seltene Drucke sowie werthvolle Kupferwerke werden in der Regel nicht ausgeliehen... Handschriften sind regelmässig nur auf der Bibliothek zu benutzen... » *Ordnung der Universitäts-Bibliothek zu Leipzig*, § 43.

4. Ces chiffres sont empruntés aux rapports annuels des Bibliothèques citées.

Prêt de bibliothèque à bibliothèque. — Les bibliothèques universitaires prussiennes sont en relation de prêt permanent avec la bibliothèque royale de Berlin et quelques-unes ont en outre organisé entre elles un système d'envois hebdomadaires. C'est ainsi que Göttingen, Marburg, Bonn, Münster et Königsberg communiquent régulièrement ensemble[1]. En dehors de ces prêts en quelque sorte réglementaires, les bibliothèques universitaires allemandes s'expédient mutuellement, sur simple demande, les ouvrages qu'elles possèdent, et prêtent en outre, avec la plus grande libéralité, aux bibliothèques publiques de l'Empire et de l'étranger qui s'adressent à elles. Un simple exemple suffira à le prouver. Pendant la seule année 1896 la bibliothèque de Strasbourg a expédié hors d'Alsace-Lorraine 5 247 volumes répartis ainsi : Grand-Duché de Bade, 1 949; Prusse, 1 297; Bavière, 514; Würtemberg, 420; Hesse, 188; autres pays de l'Empire 156. Etranger : Suisse, 352; France, 234; Hollande, 70; Belgique, 41; Autriche-Hongrie, 20; Russie, 6[2].

Conclusion. — Nous sommes arrivé à la fin de notre étude. Sur bien des points nous aurions pu la compléter, entrer dans des détails intéressants qui en auraient atténué la sécheresse. Nous avons préféré, pour plus de netteté, nous borner à un exposé sommaire de chiffres et de faits. « Argent » a-t-on dit « travail, autonomie, discipline, c'est ce qu'on voit dans les bibliothèques académiques d'Allemagne et ce qui est la condition de leur prospérité, » et cette conclusion qui résume, en termes concis, les traits essentiels de l'organisation que nous venons d'analyser, sera aussi la nôtre. C'est parce qu'elles sont richement dotées, qu'elles possèdent soit classé, soit hors cadre, un personnel nombreux, qu'elles sont puissamment et méthodiquement organisées, indépendantes et libres, que ces bibliothèques sont devenues ce qu'elles sont aujourd'hui, l'un des facteurs principaux du développement des Universités allemandes, et l'une des sources les plus fécondes de leur activité scientifique et de leur vie.

J. Laude.

Clermond-Ferrand, 23 juin 1900.

---

1. Voir Dziatzko, *op. cit.*, p. 12, et cf., dans le *Centralblatt f. B.*, 1896, p. 578, la statistique du prêt de bibliothèque à bibliothèque pour les années 1894-95 et 1895-96.
2. *Centralblatt f. B.*, 1897, p. 188.

INVENTAIRE ET DESCRIPTION

DES MINIATURES

DES MANUSCRITS ORIENTAUX

CONSERVÉS A LA

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE

(*Suite*).

OD 45 (Réserve.)

Fol. 42. Mohammed Ibrahim, général de l'armée du roi de Golconde, à cheval; idem.

— 43. Le palanquin nommé *shâh dohol,* destiné aux reines et aux princesses du sang; escorte.

— 44. Le palanquin nommé *anbari,* destiné aux dames de distinction; il est porté par un éléphant.

— 45. Palanquin destiné aux concubines du sultan des Indes; il est porté par des hommes.

— 46. Petit palanquin nommé *dhôli* porté par des hommes.

— 47. Servante des femmes du sultan des Indes à cheval; elle a le visage voilé et est escortée d'hommes armés.

— 48. Fakirs musulmans.

— 49. Souverain s'adressant au *gourou* ou chef d'une troupe d'ascètes nommés *djogis*.

— 50. Princesse indienne faisant le *suttee* (se jetant dans les flammes d'un bûcher).

— 51. Combat de deux éléphants montés.

— 52. Éléphant de guerre caparaçonné et monté par deux hommes; plusieurs cavaliers.

— 53. Chasseur portant un léopard sur la croupe de son cheval; homme tenant un chien en laisse.

Fol. 54. Femmes indiennes du Dekkan, de Visapour et de Golconde; elles sont richement vêtues de robes d'or; l'une d'elles tient un petit enfant dans ses bras.
— 55. Femmes de l'Indoustan en grande toilette assises sur la terrasse d'une maison; musiciennes.
— 56. Palanquin porté par un chameau escorté par des hommes armés de bâtons et de poignards.

OD 45 a (Réserve). Recueil de peintures indiennes d'exécution passable.

Fol. 1-2. Prince indou armé.
— 3-4. Portrait de l'empereur Aurengzib.
— 5. Portrait de l'empereur Djihangir.
— 6. Portrait du prince indou Khan Djihan Khan Loudi.
— 7. Portrait de l'empereur indien Ferrukh Siyyar.
— 8. Portrait d'un jeune prince.
— 9-10. La déesse Kali.
— 11-12. Divinités indiennes.
— 13. Lutte de deux génies qui cherchent à s'arracher un serpent; ils sont montés sur deux éléphants dont le corps est composé d'autres animaux.
— 14. Le paradis des Indous.
— 15. Dame indienne accompagnée de ses femmes et de musiciennes.
— 16. Dessin au trait représentant un prince assis sur un divan avec une femme. Une servante tient un moustiquaire à la main.
— 17. Scène de chasse nocturne (signé).
— 18. Un religieux tout nu, devant lui se tiennent deux femmes dont l'une tient un enfant dans les bras.
— 19. Deux femmes sous un arbre.
— 20. Divinités indiennes.

OD 45 a (Réserve). Sans cote, dans un petit cadre.

Un portrait authentique de Tahmasp Kouli Khan, plus connu sous le nom de Nader Shah; il est assis sur une terrasse garnie de tapis et tient son sabre à la main. Ce portrait est d'exécution indienne et bien fait. Il est certifié authentique par le docteur Bazin, médecin de confiance de Nader Shah.

MANUSCRITS PERSANS ET TURCS DE LA COLLECTION SCHEFER

Arabe 6074. — Recueil de peintures et de dessins du XVIe siècle avec des modèles d'écritures; très belle exécution.

Fol. 1. Jeune homme tirant de l'arc (au trait).
— 1 v°. Jeune homme assis tenant un sonkor; il est ganté d'un destkhiz (au trait).
— 2. Jeune homme assis sous un arbre faisant la collation (au trait).
— 2 v°. Portrait d'un jeune homme tenant à la main une feuille de papier (au trait).
— 3 r°. Portrait d'une jeune femme vêtue d'une pelisse de brocart fourrée (au trait).
— 3 v°. Femme agenouillée présentant une coupe à un jeune prince assis entre deux arbres (à demi colorié).
— 4. Homme agenouillé présentant une coupe à un prince séfévi (lavé); signé Melik Hoseïn Isfahani.
— 4 v°. Femme richement vêtue tenant à la main une coupe et un flacon (au trait).
— 5. Un homme et une femme s'embrassant (au trait).
— 5 v°. Jeune homme tenant une rose à la main (au trait).
— 6. Dévot en prières (au trait).
— 6 v°. Deux dragons (au trait).
— 7. Un dragon (teinté).
— 7 v°. Jeune homme ivre.
— 8. Archer vérifiant une flèche.
— 8 v°. Jeune homme à cheval dans une forêt; il est armé d'un arc et d'un carquois (au trait).
— 9. idem, armé d'un poignard et d'une masse (au trait).
— 9 v°. Portrait d'un dévot et d'une jeune femme (le premier est peint).
— 10. Copie par un artiste persan de trois dessins chinois : le premier, représente un héron saisissant un poisson

(signé Sultan Ali Shusteri); le second un archer et le troisième un pêcheur (?). Ces trois dessins sont au trait.

Fol. 10 v°. Individu assis dans un jardin et tenant un livre à la main (mauvaise exécution).

— 11. Dévot en prières au pied d'un arbre (au trait).

— 11 v°. Génie ailé et couronné de feuilles d'arbre, tenant un enfant couronné dans ses bras (probablement la copie de quelque dessin indou ou européen).

— 12. Menuisier sciant une planche (mauvais).

— 13. Combat de Roustem et de Rakhsh contre le dragon.

— 13 v°. Le prophète Joseph portant une aiguière d'or, entre dans une salle où se trouve Zuleïkha avec les dames du Caire.

— 14. Jeune femme agenouillée versant du vin dans une tasse.

— 14 v°. Jeune homme debout près d'un arbre.

— 15. Jeune homme endormi (signé Aga Riza).

— 20. Jeune homme assis tenant une fleur à la main.

— 20 v°. Chasse à la panthère ; un cavalier lui décoche une flèche, pendant qu'un autre tire son sabre pour la frapper ; gazelles ; chasseur avec un chien (signé Behzad).

— 21. Homme tirant un lion avec un lasso.

— 21 v°. Prince assis sur des coussins ; un domestique lui présente une coupe de vin.

— 22 v°. Une bartavelle.

Reliure en laque peinte avec des dragons.

Arabe 6075. — Recueil de peintures indiennes, turques et persanes du XVI-XVIIIe siècle.

Fol. 1 v°. Haroun ar Rashid, Mamoun et les Barmékides, assis sur la terrasse d'un palais indou; cette peinture, d'une magnifique exécution, est signée Behzad, le peintre qui illustra le divan d'Hoseïn Baïkara (style indien).

— 2. Portrait d'Akbar Shah par le même Behzad[1]; l'empereur est représenté dans sa première jeunesse, assis sur un tapis et fumant le *hokka* (indien).

1. Je ne sais jusqu'à quel point il faut ajouter une grande confiance à ces indications qui peuvent avoir été écrites bien après coup et par conséquent ne pas avoir la moindre valeur.

Fol. 2 v°. Lion enchaîné, signé Behzad (indien).
— 3 v°. Lion enchaîné dévorant la tête d'un veau, signé Behzad (persan avec influence chinoise).
— 3 v°. Éléphant blanc tacheté, monté par un homme armé d'un poignard, signé Behzad.
— 4. Éléphant blanc tacheté, monté par un *mahout* et un homme portant un drapeau, signé Mani.
— 4 v°. Jeune homme assis sur le bord de la mer tenant à la main un livre et une coupe; on voit à quelque distance du rivage une caravelle européenne. Il est donné comme étant le prince héritier du Badakhshan.
— 5. Homme jouant avec un chat, il est donné comme représentant Gayomart, signé Mani.
— 5 v°. Prince assis, tenant une coupe; il est donné comme étant Tahmouras.
— 6. Portrait d'une princesse qui joue avec un chat; elle est donnée comme étant la fille de l'empereur grec (Kitaboun).
— 6 v°. Dévot assis entre deux arbres; il est donné comme étant le supérieur des derviches Nakhshbendis.
— 7. Portrait d'un derviche.
— 7 v°. Officier armé d'une masse d'armes (*topouz*), d'un sabre, d'un arc et de flèches; il est donné comme étant Afrasiab.
— 8. Homme jouant de la cornemuse.
— 8 v°. Jeune homme vêtu d'une robe de brocard d'or tenant un arc et une flèche; cette peinture est signée Behzad.
— 9. Portrait d'Haroun ar Rashid par Behzad; il est représenté sous les traits d'un tout jeune homme, armé de pied en cap.
— 9 v°. Portrait d'une jeune femme qui tient une coupe à la main et qui est donnée comme étant Shirin (Signé Shapour).
— 10. Portrait d'un homme tenant une fleur à la main et donné comme étant Khosroès Perviz.
— 10. v° 11. v° Portraits de deux jeunes princes qui sont donnés comme étant Alp Arslan et Shah Tahmasp.
— 11 v°. Berger faisant paître ses troupeaux au pied de deux arbres; une note marginale y voit Moïse.

Fol. 12. Portrait d'un individu qui est donné comme étant Hoseïn Pehlwan Shami; dans le fond, trois vaisseaux sur la mer (turc).

— 12 v°. Jeune fille turque.

— 13. Turc jouant de la flûte.

— 13 v°. Un *abdal* vêtu de peaux de bêtes (turc).

— 14. Portrait d'un derviche nommé Seid Mohammed Djélali (turc).

— 14 v°. Portrait d'une servante de bains turcs.

— 15. Portrait d'un religieux turc, portant un gros manuscrit sous le bras.

— 15 v°. Prince persan assis au pied d'un arbre et fumant le *kalioun*; il est donné comme étant Kénaan Khan.

— 16. Portrait d'un joueur de guitare qui porte un vêtement albanais et qui d'après une note serait le prince héritier de Crimée.

Arabe 6076; le même ouvrage.

Fol. 1 v°. Prince assis au pied d'un arbre et tenant une coupe à la main; il est donné comme étant Ahmed-Shah.

— 2. Portrait d'une femme qui joue de la cithare.

— 2 v°. Peinture signée Mani, représentant une princesse nue jusqu'à la ceinture et étendue sur un tapis, à laquelle un jeune homme présente une coupe; d'après une notice, ces deux personnages la princesse Gohershah et Ardéchirshah.

— 3. Une princesse et un jeune homme étendus l'un à côté de l'autre et lisant un livre; ils sont donnés comme étant Firouzshah et la princesse Zarakèhshah.

— 4 v° et 5. Jeune homme tenant une bouteille et une coupe (signée Perviz et Kasem).

— 5 v°. Portrait d'un jeune homme portant un *sonkor* sur le poing et donné comme étant le sultan Mourad (signé Kasem).

Fol. 6. Portrait du sultan Mohammed Ier.

— 6 v°. Jeune homme couché sur des coussins; on voit à côté de lui une aiguière dans un plat d'or; il est donné comme étant le khalife Mostaasembillah.

— 7. Jeune homme tenant un faucon sur le poing; une note

prétend que c'est le sultan Selim, mais cela est peu vraisemblable, car cette peinture est persane.

Fol. 7 v°. Portrait d'une princesse qui est donnée comme Banou-shah, fille de l'empereur Akbar.

— 8. Portrait d'une princesse séfévie ou timouride qui est donnée comme la sœur d'Afrasiab ; cette peinture est attribuée au célèbre miniaturiste Behzad.

— 8 v°. Portrait d'une princesse nommée Ziya el Saltanèh et exécuté par un nommé Kudret Allah.

— 9. Portrait d'une princesse qui est donnée comme étant la nièce du prince mozafféride, Shah Shodja ; signé Asad.

— 9 v°. Portrait d'un kadi (?) turc qui regarde l'heure à sa montre.

— 10. Princesse endormie auprès d'une fenêtre ; bassin avec jet d'eau.

— 10 v°., 11, 11 v°., 12. Portrait de quatre jeunes femmes turques richement vêtues de robes brodées d'or se promenant dans la campagne.

— 12 v° Portrait d'un jeune homme qui verse du vin dans une coupe, et qui est donné, très vraisembablement à tort, comme étant sultan Bayézid, car la facture est persane.

— 13. Jeune homme jouant avec une balle (?) ; il est donné comme étant le prince séfévi Abbas Mirza.

— 13 v°. Deux princes séfévis assis sur un trône.

— 14. Portrait de deux jeunes gens, vêtus comme à l'époque des Séfévis, tenant un flacon et une coupe.

— 14 v°. Jeune homme richement vêtu d'une robe bleue brochée et caressant un sonkor qu'il tient sur le poing ; il est donné comme étant le sultan Hosein.

— 15. Portrait d'un jeune homme qui est indiqué comme étant Nader Shah (cette attribution paraît douteuse).

— 15 v°. Portrait d'un jeune homme revêtu d'un manteau broché d'or et tenant un arc; il est donné comme étant Sultan Selim.

— 16. Portrait d'un jeune homme qui examine une flèche; il est donné comme étant Yousouf Shah (de la dynastie turkomane du Mouton blanc ?)

Arabe 6077. — *Idem.*

Fol. 1 v°. Portrait d'Ertoghrul, peint par Béhzad[1], il est représenté assis au pied d'un arbre et tenant une coupe à la main (type séfevi).

— 2. Portrait d'Haïder Mirza, par Hosein Touti.

— 2 v°. Portrait de Mourad-Khan, par Behzad (type séfevi).

— 3. Portrait d'une princesse nommée Noush Banou qui joue avec un instrument nommé *resman*, signé Mani.

— 3 v°. Portrait d'un derviche nommé Seyyid Ali Sultan; il souffle dans une corne d'antilope.

— 4. Portrait d'un derviche nommé Virani Sultan; il tient d'une main un manuscrit et de l'autre un vase de métal suspendu à un cordon.

— 4 v°. Portrait d'une princesse ottomane assise au pied d'un arbre; dans le fond on aperçoit un paysage avec des montagnes.

— 5. Portrait d'une jeune femme agenouillée et tenant à la main un tambour de basque (type séfevi).

— 5 v°. Portrait d'un eunuque turc portant une tasse d'or, même décor qu'au fol. 4 verso.

— 6. Portrait d'une princesse ottomane fumant une longue pipe; décor analogue à celui de la peinture précédente.

— 6 v°. Portrait d'une princesse ottomane richement vêtue; elle tient une rose à la main.

— 7. Personnage turc portant un faucon sur le poing.

— 7 v°. et 8 Un jeune homme et une jeune femme (type séfevi).

— 8 v°. Portrait d'un jeune prince donné comme étant Selim-khan ; cette attribution est très douteuse, car il est vêtu comme les Grands Mongols de l'Indoustan.

— 9. Portrait d'un derviche bektashi ; suivant une indication écrite sur cette peinture, ce personnage serait Hadji Béiram Vali Bektashl.

— 9 v°. Sergent d'infanterie turc chargeant son fusil; dans le fond on aperçoit des rochers et des arbres.

— 10. Porteur d'eau turc, même décor qu'au folio 9 v°.

---

1. Ces attributions ayant pu être ajoutées après coup, il convient de ne pas leur attribuer une valeur absolue.

Fol. 10 v°. Portrait de deux officiers séfévis; l'un d'eux est armé d'un sabre et d'un arc.
— 11. Officier indien de l'époque des Grands Mongols.
— 11 v°. Portrait d'un prince ottoman.
— 12. Portrait d'un *molla*, nommé Mourad, fumant une longue pipe.
— 12 v°. Derviche fumant un kalioun dans une plaine.
— 13. Individu fumant une longue pipe et buvant du café; deux personnages, un homme et une femme le regardent avec stupéfaction.
— 13 v°. Femme turque voilée se promenant avec un petit garçon.
— 14. Officier osmanli, il est vêtu d'une redingote et d'un manteau à brandebourgs et tient un sabre; il est donné comme étant le bourreau du sultan.
— 14 v°. 15. Ascètes indiens; ces peintures sont attribuées à Mani et à Behzad, ce qui est peu vraisemblable, car elles sont très médiocres.
— 15 v°. Échanson turc, tenant une carafe de porcelaine à la main.
— 16. Personnage de la cour des sultans osmanlis.

Arabe 6078. — Recueil de peintures indiennes et persanes des XVIe — XVIIIe siècles.

Fol. 1 v°. Prince et princesse indiens sur la terrasse d'un palais; le serviteur du prince tient un cheval par la bride.
— 2. Divinité indienne assise sur un trône suspendu à une sorte de portique; femmes avec des torches et des moustiquaires; terrasse d'un palais.
— 2 v°. Une femme couchée dans l'intérieur d'un palais, une autre est assise sur un tapis; enfants.
— 3. Un prince et une princesse assis devant un palais; deux femmes agitent des éventails; soldats et éléphants.
— 3 v°. Idem dans l'intérieur d'un palais; des femmes agitent un éventail et une *punka*.
— 4. Prince indien et sa favorite assis sur des coussins sur la terrasse d'un palais et jouant aux échecs; des servantes tiennent des flabellums.

Fol. 4 v°. Peinture divisée en deux parties; dans la partie supérieure, on voit un prince qui allume un flambeau à celui que tient une jeune femme; des servantes font de la musique. — Dans la partie inférieure, on voit le même prince avec sa suite entrant avec la jeune femme dans un palais.

— 5. Un prince et une princesse assis dans un édicule sur la terrasse d'un palais; deux femmes agitent un éventail et une *punka*.

— 5 v°. Idem : individu assis sur une sorte de trône; plusieurs femmes.

— 6. Prince assis sur un trône sous l'auvent d'un palais; une jeune femme lui présente un bouquet sur un plat d'or ; musiciennes.

— 6 v°. Prince assis avec une jeune femme sur un tapis près d'un palais; une servante agite un moustiquaire.

— 7. Prince caressant un de ses chevaux, une femme le suit en tenant un plat d'or; palais sur une terrasse.

— 7 v°. Femme assise sur un tapis et tenant un enfant dans ses bras; rue plantée d'arbres, dans laquelle se promènent des individus costumés à l'européenne.

— 8. Miniature vraisemblablement détachée d'un *Médjalis-el-oushhak* d'Hoséin Baïkara et représentant deux soufis en train de disculer; à côté d'eux, un autre sheikh lit un livre à d'autres personnages.

— 8 v°. Miniature dans le genre de celles du *Shah-Nameh*, mais appartenant certainement à un autre ouvrage, représentant un jeune homme (Barzou ?) tuant le div noir d'un coup de flèche dans une caverne. Autres divs et cavaliers iraniens (persan)[1].

— 9. Miniature du même type représentant le même jeune homme et le div noir tombant du haut de l'éléphant de guerre sur lequel il était monté. Autres divs et cavaliers iraniens (type persan)[1].

— 9 v°. Miniature représentant un prince et une princesse habillés à la mode des séfévis (Khosrau et Shirin, ou

1. Les fragments de texte qui accompagnent ces peintures montrent qu'elles sont tirées d'un ouvrage en prose.

Brahram Gour et une de ses favorites?) dans un jardin sous un kiosque. Musiciennes et servantes[1] (type persan).

Fol. 10. Souverain assis sur un trône parlant à un personnage debout devant lui; serviteurs (type persan)[1].

— 10 v°. Miniature tirée d'un ouvrage en prose et représentant un jeune homme qui retire une jeune femme d'un puits où elle se trouve renfermée (style persan).

— 11 v°. Serpents sortant d'une caisse; un roi les regarde avec stupéfaction (style persan).

— 11 v°. Un jeune prince et une princesse se tiennent enlacés; servantes et autres personnages, vêtus à la mode des Séfévis (style persan).

— 12. Un prince tenant un faucon sur le poing, s'avance vers une jeune femme; plusieurs suivantes; tous les personnages sont vêtus à la mode des Séfévis. Jardin avec arbres et fleurs.

— 12 v°. Un jeune prince endormi sur un tapis dans un jardin; arbres et fleurs (style persan).

— 13. Un homme et une femme discutant (style persan).

— 13 v°. Miniature indienne d'une exécution extrêmement fine, représentant des derviches occupés à faire la cuisine, à fumer, à faire de la musique, etc. devant un temple situé à la lisière du bois; une note indique que ce sont des pélerins auprès du temple d'Orengbakhsh dans le canton de Bénarès.

— 14. Kalenders avec des femmes; peinture très médiocre exécutée en Perse, vers le commencement du XIX[e] siècle.

— 14 v°. Un prince et une princesse indiens chassant l'antilope; tous les deux sont à cheval.

— 15. Deux princesses indiennes à cheval.

— 15 v°. Princesse indienne accoudée à un arbre et fumant le *hokka*; deux suivantes.

— 16. Scène analogue, une seule suivante.

— 16 v°. Un prince et une princesse assis sur des tapis sur la terrasse d'un palais jouent aux échecs; deux femmes les regardent.

— 17. Miniature indienne à demi exécutée, mais d'une très

---

1. Malgré son style, cette peinture n'est certainement pas tirée d'un *Shah Nameth*.

grande finesse représentant l'empereur Ferrukh siyyer et une jeune femme assis sur un trône sur la terrasse d'un palais; des servantes tiennent un flabellum, une glace et un tambour.

Fol. 17 v°. Peinture indienne très finement exécutée, représentant plusieurs personnages de la cour des Mongols.

— 18. Deux personnages jouant à la paume à cheval (style persan).

Supplément Persan 1307. — Le Livre des Rois de Firdousi, exemplaire copié en Perse en l'année 1023 de l'hégire, soit 1614 J.-C. Malgré cette date, les peintures de ce manuscrit, qui sont très finement exécutées, présentent la facture et les types qu'on remarque dans celles qui ornent les manuscrits copiés sous le règne des Kadjars, particulièrement sous celui de Feth Ali Shah.

Fol. 2 v°. Gayomart assis sur un trône; un autre personnage qui est également assis sur un trône lui parle.

— 8 v°. Zohak et trois autres personnages assis sur un trône. Officier portant un sabre.

— 11. Zohak amené prisonnier devant Féridoun, qui est monté sur son cheval, ainsi que Shahrenavaz. Troupe de cavaliers armés de lances.

— 16 v°. Iridj est assassiné par son frère Selm; Toudj assis sur un trône regarde cette scène; dans le fond, deux serviteurs tenant des plats d'or.

— 21 v°. Lutte de Selm et de Minoutchehr; tous les deux sont à cheval et armés de sabres, d'arcs et de boucliers. Cavaliers sonnant de la trompette.

— 24 v°. Sam-i Nériman sur le sommet de la montagne où niche le Simourgh; il parle à une jeune fille; Dastan, fils de Sam, est monté sur un cheval.

— 29. Dastan, fils de Sam, monte à l'aide d'une corde chez la fille de Goul Endam; cette princesse est à une fenêtre avec deux servantes.

— 48 v°. Roustem s'empare à l'aide d'un lasso de son fameux cheval Rakhsh.

— 50 v°. Roustem enlève Afrasiab de sa selle; des cavaliers iraniens et touraniens sonnent de la trompette.

Fol. 55 v°. Combat de Rakhsh contre un lion, pendant le sommeil de son maître Roustem. Deux personnages regardent cette scène; dans le fond, un paysage montagneux, une rivière avec une digue.

— 57 v°. Roustem tue le div Arjeng et lui coupe la tête; plusieurs divs regardent cette scène.

— 58 v°. Roustem tue le div blanc; cavaliers iraniens armés de lances.

— 66. Kei-Kaous assis sur le trône volant, tire une flèche contre le ciel.

— 77. Sohrab étendu à terre, blessé à mort par son père Roustem; des cavaliers iraniens et touraniens tiennent des lances terminées par des drapeaux.

— 84. Syavoush traverse un brasier devant Keï-Kaous; sa belle-mère Soudabèh et une jeune femme regardent cette scène.

— 102 v°. Syavoush est assassiné par ordre d'Afrasiab; soldats touraniens armés de lances; arbre.

— 108. Roustem enlève le touranien Pilsem de son cheval et le tue.

— 110 v°. Giv, Gouderz et Kai-Khosrau tiennent conseil sur l'invasion du Turkestan.

— 143. Roustem tue un prince touranien d'une flèche dans la poitrine.

— 158. Un div emporte un fragment de montagne sur lequel Roustem s'est endormi et s'apprête à le jeter dans la mer.

— 161. Bijen et un prince touranien; tous les deux sont à pied et armés de sabres et de flèches; dans le fond, des cavaliers iraniens et touraniens armés de lances.

— 171. Roustem retire à l'aide d'une corde Bijen du puits où les touraniens l'avaient jeté; cavaliers armés de lances.

— 214. Combat corps à corps de Bijen et du touranien Houman; cavaliers iraniens et touraniens armés de lances.

— 224 v°. Gouderz traverse un touranien d'une flèche dans la poitrine; tous les deux sont à cheval; soldats armés de lances.

— 249. Afrasyab retiré de l'eau dans laquelle il s'était jeté.

Fol. 357. Bahram Gour à la chasse à l'onagre; la joueuse de luth Azadèh est montée sur un cheval brun.

— 413 v°. Khosrav Anoushirvan et Bouzourdjmihir jouant aux échecs avec l'échiquier que leur avait envoyé le radja de l'Inde.

Supplément Persan 1309. — Divan de Hafiz; belle exécution persane du commencement du XVII[e] siècle.

Fol. 1 v°, 2, 2 v°, 3. Pages de titres richement enluminées en or et en couleur[1].

Fol. 14. Campement persan, des gens font la cuisine, d'autres jouent aux échecs; tentes et chevaux.

— 23. Khosrav assis sur des coussins dans une salle de son palais; un homme agenouillé devant lui lui présente une coupe d'or; musiciens, harpistes et autres serviteurs.

— 47. Épisode de la rencontre de Shirin et de Ferhad dans le mont Bisoutoun; la princesse est accompagnée de quatre suivantes à cheval comme elle.

— 58 v°. Un prince revêtu d'une longue robe brodée s'entretient avec un vieillard dans un jardin; des serviteurs présentent des coupes aux assistants.

— 76 v°. Un souverain fait égorger un homme devant lui; il est accompagné de plusieurs officiers.

— 89 v°. Deux hommes dansent dans une salle au son de la musique; plusieurs personnages, parmi lesquels un prince et un soufi, les regardent.

— 105 v°. Un souverain assis sur des coussins tient une coupe à la main; devant lui se tiennent deux individus, dont l'un boit et l'autre tient un sac; musicienne et serviteur.

— 135. Gens dansant dans une salle au son de la flûte et des tambours de basque.

— 147. Cavalier jouant à la paume à cheval; musiciens.

— 152 v°. Souverain à cheval avec une suite; un personnage se tient devant lui et lui parle.

---

1. Toutes les pages de ce manuscrit ainsi que les plats de la reliure sont ornés de motifs de décoration.

Fol. 166 v°. Prince assis dans un jardin auprès d'un arbre, un homme lui présente un plat d'or; d'autres personnages mangent; domestiques.
— 171. Prince couché sur des coussins dans une salle de son palais, un homme lui présente une coupe en or; officiers.

Supplément Persan 1312. — Œuvres poétiques complètes de Kémal ed Din Ismaïl; XVIIe siècle.— Au commencement et à la fin de cet exemplaire se trouvent quatre peintures à pleines pages finement exécutées, du type séfevi.

Fol. 1 v°. Prince assis dans un jardin au pied d'un arbre et prenant des fruits dans un plat que lui présente un serviteur; deux musiciens.
— 2. Un prince se promène dans un jardin planté d'arbres avec une jeune femme; un jeune homme est assis au pied d'un arbre et un domestique lui verse à boire.
— 355 v°. Princesse revêtue d'une robe de brocard tenant une fleur à la main. Jardin avec arbres.
— 356. Officier revêtu d'une robe de brocard et tenant un livre à la main.

Supplément Persan 1313.— Histoire des prophètes, par Ishak ibn Ibrahim ibn Mansour el Nishapouri; ce manuscrit qui provient de la bibliothèque des souverains Timourides de l'Hindoustan remonte au XVIe siècle. Très belle exécution.

Fol. 1 v°. 2, 2 v°. Pages de titre enluminées en or et en couleurs.
— 6 v°. Adam représenté sous forme d'un souverain assis sur un trône, la tête nimbée de la flamme prophétique; les anges se trouvent devant lui.
— 15. Caïn tue Abel en lui jetant une pierre sur la tête pendant son sommeil; jardin avec arbres et fleurs; rochers.
— 20 v°. Noé dans l'arche avec sa famille; il a la tête nimbée de la flamme prophétique, un homme se noie derrière l'arche.
— 26. Le prophète Sâlih[1] faisant sortir sa chamelle d'un rocher; plusieurs infidèles regardent cette scène.

1. Tous les prophètes ont la tête nimbée de la flamme prophétique.

Fol. 31 v°. Le prophète Abraham assis sur un trône, dans un jardin planté de fleurs; l'ange Gabriel se tient debout devant lui.

— 40. Abraham s'apprête à sacrifier son fils Isaac; l'ange Gabriel descend du ciel en lui apportant un mouflon.

— 54 v°. Zouleïkha assise sur un trône dans une grande salle ornée de peintures murales et dont la porte ouvre sur un jardin; le prophète Joseph entre tenant un plat d'or à la main; plusieurs jeunes femmes assises autour du trône montrent la plus grande surprise de sa beauté.

— 72 v°. Shoaïb (Jethro) et Moïse assis sur l'herbe au pied d'un rocher, deux jeunes filles se tiennent devant eux; l'une est la fille de Shoaïb qui devint la femme de Moïse. Chèvres et mouflons dans les rochers.

— 79 v°. Moïse et Aaron; Moïse évoque un dragon pour dévorer Pharaon (signé Aga Riza).

— 95 v°. Karoun et toute sa famille sont ensevelis sous la terre avec tous leurs biens à la prière de Moïse; l'ange Gabriel descend du ciel.

— 102. Navire voguant à pleines voiles sur la mer; un homme à cheval sur l'arrière le dirige avec un aviron; Moïse et Khidr s'entretiennent dans les rochers.

— 112. Bataille entre les Philistins et les Juifs; les deux partis sont représentés par des cavaliers vêtus comme les soldats de l'époque timouride, armés de sabres, d'arcs, de flèches et de boucliers. Le prophète Siméon, le visage voilé et la tête nimbée de la flamme prophétique, considère cette scène.

— 117 v°. Salomon à genoux devant son père David; tous les deux ont la tête nimbée de la flamme prophétique; un serviteur se tient derrière Salomon avec un plat à la main; salle avec peintures murales.

— 122 v°. Salomon assis sur le trône dans un jardin planté de fleurs; devant son trône se trouvent les animaux et les démons soumis à ses ordres; derrière lui, on voit une fée qui tient à la main une sorte de massue.

— 126 v°. Scène analogue; Asef agenouillé devant lui tient un faucon sur un perchoir.

— 132 v°. Salomon et Belkis, la reine de Saba, assis sur un trône

dans un jardin planté de fleurs; Asef est assis devant eux sur un siège d'or; plusieurs animaux, divs et houris.

Fol. 143. Saint Jean endormi au pied d'un rocher, sa mère cherche à le réveiller.

— 147 v°. Alexandre le Grand assis sur un tapis au pied d'un arbre dans un jardin planté de fleurs et traversé par un ruisseau; trois hommes se tiennent devant lui dans une posture respectueuse. Un officier se tient debout aux côtés d'Alexandre.

— 160 v°. Les « sept dormants » endormis dans leur caverne avec leur chien.

— 174. La vierge Marie assise au pied d'un palmier tient Jésus-Christ sur ses genoux; ils ont tous les deux la tête nimbée de la flamme prophétique.

Supplément Persan 1340. — Traité des cérémonies du pélerinage et description des lieux saints, en vers; cet exemplaire qui a appartenu à un musulman chinois est de la fin du XVII[e] siècle; exécution passable.

Fol. 5. Plan du Haram de la Mecque avec la Kaaba, le menber d'Ibrahim, etc.

— 6. Plan de Safa, avec l'arbre d'Ali.

— 7 v°. La montagne Boukobeis avec la Koubbêh qui fut élevée par le khalife Omar.

— 8. Les maulouds du Prophète et des membres de sa famille.

— 9. Les tombeaux des membres de la famille de Mahomet.

— 11. Le Djebel-i Nour.

— 12. Le Djebel-i Tsoûr avec la caverne où se réfugièrent Mahomet et Abou Bekr.

— 13. La montagne d'Arafa et les édifices qui l'entourent.

— 14. Le Muzdélifa, près de Mina.

— 15. Plan du bazar de Mina.

— 16 v°. Les cinq mosquées près de Mina.

— 16 *bis* v°. Le cimetière de Kii.

— 17 v°. La mosquée Mesdjid i Kaba et les deux palmiers.

— 18 v°. La Djébel-i Moferrêh et la mosquée Mesdjid zou'l Khalifeh.

Fol. 19. Plan de Médine.
— 20. La montagne d'Ohod avec les tombeaux des compagnons de Mahomet qui y furent tués.

Supplément Persan 1360. — Histoire du prophète Yousouf et de Zouleïkha, par Firdousi, XVIe siècle ; bonne exécution.

Fol. 1 v°. 2° Pages de titre richement enluminées en or et en couleurs.
— 5 v°. Mahomet, Ali, Fatima, Hasan, assis sur un tapis dans l'intérieur d'un palais ; l'ange Gabriel s'incline devant eux ; on voit la Borak à la porte ; Mahomet et Ali ont la tête ceinte de la flamme prophétique.
— 16 v°. Jacob faisant paître un troupeau de moutons sur la pente d'une colline ; son jeune frère se tient devant lui avec un agneau noir dans les bras. Joseph a la tête ceinte de la flamme prophétique.
— 23 v°. Femme couchée avec un petit enfant à la mamelle ; servante.
— 55 v°. Joseph est jeté dans un puits, un ange le reçoit dans ses bras. Deux hommes à l'orifice du puits.
— 64. Jacob et un loup qui a les pattes de devant entravées, dans une prairie couverte de fleurs.
— 84 v°. Le souverain de l'Égypte assis sur un trône dans un jardin planté de fleurs. Joseph, la tête nimbée de la flamme prophétique, est amené devant lui.
— 94 v°. Joseph armé d'un arc et descendu de son cheval, un homme se prosterne à ses pieds, un autre homme tient son cheval par la bride ; arbres avec fleurs.
— 120 v°. Zouleïkha est assise sur un trône dans une salle de son palais ; Joseph entre tenant un plat d'or à la main ; éblouies par sa beauté, les dames que Zouleïkha avait invitées à venir prendre la collation avec elle, se coupent les doigts en croyant peler leurs oranges.
— 137 v°. Le souverain de l'Egypte assis sur un trône dans un jardin planté de fleurs ; à côté de lui se tient un officier portant son arc et ses flèches ; les dames lui montrent leurs doigts coupés.
— 146 v°. Un homme se prosterne devant un tableau ; Joseph et un ange à la porte de la salle.

Fol. 137. Joseph, un nègre, et plusieurs jeunes femmes dont deux regardent par une fenêtre.

— 200. Joseph assis sur un tapis dans la salle d'un palais, à côté de lui un homme qui porte une massue; cinq autres personnages agenouillés.

Supplément Persan. 1361. — Recueil des œuvres poétiques de l'émir Shahi, fils deDjémal ed Din Firouzkouhi; XVIe siècle. Exécution assez bonne[1].

Fol. 1 v°. 2. Composition tenant une double page et représentant un souverain couronné assis sur un trône; un homme assis devant lui, lui lit un livre qu'il tient à la main; plusieurs personnages entourent le trône, d'autres apportent des plats; dans le fond, on voit une maison avec un jardin.

— 40 v°. Souverain assis dans un jardin au bord d'un ruisseau; domestiques et musiciens.

— 41. Sultan assis sur un trône sous un kiosque dans un jardin planté d'arbres; officiers, musiciens et gens faisant la cuisine.

Supplément Persan 1363. — Recueil d'anecdotes en vers, écrites sous le règne de Nasir ed Din Shah Kadjar par Mirza Bédi ez Zéman el Shirazi; ce manuscrit est daté de l'année 1277 H (1861 J. C.). Très bonne exécution; les peintures sont exécutées sous l'influence européenne; elles offrent un spécimen intéressant des modes courantes en Perse au commencement du règne du dernier roi de Perse.

Fol. 1 v°. Tête de chapitre en or et en couleurs.

— 5 v°. Un jeune homme assis sur un tapis; une jeune femme lui apporte un kalioun.

— 6 v°. Un dévot et une jeune femme.

— 7 v°. Deux hommes dans une salle.

— 8 v°. Le roi Nasir ed Din Shah Kadjar en uniforme d'officier général assis dans un fauteuil; il est entouré de trois officiers généraux.

1. Les plats de la reliure de ce manuscrit sont en laque verte avec des dessins représentant des oiseaux fantastiques.

Fol. 9. Un homme et deux jeunes femmes assis sur un tapis.
— 9 v°. Deux jeunes femmes se battant.
— 10 v°. Un grand personnage de la cour du shah Nasir ed Din; un homme lui présente un placet.
— 11 v°. Groupe de derviches dans un jardin planté d'arbres, au fond duquel on aperçoit une maison adossée à une colline.
— 12. Le roi Nasir ed Din Shah Kadjar en uniforme d'officier général, entouré de plusieurs personnages de sa cour.
— 13. Deux jeunes gens assis sur un tapis près d'une fenêtre.
— 14. Jeune homme assis près d'une fenêtre et écrivant.
— 14 v°. Mahomet représenté la face voilée et la tête auréolée; une houri lui baise la main; dans le fond on aperçoit une église chrétienne près d'un bois.
— 15. Ali et Fatima; Ali est représenté assis, la tête nimbée et tenant le sabre Zoulfikar. Fatima est représentée debout et tenant un bâton. Dans le fond, on aperçoit des maisons construites au pied d'une colline.
— 15 v°. Mahomet, la face voilée, est assis sur un tapis, une houri est agenouillée devant lui; dans le fond, on aperçoit maisons européennes au milieu d'arbres.
— 16. Un haut personnage de la cour du roi Nasir ed Din Shah, assis sous une colonnade; un jeune homme se tient devant lui dans une attitude respectueuse.
— 16 v°. Derviches dans un jardin planté d'arbres.
— 17. Trois personnages de la cour du roi.
— 20. Trois mollahs occupés à discuter.
— 20 v°. Un mollah embrassant une jeune femme.
— 21. Deux individus frappent un homme dans la rue à coups de bâton.
— 22. Un vieillard et une jeune femme assis sur des tapis.
— 31 v°. Deux riches persans assis sur un tapis et causant.
— 32. Un derviche assis en face d'une jeune femme.
— 32 v°. Un riche persan assis sur un tapis près d'une colonnade; un jeune homme se tient devant lui.
— 33 v°. Un homme égaré dans une plaine; dans le fond on voit des constructions adossées à une montagne et évidemment copiées sur un dessin européen.
— 34 v°. Un religieux soufi et un autre personnage causent au

bord d'un ruisseau; dans le fond, on aperçoit deux maisons.

Fol. 35. Un religieux assis sur un tapis de prières, près d'une colonnade.

— 36. Un fakir et son frère assis sur un tapis près d'une colonnade.

— 39. Roses et narcisses.

Supplément Persan 1389. — Description en vers de la Mecque et de Médine et des cérémonies de pèlerinage par Mohyi Lari, manuscrit copié à la Mecque en 982 H (1574 J. C.). — Assez bonne exécution.

Fol. 1 v°. Frontispice en or et en couleurs.

— 19 v°. Plan du Harem de la Mecque avec la Kaaba au centre.

— 21. Le mont Abou Kobeis et la Dar el Kheirzan.

— 22. Le mauloud du Prophète.

— 23. Le souk el Leil avec son oratoire.

— 25. Le Mo'alla, avec ses mosquées et ses piscines.

— 25 v°. La montagne de Shabika; un cimetière se trouve au pied de cette montagne.

— 26 v°. Le djébel-i Nour, ou montagne de lumière.

— 27. Le djébel-i Tsoûr.

— 28 v°. La montagne d'Arafa avec les édifices qui l'environnent.

— 33. La mesdjid el Khéif avec les édifices qui l'entourent.

— 37 v°. La djébel-i Mofarrah; au pied de la montagne, on aperçoit le plan de la mesdjid zou-l-Khalifah avec les deux sources qui en sont voisines.

— 39. Plan de Médine.

— 42. La mosquée de Kii avec son cimetière.

— 42 v°. La mosquée mesdjid-i Kaba avec ses deux palmiers et la source qui en est voisine.

— 43. Les quatre mosquées.

— 43 v°. La montagne d'Ohod, et le cimetière des compagnons de Mahomet qui y trouvèrent la mort.

Supplément Persan. 1401. — Le « Soleil et Jupiter » mesnévi par Mohammed ibn Ahmed Tébrizi ; XVI[e] siècle. — Bonne exécution.

Fol. 1. Rosace enluminée en or et en couleur.
— 1 v°, 2 v°. Pages de titre richement enluminées en or et en couleurs.
— 71 v°. Un cavalier frappe un homme d'un coup de massue sur la tête, un archer vise le cavalier qui est poursuivi par un autre homme à cheval et qui tient un javelot à la main.
— 120 v°. Un cavalier fend la tête d'un lion d'un coup de sabre; deux hommes, dont l'un est monté sur un âne, regardent cette scène.
— 136 v°. Un prince et un souverain parlent, assis sur des coussins; cinq personnages derrière une barrière.
— 151 v°. Deux cavaliers, dont l'un est couronné, jouent à la paume à cheval. Sept personnages regardent cette scène.
— 166 v°. Un cavalier décoche une flèche à une antilope, qui est poursuivie par une once dressée à la chasse.
— 184. Deux cavaliers revêtus d'armures de fer mongoles et montés sur des chevaux caparaçonnés; l'un d'eux fend la tête de l'autre d'un coup de sabre.
— 222. Roi embrassant un jeune prince; des serviteurs tiennent leurs chevaux en laisse.

Supplément Persan 1404. — Histoire de Leïla et Medjnoun par Abd Allah Hatifi; xvıı° siècle; bonne exécution; les miniatures ont été légèrement endommagées.

Fol. 1 v°. Titre enluminé en or et en couleurs.
— 42. Cinq personnages, dont l'un est le père de Leïla, assis sur un tapis dans une salle et buvant; des musiciens jouent du tambourin, de la flûte et de la harpe.
— 46 v°. Les mêmes personnages dans une tente, un homme tient un petit chien.
— 72. Guerre entre les Arabes; Naufal monté sur un chameau, cavalier armés de sabres et d'arcs. Dans le fond, on aperçoit Medjnoun.

Supplément Persan 1412. — « Le roi et mendiant », par Bedr ed Din Hélali; manuscrit daté de 933 H (1526 J. C.); assez bonne exécution; les peintures ont été endommagées.

Fol. 2 v°. Frontispice en or et en couleurs.
— 12. Un maître d'école apprend l'écriture à quatre enfants dont l'un est un prince; une femme regarde par une fenêtre.
— 23 v°. Maison surmontée d'un pigeonnier; roi et prince; un enfant lâche les pigeons; jardin planté de fleurs.
— 37. Un souverain assis sur un tapis au pied d'un arbre, dans un jardin planté de fleurs. Un domestique lui présente des fruits sur un plat. Musiciens; un derviche regarde cette scène.
— 56. Lutte entre deux cavaliers armés de sabres, d'arcs et de flèches et vêtus comme des Mongols; gens blessés et tués. Soldats tenant des drapeaux et des étendards.

Supplément Persan 1416. — Le *Tohfêt el Ehrar* de Djami. Ce manuscrit a été copié en 905 H (1499 J.-C.), par Sultan Ali el Meshhédi et a appartenu à la bibliothèque des Grands Mongols de l'Inde; très belle exécution, les peintures, qui sont dues au pinceau d'un nommé Mahmoud, ont un peu souffert.

Fol. 1 v°. Un jeune homme et une jeune femme, au pied d'un arbre, dans un jardin planté de fleurs.
— 2°. Un jeune homme agenouillé saisit le pan de la robe brodée d'une princesse qui cherche à s'échapper. Jardin avec arbres et fleurs.
— 2 v°. 3. Rosaces richement enluminées en or et en bleu.
— 3 v°. 4. Pages de titre richement enluminées en or et en couleurs.
— 6, 8 v°, 9 v°, 10, 11, 12, 13, 14 v°, 16 v°, 17 v°, 18 v°, 19 v°, 21, 21 v°, 23, 24 v°, 25 v°, 26 v°, 28 v°, 30 v°, 31 v°, 32, 33 v°, 34, 35 v°, 36, 37 v°, 38 v°, 40, 40 v°, 42, 43, 44 v°, 45, 47, 47 v°, 49, 50, 51, 52, 53 v°, 54, 55 v°, 56 v°, 58, 58 v°, 60 v°, 61, 62 v° 63 v°, 64 v°, 65 v°, 66 v°, 67, 68, 69 v°, 70 v°, 71 v°, 72 v°, 74 v°, 75 v°, 77 v°, 78. Frontispices enluminés en camaïeu et en couleurs.
— 81 v°. Souverain assis sur un tapis au pied d'un arbre en fleurs, un domestique lui présente une coupe d'or; un musicien joue du tambour de basque et une musicienne joue de la cithare. Sur le tambour de basque on

lit une inscription en caractères minuscules donnant le nom de l'artiste.

Fol. 82. Scène analogue à celle du fol. 2 : un jeune prince agenouillé au pied d'un arbre, saisit le pan de la robe brodée d'une sultane; le cheval du prince est gardé par deux hommes dont l'un est vêtu comme un turc du Ferghana et l'autre comme un sarte de Boukhara.

Supplément Persan 1425. — Recueil de poésies, xvie siècle; assez bonne exécution, les peintures ont un peu souffert.

Fol. 1 v°. 82 v°, 133 v°, 148 v°, 171 v°, 195 v°, 198 v°. Frontispices enluminés en or et en couleurs. 2, 31 v°, 74 v°.

— 1. Quatre musiciens dont deux femmes assis dans un jardin près d'un ruisseau; des hommes dansent.

— 11 v°. Une jeune femme à genoux tend une coupe d'or à un jeune homme qui tient un oiseau sur le poing; jardin avec arbre.

— 12. Jeune homme couché au pied d'un arbre sur un tapis et tenant une guitare; une jeune femme agenouillée derrière lui le tient par le cou.

— 19 v°. Jeune femme s'appuyant sur une branche d'arbre; un petit enfant lui tend les bras.

— 20 v°. Un jeune homme et une jeune femme dans un jardin; le jeune homme joue de la guitare; arbres en fleurs.

— 55 v°. 56. Un souverain assis, un jeune homme lui présente une coupe en or.

— 62 v°. Joseph tenant une aiguière d'or; deux jeunes femmes se coupent les doigts en croyant peler des oranges; jardin avec arbres.

— 61. Deux jeunes gens et une femme dans un jardin; arbres.

— 72 v. Des hommes retirent un autre personnage d'un puits en le hissant avec une corde.

— 73 v°. Jeune homme près d'un arbre, tenant une bourse à la main; un homme à demi nu lui demande l'aumône.

— 86 v°, 87. Identique à 35 v°, 56.

— 94 v°. Jeune homme se prosternant devant un autre personnage; jardin avec arbres, balustrade.

Fol. 95. Deux jeunes femmes assises sur un tapis ; l'une d'elles tient un miroir à la main.

— 112 v°. Un homme grimpé dans un arbre lit une lettre ; au pied de l'arbre se trouve une femme qui lui tend une coupe et un peu plus loin trois personnages qui le regardent.

— 113. Personnage richement vêtu, debout près d'un arbre ; un jeune homme agenouillé devant lui lui tend une fleur.

— 126 v°. Deux hommes jouant à une sorte de jeu de croquet ; jardin avec arbres.

— 127. Une jeune femme dans un jardin planté d'arbres; derrière elle deux hommes dont l'un tient une aiguière et une tasse d'or.

— 143 v°. Homme étendu au pied d'un arbre ; un jeune homme richement vêtu le regarde avec étonnement.

— 144 v°. Un jeune homme tenant un plat de cuivre ; un homme appuyé sur un bâton le regarde; souverain regardant cette scène.

— 156 v°. Un souverain transperce d'une flèche un homme étendu devant lui.

— 157. Homme à demi vêtu assis sur l'herbe ; un domestique lui apporte une cloche sur un plateau ; cheval.

— 172 v°. Un joueur de flûte et un individu tenant deux bouteilles en or, dans un jardin ; cinq personnages regardent cette scène.

— 173. Une jeune femme vêtue d'une robe rouge cueille des fleurs à un arbuste qui se trouve près d'une source ; un jeune homme lui présente une coupe d'or; trois autres personnages regardent cette scène.

Supplément Persan 1428. — *Sifet el Ashikin* par Bedr ed Din Hélali; manuscrit daté de 960 H, (1552 J. C.); très belle exécution.

Fol. 1 v°. Frontispice en or en couleurs.

— 20. Miniature à pleine page représentant un homme qui s'apprête à combattre un lion à coups de sabre. Trois autres personnages regardent cette scène; un homme effrayé grimpe à un arbre.

— 30. Idem, représentant un souverain agenouillé près d'un jeune homme endormi sur un tapis, deux personnages

tiennent des flambeaux ; une jeune femme regarde cette scène avec étonnement.

Fol. 42. Souverain assis sur un tapis tenant une tasse d'or à la main ; autres personnages agenouillés ou debout devant lui ; musiciens.

— 50. Souverain à cheval dans un cimetière ; officier général à cheval, arbres et fleurs.

Supplément Persan 1431. — Le *Boustan* de Saadi ; manuscrit copié en 847 H. (1443 J. C.).

Fol. 2 v°. Frontispice en or et en couleurs.

Les deux plats de la reliure de ce manuscrit qui est en laque à fond vert représentent d'un côté des renards et des cigognes au bord d'un ruisseau dans une plaine plantée d'arbres ; le second une scène analogue moins les renards.

Supplément Persan 1443. — Histoire en vers des Mongols par Shems ed Din Kashi ; manuscrit copié en 826 H (1422 J. C.). Exécution médiocre ; quoique grossières, ces peintures sont fort exactes au point de vue du costume ; elles ont dû être copiées sur un exemplaire analogue au S. P. 1113.

Fol. 10 v°. Lutte de cavaliers turcs armés d'arcs, de flèches et de boucliers. Cette scène est censée représenter la lutte des partisans d'Oughouz contre les alliés de son père Kour-Khan.

— 27 v°. Kabul-Khan avec son épouse ; cinq autres Mongols dont deux sont agenouillés.

— 32 v°. Djingiz Khan assis sur le trône ; officiers armés de sabres ; deux personnages musulmans coiffés de turbans.

— 52. Scène analogue, moins les musulmans.

— 76 v°. Idem, avec les deux musulmans.

— 94. Djingiz-Khan à cheval, suivi de trois officiers mongols devant les murailles de la ville de Nishapour ; deux musulmans se tiennent sur les murailles ; Djingiz est armé d'un arc et d'un carquois ; l'un des cavaliers mongols tient un étendard où l'on voit les armoiries actuelles des Kadjars, le soleil se levant derrière un lion.

Fol. 106. Djingiz Khan assis avec son épouse sur un trône; quatre Mongols; tente et chameaux.

— 131. Batou-Khan assis sur le trône; six personnages mongols.

— 142 v°. Kouyouk-Khan assis sur le trône; sept Mongols.

— 163 v°. Arik-Boga se présente après sa révolte devant son frère Koubilai Kaan qui est assis sur le trône; deux officiers mongols armés de sabres se tiennent de chaque côté du trône.

— 177 v°. Mankkou Kaan assis sur le trône donne audience à un marchand; plusieurs officiers mongols armés de sabres.

— 198. Houlagou Khan assis sur le trône; deux musulmans dont l'un est Hosam ed Din, officier du khalife, sont agenouillés devant lui; officiers mongols armés de sabres; un autre tient à la main une massue à tête de bœuf.

— 208 v°. Combat des troupes mongoles et des troupes égyptiennes de Mélik-Kamel; cavaliers armés d'arcs, de flèches, de lances et de boucliers.

— 212. Houlagou Khan assis sur le trône dicte une lettre adressée au prince ayyoubite d'Alep, à un musulman qui est agenouillé devant lui; officiers mongols armés de sabres.

— 222. Abaga Khan, fils d'Houlagou Khan assis sur le trône; plusieurs Mongols sont agenouillés devant lui; d'autres se tiennent derrière le trône; l'un deux tient à la main une massue à tête de bœuf.

— 227 v°. Scène analogue.

— 231. Arghoun Khan et Sultan Ahmed assis sur un trône s'embrassent; quatre Mongols sont agenouillés devant eux; d'autres se tiennent derrière le trône.

— 234. Arghoun Khan assis sur le trône; un Mongol agenouillé devant lui lui présente une tasse; officiers mongols armés de sabres.

— 238 v°. Arghoun Khan, assis sur le trône, fait décapiter le grand vizir.

— 241 v°. Kaï-Khatou Khan assis sur le trône; quatre Mongols assis devant lui; des officiers armés de sabres se tiennent derrière le trône; un Mongol tient un *sonkor* sur le poing.

Fol. 248 v°. Ghazan Khan assis sur le trône ; deux Mongols assis devant lui; plusieurs officiers armés de sabres se tiennent derrière le trône.
— 253 v°. Le même sur le trône, entouré d'officiers armés de sabres; le vizir Sadr ed Din agenouillé devant lui se plaint de la conduite de l'émir Naurouz.
— 284 v°. Bataille entre les troupes de Ghazan et celle du sultan d'Égypte ; cavaliers bardés de fer.
— 285. Ghazan assis sur le trône; analogue à 241 v°.
— 288 v°. Oldjaitou Khan assis sur le trône avec sa femme ; il tient un chien dans ses bras. Mongols hommes et femmes agenouillés devant lui; musiciens et officiers armés de sabres.

Supplément Persan 1449. — Histoire de Ferhad et Shirin, par Hatéfi; manuscrit du xv° siècle ; miniatures d'une assez bonne exécution, mais dont quelques-unes ont été fortement endommagées.

Fol. 29. Khosrav aux genoux de Shirin; une autre femme.
— 41. Ferhad et Shirin agenouillés autour d'un bassin de lait; trois autres femmes.
— 50 v°. Shirin à cheval, accompagnée d'une suivante également à cheval, rencontre Ferhad dans le mont Bisoutoun.
— 54. Ferhad endormi dans le mont Bisoutoun, ses outils se trouvent à côté de lui ; une femme appuyée sur un long bâton le regarde.
— 72. Khosrav et Shirin assis sur un tapis; musiciens et servantes.

Supplément Persan 1476. — Le *Mihir u Mushteri* de Assar; xvi° siècle. — Bonne exécution.

Fol. 1 v°. Frontispice en or et en couleurs.
— 13. Un vieillard et un prince accompagnés d'un serviteur, dans une caverne ; deux domestiques tiennent leurs chevaux.
— 52 v°. Souverain assis sur un trône ; devant lui un officier et le bourreau lui amènent deux captifs enchaînés ; un officier tenant une masse d'armes à la main est debout derrière le trône.

Fol. 89. Souverain accompagné de plusieurs de ses officiers dans un navire.
— 122 v°. Quatre cavaliers jouant à la paume à cheval.
— 165 v°. Un souverain descendu de son trône regarde deux personnages qui sont étendus inanimés à ses pieds; quatre officiers.

Supplément Persan 1477. — Le Divan de Hafiz; XVI[e] siècle. — Belle exécution.

Fol. 1 v°. Frontispice en or et en couleurs.
— 40. Un marchand assis dans sa boutique tend une coupe à un personnage richement vêtu, qui est accompagné de trois autres personnages; devant la boutique, un derviche ivre.
— 75 v°. Un souverain assis sur un coussin dans un jardin planté de fleurs tient un manuscrit à la main; un esclave agenouillé devant lui, lui verse à boire dans une coupe d'or; musiciens et vieillards accompagnés de leurs mignons.
— 144. Souverain assis sur de riches tapis dans une salle de son palais, un serviteur lui présente un plat; un autre puise du vin dans de grandes jarres; un personnage assis au premier plan lit un livre.

Supplément Persan 1514. — Traité en vers du pèlerinage à la Mecque; manuscrit copié à Constantinople en 984 H (1576 J. C.). — Assez bonne exécution.

Fol. 9 v°. Plan de la grande mosquée de la Mecque.
— 19. Plan de Safa.
— 20. Le mont Abou-Kobeis.
— 20 v°. Les mauleds des prophètes.
— 22 v°. Le cimetière de Mina.
— 23. La montagne de la lumière.
— 23 v°. La montagne djébel-i Tsour.
— 26 v°. La montagne Arafa avec les 3 mihmal de Syrie, d'Égypte et du Yémen.
— 28. La mosquée de la Mozdalafah.

Fol. 29. La mosquée et les monuments de Mina.
— 34. La djébel-i Mofarrah avec la mosquée zi'l-Khalifeh.
— 36. Plan de la mosquée de Médine.
— 38 v°. Les tombeaux des tantes du Prophète, de ses filles, d'Abbas, du Sheikh Nafi, de l'imam Malik, etc.
— 39. La Mesdjid-i Kaba avec les deux palmiers.
— 39 v°. Les quatre mesdjid.
— 40. La montagne d'Ohod; au pied de cette montagne on aperçoit les tombeaux de l'émir Hamza et des compagnons de Mahomet qui furent tués dans la bataille qui s'y livra.
— 42. Plan de la mosquée de Jérusalem et de la Sakhra.

Supplément Persan 1515. — Extrait du Boustan de Saadi; XVIe siècle. — Très belle exécution; quelques-unes des peintures ont été endommagées.

Fol. 1 v°. Fontispice en or et en couleurs.
— 3. Plusieurs personnages prenant un bain dans une source ; d'autres se tiennent sur le bord.
— 6. Trois cavaliers passent près d'une source; un jeune homme puise de l'eau dans la source avec une tasse d'or.

Supplément Persan 1519. — Le « Roi et le mendiant » de Mahmoud Arifi; XVIe siècle.

Fol. 1 v°. Frontispice en or et en couleurs.
— 4 v°. Mahomet monté sur la jument *Borak* monte au ciel entouré des houris et des anges.
— 9 v°. Ecole ; des enfants apprennent à lire le Koran sous la direction d'un vieillard.
— 19. Pigeonnier; sur la terrasse se trouvent deux personnages, dont l'un tient à la main une longue baguette sur laquelle les pigeons viennent se percher.
— 30. Un derviche arrête par la bride le cheval d'un souverain armé d'un arc et de ses flèches et qui tient un *sonkor* sur son poing.
— 36. Bataille entre des cavaliers armés de lances, de flèches, d'arcs, de sabres et de boucliers.

Supplément Persan 1528. — Le « Livre de la séparation » de Djémal ed Din Selman Savédji; XVIe siècle; assez belle exécution; quelques-unes des peintures ont un peu souffert.

Fol. 1 v°. Frontispice en or et en couleurs.
— 12. Souverain et sa femme assis sur une estrade ; un homme se tient agenouillé devant eux dans une posture respectueuse; quatre autres personnages, dont un nègre.
— 18 v°. Souverain et jeune homme assis sur des tapis; cette miniature n'est pas terminée.
— 23. Souverain assis sur des coussins dans l'intérieur d'un palais; un jeune homme lui tend un rouleau de papier. Deux personnages, un homme et une femme, regardent cette scène.
— 42 v°. Des gens se lamentent devant une tombe récemment élevée.

Supplément Persan 1554. — Traité d'hippiatrique par Abd Allah Khan Béhadour; XVIIIe siècle; bonne exécution.

Fol. 1 v°. Frontispice en or et en couleurs.
— 7, 8 v°, 13, 14, 14 v°, 15 v°, 17, — 22 recto et verso, 25, 26, 27. Types des différentes races de chevaux.

Supplément Persan 1555. — *Teshrih el béden*; traité d'anatomie par Mansour ibn Ahmed; XVIIe siècle.

Fol. 1 v°. Frontispice en or et en couleurs.
— 9 v°. Planche représentant l'ostéologie de l'homme.
— 13 v°. Planche représentant le système circulatoire.
— 15. Planche représentant le corps de l'homme avec le nom des différentes parties.
— 19, 21. Planche représentant le système digestif et respiratoire de l'homme.
— 29. Anatomie de la femme enceinte.

Supplément Persan 1559. — *Médjalis el ushhak* par Kémal ed Din Sultan Hosein ibn Sultan Mansour ibn Baikara ibn Omar Sheïkh ; XVIIe siècle ; très belle exécution; quelques-unes d'entre elles sont d'une merveilleuse finesse.

Fol. 3 v°. 4 Pages enluminées en or et en couleurs.
— 10 v°. Adam étendu nu sur la terre; des anges à grandes ailes se prosternent devant lui; Iblis, représenté sous forme d'un homme assis sur un tapis, le regarde.
— 16 v°. Le prophète Yousouf (Joseph) assis sur un trône, en Egypte. Plusieurs personnages, parmi lesquels une vieille femme, se tiennent devant lui. Zuleïkha le regarde avec admiration du haut de la terrasse de son palais.
— 26. Le prophète Mahomet assis sur un tapis dans une grande salle ornée de peintures murales; un jeune homme et plusieurs sheikhs sont assis devant lui.
— 30 v°. L'imam Djaafer Sadik, la tête entourée de la flamme prophétique et la figure voilée, dans un jardin planté d'arbres que traverse un cours d'eau. Un homme est accroupi devant lui.
— 32 v°. Un jeune homme endormi dans un jardin au pied d'un arbre, au bord d'un cours d'eau; un sheikh le regarde.
— 38 v°. La Kaaba, entourée de Musulmans, hommes et femmes, dont quelques-uns se prosternent devant elle; sur le voile qui la couvre, on lit un verset arabe qui signifie : « Allah a placé la Kaaba comme la maison sainte pour les hommes » ; un *muezzin* fait l'appel à la prière du haut d'un minaret.
— 42 v°. Sheikhs et jeunes gens assis sur une terrasse qui prend vue sur un jardin.
— 53. Martyre à Bagdad de Mansour ibn Halladj, qui s'était rendu coupable de prétendre à la divinité; il est pendu à une sorte de potence munie de crocs en fer. Des hommes et des femmes regardent son supplice.
— 54 v°. Cadavre d'un sheikh décapité étendu sur un tapis dans des couvertures, près d'un flambeau allumé; un homme est debout sur le seuil de la porte de la chambre.

(*A suivre.*) E. Blochet.

DES FRANÇAIS

QUI ONT ÉCRIT EN ITALIEN

AU XVIe SIÈCLE

(*Suite.*)

XX. — VASQUIN PHILIEUL.

Nous avons cité, dans la notice qui précède, des vers composés à la louange de Louis de Perussis par Vasquin Philieul; nous avons à dire maintenant quelques mots de cet auteur qui fut aussi un italianisant[1]. Vasquin, né en 1522[2], était fils de Romain Philieul, notaire à Carpentras. Sa famille était une des plus anciennes de cette ville, où les Philieul étaient notaires, de père en fils, depuis le commencement du XIVe siècle. Vasquin étudia le droit, comme ses ancêtres; il prit même le grade de docteur (nous ne savons si ce fut à l'université d'Avignon ou en Italie), puis devint chanoine de Notre-Dame-des-Dons d'Avignon. Vers 1550, il fut pourvu des fonctions de juge à la Cour temporelle du comtat, fonctions dans lesquelles il fut confirmé en 1562.

Vasquin fit son testament au mois de juillet 1582 et laissa tous ses biens à la commune de Carpentras, à charge pour elle de construire une chapelle près de la grande porte de la maison de ville. Il mourut, à ce qu'il semble, peu de temps après; en tout cas, il ne vivait plus en 1586.

---

1. Nous suivons l'article consacré à Vasquin par le Dr Barjavel dans son *Dictionnaire historique, biographique et bibliographique du département de Vaucluse*, 1841, II, pp. 264-267.

2. Le portrait joint, en 1556, aux *Statuts de la comté de Venaissin* porte : *Vasquini Filioli Effigies, anno aetatis suae XXXIIII.*

La plupart des ouvrages de Philieul témoignent de son goût pour la littérature italienne. Voici l'indication sommaire de ceux qui nous sont connus :

1. Laure d'Avignon, au nom et adveu de la royne Catherine de Médecis, roine de France. Extraict du poete florentin François Petrarque et mis en françois par Vaisquin Philieul de Carpentras. *Paris, Jacques Gazeau,* 1548. In-8 de 119 p.

Cat. Didot, 1881, nº 271.

Toutes les Euvres vulgaires de Françoys Petrarque contenant quatre livres de M. D. Laure d'Avignon, sa maistresse ; jadis par luy composés en langage thuscan, et mis en françois par Vasquin Philieul de Carpentras. *En Avignon, De l'imprimerie de Barthelemy Bonhomme*, 1555. In-8º.

Biblioth. nat., Rés. Yd. 1154. — Musée Condé à Chantilly. — British Museum, 11421 bb.

Cette traduction a été peu favorablement jugée par Goujet et par tous ceux qui l'ont copié. Il est certain qu'elle atteste plutôt la bonne volonté de l'auteur que son talent poétique.

2. Les Statuts de la comté de Venaissin, avec les jours feriatz d'Avignon et de ladite comté ; mis de latin en françois par Vasquin Philieul de Carpentras, docteur en droicts. *En Avignon, par Claude Bouquet,* 1558. [A l'avant-dernier f. :] *Imprimé en Avignon par Jan Tremblay et Pierre Roux.* In-4 de 112 ff. chiffr. et 6 ff. non chiffr.

Biblioth. nat., Inv. Rés. 2079 (2) et F. 13694. — British Museum, 711, c. 28. — Biblioth. de Carpentras, C. 1706 et 1708 B. Les titres de ces deux derniers exemplaires offrent des variantes avec le titre du nº C. 1709 B. de la même bibliothèque.

Les statuts du Comtat Venaissin. Traduits du latin en françois par M. Vasquin Philieul, docteur en droit, de la ville de Carpentras, et augmentés en cette nouvelle edition de la Bulle de N. S. P. le Pape Eugène IV, et de quelques Reglements non encore imprimés. *A Carpentras, Chez Claude Touset*, 1700. In-4 de 292 pp., 14 ff. non chiffr. et 7 p.

Biblioth. de Carpentras, C. 1701 B.

2. Dix vers latins adressés au roi Henri II.

Biblioth. nat., ms. fr. 22360, p. 154.

4. Le Jeu des Eschecz.
A Paris, de l'imprimerie De Philippe Danfrie et Richard Breton. 1559. In-4.

Cette traduction a été réimprimée pour le libraire Gay, à Paris, en 1862, in-12.

5. Dialogue des devises d'armes et d'amours du S. Paolo Jovio. Avec un discours de M. Loys Dominique sur le mesme subjet. Traduit d'italien par le S. Vasquin Philieul. Auquel avons adjousté les devises heroïques et morales du S. Gabriel Symeon. *A Lyon, Chez Guillaume Roville*, 1561. In-4, figg.

Biblioth. nat., Inv. Z 3592 et Rés. Z 912.
Roville publia en même temps et avec les mêmes figures une édition italienne et une traduction espagnole due à Alonso de Ulloa.

6. Dixain au v° du titre du *Discours des guerres de la comté de Venayscin* de Louis de Perussis, 1563.

Voy. ci-dessus, dans la notice consacrée à L. de Perussis.

7. Traduction italienne du *Recueil des derniers propos tenus par François de Lorraine,* 1563 (Nous parlons plus loin de cet ouvrage.)
8. Dixain en tête du *Second discours des guerres de la comté de Venayscin,* de Louis de Perussis, 1564.

Voy. ci-dessus, *ibid.*

9. Ballade adressée par « la ville d'Avignon au seigneur illustrissime Fabrice des Serbellons », à la fin des *Commentaires des guerres civiles de nostre temps*, d'Honoré Henry (Avignon, Pierre Roux, 1565, in-4), fol. 48 r°.

Cette pièce est accompagnée de la devise : *Des fleurs le fruict.*

10. Traité de souvent recevoir le saint sacrement de l'Eucharistie, composé en latin par R. P. Christophe de Mandric, docteur en theologie, de la Compagnie de Jesus; traduit de latin en fran-

çois par Vasquin Philieul. *Imprimé en Avignon par Pierre Roux*, 1565. In-?.

De Verdier, III, p. 538.

L'ouvrage traduit par Philieul avait paru à Naples en 1556 et avait été plusieurs fois réimprimé. Voy. Antonio, *Bibliotheca hispana nova*, I, p. 247 ; De Backer et Sommervogel, *Biblioth. de la Compagnie de Jésus*, V (1894), col. 278.

Le Traité de la frequente Communion. Composé en latin par R. P. Christophe de Madrid, docteur en theologie, de la Compagnie de Jesus, et traduit en françois par M. Vasquin Philieul, docteur es droict, et depuis revu et corrigé. *A Paris, Chez Thomas Brumen*..., 1581. In-12 de 131 ff.

Voy. De Backer et Sommervogel, *loc. cit.*

Nous donnerons maintenant une description complète du nº 7 :

Recueil // des derniers // propos, tenus par feu tresil // lustre prince monsieur François de Lorraine, // Duc de Guise, Cheualier de l'ordre, Pair // de France, & Lieutenant general // pour le Roy treschrestien. // Traduit de François en Italien. // Rogionamenti [*sic*] & ultime parole, che dice l'illustrissimo // principe M. Francesco de Lorrena, Duca di // Guisa, nel suo trapassare da questa // a l'altra uita tradotti di Fran- // cese in Italiano. // * † * // *Imprimé en Auignon par // Pierre Roux*. S. d. [1563], in-4 de 8 ff. non chiffr., impr. à 2 col., sign. *a-b*.

Le titre est orné d'un cartouche dans lequel est inscrit cette devise : *Benedicam dominum in omni tempore*.

Au vº du titre est un sonnet italien de Vasquin Philieul :

Allo illustrissimo signore, il signore Francesco Fabritio de Serbelloni del santissimo papa Pio IIII. cugin carnale et nelle cose della guerra per sua Santità, in Avignone e nel Contado Venaiscino generale, VASQUINO PHILIOLI, s.

Deh ! perchè non rimase nel profondo
Abisso l'archibuso sordo e rio
Con il qual par ch'ugual l'huom voglia a Dio
Rendersi in terra, fulminando a tondo !

Fabritio, hor senza te qui giva al fondo
La gloria e' l nome di Pietro e di Pio,
Poi chè, tradito e morto, ohimè, piansi io
Guisa, tuo par, se pare havesti al mondo.

Ecco i bei detti co' quali ne l'hora
Ch' a l'altra vita l'heroe passava
T'invitava a tener questo alto luogo.

Vivi, signore, chè vedremmo anchora
Colui che prender dianzi il ciel pensava
Sotto tue forti man portare il giogo.

La relation traduite par Philieul avait paru d'abord sous le titre suivant : *Lettre de l'evesque de Riez* [*Lancelot de Carles*] *au roy, contenant les actions et propos de M. de Guyse depuis sa blessure jusques à son trespas.* Il en existe plusieurs éditions françaises (Biblioth. nat., Lb³³ 100 et 100 A), une traduction latine de Jean Le Vieil (Joannes Vetus), imprimée par Guillaume Julien à Paris (Bibl. nat., Lb³³ 101), réimprimée par Gio. Battista Bozzola, à Brescia, 1563, (Biblioth. Chigi, à Rome), et par Nic. Bacquenois, à Verdun, 1565 (Cat. Chartener, 1885, n° 467 ; Jadart, *Nic. Bacquenois*, p. 63).

Le texte français et la traduction italienne sont imprimés en regard (cette dernière en lettres italiques).

Voici le commencement de la traduction :

« *Ragionamenti et ultime Parole che dice l'illustrissimo principe M. Francesco de Lorrena, duca di Guisa, nel rapassare da questa in miglior vita. Tradotta* [sic] *di francese in italiano per V. P.*

« Cara mia e molto amata consorte, noi siamo insieme stati congionti per il santo nodo di fede e d'amore con intera communione d'ogni cosa. Voi sapete ch'io v'ho sempre amata et stimata senza mai entrare in alcun sospetto di voi, si come sempre mi son posto al mio dovere di farvelo cognoscere e di darvi ogni contento ch'io ho potuto. Non voglio negarvi ch'i consigli e fragilità della giovanezza non m'habbino talvolta condotto a cose onde voi potete essere stata offesa... »

Cat. Charles Cottier, 1900, n° 587.

XXI. — Thomas Thierry.

Le poète Lodovico Paterno est peu connu ; il est également passé sous silence par Fontanini et par Tiraboschi, bien qu'il ait eu, au milieu du XVIe siècle, la prétention d'être un nouveau Pétrarque. En 1560, Lodovico avait publié, ou si l'on veut, fait publier par son ami Lelio Fortunato, un recueil de vers divisé en quatre parties[1]. L'année suivante, il avait donné un second

1. Nuouo Petrarca // Di M. Lodouico // Paterno, // Distinto in quattro parti. // La prima & seconda, in vita & in morte // di M. Mirtia. // La terza de' varij soggetti,

recueil intitulé : *Nuove Fiamme*[1], puis il avait habilement mélangé ses œuvres à celles de poètes célèbres, tant dans les *Rime scelte* éditées par Lodovico Dolce en 1565[2] que dans un recueil de satires, où Paterno tient, à lui tout seul, plus de place que Lodovico Ariosto, Francesco Sansovino, Ercole Bentivoglio et Luigi Alamanni[3].

Guillaume Roville, qui se proposait, ainsi que nous l'avons vu ci-dessus, de donner au public les meilleurs ouvrages de la langue italienne, fit paraître, en 1568, une édition augmentée des *Nuove Fiamme*, dont voici la description :

& la quarta // de' Trionfi. // Al Sereniss. Rè Catolico il gran // Filippo d'Austria. // Con Priuilegio. // *In Venetia, Appresso Gioan' Andrea Valuassori, // detto Guadagnino.* M D LX [1560]. In-8 de 8 ff. lim., 624 p. et 12 ff.

Le titre porte la marque de Giov. Andrea Valvassori.

Les 7 ff. qui suivent contiennent une épître de Lelio Fortunato à Philippe II (di Napoli a' xij di feb. 1560), et une épître de Mario degli Andini aux lecteurs.

Les *Trionfi* sont ornés de figures sur bois.

British Museum, 239. h. 19. — Notre bibliothèque.

1. Le nuoue Fiamme // di M. Lodouico // Paterno, // Partite in cinque libri. // Il primo di Sonetti, & Canzoni pastorali. // Il secondo di Stanze. // Il terzo di Elegie. // Il quarto di Nenie, & Tumuli. // Et l'ultimo di Egloghe Marittime, Amorose, // Lugubri, Illustri, & Varie. // A Don Carlo d'Austria Principe // di Spagna. // Con Priuilegio. // *In Venetia, Per Gio. Andrea Valuassori, detto Guadagnino*, M. DLXI [1561]. In-8 de 254 ff. chiffr. et 6 ff. non chiffr.

Le titre porte la marque de Valvassori.

Les ff. 2-4 contiennent une épître dédicatoire de Lelio Fortunato à Don Carlos.

Au v° du dernier f. (après la table), est un sonnet de Luigi Valvassori.

Biblioth. de l'Arsenal, B.-L. 4160.

Gio. Battista Giraldi avait fait paraître en 1548 un recueil intitulé : *Fiamme*.

2. Il secondo Volume delle Rime scelte di diversi eccellenti autori, nuovamente mandato in luce. *In Venegia, appresso Gabriel Giolito de' Ferrari*, 1565. In-12.

3. Satire // di cinque // Poeti // illustri, // di nuouo raccolte // et poste a luce. // Con una lettera del Paterno, doue si dis- // corre della Latina, et Thoscana Satira : // et s'insegnano alcuni auuertimenti ne- // cessarij intorno allo scriuere delle mo- // deer, Satire. // *In Venetia, // Per Gio. Andrea Valuassori.* // M DLXV [1565]. In-12 de 118 ff., car. ital.

Le titre porte la marque de Valvassori.

Les ff. 2 et 3 contiennent une épître de Mario degli Andini aux lecteurs.

Les ff. 4-7 sont occupés par une épître de Paterno à Giuliano Bonsi, sur la satire épître datée « di Villa, il dì primo di marzo. »

Biblioth. nat., Inv. Yd. 6876.

Les satires ont été réimprimées dans la *Raccolta di poeti satirici italiani*, t. V (1786, in-12), et dans la *Collezione de'classici italiani*, t. 231 (1804, in-8).

Le nuoue // Fiamme di M. // Lodouico // Paterno, // Con diligentia riuiste & ristampate. // A Don Carlo // d' Austria Principe di // Spagna. // *In Lyone // Appresso Guglielmo Rouillio.* // 1568. In-16 de 541 pp., 8 ff. non chiffr. et 1 f. blanc (?).

Le titre porte la marque de Roville, avec la devise : *In virtute et fortuna.*

Le volume s'ouvre par l'épître du premier éditeur, Lelio Fortunato, à don Carlos, prince d'Espagne.

A la suite (pp. 10-13) est une épître de Lorenzo Vittorino « Alla molto nobile et virtuosa signora, la S. Angela Spada de Cenami », en date de Lyon, 1er octobre 1566. — Angela, fille de Bernardino Cenami, était la femme de Gherardo Spada.

Biblioth. nat., Inv. Rés. Yd. 1228. — Bibl. de l'Arsenal, B.-L. 4161. — British Museum.

Parmi les pièces qui sont nouvelles dans le volume, on remarque (au verso de la p. 541) les deux sonnets suivants :

A M. THOMASO THIERI

Thieri, se mai Fortuna aspra et superba
Tregua mi dia pur breve spatio almeno,
Ne m'amareggi col suo rio veneno
Le mie speranze, o le recida in herba,

Tempio farò, che, ne per ira acerba
Di ciel, ne di pianeta venga ei meno,
Del mar thoscano in quel più chiaro seno,
Che de' maggiori tuoi memoria serba,

Dove quanti fur mai d'ingegno altero
Ch' ornaron Lucca in ampie lettre d'oro
Vedrai segnati et poi dipinti i visi.

Lì fien Cenami et Spadi quivi assisi,
Nel mezo donna ch'io cotanto honoro,
Degna d'eternità, degna d'impero.

RIPOSTA

Veggio fartisi ognihor vie men superba
Fortuna et raddolcire il suo veneno,
Paterno, ond'è che lunga tregua almeno
Da sua falce sperar puó tua verd' herba.

Fa pur il Tempio et non temer ch'acerba
Ira di ciel mai ne'l riduca a meno.
Il Paradiso, a quel felice seno
Vicin, commodo luogo ecco li serba.

Et s'a quest' occhi fie don troppo altero
Ch'io mirar possa un si gentil lavoro
Et contemplar la majestà de' visi,
Miei voti al fin vedransi a piedi assisi
Di quella donna, ch'a ragion adoro
Poic'ha d'alta virtù supremo impero.

Le premier sonnet est bien l'œuvre de Paterno, puisque c'est à lui que Thierry adresse sa réponse. L'allusion finale aux Cenami et aux Spadi nous montre que le poète connaissait la société lyonnaise ; mais ce qui nous intéresse spécialement ici, c'est la réponse. Qui était le Thomas Thierry capable de refaire sur les mêmes rimes la pièce de Paterno ? C'était sans nul doute un Lyonnais qui prétendait avoir une origine lucquoise. Nous savons qu'une famille Thierry joua un certain rôle à Lyon dans la seconde moitié du xvi[e] siècle ; cependant les efforts que nous avons faits, ou plutôt qu'a faits notre ami M. Julien Baudrier, pour y rattacher Thomas sont restés infructueux.

Voici, d'après M Baudrier, le tableau généalogique des Thierry :

? Thierry

? Thierry, ép. Anne Vizé.	Claude Thierry, aumônier du roi, doyen du chapitre de Clermont, 1598-1613[1].	Jacques Thierry, ép. Nicole Merlot, laquelle teste le 3 nov. 1596.

Enfants de ? Thierry et d'Anne Vizé :

Amiable Thierry, conseiller de ville, 1586, 1592, 1593 ; échevin, 1607-1608 ; seigneur baron de Vaux et de Bronay ; ép. Benoîte Guillemard.

Enfants de Jacques Thierry : Divers enfants.

Enfants d'Amiable Thierry :

Marie Thierry, ep. Jacques de Villeneuve, baron de La Bastie.	Gilbert Thierry, écuyer, baron de Vaux ; ép. le 8 nov. 1620, Isabeau de Rebé.

Enfant de Gilbert Thierry :

Marie Thierry, dame de Vaux et de Bronay, ép. Jean Champier, baron de Juys et de Vaux, bailli de Beaujolais[2].

1. Ambr. Tardieu, *Grand Dictionnaire historique du départ. du Puy-de-Dôme*, 1877 p. 133, 2e col. — Un Gontran Thierry fut abbé de Saint-Allyre de Clermont de 561 à 1566. Ambr. Tardieu, loc. cit., p. 135, 3e col.

2. Voy. Anselme, *Hist. généal.*, VIII, p. 337 A.

Thomas Thierry était-il un parent de l'échevin : nous l'ignorons.

Outre les personnages que nous venons de citer, on rencontre à Lyon un noble homme Pierre Thierry, du lieu de Fontenay en Lorraine, qui fréquentait en 1538 les foires de la ville, et mourut avant 1556, laissant de Françoise Garnier : François, Pierre et Alonce Thierry. Mais, s'il est vrai que notre Thomas se dit Lucquois d'origine, il est peu probable qu'il eût des attaches avec la Lorraine.

(*A suivre.*) Émile Picot.

CHRONIQUE DES BIBLIOTHÈQUES

ALLEMAGNE

PÉRIODIQUES. — On remarque, dans le *Centralblatt für Bibliothekswesen* de Leipzig, les études suivantes :

Nº de mai-juin : Léon-G. PÉLISSIER, *Le fonds Fabre-Albany à la bibliothèque municipale de Montpellier* ; — le P. Gabriel MEIER, *Les progrès de la paléographie à l'aide de la photographie* (*fin*, avec table alphabétique) ; — Dr Heinrich HEIDENHEIMER, *Un témoignage indirect en faveur de Jean Gutenberg comme inventeur de l'imprimerie ; — La reconstruction de la bibliothèque de la ville de Leipzig.* — Comptes rendus des ouvrages suivants : P. Albertus HÜBL, *Catalogus codicum manu scriptorum qui in bibliotheca monasterii B. M. V. ad Scotos Vindobonae servantur* (Vienne et Leipzig, 1899) [Dr A. Goldmann] ; — *Catalogue des thèses et écrits académiques.* 15e fasc. Année scolaire 1898-1899 ; (Paris, 1899) [Wilh. ALTMANN].— Note sur le travail du Dr KEUFFER, relatif à la bibliothèque de Saint-Maximin de Trèves, publié dans le *Jahresbericht der Gesellschaft für nützliche Forschungen zu Trier von 1894-1899* [W.] ; — Note sur le mémoire du prof. Enea PICCOLOMINI paru dans le fasc. 3 de la 6e année du *Bulletino Senese di storia patria : De codicibus Pii II et Pii III deque bibliotheca ecclesie cathedralis Senensis* ; — Note sur la bibliothèque de Gladstone [K.] ; etc.

Nº de juillet : Victor CHAUVIN, *Les sources des « Palmblätter » de Herder et Liebeskind* ; — Dr Anton SCHUBERT, *Les anciennes bibliothèques des monastères supprimés par l'empereur Joseph II, ainsi que celles des ex-jésuites de Teschen et de Troppau ; — Réunion des bibliothécaires allemands à Marbourg* (7 et 8 juin) [Hans PAALZOW] ; — Compte rendu de la *Bibliothèque Sulpicienne ou Histoire littéraire de la Compagnie de Saint-Sulpice*, par L. BERTRAND (Paris, t. I-III, 1900) [O.H.] ; — Note sur la vente de la bibliothèque Guyot de Villeneuve [M. L. P.] ; etc.

Nº d'août : Karl GEIGER, *Sur l'accroissement des bibliothèques par l'échange des publications officielles ;* — RŒDIGER, *Les nouveaux bâtiments de la bibliothèque de Marbourg.* — Comptes rendus des ouvrages suivants : *Catalogue of the printed books and manuscripts of the John Rylands Library*, Manchester [O. v. S.] ; — *Catalogue de la bibliothèque du Conservatoire royal de musique de Bruxelles*, par Alfred WOTQUENNE [Wilh. ALTMANN] ; etc.

— Nous devons signaler, dans la *Zeitschrift für Bücherfreunde*, les études suivantes :

Nº d'avril : Ludwid Geiger, *Satires littéraires anonymes et pseudonymes, 1777-1820* (avec 6 illustrations); — Fedor von Zobeltitz, *Jours de jeunesse du baron Franz Gaudy* (13 illustrations); — K. E., comte de Leiningen-Westerburg, *Ex-libris de bibliothèques autrichiennes* (avec 10 ex-libris); — Hermann Ulrich, *Traductions inconnues des écrits de Daniel Defoë*; — Klaus von Rheden, *Nouvelles publications de luxe* (avec 8 illustrations); etc.

Nº de mai-juin : Max Bach, *Les éditions illustrées de Vitruve du XVIe siècle* (7 illustrations ; suite dans le nº de juillet, 14 illustrations); — Georg Hermann, *La Revue « Jugend » et son groupe d'artistes* (26 gravures); — Wolfgang von Wurzbach, *Sur la bibliothèque de Schiller* (2 portraits et un facsimilé); — Theodor Goebel, *Les grandes maisons d'édition allemandes. La maison F. Bruckmann A.-G. à Munich* (26 gravures); — Eugen Wolff, *Jusqu'à quel point « Die Familie Schroffenstein » dérive-t-elle de Kleist ?* (suite, avec un portrait); — C. E. Graf Dernath, *Une monographie de la porcelaine de Meissen*; — Wilhelm Schölermann, *Nouvelles sur l'art de la reliure à l'étranger ;* — Marcus Landau, *Ouvrages nouveaux sur Boccace*; — Anton Schubert, *Quelques marques d'incunables non encore reproduites,* (suite dans le nº de juillet), etc.

Nº de juillet : Dr R. Ehwald, *Le plus ancien témoignage en faveur de Gutenberg* (avec 2 facsimilés); — Johann Ueltzen, *Le placard de Theodoricus Ulsenius illustré par Dürer* (facsimilé) ; — Julius Leisching, *Emil Orlik considéré comme artiste du livre* (9 illustrations) ; etc.

FRANCE

Périodiques. — Le Bulletin du *Bibliophile* contient les articles suivants :

Nº du 15 mai : Marius Barroux, *Les Archives de la Seine en 1900 et leur histoire* (suite dans les nos de juin et juillet); — Maurice Tourneux, *Lettre et note de Raynouard* (relatives au *Choix des poésies des troubadours*) ; — Duc de Fezensac, *Saluste Du Bartas et ses éditeurs parisiens* (traité avec Abel Langelier et Timothée Jouan pour l'impression de ses premières œuvres, 24 juillet 1583) ; — Henri Cordier, *Notules sur Charles Baudelaire* (lettre de Baudelaire à Toussenel) ; — Adrien Sée, *Boufflers moraliste* ; — Prix d'adjudication des livres de la bibliothèque Guyot de Villeneuve (*suite et fin*) ; etc.

Nº du 15 juin : Émile Picot, *Farce inédite du XVe siècle publiée d'après un ms. des Archives de la Nièvre* (*la Fontaine de Jouvence*) ; — Hugues Vaganay, *Contribution à l'histoire du sonnet. Les Rosaires*; etc.

Nº du 15 juillet : Vte de Savigny de Moncorps, *Le Manuel des toilettes dédié aux dames* (1777) ; — Henri Cordier, *Percy Bisshe Shelley ;* — *Notice sur la Société des Bibliophiles lyonnais et sur ses publications*, avril 1885-janvier 1900 ; — Annonce du tome quatorzième (premier fascicule : *A-Boitel*) du *Catalogue*

général de la librairie française continué par D. JORDELL (période de 1891 à 1899), etc.

— Le *Bibliographe moderne* contient les études suivantes :

N° de janvier-février : Léon-G. PÉLISSIER, *Pour la recherche des documents historiques* ; — Ch. SCHMIDT, *Rapport sur un « voyage d'archives »* (Suisse, Allemagne, Autriche-Hongrie) ; — Henri STEIN, *G. Galharde* (*Germain Gaillard*), *imprimeur à Lisbonne au XVIe siècle ;* — Henri DE CURZON, *Essai de classement d'une bibliographie musicale*, etc.

N° de mars-avril : Henri STEIN, *Les archives des notaires à Limoges et à Mâcon* ; — C. COUDERC, *Œuvres inédites de Pierre de Blaru, d'après un ms. récemment acquis par la Bibliothèque nationale* [*Nouv. acq. lat. 711*] ; — M.-C. BRIQUET, *La date de trois impressions précisée par leurs filigranes* [le Missel Rosenthal, attribué à Gutenberg : entre 1457 et 1468 ; la gravure des neuf preux du Musée de Metz ; grande vue, gravée sur bois, de Lubeck] ; — F. S., *La Bibliothèque du Congrès à Washington* (un plan et une gravure) ; — Comptes-rendus des ouvrages suivants : *Bibliographie générale du département des Alpes-Maritimes*, par L. LIZAN [H. S.] ; — *Bibliographie ariégeoise*, par Louis LAFONT DE SENTENAC [H. S.] ; — *Bibliotheca Norvegica*, t. I ; af Hjalmar PETTERSEN [B. LUNDSTEDT], etc.

— *La Correspondance historique et archéologique* contient dans son n° de juin 1900, la suite du travail de M. J. Momméja : *Ph. Tamizey de Larroque, essai bio-bibliographique.*

— Le *Bulletin de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France* (2e livraison de 1900) contient entre autres travaux les études suivantes : M. TOURNEUX et J. COUËT, *Les archives et la bibliothèque du Théâtre-Français* ; — E. CARON, *Un minutier parisien du XVIe siècle* ; — G. DUVAL, *La maison d'Antoine Vérard sur le pont Notre-Dame ;* etc.

Le Gérant : Ve BOUILLON.

Imp. Fr. SIMON, Rennes (2724-99).

DES FRANÇAIS

QUI ONT ÉCRIT EN ITALIEN

AU XVIe SIÈCLE

(*Suite.*)

XXII. — ANTOINE VALET.

« Antoine Valet, dit Valetius, docteur en medecine à Paris, natif de S. Junian en Lymosin, homme docte es langues. Il a traduit quelques livres de grec, latin, italien et autres langues en la nostre. Il florissoit à Paris l'an 1570. Je feray mention de ses escrits latins autre part. » Tel est l'article que La Croix du Maine a consacré à l'auteur dont nous voulons dire quelques mots[1].

Nous avouons ne pas connaître les traductions dont parle le bibliographe et nous nous demandons s'il n'a pas fait quelque confusion. Les ouvrages de Valet dont nous avons pu constater l'existence sont les suivants :

1. J. Hollerii de morborum internorum curatione Liber I. illustratus eruditissimis Lud. Dureti adversariis, opera A. Valetii selectis. *Parisiis*, 1562. In-8.

British Museum, 773, a. 4.
Réimprimé : *Parisiis*, *J. Macaeus*, 1567, in-8 (Biblioth. de Bordeaux, Sc. et A. 5722.)

Les annotations de Valet ont donné lieu à une réfutation de Kaspar Wolf : *C. Gesneri Evonymus. Pars secunda... opera*

---

1. *Premier Volume de la Bibliotheque du sieur de La Croix du Maine*, 1585, p. 22 ; éd. Rigoley de Juvigny, I, p. 51. — La Croix du Maine dit ailleurs (II, p. 203), que Valet fut un des maîtres d'Odet de Tournebu.

C. Wolphii in lucem edita. Accessit ejusdem de editione Viatici novi ad titubantem A. Valetii Jun. linguam Responsio. Tiguri. Chr. Froschawer, 1569. In-8 (Biblioth. de Zurich ; British Museum, 1034, c. 5.)

2. Heroidis illustrissimae Magdalenes Hannibaldae Tumulus, graeca, latina et gallica dialexi consignatus. *Parisiis, apud viduam Thomae Richardi,* 1568. In-4 (Biblioth. nat., Inv. Yb. 439.)

Ce tombeau, consacré à Madeleine d'Annebaut, veuve, en premières noces, de Gabriel, marquis de Saluces, et femme, en secondes noces, de Jacques de Silly, comte de Rochefort, etc., contient un distique hébraïque de Guillaume Postel, et une pièce française de Guy Le Févre de La Boderie.

3. Antonii Valetii Lemovicensis Gallia triumphans. Cui accessit Elegia in tristiss. D. Timoleontis Cossaei Brissaci comitis obitum. *Parisiis, apud Dionysium a Prato,* 1569. In-4.

Du Verdier, éd. Rigoley de Juvigny, IV, p. 24.

4. Chant triomphal sur la victoire obtenue par le roy à l'encontre des rebelles et ennemys de sa Majesté. Premierement faict en françoys, et depuis mis en latin par Antoine Valet, medecin. *A Paris, chez Gervais Mallot,* 1569. In-4.

Cat. Rothschild, I, nº 730.

Réimprimé : *A Paris, chez Gervais Mallot,* 1571, in-4 (Biblioth. nat., Inv. Yc. 1759) et 1572, in-4 (Cat. Tandeau de Marsac, 4ᵉ partie, 1897, nº 472).

5. Épigramme latine dans le *Discours panegyrique* de Nicolas Ellain, 1570, fol. *Biij*, reproduite dans les *Œuvres poétiques françaises de Nicolas Ellain, publiées par Ach. Genty*, 1861, in-16, p. 88.

6. Élégie latine, composée de treize distiques, dans le *Tumulus amplissimi viri D. Aegidii Burdini, regii juris in suprema curia cognitoris*, etc., *Le Tombeau de tresexcellent personage messire Gilles Bourdin..., par François d'Amboise, Parisien* (Paris, Denis Du Pré, 1570, in-4), fol. *B i* vº.

Cette pièce est accompagnée d'une traduction en vers français par François d'Amboise (Bibioth. nat., Inv. Y. c. 2269.)

7. Antonii Valetii Oratio in scholis medicorum ante licentiatum habita... *Parisiis, apud Joannem de Bordeaux*, 1570. In-8 (Biblioth. nat., T[6] 208.)

Ce discours, dédié à frère Jacques Hugonis, est le plus curieux des ouvrages de Valet à cause de tous les noms de médecins qui y sont cités.

8. Une épigramme latine : *In tragici poematis interpretem*, que nous ne savons à qui appliquer, et dont nous ignorons la date précise.

Biblioth. nat., ms. fr. 22564, II, fol. 80.

9. Jac. Hollerii de morbis internis Libri II illustrati... ejusdem authoris scholiis... deinde A. Valetii... exercitationibus luculentis... Ejusdem de febribus. Quae omnia A. Vatelii opera ductiora et castigatiora in lucem prodeunt. *Parisiis, C. Macaeus*, 1571. In-8 (British. Museum, 545. c. 4.)

Ces divers ouvrages ont été réimprimés avec les *Opera omnia* de Jacques Houllier : *Genevae*, 1623, in-4 ; *Parisiis*, 1635, in-4, et 1664, in-fol.).

10. Sonnet français et épigramme latine à la suite de l'*Encyclie* de Guy Le Fèvre de La Boderie, 1571. Voy. Cat. Rothschild, I, n° 733.

11. *Tumbeau de Jean de Voyer, vicomte de Paulmy*, etc., 1571 (Nous parlons plus loin de ce recueil.)

12. Vers latins en tête de la *Prosopographie* d'Antoine Du Verdier, 1573.

13. Deux épigrammes latines et une épigramme grecque en tête des *Ausonii Opera* (Burdigalae, S. Millangius, 1580, 1590 et 1604, in-4).

14. Pièce latine en tête des *Premieres Œuvres poëtiques de Joachim Blanchon* (A Paris, pour Thomas Perier, 1583, in-8). Voy. Goujet, *Biblioth. franç.*, XIII, p. 166.

Blanchon était Limousin comme Valet.

15. *Osteologia, seu ossium humani corporis Descriptio, Ant. Valetio, medico burdigalensi, authore.*

Poème manuscrit ajouté à un exemplaire de l'*Osteologia corporis humani*, du Limousin David Chabodie (Burdigalae, ap. S. Millangium, 1591, in-8), exemplaire qui a figuré, en 1887, à la vente Bosvieux (Cat., n° 319).

Les ouvrages d'Antoine Valet nous apprennent, ainsi qu'on vient de le voir, qu'après avoir exercé la médecine à Paris, il s'établit à Bordeaux. Nous ignorons quand il mourut. Dans la bibliographie sommaire que nous venons de donner, un seul article, le n° 10, doit nous arrêter ici. En voici la description :

Le Tumbeau de // Tres-Hault et Puissant Sei- // gneur, Messire Iean de Voyer. // Cheualier de l'Ordre du Roy, et // Gentil-homme ordinaire de sa // chambre, Viconte de Paulmy et // de la Roche de Gennes, Seigneur // d'Argenson, la Bailloliere, // le Plessis, Cha- // stres, &c. // En plusieurs langues. //

Dux, Legatus, Eques, fudit, sociauit, adauxit, //
Hostes, Hispanos, titulos, vi fœdere, fama. //
Anto. Valetius M. P. //

Lutetiæ, M. D. LXXI [1571]. // *Apud Ioannem Bene-natum.* In-4 de 42 pp. et 1 f., car. ital.

Le titre porte une marque que Silvestre (n° 619) n'attribue qu'à Robert Ier Estienne. — Au v° du titre sont les armes du défunt, surmontées de la devise : *Vis et prudentia vincunt*, et accompagnées de cinq vers hexamètres latins d'Antoine Valet.

Biblioth. nat., Inv. Yc. 1758. — Biblioth. de l'Arsenal, B.-L. 9098 (exemplaire précédé d'une longue dédicace manuscrite du libraire Gabriel Martin à Marc René de Voyer de Paulmy, marquis d'Argenson).

Les auteurs qui ont fourni des poésies au recueil sont : Jean Dorat, Antoine Valet, Pierre de La Roche, Claude Nouvelet, Guillaume Postel, Estienne Jodelle, Tamisier, C. Calvimont et Sebastiano Buonaccorsi.

Le volume contient trois pièces italiennes. La première est la traduction d'un poème composé par Antoine Valet en grec, et mis par lui-même en latin :

Ὁπλοφόροις συνεσάστας τοῖς πτολεμοῖσιν ὁμίλοις...
Qui quondam armigeras rapiebat in agmina turmas...

Valet a laissé à Pierre de La Roche, Saintongeois, le soin de rendre l'épitaphe en vers français ; mais il a peut-être composé lui-même la traduction italienne. On lit en tête de cette dernière version : *Il medesimo Epitafio tradotto del latino* d'*Antonio Valeto.* Ces mots n'indiquent pas que Valet ait écrit les strophes italien-

nes ; cependant, comme on lit à la fin : *Antonius Valetius Juniacensis, D. M., Joannis Voieri hoc p. monumentum*, il est difficile de ne pas les lui attribuer.

L'épitaphe se compose de six octaves, dont nous reproduisons seulement les trois premières :

Quel ch'a nessun ne l'arme inferiore,
Su l'animoso suo fido destriero
Condusse già con intrepido core
L'armate torme contra l'ost' ibero,
Mostrando in modo l'alto suo valore,
Con danno del nemico ardito e fiero,
Ch'a suoi diè vittoria alti conforti
Fra mille grand perigli e mille morti ;

Di cui la saggia e valorosa mano,
Fra dardi, spade, lancie e ferro e foco
Le squadre avverse riversando al piano,
Pugna facea da non pigliar da gioco,
Onde n'havesse il cavalier sovrano
Di famoso trionfo onor non poco,
E far potesse udir, com'egli tanto
Bramava, a l'altra gente il nome santo,

Dopo l'haver con tanto suo sudore,
S'aspre fatiche superate e dome,
Per defender il regno e'l suo signore,
La cara patria, e'l sacro sancto nome,
Stanc' oramai del martial furore
E de le gravi de la corte some,
A' patrij alberghi, a la sua casa altera,
Fatta la pace, ritirato s'era[1]...

Voici le début de la seconde pièce :

Canzon nella morte dell'illustre signor,
il signor Giovanni di Voyer.

Lascia, ti prego, deh ! lascia, Talia,
L'usato suon de la cornuta cetra,
E con la benda tetra
Lega la trista tua turbata fronte,
E meco insieme, con dogliosa e pia

1. *Tumbeau*, pp. 8-9.

Voce, piangendo di pietade, spetra
    Ogni più dura pietra
E de gli occhi facendo un vivo fonte,
Mostra quant'hai le voglie al dolor pronte.
Mort'è la fama tua, mort'è l'onore
    Del Pegaseo liquore,
Che quella che co'l termine prescritto
Rompe'l stame vital d'ogni mortale,
    Ha di Voyer invitto
Levato fuor di questa spoglia frale.

La *Canzone* compte cinq strophes de même mesure et une queue de 7 vers ; elle n'est accompagnée d'aucune indication qui nous en fasse connaître l'auteur. Elle est certainement d'une meilleure langue que l'épitaphe ; aussi ne pouvons-nous penser à l'attribuer à Valet. Il est plus probable qu'elle est l'œuvre de Sebastiano Buonaccorsi, gentilhomme de Pistoja, comme le sonnet dont elle n'est séparée que par deux épigrammes latines.

Voici le début du sonnet :

Morto el Voyer, ah ben nostro fugace !
    Francia infelice, hor si che di dolore
    Colmar ti dei ch'el tuo pregio maggiore
    Seco sotterra in poco spatio jace.

Que faisait en France Sebastiano Buonaccorsi ? Nous l'ignorons. C'était peut-être le secrétaire de quelque grand seigneur. Il est probable qu'il appartenait à la famille de Buonaccorso de Pistoja et du jurisconsulte Giovanni Buonaccorsi.

XXIII. — Philippe de Mornay, sieur du Plessis Marly.

La vie de Du Plessis Mornay est trop connue pour que nous ayons à la raconter tout entière. Né à Buhy, dans le Vexin français, le 5 novembre 1549, il eut de bonne heure le goût des lettres. Il entreprit en 1568 une série de voyages qui devaient compléter ses études. La première ville qu'il visita fut Genève, où il arriva vers le milieu du mois d'août. La peste l'empêcha d'y faire un long séjour. Il se rendit alors à Francfort-sur-Mein, et passa l'hiver à Heidelberg, chez Emmanuel Tremelius, « l'homme

de chrestienté qui avoit connaissance de plus de langues, mais particulierement tres-excellent en l'hebraïque ». Il étudia l'allemand et « y profita de telle sorte qu'au bout de six mois n'y avoit livre qu'il ne leust et entendist. » Étant à Francfort à la foire de septembre 1569, il fit la connaissance d'Hubert Languet, de trente-un ans plus âgé que lui, et qui lui porta dès lors une affection presque paternelle.

De Francfort, Mornay se rendit à Venise. Il y trouva le meilleur accueil auprès de l'ambassadeur de France, Paul de Foix, et du successeur de celui-ci, Arnaud Du Ferrier. Il s'établit à Padoue pour y continuer l'étude du droit qu'il avait commencée en Allemagne, et se perfectionner dans l'escrime et dans les exercices du corps. Bientôt cependant les persécutions ordonnées par l'évêque de Padoue contre les protestants l'obligèrent à quitter cette ville et à retourner à Venise, où il passa six ou sept mois. Ce fut là, nous l'avons dit ci-dessus, qu'il se lia d'amitié avec François Perrot[1].

Mme de Mornay, à qui nous empruntons tous ces détails, continue ainsi :

« L'an 71, il partit de Venize pour faire ung tour par toute l'Italie, costoyant la mer Adriatique, et retourna par la coste de Thoscane jusqu'à Gennes, et recherchant de lieu en lieu le dedans des terres, affin que rien ne luy eschappast à voir en tout le païs. Pour s'en mieux esclaircir, il avoit recherché et leu, tandis qu'il estoit de sejour, les plus notables histoires tant generalles que particulieres de l'Italie et de tous les estatz, principautés et republiques d'icelle, remarquant non seulement, comme la plus part, les antiquités des lieux, mais surtout les mutations y survenues, les fondations, naissances, progrès, accroissemens et causes d'icelles, pareillement les lieux où s'estoient données les batailles et par où avoient esté assaillies des places ; dont il avoit fait un recueil fort ample en italien qui est à Colongne entre les mains de Jehan Metellus, Bourguignon de la Franche Conté, avec plusieurs autres siens papiers, lesquelz je n'ay encorres peu retirer[2] ».

Mornay visita toute l'Italie, passant d'abord par Ferrare, où il observa une partie des tremblements de terre qui avaient commencé au mois de novembre 1570 et qui se prolongèrent pendant

1. Voy. *Revue des Bibliothèques*, 1899, p. 310.

2. *Mémoires de Madame de Mornay, édition revue par Madame De Witt, née Guizot* (1868), I, p. 30.

sept ou huit mois. Il eut à subir à Rome un interrogatoire qui eût pu avoir des conséquences tragiques; mais il fut assez heureux pour échapper au danger. Il gagna Milan et Crémone, puis traversa le Tyrol, parcourut l'Autriche, la Hongrie, la Moravie, la Bohème, l'Allemagne et revint à Francfort pour la foire de septembre 1571.

Le voyageur avait soin de rédiger partout un journal; mais il est probable qu'il ne se servit de l'italien que pour raconter ses pérégrinations en Italie, ainsi que le fit plus tard Montaigne. Il serait curieux de retrouver ces relations; mais, comme Mme de Mornay ne semble pas avoir réussi à rentrer en possession des manuscrits de son mari, nous ne pouvons guère espérer d'être plus heureux.

Mornay, que l'on pourrait appeler un des saints de l'église protestante, termina sa belle vie le 11 novembre 1623.

XXIV. — Philippe Canaye, seigneur de Fresne.

La famille Canaye appartenait à la grande bourgeoisie parisienne, à celle qui, dès la fin du xve siècle, cessa de s'occuper exclusivement de commerce pour briguer les honneurs municipaux et les charges judiciaires.

Severin Canaye, teinturier à Saint-Marcel près Paris, cité dès l'année 1495, eut de Mathurine Gobelin[1] quatre fils. L'un d'eux, Philippe, s'occupa de l'achat des plantes tinctoriales dans le midi de la France ; deux autres, Pierre et Jean, dirigèrent à Paris la teinturerie et la fabrique de tapis ; le quatrième, Jacques, fut avocat au parlement.

De bonne heure les Canaye se prononcèrent en faveur de la Réforme. En 1524, Jean était en correspondance avec Guillaume Farel, qu'il avait connu chez Le Fèvre d'Étaples[2]. En 1529, il accompagna Milles Periot en Italie[3]. Plus tard, devenu seigneur de Fresne, il affecta aux prêches sa belle maison du Patriarche ; mais au moment du tumulte de Saint-Médard, il fut

1. *France protestante*, nouv. éd., III, col. 683. — Mathurine Gobelin paraît s'être mariée en secondes noces avec Jacques Cuvier, marchand et bourgeois de Paris, mort le 10 octobre 1532, et être morte elle-même le 14 septembre 1551. Voy. Lebeuf, *Histoire de la ville et de tout le diocèse de Paris*, éd. Cocheris, I, p. 200.

2. Herminjard, *Correspondance des réformateurs*, I, p. 240.

3. *Ibid.*, II, p. 166.

dénoncé, poursuivi, et dut abandonner sa propriété aux œuvres pies (1562)[1]. A la fin de 1571, il s'occupait toujours de son industrie[2]; mais, l'année suivante, il céda la teinturerie à Michel Charpentier[3], fit don à son frère Jacques et au fils de celui-ci de la seigneurie de Fresne et prit le parti d'émigrer. Il se réfugia d'abord à Cologne, puis à Genève, où il fut reçu habitant le 14 décembre 1573, en même temps que François Perrot[4]. Philippe avait été moins heureux. Il avait été condamné au dernier supplice par les capitouls de Toulouse en 1568, pour crime de lèse-majesté, en réalité pour cause de religion[5]. Quant à Pierre, il ne joua qu'un rôle secondaire, et mourut avant 1574[6].

Jacques Canaye, né vers 1513, fut également suspect d'hérésie. Il dut même se retirer à Bourges, en 1535, avec plusieurs étudiants enclins aux idées nouvelles[7]. Reçu avocat au parlement, il occupa bientôt une place éminente au Palais. En 1564, il fut un des six

---

1. Voy. *France protestante*, nouv. éd. IV, col. 61; *Mémoires de Condé*, 1743, III, pp. 602-605. — Cf. Lebeuf, *Hist. de la ville et de tout le diocèse de Paris*, éd. Cocheris, II, pp. 607, 731.

2. *Registre des délibérations du bureau de la ville de Paris*, VI (1891), p. 378.

3. Michel Charpentier, successeur des Canaye, obtint un brevet du roi le 8 février 1574. Ce brevet fut enregistré au parlement le 1er mars 1575. (*Registre des délibérations du bureau de ville de Paris*, III (1886), p. 102, n.) — La vente de la teinturie de Saint-Marcel eut probablement lieu avant la Saint-Barthélemy.

4. Voy. *Revue des Bibliothèques*, 1899, p. 311.

5. Une ancienne Histoire de Toulouse, restée manuscrite, rapporte que Philippe Canaye, " marchant parisien fort riche et puyssant en deniers, feust convaincu du crisme de leze magesté et de favoriser les ennemys du roy ; dont il feust condampné par les capitolz, qui lui firent son procès, à estre pendu et estranglez, ses biens confisquez, estant de la valeur, comme on disoit, de cent cinquante mil livres; mais si tres-avaricieux et chiche que plus estre ne le pouvoit, ayant gaigné la meilleure partie dans Tholose et pays circonvoisin ; et, par arrest de la court du parlement, le jugement confirmé, mis à execution en la place du Salin, où il finit ses jours. » *Histoire générale de Languedoc*, éd. Privat, XII, col. 877.

Ni Jean Crespin, ni Théodore de Bèze, ni même *La France protestante* ne rapportent la mort de Philippe.

6. Il est question dans une lettre de Catherine de Médicis du mois de juin 1574 de balles de pastel appartenant aux héritiers de Pierre Canaye et à divers autres négociants (*Lettres de Catherine de Médicis*, V, p. 21). Un autre Pierre Canaye fut conseiller à la Chambre établie à l'Isle en Albigeois, et mourut vers la fin d'août 1590. Voy. L'Estoile, *Mémoires-Journaux*, nouv. éd., V, p. 52.

7. Jacques Amyot était un de ces étudiants. Voy. Bèze, *Histoire ecclésiastique*, I, p. 16; Herminjard, *Correspondance des réformateurs*, III, p. 273.

avocats qui rédigèrent une consultation contre les jésuites[1]. Il resta, du reste, fidèle toute sa vie à la doctrine protestante, ce qui ne l'empêcha pas d'être fort considéré. Il mourut à 80 ans, le 4 février 1593[2]. Jacques avait épousé Marie de Flécelles, fille de Philippe de Flécelles, seigneur de Brégy, vicomte de Corbeil. Il eut de ce mariage un fils et quatre filles. Le fils, appelé Philippe, est le personnage dont nous avons à parler.

Philippe Canaye, né en 1551, dut faire de solides études. Les fils de bourgeois qui aspiraient aux offices judiciaires s'y préparaient ordinairement par la culture des humanités et du droit, et aussi par des voyages en Italie et en Allemagne. Le jeune Canaye suivit l'exemple que lui avaient donné les Perrot, les de Thou et nombre d'autres. Il visita d'abord l'Allemagne, puis se mit en route pour l'Italie. Nous savons par lui-même qu'il était à Rome le 14 mai 1572, jour de l'exaltation du pape Grégoire XIII. Il quitta Rome pour Venise, où il retrouva son cousin François Perrot, qui remplissait les fonctions de secrétaire auprès de l'ambassadeur Arnaud Du Ferrier[3]. Sur l'ordre de son père, il allait rentrer en France pour compléter ses connaissances juridiques à l'université de Valence, quand il reçut des nouvelles inquiétantes. Le survivant de ses oncles, Jean Canaye, prévoyant des orages, et rendu prudent par la fin tragique du condamné de Toulouse, se décidait à quitter la France. Par un acte du 14 juin 1572, il s'était démis au profit de Jacques Canaye, son frère, et, par substitution, au profit du fils de ce dernier de la seigneurie de Fresne (Fresne-lès-Rungis). Quelques semaines plus tard, on apprenait à Venise le massacre de la Saint-Barthélemy.

Philippe Canaye, ou, comme on dit dès lors, le sieur de Fresne, jugea qu'il ne devait pas se hâter de repasser les Alpes. Il resta provisoirement à Venise, et il y était, au commencement d'octobre, quand y arriva M. Massiot, secrétaire de l'évêque de Dax, François de Noailles, ambassadeur à Constantinople, qui allait rejoindre

---

1. Voy. *Advis notable et Consultation des six plus fameux advocats du parlement de Paris contre les freres, eux disans jesuites, ou de la Societé de Jesus, pris sur la minute signée desdits avocats.* 1626. S. l., in-8. (Biblioth. nat., Ld[39], 133.)

Les six avocats étaient : Estienne Pasquier, Robert A. de Chappe, Jacques Canaye, Guillaume Du Vair, Baptiste Du Mesnil et Augustin de Thou.

2. L'Estoile, nouvelle édition, V, p. 215.

3. Voy. *Revue des Bibliothèques*, 1899, p. 310. Plusieurs alliances avec la famille Gobelin unissaient les Perrot avec les Canaye.

son chef à Raguse. Le jeune huguenot conçut le désir de mettre à profit ses loisirs forcés pour visiter le Levant. Il connaissait l'esprit large et tolérant de l'évêque de Dax, et il résolut de solliciter la permission de l'accompagner à Constantinople. Il partit de Venise le 14 octobre avec Massiot. Assailli par le mauvais temps, il ne put débarquer à Raguse que le 2 novembre. Il y trouva l'ambassadeur qui se disposait à retourner à son poste et qui consentit à l'admettre dans sa suite.

La mission quitta Raguse le 14 janvier 1573 et mit six semaines pour gagner Constantinople. Elle n'y arriva que le soir du 28 février. Philippe prolongea son séjour sur les bords du Bosphore jusqu'au 9 juin suivant. Il prit alors congé de M. de Noailles et s'embarqua pour Venise, où, après avoir fait diverses escales, il débarqua le 20 octobre suivant.

Le sieur de Fresne, qui parcourait le monde pour s'instruire, nous a laissé un journal de son voyage, et ce journal, il l'a rédigé en italien, suivant l'exemple donné par Jérôme Maurand et par Du Plessis-Mornay.

Deux manuscrits nous ont conservé sa relation, savoir :

A. — Biblioth. nat., ms. Dupuy 238, fol. 23-58. (Voy. Léon Dorez, *Catal. de la Collection Dupuy*, 1899, I, p. 245.)

B. — Biblioth. de Carpentras, ms. 442, in-8 de 159 ff.[1].

Les deux manuscrits sont la copie du même original ; cependant le second est probablement plus ancien et paraît contenir certains passages qui ont été supprimés dans le volume de Paris. Il est regrettable que M. Hauser, à qui nous devons une édition du journal de Philippe Canaye, n'ait pas connu le texte de Carpentras, et n'en ait pas donné la collation.

Voici le titre de l'édition récemment publiée :

Le Voyage du Levant de Philippe Du Fresne-Canaye (1573), publié et annoté par M. H. Hauser, chargé de cours à l'université de Clermont-Ferrand. *Paris, Ernest Leroux, éditeur, 28, rue Bonaparte, 28.* [*Angers, imprimerie de A. Burdin, rue Garnier 4.*] M. D. CCC. XCVII [1897]. Gr. in-8 de 1 f., xxxvij pp., 1 f., 332, pp. et 2 ff., plus un portr. de Sélim II, une carte et 2 figg.

---

1. Une note assez singulière qu'on lit sur le 1er f. attribue la relation au jurisconsulte Papon. Voy. C.-G.-A. Lambert, *Catal. descriptif et raisonné des manuscrits de la Bibliothèque de Carpentras*, I. p. 268.

Le faux-titre porte : *Recueil de Voyages et Documents pour servir à l'histoire de la géographie depuis le XIIIe jusqu'à la fin du XVIe siècle, publié sous la direction de MM. Ch. Schefer, membre de l'Institut, et Henri Cordier*. Le titre est suivi d'une dédicace à M. Schefer.

L'édition que nous venons de citer nous dispense de donner aucun extrait de l'ouvrage de Canaye ; il nous suffira d'en reproduire les premiers mots :

Quantumque honorevole e bella cosa sia il cercar molti paesi e con la notitia delle lingue strane e esperienza delle cose del mondo renderse degno del governo e maneggio di esse, nientedimeno... »

A la fin, le manuscrit de Carpentras contient une phrase qui manque dans celui de Paris (nous l'imprimons en italiques) :

« Alli 20 di ottobre hebbimo libera pratica, et accompagnati della carissima brigata, tornammo all'inclyta Venetia et visitammo l'illustrissimo imbasciatore mons^r^ Du Ferrier, dal quale per sua cortesia humanissimamente fummo ricevuti, et quella sera con molti giorni seguenti stettimo in convitti et feste, *non curandosi d'altro che di sollicitar i sartori per panni nuovi de quali certo in grandissimo bisogno, come anchora di molte altre cose, per la lunghezza del viaggio ci ritrovavamo.*

« Hora prego la maestà del eterno Iddio... un perpetuo et securissimo riposo. »

Philippe Canaye, rentré en France dans le courant de l'année 1574, termina ses études de droit et brigua des fonctions judiciaires. Les cours souveraines n'admettaient pas de huguenots dans leur sein ; il réussit pourtant, au printemps de 1580, grâce à une intervention personnelle du roi, à être pourvu d'un office de conseiller au grand conseil[1].

Nous n'insisterons pas sur la carrière politique de notre auteur; nous aimons mieux parler de ses travaux littéraires. Il faisait des vers latins; nous trouvons trois pièces de lui « ad sodales » dans le tombeau d'Odet de Tournebu, 1582[2]. On rencontre aussi une ode signée de lui dans le tombeau de Jean de Morel[3]. Chargé, en

1. *Lettres missives de Henri IV*, *I*, p. 292.

2. Nous consacrons plus loin une notice à Odet de Tournebu et nous parlons naturellement de son tombeau.

3. V. C. *Joan Morelli Ebredun., consiliarii oeconomique regii, moderatoris illustrissimi principis Henrici Engolismaei magni Franciae prioris, Tumulus* (Parisiis, apud Federicum Morellum. 1583, in-4), p. 21.

1586, par le roi de Navarre, d'une mission à l'étranger ; il passa plusieurs mois à Lausanne auprès de François de La Noue, il obtint alors communication des *Discours politiques et militaires* composés par le capitaine protestant, en prit copie, et les publia, l'année suivante, à l'insu de l'auteur[1].

Pendant son séjour en Suisse, notre auteur entra en relations avec Henri Estienne, qui lui dédia, en 1587, sa dissertation sur les critiques anciens, grecs et latins[2].

En 1588, le sieur de Fresne publia une réfutation du mémoire dans lequel le jurisconsulte ligueur Matteo Zampini s'efforçait de combattre l'ordre de succession au trône traditionnellement établi en France[3]. Cette même année, on trouve un sonnet signé de ses initiales à la suite du *Paradoxe* d'Odet de La Noue[4].

Philippe travaillait alors à un grand ouvrage, une sorte de refonte de l'*Organon* d'Aristote qui parut au commencement de l'année suivante[5].

---

1. *Discours politiques et militaires du seigneur de La Noue nouvellement recueillis et mis en lumiere.* A Basle, par François Forest, 1587. In-8.

Souvent réimprimés, traduits en anglais et en allemand.

2. *De criticis veteribus, graecis et latinis, eorumque apud poetas potissimum reprehensionibus, Dissertatio Henrici Stephani.* Parisiis, 1587. In-4. (Renouard, *Annales de l'imprimerie des Estienne,* 2[e] éd., p. 151.)

3. *Ad Tractatum Matthaei Zampini J. C. Recanatensis, de successione praerogativae primi principis Franciae, ornatiss viri P. C. A F.* [*Philippi Canaye a Fraxino*], *civis parisiensis et regii consiliarii, Responsio.* 1588. S. l., in-8 (Biblioth. nat., Lb.[34]. 431.)

Cette réponse est ordinairement attribuée à François Hotman ; mais ni les initiales, ni la qualité de *consiliarius regius* ne lui conviennent. Hotman a composé un autre traité imprimé sous son nom : *De jure successionis in regno Francorum*, etc., 1588, in-8°. (Biblioth. nat., Lb[34]. 432.)

Nous consacrons à Matteo Zampini un article détaillé dans le second livre de notre Histoire.

4. *Paradoxe que les adversités sont plus necessaires que les prosperités*, etc. (Genève, Jean de Tournes, 1588, in-8), p. 45.

Odet de La Noue est l'objet d'une des notices qui suivent.

5. *L'Organe c'est-à-dire l'Instrument du discours, divisé en deux parties, sçavoir est : l'analytique pour discourir veritablement, et la dialectique pour discourir probablement. Le tout puisé de l'Organe d'Aristote par M. Philippe Canaye, sieur de Fresne.* Par Jean de Tournes, S. l. n. d. [Genève, 1589], in-fol.

En tête de l'ouvrage est une épître au roi datée de Lausanne, le 28 février 1589.

Biblioth. nat., Inv. R. 359 ; British Museum, 519. K. 15.

Le volume a reparu avec un nouveau titre :

A Genève, par Jean de Tournes, 1628 (Biblioth. d'Amiens, Sc. et A. 292.)

Des voyages politiques en Allemagne, en Angleterre et en Danemark interrompirent alors les travaux littéraires du sieur de Fresne[1]. Il fut appelé par Henri IV, en 1593, à la conférence de Mantes[2] et prit part pendant les années suivantes à des négociations délicates engagées sur divers points de la France[3]. Il présida depuis le mois de novembre 1595 jusqu'au printemps de 1596, la chambre de l'édit établie à Castres en Albigeois, et quatre des harangues prononcées par lui devant cette juridictions ont été publiées comme des modèles du genre[4].

Le 10 avril 1601, Philippe Canaye, qui avait toujours été regardé comme un des plus fermes soutiens du parti réformé, suivit l'exemple du roi et abjura le protestantisme. Ses amis jugèrent sévèrement une conversion que l'ambition politique paraissait seule inspirer[5]. Peu après, il fut en effet appelé à l'ambassade de Venise, poste qu'il enviait sans doute depuis longtemps.

Le sieur de Fresne avait fait ses preuves comme diplomate dans les missions difficiles que lui avaient confiées Henri IV. Il avait eu souvent aussi des affaires à traiter avec les agents italiens[6], et la connaissance qu'il avait de la langue parlée au-delà des monts lui avait sans doute été fort utile. Elle lui fut plus utile encore à Venise, où il joua bientôt un rôle des plus importants. Il sut faire revivre

---

1. Voy. *Recueil des lettres missives de Henri IV*, II, p. 421-425; III, p. 60-62, 129-135, 174, 502, 505.

2. *Ibid.*, III, p. 806.

3. L'Estoile, éd. Jouaust, VI, p. 107; *Recueil des lettres missives de Henri IV*, IX, pp. 408-411; V, pp. 279-280, etc.

4. Remonstrance faicte en la cour et chambre de l'Edict establie à Castres d'Albigeois pour le ressort du parlement de Tholose à l'ouverture des audiences, le lendemain de la Saint-Martin, 1595...

Harangues et Actions publiques des plus rares esprits de notre temps (Paris, 1609, in-8), p. 313.

Discours faict... en ladicte chambre le 21. mars 1596 sur ce que le substitut du procureur general creé par le roy en icelle a requis qu'il pleust à la cour ordonner que graces publiques fussent rendues à Dieu de la reduction de la ville de Tholose et plusieurs autres à l'obeyssance du roy. *Ibid.*, p. 359.

Discours faict... en ladicte chambre le 4. avril 1596, sur la closture des audiences devant les festes de Pasques. *Ibid.*, p. 385.

Remonstrance faicte... en ladicte chambre sur l'ouverture des audiences après quasimodo. *Ibid.*, p. 391.

5. Voy. L'Estoile, éd. Jouaust, VII, pp. 287, 396, 303.

6. Voyez notamment, Abel Desjardins, *Negociations diplomatiques de la France avec la Toscane*, V, pp. 458, 463.

l'influence française et réussit à raccommoder la république avec le pape Paul V. Sa correspondance, publiée en 1635[1], nous permet de juger de son activité. On y remarque un assez grand nombre de lettres italiennes.

Le nouveau converti n'était pas fanatique; aussi parvint-il à renouer ses relations avec la plupart des amis que son abjuration avait blessés. Nous avons déjà parlé des lettres qu'il eut l'occasion d'échanger avec François Perrot[2]. Casaubon, qui l'avait d'abord traité de misérable[3], finit par se réconcilier avec lui, et composa plus tard son épitaphe. Cependant Joseph Scaliger lui garda rancune[4].

Parmi les hommes avec lesquels il eut l'occasion de lier amitié pendant son séjour à Venise, il faut citer fra Paolo Sarpi, qui continua de correspondre avec lui quand il fut rentré en France[5]

Philippe quitta Venise vers la fin de septembre 1607. Il mourut à Paris, rue Pavée, au logis de M. de Mesmes, le 25 février 1610. « On disoit que l'avancement qu'il s'estoit promis par le changement de sa religion l'avait trompé, et que le roy, lui aiant failli de promesse et garant de ce costé là, avoit miné toutes ses affaires, ses desseins et sa maison[6] ».

XXV. — François Flory.

François Flory, originaire de Lille, tenait à Anvers une école de commerce. L'arithmétique et la comptabilité formaient le fond de son enseignement; il y joignait les langues étrangères, et spécia-

1. *Lettres et Ambassade de messire Philippe Canaye, seigneur de Fresne, conseiller du roy, avec un sommaire de sa vie* [*par le P. Robert Regnault*]... Paris, 1635-1636. 3 vol. in-fol.

2. Voy. *Revue des Bibliothèques*, 1899, p. 323.

3. L'Estoile, éd. Jouaust, VII, p. 396,

4. On lit dans les *Scaligerana* (Coloniae Agrippinae, apud Gerbrandum Scagen, 1667, in-12), p. 42 : « M. de Frênes Canaye, ambassadeur à Venise. *Vidi epistolam quam scribit ad Causabonum* [sic]; *nescio quid velit.* C'est du latin d'*amphitheatrum.* Casaubon luy a bien écrit autrement. » Plus loin, p. 86, on lit encore « Monsieur de Fresnes *miserrimo stylo scribit, ita ut non intelligatur.* »

5. Fra Paolo Sarpi, *Lettere italiane scritte al sig. Dell' Isola Groslot*, 1673, in-12, p. 10 et p. 4 ; L'Estoile, éd. Jouaust, IX, p. 21.

6. L'Estoile, X, pp. 151-152.

lement l'italien, qui était au xvi[e] siècle la langue commerciale. Nous ne saurions dire ni où Flory avait puisé ses connaissances, ni quand son école fut fondée, ni combien de temps elle dura. Nous ne savons du modeste auteur que ce qu'il nous apprend lui-même dans les préfaces de ses ouvrages. Nous admirons en lui un homme tout entier appliqué au travail et réussissant à vivre grâce à une assiduité de tous les instants. Cette assiduité il la recommandait du reste à ses élèves, comme nous le voyons par une belle lettre autographe de lui, conservée dans l'*Album amicorum* de Jean Radermacker ou Rotarius. Cette lettre, datée de 1572, est adressée à deux jeunes gens, Gilles et Arnold Hoofman[1].

Le premier ouvrage de Flory qui nous soit connu est la traduction française de la *Descrittione di tutti i Paesi Bassi* de Lodovico Guicciardini (1567)[2]. Cette traduction est à la vérité anonyme; mais le maître d'école anversais nous apprend au début de l'ouvrage suivant (fol. *a* 2) qu'il en est l'auteur.

En 1572, Flory fit paraître un second ouvrage, dont voici la description :

Tariffe, ou Table // proportionnelle des // changes en Anuers et ail- // leurs, sur plusieurs places de l'Europe, & // leur retour, pour soudain trouuer son // compte faict, en quelque calculation que // ce soit. Ensemble vne Reduction de mon- // noyes,poids & aulnages de plusieurs villes // & Regions foraines, a l'argent, poids & // mesure d'Anuers, et d'entre elles, Tresuti- // le & profitable, a toute sorte de Mar- //chants. // Par Francois Flory // de Lille, arithmeticien. // La Table & l'Epistre au Lecteur, mon- // strent le contenu & vtilité du liure. // *En Anuers*, // *Par Gilles vanden Rade, pour ledit Flory*. // *1572.* // Auec priuilege pour // huict ans. —[Au milieu de la p. 797 :] *En Anuers*, // *De l'imprimerie de* // *Gilles vanden Rade*, // *l'An* M. D. LXXII. In-8 de 4 ff. lim., 1 f. blanc et 797 pp.

Les ff. lim. comprennent : le titre ; des vers italiens de Cenno Poggini[3], et un sonnet français de ce Jan Radermacker, dont nous avons cité l'*Album*

1. Biblioth. de l'Université de Gand, G 3521 (Communication de M. Ferd. Vander Haeghen.)

2. Description de tout le Païs Bas... Avec diverses cartes geographiques dudit païs, aussi le pourtrait d'aucunes villes principales selon leur vray naturel... Avec un ample discours sur le faict de la negociation et trafique des marchandises qui se faît audit païs. *En Anvers, par Guillaume Silvius,* 1567 [et 1568]. In-fol. (Biblioth. nat., Inv. M. 2181.) Voy. Brunet, II, 1806.

3. Cenno ou Senno Poggini habita longtemps les Pays-Bas et la France. Un sonnet

amicorum ; la table ; une épitre « A magnifique, vertueux et honorable S., le seigneur Gilles Hooftman », datée d'Anvers, le 8 mai 1572 ; un avis « Au lecteur debonnaire. »

Voici la pièce italienne et la pièce française :

« Senno Poggini a M. Francesco Flori sopra la presente opera.

« Francesco, quei che l'arte mercantile
Seguon con speme d'acquistar thesori,
Vi sien sempre obligati & debitori,
Per questa opra di voi, non bassa o vile,

« Qual mostra lor con ben purgato stile
L'uso de cambi et di più argenti et ori,
La lor valuta, e a schivar quelli errori
Che schivar cerca ogni spirto sottile.

« Oltra di questo, le misure e i pesi
D'Italia, Spagna, Germania, Inghliterra [*sic*]
Et Francia, e Fiandra e tutti i lor paesi ;

« Onde al nome di voi faccia ogni hor guerra
La Morte e il Tempo, a i nostri danni accesi,
Ch'ella mai non sarà spenta o sotterra. »

Sonnet de Jan Radermacker :

« Laissant autrui priser les escripts inutiles,
Contraires a vertu, corrompans bonnes mœurs,
Je suis esmeu, Flori, a louer tes labeurs
Qui rendront aux marchans leurs comptes plus faciles.

« Du temps en gaigneront les prompts et plus habiles,
Les entouillez seront delivrez des erreurs,
Les apprentifs aussi, avec moins de labeurs,
Plus que devant seront à leurs maistres utiles.

« Dieu face tes vertus de plus en plus fleurir,
Sans que de ton esprit la fleur puisse flestrir,
Tant que la marchandise aura son cours au monde !

de lui se lit en tête de la *Description de tout le Païs Bas*, traduite de Lod. Guicciordini par Flory (1567), fol. *iij v°. Deux autres sonnets de lui « in lode della città di Lione » et « in lode di M. Niccolò Arrighi » se trouvent dans *Le Historie della città di Fiorenza* de Jacopo Nardi (Lione, 1582, in-4), fol. XX 2.

« Et de cest œuvre soit le payement parfait,
Comme les vertueux t'en porteront souhait,
Puis qu'ayde et grand proflt au commun en redonde! »

British Museum, 523, c. 18. — Biblioth. de Hambourg. Voy. *Bulletin du Bibliophile belge, publié par F. Heussner*, XIV (1858), p. 333.

Tout en instruisant ses élèves et en rédigeant ce manuel de change, Flory s'occupait à traduire en italien les *Navigations* de Nicolas de Nicolay, seigneur d'Arfeville. Le voyageur dauphinois avait accompagné M. d'Aramon en 1551 lorsque celui-ci était retourné à Constantinople en passant par Alger, Malte, Tripoli et les îles de l'Archipel. Il était resté un temps assez long en Turquie, et il avait publié chez Guillaume Roville, à Lyon, en 1567, *Les quatre premiers Livres des navigations et peregrinations orientales*, excellent ouvrage, enrichi de soixante belles figures, gravées d'après des dessins de l'auteur. Le succès de ces quatre livres avait été très grand; aussi l'imprimeur anversois Guillaume Silvius fit-il exécuter d'habiles copies des figures, et publia-t-il le livre successivement en français, en allemand et en flamand. Il voulut aussi donner une édition italienne, et il chargea Flory, qui sans doute avait appris l'italien à Venise, et qui enseignait cette langue dans son école, de faire la traduction. L'honnête Lillois se mit courageusement à l'œuvre, et les voyages de Nicolay parurent en 1576 sous le titre suivant :

Le // Nauigationi // et Viaggi nella // Turchia, di Nicolo // de Nicolai del Delfinato // Signor d'Arfevilla, Cameriere & Geografo Ordi- // nario del Re di Francia, con diuerse singo- // larità in quelle parti dall' Autore // viste & osseruate. // Nouamente tradotto di Francese in uolgare, // da Francesco Flori da Lilla, Arithmetico. // Con sessanta figure al naturale si d'huomini come // di Donne, secondo la varietà delle nationi, i // loro portamenti, gesti, habiti, leggi, riti, // costumi & modo di viuere, in tempo di pace // & di guerra. //Con varie belle & memorande historie nel // nostro tempo auenute. // *In Anuersa*, M. D. LXXVI [1576]. // *Appresso Guiglielmo Siluio // stampatore Regio*. In-4 de 8 ff. lim., 400 pp. très inexactement chiffr., 15 ff. de table et 1 f. blanc.

Le titre est entouré d'un encadrement et porte une petite marque de Guillaume Silvius, avec la devise : *Scrutamini*.

Le f. * 2 contient une épître dédicatoire qu'il nous paraît intéressant de reproduire :

« Al serenissimo et invittissimo principe il signor don Giovanni d'Austria, etc.

« Mosso da ardente desiderio di impiegare ad utile comune quel talento da Dio prestatomi, fui da alcuni amici miei di pari desio stimulato al tradurre queste presenti *Navigationi et Peregrinationi* del dotto et virtuoso M. N. de Nicolay, cameriero et geographo ordinario della Corona di Francia. Et avenga che di prima instanza io mi diffidassi di me stesso, dubitando che non mi riuscisse l'impresa come harei voluto, però, confortato da coloro che più di me intendevano, finalmente l'accettai, considerando fra me stesso che tal soggetto richiedeva più tosto una semplice et schietta traduttione che una narratione alta, o paliata, et forse lontana dalla vera intentione dell' autore. Et così continuai questi nostri viaggi, di sorte che ho ridotto il libro a quel fine che si vede ; la quale opera sovra ogni altro con ogni humiltà et devotione ho dedicata all' Alteza Vostra, non per voler con quello illustrare il sole, ma per fargli ricevere et splendore et protettione dal magno don Gian d'Austria contra a i morsi de gli immortali riprensori dell' altrui opere, i quali all' umbra sola del suo invittissimo nome a forza caleranno la vela. Degnerassi adunque l'Alteza Vostra di accettare questo mio presente, benchè picciolo, con quel generoso animo che ella suole agradire ogni amatore di virtù, leggendone tal volta qualche poco a quelle hore che ella si suole ripartire per sua ricreatione. Il che facendo, magnanimo signore, voi vedrete con quanta tirannica signoria il Gran Turco, nemico della nostra christiana fede, regge i suoi popoli, et da quanto egli si tiene, et in un medesimo instante si porgerà dinanzi a Vostra Alteza quella felice memoria del beato giorno di santa Giustina M. D. LXXII, nel quale voi, aiutato da Christo medesimo, fondatore della nostra religione, et guidato dalle vostre fide scorte, la Prudenza, la Forza et Magnanimità, otteneste, con l'auspicio del nostro re, quella gran vittoria sopra gli infedeli, vicino a Lepanto, memorabile per tutti i secoli, con tanta festa et letitia di tutta la christianità, ad honore et gloria nostra perpetua. Et con questo, baciando le honoratissime mani dell' Alteza Vostra, pregheremo Iddio che le continui tante vittorie ad aumento et essaltatione della sua santissima religione.

« D'Anversa, alli XXX di marzo M. D. LXXVI.

« Di Vostra Alteza Serma

« Humilissimo et devotissimo servitor :

« FRANCESCO FLORI. »

Les 6 ff. qui suivent sont occupés par un *Proemio in lode delle peregrinationi et osservationi de' forestieri*.

Le 8e f. est blanc.

Les pages du texte sont numérotées à peu près régulièrement, tandis que les planches sont numérotées sans qu'il soit tenu compte du ve blanc. Les deux dernières pages du texte portent le chiffre 325; les trois dernières figures sont chiffrées 326, 327, 328.

Les figures sont supérieurement gravées. Celles qui portent les nos 21, 113, 132, 170, 185 sont signées des lettres A. V. L. en monogramme, c'est-à-dire *Assuerus van Londerseel* (voy. Nagler, *Monogrammisten*, I, no 1459). Les planches numérotées [115], 166 sont signées G. Les planches cotées 175, 176, 182, 210, 238, 295 sont signées des lettres C. E. en monogramme (Nagler I, no 2484). La planche 117 porte un monogramme qui paraît être A. L. La planche 287 est signée de l'initiale C, et la planche 295, du monogramme C. I. (Nagler, II, no 214).

La planche cotée 199, qui représente un calender, a subi des grattages dans beaucoup d'exemplaires.

Une partie de l'édition porte la date de 1576, une autre partie, la date de 1577.

Bristish Museum, 1047. c. 11, et G. 1736. — Notre bibliothèque. (Exemplaires datés de 1576.)

Biblioth. de l'École des Langues orientales vivantes, N. III. 18. — British Museum, 303. d. 1. (Exemplaires datés de 1577.)

Les diverses éditions et réimpressions d'Anvers eurent un débit considérable ; elles n'empêchèrent pas un imprimeur vénitien de faire graver de nouveaux bois, beaucoup plus grands cette fois, et de reproduire la traduction de Flory non sans lui faire subir quelque retouches :

Voici la description de cette édition, plus rare que celle de Silvius :

Le // Nauigationi // et Viaggi, // fatti nella Turchia, // di Nicolo de' Nicolai // del Delfinato, Signor d'Arfeuilla, // Cameriere, & Geografo ordinario del Re di Francia, // con diuerse singolarità uiste, & osseruate // in quelle parti dall' Autore. // Nouamente tradotto di Francese in Italiano da Francesco Flori // da Lilla, Aritmetico. // Con sessantasette figure naturali, si d'huomini come di donne, secondo la uarie- // tà delle nationi, de i loro portamenti, de' gesti, de gli habiti, delle // leggi, de' riti, de' costumi, & de' modi del uiuere // in tempo di pace & di guerra. // Con molte varie, & belle historie auuenute nel nostro tempo. // Con due Tauole, l'una de' Capitoli, & l'altra delle materie principali·

|| *In Venetia, Presso Francesco Ziletti.* M D LXXX [1580]. In-fol. de 10 ff. lim. et 192 pp.

Le titre porte la marque de Ziletti représentant une grande étoile entourée de petites étoiles et accompagnée de la devise : *Inter omnes.*

Le f. *a* 2 contient une épître de Ziletti " All' illustrissimo et eccellentissimo signore, il sig. Jacopo Boncompagno, duca di Sora, marchese di Vignola et generale di S. Chiesa ", en date de Venise, le 1[er] août 1580.

Le f. *a* 3 est occupé par la table des chapitres, et les ff. *a* 4-*a* 6, par la table des matières.

Le *Proemio* remplit les ff. *b* 1-*b* 4.

Les figures, admirablement gravées, sont attribuées à Louis Danet. Ce sont presque toutes des copies agrandies de celle d'Anvers, sauf les sept planches ajoutées. Elles occupent chacune une page et sont comptées dans la pagination.

Les pp. 181-192 contiennent six courts chapitres (*Capitano d'Arabi, Donna turca in casa, Sposa di Costantinopoli per la città*, etc.) et six figures qui sont des additions de l'imprimeur vénitien.

Biblioth. de l'Institut, S 140 (exempl. incomplet des pages 191-192). — Biblioth. nationale, Inv. J 805 (exempl. incomplet des pages 165-176). — British Museum, 569. g. 9 et G. 4289.

Nous n'avons pas à parler ici des autres éditions des *Navigations* de Nicolay, non plus que de la traduction anglaise qui ne vit le jour qu'en 1585. Le voyageur était mort, âgé de 67 ans, le 25 juin 1583, laissant divers autres ouvrages, imprimés ou manuscrits, mais n'ayant jamais terminé le récit de ses explorations dans le Levant. L'exactitude et la précision des détails contenus dans les quatre premiers livres ont souvent fait regretter qu'ils n'aient pas eu la suite promise.

Nicolay paraît être resté complètement étranger aux éditions italiennes d'Anvers et de Venise. Il avait cependant passé un certain temps en Italie, et il avait profité, en 1560, de son séjour à Venise pour y graver lui-même et y publier un portulan accompagné d'un texte italien. Cette pièce rarissime est signée : *Nicolò del Delfinato*[1].

Pour en revenir à François Flory, il n'eut pas plus tôt achevé la traduction des *Navigations* qu'il mit sous presse un petit traité annoncé dès l'année 1572 :

1. Catal. Tross., 1880, n° 4172.

Les Practiques de || Chiffre de François Flory de || Lille Arithmeticien, & Maistre || d'Escole en diuers Langages, || au Bassin d'or, pres l'Eglise no- || stre Dame. Contenās toute for- || me de Comptes journellement || vsitez entre Marchans & Banc- || quiers, au faict de leurs traffi- || ques & Changes. Le tout mis || par bon ordre, clairement, || au bref, & tresutile a || la ieunesse. || *En Anuers* || *Imprimé par Mathieu de Rische.* || 1577. || Auec Priuilege du Roy || pour quatre ans. || *On les vend chez ledict Flory.* In-8 de 32 ff. non chiffr., sign. *A-D*, titre encadré.

Le second f. contient une épître que nous reproduisons comme le seul document biographique que nous possédions sur l'auteur :

« A honorable et vertueux seigneur,
le seigneur François Le Fort.

« Avecques mes *Tariffes de change sur toutes places* imprimées dès l'an 1572, j'obtins aussi privilege de mettre en lumiere mon *Arithmetique fort copieuse et pleine de belles reigles pour les marchans;* mais le temps aislé m'a tousjours prevenu, car, depuis, la charge de mon escole s'est tousjours augmentée. Aussy m'en ha retardé la traduction italienne des *Peregrinations de Nicolay*, qui furent achevées d'imprimer au mois d'apvril passé, et les dediay au serenissime prince don Jan d'Austrice. Et pour encore mieux excuser ma tardiveté, vous diray aussi que, depuis quelques années en ça, les heures dediées à mon repos, devant et après le temps de mon escole ordinaire, je les employe à tenir les livres de comptes du S. J. G., marchant italien. Toutes lesquelles choses suffisent à monstrer qu'ay eu bien peu ou rien de relasche. Toutesfois l'horrible et cruel massacre et saccagement advenu à ceste pauvre Anvers ont [*lis.* a] faict tellement cesser tous negoces par l'espace de six mois, au grand dommage universel, que tout marchant a eu loisir de visiter ses livres et clorre ses comptes ; dont aussi, par telle occasion, me suis mis au dessus de mes escriptures, et le temps d'abondant, l'ay employé à composer un grand *Livre de comptes* avec son *Journal*, du mesme stile que j'use es livres des marchans, lequel j'espere de faire imprimer le plus tost que sera possible, au profit, de la jeunesse et de mes escoliers; car ceste sainte paix semble tellement rappeler les marchans espars à leur trafflque accoustumé, qu'elle nous promet bonne, ains meilleure continuation à la marchandise que devant. C'est pourquoy, le quaresme passé, ay composé et mis en lumiere ces miennes *Practiques d'arithmetique en reigles breves*, au soulagement des jeunes gens, esquelles, combien qu'elles soient au bref et avec peu de paroles, je ne pense toutesfois avoir obmis chose duisante au train mercantil.

« Or vous ayant, passé long temps, cogneu personne douée non seule-

ment de ceste, mais de plusieurs autres sciences, affable, donnant grand accueil aux hommes vertueux, et qui tenez rang entre marchans bien qualifiez en ceste ville, j'ay prins la hardiesse de les faire sortir en lumiere soubs le nom et protection de vostre invincible Fort, afin de ne les laisser moins provues de pere et deffenseur que mes autres precedentes opuscules. Plaise vous donc, mon bon seigneur, les recevoir d'aussi bon cueur comme tresaffectueusement je desire d'estre tenu l'un de vos humbles serviteurs.

« De mon escole, ce X. d'apvril M.D.LXXVII.

« Votre affectionné serviteur à jamais,

« François Flori. »

Au r° du f. *Aiij* est une seconde épître de « L'aucteur à son livre », dans laquelle Flori répète que le manuel est surtout destiné à ses élèves.

Le volume contient la table de multiplication, les quatre règles, une longue série d'applications au commerce, la règle de trois, enfin la règle des changes, laquelle est accompagnée de divers exemples.

Biblioth. nat., Inv. Rés. V. 2054.

Ici s'arrêtent les renseignements que nous avons pu recueillir sur François Flory. Nous ne savons combien de temps il passa encore à Anvers, ni quand il mourut.

(*A suivre.*)

Émile Picot.

MÉMOIRE-JOURNAL

DE

JEAN BUVAT

ÉCRIVAIN DE LA

BIBLIOTHÈQUE DU ROI

(1697-1729)

La vie de Jean Buvat est bien connue depuis la publication de la savante étude que lui a consacrée M. Émile Campardon, en 1865, en tête de l'édition du *Journal de la Régence*[1] dû à ce laborieux écrivain. C'est grâce au *Mémoire* publié plus loin, et dont M. Campardon eut alors communication, que les dates et les faits principaux de la vie de Jean Buvat ont pu être exactement établis et il suffira de les résumer brièvement ici.

Jean Buvat naquit à Châlons-sur-Marne, le 4 juillet 1660, et fit ses études au collège des Jésuites de sa ville natale. Après un premier voyage à Rome, il se rendit, en 1685, à Paris, où il devint secrétaire de Melchisédech Thévenot[2], garde de la Bibliothèque du roi. N'ayant pas obtenu de ce savant la rémunération qu'il avait espérée pour ses travaux, il le quitta bientôt pour entreprendre un second voyage à Rome[3], au retour duquel il acheta à Paris un privilège de maître d'écriture et

---

1. Paris, 1865, 2 vol. in-8° ; voir principalement pages 3-23.

2. Melchisédech Thévenot, garde de la Bibliothèque du roi de 1684 à 1692, est surtout connu par ses publications de voyages et des œuvres de mathématiciens grecs.

3. Dans la bibliothèque de Buvat se trouvait un exemplaire du *Ritratto di Roma moderna* de Lodovico Totti (Roma, 1638, in-8°), sur le feuillet de garde duquel on lit la mention : « Ex libris Joan. Buvat, 20 aug. 1708. » M. Léon Dorez a eu la bonne fortune de recueillir ce petit volume.

de grammaire, et se maria. En 1697, Nicolas Clément, qui avait remplacé Thévenot dans la charge de garde de la Bibliothèque du Roy, le fit attacher à cet établissement avec 600 livres d'appointements, et l'appliqua principalement à la transcription des catalogues des livres imprimés et manuscrits. Employé successivement par l'abbé de Targny et par Jean Boivin, puis par l'abbé Sallier, gardes des manuscrits et des imprimés. Buvat attendit jusqu'en 1725 une première et dernière gratification de 400 livres, bien qu'il eût cependant, en 1718, contribué presque seul à la découverte de la conspiration de Cellamare. L'année suivante, en 1726, l'abbé J.-P. Bignon, qui avait succédé à l'abbé de Louvois comme bibliothécaire du Roi, lui obtenait une pension de 300 livres, bientôt suivie, en 1727, de la concession d'un petit logement à la Bibliothèque, objet, depuis bien des années, des désirs du pauvre écrivain et dont il ne devait pas jouir longtemps. Deux ans après, en effet, le 30 avril 1729, Jean Buvat mourait à l'âge de 69 ans.

Pendant les loisirs que lui laissaient ses travaux à la Bibliothèque, Buvat avait rédigé son *Journal de la Régence*, de 1715 à 1723 ; il en avait fait deux copies, qui, toutes deux aujourd'hui conservées dans le fonds des manuscrits français de la Bibliothèque nationale, sous les nos 13691-13693 (minute) et 10281-10284 (copie), ont servi à l'édition publiée en 1865 par M. Émile Campardon. Mais en même temps, il avait tenu un compte exact et détaillé, au jour le jour, en employé méthodique, de ses innombrables travaux de copie à la Bibliothèque, depuis 1697 jusqu'au 22 avril 1729, huit jours seulement avant sa mort. C'est ce *Mémoire en forme de journal*, mis au net au début de l'année 1729, qui est publié ici. Il est aujourd'hui conservé parmi les nouvelles acquisitions du fonds français sous le n° 6661 et se compose de 150 feuillets de papier de format in-4°, montés et reliés en un volume in-folio[1]. Comme le dit l'auteur dans une sorte d'avant-propos dont il l'a fait précéder, « c'est une espèce de journal qui a peu d'exemples, « quoique réel, et que personne ne désapprouvera que pour le peu « d'utilité qui en peut résulter, mais qui ne laissera pas de faire hon- « neur à la Bibliothèque du Roy pour la grande quantité d'ouvrages « qui y sont rappelés. » Le *Mémoire* de Buvat mentionne en effet quantité de points de détail, qui n'ont d'utilité que pour l'histoire de la

1. Ce *Mémoire en forme de journal* fut remis à la Bibliothèque du roi deux mois à peine après la mort de Buvat. On lit en effet dans le journal de l'abbé Jourdain, au mois de mai 1729 : « Le 20 dudit, remis pour la Bibliothèque un volume in-4°, broché en carton, contenant un journal curieux de tout ce que le sieur Buvat, ancien écrivain de la Bibliothèque, mort le 30e du mois précédent, avait copié ou écrit depuis qu'il y était attaché. Payé pour ledit journal à sa veuve 12 livres. » (*Mémoires de la Société de l'histoire de Paris*, t. XX (1893), p. 211, n° 129.)

Bibliothèque ; mais en même temps il n'est pas sans intérêt pour l'histoire générale, grâce aux multiples citations de pièces, copiées par Buvat et qui concernent presque toutes les affaires politiques et religieuses du temps.

H. OMONT.

Mémoire, en forme de Journal, concernant les ouvrages que j'ay transcrits en la Bibliothèque du Roy, principalement depuis le mois de juillet 1697, sans interruption.

1. — On ne manquera pas d'estre étonné de voir un aussi grand nombre d'ouvrages, la plupart considérables, écrits d'une même main, qui a commencé à y travailler en juillet 1697, sous les ordres de M. l'abbé de Louvois, qui mourut le 5 novembre 1719, et sous ceux de M. l'abbé Bignon, conseiller d'État, qui lui succéda en la charge de bibliothécaire du Roy. Laquelle main ne s'est pas rebuttée, nonobstant la modicité des appointements, qui luy furent d'abord fixez à raison de six cens livres par chacun an, dans l'espérance, que M. l'abbé de Louvois luy avoit donnée plusieurs fois, qu'ils luy seroient augmentez, et qu'il luy procureroit aussi une gratification pour le dédommager de ce qu'il luy avoit coûté en loyers pour son logement ; ce que cet illustre abbé luy réitera encore quatre jours avant l'opération qu'on luy fit, et dont il mourut au bout de très peu de jours, regretté surtout de l'écrivain, pour se voir alors frustré de ses espérances par la mort précipitée de ce seigneur abbé.

2. — J'ay eu soin de marquer le temps auquel j'ay fini de copier chaque ouvrage, et de tirer la substance principalement de ceux qui sont de peu d'étendue, comme de pièces volantes ou fugitives.

3. — C'est une espèce de journal qui a peu d'exemples, quoique réel, et que personne ne désapprouvera que pour le peu d'utilité qui en peut résulter, mais qui ne laissera pas de faire honneur à la Bibliothèque du Roy, pour la grande quantité d'ouvrages qui y sont rappellez, et de faire plaindre le scribe pour n'avoir pas eu quelque récompense qui ait pu le mettre à couvert de n'avoir besoin de personne sur la fin de ses jours ou du moins de n'avoir

pas jouy d'une augmentation de ses appointemens comme on la luy avoit promise tant de fois.

4. — Pour augmenter cette compassion, il paroît à propos de rappeller en cet endroit qu'én 1685, étant nouvellement sorti du collège des Jésuites de Chaalons, en Champagne, ma patrie, je fus appliqué à copier la *Bibliothèque des Pères*, que les religieux de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prez fournissoient en feuilles volantes et manuscrites à M. Thévenot, qui étoit alors préposé à la garde de cette Bibliothèque du Roy; lequel ouvrage consomma près d'une rame de grand papier in-folio. Laquelle copie s'est trouvé perdue dans la suite ; feu M. Boivin n'en ayant pas même eu connoissance, non plus que d'un autre ouvrage concernant la *Généalogie des princes arabes*, avec figures, qui demanda aussi un grand nombre de cahiers.

5. — Je fus alors aussi chargé de déchiffrer un ancien plaidoyé romain, écrit sur écorce d'arbre et collé sur parchemin, dont on avoit fait tirer des planches gravées et imprimées[1]. Comme ce manuscrit est latin et en caractères antiques de ce temps-là, je me trouvay d'abord embarrassé ; mais, à force de ruminer et après en avoir deviné quelques mots, je vins facilement à bout du reste, au grand étonnement de M. Thévenot luy-mesme et de plusieurs sçavants qui m'environnoient, à cause de ma jeunesse, d'autant plus qu'un tel déchiffrement requéroit à la vérité un âge plus avancé et beaucoup d'expérience.

6. — Croira-t-on que pour une pareille application je n'en aye eu d'autre satisfaction que celle d'un applaudissement général, et que je n'en aye pû tirer de M. Thévenot aucun salaire, non plus que des autres ouvrages cy-dessus énoncez ? Ainsi rebutté de ces délais, j'entrepris le voyage de Notre-Dame-de-Lorete, d'où je poussay jusqu'à Rome pour la seconde fois.

7. — Étant de retour à Paris, je ne pus avoir non plus aucune raison de M. Thévenot, malgré tout ce que lui en dirent Mme la

1. Ce sont les actes d'ouverture de testaments devant le magistrat de Ravenne, au VI[e] siècle, en écriture cursive romaine (mss. latins 4568 A et 8842), dont quatre planches, gravées en 1691, sont aujourd'hui conservées à la Chalcographie du Louvre (Catalogue de 1881, n° 4525).

marquise de la Marzelière et M. l'abbé Melani, qui m'honoroient de leur bienveillance.

8. — M. le marquis de Louvois, célèbre ministre et secrétaire d'Estat, étant mort, M. l'archevesque de Reims[1], son illustre frère, obligea M. Thévenot de se retirer de la Bibliothèque du Roy.

9. — Enfin, m'étant défait d'un privilège que j'avois acheté pour enseigner l'écriture et la grammaire, je me présentay en 1697, à M. Clément, qui avoit succédé à M. Thévenot, et qui n'ignoroit pas les ouvrages dont j'ay parlé, mais qui ne pouvoit plus m'en procurer le payement, d'autant plus que M. Thévenot l'avoit touché et qu'il estoit mort, il y avoit plusieurs années.

10. — M. Clément, avec l'approbation de M. l'abbé de Louvois, m'appliqua d'abord à transcrire le Catalogue par ordre de matière des livres imprimez de la Bibliothèque du Roy, en quatorze volumes in-folio. J'en fis un second exemplaire de pareil nombre de quatorze volumes in-folio, qui sont reliez en vélin, le premier exemplaire ayant été coupé par billets ou par titres, afin de mettre le second dans l'ordre qu'il se voit encore à présent et dont on se sert tous les jours actuellement[2].

11. — Ces deux ouvrages se trouvèrent plusieurs fois interrompus par d'autres de moindre étendue, et même par les numérots qu'il me fallut chiffrer sur tous les volumes imprimez qui composoient alors la Bibliothèque du Roy, à mesure que M. Clément les passoit en reveuë pour les ranger à leur place, et qu'il le jugeoit à propos, et que j'ay continué d'y appliquer de ma main dans la suite sur ceux qu'il a fallu mettre à leur rang. J'en ay fait de même alternativement sur presque tous les manuscrits.

12. — Il semble que je doive terminer ce prélude par les quatre vers qui suivent :

Las d'espérer et de me plaindre
Des Muses, des Grands et du sort,
C'est icy que j'attens la mort,
Sans la désirer, ny la craindre.

---

1. Charles-Maurice Le Tellier, archevêque de Reims (1668-1710). Louvois mourut en 1691 et Thévenot en 1692.

2. Cf. l'introduction (p. v) de M. L. Delisle au *Catalogue général des livres imprimés de la Bibliothèque nationale* (Paris, 1897, in-8°).

J'ay crû que ces vers me convenoient aussi bien que M. Mayer, conseiller d'Estat[1], qui les composa pour luy-même et qui mourut en 1646, âgé de 68 ans, d'autant plus que je n'en ay pas moins, étant né le 4 de juillet 1660, et nous voicy en 1729. Ce qui me persuade assez que j'approche de la fin de ma carrière en ce monde, au bout de laquelle Dieu veuïlle me recevoir entre les bras de sa miséricorde.

13. — Après avoir achevé le second exemplaire du Catalogue par matière, qui est, à proprement parler, l'inventaire des livres imprimez de la Bibliothèque du Roy, je travaillay à mettre au net le Catalogue des autheurs par ordre alphabétique, qui contient vingt deux volumes, en grand papier, aussi reliez en vélin. On peut juger que tous ces catalogues demandèrent plusieurs années de travail. Mais le Catalogue alphabétique des auteurs se trouva interrompu diverses fois.

14. — Premièrement, par le Catalogue des livres imprimez et manuscrits de la bibliothèque de M. l'archevêque de Reims, oncle de M. l'abbé de Louvois, en deux volumes in-folio, et par un supplémemt de ce catalogue.

15. — Plus, par le catalogue des estampes et portraits de M. Clément, en trois volumes in-folio, et par une table générale de ces estampes.

16. — Ensuite, par trois volumes d'Épitaphes qui se voyent dans les églises de Paris et sous les charniers des Saints-Innocents, dont M. de Gasnières avoit prêté les originaux écrits de sa main.

17. — Il fut encore bien davantage interrompu par un grand nombre de volumes manuscrits concernant les Assemblées du Clergé, qu'il me fallut copier, en 1700, 1701 et 1702, par ordre de M. l'abbé de Louvois, et à mesure qu'on me fournissoit volume à volume, sçavoir : Celle de 1585 et 1586, en deux volumes. — Celles de 1617, 1619 et 1621. — Celles de 1561 et 1567, tenuës à Poissy. — Celle de 1579 et 1580. — Celles de 1582 et 1584. — Celle de 1595 et 1596. — Celles de 1598, 1600 et 1602 — Celles de 1608, 1610 et 1612.

---

1. Ces vers sont de François Maynard, l'un des quarante de l'Académie française, président au présidial d'Aurillac, conseiller d'État, et mort en 1646. (Note de M. Campardon, dans son introduction au *Journal de la Régence*, p. 6.)

— Celle de 1626. — Celle de 1615. — Celle de 1628. — Celle de 1625 en deux volumes. — Celle de 1641, tenuë à Mantes. — Avec les mémoires de Mr de Montchal, archevêque de Toulouse, dans lesquels ce prélat se récria beaucoup contre le cardinal de Richelieu et contre l'évêque de Beauvais, de ce que cet évêque avoit pour cent mille écus de batterie de cuisine, qu'il avoit grand soin de faire porter avec ses équipages et de faire étaller avec ostentation au Palais Royal, où il avoit son logement pour estre plus à portée du cardinal qui l'affectionnait beaucoup. — Le cahier des remontrances du Clergé, présenté au roy Henry III aux Estats de Blois, tenus en 1577. — Volume des Estats généraux tenus à Orléans en 1560, sous les roys François II et Charles IX. — Procès-verbal du Clergé de France, assemblé à Melun en 1579 et à Paris en 1580. — Cahier des remontrances du Clergé de 1609, 1612 et 1615. — Celles de 1617, 1619 et 1621. — L'Assemblée du Clergé tenuë en 1605 et 1606. — Celles de 1586 et 1588. — Celle de 1578, en 2 volumes. — Tous ces mémoires du Clergé ont été aussi, de temps en temps interrompus par d'autres ouvrages qu'il m'a fallu transcrire, sçavoir :

18. — Le 23 novembre 1703, double copie d'un bref du Pape, en latin, adressé aux évêques de Metz, Toul et Verdun, concernant le duc de Lorraine ; 8 pages in-folio.

19. — Le 19 décembre, double copie d'une table de batailles et sièges de villes, depuis 1643 jusqu'en 1697, en grand papier à dessiner, en gros caractères ; 8 pages in-folio.

1704

20. — Le 9 janvier 1704, mémoire des estampes du Roy ; 3 pages.

21. — Le 28 janvier 1704, lettre du Roy au Pape sur la conduite du duc de Savoye ; 30 pages.

22. — Le 7 mars 1704, bulle du Pape à M. l'évêque de Toul concernant l'affaire du duc de Lorraine du 29 janvier.

23. — Le 20, autre bulle du Pape, du 11 février, qui condamne l'acte d'appel du procureur général de Lorraine.

24. — Le 28, trois placets au Roy, touchant la mort du S[r] Daffincourt, célèbre ingénieur, frère de M. Clément, afin d'obtenir pension à sa veuve, qui fut de 600 livres; après la mort de laquelle veuve, ses deux enfans ont joui de la moitié, c'est-à-dire de 150 livres chacun.

25. — Le 8 avril 1704, éloge dudit sieur Daffincourt, pour être inséré dans le *Mercure galant*.

26. — Le 24 dudit mois, par ordre de M. l'archevesque de Reims et de M. l'abbé de Louvois, je fis un paquet de 25 cahiers que j'avois transcrits concernant la doctrine de Molina sur le libre arbitre et sur la grâce, pour envoyer le tout à Bruxelles; M. Clément estant alors à Dunkerque, pour régler la succession de son frère avec sa veuve.

27. — Le 29 juin, j'eus une grosse fièvre pendant 15 jours.

28. — Le 27 août, double mémoire concernant les desseins du feu S[r] Daffincourt, de 8 pages chacun.

29. — Et un autre mémoire de livres, pour être envoyé par la poste à M. Leers, de Rotterdam ; 6 pages, en minute.

30. — Le 31, double copie d'un Avis de confesseur ou Directeur sur les confessions annuelles et sur une retraite de dix jours ; 14 pages chacune.

31. — Le 20 septembre, copie de la table de deux grands volumes des desseins, plans et profils du S[r] Daffincourt ; 17 pages.

32. — Le 3 octobre, Mémoire concernant divers détails sur les matériaux qui s'employent aux ouvrages du Roy, dudit S[r] Daffincourt, contenant 64 pages in-4° ; lequel mémoire fut donné à M. Le Pelletier intendant des finances.

33. — Le 10, mis au net, en gros caractères, les Incriptions de la statue équestre du Roy posée à Boufflers, en Picardie ; double copie, 6 pages.

34. — Le 18 novembre, copie de l'Institution des chevaliers de l'Ordre de la Jarretière et de la Toison d'or ; 116 pages.

35. — Le 22 dudit mois, copie d'un mémoire touchant les chevaliers de l'Ordre du St-Esprit ; 114 pages

1705

36. — Le 18 avril 1705, copie d'un catalogue de manuscrits du sieur Favre.

37. — Le 24 juillet, double copie d'une lettre à M. Baluze, au sujet de la généalogie qu'il avoit faite de la maison de la Tour d'Auvergne, où on luy reproche d'avoir prétendu que des seigneurs de la Tour ayant été souverains de Milan, et où l'on raporte que, sous le roy Charles VII il y avoit à Paris un chevalier de la Tour de Milan ; 17 pages.

38. — Le 21 août, écrit les titres sur chacun des 102 volumes d'estampes de M. Clément, avec les numérots.

39. — Le 22, estat des portraits contenus aux dits volumes; 17 pages.

40. — Le 17 octobre, trois copies de l'Apologie de M. le cardinal de Bouillon sur son décanat du Sacré Collège et sur sa disgrâce ; 40 pages chacune.

41. — Le 24, mémoire touchant les 800 manuscrits de M. Dupuy et de M. le président de Thou ; double copie, 6 pages.

1706

42. — Le 28 janvier 1706, copie d'un arrest de l'amirauté, du 25 dudit mois, qui fait main levée des marchandises et livres saisis sur un vaisseau hollandois, qui avoit relaché à Dunkerque, au mois d'octobre 1705, à cause d'une tempeste, à la réserve des tabacs qui s'y étoit trouvez, comme de contrebande ; ce vaisseau, nommée l'*Obéissance*, appartenant à Cornelis Joppe, de Rotterdam, et pour avoir contrevenu à son passeport, obtenu du Roy le 17 avril 1705 ; 3 pages.

43. — Le 16 mars, copie d'un supplément de la table de l'histoire de Langres, à huit colonnes, in-4°.

44. — Le 30, copie d'un livre de prières, composé par M. Hersan, pour être imprimé ; 516 pages.

45. — Le 22 avril, copie de deux mémoires du S[r] Jean Aymon prêtre apostat, ministre à Berne et à La Haye, revenu en France sous prétexte de vouloir rentrer dans le sein de l'Église.

46. — Le 24, j'ai enregistré les livres de la caisse arrêtée à Dunkerque, provenant du vaisseau ci-dessus de Rotterdam.

47. — Le 27 may, double copie des mémoires dudit Aymon, et enregistré les estampes envoyées à M. Leers, de Rotterdam.

48. — Le 8 juin, mémoire de livres imprimez sous le règne du Roy ; 12 pages.

49. — Le 17 juillet, double copie d'un arrest du Conseil d'Estat du Roy, qui établit l'abbé Gilbert, grand vicaire de M. le cardinal de Noailles, le Père de Loo, prieur de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prez, aussi grand vicaire de son Éminence, et le Père Frassin, cordelier, docteur en théologie, pour informer et examiner les Petits Pères Augustins déchaussez de la Place des Victoires, touchant leur relâchement scandaleux et leurs divisions ; pour ensuite en faire raport au Roy, et pour faire la même chose aux autres couvents de cette Congrégation de la province de France, et pour s'y transporter, et entre autres à ceux de Poissy et d'Argenteuil.

50. — Le 21 aoust, catalogue des 376 volumes manuscrits de la bibliothèque de M. du Bosquet, évêque de Montpellier ; 62 pages, en minute.

51. — Le 17 septembre, deux listes de livres pour envoyer à M. Leers.

52. — Le 22 octobre, Dissertation historique de la bibliothèque du Louvre, sous les rois Charles V, VI et VII [par J. Boivin].

53. — Le 11 décembre, mémoire de livres achetez des S[rs] Martin et ses associez libraires.

54. — Le 14, deux copies de l'arrêt contre les Petits-Pères ; 31 pages.

1707

55. — Le 17 février 1707, j'ay enregistré les livres envoyez de Rotterdam par M. Leers ; 16 pages.

56. — Le 5 mars, double copie d'un bref du Pape au Roy, du 31 août 1706, par lequel le Saint Père représente au Roy que, nonobstant la Constitution précédente, qui condamne le Jansénisme et le Quiétisme, quelques ecclésiastiques de la dernière Assemblée du Clergé n'avoient pas laissé que de glisser quelques propositions contre l'autorité du St-Siège, dans les actes imprimez de cette Assemblée, et Sa Sainteté prie Sa Majesté d'employer, comme cy-devant, son autorité pour y remédier et pour obliger ses sujets à ne plus tenir ny discourir de ces opinions. Lequel bref ayant été adressé au cardinal Gualtieri sur la fin de sa nonciature, n'arriva en France qu'après son départ de Paris. Ainsi le nonce Cusani, son successeur, l'ayant receu en novembre 1706, le fit voir à M. le marquis de Torcy, ministre et secrétaire d'Etat pour les affaires étrangères, lequel conseilla à M. Cusani de différer quelque temps à le présenter au Roy. Et, comme il en a couru quelques copies dans le public, cela fit du bruit, sur ce que le Pape prétendoit, que les évêques de France devoient obéir aux décrets du St-Siège, les exécuter et les faire exécuter dans leurs diocèses, sans vouloir les examiner et critiquer, comme Sa Sainteté prétendoit qu'ils avoient fait à l'égard de la dite Constitution, qui avoit été concertée en France par l'approbation que le Roy y avoit donnée, lorsque le nonce Gualtieri la fit voir à Sa Majesté, avant que le Pape l'eût fait publier à Rome.

57. — Le 20 juin 1707, mémoire de livres, envoyé au Sr de Seine, libraire à Rome; 4 pages in-folio[1].

58. — Le 21, j'ay extrait du tome II, livre XI du *Polyanthea*, imprimé à Lyon en 1648, in-fol., colonnes 2535, 2536, 2537 et 2538, un Dialogue latin de Petrarcha sur la vieillesse; 8 pages in-folio, en minute.

59. — Depuis quelques mois, je travaillois alternativement, les après-dînées à transcrire le Catalogue des manuscrits, et les matinées au Catalogue alphabétique des auteurs.

---

1. « Pendant qu'on faisoit à Paris les réjouissances du premier duc de Bretagne, j'étois au lit, malade d'une grosse fièvre et d'un grand mal de teste, pour avoir été trois semaines de suite les après-dinées, durant les grandes chaleurs, à l'hôtel de M. l'archevêque de Reims, qui étoit en la rue des Francs-Bourgeois, pour numéroter les volumes de sa bibliothèque. » (*Note de Buvat.*)

60. — Le 29 juillet, lettre d'un ecclésiastique à M. l'évêque de Chartres, du 3e dudit mois, par laquelle il luy rend les pouvoirs de confesser et de prescher, que ce prélat lui avoit donnez, en luy déclarant qu'il va se confiner à son canonicat de Sainville en Beauce ; 6 pages in-folio, en minute.

61. — Le 3 septembre, mémoire de livres pour l'envoyer à M. Leers, extraits d'un catalogue de la foire de Lipsic ; 6 pages.

62. — Le 25, double copie d'un mémoire contre ledit Aymon ; 7 pages chacune.

63. — Le 5 octobre, copie de six lettres dudit Aymon, que cet apostat avoit écrites à M. Clément, de la Haye, en novembre et décembre 1705, janvier, février et mars 1706, avec les réponses de M. Clément ; le tout en 16 pages in-folio, en minute.

64. — Plus, copie de deux mémoires dudit Aymon, par luy présentez à M. Chamillart, ministre et secrétaire d'Estat, pour les affaires militaires, en avril 1706, peu après son arrivée de Bruxelles à Paris ; chacun de 4 pages minutées in-folio.

65. — Le tout, pour être envoyé en Hollande au Sr Hennequin, à qui M. le marquis de Torcy avoit écrit, le 29 septembre 1707, avec ordre d'informer M. le pensionnaire d'Hollande du vol que ledit Aymon a fait en la Bibliothèque du Roy, dans laquelle lettre M. le marquis de Torcy s'explique en ces termes : « Un homme, qui ne mérite pas la protection de MM. les Estats généraux, nommé Aymon, a volé plusieurs manuscrits de la Bibliothèque du Roy ; ce que, nonobstant la guerre présente, MM. les Etats généraux ne voudront pas autoriser. »

66. — Le 6 octobre, je finis de mettre au net le Catalogue des manuscrits, contenant 758 rolles.

67. — Le 15 dudit mois copie d'une lettre dudit Aymon, du 6 septembre 1706, écrite au Séminaire des Missions étrangères, à M. l'abbé Reynaudot, par laquelle il le prioit de solliciter en sa faveur M. le cardinal de Noailles, au retour de ses visites, afin de luy remettre le brevet de la pension de 600 livres, que le Roy lui avoit accordée, lequel brevet étoit expédié depuis 3 mois, afin de subvenir à ses besoins, commençant, disoit-il, à manquer d'habit, de linge et de souliers, et afin de faire venir la demoiselle qu'il avoit épousée en

Hollande, laquelle, pour se délivrer des importunitez des ministres de La Haye, qui la pressoient d'accepter la pension que les Estats généraux luy offroient, s'estoit retirée à Breda par son conseil, pour de ce lieu la faire venir dans le Vivarez, son pays natal, par l'Allemagne, le long du Rhin, par Basle en Suisse, par Lyon et par Valence sur le Rhône, afin d'abjurer l'hérésie et d'embrasser aussi la religion catholique, et afin de rendre de bons services au Roy et à l'Estat, aussitôt qu'ils auroient les assurances que l'abbé Reynaudot leur avoit fait espérer.

68. — Le 22 décembre, M. Clément me dicta deux lettres, l'une à M. d'Argenson, lieutenant-général de police, l'autre au Sr Moetjens, libraire à La Haye. Il estoit au lit, affligé d'une paralysie sur le bras et la cuisse droite, dont il se trouva attaqué le jour précédent au collège de Beauvais, où il étoit allé pour voir son neveu, qui y étoit en pension, et M. Raulin, principal de ce collège, en déjeunant ensemble; ce qu'on attribuoit au chagrin que lui avoit causé le vol d'Aymon l'apostat.

1708

69. — Le 9 janvier 1708, je finis la lettre A du Catalogue alphabétique des auteurs.

70. — Le 16, fait double copie de l'Éloge du Père D. Jean Mabillon, bénédictin, mort en l'abbaye de Saint-Germain-des-Prez, le 27 décembre 1707, âgé de 75 ans.

71. — Le 27, Descriptio similis ætatis, à Jo. Matthæo Toscano, en vers latins.

72. — Le 24 février, liste des ouvrages des anciens autheurs grecs et latins, traduits en françois; 19 pages, in-folio.

73. — Le 3 avril, relation au sujet du voyage que M. de Rambures venoit de faire en Écosse et de son retour à Dunkerque.

74. — Le 30, copie du Testament de Nicolas Flamel, écrivain, contenant 56 pages in-4°, fait en 1416, en faveur de l'œuvre et fabrique de l'église paroissiale de St-Jacques-de-la-Boucherie de Paris, à laquelle il lègue tous ses biens, meubles et immeubles,



maisons, héritages et 180 livres de rente à prendre sur ses maisons sises à Paris, rues de Marivaux et de Montmorancy ; lègue 5 livres pour 50 messes, 5 livres pour la fosse sous le crucifix de ladite église en la nef, un denier pour chaque cierge, six deniers pour la pinte de vin, huit deniers le plus cher, quatre deniers pour un pain blanc d'offrande. On prétend qu'il avoit manié les finances du Roy, et qu'alors il profita considérablement sur les confiscations qui furent faites de son temps des biens des Juifs, qui furent chassez du royaume de France à cause de leurs usures excessives, et qu'il avoit pour quinze cens mille écus de biens. Cependant son testament ne porte que 180 livres de rente à prendre sur plusieurs maisons, et ne laisse que 40 livres en tout à ses parents ou héritiers, en cas qu'il en eust ou qu'il s'en présentât, dit-il en termes exprès, et s'ils veulent se porter pour héritiers, et, s'ils refusent les 40 livres, il les exclut de sa succession et ordonne que les 40 livres soient donnez aux pauvres.

75. — Le 9 may 1708, M. Clément partit pour aller prendre les eaux à Bourbon-l'Archambault, d'où il revint le 23 juin.

76. — Le 2 juillet, extrait du catalogue de la foire de Lipsic ; 3 pages.

77. — Le 11e, je finis la lettre B du Catalogue alphabéthique des autheurs.

78. — Le 1er août, copie d'une lettre de l'abbé Alberoni, touchant l'affaire d'Oudenarde, qui se passa le 11 juillet.

79. — Le 3e, copie d'un mémoire touchant 14 portefeuilles chinois qui étoient restez à la douane dans une caisse, depuis plus de quinze ans, sans être réclamée.

80. — Le 8, copie d'un bref du Pape, du 13 may 1708.

81. — Le 9, copie d'un autre bref du Pape, du 14 juillet précédent, qui condamne le Nouveau Testament du Père Quesnel.

82. — Le 20, M. Clément partit encore pour aller à Bourbon-l'Archambault.

83. — Le 22, mis au net l'Histoire de la maladie et de la mort du roy Louis XIII, composée par le Sr Dubois, valet de chambre de Sa Majesté, contenant 70 pages in-folio.

84. — Et copie d'un prétendu bref du Pape à l'Empereur ; pour M. de Targny.

85. — Le 20 septembre, copie d'un mémoire du Père Thomas, vice-provincial des Jésuites à Pékin, adressé au Père général des Jésuites à Rome, au sujet de la légation de M. Charles-Thomas Maillard de Tournon à la Chine, nommé légat en 1702, et qui arriva à Canton le 8 avril 1705, contenant 114 pages in-folio ; pour M. l'archevêque de Reims.

86. — Le 23 dudit mois de septembre, copie d'une lettre d'un Jésuite à un prélat, au sujet de celle de Mr Maigrot, évêque de Conon, touchant ce qui s'est passé à la Chine pendant le séjour du cardinal de Tournon ; 21 pages in-folio ; pour M. l'archevêque de Reims.

87. — Le 27, une seconde copie du mémoire ci-dessus énoncé, de 114 pages, pour Monseigneur l'archevêque de Reims.

88. — Le 28, lettre latine des Pères Thomas et Gerbillon, Jésuites, du 28 décembre 1706, écrite de Pékin à tous les missionnaires de la Chine avec le décret de l'empereur de la Chine, afin que tous lès missionnaires, qui y sont ou qui y viendront dans la suite, ayent à se conformer aux coutumes, cérémonies et loix de la Chine et se résolvent de ne plus retourner en Europe, ny en leur pays ; et qu'à leur arrivée à la Chine, ils ayent à se transporter à la cour impériale de Pékin, pour y prêter serment de se conformer à ce décret ; 6 pages ; pour M. l'archevêque de Reims.

89. — Le 3 octobre, M. Clément arrive de Bourbon-l'Archambault.

90. — Le 4, copie d'une requeste de M. Guy de Sève de Rochechouart, évêque d'Arras, contre le Conseil souverain d'Artois, au sujet de quelques prêtres et religieux accusez d'avoir abusé du sacrement de pénitence et d'avoir révélé des confessions, lesquels avoient été employez à une mission pendant la quinzaine de Pâques ; ladite requeste, du 26 mai 1708, contenant 26 pages ; pour M. l'archevêque de Reims.

91. — Et copie d'une requeste de Jean-Philippe Broude, curé de Hervilliers et de Behaignies, en dénonciation contre lesdits missionnaires ; 10 pages ; pour M. l'archevêque de Reims.

92. — Le 5, copie de la lettre du cardinal de Tournon, en latin, écrite à la Chine, le 26 octobre 1706, à M. l'évêque de Conon, où ce cardinal console cet évesque sur sa détention chez les Jésuites, et se récrie fortement contre eux ; 7 pages ; pour M. l'archevêque de Reims.

93. — Le 10 dudit mois d'octobre, copie du placet dudit Sr Broude, curé d'Hervilliers diocèse d'Arras, présenté au Roy en 1705, et 2 janvier 1706, contre M. l'évesque d'Arras, son promoteur, ses officiers et autres missionnaires, pour révélation de confession, détenu prisonnier durant trois mois dans un cachot de l'officialité d'Arras, et interdit depuis treize ans ; 3 pages in-folio ; pour M. l'archevêque de Reims.

94. — Le 11, copie de la lettre latine des Pères Antoine Thomas et Jean-François Gerbillon, jésuites, et de l'édit de l'empereur de la Chine, et d'un extrait de la relation de ce qui s'est passé à la Chine depuis le 4 décembre 1705 jusqu'au 28 août 1706, 17 pages in-4°.

95. — Le 20, copie de deux brefs du Pape à M. Charles Maigrot, évêque de Conon et vicaire apostolique de Fo-Kien à la Chine, l'un du 18 août, l'autre du 1er septembre 1708, par lesquels le Pape invite ce prélat d'aller à Rome au plus tost, pour lui rendre compte de ce qui s'est passé à la Chine et en quel état y est à présent la religion catholique et les missions.

96. — Le 29, copie d'un bref du Pape au cardinal Grimani, d'une lettre de ce cardinal en réponse à ce bref, et d'une lettre du même cardinal aux trois cardinaux chefs d'ordre; en tout 8 pages in-folio, en minute.

97. — Le 3 novembre 1708, lettre de M. Clément à un de ses amis à La Haye au sujet dudit Aimon ; 11 pages in-folio.

98. — Le 7, une autre copie de la même lettre, avec une satyre en latin.

99. — Le 27, cinq copies du décret de M. de Tournon, patriarche d'Antioche, donné à Nanquin, en janvier 1707, contre les superstitions de la Chine ; dont 4 copies pour M. l'archevêque de Reims.

100. — Le 29, deux autres copies dudit décret pour M. l'archevêque de Reims.

101. — Le 7 décembre 1708, copié quantité de notes extraites des *Pithœana*, contenant 36 pages in-folio.

102. — Et copie de la dite lettre de M. Clément à un de sès amis à La Haye, 12 pages in-folio.

1709

103. — Depuis le jour de Noël jusqu'au 22 janvier 1709, je n'ay pu aller à la Bibliothèque à cause d'un gros rume sur la poitrine, avec fièvre et maux de teste très violents.

104. — Le 22, 23, 24, 25 et 26 dudit mois de janvier 1709, j'ay été occupé à enregistrer plusieurs mémoires de livres envoyez d'Hollande par les Srs Westein et Tserstevens, libraires à Amsterdam.

105. — Le 29, 30, 31 janvier; le 1er, 4 et 5 février, j'ay enregistré des livres nouvellement acquis.

106. — Le 6 dudit mois de février, le froid continuant avec rigueur et la provision de charbon étant finie, M. Clément me dit d'emporter l'ouvrage en mon hosteau pour y travailler en attendant que la rivière fust plus navigable pour apporter des provisions à Paris.

107. — Le 6 mars 1709, j'ay fini la lettre C du Catalogue alphabétique des autheurs.

108. — Le 13, mémoire pour la veuve du Sr Cornelis Vermeulen, graveur et marchand d'images à Anvers, pour que la Cour luy accordât permission d'envoyer à Paris un ballot de 300 livres pesant de ces sortes d'images, offrant d'en employer la valeur en marchandises de pareille espèce, qu'elle feroit conduire de Paris à Anvers pour son commerce. Et un mois auparavant j'avois fait un pareil mémoire pour son mari, qui étoit encore vivant.

109. — Le 9 avril, copie du procès-verbal des effets léguez au Roy par le Sr Joseph Pithon de Tournefort, docteur en médecine, professeur en botanique au Jardin et Collège royal, de l'Académie des Sciences, qui mourut en décembre 1708; ledit procès-verbal fait par M. Fagon, maître des requestes, le 31 janvier 1709, contenant 9 pages in-folio.

110. — Le 10, copie de plusieurs extraits de catalogue des foires de Francfort, 1708, et de Lipsic, 1709 ; 4 pages[1].

111. — Le 4 may 1709, M. Clément me fit espérer que dans quelque temps il engageroit M. l'abbé de Louvois à augmenter mes appointements.

112. — Le 15 et le 16, on suivit la procession de S[t] Eustache, à S[te] Geneviève et à Notre-Dame, pour prier Dieu d'accorder un temps plus favorable, tous les bleds étant ruinez et presque tous les arbres fruitiers étant morts par la rigueur excessive de l'hyver.

113. — Le 8 juin 1709, j'ay fini la lettre D du Catalogue alphabétique des autheurs.

114. — Le 11 juillet, j'ay fini la lettre E dudit catalogue.

115. — Le 30, copie d'une minute de transaction faite en 15[87], entre Guillaume de Gonzague, duc de Mantoue et premier duc de Montferrat, et Louis de Gonzague, duc de Nevers, son frère, pour les biens de la succession de Marguerite Paléologue, leur mère, veuve de Frédéric de Gonzague, premier duc de Mantoue ; contenant 23 pages ; extraite d'un ms. de la Bibliothèque du Roy, cotté 9499[2].

116. — Le 31, lettres de confirmation d'investiture du marquisat de Montferrat, données à Valladolid par l'empereur Charles-Quint, le 19 décembre 1522, en faveur de Marie-Anne, tutrice du marquis Boniface de Gonzague, duc de Mantoue. Autres en faveur du marquis Frédéric et de Marguerite-Paléologue son épouse, du 31 décembre 1532, données à Bologne. Autres données au château de Mesola, le 28 juin 1543, en faveur du cardinal Hercules de Mantoue et de la duchesse Marguerite Paléologue, veuve du duc Frédéric, tuteur et tutrice du duc François ; ces 3 pièces contenants 12 pages in-folio.

117. — Le 1[er] août 1709, copie d'un testament, du 31 juillet 1589, de Marguerite Paléologue, duchesse de Mantoue, en faveur de Vin-

---

1. Pour subsister avec ma famille, je me vis obligé de vendre pour 500 livres d'argenterie que j'avois, à cause de la cherté du pain et de toutes choses. (*Note de Buvat.*)
2. Ms. français 4677.

cent, duc de Mantoue, son fils aîné et son légataire universel, auquel elle substitue son frère Frédéric et son frère Louis, en cas qu'il meure sans enfans légitimes et naturels de légitime mariage ; et à Frédéric et à Louis, au même cas, elle substitue sa fille Donna Isabella, marquise de Pescara, et ses descendans pour le marquisat de Montferrat ; contenant 12 pages in-folio.

118. — Injustice faite à l'écrivain. De toutes lesquelles pièces concernant le duché de Mantoue et le marquisat de Montferrat, je devois être payé, pour y avoir travaillé plus de nuit que de jour et hors des heures consacrées au service de la Bibliothèque du Roy, de l'aveu mesme de M. Clément, qui m'en avoit assuré et qui m'avoit confié le manuscrit pour y travailler dans mon hosteau ; cependant j'ay eu le malheur de n'en avoir touché aucun salaire, ni de sçavoir à qui ces pièces, que j'avois déchiffré et mis au net, avoient été déposées.

119. — Le 2 septembre 1709, copie d'une lettre de Rotterdam, du 8 aoust précédent, écrite par le Sr Basnage, qui se plaignoit de ce que M. Dupin vouloit travailler à un abrégé de l'Histoire des autheurs juifs dudit Sr Basnage, et qui s'en plaignoit comme d'une injustice et d'un vol qu'on lui faisoit de son bien, comme d'une injustice inouye dans la république des lettres, qui est un pays de liberté, où les ouvrages des autheurs doivent estre respectez, dit-il, surtout pendant leur vie, lesquels ressemblent aux pères et mères, qui n'aiment pas à voir leurs enfans mutilez quoiqu'on leur ait prêté des habits neufs. Le dit Sr Basnage s'en étoit plaint en même temps à M. l'abbé Bignon et à M. l'abbé de Beaumont en particulier, et même à M. Dupin.

120. — Le 28 septembre 1709, je finis la lettre F dudit Catalogue alphabétique.

1710

121. — Le 11 janvier 1710, Critique de la nouvelle théologie de Poitiers, contenant 15 pages in-folio, pour M. l'archevèque de Reims. Le 13, copie de la même critique, 15 pages, pour M. l'archevêque de Reims.

122. — Le 20, je finis la lettre G du Catalogue alphabétique.

123. — Le 25, deux autres copies du même bref du Pape, du 25 may 1709, au P. de Latenay, Carme, qui le députe pour visiter une fois seulement les couvents des hermites déchaussez de l'Ordre de saint Augustin, dits Petits Pères noirs, leurs supérieurs et religieux de la congrégation de France, pour les examiner, leurs vie, état, mœurs, coutumes et discipline régulière; pour punir ceux qui se trouveront en faute suivant les saints canons ; pour réformer et corriger les abus qui se trouveront parmy eux, et pour faire tout ce qu'il jugera à propos pour y rétablir le bon ordre, la charité fraternelle et la discipline régulière et ecclésiastique, et même le culte divin selon leurs règles et instituts, s'il y trouve du relâchement; et pour convoquer ensuite le chapitre provincial et général, et même pour y présider avec un sien compagnon, qu'il choisira pour son secrétaire, lequel aura voix comme lui pour élire les supérieurs nouveaux ; pour casser les élections de supérieurs qui se trouveront nullement faites et contre les règles des saints canons et de l'institut de l'Ordre, et pour les confirmer de nouveau et pour les consolider ; et pour casser et renvoyer les novices qui se trouveront receus par des supérieurs qui n'en avoient pas le pouvoir, et pour confirmer et faire valider la profession des mêmes novices en cas qu'ils consentent de bon gré et persistent à vouloir demeurer dans l'Ordre ; pour Mgr. l'archevêque de Reims.

124. — Le 12 février 1710, je me trouvé persécuté d'une violente migraine et d'une toux extraordinaire.

125. — Le 20, quatre copies d'un bref du Pape, du 22 septembre 1709, à feu M. l'évêque de Chartres, à l'occasion du livre du P. Juenin, de l'Oratoire ; pour M. l'archevêque de Reims.

126. — Le 28, copie du recueil des portraits de M. Clément; 17 pages in-folio.

127. — Le 9 avril, je finis la lettre H dudit Catalogue alphabétique.

128. — Le 14, entre 4 et 5 heures du soir, je me sentis fortement incommodé de rumatisme dans les épaules, surtout du côté droit dans le dos et dans l'estomach, de sorte que, le 15, je ne pouvois porter la main droite sur ma teste, ni ôter mon bonnet de nuit, ny mon chapeau, ny ma perruque, ny mettre ma cravatte, ni tourner la teste à droite ny à gauche. Mais, au bout de 4 jours, je m'en

trouvé quitte, Dieu mercy, pour une sueur abondante qui me survint la nuit naturellement.

129. — Le 23 may, je finis le Catalogue des livres de la bibliothèque de M. Desmarets, controlleur général des finances, contenant 292 pages in-folio, dont rien ne m'est venu.

130. — Le 27, double copie d'un mémoire contenant l'édition d'une nouvelle Collection des Conciles de France pour être présenté à l'Assemblée du Clergé; 18 pages chacune, in-folio; pour M. de Targny.

131. — Le 2 juin 1710, copie d'un mémoire de 6 pages in-folio, touchant le cardinal Jean Balue, arrêté à Tours et conduit prisonnier, par le capitaine des gardes du roy Louis XI, au château de Montbazon, où il resta enfermé dans une cage de fer pendant onze ans, au bout desquels le Roi le fit relâcher et remettre entre les mains du cardinal de la Rovere, légat en France de la part du pape Sixte IV, son oncle, en l'année 1480. En 1485, le cardinal Balue fut fait légat de la Marche d'Ancone et mourut en cette qualité en 1491, âgé de 70 ans. Un évêque de Verdun[1], son complice, avoit été aussi arrêté, tous deux accusez d'avoir favorisé le parti du duc de Bourgogne au préjudice des intérêts du Roi et de l'Estat.

132. — Copie d'un autre extrait concernant Jean de La Grange, évêque d'Amiens, appellé le cardinal d'Amiens, favori du roi Charles V, dit le Sage, son premier ministre et surintendant de ses finances, créé cardinal en décembre 1375 par le pape Grégoire XI. Jean Juvénal des Ursins raporte, dans son Histoire de Charles VI, que ce prince ayant esté maltraité en plusieurs manières du cardinal d'Amiens, pendant la vie du roy Charles V, son père, avoit dit un jour à un de ses courtisans appellé Savoisy. « Savoisy, à ce coup serons vengés de ce prestre, » en parlant dudit cardinal ; lequel ayant été informé de ce que ce jeune prince avoit dit de luy, estoit monté à cheval et s'étoit sauvé au plus vite à Doué, qui appartenoit à Jean Desmarets, et de là en Avignon, où il avoit fait emporter moult de finance. Mais Juvénal des Ursins ne dit rien des procédures faites contre ce cardinal après son évasion.

1. Guillaume de Harancourt.

133. — Le 13, copie de la procuration de la province de Paris pour les députéz de l'Assemblée générale du Clergé de 1682. — Procuration de la province de Reims. — Procuration de la province d'Ambrun. — Procuration de la province de Rouen. — Procuration de la province de Cambray. — Procuration de la province d'Alby. — Procuration de la province de Bourges. — Procuration de la province de Bordeaux. — Procuration de la province de Vienne. — Procuration de la province d'Aix. — Procuration de la province de Lyon. — Procuration de la province d'Auch. — Procuration de la province d'Arles. — Procuration de la province de Tours. — Procuration de la province de Toulouse. — Procuration de la province de Narbonne. — Procuration de la province de Sens. — Toutes ces procurations rendues à M. de Targny pour M. l'abbé de Louvois.

134. — Le 5 juillet 1710, je finis la lettre I du Catalogue alphabétique.

135. — Le 15, lettres du cardinal de Bouillon au Roy, à M. le marquis de Torcy et au président de Maisons, et celle du Roy au cardinal de La Trémoïlle ; 16 pages.

136. — Le 31, je finis la lettre K dudit Catalogue alphabétique.

137. — Le 16 août 1710, M. Clément partit pour aller aux eaux de Vichy et de Bourbon-l'Archambault, pour la 3e fois, d'où il revint le 7 octobre.

138. — Le 15 novembre 1710, je finis la lettre L dudit Catalogue alphabétique.

139. — Le 21, trois copies d'un écrit au sujet du vol dudit Aymon ; 6 pages in-folio chacune.

140. — Bref du Pape au cardinal d'Estrées au sujet du cardinal de Bouillon ; pour M. l'abbé de Louvois.

141. — Le 2 décembre, mémoire des livres que le Sr Leers, libraire de Rotterdam, avoit fournis, depuis 1694 jusqu'en 1709, des estampes qui luy ont été envoyées et des sommes de deniers qu'il avoit touchées ; ce que j'ay calculé en monnoye de France et d'Hollande, dont j'ay fait double copie, avec une lettre au dit Sr Leers.

142. — Le 5, copie de deux satyres contre le S[r] Rousseau, poëte célèbre, fils d'un cordonnier de Paris.

143. — Le 15, autre poësie contre ledit Rousseau.

144. — Catalogue de livres de l'Imprimerie royale, 6 pages in-4°; et un mémoire d'estampes pour M. Leers.

145. — Le 29, lettre de la reine d'Espagne à Mme la duchesse de Vendôme.

1711

146. — Le 2 janvier 1711, copie de la Moysade de Rousseau, et d'une satyre du même poëte sur la vie d'un officier de guerre et de deux autres pièces à la louange du duc de Vendôme.

147. — Le 7, copie de la Picarde du même poëte et de la Francinade.

148. — Le 17, catalogue de livres du S[r] Dulsecker, de Strasbourg, et des foires de Lipsic de 1709 et 1710 ; 9 pages.

149. — Le 14 février, copie d'une petite poësie sur le factum de M. Sorin, et d'une chanson d'un vieillard de 77 ans.

150. — Le 28, poësie sur le café ; 4 pages.

151. — Le 7 mars, mémoire de livres, pour être envoyé en Hollande.

152. — Le 14, autre mémoire de livres, pour Strasbourg, à M. Dulsecker.

153. — Le 16, copié deux factures de livres envoyez en may et juillet 1709, par le S[r] Dulsecker, sur le registre des factures ; 10 pages.

154. — Le 14 avril, copie d'une ode sur les conquérants, de quelques inscriptions antiques de trois pierres trouvées à Notre-Dame, et d'une épitaphe de M. Arnauld par M. Boileau des Préaux.

155. — Le 18, rendu copie d'une conférence sur la fréquente communion, pour M. Hersan ; 54 pages in-4°.

156. — Le 21, trois copies de la lettre de MM. les évêques de Luçon et La Rochelle au Roy sur le Nouveau Testament du P. Quesnel ; 12 pages ; pour M. l'abbé de Louvois.

157. — Le 30, deux lettres, l'une pour Strasbourg et l'autre pour Rotterdam.

158. — Le 2 may, copie d'une lettre du P. Quesnel à sa sœur, religieuse à Luxeuil, d'une autre de M. l'évêque de Saint-Pons à M. l'évêque de Bayeux ; pour M. l'abbé de Louvois.

159. — Le 6, rendu à M. Hersan une méthode pour dire un chapelet de 3 dizaines, contenant 81 pages in-8°.

160. — Le 8, j'ay inséré, sur le registre des factures celle du Sr Dulsecker, du 4 avril 1711, contenant 11 pages.

161. — Le 23, je finis la lettre M dudit Catalogue alphabétique.

162. — Le 10 juin, copie d'un mandement de M. l'évêque de Bethléem ; 8 pages in-4°.

163. — Le 7 juillet, extrait du catalogue des géographes, 3 pages in-folio ; pour M. le procureur-général Daguesseau.

164. — Le 10, je finis la lettre N dudit Catalogue.

165. — Le 15, Relation de la défaite du camp ennemi proche Douay.

166. — Le 28, M. Clément me fit quitter la salle basse, où je travaillois depuis environ 3 ans, pour remonter dans la chambre des Catalogues, afin d'estre plus à portée d'écrire auprès de luy, ce qu'il ne pourroit faire à cause de ses infirmitez.

167. — Le 7 août, je finis la lettre O dudit Catalogue.

168. — Le 11, mémoire des estampes contenues dans un recueïl de 14 volumes reliez en maroquin, envoyé à M. le nonce Cusani pour M. Delfini, patriarche de Venise.

169. — Double copie d'une lettre de l'abbé Bochart de Sarron, trésorier de la sainte-Chapelle de Vincennes, au père Tellier, confesseur du Roy ; 8 pages in-4°.

170. — Le 14, mémoire touchant une matière ou mine d'argent, dont on prétendoit qu'il y avoit un sixième de profit. Un particulier

offroit 20.000 francs pour les frais nécessaires pour faire voiturer cette matière à Paris, à condition qu'on luy assureroit le tiers du profit

171. — Le 22, Réflexions d'un anonyme sur la lettre de l'abbé Bochart de Saron ; 5 pages in-folio.

172. — Et double copie d'une lettre de M. l'archevèque d'Ambrun à M. l'evêque de Gap sur le mandement de cet évesque ; 11 pages.

173. — Le 1er septembre 1711, copie d'une lettre en vers à M. le cardinal de Noailles sur l'affaire de l'abbé Bochart de Saron et du P. Tellier.

174. — Le 5, copie des Commandemens de Dieu, selon la morale des Jésuites.

175. — Et trois copies d'un bref du Pape aux évêques de Luçon et de La Rochelle, du 4 juillet 1711, qui les loue de leur mandement et de leur zèle contre le Jansénisme.

176. — Le 9, double copie de la lettre de M. l'évêque de Gap à M. l'archevêque d'Ambrun, du 28 juillet 1711 ; 8 pages, pour M. l'abbé de Louvois.

177. — Le 12, Satyre au sujet du siège de La Rochelle ; pour M. l'abbé de Louvois.

178. — Le 18, j'ay supputé le nombre des portraits de M. Clément, contenus en 108 grands portefeuilles, qui montent à 17.595.

179. — Le 19, copie d'une requeste présentée à M. le cardinal de Noailles, au nom de tous les curés de Paris ; 4 pages.

180. — Le 26 octobre 1711, copie d'un mémoire, par lequel on propose de faire venir de la matière à fondre, qui raporteroit un sixième d'argent fin, qui vaudroit 30 livres le marc, et cette matière ne reviendroit qu'à 20 livres la livre, y compris le coust, la voiture, et les droits. Ainsi douze cens milliers de cette matière produiroient 3.333 livres d'argent, qui, à raison de soixante francs la livre, monteroient à la somme de quinze millions cinq cens quatre-vingt-dix-huit mille cinq cens livres, sur laquelle on déduiroit seulement celle de douze cent mille livres pour l'achat, voiture et droits ; et il resteroit de profit la somme de treize millions cinq cents quatre-vingt-dix-huit mille cinq cents livres.

181. — Le 5 novembre, copie des Articles de paix, projettez avec l'Angleterre.

182. — Le 21, je finis le catalogue des livres de M. Le Verrier, contenant 258 pages in-folio.

183. — Le 6 décembre, M. Clément receut le saint viatique.

184. — Le 7, j'écrivis sur le registre de dépense l'état du quartier de juillet, août et septembre de cette année 1711, montant à 738 livres, n'étant alors deû que le quartier d'octobre, novembre et décembre de la même année.

185. — Le 9, je priay M. l'abbé de Louvois de vouloir me continuer l'honneur de sa protection, en cas de changement. Sur quoy il me dit en riant : « Vous n'avez que faire d'en douter, on vous connoit assez ; de plus M. Clément se porte mieux, il n'y a encore rien à craindre pour luy. »

1712

186. — Le 16 janvier 1712, à midy et demi, M. Clément mourut, âgé d'environ 67 ans, d'une hydropisie de poitrine.

187. — Le 17, m'étant présenté à M. l'abbé de Louvois pour recevoir ses ordres, dès qu'il me vit, sans attendre que je disse un mot, il me dit : « Monsieur Buvat, vous n'avez qu'à continuer à l'ordinaire. »

188. — Le 29, trois copies du codicile olographe de M. Clément, par lequel il consacre à la Bibliothèque du Roy son grand recueil de portraits en estampes, contenant cent huit volumes ou grands portefeuilles, qu'il dit avoir rassemblez pendant tant d'années avec un soin infatigable et une dépense au dessus de ses forces ; qui contiennent plus de dix huit mille portraits, pour servir de monument à la postérité ; qu'il a passé la meilleur partie de sa vie dans cette Bibliothèque royale, y étant entré à l'âge de dix-huit ans, y ayant toujours été attaché sans discontinuation, ce qui se peut vérifier par les grands travaux qu'il avoit entrepris pour l'enrichir et pour la rendre de plus en plus utile au public ; et comme, en pensant à l'enrichir, il a eu peu d'attention à sa petite fortune, il

ose espérer que ses patrons et supérieurs, qui ont connu en cela son affection et sa vivacité, seront assez généreux pour la représenter au Roy et tâcher d'obtenir de Sa Majesté quelque grâce qui puisse consoler ses héritiers du peu de bien qu'il leur laisse, ce recueil étant le plus solide et le meilleur effect de sa petite succession. Ce codicile fait à Paris, le 7 août 1710, et signé de sa main.

189. — Le 26 février 1712, je finis la lettre P dudit Catalogue.

190. — Et copie de la Relation de la faculté de théologie d'Asnières ; 28 pages in-4°, en minute.

191. — Mme Clément ne voulut plus donner de bois, ny de chandelle, quoique qu'il fît grand froid, malgré tout ce que put luy en dire M. de Targny.

192. — Le 14 mars, M. Boivin m'obligea de quitter la chambre des Catalogues et de descendre dans la salle de l'Académie, disant qu'il ne pouvoit pas travailler à moins qu'il ne fust seul. « Hélas, lui dis-je, nous avons travaillé tant d'années, M. Clément, Lafontaine et moy, sans nous incommoder l'un l'autre. »

193. — Le 31, je finis la lettre Q.

194. — Le 11 avril, copie d'un discours, en latin, du Pape aux cardinaux du consistoire, tenu à Rome le 15 mars, au sujet de la mort de Monseigneur le Dauphin, duc de Bourgogne, et de madame la Dauphine, son épouse ; pour M. l'abbé de Louvois.

195. — Le 12, mémoires de livres trouvez dans le cabinet de Mme la Dauphine après sa mort ; 12 pages in-folio.

196. — Le 14, copie du catalogue des livres de M. Hersan ; 30 pages in-4°.

197. — Le 28, inventaire des livres de feu Monseigneur le Dauphin, duc de Bourgogne ; 14 pages in-folio. Suivant lequel inventaire ce grand prince avoit écrit de sa main 23 volumes in-4°, et avoit fait un journal du voyage qu'il fit lorsqu'il accompagna le roy d'Espagne jusques dans ses états.

198. — Le 30, mémoire des livres trouvez à Meudon dans le cabinet de feu Monseigneur le Dauphin père ; 14 pages in-folio.

199. — Le 14 may, mémoire de livres de géographie, de chronologie, d'histoire grecque et romaine, d'Italie, de France, d'Allemagne, pays du Nord, de Flandre, d'Angleterre et universelle, et mélanges et bibliothécaires ; 12 pages in-folio.

200. — Le 20 may, copie de plusieurs titres, arrest et partage de biens situez à Saint-Maurice et à La Ferté-Arnauld ; sur papier timbré, pour M. l'abbé de Louvois.

201. — Le 8 juin, j'ay inséré dans le Registre plusieurs fournitures de livres faites par le S[r] de Lorme, libraire d'Amsterdam, et d'estampes à luy données en payement ; 10 pages.

202. — Le 14, je finis la lettre R dudit Catalogue.

203. — Le même jour, M. l'abbé de Louvois, étant sur le point de partir pour son abbaye de Vauluisant, me fit encore espérer une augmentation de mes appointements et mon logement au Louvre, quand la bibliothèque y seroit transportée.

204. — Le 27, mémoires de livres ; 7 pages in-folio, pour M. Boivin.

205. — Le 5 août, Vie de M. Le Pelletier, ministre d'Estat et controlleur général des finances, mort en août 1711, âgé de plus de 80 ans ; 56 pages in-folio, en latin, pour M. Boivin.

206. — Le 17, mémoire de livres ; 5 pages in-folio, pour estre envoyé à M. l'abbé de Louvois, étant à Fontainebleau.

207. — Le 21 octobre, à 4 heures du matin, je me suis senti avoir de la fièvre avec un rumatisme dans les reins, dans les jambes, dans les épaules et dans les bras, de sorte que j'avois peine à écrire et à rester en place, ce qui m'a duré huit jours.

208. — Le 15 novembre rendu à M. Boivin une seconde copie de la Vie de M. Le Pelletier, en latin ; 60 pages.

209. — Le 19, autre copie de la même Vie, traduite en françois.

210. — Le 22 décembre, m'étant relevé la nuit avec une grande altération et un grand froid, qui me faisoit craqueter les dents, je suis senti un grand mal de reins, avec un rumatisme depuis les épaules jusqu'aux reins, dans les jambes et dans les bras, avec un grand mal de teste et de la fièvre, et sans appétit. Le 27 la fièvre

m'augmenta ainsi que le mal de reins et le mal de teste. Je garday le lit le 27, 28, 29 et 30, et le 31 je retournay à la Bibliothèque, quoique j'eusse encore de la fièvre et mal à la teste ; ce qui continua jusqu'au 5 de janvier 1713.

1713

211. — Le 10, rendu à M. Boivin copie d'un mémoire que feu M. Le Pelletier présenta au Roy en juin 1691, lorsqu'il se retira du Contrôle général des finances.

212. — Le 11, à lui rendu copie d'une pièce italienne à sa louange, au sujet des jeunes auteurs qu'il ne faut point mépriser ny décourager, mais qu'il faut exciter ; 9 pages, in-folio.

213. — Le 14, rendu à M. de Targny copie d'un écrit latin, ou examen de diverses propositions tirées des thèses des Srs Thouvenot, Peger, Gaillande et du P. Coineau, de l'Ordre de Cisteaux ; tous quatre bacheliers en théologie, auxquelles ils ont été obligez de donner une explication, avant que d'estre receus à prêter le serment qu'on exige ordinairement en Sorbonne avant que de recevoir le bonnet de docteur ; et ce par ordre du Roy, suivant des lettres écrites de la part de Sa Majesté par M. le comte de Pontchartrain, secrétaire d'Estat, aux S^rs^ doyen et syndic de la maison et société de Sorbonne, en octobre 1722 ; 9 pages in-4°.

214. — Le 19, copie d'un écrit contre les Jésuites, au sujet du livre du P. Jouvency de l'Histoire de la Société ; 54 pages, pour M. l'abbé de Louvois.

215. — Le 1er février 1713, je finis la lettre S.

216. — Le 3e, ayant encore représenté à M. l'abbé de Louvois que, depuis 1697, les loyers et la dureté du temps m'avoient obéré, il me dit qu'aussitôt que la paix générale seroit conclue, et qui étoit sur le point de l'estre, il feroit de son mieux pour m'obtenir du Roy quelque gratification, qui me dédommageroit, et que cela m'estoit justement deû. Le soir du même jour, M. de Targny prit la peine de descendre en mon laboratoire et me dit qu'ayant parlé fortement en ma faveur à M. l'abbé de Louvois, estant avec luy en carrosse, il luy avoit dit que cela estoit juste, et qu'aussitôt que la

paix seroit conclue il penseroit sérieusement à moy pour me faire obtenir du Roy une gratification, et qu'au Louvre il auroit soin de me ménager un logement.

217. — Le 10, rendu à M. de Targny copie du catalogue des livres de M. Clément ; 72 pages in-folio.

218. — Le 21, rendu à M. Boivin autre copie de la Vie de M. Le Pelletier, en latin.

219. — Le 2 mars, copie d'une dénonciation à M. le procureur général Daguesseau contre le livre de M. Gaillande, etc. ; pour M. l'abbé de Louvois.

220. — Le 6, rendu à M. de Targny copie d'un ancien titre latin en faveur du trésorier de l'église métropolitaine de Reims, de l'année 1215, qui le confirme dans la possession des gardes et charpenterie, comme dépendans de sa dignité, pour y pourvoir comme bon luy semblera en cas de vacance, et des autres dignitez qui dépendent de la sienne ; confirmé par un bref du pape Innocent, adressé à l'évêque de Soissons.

221. — Le 13, rendu à M. Boivin copie d'une minute du livre manuscrit de M. l'abbé Roger, pour le donner à l'imprimeur qui ne pouvait pas le lire.

222. — Le 18, copie d'une lettre de M. le chancelier de Pontchartrain à M. Boisot, premier président du parlement de Besançon, concernant la validité ou la nullité du mariage, du 1er janvier 1713 ; 9 pages in-folio, pour M. l'abbé de Louvois.

223. — Le 21 avril, critique d'une lettre touchant la Constitution que le Pape devait rendre au sujet de l'ouvrage du Père Quesnel ; 8 pages.

224. — Le 3 mai 1713, rendu à M. Boivin copie de deux dissertations de M. l'abbé Roger, que j'ai déchiffrées pour en faciliter l'impression, l'imprimeur, ni le compositeur ne pouvant pas lire le brouillon de cet abbé ; 120 pages in-folio.

225. — Le 8, donné à M. de Targny copie d'une lettre de M. l'évêque de Saint-Pons au Pape, du 26 février 1713 ; 8 pages in-folio.

226. — Le 27, rendu à M. de Targny copie d'une harangue du cardinal de Lorraine au roy Charles IX, en 1573 ; 20 pages in-folio.

227. — Le 29, rendu à M. de Targny copie d'un extrait d'un écrit de Mrs les évêques de Luçon et de La Rochelle contre celle de M. l'évêque d'Agen, touchant leur différend avec M. le cardinal de Noailles ; 7 pages in-folio.

228. — Le 1er juin, rendu à M. de Targny copie de plusieurs lettres du roy Charles IX et de la reine Catherine de Médicis, sa mère, au Pape et aux Srs de Villeparisis et de Ferrary, ambassadeurs de France à Rome, des années 1566 et 1573, à l'occasion du duc de Nemours et de Mlle de Rohan, qui étoient en procès pour un prétendu mariage contracté entre eux deux ; 7 pages in-folio, extrait d'un manuscrit ; et de plusieurs brefs du pape Pie IV, de son successeur, et de Pie V sur cette affaire, en 1566, et 1571, le tout en latin ; 9 pages in-folio.

229. — Le 17, je finis la lettre T dudit Catalogue alphabétique.

230. — Le 19, rendu à M. de Targny copie de la réponse du Pape au Sr Muzot, envoyé vers Sa Sainteté par le cardinal de Lorraine, lors du Concile de Trente ; 10 pages in-folio, extrait d'un manuscrit très minuté.

231. — Le 4 juillet, rendu à M. de Targny copie d'une lettre latine du P. Quesnel au cardinal Paulucci ; d'une harangue du recteur de l'Université ; d'une autre du cardinal de Polignac, et d'une autre de l'abbé Régnier au Roy, sur la paix ; le tout 8 pages.

232. — Le 6, rendu à M. de Targny copie d'une lettre de M. l'évêque de Langres au Roy, d'avril 1713, au sujet du livre du P. Quesnel et pour dissuader le Roy de solliciter la Constitution sur cet ouvrage.

233. — Le 19, à M. de Targny copie d'un acte en latin d'accommodement, fait en septembre 1215, entre le chapitre et le trésorier de l'église de Reims, suivant lequel acte le thrésorier peut disposer et conférer à qui bon lui semble les places de charpenterie et de gardes cléricales et laïques de la dite église, et jouir des dignitez et justices dont les trésoriers ses prédécesseurs jouissoient auparavant.

234. — Le 21, à M. Boivin copie de la Vie de M. Le Pelletier ; 44 pages in-folio.

235. — Le 3 août, à M. Boivin, extrait du Catalogue de la lettre E, par matière, tout ce qui concerne *De Potestate ecclesiasticâ*, etc.,

in-folio, in-4°, in-8°, etc. ; 35 pages in-folio, pour M. le procureur général Daguesseau.

236. — Le 10, M. l'abbé de Louvois m'assura de nouveau qu'aussitôt que la paix seroit conclue, il penseroit à moy pour m'obtenir du Roy, une gratification considérable pour me dédommager de mes loyers et pour me faire augmenter mes appointemens, et pour me ménager un logement au Louvre, après le transport de la Bibliothèque.

237. — Le 11, extrait d'un procès-verbal de visite des mines de fer de Saint-Belin ; 9 pages in-folio, pour M. l'abbé de Louvois.

238. — Le 24, copie d'un mémoire concernant les mines de fer de Saint-Belin et de Manois, et les visites faites sur les lieux à la requeste de M. l'abbé de Louvois, contre le S[r] Biez ; 52 pages in-folio, pour le même seigneur abbé.

239. — Le 28, copie d'une requeste dudit seigneur abbé contre ledit S[r] Biez ; 10 pages in-folio.

240. — Le 1[er] septembre 1713, je me suis encore senti attaqué de rumatisme à l'épaule et au bras gauche.

241. — Le 5, rendu à M. de Targny double copie de son factum concernant sa dignité de trésorier de l'église de Reims, et les coustres, dont il a conféré les offices.

242 — Le 7, à luy rendu copie d'une lettre latine du Père Muñoz, jacobin espagnol, écrite de Conon à la Chine, le 20 février 1711, au Père Alexandre, jacobin à Paris, touchant la mort du cardinal de Tournon, décédé à Macao, en may 1704, et touchant l'expulsion des missionnaires Jacobins de la Chine, par ordre de l'Empereur, pour avoir refusé de se conformer aux cérémonies et coutumes des Chinois, à l'exception dudit père Muñoz, qui estoit relégué à Conon ; 8 pages.

243. — Le 20, rendu à M. de Targny copie de trois synodes, en latin, tenus par Guido, évesque de Noyon, en 1280, 1290 et 1291, dont presque tous les mots étoient abrégez et très difficiles à interpréter, ce qui m'a beaucoup fatigué et occupé pendant deux jours.

244. — Le 26, à luy, copie d'une lettre, en latin, écrite du royaume de Tonquin, le 8 décembre 1712, par M. l'évesque d'Auren

au Pape, touchant une nouvelle persécution contre les catholiques et qui oblige tous les missionnaires de sortir de ce royaume; 6 pages in-folio.

245. — Le 27, pareille copie pour M. l'abbé de Louvois.

246. — Le 12 octobre, à M. Boivin, copie de 59 Propositions extraites du livre du P. Quesnel, condamnées; 8 pages.

247. — Le 13, copie de la Constitution Unigenitus, qui condamne le même livre, où sont insérées les 101 Propositions extraites de ce livre et condamnées ; 14 pages in-folio, pour M. l'abbé de Louvois.

248. — Le 18, copie d'une critique de poësie latine ; 27 pages folio, pour M. le procureur général Daguesseau, envoyé à M. Boivin, avec l'original, étant à Fresne.

249. — Le 25, à M. de Targny, copie des 101 Propositions extraites du livre du P. Quesnel, condamnées, en latin et en françois; 28 pages in-folio.

250. — Le 27, à M. de Targny, copie de la traduction française de la Bulle Unigenitus; 7 pages in-folio.

251. — Le 30, à M. de Targny, copie desdites 101 Propositions condamnées, avec les textes des éditions de 1693, 1694 et 1699, et de l'édition latine de Louvain de 1694 ; 48 pages in-folió.

252. — Le 30, à M. de Targny, copie de quatre pièces françoises et latines en faveur desdites Propositions ; 36 pages in-folio, à quoy j'ay travaillé la nuit par son ordre en mon hosteau.

253. — Le 1er, 2, 3, 4 et 5 novembre, deux autres copies desdites pièces.

254. — Le 12, à M. de Targny, copie d'un mémoire qui devoit être présenté à l'Assemblée générale du Clergé, qui se tenoit alors, concernant les pièces qui regardent le Jansénisme, à insérer dans un 7e volume des Mémoires du Clergé ; 22 pages in-folio.

255. — Le 14, à luy, copie d'un mémoire sur les onze dernières Propositions condamnées ; 25 pages in-folio, avec deux copies du mandement de M. l'évêque de Bethléem, en vers.

256. — Le 19, à luy, cinq copies d'une lettre à un évesque de l'Assemblée du Clergé ; 18 pages in-folio chacune, à quoy j'ay travaillé deux et trois nuits.

257. — Le 20, à luy, copie d'un écrit latin, intitulé : *Observationes in varia capitula*, depuis la première proposition jusqu'à la 30e ; 15 pages in-folio.

258. — Le 25, à luy, copie d'une pièce françoise sur la lecture de l'Écriture sainte ; 45 pages in-folio.

259. — Le 29, à lui, copie d'un mémoire françois sur l'Excommunication injuste ; 23 pages in-folio.

260. — Le 11 décembre, à lui, copie d'une apologie pour la publication des Preuves des libertez de l'Église gallicane ; 40 pages in-folio magno.

261. — Le 12, à lui, copie d'un mémoire sur la Bulle Unigenitus, et d'un autre sur la 28e proposition ; 10 pages in-folio.

262. — Le 15, à luy, double copie de la collation de Reims par le trésorier de cette église, de 1215, en latin ; 6 pages.

263. — Le 16, à lui rendu copie d'un mémoire sur les 41 premières Propositions condamnées ; 20 pages in-folio.

264. — Le 18, rendu à M. Boivin copie d'un extrait du testament du Sr Honoré Caille du Fourny, auditeur des Comptes, du 19 juillet 1707, qui ordonne de déposer entre les mains du garde de la Bibliothèque du Roy six portefeuilles contenant les extraits des minutes, des titres et papiers de Lorraine, déposez aux archives de la citadelle de Metz, en 1672 ; lesdits extraits et minutes comprises en 13 portefeuilles ; ledit extrait testamentaire contenant 4 pages in-folio.

265. — Le 19, pareille copie pour M. l'abbé de Louvois.

266. — Le 20, à M. de Targny, copie d'une lettre anonyme à un prélat sur la Constitution Unigenitus, contenant des règles pour censurer un livre ; 18 pages in-folio.

1714

267. — Le 27 janvier 1714, à M. de Targny, 22 pages in-folio de Procès-verbal de l'Assemblée du Clergé, qu'il avoit réformées.

268. — Le 1er février, à M. Boivin, copie du mémoire de M. Le Pelletier, donné au Roy ; 26 pages in-folio.

269. — Le 6, à M. Boivin, copie des deux testaments de M. Lepelletier ; 26 pages, en minute.

270. — Le 16, à M. de Targny, double copie d'une lettre latine de l'Assemblée du Clergé au Pape, et d'une lettre circulaire du 5 de ce mois, aux prélats du Royaume, pour leur donner part de ce qui s'est passé en l'Assemblée, en leur envoyant un exemplaire de l'Instruction pastorale de la même assemblée sur la condamnation du livres des Réflexions du Père Quesnel et des 101 propositions qui en ont été extraites, avec les mêmes qualifications et de la même manière qui est porté par la bulle *Unigenitus*, afin que cette bulle soit publiée et exécutée dans tous les diocèses du Royaume ; 10 pages in-folio.

271. — Le 17, à M. Boivin, copie de la Vie de M. Le Pelletier ; 78 pages in-folio.

272. — Le 19, à M. de Targny, copie d'un procès-verbal de l'Assemblée du Clergé, du 10 juillet 1653, au sujet des cinq Propositions de Jansenius ; 11 pages in-folio. Plus copie d'une lettre du Roy au cardinal Mazarin, pour lors évêque de Metz, du 4 juillet 1653, au sujet de ladite Assemblée. Plus copie d'un extrait de l'Assemblée du 8 avril 1654, tenue au Louvre.

273. — Le 20, à luy 20 pages de l'Instruction pastorale de l'Assemblée du Clergé, qu'il avoit réformée.

274. — Le 21, à luy, extrait de l'Assemblée du Clergé de 1654, et formulaire de mandement touchant la bulle d'Innocent X contre les cinq Propositions de Jansénius.

275. — Le 25, à luy, copie d'un dispositif de mandement des évêques pour la publication de la Constitution Unigenitus.

276. — Le 6 mars, à luy, copie d'extraits des Catalogues de la Bibliothèque du Roy, contenant les livres doubles ; 35 pages in-folio.

277. — Le 7 mars 1714, à M. de Targny, quatre copies du résultat de l'Assemblée de Sorbonne, des 1er, 3 et 5 de ce mois ; 28 pages in-folio, pour les quatre, à quoy il m'a fallu travailler la nuit par son ordre.

278. — Le 21, je finis la lettre V dudit Catalogue alphabétique.

279. — Le 4 avril, je finis les lettres X, Y, Z dudit Catalogue.

280. — Le 3ᵉ, à M. de Targny, trois copies d'un bref latin du Pape à M. le cardinal de Rohan et aux prélats de l'Assemblée de son parti, du 17 mars 1714, par lequel Sa Sainteté témoigne leur sçavoir bon gré d'avoir reçu sa Constitution *Unigenitus*, et avoir trouvé mauvais qu'ils eussent été si longtemps à l'examiner et à prendre là-dessus leurs résolutions, et avoir appris avec chagrin qu'un petit nombre d'entr'eux ayent pris le parti contraire, en souhaitant de plus amples explications que celles qui sont contenues dans ladite Constitution.

281. — Le 5, à luy, quatre copies d'un autre bref du Pape au Roy, du 10 septembre 1713, pour que Sa Majesté fist assembler les prélats du Royaume au sujet de la condamnation du livre des Réflexions morales du P. Quesnel.

282. — Le 11, M. de Targny fut à Versailles remercier le Roy de ce que Sa Majesté l'avait nommé garde de sa Bibliothèque royale, dont M. le cardinal de Rohan et le Père Le Tellier lui avoient donné avis le 10, par leurs lettres, à la place de feu M. Clément.

283. — Le 24, à luy, liste ou catalogue de manuscrits orientaux provenants de feu M. Thévenot; 12 pages in-folio.

284. — Le 3 juin, je finis les Assemblées du Clergé de 1710 et 1712.

285. — Le 5, double copie d'un bref du Pape au Roy, du 8 may 1714, pour faire exécuter la Constitution Unigenitus par tous les contrevenans ; 8 pages in-folio.

286. — Le 21, à luy, copie du cérémonial des Assemblées générales du Clergé ; 192 pages in-folio.

287. — Le 28, à M. de Targny, copie d'un arrest du Parlement, du 30 août 1670, qui confirme le trésorier de l'église métropolitaine de Reims en son droit de pourvoir aux places vacantes des coustres laies de cette église, suivant son titre de 1215 ; 100 pages, en minute, in-folio.

288. — Le 6 juillet 1714, à M. de Targny, copie des 18 procurations des députez des provinces ecclésiastiques du Royaume pour l'Assemblée du Clergé de 1681 et 1682, contenant 105 pages.

289. — Le 18 aoust, je finis l'Assemblée du Clergé de 1600 ; 120 pages in-folio.

290. — Le 8 septembre, à luy, copie de l'Instruction pastorale de M. l'évêque de Mirepoix, touchant la Constitution et l'Assemblée du Clergé ; 47 pages in-folio, à quoy j'avais travaillé tout le jour précédent et la nuit suivante, jusqu'à onze heures du matin du jour de la Notre-Dame, jour que M. de Targny partit pour Rome, avec M. Amelot.

291. — Le 11, à M. Boivin, copie au net de sa critique sur l'Iliade de M. de La Motte ; 168 pages.

292. — Le 6 octobre, à M. de Targny, 24 pages de livres doubles extraits des Catalogues.

293. — Plus un extrait desdits Catalogues, contenant les livres à recouvrer, marquez d'une étoile ; 42 pages.

294. — Le 8, à luy copie d'un bref du Pape à M. le cardinal de Rohan, du 21 août 1714, par lequel Sa Sainteté déclare avoir résolu d'obliger ceux de ses confrères, qui n'ont pas encore obéi à sa Constitution de septembre 1715, d'y aquiescer, et être chagrin de ce que M. l'archevêque de Paris estoit de ce nombre, luy qui devoit montrer l'exemple d'obéissance au St-Siège, et de ce que quelques uns de ses autres confrères tâchoient par leurs discours éloquens d'en suspendre et d'en retarder l'exécution. Et copie d'un décret de la Congrégation de l'Index et la publication du mandement ou Instruction pastorale de M. l'évêque de Metz, du 27 août 1712.

295. — Le 27 octobre, 1714, double copie du décret du cardinal del Giudice, du 30 juillet 1714, pour M. de Targny ; 6 pages.

296. — Le 29, à luy, double copie du réquisitoire de M. Jolly de Fleury, advocat général du parlement, sur ce décret ; 14 pages. Et copie d'un écrit sur la Bulle Unigenitus et sur le Concile national ; 6 pages.

297. — Le 30, pour luy, double copie du décret de la Congrégation de l'Index, du 12 septembre 1714, qui condamne 12 thèses; 6 pages in-folio.

298. — Le 6 novembre, à luy, copie d'une lettre du Père Quesnel, de février 1697; 36 pages in-4°.

299. — Le 7, à luy rendu un extrait de livres en déficit; 48 pages.

300. — Le 15, à luy, copie d'une table de plantes décrites dans quelques manuscrits de M. Thévenot; 10 pages in-folio.

301. — Le 22, j'ay enregistré les livres acquis de feu M. Bulteau, secrétaire du Roy.

302. — Le 23, à M. de Targny, double copie d'un certificat donné par M. l'abbé de Louvois, le 20 décembre 1713, à M. Parent, auditeur de la Chambre des Comptes, exécuteur du testament de M. Caille du Fourny, aussi auditeur des Comptes, pour avoir déposé en la Bibliothèque du Roy six grands volumes ou portefeuilles manuscrits, contenant l'inventaire des titres, papiers, actes et autres enseignemens concernans les duchez de Lorraine et de Bar, qui étoient dans l'archive de la citadelle de Metz, depuis la réduction des États de Lorraine en l'obéissance du Roy, en 1672, lesquels titres et papiers ont été rendus au duc de Lorraine en exécution du traité de Ryswich, en septembre 1697; 10 pages in-folio.

303. — Le 29 novembre 1714, à M. de Targny, copie des mandemens de MM. les évêques de Bayonne, de Saint-Malo, de Verdun et de Boulogne, de mars 1714, portants condamnation du livre des Réflexions morales du P. Quesnel; les trois premiers portans défense de le lire et garder sous peine d'excommunication ipso facto; le 4°, défense à tous ses diocésains de le lire et garder, sans dire sous aucune peine, mais portant défense aux ecclésiastiques de le lire et garder sous peine de suspense, et à tous de rien entreprendre à l'égard de la Constitution Unigenitus, soit pour la recevoir ou pour la contredire par des actes publics ou manuscrits; 11 pages, en minute.

304. — Le 1er décembre, à M. de Targny, copie du mandement de M. l'archevesque de Tours, de février 1714, qui défend et condamne également le même livre, sans prononcer aucune peine contre les contrevenans, et enjoint d'en porter les exemplaires à son officia-

lité. Plus, copie de la Déclaration de M. l'archevêque d'Ambrun, du 29 octobre 1714, par laquelle il déclare d'accepter purement et simplement, sans aucune condition, la Bulle *Unigenitus*, afin qu'elle soit de mesme publiée et receue dans tout son diocèse.

305. — Ledit jour, j'ay achevé d'enregistrer les livres doubles donnez aux Srs Coustelier, Clousier et Osmont, libraires, en échange des livres, manuscrits et papiers de feu M. Thévenot, de M. Bulteau et autres, par eux vendus à la Bibliothèque du Roy.

306. — Le 5, rendu à M. de Targny double copie du précis des sentimens de M. le cardinal de Noailles et des sept évêques de son parti sur quelques propositions principales condamnées par la Constitution ; 24 pages.

307. — Le 9, M. de Targny partit à 7 heures du matin, en chaize de poste, avec La Gravière, portier de la Bibliothèque du Roy, pour Rome, député de la part du Roy et du Clergé de France pour l'affaire de la même Constitution, ainsi que M. Amelot, conseiller d'État, cy-devant ambassadeur à Madrid. Et la veille, jour de Notre-Dame, j'avois donné à M. de Targny copie d'un mémoire de M. l'évêque de Mirepoix, contenant 30 pages in-folio, à quoy j'avois passé la nuit précédente, me l'ayant envoyé par son laquais à 8 heures du soir.

308. — Le 15, à M. l'abbé de Louvois, copie d'un mémoire donné à M. Amelot avant son départ pour Rome, servant d'instruction pour la même affaire ; 28 pages in-folio.

1715

309. — Le 21 janvier 1715, au même Sgr abbé, copie d'un mémoire concernant la terre de Magny ; 11 pages in-folio.

310. — Le 28, rendu à M. Boivin le reste des extraits des livres en déficit ; finissant à la page 538.

311. — Le 22 février, à luy rendu 12 cahiers d'un Catalogue alphabétique des manuscrits de M. de Béthune.

312. — Le 16 mars, je finis le Catalogue des manuscrits par ordre de matière.

313. — Le 24 avril, à luy rendu [M. Boivin] copie de sa critique contre l'Homère de M. de La Motte.

314. — Le 28 may, à M. Hersan, son ouvrage sur la mort; 443 pages in-folio.

315. — Le 5 juin, je finis le Catalogue des manuscrits étrangers que M. Boivin m'avoit donné à faire.

316. — Le 19, à lui rendu le Catalogue des livres que M. de Gasnières a léguez au Roy.

317. — Le 29, le 1er juillet, le 2, le 3 et le 4, j'ay travaillé chez M. Clérembaut à faire l'estat des estampes que M. de Gasnières avoit aussi léguées.

318. — Le 5, état des titres des portefeuilles d'estampes de M. Clément, qui devoient estre transportez chez M. de Clérembaut, pour estre lesdites estampes vérifiées et conférées avec celles de M. de Gasnières, afin d'en rendre un recueil plus complet; 10 pages in-folio.

319. — Le 22, je finis de marquer et de compter tous les portraits ou estampes des 107 portefeuilles de M. Clément, qu'il a léguez au Roy.

320. — Le 13, rendu à M. Boivin le reste du Catalogue des manuscrits latins, qui finissent au numéro 6700.

321. — Le 3 septembre, à lui rendu le Catalogue des manuscrits de M. de Béthune.

322. — Ledit jour, copie de ce qui s'est passé au Parlement, à cause de la mort du Roy.

323. — Le 5, autre copie plus étendue; 13 pages in-folio.

324. — Le 20, autre copie de la même chose, plus ample, avec le testament, les codicilles et autres pièces; 22 pages in-folio.

1716

325. — Le 23, M. de Targny arriva de Rome.

326. — Le 4 janvier 1715, je finis le Catalogue des manuscrits de M. de Brienne.

327. — Le 9, double copie d'une lettre des 18 évêques à Monseigneur le duc d'Orléans, régent, l'une pour M. l'abbé de Louvois, l'autre pour M. de Targny ; 12 pages in-folio.

328. — Le 11, copie du décret de la Faculté de théologie de Nantes, du 2e dudit mois, portant révocation de celui du 15 may 1714, qui portoit acceptation de la Constitution Unigenitus, etc.

329. — Plus copie de la censure de l'Assemblée générale du Clergé tenue à Paris le 22 octobre 1714, contre le livre des Hexaples en six colonnes, concernant ladite Constitution, attribué au P. Quesnel, imprimé à Amsterdam, en 1714, en latin et en françois, avec une lettre de ladite Assemblée aux évêques du Royaume.

330. — Le 15, autre censure latine de la même Assemblée du livre intitulé : *Du témoignage de la vérité dans l'Église*, du 29 octobre 1715.

331. — Le 16, à M. de Targny copie d'un Catalogue des ouvrages dn Sr Edmond Richer, docteur en théologie, syndic de Sorbonne, contenant 26 pages in-folio, extrait d'un manuscrit, avec une addition à la vie de ce docteur, qui est à la suite de ses ouvrages.

332. — Le 20, copie d'un écrit italien du P. Gérard Copassi, servite, touchant la Constitution Unigenitus, composé à Rome en juin 1715, par lequel il prétend que le Pape n'est pas obligé de donner des explications de ses constitutions ou bulles, lorsqu'elles sont judiciaires, mais de celles qui sont instructives ; 38 pages in-folio.

333. — Le 3 février, copie d'un mémoire sur l'édition des Conciles, faite par le P. Hardoüin, Jésuite, à l'Imprimerie royale du Louvre, afin que cet ouvrage soit entièrement arrêté et supprimé, ou du moins refondu, comme contraire aux maximes du Royaume et aux libertez de l'Église gallicane. Il y eut alors sept commissaires nommez pour revoir cet ouvrage, qui étoit de douze volumes in-folio, pour lequel l'imprimeur avait employé quinze mille rames de papier, qui, à raison de 10 livres pour chaque rame, faisoient la somme de cent cinquante mille livres, et pour le salaire des ouvriers quatre-vingt-quinze mille livres, parce qu'il en avoit tiré quinze cens exemplaires.

334. — Le 10, rendu à M. Boivin 15 cahiers du Catalogue des manuscrits de Brienne.

335. — Le 13, à M. de Targny, copie de l'arrest du Parlement, du 20 décembre 1715, qui, sur les conclusions de M. Joly de Fleury, procureur général, avoit nommé les Srs Léger, Anquetil, Dupin et Vitasse, docteurs en théologie, le Sr Le Merre, avocat, et le Sr....., pour examiner la collection des Conciles cy-dessus spécifiée, pour, sur leurs avis et conclusions des gens du Roy, estre ordonné ce qu'il appartiendroit.

336. — Le 21, rendu à M. Boivin dix cahiers du Catalogue des manuscrits de Brienne; lequel s'estoit marié le 18 dudit mois.

337. — Le 27, à M. de Targny copie d'un mémoire de M. l'évêque d'Alet, concernant la lettre des 18 évêques ; 10 pages in-folio.

338. — Le 28, copie d'un mémoire de M. l'évêque de Nismes sur le même sujet et sur une conférence tenue à Lyon, chez M. l'archevêque de Lyon ; 12 pages in-folio.

339. — Le 29, extrait d'un décret de l'Université d'Angers et copie d'une lettre du Roy de 1676.

340. — Le 2 mars 1716, copie d'une ordonnance de Henry III de 1574, sur les séances du Conseil d'Estat, et de ceux qui doivent y avoir séance ; 6 pages.

341. — Le 3e, copie de la lettre des 18 évêques à Monseigneur le duc d'Orléans, régent; 7 pages; et copie d'une lettre de l'Université de Douay avec la réponse de celle de Louvain, du 8 juillet 1715, en latin, qui approuvent l'une et l'autre la Constitution Unigenitus ; 4 pages ; plus copie du projet de la déclaration du feu Roy, envoyée à M. le premier président et à M. le procureur général du Parlement, pour faire exécuter ladite Constitution par tout le Royaume, du 28 juillet 1715 ; 3 pages.

342. — Le 4e, copie d'une lettre de M. l'évêque de Noyon à un ecclésiastique au sujet de la lettre des 18 évêques à M. le duc d'Orléans, du 24 janvier 1716 ; 5 pages ; et copie de la déclaration de l'Université et faculté de théologie de Cologne, du 27 avril 1715, comme elle acceptoit ladite Constitution, conformément au jugement du Pape, en latin ; 6 pages in-folio.

343. — Le 6, copie d'un mémoire de livres manuscrits et imprimez, tiré de la bibliothèque des Carmes de la Place Maubert de Paris, en octobre 1672 ; 3 pages.

344. — Le 14, copie de l'arrest du Conseil d'Estat, du 28 décembre 1715, qui permettait aux trois curez de Reims, confinez au séminaire en 1714, pour avoir refusé d'accepter purement et simplement ladite Constitution, en vertu d'une lettre de cachet, du 13 mars 1714, de poursuivre au Parlement leur appel comme d'abus contre M. l'archevêque de Reims, son official et son promoteur ; 3 pages ; et copie du décret de la Faculté de théologie d'Angers, du 13 janvier 1716, qui reçoit ladite Constitution purement et simplement ; en latin ; 4 pages.

345. — Le 16, à M. Boivin rendu 15 cahiers.

346. — Le 20, à M. de Targny, copie de quatre réceptions de coustres de l'église de Reims, faites en 1520, 1523, 1524 et 1527 ; en latin ; 12 pages.

347. — Le 26, à M. de Targny, 31 placets pour son procès contre les coustres de Reims, avec son factum.

348. — Le 1er avril, copie de la lettre de Mrs les évêques de Luçon et de La Rochelle au Roy contre M. le cardinal de Noailles, au sujet de leurs neveux, qui étoient au Séminaire de Saint-Sulpice ; 7 pages.

349. — Le 6, à M. Boivin, rendu 12 cahiers.

350. — Le 15, copie du mandement de M. l'archevêque de Tours, d'avril 1706, pour l'exécution de la bulle *Vineam Domini*, contre le Jansénisme, pour en faire signer le formulaire dans son diocèse ; 21 pages in-4°.

351. — Le 17, copie de la lettre de M. le chancelier de Ponchartrain, en réponse de la lettre de M. Boisot, premier président du parlement de Besançon, concernant la matière de mariage, en quoy les juges d'église doivent se conformer avec les juges royaux, quand les conditions et les formalités essentielles à la validité des mariages ne sont point observées suivant les canons de l'Église et selon les usages et les lois du Royaume, et suivant la délibération de l'Assemblée du Clergé de 1636, prise en conséquence du discours de l'évesque de Montpellier ; 21 pages in-folio.

352. — Le 27, copie d'extraits des délibérations de la Faculté de Théologie de Paris, depuis l'an 1384 jusqu'en 1549, avec d'autres pièces plus anciennes et quelques censures de ladite Faculté et de l'Université, des années 1637 et 1684, contenant le tout 172 pages in-folio.

353. — Le 6 may 1716, rendu 62 pages de noms d'auteurs latins.

354. — Le 14, double copie du mandement de M. l'évêque de Toulon ; et copie d'une protestation du S[r] Le Blanc, capitaine de cavalerie du régiment d'Anjou, faite le 19 avril 1716, au curé de la Murette, contre la publication du mandement de M. l'archevesque de Vienne, de la Constitution Unigenitus et de l'Instruction pastorale de l'Assemblée du Clergé ; 7 pages in-folio.

355. — Le 15, à M. Boivin rendu 8 cahiers.

356. — Le 19, double copie de l'arrest du parlement d'Aix, du 21 avril 1716, qui casse l'ordonnance de M. l'évesque de Marseille, du 13 avril 1712 ; 16 pages ; et copie de la déclaration de M. l'évêque de Toulon, du 14 mars 1712 ; 2 pages.

357. — Le 29, copie du mandement de M. l'évêque de Chalons-sur-Saône, du 3 may 1716, contre les Hexaples en six colonnes, et contre le livre intitulé : Le témoignage de la vérité dans l'Église, censurez par l'Assemblée du Clergé de 1715, où ce prélat fait défense de les lire, sous peine d'excommunication ipso facto ; 8 pages.

358. — Le 3 juin, quatre copies du prononcé de l'arrest du parlement de Paris, qui condamne M. l'archevêque de Reims aux dépens du procès, pour avoir excommunié trois chanoines et trois curez de Reims, qui refusoient d'accepter la Bulle Unigenitus, avec quelques paroles de M. l'avocat général ; 15 pages.

359. — Le 5, double copie de la lettre pastorale de M. l'évêque d'Apt, du 1[er] may 1716, où il déplore l'opiniâtreté de ceux qui s'opposent à l'acception de ladite Constitution ; 6 pages chacune.

360. — Le 6, copie de l'arrest du parlement d'Aix contre la déclaration et le mandement de M. l'évêque de Toulon, et contre un mandement de M. l'évêque de Marseille ; 14 pages in-folio ; et copie d'un 3[e] Tocsin touchant M. le cardinal de Noailles ; 6 pages in-folio.

361. — Le 8, à M. de Targny rendu 158 pages de décisions anciennes de Sorbonne et d'autres pièces.

362. — Le 10, copie des deux projets de déclarations du feu Roy, envoyez à M. le premier président du Parlement, le 28 juillet et le 22 août 1715 ; 7 pages.

363. — Et trois cahiers d'extraits du Catalogue des manuscrits grecs.

364. — Le 13, copie d'une lettre d'un magistrat à M. le procureur général Joly de Fleury ; 8 pages.

365. — Le 16, copie d'une lettre du roy Philippe, de 1190, qui affecte au successeur en l'archevêché de Reims tous les meubles, vaisselles, etc. du prédécesseur, à moins qu'il n'en ait disposé autrement, à temps avant sa mort ; et ce, à l'instance de Willaume, alors archevesque de Reims, oncle de ce roy.

366. — Le 17, copie du mandement de M. l'évêque de Marseille, du 2 may 1716 ; 3 pages.

367. — Le 19, double copie d'un bref du Pape, du 1er may 1716, à M. l'évesque d'Angers sur ce que la Faculté de Théologie d'Angers avoit fait le contraire des Facultez de Paris et de Nantes ; 4 pages.

368. — Le 22, copie d'une lettre d'un évêque à un autre évêque sur ce qui s'estoit passé en Sorbonne touchant le mandement et la déclaration de M. l'évêque de Toulon ; 5 pages ; et copie de l'arrest du parlement de Dijon, du 9 de ce mois, contre le mandement de M. l'évêque de Chalons-sur-Saône ; 5 pages.

369. — Et rendu 9 cahiers du Catalogue des manuscrits.

370. — Le 30, double copie d'une lettre de M. l'archevêque de Reims, du 30 may 1716, au sujet de son affaire contre les trois chanoines et les trois curez qu'il avoit excommuniez ; 8 pages.

371. — Le 2 juillet, copie d'un catalogue de théologiens scholastiques, achetez à Rome, en 1715 ; 10 pages.

372. — Le 4, copie de la lettre d'un magistrat à M. Joly de Fleury ; 9 pages.

373. — Le 6, trois copies de la réponse de M. l'archevêque de Reims aux trois chanoines et aux trois curez ; 6 pages.

374. — Le 9, rendu 9 cahiers dudit Catalogue des manuscrits.

375. — Le 11, copie des deux lettres cy-dessus de M. l'archevêque de Reims ; 6 pages ; et copie de deux lettres de M. l'évêque de Chalons-sur-Saône à M. l'advocat général du parlement de Dijon au sujet de son mandement, où il avoit inséré que la Constitution Unigenitus est une règle de foy, ou il n'y en eut jamais, puisqu'elle est un jugement doctrinal du corps des pasteurs, qui ont leur chef à leur teste ; 18 pages.

376. — Le 16, lettre de l'Église de Genève à la Sorbonne, en vers ; 3 pages.

377. — Le 17, rendu dix cahiers dudit Catalogue des manuscrits.

378. — Le 21, copie du procès-verbal fait à Pontoise par M. l'archevêque de Rouen, le 24 mai 1715, sur le refus que le Sr Marin Roussel, licencié en théologie de la Faculté de Paris et curé d'Ennery, au grand vicariat de Pontoise, avoit fait d'accepter et de publier la Constitution Unigenitus en son église paroissiale, en présence de M. l'abbé Desmaretz, grand vicaire de Pontoise, et de Me Pierre Bridel, docteur de Sorbonne. — Plus copie de l'ordonnance dudit Sr archevêque, du même jour, par laquelle il excommunie et interdit de toutes fonctions sacerdotales et ecclésiastiques ledit Sr Roussel pour son refus, si dans quinze jours il n'accepte et ne publie ladite Constitution. — Plus de la consultation des Srs Du Perray et Prévost, avocats au Parlement, du 6 avril 1716, qui disent : 1° y avoir abus dans ladite ordonnance, pour n'y avoir pas eû trois monitions dans des intervalles compétants pour déclarer l'excommunication et les censures encourues ; 2° parceque ladite ordonnance ne fait pas mention de l'arrest de vérification des lettres patentes, ny des modifications portées par ledit arrest ; 3° parce que c'est un abus à un évesque d'infliger des censures ecclésiastiques pour ne pas accepter et publier une bulle du Pape sur des matières concernant la foy, lorsque cette bulle n'est revêtue d'aucun caractère d'infaillibilité, qu'elle ne peut acquérir que par l'autorité d'un concile universel et par le consentement uniforme de toutes les églises singulières, adhérentes l'une à l'autre, ce qui ne se rencontre point dans la Bulle Unigenitus, plusieurs grands prélats et les plus considérables Universitez de France refusants ou différants d'y donner leur acquiescement. —

Plus copie de la signification desdites lettres, faite par Mion, huissier, à la personne dudit Sgr archevesque, estant encore à Pontoise, le 12 may 1716, à comparoir dans deux mois au Parlement de Paris. Le tout contenant 14 pages in-folio.

379. — Le 24, copie d'un mémoire de M. le duc du Maine contre M. le duc de Bourbon; 7 pages in-folio.

380. — Le 28, copie d'une lettre d'un Espagnol à un François concernant les mêmes princes; 27 pages in-folio.

381. — Le 3 août, par ordre de M. l'abbé de Louvois, j'allay chez M. Clairembaut pour continuer l'inventaire des estampes léguées au Roy par feu M. de Gasnières, comme j'avois commencé en juillet 1715.

382. — Le 12 août 1716, provision, en parchemin, donnée au Sr Claude Cugnet, bourgeois de Reims, pour une coutrerie de l'église métropolitaine de Reims, sur la démission du Sr Bruno, en laquelle j'ay servi de secrétaire de M. de Targny, trésorier de ladite église.

383. — Ledit jour, copie de l'ordonnance du roy Louis XV, à présent régnant, signée de M. le duc d'Orléans, Philippe d'Orléans, pour le quartier de janvier 1715, de la somme de 900 livres, du 4e octobre 1716, donnée à Vincennes.

384. — Et copie d'une ordonnance de 3.000 livres pour l'année 1713, des appointemens de M. de Targny, du 29 may 1714.

385. — Le 4 septembre, copie de la réponse d'un évêque à un magistrat.

386. — Le 25, je finis l'inventaire des estampes de M. de Gasnières chez M. de Clairembaut.

387. — Le 6 octobre 1716, copie d'un état de plusieurs articles de livres manuscrits et imprimez du cabinet de M. de Gasnières, qui n'avoient pas été fournis; en 2 colonnes, 4 pages in-folio.

388. — Le 13, à M. de Targny rendu 88 pages in-folio, en minute, depuis la page 243 jusqu'à la page 328 d'un livre imprimé intitulé : *Notitia 3a Sti Placidi, Ord. S. Bened. in Siciliâ martyris, etc., scilicet sacræ, etc., liber 4us, authore D. Roccho Pirro canonico.*

Panormi, *1647*, *fol.*, pour ce supplément estre mis à la suite d'un volume de la Bibliothèque du Roy, auquel cette *Notitia 3a* manquoit.

389. — Le 15, copie des huit Propositions extraites des thèses de F. Bonaventure Hutchisson, récollet anglois à Douay, soutenues par luy le 16 juillet 1716, avec la censure ; 3 pages.

390. — Le 17, copie des articles du pape Paul III pour l'indication du Concile général, tenu depuis à Trente, écrits au roy François Ier en 1533, extraits des *Meslanges historiques* de Nic. Camuzat, en latin ; 4 pages.

391. — Le 18, à M. Boivin, 4 copies d'un mémoire des livres imprimez en chinois et manuscrits, écrits de la main du Sr Houang, chinois, inventoriez après sa mort, qui arriva le 13 de ce mois. Il travailloit à une grammaire et à un dictionnaire chinois, dont il avoit écrit plusieurs cahiers.

392 — Le 19, à M. de Targny, rendu copie d'un *Indiculus* de diverses pièces concernant le Concile de Trente, de lettres, mémoires, instructions des roys François Ier, Henry II, François II et Charles IX et de la reine mère régente Catherine de Médicis à leurs ambassadeurs à Rome, à Madrid, à Vienne, en Autriche, à Venise et à Trente ; 24 pages in-folio.

393. — Le 24, copie d'une lettre manuscrite de François Rabelais, en latin, à la fin d'une Topographie de la ville de Rome en 1544 ; ladite lettre, dattée de septembre 1544, dédicatoire à M. du Bellay, évesque de Paris, avec lequel Rabelais avoit fait le voyage de Rome ; 4 pages in-folio.

394. — Le 26, par ordre de M. l'abbé de Louvois, je suis retourné chez M. de Clairambaut et y ay copié le Catalogue des manuscrits de feu M. de Gasnières, et je le finis le 9 novembre ; 142 pages in-folio.

395. — Le 16, double copie de l'interdit des Jésuites pour la confession et la prédication, signifié le 12 au Père Richebourg, supérieur de la Maison professe de la rue St-Antoine, par un huissier, de la part de M. le cardinal de Noailles, archevêque de Paris ; 8 pages.

396. — Le 18, je finis de mettre au net le Catalogue des livres imprimez de M. de Gasnières ; 162 pages in-folio.

397. — Ledit jour, copie de plusieurs lettres imprimées de M. l'évêque de Beauvais aux curez de Ste-Magdelaine, de St-Jacques et de Ste-Marguerite, et à un chanoine de Beauvais, sur leur rétraction touchant la Constitution ; 8 pages.

398. — Le 19, copie de deux projets de lettre, envoyez de Rome, en 1693, par les cardinaux Dada et Albani, pour l'accommodement de l'affaire de l'Assemblée du Clergé de 1682 ; 4 pages.

399. — Le 21, copie d'un bref du pape Innocent XI, du 11 avril 1682, à l'Assemblée du Clergé de France qui se tenoit alors, touchant la Régale ; 8 pages in-folio.

400. — Et copie d'un extrait du procès-verbal de l'Assemblée du Clergé de 1656, touchant le différend survenu entre le cardinal Antoine Barberin, archevêque de Reims, grand aumônier de France, et le curé de St-Germain-l'Auxerrois, au sujet de l'administration des sacrements dans le Louvre ; le grand aumônier prétendant alors estre indépendant de tous les évêques diocésains, étant dans toutes les maisons royales, ce qui demeura indécis.

401. — Le 26, copie d'une lettre d'un docteur français à M. Du Parcq, avocat général du parlement de Douay, sur son plaidoyé ou discours contre une thèse soutenue par les Récollets anglois de Douay au sujet de la Constitution ; 22 pages in-folio.

402. — Le 7 décembre 1716, copie d'une lettre d'un docteur à M. Ravechet sur son discours fait en Sorbonne en septembre 1716 ; 12 pages.

403. — Et copie de Réflexions générales sur un écrit intitulé : *Explication détaillée de chaque proposition de ladite Constitution, etc.*, proposée comme un moyen pour réunir les évêques opposants ; 4 pages.

404. — Le 11, copie de trois pièces concernant l'abbaye de Farfe, sous l'empereur Louis-le-Débonaire, extraites du livre intitulé : *Dissertation historique sur quelques monnoyes de Charlemagne, Louis le Débonnaire, etc., frappées dans Rome.*

405. — Le 18, copie d'un mémoire concernant l'édition d'une Collection générale des Conciles de France ; 22 pages in-folio.

406. — Le 21, par ordre de M. l'abbé de Louvois, je suis allé chez M. Clairambaut, où j'ay remis au net un grand nombre de feuillets du Catalogue des manuscrits de M. de Gaignières, dont on avoit raturé plusieurs articles comme non livrez ; 144 pages.

1717

407. — Le 7 janvier 1717, copie de l'ordonnance de M. l'évêque de Beauvais, du 14 décembre 1716, qui condamne les lettres de plusieurs curez de son diocèse, par lesquelles ils se rétractent de la publication qu'ils avoient cy-devant faite de la Constitution Unigenitus ; 19 pages in-folio, en minute.

408. — Le 9, mémoire sur la question, si le Pape est ordinaire dans toutes les églises ? 12 pages.

409. — Le 13, lettre à M. Montampuis, recteur de l'Université de Paris, sur son harangue faite le jour de St-Remy 1716, où il est raporté ce qui s'est fait à l'Université en divers temps par des professeurs d'icelle qui ont apostasié ; 12 pages.

410. — Le 14, bref du pape Clément XI, du 12 octobre 1716, à l'Université de Salamanque en Espagne, en réponse à la lettre qu'elle avoit écrit à Sa Sainteté, le 19 août 1716, où le Pape lui sçait bon gré et luy fait de grands éloges d'avoir receu ladite Constitution.

411. — Le 16, rendu à M. l'abbé de Louvois copie d'une lettre de M. l'évesque d'Apt à Monseigneur le duc d'Orléans, régent, où il exhorte son Altesse Royale d'employer son autorité pour obliger M. le cardinal de Noailles et ceux de son parti d'accepter ladite bulle, auquel il ne manque que la soumission au Saint-Siège, ce cardinal ayant toutes les autres vertus ; 9 pages in-4°.

412. — Le 20, copie d'un mémoire sur l'autorité du Pape et du Roy dans la collation des éveschez et des autres bénéfices consistoriaux ; 23 pages in-folio.

413. — Le 26, copié 24 pages sur le Registre des livres acquis, la liste des manuscrits de M. Thévenot, arabes, persans, syriaques, turcs et grecs, au nombre de 290 volumes.

414. — Le 27, copie d'une lettre des Pères de la Doctrine chrétienne à M. le cardinal de Noailles, du 21 de ce mois, sur leur résolution de ne point accepter la Constitution en aucune manière; 5 pages, in-4°.

415. — Le 28, lettre du clergé de la paroisse de Saint-Étienne-du-Mont à son Éminence sur le même sujet, du 18 de ce mois; 3 pages.

416. — Le 3 février, lettre de M. l'évêque d'Apt à Mgr le Régent au sujet de la Constitution, où il déclame contre les gens du Roy du parlement d'Aix, pour avoir condamné le mandement de M. l'évesque de Toulon, et contre la Sorbonne pour avoir rejetté ladite Constitution ; 7 pages in-folio.

417. — Le 5, décret de la Faculté de Théologie de Caen, du 15 janvier 1717, par lequel elle déclare qu'elle adhère constamment au décret du 12 juillet 1714, par lequel elle a reçeu avec grand respect et soumission, d'un consentement unanime, la bulle de notre saint Père, le pape Clément XI, qui commence *Unigenitus*, et ordonne que sa présente déclaration soit imprimée en françois et en latin, et envoyée à M. le cardinal de La Trémoüille (à Rome), alors évêque de Bayeux et chancelier de l'Université de Caen, et à tous autres qu'il appartiendra ; 2 pages in-folio.

418. — Ladite déclaration rendue à l'occasion d'un décret que les professeurs en Droit, en Médecine et aux Arts de l'Université de Caen avoient publié, le 9 dudit mois de janvier, que la Faculté de Théologie a déclaré nul et comme fait sans l'avis de ladite Faculté de Théologie, par lequel décret, l'Université rétractait ce qu'elle avoit fait, en 1714, au sujet de ladite Constitution, et la rejettoit.

419. — Le 8, je suis resté en mon hosteau jusqu'au 15, à cause de la fièvre et d'un grand mal de teste.

420. — Le 4 mars, lettre d'un abbé à un magistrat de province, où il lui rend compte de la négociation qui s'est faite pour tâcher d'en venir à un accommodement entre les évêques acceptans et les refusants ; et sur la fin il parle de M. Daguesseau, successeur de

M. le chancelier Voisin, comme d'un évènement avantageux au parti de M. le cardinal de Noailles et de ses adhérants ; 14 pages in-folio, en minute.

421. — Rendu à M. Boivin double copie d'une Ode sur la promotion de M. le chancelier Daguesseau, par M. de Saint-Didier ; 8 pages in-4°.

422. — Le 10, à M. de Targny, deux discours que M. Talon, avocat général, fit en l'Université de Paris et à la Faculté de Droit, le 24 avril 1682, pour y faire enregistrer un écrit du Roy et une déclaration du Clergé ; 26 pages in-folio.

423. — Le 19, copie d'arrest du Conseil d'Estat, du 4 juillet 1668, qui fait défense aux prélats du Royaume d'avoir égard à la lettre circulaire des évêques d'Alet, Pamiers, Beauvais et d'Angers, où ils se plaignent du bref du Pape, qui commet des évêques pour procéder contre eux.

424. — Le 22, copie de l'adhésion de la Faculté de Théologie de Reims, signée par 25 docteurs, à l'appel des quatre évêques, avec appel de tous les mandemens de M. l'archevêque de Reims, faits et à faire, touchant la Constitution *Unigenitus*, au prochain Concile général ; 6 pages.

425. — Le 26, deux avis des curez de Paris aux curez des autres diocèses du Royaume, en 1656, concernant une mauvaise morale, et où ils déclarent que les évêques sont les seuls juges en matière de doctrine ; 9 pages.

426. — Le 1er avril 1717, copie de l'appel des quatre évêques de Mirepoix, de Senés, de Montpellier et de Boulogne de la Constitution *Unigenitus*, de tout ce qui s'en est ensuivi et s'ensuivra, au Concile général prochain ; passé devant Masson et Touvenot, notaires au Châtelet de Paris, le 1er mars 1717, en la demeure de M. l'évêque de Montpellier, rue Vivienne, et scellé le 5 dudit mois, avec quantité de citations dans les marges, en latin ; 12 pages in-folio.

427. — Le 3, lettre des trois cardinaux chefs d'Ordre, écrite à Rome, le 16 novembre 1716, à M. le cardinal de Noailles, pour l'exhorter à accepter la Constitution ou à se désister des explications qu'il demande du Pape, en latin ; 5 pages in-folio.

428. — Le 6, discours de M. le chancelier Daguesseau pour mettre fin à la Chambre de justice, prononcé le 20 mars dernier.

429. — Le 10, quatre copies de la lettre présentée à Monseigneur le Régent, le 8 mars, par les prélats qui ont accepté la Constitution, au sujet des deux mémoires imprimez, adressez à ce prince; 24 pages.

430. — Le 12, acte de la Faculté de Théologie de Sorbonne, en faveur du Sr Ravechet, sindic, qui déclare avec éloge tout ce qu'il avoit fait et dit pendant son syndicat, du 1er octobre 1715 jusqu'au 10 février 1716, et où il est parlé du Sr Humbelot, docteur, qui s'estoit rétracté de ce qu'il avoit faussement avancé contre le Sr Ravechet.

431. — Le 20, Réflexions sur le décret du Pape, portant suspension des privilèges de la Faculté de Théologie de Paris; 6 pages in-folio.

432. — Le 12 may, copie d'harangue faite au roy Charles IX par le cardinal de Lorraine, le 28 aoust 1573; 28 pages in-folio.

433. — Le 14, copie de l'appel de M. de Gouey, archidiacre de Rouen, et de plusieurs curez du diocèse de Rouen au Concile général du 12 mars 1717.

434. — Le 19, copie d'un bref du Pape aux archevêques et évêques de France, du 20 novembre 1715, au sujet de la Constitution et contre la Sorbonne; 11 pages in-folio.

435. — Le 21, copie d'un bref au Roy, du 30 janvier 1691, et d'une bulle du pape Alexandre VIII, du 4 août 1691, contre ce qui s'estoit fait en l'Assemblée du Clergé de 1682, au sujet des libertez de l'Église gallicane et de la Régale; 10 pages in-folio.

436. — Le 22, lettre de M. l'évesque de..... à M. l'archevêque de..... touchant l'appel des quatre évêques; 10 pages in-folio.

437. — Le 28, à M. Boivin rendu 37 cahiers, extraits d'un volume des Catalogues des manuscrits de la Bibliothèque du Roy.

438. — Le 19 juin, à luy rendu 8 cahiers.

439. — Le 25, à luy rendu quatre mémoires touchant plusieurs recueils d'estampes et autres livres reliez par le Sr Bernache jusqu'en avril 1717.

440. — Le 28, copie des protestations faites le 19 de ce mois au Parlement par M. le duc du Maine et M. le comte de Toulouse contre tout ce qui se feroit sans la convocation des Estats généraux du royaume au sujet de la succession à la couronne, qui luy est adjugée par l'édit du roy Louis XIV, de juillet 1714, et par la déclaration de may 1715 ; 7 pages in-folio.

441. — Le 30, copie de la protestation de plusieurs gentilshommes au Parlement sur la même affaire des princes du sang, signiffiée le 17 au procureur général et au greffier en chef, avec l'arrest du Parlement ; 7 pages in-folio.

442. — Le 8 juillet 1717, rendu à M. de Targny quinze cahiers contenans 291 pages in-folio et faisans copie d'un manuscrit qui contient des décisions de la Sorbonne contre des opinions qui favorisoient le Luthéranisme, en 1524 et années suivantes jusqu'en 1531.

443. — Le 12, lettres-patentes du roy Louis XIII, de l'an 1633, pour l'établissement d'un bureau et chambre ecclésiastique en la ville de Pau en Béarn, diocèse de Lescar ; 6 pages in-folio.

444. — Le 14, copie de la préface de l'Inventaire des titres, papiers, etc. des duchez de Lorraine et de Bar, fait à Metz, par le Sr Honoré Caille, Sr du Fourny, auditeur de la Chambre des Comptes de Paris, par ordre du Roy, en 1697 et 1698, avec copie de deux extraits du testament dudit Sr du Fourny, du 19 juillet 1707, par lequel il veut que ses enfans déposent ès mains du garde de la Bibliothèque du Roy ledit Inventaire, contenant 6 portefeuilles remplis d'extraits desdits titres, papiers, actes et enseignemens ; 9 pages in-folio.

445. — Le 20, je finis l'Assemblée du Clergé du 15 juin 1600, pour l'audition des comptes du Sr Philippe de Castille, receveur général du Clergé, laquelle Assemblée accorda une décime extraordinaire au roy Henry IV, pour contribuer à la dépense de son mariage avec la reine Marie de Médicis, et pour renouveller l'alliance des Suisses ; 108 pages in-folio.

446. — Le 23, copie de l'arrest du parlement de Metz en faveur du curé de Mouzon, et qui condamne M. l'archevêque de Reims aux dépens et à 500 livres de dommages et intérêts ; 6 pages.

447. — Le 28, lettre de Monseigneur le duc d'Orléans, régent, à M. le cardinal de Bissy, du 13 de ce mois, et celle de M. le cardinal de Rohan à M. l'archevêque de..., du 14 dudit mois; 4 pages.

448. — Le 12 août 1717, je finis l'Assemblée du Clergé de 1602; 93 pages in-folio.

449. — Le 17, copie d'un index de manuscrits concernant le concile de Constance, qui sont dans la bibliothèque de l'université de Basle; 4 pages.

450. — Le 20, copie d'un autre index de manuscrits concernant le concile de Basle, qui sont en la bibliothèque de la même ville de Basle; 11 pages in-folio, en minute.

451. — Le 23, autre index de 123 pièces touchant le même concile de Basle; 11 pages in-folio.

452. — Le 18 septembre, à M. Boivin rendu 25 cahiers du Catalogue des manuscrits.

453. — Le 25, à M. de Targny copie de l'Assemblée du Clergé tenue à Paris en 1710, contenant 144 pages in-folio.

454. — Le 6 octobre, copie d'une lettre du concile de Trente au roy de France, en latin, afin que Sa Majesté envoyât au plus tost les évesques du Royaume pour y assister; 7 pages in-folio.

455 — Le 7, lettre de M. l'évesque de Grasse, du 18 juillet 1717, à Monseigneur le duc d'Orléans, avec une autre lettre du même prélat à M. le cardinal de Bissy, du 4 août suivant, sur la fin de laquelle cet évêque déclare qu'il regarde comme excommuniez les quatre évêques appellants au futur Concile général et leurs adhérants, et qu'il ne veut avoir aucun commerce avec eux, se contentant de prier Dieu pour leur conversion ; et qu'il vient d'apprendre que M. l'évêque de Senés, l'un des quatre appellants, se disposoit à faire adhérer à son appel tout le clergé de son diocèse; 8 pages in-folio ; et copie de la lettre de Monseigneur le duc d'Orléans, du 6 août 1717, à un autre évêque, à l'occasion de son procès perdu, où ce prince lui parle de ses sentimens pour la Constitution, comme règle de foy, comme un jugement décisif de l'Église, etc.; 3 pages in-folio.

456. — Le 16, à M. de Targny donné un mémoire de 457 pages in-folio d'écritures, qu'il m'avoit fait faire pour le Clergé, en 1713 et 1714, auxquelles j'ay travaillé dans mon cabinet les festes et les dimanches, et pendant plusieurs nuits, m'envoyant certaines pièces par son laquais à huit ou neuf heures du soir, avec ordre de passer la nuit, malgré le froid qu'il faisoit[1].

457. — Le 5 novembre, projet de mandement envoyé par la poste de Meaux et de Château-Thierry aux évêques de la province de Languedoc. — Liste de plusieurs ouvrages au sujet de la Constitution ; 5 pages.

458. — Le 8, copie de l'Assemblée du Clergé de 1612 ; 109 pages in-folio.

459. — Le 16, réponse au mémoire de M. le procureur général du Parlement, à l'occasion du projet de la déclaration du feu Roy, peu avant sa mort, touchant la Constitution ; 43 pages in-folio.

460. — Le 25, à M. Boivin rendu 21 cahiers du Catalogue des lettres de nos roys, reines, etc., jusqu'à la régence de la reine mère Anne d'Autriche.

461. — Le 29, à M. de Targny, copie de l'acte d'appel de M. le cardinal de Noailles, archevêque de Paris, au futur Concile général et au Pape, mieux conseillé, de la Constitution *Unigenitus* et de tout ce qui s'en est ensuivi et s'ensuivra, du 3 avril 1717.

462. — Le 1er décembre 1717, lettre latine de M. l'évêque de Nismes aux évesques d'Espagne et de Portugal, au sujet de ladite Constitution, par laquelle lettre il prie ces prélats de se joindre à ceux de France qui l'ont acceptée, et de se déclarer comme eux contre les Jansénistes qui y sont contraires ; 3 pages in-folio. Et la traduction de cette lettre en françois ; 4 pages. — Plus, copie d'une lettre à Mme la marquise de..., pour justifier ce prélat d'avoir écrit cette lettre, n'y ayant pas de loy en France, dit l'autheur, qui défende le commerce de lettres en temps de paix, outre que les évêques ne sont jamais étrangers entre eux, lorsqu'il s'agit de la

1. Le 21 avril 1719, M. de Targny me paya 40 livres pour cet article, m'en faisant espérer autant à la première Assemblée du Clergé, ce qui n'est point arrivé. (*Note de Buvat.*)

foy, du dépost de laquelle ils sont tous chargez solidairement, et qu'il seroit à souhaiter que Monseigneur le Régent eût pensé à faire ce que ce prélat vient de faire, en consultant les évêques d'Espagne et de Portugal, afin de terminer seûrement et promptement cette affaire de la Constitution ; 2 pages.

463. — Le 13, lettre d'un ancien avocat général à M. de La Bédoyère, procureur général au Parlement de Bretagne, au sujet de son discours du 24 décembre 1716 ; 10 pages in-folio.

1718

464. — Le 5 janvier 1718, lettre latine de M. le cardinal Paulucci à M. le nonce Bentivoglio, au sujet de la déclaration du Roy, du 7 octobre 1717, dont M. le cardinal de La Trimoüille avoit donné un exemplaire imprimé au Pape, qui, après l'avoir lû, se récria fortement contre les expressions de cette déclaration, de ce qu'en imposant silence aux acceptants et aux réfractaires elle les faisoit marcher tous de pair, en empeschant les premiers de parler et en autorisant les autres à répandre l'erreur, et enfin Sa Sainteté dit qu'elle ne répondroit à cela que par des actions, dont elle ne communiqueroit rien au même cardinal de La Trimoüille ; 3 pages in-folio.

465. — Le 8, 10, 11, 12 et 13, j'ay chiffré 12 manuscrits en vélin, feuillet à feuillet.

466. — Le 13, copie d'un extrait de la lettre de 26 curez de Paris à M. le cardinal de Noailles, du 11 décembre 1717.

467. — Le 17, copie de l'investiture de l'estat de Florence en faveur du duc Alexandre de Médicis par l'empereur Charles-Quint, du 20 octobre 1530, à Augsbourg ; 8 pages in-folio.

468. — Le 19, autre investiture du mesme estat de Florence, en faveur de Cosme de Médicis de 1537, par le mesme Empereur ; 10 pages in-folio.

469. — Le 26, copie d'une protestation faite à Rome, par l'ambassadeur de l'empereur Maximilien II, au sujet de la création du duc de Florence en grand-duc de Toscane, faite par le pape Pie V, en

1570, avec la réponse du pape, en latin, et une pièce italienne en défense de cette création, par laquelle l'auteur donne au Pape le titre de grand-prestre et de roy souverain, et pouvant en cette qualité créer les roys et mesme l'Empereur, d'autant plus que le pape Grégoire V avoit créé les sept Électeurs de l'empire sous le règne de l'empereur Othon ; le tout contenant 20 pages in-folio, extrait d'un manuscrit in-4°, numéroté 10.088 [Italien 723].

470. — Le 28, Lettre du roy François Ier, traduite en italien, écrite au pape Clément VII, du 23 juin 1533, sur le voyage de ce pape, qu'on attendoit en France au 15 de juillet suivant.

471. — Le 11 février, deux lettres des Florentins sur l'alliance et la protection à eux accordée par le roy Charles VI contre les Pisans, le duc de Milan et ceux de son parti, du 1er et 30 décembre 1396; 8 pages.

472. — Le 25, délibération de la Sorbonne, du mois d'avril 1589, qui conclut à ce qu'on eût à supprimer *Pro Rege nostro* dans les prières publiques et dans la collecte des messes, la Sorbonne ayant en cela égard à l'excommunication fulminée par le Pape contre le roy Henry II, pour avoir fait assassiner à Blois le cardinal de Lorraine et le duc de Guise, son frère.

473. — Le 17 mars, ordonnance de M. l'évesque de Beauvais, du 4 de ce mois, qui lève l'interdiction prononcée, le 14 octobre 1717, par son official contre le Sr Daugy, prêtre curé de la paroisse de St-Martin de la même ville, pour avoir rétracté la publication qu'il avoit faite de la Constitution *Unigenitus*, et luy permet d'exercer ses fonctions curiales, et annulle les procédures faites à ce sujet par ledit official.

(*A suivre.*) H. OMONT.

INVENTAIRE ET DESCRIPTION

DES MINIATURES

DES MANUSCRITS ORIENTAUX

CONSERVÉS A LA

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE

(Fin).

Supplément Persan 1559 (*Suite*).

Fol. 56. Plusieurs sheikhs assis sur le plancher d'une grande chambre avec un jeune homme qui est blessé à la joue.

— 64 v°. Sheikh monté sur un cheval à la porte d'un établissement de bains; un individu étend des vêtements sur une corde pour les faire sécher. Groupe de cinq docteurs.

— 67 v°. Sheikh chez un boucher; des moutons écorchés sont suspendus à des crocs.

— 72. Un jeune homme d'une très grande beauté assis sur le parquet d'une grande salle dont la fenêtre donne sur un jardin; un vieillard assis devant lui le regarde avec des yeux brûlants de convoitise.

— 74 v°. Sheikhs dansant dans une salle dont les fenêtres donnent sur un jardin, au son de tambourins.

— 75 v°. Le sheikh Auhadi, disciple de Auhad ed Din Kermani, entouré de ses disciples tient un livre à la main; un jeune homme tire de l'arc.

— 77 v°. Le sheikh Shihab el Din Makboul assis dans un jardin planté d'arbres avec un mignon, au bord d'un ruisseau.

— 79. Le sheikh Saad ed Din Hamavi en visite chez le sheikh Mohammed ibn Mouvayyad ibn Aboul-Nasr ibn Mahmoud el Hamavi; grande salle avec peintures murales et

fenêtres donnant sur un jardin; serviteurs et autres personnages.

Fol. 81 v°. Le sheikh Rouzbéhan couché sur un tapis dans une grande salle dont les fenêtres donnent sur un jardin, un jeune homme lui frotte les pieds; l'atabek Saad ibn Zengi entre avec sa suite.

— 83. Le sheikh Medjd ed Din Bagdadi assis sur une sorte de chaire en face d'un autre sheikh qui lui parle; des femmes et plusieurs personnages le regardent.

— 88. Le sheikh Nedjm ed Din Kébri assassiné par les soldats de l'armée de Djingiz-Khan; un cavalier mongol tire de l'arc; plusieurs individus emportent des parties du corps du sheikh.

— 90 v°. Le sheikh de Sanaan s'adressant à une jeune femme chrétienne qui se tient au balcon d'une fenêtre. Plusieurs individus regardent cette scène.

— 97 v°. Jeune femme vêtue de blanc dans un jardin planté d'arbres; un sheikh vêtu d'une robe rouge paraît transporté de passion en la voyant.

— 99. Boutique de pâtissier, un derviche vêtu misérablement demande l'aumône à la porte; deux jeunes gens richement vêtus le regardent en se moquant de lui.

— 103 v°. Un sheikh monté sur un âne suit un jeune homme qui marche dans un jardin planté de fleurs.

— 107 v°. Shems ed Din Tébrizi jouant aux échecs avec un chrétien; autres personnages parmi lesquels Véled, fils de Djélal ed Din Roumi. Jardin planté d'arbres.

— 111. Siège de la ville de Hamadan par les troupes de Djingiz Khan; on voit deux soldats mongols qui attaquent la porte de la ville à coups de hache, pendant que des gens montés sur le parapet leur jettent des pierres; en dehors de la ville, on voit le sheikh Nedjm ed Din Razi avec un jeune homme.

— 113 v°. Le sheikh Seif ed Din Bakharzi, monté sur un cheval, marche derrière un jeune homme revêtu d'habits royaux; jardin avec arbres et fleurs.

— 115 v°. Jeune prince assis sur le plancher d'une grande salle dont les fenêtres donnent sur un jardin; le sheikh Aziz Néséfi se tient devant lui

Fol. 118. Le sheikh Salah ed Din levant les bras au ciel, pendant qu'un jeune homme se prosterne à ses pieds. Autres personnages. Boutique de batteur d'or.

— 119 v°. Le sheikh Fakhr ed Din Iraki se promène dans un jardin planté d'arbres et de fleurs avec quatre kalenders, dont l'un tient une sorte d'étendard, l'autre une lance et le troisième un lampion au bout d'un bâton.

— 124 v°. Le sheikh Saadi de Shiraz et le sheikh Homam ed Din Tebrizi dans un bain à Tébriz; autres baigneurs.

— 126. Le sheikh Emir Seyyid Hoseini assis dans un jardin planté d'arbres et de fleurs, un jeune homme fait de la musique devant lui; une vieille femme tourne son rouet; jeune femme avec des petits enfants

— 127 v°. Le sheikh Mahmoud Shebisteri et le sheikh Ismail Sisi assis sur le parquet d'une grande salle dont les fenêtres donnent sur un jardin; un jeune homme accroupi devant eux écrit une lettre.

— 131. Le sheikh Emir Khosrav Déhlevi devant le trône du souverain de l'Inde, Shah Ala ed Din Firouz-Shah; plusieurs autres personnages; grande salle d'un palais avec peintures murales.

— 132. Sultan Hosein Ikhlati assis sur le plancher d'une grande salle dont les fenêtres donnent sur un jardin, trois jeunes gens richement vêtus lui apportent des plats d'or.

— 134 v°. Sheikh Ali Hamdani assis avec un autre sheikh et un jeune homme dans un jardin planté d'arbres et traversé par un cours d'eau; un jeune homme leur apporte une carafe d'or.

— 136 v°. Le khadjeh Beha ed Din Nakhshbend s'entretient avec deux autres personnages dans un jardin planté d'arbres et traversé par un cours d'eau; un domestique se tient derrière eux.

— 138. Le sultan d'Égypte assis sur un trône d'or regarde lutter deux lutteurs du Khvarizm. Plusieurs personnages regardent cette scène.

— 142. Loutf Allah Nishapouri et un jeune homme dans un jardin planté d'arbres et de fleurs traversé par un cours d'eau.

Fol. 144. Le sheikh Shems ed Din Mohammed assis avec un jeune homme sur un tapis dans une salle, le sultan Shah Shodja les regarde par une fenêtre.

— 146 v°. Le sheikh Saad ed Din Taftazani assis sur un tapis dans une salle dont la porte donne sur un jardin ; un jeune homme assis devant lui tourne les feuillets d'un manuscrit.

— 149. Le sheikh Emir Shérif assis sur un tapis dans une salle par la fenêtre de laquelle on voit un jardin ; plusieurs autres personnages.

— 150 v°. Sheikh se promenant dans un jardin planté d'arbres et de fleurs ; un ânier conduit son âne.

— 152. Mêmes personnages et même scène que S. P. 776, fol. 188.

— 156 v°. Sheikh assis au pied d'un arbre et tenant à la main un manuscrit, il s'entretient avec trois autres personnages dans un jardin traversé par un cours d'eau.

— 158. Un jeune homme richement vêtu d'une robe brodée d'or frappe d'un coup de harpe sur la tête le khvadjeh Aboul Vefa ; plusieurs jeunes gens regardent cette scène.

— 163 v°. Mêmes personnages et même paysage que S. P. 776, fol. 202.

— 167. Le sheikh Nésimi est égorgé près d'une potence; sheikhs et autres jeunes gens.

— 169 v. Le sheikh Hosein Khvarezmi assis sur le plancher d'une salle ornée de peintures murales et dont les fenêtres donnent sur un jardin ; trois jeunes gens se tiennent devant lui, l'un d'eux tient un livre et un autre une planchette à écrire.

— 171. Le sheikh Shéref ed Din Ali assis sur une terrasse parle avec deux jeunes princes.

— 172 v°. Le sheikh Emir Seyyid Hakimi s'entretient avec le khadjeh Ali et Maulana Sadik dans une grande salle ornée de peintures murales, dont les fenêtres donnent sur un jardin.

— 174. Un prince et un de ses officiers jouant au polo dans un cimetière ; plusieurs personnages regardent cette scène.

— 177. Le sheikh Maulana Mohammed Tabadkani, disciple

du sheikh Zein ed Din Khani, causant avec un autre sheikh dans une salle ornée de peintures murales; deux jeunes gens.

Fol. 178 v°. Un jeune homme chez le sheikh Abd Allah, disciple du sheikh Abou Said, qui tenait une boutique de librairie ; gens dans la rue devant la porte.

— 185. Abd er Rahman Djami assis avec un jeune prince dans une grande salle voûtée ; autres personnages.

— 188. Le prophète Salomon assis sur un trône, la tête nimbée de la flamme prophétique; au pied de son trône on voit les animaux et les divs qui étaient soumis à son pouvoir et entre autres personnages, la reine de Saba, Belkis.

— 197. Alexandre le Grand monté sur un cheval caparaçonné combat à coup de flèche le div noir qui est armé d'une massue. Cette miniature est traitée comme celles des *Livres des Rois*. Alexandre et les soldats qui regardent cette scène sont vêtus comme à l'époque timouride.

— 206. Shirin accompagnée d'une de ses servantes à cheval, rencontre Ferhad dans les rochers du mont Bisoutoun et lui tend une tasse d'or; on voit sur l'un des rocs une sculpture qui représente Shirin aux côtés du roi de Perse Khosrav.

— 208 v°. Le père de Medjnoun assis sur un tapis dans une salle ornée de peintures murales par la fenêtre de laquelle on aperçoit un jardin ; deux enfants assis devant lui s'exercent à écrire sur des tablettes ; une jeune femme regarde cette scène par une fenêtre.

— 221 v°. Khosrevshah et la fille du roi d'Ahvaz étendus au bord d'un ruisseau dans un jardin planté d'arbres; une femme s'approche d'eux et les regarde.

— 226 v°. Mêmes personnages et même scène que S. P. 776, fol. 279 v°.

— 230 v°. Idem, fol. 283 v°.

— 237 v°. Idem, fol. 293.

— 243 v°. Tombeau d'un prince sous la koubbeh d'une mosquée et recouvert d'un drap rouge : deux jeunes gens lisent le Koran devant le tombeau ; peintures murales.

— 245. Le sultan Seldjoukide Masoud, fils de Mohammed,

fils de Melik-Shah, accompagné de plusieurs cavaliers; un page tient son cheval par la têtière.

Fol. 248 v°. Mêmes personnages et même scène que S. P. 776, fol. 305 v°.

— 253. Le sultan Sindjar assis sur un trône dans la grande salle d'un palais; un domestique lui présente un plat de fruits; derviches et harpistes.

— 256 v°. Le sultan timouride Aboul Fath Ibrahim assis sur un trône; devant lui se tient un personnage qui porte une couronne et d'autres individus.

— 260. Une jeune femme assise sur un tapis près de la porte d'un jardin; un sheikh et un autre personnage se présentent devant elle; on voit, au premier plan, un enfant dans un bassin d'eau.

— 261 v°. Sultan Yakoub assis sur des tapis dans une salle ornée de peintures murales; un domestique lui présente un plat; un sheikh et un autre personnage; au fond on aperçoit un individu qui puise du vin dans de grandes jarres.

— 265 v°. Mêmes personnages et même scène que S. P. 776, fol. 326.

— 268. Un homme à genoux devant un sheikh; mouflon sur des rochers.

— 272. Un sheikh et un jeune homme assis dans une salle ornée de peintures murales avec deux autres individus.

— 278. Même scène et même personnage que S. P. 776, fol. 341 v°.

— 286 v°. Scène identique à un ou deux personnages près à celle qui est représentée par celle de S. P. 776, fol. 352.

Supplément Persan 1567. — Histoire générale de Mirkhond, vol. Ier; XVIIe siècle; exécution médiocre; plusieurs des peintures ont été fortement endommagées.

Fol. 11. Caïn tue Abel en lui jetant une grosse pierre sur la tête pendant son sommeil.

— 14 v°. Adam, Ève et Iblis dans le paradis; Adam a la tête entourée de la flamme prophétique.

— 25. Harout et Marout suspendus la tête en bas par ordre de l'ange Gabriel (Djibrail) dans une grotte de la montagne de Babel.

Fol. 27 v°. Noé dans l'arche, la tête ceinte de la flamme prophétique, parle à un être qui sort des ondes. Deux autres personnages dans l'arche.

— 40. Nemrod fait jeter Abraham dans le feu ; un ange vole dans le ciel au devant d'Abraham qui a la tête entourée de la flamme prophétique.

— 45 v°. Les habitants de Sodome se livrant dans leurs maisons à leurs crimes; l'ange Gabriel vole au-dessus de la ville.

— 50 v°. Abraham s'apprête à sacrifier son fils Isaac; l'ange Gabriel lui apporte un mouton.

— 51 v°. Abraham et son fils Isaac établissant la Kaaba à la Mecque; l'ange Gabriel vole dans le ciel.

— 63 v°. Le prophète Yousouf (Joseph), la tête nimbée de la flamme prophétique au fond d'un puits; l'un de ses frères discute avec des marchands pour le leur vendre.

— 70. Yousouf la tête nimbée de la flamme prophétique assis dans une salle ; Zuleikha se tient devant lui.

— 72. Zuleikha et deux dames éyptiennes assises sous des dais ; le prophète Yousouf entre, la tête nimbée de la flamme prophétique.

— 79 v°. Yousouf vêtu comme un souverain est assis sur un trône ; ses frères se prosternent devant lui.

— 85 v°. Yakoub (Jacob) et Yousouf assis sur un tapis avec d'autres frères de Yousouf ; Yousouf et Yakoub ont la tête nimbée de la flamme prophétique.

— 87. Yousouf, la tête nimbée, et Zuleikha, assis sur un tapis sous un dais; deux femmes, suivantes de Zuleikha, se tiennent devant eux ; l'une d'elles fait de la musique.

— 108 v°. Moïse, la tête nimbée et le visage voilé, descend du Sinaï; quatre israélites se prosternent devant lui; l'ange Gabriel vole dans les airs.

— 112. Scène analogue, moins l'ange Gabriel.

— 130. Le prophète David (Daoud), la tête nimbée, tue d'un coup de fronde Goliath qui est à cheval.

— 141. Lokman jouant aux échecs avec un autre personnage dans un jardin planté d'arbres et de fleurs et traversé par un cours d'eau.

— 156. Zacharie et Saint Jean, tous les deux nimbés de la flamme prophétique ; trois autres personnages assis sur un tapis.

Fol. 160 v°. Jésus, la tête nimbée et la figure voilée, regarde les corps de plusieurs de ses compagnons étendus morts au pied d'un arbre.

— 163. Peinture représentant la Cène.

— 165 v°. Jésus, la tête nimbée et la figure voilée, jette une pierre au démon; jardin avec arbres et fleurs; rochers.

— 168. Deux personnages enchaînés et enfermés dans un cachot.

— 172. Les disciples de Jésus endormis dans le jardin des Oliviers.

— 176. Sisa pendu à une potence.

— 178 v°. Homme pendu à une potence; Zou Novas monté à cheval lui décoche une flèche.

— 182. Saint Georges, le visage voilé, est assis dans un jardin planté d'arbres et de fleurs. Une femme se tient devant lui.

— 186. Gayomart fait enterrer son fils et établir le premier *atesh gah* ou temple du feu.

— 188 v°. Hosheng assis sur le trône; un personnage se tient devant lui.

— 192 v°. Le roi Tahmouras assis sur un tapis; un serviteur lui présente une coupe d'or; deux autres personnages.

— 193 v. Le même à cheval, un de ses cavaliers jette un lasso sur un homme également monté à cheval et qui s'enfuit.

— 201. Féridoun et un autre personnage assis sur le trône; deux officiers.

— 213 v°. Bataille entre les cavaliers iraniens commandés par leur souverain et les cavaliers turcs.

— 218 v°. Kei-Kaous assis sur un tapis, tenant une coupe d'or à la main; trois serviteurs.

— 224 v°. Kai Khosrav à cheval; devant lui on aperçoit le cadavre décapité d'Afrasiab et un officier tenant un sabre à la main.

— 227. Goushtasp et le Kaïsar de Roum assis sur des tapis dans un jardin; deux serviteurs.

— 233. Roustem et Isfendiar, tous les deux sont assis sur des trônes dans un jardin; cette peinture rappelle celles qui ornent les *Livres des Rois*.

Fol. 237. Roustem tue Isfendiar d'un coup de flèche; tous les deux sont à cheval.

— 239 v°. Behmen assis sur un trône dans un jardin; deux personnages se tiennent devant lui dans une posture respectueuse ; l'un d'eux lui tend une coupe d'or.

— 241. Mort de Roustem qui tombe dans la fosse où son cheval Rakhsh s'empale ; Roustem tue Shégad d'un coup de flèche.

— 248 v°. Darius est étendu mourant sur le sol ; Alexandre se tient devant lui; deux officiers.

— 254. Funérailles d'Alexandre, son cercueil, sur lequel on a placé son sabre et sa couronne, est porté par trois hommes.

— 278. Shapour, fils d'Ardéshir est assis sur un tapis à l'ombre d'un dais; un officier se tient derrière lui ; trois enfants.

— 289. Bahram Gour tue un éléphant dans l'Inde et lui tranche la tête, quatre personnages regardent cette scène.

Supplément Persan 1568. — Traité d'histoire naturelle et Roman d'Alexandre ; XVIIIe siècle. — Exécution passable.

Fol. 5. Homme assis sur un tapis, une femme lui apporte un plat de porcelaine.

— 6 v°. Femme assise sur un tapis ; une autre femme se tient debout derrière elle et agite un chasse-mouches.

— 7. Homme assis avec une femme sur un tapis ; une servante tient une tasse de porcelaine à la main. Poissons dans un bassin.

— 7 v°. Navire à deux mâts ; son avant se termine par une tête de cheval peinte en rouge. — Deux femmes assises sur un tapis; une servante se tient derrière elles tenant d'une main un chasse-mouches et de l'autre un plat.

— 8. Portrait d'un enfant près d'une porte de maison.

— 9, 9 v°, 10, 11, 12 v°, 13, 13 v°, 14, 14 v°, 15, 15 v°, 17, 17 v°, 19, 19 v°, 21, 21 v°, 22, 22 v°, 24, 24 v°, 25, 25 v°, 26, 26 v°, 27 v°, 28 v°, 29, 30, 31 v°, 32, 32 v°, 33, 33 v°, 34, 35 v°, 36, 36 v°, 37. Représentation de quadrupèdes.

— 35, 38, 38 v°, 39, 39 v°, 40, 40 v°, 41, 41 v°, 42, 42 v°, 44 v°,

45, 45 v°, 46, 47, 47 v°, 48, 48 v°, 49, 49 v°, 50, 50 v°, 51, 51 v°, 52, 52 v°, 53 v°, 54, 62. Représentation d'oiseaux.

Fol. 20, 20 v°, 23, 23 v°, 59 v°, 60, 62, 63, 64 v°, 66, 66 v°, 67, 67 v°, 68 v°, 69, 69 v°, 70, 70 v°, 71, 71 v°, 72, 72 v°, 73, 73 v°, 74, 74 v°, 75, 75 v°, 76, 76 v°, 77, 77 v°, 78, 78 v°, 79, 79 v°, 80, 80 v°, 81, 81 v°, 82, 82 v°, 83, 83 v°, 84, 84 v°, 85, 85 v°, 86, 86 v°, 87, 87 v°, 88, 89, 89 v°, 90, 90 v°, 91 v°, 92, 92 v°, 93, 93 v°, 94, 94 v°, 95, 95 v°, 96, 96 v°, 97, 97 v°, 98, 98 v°, 99, 99 v°, 100, 100 v°, 101, 101 v°, 102, 102 v°, 103, 103 v°, 104, 104 v°, 105, 112 v°, 113. Représentation de végétaux.

— 50, 55 v°. Représentation de poissons.

— 55, 56, 56 v°, 57, 57 v°, 58, 58 v°, 59, 59 v°, 60, 61, 61 v°, 91. Représentation de reptiles et d'insectes.

— 105 v°, 106, 106 v°, 107, 107 v°, 108, 108 v°, 109, 109 v°, 110, 110 v°, 111, 111 v°, 112, 121. Représentation de roches et de pierres.

— 146 v°. Alexandre le Grand, représenté avec deux cornes sur la tête, assis sur un tapis; une femme est assise devant lui.

— 147. Le même couronné et assis sur un tapis tenant d'une main le soleil et de l'autre la lune; un personnage coiffé d'un turban est assis devant lui.

— 148. Le même couronné et assis sur un tapis ; six personnages coiffés de turbans sont agenouillés devant lui.

— 148 v°. Deux hommes agenouillés, l'un d'eux tient un drapeau blanc, l'autre un drapeau noir.

— 149. Deux hommes armés de boucliers et de sabres, montés sur des éléphants ; forteresse et maison.

— 150. Deux femmes dont les oreilles tombent jusqu'à la ceinture.

— 150 v°. Femme tirant de l'arc et tenant des javelots.

— 151. Deux personnages coiffés de turbans.

— 151 v°. Un musulman et un turc assis et se donnant la main.

Supplément Persan 1572. — Recueil de peintures persanes du XVIe et XVIIe siècles. Belle exécution.

Fol. 1 v°. Une jeune femme tend une tablette à un vieillard assis comme elle sous une sorte de coupole, des domestiques

leur apportent des plats. Au premier plan on voit des femmes dont les unes sont occupées à lire et d'autres se battent.

Fol. 2. Souverain assis sur un trône dans l'intérieur d'une grande salle ornée de peintures murales; devant lui se tient un personnage assis sur une sorte de banc. Autres officiers et domestiques; jardin avec arbres et fleurs.

— 3. Officier uzbek.

— 4. Un derviche bossu vêtu d'une robe bleue marche en s'appuyant sur une canne; il tient un arc de la main droite.

— 5. Princesse de l'époque séfévie vêtue d'une robe d'or richement brodée avec des dessins d'animaux et de fleurs; elle compte sur ses doigts.

— 6. Dessin au trait représentant une jeune femme à longs cheveux, tenant d'une main une bouteille d'or et de l'autre une coupe.

— 7. Jeune femme uzbeke vêtue d'une robe violette brochée d'or et portant un turban d'étoffe brochée; elle tient à la main une bouteille et une coupe d'or.

— 8. Dessin au trait (séfévi) signé Mohammedi représentant un berger qui garde un troupeau de mouflons en jouant du chalumeau; des gens font la cuisine; un jeune prince s'entretient avec des derviches.

— 9. Dessin au trait représentant un jeune page uzbek, assis et tenant une coupe à la main.

— 10. Dessin analogue; le page tient à la main une bouteille à demi pleine de vin.

— 11. Huit éléphants dans une plaine aux pieds de rochers.

— 12-14 Portrait de Chinois envoyés en ambassade en l'année 1112 de l'hégire.

— 15. Officier uzbek de haut rang, vêtu d'une robe de velours bleu richement brodée d'or et coiffé d'un turban également d'étoffe brochée.

— 16. Dessin au trait représentant un officier turkoman armé d'un sabre.

— 17. Jeune femme persane vêtue d'une robe violette et et d'une tunique verte, levant son voile.

Fol. 18. Jeune femme turque tenant à la main une bouteille à long col et une tasse de porcelaine décorée.

— 19. Jeune indienne vêtue d'une robe de gaze transparente et assise sur un coussin.

— 20. Derviche bossu.

— 21. Dessin au trait représentant un derviche assis au pied d'un arbre; il est donné comme étant le sheikh de Sanaan.

— 22. Vieillard tombé près d'un arbrisseau et cherchant à se relever avec sa canne; daté de 1031 H.

— 23. Derviche manchot.

— 24. Derviche marchant en s'appuyant sur une canne.

— 25. Portrait d'un homme assis près d'un arbre, qui est donné comme étant celui de Galien (*Djalinous*).

— 26. Peinture indienne représentant un prince assis sur le trône, devant lui, un officier richement vêtu et un page; derrière le prince se trouve un officier qui l'évente.

— 27. Peinture indienne représentant la rencontre de Khosrav et de Shirin. La princesse à demi nue et assise près d'un cours d'eau est accompagnée de trois suivantes dont une la peigne. Ses vêtements sont posés au pied d'un arbre. Khosrav richement vêtu d'une robe d'or passe à cheval.

— 28. Portrait d'un homme vêtu d'une robe violette, qui marche en s'appuyant sur une canne. Il tient à la main une sorte de hache.

— 29. Peinture indienne représentant un jeune homme qui embrasse une jeune fille.

MANUSCRITS DU SUPPLÉMENT TURC

Supplément Turc 978. — Histoire du sheïkh de Sanaan de Nevai et *Makhzen el Esrar* de Haïder Telbeh; xvie siècle; belle exécution.

Fol. 1 v°. 25 v°, Frontispice en or et en couleurs.

— 4. Le sheikh de Sanaan s'adresse à une jeune femme chrétienne qui se trouve avec quelques suivantes à la fenêtre d'un pavillon.

Fol. 14. La même jeune femme, assise sur une terrasse qui donne sur un jardin planté d'arbres; un officier placé derrière elle tient à la main une sorte de chaîne; un domestique apporte un plat d'or; le sheïkh de Sanaan, à genoux devant elle lui tend une coupe d'or.

— 22. La même jeune femme étendue à terre inanimée, le sheïkh de Sanaan lui tient la tête sur les genoux; une autre jeune femme se précipite vers elle; plusieurs personnages regardent cette scène d'un air stupéfait.

— 33. Une boutique de boucher et une boulangerie contiguës; un prince et un derviche et d'autres personnages passent dans la rue.

— 41. Une boutique de tailleur et une boutique de vases de porcelaine contiguës; une vieille femme discute avec le tailleur. Plusieurs personnes dans la rue, parmi lesquels un jeune chinois qui vend des fruits.

— 48. Homme étendu inanimé près d'une mosquée ou d'un palais en ruine. Un roi assis devant lui et suivi de gens de sa cour le regarde; un domestique porte le carquois du roi et un autre tient son cheval par la bride.

Supplément Turc 993. — Recueil des œuvres poétiques du sultan Abou'l Ghazi Sultan Hosein Baikara Behadour Khan; manuscrit copié en 890 H (1485 J. C.) à Herat par le calligraphe Sultan Ali el Meshhedi; peintures de Behzad. Très belle exécution.

Fol. 2. Rosace en or et en couleurs.

— 2 v°. Le sultan Abou'l Ghazi Sultan Hosein assis sur des tapis dans l'intérieur d'un pavillon qui se trouve dans un jardin planté d'arbres et de fleurs et surmonté d'une coupole bleue. Il est richement vêtu d'une robe bleue brochée d'or, un serviteur lui présente une tasse d'or. Deux savants sont assis devant lui sur des tapis.

— 3. Maison de la Transoxiane avec terrasse et balcon, deux officiers de l'armée du sultan et un homme de loi se promènent dans la rue; un individu fait griller de la viande sur un fourneau portatif. Plusieurs des femmes du sultan se tiennent aux fenêtres.

— 3 v°.4. Pages de titre richement enluminées en or et en couleurs.

Fol. 4 v° et à toutes les pages, ornements en or et en couleurs.

— 36 v°. Le même sultan assis sur un trône sous une sorte de dais, un serviteur agenouillé devant lui lui présente un plat de fruits. Trois musiciens; autres personnages debout autour du trône; deux princesses regardent le sultan par une fenêtre.

— 51 v°. Le même sultan vêtu d'une robe bleue et d'une tunique verte brochées d'or entouré de plusieurs personnages de sa suite dans un jardin planté d'arbres et de fleurs traversé par un ruisseau. Un serviteur tient son cheval par la bride.

Supplément Turc 996. — « Dialogues des Oiseaux » par Mir Ali Shir Névai; copié à Bokhara en 960 H (1553 J. C.); très belle exécution.

Fol. 1 v°. Frontispice en or et en couleurs.

— 20. Miniature à pleine page représentant la grande salle d'un palais (*ivan*) ornée de peintures murales et dont la toiture est soutenue par des colonnes de jade. Au fond brûle un grand feu devant lequel sont assis sur de riches tapis des gens vêtus à la mode de Boukhara; d'autres sont debout au premier plan. Une princesse écarte un rideau pour voir ce qui se passe dans la salle. On lit sur le fronton de la salle que cette peinture a été exécutée en 964 de l'hégire pour Mohammed Yar Behadour Khan. Il est probable que le personnage de gauche assis sur des coussins est Mohammed Yar.

— 25. Individu vêtu d'une robe rouge et coiffé d'un bonnet kirghise gardant des sangliers; derrière lui se trouvent plusieurs sheikhs.

— 26 v°. Princesse aux genoux d'un sheikh; autres personnages appartenant à la classe sacerdotale.

— 31 v°. Souverain assis sur un trône dans un jardin planté de fleurs; un domestique lui présente une coupe; autres serviteurs.

— 33. Un homme se noie dans un lac; deux hommes sur le bord du lac le regardent.

Fol. 44 v°. Homme étendu mort, la tête fracassée, auprès d'une source; un individu le regarde avec étonnement; son cheval se trouve à quelques pas derrière lui; jardin planté d'arbres et de fleurs.

CLASSEMENT DES MANUSCRITS PAR ORDRE CHRONOLOGIQUE

XIIIe Siècle.

Ancien fonds persan 376, 205.

XIVe Siècle.

Ancien Fonds Persan 174.
Supplément Persan 332, 913, 1113.

XVe Siècle.

Supplément Turc 190, 693, 993.
Ancien Fonds Persan 228, 362.
Supplément Persan 160, 206, 493, 494, 1 280, 1 416, 1 431, 1 443, 1 449.

XVIe Siècle.

Supplément Turc 242, 316, 317, 635, 762, 978, 996.
Ancien Fonds Persan 54, 129, 239, 240, 242, 243, 245, 257, 283, 351, 357, 359, 364, 377.
Supplément Persan 333, 334, 489, 490, 775, 776, 802, 921, 985, 1 149, 1 150, 1 171, 1 187, 1 313, 1 360, 1 361, 1 389, 1 401, 1 412, 1 425, 1 428, 1 476, 1 477, 1 514, 1515, 1 519, 1 528, 1 572.
Tibétain 146.
Arabe 6 074, 6 075-6078.

XVIIe Siècle.

Ancien Fonds Turc 127.
Supplément Turc 145, 326, 524.
Ancien Fonds Persan 97, 98, 127, 129, 151, 237, 259.
Supplément Persan 151, 226, 330, 360, 388, 392, 491, 1 014, 1 015, 1 029, 1 078, 1 111, 1 112, 1 171, 1 236, 1 307, 1 309, 1 312, 1 340, 1 404, 1 555, 1 559, 1 567, 1 572.
Indien 75, 76.
Français 24 219, 24 220.
Sanscrit Devanagari 1, 32.
Tibétain 10, 13, 131.
Estampes : OD 32, OD 32A, OD 41 réserve, OD 42 réserve, OD 43 réserve, OD 44 réserve.
Arabe 6 075-6 078.

XVIIIe Siècle.

Ancien Fonds Turc 140, 182.
Supplément Turc 126, 226.
Supplément Persan 290, 342, 492, 499, 976, 1 027, 1 122, 1 122, 1 151, 1180, 1 554, 1 568.
Indien 100, 220.
Sanscrit Devanagari 4, 7, 8, 19, 36, 247.
Estampes : OD 42 réserve, OD 43 réserve, OD 45 réserve, OD 45A réserve.
Arabe 6 075-6 078.

XIXe Siècle.

Supplément Persan 929, 991, 992, 1 030, 1 114, 1 148, 1 169, 1 363.
Indien 98, 99, 108, 109, 113, 215.
Sanscrit Devanagari 9, 16.

CLASSEMENT DES MANUSCRITS PAR ÉCOLES

ÉCOLES PERSANES

I

École persane se rattachant aux écoles byzantines.
Ancien Fonds Persan 174.

II

École persane de l'époque des Mongols Djingizkhanides avec ses prolongements.
Ancien Fonds Persan 228, 362.
Supplément Persan 205, 206, 493, 494. 1 113, 1236, 1 280, 1 443.
Estampes, OD 41 réserve, fol. 39, 47, 52.

III

École du Turkestan, comprenant la Transoxiane avec Samarkand et Boukhara, ainsi qu'Herat, sous le règne des sultans Timourides, descendants de Tamerlan.
Ancien Fonds Turc 190, 316, 317, 762.
Ancien Fonds Persan 240, 257.
Supplément Persan 151, 985, 1 150, 1 187, 1 416, 1 477, 1 559, 1 572, 12 15.
Estampes : OD 41 réserve, fol. 12, 15, 29, 53, 54.
Arabe 6 074, fol. 13 r°; 6 078, fol. 8 r° ; 9.

IV

École persane intermédiaire entre l'école Mongole et l'école Séfévie.
Supplément Persan 490 (dans quelques unes des peintures), 1 401.
Estampes : OD 41, fol. 30.

V

École persane intermédiaire entre l'école Timouride et l'école Séfévie.
Supplément Persan 776, 1 309, 1 361, 1 404, 1 528, 1 572, fol. 1.

VI

École Séfévie.
Ancien Fonds Persan 59, 129, 242, 243, 245, 259, 283, 351, 357, 359, 364, 376, 377.
Supplément Persan 160, 226, 239, 332, 333, 360, 388, 392, 489, 490, 491, 547, 775, 802, 913, 921, 1 014, 1 015, 1 029, 1 111, 1 112, 1 149, 1 171, 1 312, 1 313, 1 360, 1 412, 1 425, 1 428, 1 449, 1 476, 1 515, 1 519, 1 567, 1 572, pages 2, 10, 16, 18, 20-25, 28.
Estampes : OD 41 réserve, fol. 17, 23, 28, 31-33, 37, 38, 40, 46 v°, 48-51, 55.
Arabe 6 074, 6 075, fol. 4 v°-11 v°, 6 076, fol. 1-5 v°, 6 v°-9 v°, 12 v°-16 ; 6 077, fol. 1-3 v° ; 7 v°, 10 v° ; 6 078, fol. 9 v°-13 v°, 18 v°.
— copie de dessins chinois : Arabe 6074, fol. 10, 6 075, 3 v°.

VII

École intermédiaire entre l'école Séfévie et l'école des Zends et des Kadjars, sous le règne des Séfévis, et présentant déjà tous les caractères de l'école des Kadjars,
Supplément Persan 1 307.

VIII

A

École persane des Zends et des Kadjars, formée d'un compromis entre l'école Séfévie et l'imitation des dessins européens.
Supplément Persan 992, 1 114, 1 148.

B

Imitation complète des procédés européens.
Supplément Persan 1 169, 1 363.

ÉCOLES DE L'HINDOUSTAN

A. **Écoles musulmanes.**

I

École indo-persane musulmane des Grands Mongols, descendants de Tamerlan.
Ancien fonds persan 97, 98.
Supplément Persan 769, 929, 976, 991, 1 030, 1 078, 1 151, 1 554, 1 568, 1 569, 1 572, fol. 19, 20, 26, 27, 29.
Indien 215, 220.
Français 24 219.
Sanscrit dévanagari 4, 7, 8, 9, 16.
Estampes : OD 32 ; OD 32 A, 41 (rés.), OD 42 (rés.), OD 43 (rés.), OD 44 (rés.), OD 45 (rés.), OD 45 A (rés.).
Arabe 6 075, fol. 1 - 4 ; 6 078, fol. 1-7 r°, 13 v°, 14 v° — 17 v°.

II

École indo-persane non musulmane des Grands Mongols.
Français 24 220.
Sanscrit dévanagari 1, 19, 36, 27.
Estampes : OD 32, 44 (rés.).

III

École indienne se rattachant directement à l'école mongole djingizkhanide de Perse.
Supplément Persan 492.

IV

Peintures indiennes copiées sur un exemplaire qui provenait d'une école persane intermédiaire entre les écoles mongole et séfévie.
Supplément persan 499, 1 027.

V

A. Peintures indiennes copiées sur des gravures italiennes.
Estampes OD. 42 (rés.), fol. 24 ; OD 44 (rés.), fol. 42.

B. Peintures copiées sur des images de piété éditées à Anvers au XVIIe siècle pour les Jésuites missionnaires dans l'Inde.
Estampes : OD 44 (rés.), fol. 19 et 20.
Arabe 6 074, fol. 11 v° ; 6 078, fol. 7 v° ;

C. Peintures copiées sur des gravures espagnoles.
Estampes : OD. 42 (rés.), fol. 40 ; OD 44 (rés.) ; fol. 11.

B. **Écoles non musulmanes.**

VI

Écoles du nord de la péninsule.
Indien 75, 76, 101, 113.

VII

Écoles du sud de la péninsule.
Indien 98, 99, 100, 108, 109.

C. **Écoles indéterminées.**

Supplément Persan. 342 b ; 1 180 ; 1 572 fol. 11.

ÉCOLES TURQUES

I

Écoles indépendantes et sans influences étrangères.
Ancien fonds turc 145.
Estampes : OD 41 (rés.) ; fol. 34, 35, 36, 41, 42-44.
Arabe 6075, fol. 12 r°-15 ; 6076, fol. 5 v°, 6 r°, 9 v°-12 r° ; 6077, fol. 3 v°-7 r° 8 v°-10 r°, 11 v°-16 ; 6078, fol. 14 r°.

II

Écoles se rattachant aux écoles mongoles et de Perse sous les Djingiskhanides.
Supplément turc 326.
Écoles se rattachant à l'école du Turkestan.
Ancien fonds turc 182.
Supplément turc 635.

III

Écoles se rattachant à l'école Séfévie de Perse.
Ancien fonds turc 127.
Supplément persan 242, 524.

IV

Écoles où l'on constate l'influence des écoles allemandes.
Supplément turc 126, 226.

D

Manuscrits que l'on ne peut classer dans une école déterminée par suite de la médiocrité de leur exécution.
Ancien fonds persan 127, 151.
Supplément persan 330.
Manuscrits que l'on ne peut classer dans une école déterminée par suite des conventions des figures qui y sont représentées.
Ancien fonds persan 237.
Supplément Persan 334, 1310, 1389, 1514, 1555.

CHRONIQUE DES BIBLIOTHÈQUES

ALLEMAGNE

PÉRIODIQUES. — On remarque dans le *Centralblatt für Bibliothekswesen* de Leipzig, les articles suivants :

N° de septembre : Dr Anton SCHUBERT, *Les anciennes bibliothèques des couvents supprimés par l'empereur Joseph II en Moravie et en Silésie, ainsi que celle des ex-jésuites à Teschen et à Troppau* (suite dans le n° d'octobre) ; — *Statuts de l'Association des bibliothécaires allemands ;* — Dr Emil SARNOW, *L'Exposition typographique ouverte à l'occasion des fêtes de Gutenberg à Mayence* ; — S. TOMANOVIĆ, *La première imprimerie slavo-cyrillique.* — Comptes rendus des tomes I - X, des *Connaissances nécessaires à un bibliophile,* par Édouard ROUVEYRE [X. X.] ; du *Katalog over de oldnorsk-islandske Håndskrifter i det store Kongelige Bibliotek og i Universitetsbiblioteket* de Copenhague [Ferd. JUSTI] ; de la monographie des Drs Johann Jakob MERLO et Otto ZARETZKY : *Ulrich Zell, Koelns erster Drucker ;* de l'étude d'Arthur WYSS, *Un Cisianus allemand pour l'année 1444 imprimé par Gutenberg* (ce Cisianus n'est sûrement pas de 1443 et n'a très probablement pas été imprimé par Gutenberg). — Notes sur une exposition d'illustrations de livres allemands jusqu'à Albert Dürer ouverte dans la nouvelle salle d'exposition de la Bibliothèque de la ville de Francfort-sur-le-Mein ; sur l'exposition de Gutenberg organisée dans la salle historique de la Bibliothèque de l'Université de Gœttingen ; sur l'ouvrage du Dr ZEDLER, *Die Inkunabeln der Nassauischen Bibliotheken,* 749 nos [O. H.] ; sur la brochure de M. Th. VON LIEBENAU : *Überblick über die Geschichte der Buchdruckerei der Stadt Luzern,* où se trouvent des renseignements nouveaux sur l'imprimeur Prokopius Waldvogel [O. H.] ; etc.

N° d'octobre : J. L. HEIBERG, *Notes sur les papiers d'Andreas Erasmus von Seidel ;* — F. FALK, *Sur les impressions de Marienthal* ; — Dr Hans HERZOG, *Une fondation de Johannes* KNOBLAUCH, imprimeur et libraire à Strasbourg de 1486 à 1525 (don de livres au chapitre de Zofingen en Argovie, 1516) ; — Dr Hans HERZOG, *Pour l'histoire de la bibliothèque d'Albrecht von Haller.* — Comptes rendus des ouvrages suivants : *Codices graeci et latini photographice depicti duce Guilelmo Nicolao* DU RIEU [puis : *duce Scatone* DE VRIES], t. I-V [O. VON GEBHARDT] ; *Katalog der deutschen Buchgewerbe - Ausstellung*

Paris, 1900, bcab. von Arthur WOERNLEIN [GROLIG]. — Notes sur le catalogue des 72 impressions exposées à l'occasion des fêtes de Gutenberg à la Bibliothèque de l'Université de Kiel ; — sur un mémoire d'Eduard GOLLOB intitulé : *Verzeichniss der griechischen Handschriften in Oesterreich ausserhalb Wiens ;* — sur la 3e série des *Miscellen aus Grazer Handschriften* d'Anton E. SCHÖNBACH ; — sur l'étude de R. BRIGIUTI : *La paleografia ed i raggi di Röntgen*, parue dans le *Bessarione*, 4e année, t. VI, p. 216 et suiv. ; etc.

— On remarque, dans la *Zeitschrift für Bücherfreunde*, les études suivantes :

Août-septembre : Paul KERSTEN, *Le papier marbré et son emploi, particulièrement pour la reliure des livres* (avec 26 gravures et 6 planches d'échantillons); — Eugen WOLFF, *Jusqu'à quel point « Die Familie Schroffstein » dérive-t-elle de Kleist ?* (fin); — Bruno STÜBEL, *Additions à la bibliographie de la bataille de Lépante ;* — Jacob SCHNORRENBERG, *Collection Heinrich Lempertz senior* (*les empereurs de la maison de Habsbourg; la Réforme, la guerre de Trente ans*), avec 5 portraits et 14 autographes; — Constantin NÖRRENBERG, *La Galerie des livres de Hambourg* (avec une affiche illustrée); — G., *Pour l'histoire des* « Englische Komödianten » (avec un facsimilé); — Anton SCHUBERT, *Quelques marques d'incunables non reproduites* (suite dans le n° d'octobre; 15 gravures); — E. FISCHER VON RÖSSLERSTAMM, *La poussière des livres est-elle nuisible à l'homme ?* — O. v. S., Notes sur la bibliothèque du Musée Britannique ; — N, Note sur les reliures allemandes à l'Exposition universelle de Paris ; — Joh. MGEBROFF, Note sur la nouvelle Bibliothèque nationale de Washington ; — Table de la 4e année (1900-1901 ; 1er vol.); etc.

N° d'octobre : Georg HERMANN, *Pour l'histoire de la caricature allemande moderne. I. Jusqu'à l'époque napoléonienne* (avec 26 gravures) ; — Otto VON SCHLEINITZ, *Les Bibliophiles. John Bellingham Inglis ;* — FEDOR VON ZOBELTITZ, *Publications faites à l'occasion du cinquième centenaire de Gutenberg*, I. ; — Otto FICKER, *La première impression de Turin et ses imprimeurs (Breviarium Romanum*, Taurini per Joannem Fabri et Joaninum de Petro Galicos, 1474 ; Jean Fabri était de Langres et imprima à Turin de 1474 à 1482) ; — L. F., Raretés bibliographiques à l'Exposition universelle de 1900 ; etc.

BELGIQUE

Le groupe d'érudits qui s'est si courageusement attaché à faire mieux connaître les astrologues grecs, continue son œuvre ardue avec une persévérance qui mérite tous les éloges. Nous venons en effet de recevoir le volume dont le titre suit : *Catalogus codicum astrologorum graecorum. II. Codices venetos descripserunt* G. KROLL et A. OLIVIERI. *Accedunt fragmenta selecta primum edita a Francisco* BOLL, *Francisco* CUMONT, *Guilelmo* KROLL, *Alexandro* OLIVIERI (Bruxelles, 1900, in-8°, 224 pp., et un facsimilé — assez médiocre — du *Marcianus* 314, fol. 279 r°). Les 74 premières pages



contiennent la description d'onze manuscrits. Le *Marc.* 314 occupe à lui seul les pp. 16-37; au *Marc.* 335 sont consacrées les pp. 37-70. Ces seules indications suffisent à montrer avec quel soin ces importants volumes ont été inventoriés par les savants que dirige M. Franz Cumont. Quant aux textes (pp. 81-216), ils ont été publiés avec le soin habituel. Ils sont précédés d'un curieux extrait, relatif à la destruction de mss. d'astrologues grecs, du rhéteur Zacharias (Ve s. p. C.), tiré de sa Vie de Sévère d'Antioche, dans la version syriaque publiée à Göttingen par J. Spanuth en 1893. — Le nom français de *Bullialdus* est Ismaël *Boulliau* ou *Boulliaud*, plutôt *Boulliau*, mais non pas *Bouilleau* (p. 80, n. 1).

FRANCE

PÉRIODIQUES. — On remarque, dans le *Bulletin du Bibliophile*, les articles suivants :

N° du 15 août : Ernest QUENTIN-BAUCHART, *Les Fareinistes et leur livre* (resté manuscrit; fin du XVIIIe siècle et commencement du XIXe) ; — Marquis DE GRANGES DE SURGÈRES, *Une lettre inédite de l'auteur des Maximes* (lettre signée « Marcillac » et adressée à Léon Bouthillier de Chavigny, conservée au Musée Dobrée, à Nantes;) — A. TOUGARD, *Une prétendue seconde édition du Dictionnaire de l'Académie* ; — Gaston DUVAL, *Le Musée centennal de la reliure à l'Exposition universelle* (suite dans les n^{os} de septembre et d'octobre); — Marius BARROUX, *Les Archives de la Seine en 1900 et leur histoire* (fin). — Annonce de la promotion de M. Gabriel MARCEL, conservateur-adjoint au département des imprimés de la Bibliothèque nationale, à la dignité de chevalier de la Légion d'honneur ;

N° du 15 septembre : J. C. W., *Imprimeurs et libraires parisiens, correcteurs, graveurs et fondeurs*; *particularités oubliées ou peu connues*, 1470 à 1600 (suite dans le n° d'octobre) ; — Émile PICOT, *Le Concours Brunet, Rapport* [à l'Académie des Inscriptions]; — *Congrès international des Bibliothécaires* (compte rendu sommaire). — Annonces de nominations à la dignité de chevalier de la Légion d'honneur : Alfred RÉBELLIAU, bibliothécaire de l'Institut de France; Pierre DE NOLHAC, conservateur du Musée de Versailles; Paul BONNEFON, bibliothécaire à la Bibliothèque de l'Arsenal; Henri BOUCHOT, conservateur adjoint au Département des Estampes de la Bibliothèque nationale ; — Annonce de la mort de M. Natalis RONDOT, correspondant de l'Institut, et de M. Edmond LORTIC, libraire; — Compte rendu de l'ouvrage de Paul DELALAIN, *L'Imprimerie et la Librairie à Paris de 1789 à 1813* [G. V.]; etc.

N° du 15 octobre : Louis MORIN, *Les Garnier, imprimeurs et libraires à Troyes* ; — A. TOUGARD, *Un débris de la bibliothèque de Napoléon* ; — Annonce de la mort de M. Charles LORMIER, fondateur de la Société des Bibliophiles normands ; etc.

— On remarque, dans la *Correspondance historique et archéologique* de F.

Bournon et F. Mazerolle (nº de septembre 1900), les articles suivants : E. Marbuse, *Un plan de Bordeaux inédit, par Albert Jouvin, de Rochefort,* vers 1675 (avec une phototypie); — J. Mommėja, *Ph. Tamizey de Larroque, essai bio-bibliographique* (suite); — G. B., *Le Cabinet du Roi à la Bibliothèque nationale*; etc.

Publications diverses. — M. Victor de Swarte, trésorier payeur général du Nord, vient de publier une intéressante brochure, accompagnée de curieux diagrammes : *Statistique de l'évolution de la Bibliothèque nationale de Paris depuis 1847, précédée d'une note historique depuis l'origine jusqu'à nos jours* (Kristiania, 1900, in-8; extr. des *Rapports et mémoires présentés à la session de Kristiania de l'Institut international de Statistique, Bulletin*, t. XII).

— Dans un mémoire intitulé : *Le Musée de Portraits de Paul Jove, contributions pour servir à l'iconographie du Moyen âge et de la Renaissance,* (Paris, 1900, in-4, 95 pp., gravures ; extr. des *Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres,* t. XXXVI, 2e partie), M. Eugène Müntz étudie les sources et les illustrations de l'un des ouvrages à gravures les plus célèbres du xvie siècle, les *Elogia* de Paul Jove.

Bibliothèques universitaires. — *Extrait des* Rapports des Conseils des Universités *pour l'année scolaire 1898-99.* [Enquêtes et documents relatifs a l'enseignement supérieur, nº LXXIII. Paris, impr. Nat. 1900, in-8º].

Université de Paris. — Nos bibliothèques dont la prospérité intéresse directement celle de l'enseignement sont aujourd'hui transférées dans des locaux neufs et commodes, même magnifiques, où les travailleurs ont un facile accès, où le classement et la recherche des livres sont relativement aisés.

Il y a deux exceptions à faire à ce tableau favorable : la Faculté de théologie protestante et l'École de pharmacie ne peuvent s'associer pour leur part à cette satisfaction générale. Nous dirons plus loin leurs justes réclamations [1].

La bibliothèque de la Faculté de droit s'est accrue durant la dernière année scolaire de 2.787 volumes ; elle s'est ouverte chaque jour à 1.227 travailleurs, en moyenne, auxquels elle a communiqué 1.877 volumes. Ces chiffres témoignent assez de son activité et des services qu'elle rend aux étudiants et à leurs maîtres.

A la Faculté de médecine, la bibliothèque a vu entrer 100.898 travailleurs, au cours de l'année scolaire ; elle leur a communiqué 146.500 volumes ; elle a prêté au dehors 3.146 volumes à 1.950 emprunteurs autorisés ; elle a

1. Rappelons que les bâtiments de la Faculté de théologie protestante et ceux de l'École de pharmacie ressortissent au service des Bâtiments civils et ne sont pas entretenus sur les fonds de l'Université ; celle-ci contribue toutefois aux dépenses d'installation ou d'agrandissement des laboratoires.

libéralement communiqué 950 volumes à diverses Facultés ou Écoles de province.

La bibliothèque de la Sorbonne ou de l'Université, commune aux deux Facultés des sciences et des lettres, magnifiquement installée dans les nouveaux bâtiments depuis le 1er janvier 1898, a vu s'accroître beaucoup, comme on devait l'espérer, le nombre des travailleurs. Le chiffre des présences était, l'an dernier, de 39.137 ; il s'est élevé, cette année, à 54.091. Le nombre des volumes communiqués sur place était de 113.391 ; il a passé à 132.361. Mais la bibliothèque de la Sorbonne est surtout précieuse aux étudiants et à leurs maîtres par les prêts au dehors qu'elle leur consent avec une grande libéralité : cette année, elle a prêté à 1.122 emprunteurs 7.314 volumes [1].

Mais la Faculté de théologie protestante se plaint à juste titre de manquer d'espace pour placer ses livres. La bibliothèque contient 13.191 volumes ; elle s'est accrue cette année de 948 volumes ; elle a prêté au dehors 2.039 volumes, elle en a communiqué sur place à 5.000 lecteurs en 3.260 séances. Une bibliothèque aussi active devrait être logée ; celle-là ne l'est pas et doit forcément se disperser dans divers locaux non appropriés.

De même, à l'École supérieure de pharmacie, la situation de la bibliothèque est si fâcheuse qu'elle appelle un prompt remède : les livres encombrent de plus en plus une salle unique et depuis longtemps insuffisante. Un grand nombre d'ouvrages ont dû être retirés de la circulation, faute de place, et, jusqu'à nouvel ordre, ils restent empilés à des hauteurs inaccessibles. Le mal est d'autant plus grave que le nombre des travailleurs est considérable : on a communiqué cette année 22.974 volumes à 14.842 lecteurs ; 2.977 volumes ont été mis sur place à la disposition des professeurs et 1.859 volumes ont été prêtés au dehors.

En résumé, nos cinq bibliothèques universitaires ont, cette année, communiqué près de 600.000 volumes à un peu plus de 350.000 travailleurs (non compris les prêts au dehors).

Université de Grenoble. — Le service de la Bibliothèque universitaire reste toujours soumis au contrôle du Conseil qui l'a exercé le 20 mai en modifiant le règlement de façon à le mettre en harmonie avec les dispositions du nouveau régime universitaire, notamment en ce qui concerne le prêt des livres aux étudiants non résidents.

Le rapport du bibliothécaire [2] constate l'importance des communications, 7.412 livres, et des prêts, 4.658 volumes.

A la fin de l'année 1898, le nombre des volumes est de 32.071 ; celui des thèses et brochures de 35.464.

Le chiffre moyen des entrées annuelles est de 1.500.

---

1. L'an dernier, 929 emprunteurs, 5.692 volumes prêtés.
2. Séance du 17 juin.

En 1898, le chiffre des thèses et publications académiques a été de 3.500.

Dans la bibliothèque, l'espace commence à être mesuré : avant longtemps, il fera défaut.

Université de Lyon. — La Commission de la bibliothèque a été composée de MM. Caillemer, Lambert, Florence, Bard, Kœlher, Flamme, Fabia et Waddington.

On sait que son rôle principal est de statuer sur les demandes d'achat de livres faites par les différents services de l'Université. C'est donc là une fonction des plus importantes. Les crédits mis en 1899 à la disposition de cette commission s'élevèrent au total de 45.527 fr. 50, sur lesquels 35.000 francs ont été consacrés aux achats de livres. Quoique cette somme soit probablement supérieure à celle dont on disposait jusqu'en 1897, elle est encore de beaucoup inférieure à nos besoins réels et, en outre, bien modeste, si on la compare aux ressources dont disposent pour le même objet la plupart des universités étrangères. C'est qu'aussi le droit perçu sur les étudiants pour l'usage de la bibliothèque est beaucoup moins élevé que dans ces universités. Il semble qu'il y aurait lieu pour le Conseil de l'Université d'en solliciter le relèvement.

Université de Montpellier. — M. Cauvet, ancien président du Tribunal civil, a voulu que sa bibliothèque juridique appartînt à la Faculté de droit ; sa pensée, souvent formulée, a reçu de son fils une fidèle exécution, et quelques jours après sa mort, conformément à ses volontés, ses livres étaient installés dans les locaux de la Faculté.

Ainsi, la *Bibliothèque Cauvet* restera, pour les maîtres et les élèves, un instrument de travail d'une grande valeur. Les livres qui la constituent, fatigués par la lecture, criblés de notes, rappelleront le souvenir du grand juriste et du ferme esprit que fut M. le Président Cauvet.

L'Université tout entière doit aussi garder sa mémoire, car, de son vivant, M. Cauvet fut associé à toutes les manifestations de sa vie universitaire, à la préparation des fêtes du Centenaire, à la publication de son *Cartulaire*, et à la fondation de la Societé des Amis de l'Université, dont il rédigea les statuts.

Université de Lille. — Le Conseil a entendu un rapport très étudié de M. le professeur Langlois sur la situation de la bibliothèque universitaire et sur les desiderata multiples et sérieux de ce service. Conformément aux conclusions de ce rapport, vous avez repoussé la demande de crédits formulée pour un personnel supplémentaire qui eût été affecté particulièrement à la mise au courant du catalogue, décidé que le travail de M. Langlois serait transmis à M. le Ministre en appelant son attention sur les défectuosités que ce document révèle, et demandé que M. l'inspecteur général des bibliothèques soit invité, quand il viendra à Lille, à prendre contact avec la Commission de la bibliothèque et avec les membres de l'Université qui désireraient être entendus par lui.

Vous savez que la construction de la Bibliothèque universitaire reste en souffrance depuis plusieurs années. Au mois de juin dernier, M. le Directeur de l'enseignement supérieur est venu à Lille et nous a réunis à l'effet d'étudier les mesures à prendre vis-à-vis de cette situation. Mais la réunion ayant été purement officieuse, nous n'en croyons pas devoir donner ici un procès-verbal, ni même un résumé. Contentons-nous de dire que les idées exposées par M. Liard ont servi de base à des pourparlers nouveaux avec la Ville et qu'il en pourrait sortir une combinaison, suivant laquelle l'Université, après revision minutieuse des plans et devis, collaborerait à l'achèvement de la bibliothèque.

ITALIE

PÉRIODIQUES.— On remarque, dans la *Rivista della Biblioteche e degli Archivi* du Dr Biagi, les articles suivants :

T. XI, n. 7-8-9. *In memoria di Umberto I;* — A. SCAFI, *Voltaire, Pezzana, Pacis;* — Demetrio PICOZZI, *Sull'andamento del prestito nelle biblioteche pubbliche e governative ;* — Domenico Maria MANNI, *Sui correttori di stampe, notizie inedite ;* — Luigi COLINI-BALDESCHI, *Considerazioni sull'origine di alcuni comuni nella Marca Anconitana;* — Giovanni BRESCIANO, *Bibliografia statutaria delle Corporazioni romane di arti e mestieri* (suite); — Curzio MAZZI, *Le carte di Pietro Giordani nella Laurenziana* (suite); — Annonce de l'apparition des ouvrages suivants : Giuseppe GRAZIANO, *Bibliografia Bruniuna* (Giordano Bruno ; Asti, 1900, in-8°); – *Indice tripartito della quinta serie dell' Archivio storico italiano,* vol. I-XX, 1888-1897 (Florence, 1900, in-8°); — G. KUPKE, *Das Familienarchiv der Capilupi zu Mantua. I. Die Correspondenzen Ippolito Capilupis* (dans le fasc. 2 du t. III des *Quellen und Forschungen aus Italienischen Archiven und Bibliotheken* publiées par l'Institut historique prussien de Rome); — A. LISINI, *R. Archivio di Stato in Siena. Indice sommario delle serie di documenti al 1 gennaio 1900* (Sienne, 1900, in-8°); — L. ZDEKAUER, *Il r. Archivio di Stato in Siena. Nota* (Turin, 1900, in-8°); etc.

— On remarque, dans le *Bollettino* de la Bibliothèque nationale centrale de Florence, les principaux renseignements suivants :

N° du 15 mai : Note sur l'emplacement des nouveaux bâtiments de la Bibliothèque nationale centrale de Florence. Cet emplacement se trouve placé latéralement à l'église de Santa Croce, dont il est séparé par l'École professionnelle des Arts décoratifs. Cette École restera où elle se trouve actuellement. Le cloître de Brunellesco sera également conservé dans son état présent. L'emplacement, qui appartient au gouvernement et à la ville, est presque entièrement occupé par la caserne de cavalerie qui sera sous peu transférée dans le nouveau local du Piazzale della Zecca. Il mesure environ 10000 mètres carrés. L'État donnerait une subvention de deux millions en vingt annuités, et ces deux millions, pour permettre la cons-

truction immédiate du nouvel édifice, seraient avancés par la Caisse d'Épargne de Florence; la municipalité de Florence donnerait 300 000 lires. — Par décret du 16 avril 1900, le prof. Emidio MARTINI, dont on connaît les inventaires de mss. grecs conservés dans plusieurs bibliothèques d'Italie, passe de la Bibliothèque universitaire de Naples à la Bibliothèque nationale de la même ville, et le prof. Alfonso MIOLA, qui a étudié les mss. néolatins de Naples, passe de la Bibliothèque nationale de Naples à la Bibliothèque universitaire ;

N° du 31 mai : Note sur le Congrès international de bibliographie de Paris ;

N° du 15 juillet : Note sur le Congrès international des Bibliothécaires de Paris ; — Note sur la *Bibliografia voltiana* du prof. Francesco FOSSATI ; la première partie comprend la description, par ordre chronologique, des écrits publiés par Alexandro Volta, au nombre de 231 ; dans la seconde partie sont énumérées non seulement les publications attribuées à Volta, mais encore celles de ses contemporains qui ont parlé dans leurs œuvres de ses théories et de ses expériences ;

N° du 31 juillet : Note sur la monographie du comm. Stefano SOMMIER, président de la Société botanique italienne, intitulée : *L'Isola del Giglio e la sua flora*; on trouvera dans l'introduction une riche bibliographie des ouvrages relatifs à cette île (200 environ); — Note sur les *Notizie ed appunti intorno al giornalismo bergamasco*, du Dr Luigi PICCIONI ;

N° du 15 août : Décret du 15 juillet autorisant la dépense extraordinaire de 200.000 lires pour le transfert de la Bibliothèque nationale Marcienne de Venise, du Palais ex-ducal au Palais de la Zecca, et pour les travaux de mise en état du nouveau siège de la Bibliothèque ; — Note sur les *Notizie per la storia del libro in Italia nei secoli XV e XVI, raccolte a cura del Ministero della pubblica istruzione*, publiées pour commenter les reproductions photographiques envoyées par les bibliothèques italiennes à l'Exposition universelle de Paris ; — Note sur la *Bibliografia dei dialetti ticinesi* de Carlo SALVIONI ;

N° du 31 août : Note sur la seconde édition, revue et corrigée, des *Notizie storiche, bibliografiche e statistiche delle biblioteche governative d'Italia*, publiées par le Ministère de l'instruction publique ;

N° du 30 septembre : Note sur le *Saggio di una bibliografia pesciatina*, de Carlo STIAVELLI, où sont décrits 424 ouvrages imprimés relatifs à la ville de Pescia ; dans un appendice sont indiquées les publications d'auteurs « pesciatins » non imprimées à Pescia et celles qui concernent Pescia et la Valdinievole. La première imprimerie fut ouverte à Pescia en 1485 par le florentin Francesco Cenni. Après 1553, la ville ne posséda aucun établissement typographique jusque vers l'année 1778, où Tommaso Masi en fonda une. — Note sur la réorganisation du *Copyright Office*, à la Bibliothèque du Congrès de Washington, et sur son *Catalogue of title entrees of books and other articles* (hebdomadaire);

N° du 15 octobre : Note sur le Congrès international des Bibliothécaires tenu à Paris du 20 au 23 août 1900 ; — Note sur le *Saggio di bibliografia della provincia di Terra di Bari*, par le prof. Carlo MASSA (1222 n°s, dont 73 sont des additions à la *Bibliografia storica della provincia di Bari* de Luigi VOLPICELLA, publiée en 1887, et dont les 757 autres concernent cette province, mais non son histoire);

N° du 31 octobre : Note sur l'exposition organisée à la bibliothèque de Gœttingen, par M. DZIATZKO, à l'occasion du cinquième centenaire de la naissance de Gutenberg ;

N° du 15 novembre : Note sur l'ouvrage récent de Carlo VANBIANCHI, *Raccolte e raccoglitori di autografi in Italia* (collection des Manuels Hœpli de Milan ; avec 102 planches de fascimilés). « A dire vrai, la Bibliothèque nationale de Florence n'a pas lieu d'être très satisfaite de la manière peu précise dont il y est parlé de ses collections. Sans parler des mss. autographes et en laissant de côté quelques fautes involontaires, à tout ce qui est déjà indiqué dans ce Manuel il faudrait ajouter au moins les lettres adressées à Le Monnier, à Palagi, à Bicchierai, à Fanfani, à Tommaso Corsi, à Foucard, à Bianchetti, à Rafaello Lambruschini, à Niccolò Tommaseo (ces dernières au nombre d'environ 400 000), etc., et parmi les anciennes, la correspondance de Galilée, celles de Machiavel, de Varchi, de Magliabechi, de Marmi, etc. Il aurait aussi été à propos de rappeler qu'en juin 1887, avec l'acquisition de la correspondance Vieusseux, a été institué en cette Bibliothèque l'*Archivio della Letteratura italiana*, destiné à rendre aux lettres, aux sciences et aux arts les services que rendent les Archives d'État à ceux qui s'occupent de l'histoire politique et économique. Cet *Archivio*, qui s'augmente rapidement par des dons fort notables, se compose déjà de plus de 350 000 lettres de personnages contemporains. Comme conclusion à tout ce qui est dit sur la Bibliothèque nationale centrale de Florence, le Manuel indique la manière dont les autographes y sont classés et décrits. L'auteur aurait trouvé des indications plus exactes dans le Manuel du Bibliothécaire d'A. Graesel (trad. Arnoldo Capra, pp. 366-369). Mais, malgré toutes ces fautes et toutes ces omissions en partie inévitables, nous devons saluer avec un vif plaisir la publication de ce nouveau et très utile Manuel. Les difficultés mêmes que l'auteur n'a pu surmonter prouvent combien sa tâche était pénible. »

PUBLICATIONS DIVERSES. — Le prof. Gennaro BUONANNO vient de faire publier d'intéressantes, mais trop brèves *Notizie storiche, bibliografiche e statistiche sulla Biblioteca Angelica di Roma nel* MDCCCXCVIII (Rome, 1900, in-8, 13 pp.). Il est à regretter, en particulier, qu'il se soit contenté de signaler, sans le décrire, l'opuscule assez rare du fondateur de cette bibliothèque trop peu connue, Angelo ROCCA, *Bibliotheca Angelica litteratorum litterarumque amatorum commoditati dicata Romæ in Aedibus Augustinianis* (Rome, 1608, in-8, 94 pp.). Ce petit ouvrage, dont le titre est orné d'un curieux portrait

de saint Augustin, contient, outre les inscriptions relatives à la fondation et au règlement de la bibliothèque, un cadre de classement qui n'est pas sans intérêt. L'exemplaire que nous en avons sous les yeux — un double aliéné par la bibliothèque de Gœttingen — porte la signature « Samuel Hundius » et la date « Rome, 1682. »

— L'éditeur S. Lapi de Città di Castello, entreprend une œuvre considérable qui, s'il peut la mener à bonne fin, lui méritera une mention toute particulière dans les annales de l'érudition historique au XIXe et au XXe siècle. Il ne s'agit rien moins que d'une nouvelle édition critique des *Rerum Italicarum Scriptores* de Muratori, sous la direction de MM. Giosuè Carducci et Vittorio Fiorini. Le Ministère de l'instruction publique italien accorde à l'éditeur une subvention jusqu'à concurrence de douze livraisons par an. Nous n'avons pu voir jusqu'ici que la première livraison des *Vite dei Dogi* de Marino Sanudo le jeune, publiées d'après le ms. autographe avec le plus grand soin. Ce ms. présente des lacunes qui, si un premier et rapide examen ne nous a pas induit en erreur, ont été respectées par le nouvel éditeur. Il nous semble que, malgré l'état actuel du ms. qui forme naturellement — puisqu'il est autographe — la seule base de l'édition nouvelle, l'éditeur eût dû reproduire les passages manquants à la place même qu'ils occupaient dans l'original, sauf à indiquer la copie d'où il les extrayait. Si cette constatation est exacte, il faut espérer que bon compte sera tenu de notre observation.

— Les bibliothèques universitaires sont décidément à l'ordre du jour. Pendant que nous publiions ici même une étude de M. Laude sur les bibliothèques universitaires allemandes, M. Desiderio Chilovi en donnait une à la *Nuova Antologia* de Rome (nº du 1er août 1900), sur le *Biblioteche Universitarie* d'Italie. La question qui paraît tenir le plus au cœur de l'éminent directeur de la Bibliothèque nationale de Florence est le rattachement direct de ces établissements aux autorités universitaires. Le décret, déjà ancien, qui a transformé la bibliothèque de l'Université de Turin en bibliothèque nationale, semble avoir été assez mal accueilli : la blessure est encore ouverte. Tous les directeurs de bibliothèques universitaires ne sont pas d'accord sur ce point-là. Il en est, non loin de nous, qui envient l'indépendance dont jouissent leurs collègues d'Allemagne vis-à-vis de ces mêmes autorités universitaires. Le problème est fort complexe, et l'une des difficultés qu'il présente est celle des rapports établis ou à établir entre les bibliothèques universitaires proprement dites et les bibliothèques des laboratoires dépendant de chaque université. La solution n'en est ni facile ni prochaine.

SUÈDE

M. Bernhard LUNDSTET a récemment publié un court mais très substantiel *Aperçu de la principale littérature bibliographique de la Suède. Rapport fait au Congrès international de Bibliographie à Paris*, août 1900 (Stockolm, 1900, in-8°, 34 pp.). C'est un excellent petit répertoire méthodique qui comble une lacune dans nos connaissances bibliographiques. On est heureux d'y saluer au passage le nom d'Auguste GEFFROY, qui connaissait si bien les États du nord de l'Europe.

PERSONNEL DES BIBLIOTHÈQUES

Bibliothèques universitaires

[Du 1er août 1900.]

M. DREYFUS, bibliothécaire de 2e classe à la bibliothèque de l'Université de Lyon, est nommé chef de service à ladite bibliothèque, en remplacement de M. Icard, décédé.

M. ANDRÉ, pourvu du certificat d'aptitude aux fonctions de bibliothécaire universitaire, est nommé sous-bibliothécaire de 2e classe à la bibliothèque de l'Université de Lyon.

M. NICAUD, sous-bibliothécaire de 1re classe à la bibliothèque de l'Université de Lyon, est nommé bibliothécaire de 4e classe à la bibliothèque de l'Université de Grenoble, en remplacement de M. Callamand, décédé.

M. GAILLARD, pourvu du certificat d'aptitude aux fonctions de bibliothécaire universitaire, est nommé sous-bibliothécaire de 2e classe à la bibliothèque de l'Université de Lyon, en remplacement de M. Nicaud, nommé à Grenoble.

M. VACHER DE LAPOUGE, bibliothécaire de 2e classe à la bibliothèque de l'Université de Rennes, est nommé, sur sa demande, en la même qualité, à la bibliothèque de l'Université de Poitiers, en remplacement de M. Girardin, élu député.

M. TEULIÉ, sous-bibliothécaire de 1re classe à la bibliothèque de l'Université de Montpellier, est nommé bibliothécaire de 4e classe à la bibliothèque de l'Université de Rennes, en remplacement de M. Vacher de Lapouge, nommé à Poitiers.

M. GIRARD, pourvu du certificat d'aptitude aux fonctions de bibliothécaire universitaire, est nommé sous-bibliothécaire de 2e classe à la bibliothèque

de l'Université de Montpellier, en remplacement de M. Teulié, nommé à Rennes.

M. Laloy, attaché à la bibliothèque de la Faculté de médecine de Paris, est délégué dans les fonctions de sous-bibliothécaire à la bibliothèque de l'Université de Bordeaux, pendant la durée du congé de M. Péry.

M. Mis, délégué dans les fonctions de sous-bibliothécaire à la bibliothèque de l'Université de Lille, pourvu du certificat d'aptitude aux fonctions de bibliothécaire universitaire, est nommé sous-bibliothécaire de 2e classe à ladite bibliothèque en remplacement de M. Doudelez, qui sera appelé à d'autres fonctions.

M. Gautier, pourvu du certificat d'aptitude aux fonctions de bibliothécaire universitaire, est nommé sous-bibliothécaire de la Faculté de droit de Paris.

Le Gérant : Ve Bouillon.



Imprimerie polyglotte Fr. Simon, Rennes.

MÉMOIRE-JOURNAL

DE

JEAN BUVAT

ÉCRIVAIN DE LA

BIBLIOTHÈQUE DU ROI

(1697-1729)

(*Suite*).

---

474. — Plus, copie d'une lettre de M. Dupin, docteur de Sorbonne, du 6 de ce mois, au Sr Antoine Simeoni, à Rome, par laquelle il lui témoigne son étonnement de ce que l'abbé Simeoni le charge d'injures et d'invectives dans son livre qu'il venoit de publier, et luy déclare qu'il ne souffrira jamais que les libertez de l'Église gallicane soient violées, ny que les droits des évêques ayent aucune atteinte, qu'il peut s'attendre qu'il va travailler à réfuter son livre, et qu'il luy pardonne de bon cœur les injures et les calommies dont il le charge dans ce livre, et que, toutes les fois qu'il célébreroit le saint sacrifice de la messe, il n'oublieroit pas de prier Dieu pour lui, comme il avoit déjà fait depuis la lecture de son livre.

475. — Plus, copie de plusieurs points qui concernent l'histoire de France, pour en faire un corps complet, en ramassant les auteurs contemporains de chaque règne, qui en ont traité, depuis le commencement de la monarchie, et de ce que les Gaulois ont fait en Italie, dans l'Afrique et dans l'Asie, en latin ; 3 pages.

476. — Le 22, autre copie de l'ordonnance de M. l'évesque de Beauvais.

477. — Plus, extrait des Registres du Conseil et du Parlement, le roy Louis XIV, tenant son lit de justice au Parlement, le 18 décembre 1657, pour l'enregistrement et l'exécution de la bulle du pape Innocent X, qui condamne les cinq propositions de Jansenius ; 4 pages in-folio.

478. — Le 29, double copie du décret de l'Inquisition de Rome, du 16 février 1718, qui condamne l'acte d'appel des quatre évêques, du 1er mars 1717, et l'acte d'appel de M. le cardinal de Noailles, comme contenants des propositions injurieuses au Pape, erronées, schismatiques, téméraires et hérétiques ; 6 pages in-4°.

479. — Le 1er avril, lettre circulaire de M. l'archevêque de Reims aux doyens ruraux de son diocèse, du 24 mars dernier, par laquelle il les exhorte de se réjouir avec luy de ce que Dieu luy a fourni une occasion de souffrir pour la gloire de son nom, par la suppression non seulement de sa lettre du 20 janvier dernier, écrite à Monseigneur le duc d'Orléans, régent, mais aussi de ce qu'elle a été condamnée à estre lacérée et brûlée par la main du bourreau, au pied du grand escalier du Palais, à Paris, ce qui fut exécuté le 22 mars ; que, bien loin de se sentir mortifié de cet arrest du Parlement et de cette injure prétendue, il a résolu de le faire enregistrer en son officialité, aussitôt qu'il en aura reçeu une expédition, et que, pour en conserver à jamais le souvenir, il doit fonder à perpétuité une messe dans la chapelle de son palais archiépiscopal, pour être célébrée chaque année, le jour de l'exécution de cet arrest ; qu'il les prie de communiquer sa lettre aux curez et aux autres écclésiastiques orthodoxes de leurs doyennez, pour joindre leurs prières afin d'obtenir de Dieu la force d'esprit qui luy est nécessaire, l'annéantissement du schisme et l'extirpation de l'hérésie des Jansénistes et des Quenellistes, qu'il est résolu de combattre jusqu'au dernier moment de sa vie, quelques puissants que soient leurs protecteurs.

480. — Le 2e, lettres de M. l'évesque de Beauvais au Pape, en latin, et à Monseigneur le Régent, sur ce qu'il avait cru devoir dissimuler que quelques curez de son diocèse et de la ville de Beauvais n'eussent pas voulu se soumettre à la Constitution pour éviter de plus grands désordres de la part des paroissiens qui estiment ces curez pour leur grand mérite d'ailleurs et pour leur régularité ; 8 pages in-folio.

481. — Le 8, extrait du Registre de la Bibliothèque du Roy des livres de privilèges fournis ; 7 pages in-folio.

482. — Plus, décret du grand pénitencier de Rome, du 6 janvier 1718, qui permet aux prêtres séculiers et réguliers qui se sont soumis à la Constitution *Unigenitus*, d'ouïr les confessions des fidèles, quoique désapprouvez pour cette raison par leurs évêques diocésains, comme auparavant, selon le bon plaisir du Saint-Siège apostolique. A l'occasion duquel décret le Parlement s'est assemblé et M. Chauvelin, avocat général, parla fortement contre ce qui y est contenu, comme préjudiciable aux libertez de l'Église gallicane et aux usages du royaume.

483. — M. le cardinal de Bissy en étant informé, en fut indigné de telle sorte qu'il chargea Mme la marquise de Bissy, femme du marquis son neveu et sœur de cet avocat général, de le lui témoigner et que Son Éminence avoit donné ordre au suisse de sa maison de luy en refuser l'entrée. Sur quoi M. Chauvelin répliqua : « Ma sœur, puisque vous vous êtes chargée de la commission de M. le cardinal de Bissy, vous voulez bien que je vous charge de la mienne, qui est de lui dire que je lui sçay très bon gré de m'avoir déchargé de la gêne, où j'étois partout où je me trouvois, de le défendre et de prendre son parti. »

484. — Le 16, copie d'un 5e mémoire touchant le refus que le pape Innocent XI faisoit d'accorder les bulles aux prélats nommez par le Roy, lorsque M. le marquis de Lavardin alloit en ambassade à Rome ; 8 pages in-4°.

485. — Le 21, copie d'un 9e mémoire, qui commence par ces mots : « On demande si cette proposition est véritable : Le pape est l'ordinaire immédiat dans toutes les églises ? » 16 pages in-folio.

486. — Le 29 may, extrait du Registre des livres de privilèges, fournis à la Bibliothèque du Roy pendant les années 1717 et 1718 ; 16 pages in-folio.

487. — Le 5 juillet 1718, copie des Remontrances du Parlement de Paris faites au Roy le 27 juin dernier, au Louvre, contenant 13 pages in-folio.

488.— Le 8, Remontrances de la Cour des aides, du 2 juin ; 8 pages in-folio.

489. — Le 11ᵉ, Remontrances de la Chambre des comptes, du même jour ; 6 pages in-folio ; et la réponse du Roy, envoyée par écrit au Parlement, le 2 juillet ; 4 pages ; et la réponse à la Cour des Aides, envoyée le 21 ; 4 pages.

490. — Le 20, copie de l'acte latin signé par M. Habert et 14 autres docteurs de Sorbonne, le 15 juin 1717, touchant les moyens de réconcilier l'Église moscovite avec l'Église latine, que le czar demanda, étant en la bibliothèque de la maison de Sorbonne, et signé de M. Vivant, chancelier de l'Université et grand vicaire de M. le cardinal de Noailles, archevêque de Paris, le 9 juillet suivant ; 15 pages in-folio.

491. — Le 4 août, copie des Remontrances du Parlement, faites au Roy le 30 juillet précédent ; 26 pages in-folio.

492. — Le 5, réponse du Roy aux Remontrances de la Chambre des comptes ; 2 pages.

493. — Le 11, copié les titres des livres achetez à Rome par M. de Targny, en 1715, sur le Registre des acquisitions, depuis la page 244 jusqu'à la page 285.

494. — Le 12, à M. Boivin, copie du mémoire concernant la réception des demoiselles en la maison royale de Saint-Louis à Saint-Cyr-lèz-Versailles ; 4 pages in-folio.

495. — Le 5 septembre 1718, Remontrances des deputez du Parlement au Roy, au sujet de Mrs de Saint-Martin, de Blamont et Feydeau, arrêtez le 28 août et conduits à Orléans et Chartres ; avec la réponse de Sa Majesté.

496. — Le 17, mis au net le Catalogue des livres imprimez de M. de Gasnières ; 82 pages in-folio.

497. — Le 24, liste des livres imprimez ; 27 pages in-folio.

498. — Le 11 octobre, copié sur le Registre des acquisitions sept pages de livres nouveaux.

499. — Le 5 novembre, à 4 heures et demie du matin, M. l'abbé de Louvois mourut, âgé de 43 ans 7 mois, après avoir été taillé le 29 octobre et saigné dix fois.

500. — M. l'abbé Bignon fut nommé le même jour par Monseigneur

le duc d'Orléans, régent, pour remplir la charge de bibliothécaire du Roy, pour laquelle M. le marquis de Louvois, ministre et secrétaire d'Estat avoit payé cent soixante-cinq mille livres, dont il y avoit un brevet de retenue de 90 000 livres.

501. — Le 9 décembre, copie d'un mémoire qui fait mention de tous ceux qui ont exercé la charge et office de garde de la Bibliothèque royale ; de la part de M. l'abbé Bignon ; 38 pages in-folio.

502. — Le 10, copie des provisions de Mrs de Sainte-Marthe, père et fils, pour la même charge, en 1627 et 1650 ; 6 pages in-folio.

503. — Le 19, rendu à M. Boivin le reste du Catalogue des lettres françoises, par ordre alphabétique, contenant 94 cahiers.

504. — Le 24, à M. de Targny rendu la lettre A et la lettre B du Catalogue des manuscrits latins, par ordre alphabétique.

1719

505. — Le 23 janvier 1719, à M. Boivin le reste du Catalogue des lettres manuscrites de nos roys, reines, etc., contenant 104 cahiers.

506. — Le 24, à M. de Targny la lettre C.

507. — Le 14 février, à M. Boivin, un extrait des pièces de musique depuis 1710, qui sont dans la Bibliothèque du Roy et énoncées dans le Registre des livres de privilège ; pour M. l'abbé Bignon ; 15 pages in-folio.

508. — Ledit jour, je mis entre les mains de M. Boivin un mémoire que j'avois dressé, concernant ce que j'ay fait en la Bibliothèque du Roy depuis 1697, et ce qu'on m'a fait espérer, pour dédommagement de mes loyers, augmentation de gages, et pour avoir travaillé extraordinairement à l'Inventaire des livres imprimez et manuscrits et des estampes de M. Gasnières chez M. Clérambaut, festes et dimanches, en priant M. Boivin de donner ce mémoire à M. l'abbé Bignon, afin qu'il y eût égard.

509. — Le 16, à M. de Targny rendu les lettres D, E, F, G.

510. — Le 19, à M. l'abbé Bignon, 13 pages de livres de musique extraits du Catalogue de la lettre V, lequel m'a dit : « J'ay veû votre

mémoire ; comptez que je feray là-dessus tout ce qui dépendra de moy. »

511. — Le 28, à M. de Targny, la lettre H.

512. — Le 7 mars, à M. Boivin, la lettre C, en 7 cahiers.

513. — Le 16, à M. de Targny, la lettre I, en 14 cahiers.

514. — Le 31, à M. Boivin la lettre D, en 12 cahiers.

515. — Le 1er avril, à luy, extrait d'un manuscrit de Brienne, touchant la manière que doivent estre vêtus les conseillers d'Estat et privé, étants audit Conseil, suivant le règlement du roy Henri III, en 1585 ; 3 pages in-folio.

516. — Ledit jour, à M. de Targny, mémoire de livres chinois, tartares, indiens, siamois, etc., qu'on devoit acheter en ces pays-là pour la Bibliothèque du Roy, par ordre de M. l'abbé Bignon ; 18 pages in-folio.

517. — Le 4, pareil mémoire pour l'envoyer à la Chine.

518. — Le 14, copie du Catalogue des livres de feu M. l'abbé de Louvois ; 48 pages in-folio.

519. — Le 21, extrait des livres dudit Catalogue pour estre mis en la Bibliothèque du Roy, suivant le testament de cet illustre abbé ; 8 pages in-folio.

520. — Le 29, trois pareilles copies, 24 pages.

521. — Le 22 may 1719, extrait des manuscrits du mesme seigneur abbé ; 3 pages.

522. — Le 6, à M. Boivin, 3 cahiers de la lettre E.

523. — Et copie du règlement fait par le roy Henry III, en 1585, pour ce qui concerne les Conseils d'Estat, privé et des finances, et les habillemens de ceux qui devoient alors assister à ces Conseils et dans la suite ; 37 pages in-folio.

524. — Le 26, copie du discours latin du Sr Gentien Hervet, d'Orleans, par lequel il persuade la traduction de la Sainte Écriture en langue vulgaire ; 18 pages in-folio.

525. — Le 5 juin, à M. de Targny, copie d'un écrit latin intitulé : *Facultatis Theolog. Parisiensis de iis quæ in Galliâ aguntur, quæ ad Religionem spectant Instructio :* signé : « J. de La Court, dictæ Facultatis scriba, 22 augusti 1592; » 40 pages in-folio.

526. — Le 20, extrait des Catalogues concernant les auteurs qui ont traité de la marine et du commerce, etc., par ordre de M. le comte de Toulouse et de M. l'abbé Bignon ; 24 pages in-folio, rendu à M. de Clérembaut.

527. — Le 28, double copie de l'extrait des livres imprimez que feu M. l'abbé de Louvois a léguez à la Bibliothèque du Roy, suivant son testament du 8 septembre 1718 ; l'un pour M. le président Chauvelin, exécuteur de son testament ; 14 pages in-folio.

528. — Le 10 juillet 1719, à M. Boivin, 7 cahiers.

529. — Le 15, à M. de Targny, dix cahiers de la lettre P.

530. — Le 27, à luy, copie d'un inventaire des comptes des décimes en France, qui sont à la Chambre des Comptes de Paris, divisé par archeveschez ou provinces, suivant l'ancien partage des Romains, lesquelles provinces sont au nombre de 24, sçavoir : six Lyonnoises, trois Aquitaniques, quatre Belgiques, trois Germaniques, trois Narbonnoises, trois Viennoises et deux des Alpes; 44 pages in-folio, en minute.

531. — Le 3 août, à luy rendu 8 cahiers des lettres Q et R.

532. — Le 9, à luy rendu dix cahiers de la lettre S.

533. — Le 17, à luy, 7 cahiers de la lettre T.

534. — Le 21 septembre, abrégé de l'histoire du Concile de Trente, par L. Pratanus Nervi, en latin; 72 pages in folio.

535. — Le 30, Catalogue des manuscrits, en 610 volumes, de M. de La Mare, président au parlement de Dijon ; 44 pages in-folio.

536. — Le 14 octobre, je finis l'Assemblée du Clergé de 1608 ; 147 pages in-folio.

537. — Le 1er décembre, copie de la recepte et dépense de la Bibliothèque, des années 1714, 1715, 1716 et 1717; 8 pages in-folio.

538. — Le 14, copie des titres des 14 volumes qui composent le Catalogue par ordre de matières; pour M. l'abbé Bignon; 25 pages in-folio.

539. — Le 19, mis au net de nouveau les quatre estats de dépense de la Bibliothèque de l'année 1719.

1720

540. — Le 20 février 1720, copie de l'Inventaire des manuscrits, papiers et portefeuilles de feu M. l'abbé de Louvois ; 60 pages in-folio ; après en avoir fait la minute, en 1719, chez M. Chauvelin.

541. — Depuis le 17 octobre 1719 jusqu'au 26 mars 1720, j'ay écrit le procès-verbal de l'inventaire et recollement des livres manuscrits et imprimez de la Bibliothèque du Roy, que M. de Boze, l'un des deux commissaires nommez par arrest du conseil d'Estat du 13 septembre 1719, et M. de Targny me dictoient alternativement les mardis, jeudis et vendredis de chaque semaine. Lequel inventaire contient 120 pages in-folio, et dont toutes les séances sont signées par M. l'abbé Bignon, conseiller d'État ordinaire et bibliothécaire du Roy, par M. le marquis de La Vrillière et M. le comte de Maurepas, son gendre, tous deux secrétaires d'État, par M. de Targny, docteur en théologie, et M. Boivin, tous deux commis à la dite Bibliothèque, et par M. de Boze, secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences et garde du Cabinet des médailles du Roy, et M. Fo[u]rmont, professeur en langue arabique au Collège royal, tous deux commissaires nommez pour ledit inventaire.

542. — Le 14 mars 1720, je suis allé travailler au Palais Royal, chez M. l'abbé Du Bois, ministre et secrétaire d'Estat et nommé à l'archevesché de Cambray, selon l'ordre que ce ministre en avoit écrit le jour précédent à M. de Targny, et je continuay d'y travailler jusqu'au 19 d'avril suivant, et y fait cinq copies d'un mémoire concernant les explications de la Constitution Unigenitus, sur trois colonnes : la première, qui estoit la plus large, contenant les dites explications ; la 2e, les 101 propositions condamnées par ladite Constitution ; et la 3e les citations, en petit caractère, chaque copie étant de 91 pages in-folio. Outre cela j'ajoutay lesdites propositions

et citations sur deux autres copies, écrites par M. Hullin et M. Duparc, tous deux commis au bureau des Affaires étrangères.

543. — Le 2 may, copie des livres imprimez de la Bibliothèque du Roy, trouvez en déficit, suivant l'inventaire, avec un index à la fin des livres en déficit, au nombre de 965 volumes ; le tout contenant 149 pages in-folio.

544. — Le 29, copie d'une dépesche de Rome, du 29 novembre 1719, envoyée à M. l'abbé Bovio, chargé des affaires de la cour de Rome en France, au sujet de la promotion de M. le cardinal de Mailly, archevêque de Reims ; contenant 19 pages, en deux colonnes, l'italien d'un côté et le françois de l'autre.

545. — Le 6 août, copie du supplément des volumes à insérer dans les Catalogues, avec une liste des livres doubles ; 18 cahiers in-folio.

546. — Le 26, copie des livres fournis par la Chambre syndicale, le 23 de ce mois ; 4 pages in-folio.

547. — Le 7 octobre, extrait des registres du Parlement de 1657, de l'enregistrement de la bulle du pape Innocent X contre les cinq propositions de Jansenius ; 4 pages.

548. — Depuis le 20 juillet jusqu'au 17 octobre, en diverses fois, j'ay numéroté environ 2 000 volumes de toute grandeur.

549. — M. l'abbé de Bignon me fit alors espérer une augmentation de gages pour l'année prochaine 1721, mais sans effet. Il demeuroit encore au doyenné de St-Germain-l'Auxerrois.

550. — Le 26 novembre, extrait d'un Catalogue de la bibliothèque de Trèves, double copie ; 8 pages in-folio.

551. — Et copie d'un extrait du Catalogue des manuscrits de la bibliothèque de Basle, concernant le Concile de Basle et celui de Constance ; 8 pages in-folio.

552. — Le 3 décembre, extrait de pièces latines concernant le Concile de Basle et celui de Constance ; 18 pages in-folio.

1721

553. — Le 7 janvier 1721, rendu à M. de Targny la fin des numérots des livres imprimez de la Bibliothèque du Roy, par matière alphabétique, en quatre colonnes ; 900 pages in-folio.

554. — Le 17 février, je finis le Catalogue des livres doubles, in-folio, in-4° et in-8°, en minute.

555. — Le 20 mars, mis au net le Catalogue des livres doubles in-folio ; 85 pages.

556. — Le 10 avril, 14 cahiers des livres doubles in-4°.

557. — Le 19 may, 25 cahiers des livres doubles in-8°, etc.

558. — Le 16 juin, 12 cahiers des livres imprimez, insérez dans les Catalogues, depuis le récollement, fait en 1719 et 1720, des in-8°, etc.

559. — Le 20, deux cahiers des in-folio.

560. — Le 28, je finis de mettre au net le Catalogue des livres insérez cy-dessus, contenant en tout 284 pages in-folio magno, tant des in-folio, que des in-4° et des in-8° ; et auparavant, je l'avois aussi mis au net en papier à la Tellière.

561. — Le 30, deux listes de livres, non fournis, du cabinet de M. de Gasnières ; 12 pages in-folio.

562. — Le 23 juillet, je finis le Catalogue des livres doubles imprimez, in-folio, in-4°, in-8°, etc., contenant en tout 912 pages in-folio.

563. — Le 19 août, copie d'un *Index Navarricus inscriptus : Varia Concilia Lugdunense et Basileense* ; 11 pages in-folio.

564. — Le 23, copie de trois actes latins de l'Assemblée du Clergé tenue à Lyon, au mois d'aoust 1521, sous le roy Louis XII, au sujet du Concile général, qui devoit se tenir bientost ; 24 pages in-folio ; copie d'un manuscrit original, très mal écrit de ce temps-là.

565. — Le 4 septembre, copié 60 pages in-folio, de pareils actes latins et trois autres en françois, du même original.

566. — Le 23, double copie de *Conspectus ordinis librorum impressorum Bibliothecæ Regiæ, an. 1684* ; 46 pages in-folio.

567. — Le 30, je finis de copier un ancien catalogue de livres imprimez, la plupart d'anciennes éditions, paraphé par le Sr Dominique Manchon, commissaire au Châtelet de Paris, suivant son procès-verbal de la levée du scellé apposé sur la Bibliothèque du Roy, après la mort de M. Jacques Dupuy, en 1656 et 1657 ; 180 pages in-folio, à deux colonnes, en minute.

568. — Le 1er octobre 1721, je commençay l'abrégé du Catalogue alphabétique des auteurs, où j'observay leur nom propre en gros caractère, leur nom de baptesme, leur dignité, leur mort, leur âge et leurs ouvrages, en marquant seulement la lettre alphabétique de la matière et le numéro ; et marquant une étoile à côté du nom de l'auteur, quand il manque quelqu'un de ses ouvrages à la Bibliothèque du Roy, ou deux étoiles lorsqu'il ne s'y en trouve aucun, suivant l'idée que m'en avait donnée M. de Targny.

569. — Le 8, calcul et dénombrement des livres imprimez, ajoutez aux Catalogues de la Bibliothèque du Roy, pendant l'année 1720, numérotez suivant les lettres alphabétiques des matières ; en deux cahiers, à 4 colonnes de chiffres, ou de numérots, sur chaque page, contenant 31 pages, pour ajouter à la fin du volume cy-devant fait en chiffres ou numérots.

570. — Le 16, on travailla fortement à transporter les livres de la rue Vivienne à la rue de Richelieu.

571. — Le 23, copie du Catalogue des volumes du *Mercure galant*, au nombre de 513 volumes, depuis l'année 1672 jusqu'en 1712 compris, 22 pages in-folio.

572. — Le 31, j'achevay d'écrire un millier d'étiquets, sur autant de cartes à jouer, pour servir à marquer les voyages des crocheteurs qui portoient les livres à l'hôtel de Nevers ou de la Banque.

573. — Le 11 novembre, copie d'un écrit en faveur de M. de Romigny, syndic de Sorbonne, nommé par le Roy.

1722

574. — Le 20 janvier 1722, extrait quatre pages d'un volume imprimé in-folio de l'Assemblée du Clergé de 1650 et 1651, pag. 651, 652, 653 et 654.

575. — Le 7 février, je finis le 1er volume de l'abrégé du Catalogue alphabétique des auteurs ; 301 pages in-folio.

576. — Le 14, mémoire pour servir à l'établissement d'une Académie royale des sciences, des inscriptions et des arts, à Toulouse ; 9 pages in-folio ; un autre mémoire concernant les statuts et règlements de cette Académie, en 15 articles, 24 pages ; et les minutes de ces deux pièces, contenant 38 pages in-4°, que M. Martel, avocat au Parlement de Toulouse, m'avoit dictées par ordre de M. de Targny ; pour le tout estre mis au net et présenté à M. l'abbé Bignon. — Cet avocat y nommoit pour académiciens : M. Le Comte, avocat général au parlement de Toulouse, M. l'abbé de Tournier, conseiller, M. l'abbé Piqué, M. Boutaric, professeur royal en droit, M. Montaudié, avocat, M. Carmous, avocat audit parlement, M. Daldiguier, trésorier de France, M. Dupuy, conseiller audit parlement, M. l'abbé Marrest, M. Rousset, ancien capitoul de Toulouse, M. Bourust, médecin, M. Boutes, apoticaire, M. Abeille, ingénieur, le père Saguins, provincial des Minimes, à Toulouse. Et, en 1723, le Sr Martel ne pouvant subsister à Paris, passa à Genève, et depuis on n'en a point ouy parler.

577. — Le 19, copie du *Conspectus ordinis librorum impressorum Bibliothecæ Regiæ ante annum 1684;* 22 pages in-folio.

578. — Le 23, extrait des Chroniques florentines de Jean Villani, citoyen de Florence, chap. 14, lib. 6, fol. 61 verso; 3 pages, en italien, au sujet de Raymond, comte de Provence et de Roméo, dit le Bon, qui trouva moyen de marier les quatre filles de ce comte de Provence, l'une au roy de France, Louis, l'autre au roy d'Angleterre ; la 3e au roy des Romains et la 4e à Charles, comte d'Anjou, frère du roy de France ; extrait curieux que j'ay traduit de l'italien.

579. — Il est raporté dans cet endroit que ce Roméo, revenant de Saint-Jacques en Gallice, en habit de pèlerin, s'estoit arrêté à la

cour du comte de Provence, dans les bonnes grâces duquel il avoit sçeu si bien parvenir, que ce prince lui avoit confié la direction de ses finances et de ses estats, dont il avoit multiplié les revenus au double et au quadruple, en très peu d'années, par son économie ; ce qui avoit facilité le mariage des quatre filles du comte de Provence, auquel il avoit insinué qu'il ne falloit rien épargner pour marier avantageusement l'aînée, à laquelle il falloit donner une grosse somme d'argent pour sa dot ; que l'aînée estant ainsi pourveûe, il lui couteroit peu pour marier les trois autres ; ce qui arriva comme Roméo l'avoit sagement préveû. Les deux puisnées étant mariées, Roméo dit au comte de Provence, qu'il falloit que le prince, qui épouseroit la cadette, demeurât près de lui comme son fils et comme son héritier. Quelque temps après tous ces mariages, les barons provençaux jaloux de la grande faveur de Roméo auprès du comte de Provence, leur seigneur, l'accusèrent d'avoir malversé dans l'administration des finances de ce prince. Sur quoy Roméo lui représenta : « Je vous ay fidèlement servi ; j'ay multiplié vos revenus de la manière que vous sçavez ; j'ai contribué par mon industrie à marier avantageusement vos filles ; j'ay vécu dans votre cour en honnête homme, vous sçavez de quelle manière j'y suis venu ; ainsi je vous prie de me faire rendre mon mulet, mon bourdon et mon bissac, afin que je m'en aille en même estat. » Sur quoy, le prince ne voulant pas qu'il le quittât, Roméo insista tellement que le prince luy en donna congé avec regret. Et l'histoire ajoute que, depuis son départ, on ne put apprendre ce que Roméo estoit devenu, sinon que c'étoit un saint homme. Voilà comme les gens de probité sont en butte à la cour des grands.

580. — Le 28 février, copie d'une lettre latine, écrite au mois d'avril 1611, à M. Janin, par M. Jacques-Auguste de Thou, au sujet des disgrâces qui lui étoient arrivées sous le règne du roy Henry III, du roy Henry IV et sous la régence de la reine Marie de Médicis; nonobstant sa fidélité et ses bons services, par laquelle lettre il dit à son ami, qu'il ne peut se résoudre d'accepter les offres, que la reine lui faisoit faire, de rentrer dans le ministère, eû égard à sa probité, après tant de passe-droits qu'on luy avoit faits, et tant de promesses, qu'on luy avoit faites, de lui conférer une suprême dignité. Sur quoy il dit sur la fin de sa lettre : « *Sed cum tantum mihi post tantam injuriam verba data sint, nullaque re in præsens, nulla in posterum spe recreatus sim, reliquum est ut*

illud usurpem ; spes et fortuna, valete ; vos alias posthàc ludificate animas[1]. » Cette lettre est datée de Villebon et contient 25 pages in-folio.

581. — Le 5 mars 1722, copie d'un mémoire de M. de Marca, archevesque de Toulouse, donné à M. le cardinal Mazarin, le 22 aoust 1654, au sujet du cardinal de Retz, archevesque de Paris, pour l'obliger de céder son archeveschê et pour instruire son procès à cause de plusieurs scandales, séditions et désordres qu'il avoit causez dans Paris, et pour des correspondances avec les ennemis de l'Estat ; 20 pages in-folio.

582. — Le 6, copie d'une lettre ou préface latine d'Augustin Patrice Piccolomini, évesque de Pienza, écrite au pape Innocent VIII, en mars 1488, au sujet de son livre touchant les cérémonies que les Papes pratiquent ordinairement ; 4 pages, en minute, in-folio, à la teste du volume n° E 2892.

583. — Le 12 may, copie d'un Catalogue concernant les volumes, portefeuilles et liasses des armoires de feu M. Baluze ou de ses manuscrits ; 88 pages in-folio, en minute.

584. — Le 5 juillet, extrait du Catalogue des livres doubles ; 6 pages in-folio.

585. — Le 3 août, extrait du Registre des livres doubles, du 28 juin dernier ; 3 pages.

586. — Le 5, double copie d'un mémoire instructif concernant le Dictionnaire historique de Moréri, sur ce que les Srs Coignard et Mariette, libraires, refusoient de fournir les exemplaires de la dernière édition de ce Dictionnaire, augmenté d'un 5e volume ; 12 pages in-folio.

587. — Ledit jour, je finis le 3e volume de l'abrégé du Catalogue alphétique des auteurs, pour les lettres A et B.

---

1. Je pourrois m'attribuer les mêmes passe-droits après tant de promesses inutiles. Je peux dire la même chose à mon âge : *Spes et fortuna, valete.* (*Note de Buvat.*)

588. — Le 18, copie d'un mémoire touchant la sainte Ampoulle de Reims, 10 pages in-folio. Suivant ce mémoire, la sainte Ampoulle est un très petit vase de verre. qui renferme ce qui est resté du saint chresme, dont saint Rémi, archevesque de Reims, se servit pour baptiser le roy Clovis Ier et dont on prend une partie avec une spatule d'or et qu'on mesle sur une patène d'or avec du saint chresme ordinaire, pour faire l'onction à nos rois, lorsqu'ils sont sacrez et couronnez. Cette sainte Ampoulle est la même qui fut apportée miraculeusement par un ange, en forme de colombe, à saint Rémi, au lieu du saint chresme qu'un diacre apportoit, et qui ne put passer à cause de la grande foule de personnes dont l'église estoit alors remplie, et qui y estoient accourues avec empressement pour voir la cérémonie du baptesme de ce prince nouvellement converti. Lequel miracle est rapporté dans la Préface qui se chante à la messe solennelle du jour de la fête de saint Rémi, et dans la vie du même saint, composée par Hincmar, archevesque de Reims, en l'année 850, c'est-à-dire trois cens cinquante ans après l'événement de ce miracle, qui est approuvé par les sçavants en plus grand nombre que de ceux qui le contestent.

589. — Le 23 septembre, je finis la lettre C de l'abrégé du Catalogue alphabétique des auteurs.

590. — Le 25 novembre, copie du catalogue des livres du cabinet de M. Varignon, concernant la physique, les mathématiques, l'astronomie, la méchanique, etc. ; 43 pages in-folio.

591. — Le 7 décembre, Madame la douairière, mère de Monseigneur le duc d'Orléans, régent, mourut à Saint-Clou, âgée de 70 ans et 6 mois.

592. — Le 28 novembre, on commença à ranger les manuscrits de la Bibliothèque du Roy dans cinq chambres de plain pied à l'Hôtel de la Banque.

593. — Et, le 4 décembre, on commença à ranger les livres imprimez dans la grande galerie d'en haut.

594. — Le 19, copie d'un catalogue de livres manuscrits et imprimez, concernant les monnoyes, du cabinet de M. Morel, contenant 176 volumes, dont 96 doubles ; 16 pages in-folio.

1723

595. Le 4 février 1723, copie de l'inventaire des livres de feu M. Dacier, garde du cabinet du Louvre; 17 pages in-folio.

596. — Le 2 mars, copie du supplément des livres de 1722; 52 pages in-folio.

597. — Le 26, copie d'un catalogue de livres chinois, dressé par le P. Fouquet, jésuite, nouvellement arrivé de la Chine pour aller à Rome.

598. — Le 7 avril, je finis l'abrégé du 5e volume du Catalogue alphabétique des auteurs de la lettre C, contenant 56 cahiers.

599. — Le 16, copie d'une liste de Relations concernant les estats d'Italie; 16 pages in-folio.

600. — Le 23, autre liste de Relations des estats d'Allemagne, d'Hongrie, Pologne, Suède, Danemarc, d'Angleterre, des Pays-Bas, d'Hollande, etc.; 24 pages in-folio.

601. Le 26, autre liste de Relations et notices des royaumes d'Espagne et de Portugal; 8 pages in-folio.

602. — Le 27, rendu sept cahiers de l'index de la lettre A.

603. — Le 5 may, autre liste de Relations des estats d'Allemagne, etc.; 3 pages.

604. — Le 21 juin, copie du catalogue ou inventaire des livres du Cabinet du Louvre; 218 pages in-folio.

605. — Le 30, copie au net de l'addition faite aux Catalogues des livres imprimez de la Bibliothèque du Roy pendant le cours de l'année 1722; 78 pages in-folio, avec la table.

606. — Le 2 aoust, par ordre de M. de Targny, j'ay mis au net la table ou l'ordre observé dans le Catalogue des livres de M. Du Fay, capitaine aux gardes, avec les chiffres en lettres romaines; 26 pages in-folio.

607. — Le 21, copie d'une liste des ouvrages de feu M. l'évesque de Soissons [Brulart de Sillery]; 4 pages in-4°.

608. — Le 30, autre liste de livres singuliers que M. l'abbé Robert avoit prêtée à M. de Targny ; 28 pages in-folio.

609. — Le 20 novembre, autre copie du *Brevis conspectus ordinis librorum impressorum Bibliothecæ Regiæ* ; 25 pages in-folio, pour l'envoyer à M. l'abbé Bignon, à l'Islebelle.

610. — Le 2 décembre, Monseigneur le duc d'Orléans, régent, mourut subitement à Versailles.

1724

611. — Le 15 janvier 1724, j'achevay à la Banque d'écrire les livres léguez au Roy par feu M. Dacier, en 6 cahiers in-folio. Ce qui me causa un gros rume sur la poitrine, avec une grosse fièvre et un grand mal de teste avec des transports pendant dix jours, pour avoir travaillé sans feu avec M. de Targny, qui me dictoit dans une chambre dont les vitres étoient fracassées ; de laquelle maladie j'ay été plus de quatre mois à guérir.

612. — Le 25 avril, mis au net l'addition des livres de 1723.

613. — Le 24 may, je finis le Catalogue des livres du Cabinet du Louvre, contenant 22 cahiers à la Tellière.

614. — Le 2 juin, listes des livres portez au Cabinet du Roy à Versailles ; 10 pages.

615. — Le 26, je rendis l'abrégé du Catalogue alphabétique des auteurs des lettres D, E, F.

616. — Le 10 juillet, double copie d'une liste de livres d'Italie du Sr Sebastien Coletti, libraire à Venise ; 28 pages in-folio.

617. — Le 5 septembre, je finis la lettre G dudit Catalogue alphabétique en abrégé.

618. — Et copie d'une liste des ouvrages de J. Launoy ; 7 pages in-folio.

619. — Le 19, liste de dictionnaires ou vocabulaires des langues de l'Europe, des Epirotes, d'Illyrie, Moscovite ou de Russie, du Pérou et d'autres peuples sauvages des Indes ; 7 pages in-folio.

620. — Le 14 octobre 1724, double copie d'un mémoire de livres doubles depuis 1720 jusques et compris 1723, qui montent à 9157 volumes ; 12 pages in-folio.

621. — Le 31, double copie d'un mémoire de livres manuscrits et imprimez, acquis du Sr Gandouin, libraire au Palais, etc. ; 16 pages in-folio.

622. — Le 13 novembre, je finis la lettre H du Catalogue alphabétique en abrégé.

623. — Le 22, rendu 16 pages, en très petit caractère, en latin touchant la correction nécessaire de la Théologie scholastique, lib. I°, in-12°, pour suppléer à un volume de la Bibliothèque du Roy, où cela manquoit.

624. — Le 1er décembre, rendu à M. de Targny, abbé de S^t-Lo, copie d'une liste des livres qui étoient à Versailles, in-folio, in-4°, in-8°, etc. ; 91 pages in-folio.

1725

625. — Le 10 janvier 1725, listes des manuscrits apportez de Versailles en may, juin et juillet 1724, à la Bibliothèque du Roy ; 25 pages in-folio.

626. — Le 22, je me trouvay encore attaqué de rume et de mal de teste, avec un dégoût général de tout aliment, ce qui me fit mettre au lit.

627. — Le 25 février, M. de Targny, sur les besoins pressans que ma femme luy représentoit où j'estois à cause de ma maladie, en le priant de me prêter un louis d'or pour y subvenir, et sçachant que nous étions de la paroisse de St-Laurent, il proposa bonnement qu'il écriroit sur le champ à M. Delomet, curé de cette paroisse, qui estoit de ses amis, afin qu'il donnât ordre de donner à ma femme une pareille portion qui se distribue aux pauvres malades, en l'assurant qu'il seroit remboursé au premier payement de mes appointements ; ce qu'il dit en présence de M. l'abbé de Risaucourt. De laquelle offre ma femme le remercia et le pria de ne pas se donner la peine d'en écrire un seul mot, en luy disant qu'elle ne

pouvoit se résoudre à s'exposer parmi un tas de pauvres gens, qui sont tous les matins à la porte des Filles de la Charité, pour avoir à leur tour une portion, ne l'ayant jamais fait, et que cela seroit même honteux pour la Bibliothèque du Roy, après des services de plus de trente années que j'avois rendu à la Bibliothèque avec honneur et à la satisfaction des personnes qui l'avoient depuis ce temps gouvernée. En un mot, quoi que ma femme pût dire, M. de Targny, se retrancha toujours sur le refus de m'avancer aucun argent, en disant que luy-même n'estoit pas mieux payé que moy de ses appointemens, comme s'il n'avoit pas eu d'autres revenus.

628. — Le 28 may 1725, *Antonii Charlas vita, qui obiit Romæ anno 1698, autore Nic. Casono;* 24 pages en minute, extrait d'un imprimé.

629. — Le 12 juin, copie d'une lettre de M. l'évesque de Montpellier, du 2 may précédent, contenant 26 pages in-folio, écrite à M. l'évesque de Fréjus, où il le prie d'employer son crédit auprès du Roy et de M. le duc de Bourbon, afin que les ecclésiastiques ne fussent plus obligez de signer purement et simplement le Formulaire, suivant la bulle du pape Clément IX, touchant laquelle signature pure et simple M. l'évêque de Montpellier déclare avoir cy-devant publié deux écrits, au sujet desquels M. l'archevesque de Narbonne paroissoit résolu de demander au Roy la permission de tenir un concile provincial, dans lequel on devoit examiner ces deux écrits et faire le procès à l'auteur.

630. — Le 9 juin, le Roy tint son lit de justice au Parlement, accompagné de M. le duc d'Orléans, de M. le duc de Bourbon, principal ministre, et des autres princes du sang. Et sur le soir du même jour on publia l'établissement du cinquantième denier sur tous les biens du Royaume, sans exception de personne, ny des ecclésiastiques, en fonds de terre de quelque nature que ce soit, et en maisons de la ville et fauxbourgs de Paris et des autres villes et lieux du Royaume, à commencer au premier jour d'août prochain et continuer pendant l'espace de douze ans, afin d'anéantir peu à peu les rentes constituées sur l'Hôtel de ville, et d'acquitter les debtes de l'Estat, qui se trouvoient alors plus grandes qu'à la mort du feu Roy, à cause du système de Lass, qui, suivant cet édit, avoit ruiné tout le Royaume.

631. — Le 19, je finis la lettre I et la lettre K dudit Catalogue alphabétique en abrégé.

632. — Le 6 juillet, double copie d'un mémoire de 646 volumes, contenants plus de soixante mille pièces manuscrites et imprimées, écartées ou fugitives, concernant la minorité du roy Louis XIV et du roy Louis XV, à présent régnant; les matières historiques, ecclésiastiques, de belles-lettres et de droit ou de jurisprudence, recueillies pendant plus de vingt ans par le Sr Louis-François Morel, trésorier-payeur des gages de la Cour des monnoyes. Lesquels recueils luy ont, dit-il, coûté plus de 25 000 livres et qu'il a déposez en la Bibliothèque du Roy ; 6 pages in-folio.

633. — Le 7 juillet 1725, copie du catalogue des mêmes recueils du cabinet dudit Sr Morel de Thoisy ; 10 pages in-folio.

634. — Le même jour, M. l'abbé Bignon m'a fait donner par M. l'abbé Jourdain, secrétaire de la Bibliothèque du Roy, une ordonnance de 400 livres, qu'il a plû au Roy de m'accorder par gratification extraordinaire de mes services en la Bibliothèque de Sa Majesté, depuis 1697, que M. l'abbé Bignon a eu la bonté de solliciter en ma faveur, auprès de M. le comte de Maurepas, secrétaire d'Estat[1].

635. — Le 9, double copie du mémoire ci-dessus énoncé ; 6 pages.

636. — Le 10, autre copie dudit mémoire, signé le même jour par ledit Sr Morel de Thoisy ;

637. — Et autre copie de son catalogue ; 10 pages.

638. — Le 16, copie du Catalogue des recueils et manuscrits dudit Sr Morel de Thoisy sur les matières historiques et de belles-lettres, ecclésiastiques et de droit, contenant 638 volumes, et 36 pages in-folio.

639. — Le 13, copie d'une lettre de la République de Venise aux Estats-généraux des Provinces-Unies, du 31 mars 1725, afin que les Estats-généraux employent leur autorité de sorte que le Pape

---

1. La première et unique gratification de 400 livres, que M. l'abbé Bignon m'a procurée. (*Note de Buvat.*)

soit reconnu par les écclesiastiques de Hollande. Ensuite est la réponse des Estats-généraux [1], de la fin de may 1725, qu'en matière de foy et de religion la persuasion seule peut avoir lieu, et non la violence ni la contrainte ; qu'à cet égard il est permis à un chacun de croire et de penser ce qu'il juge le plus convenable à son salut, dont il doit un jour rendre compte à Dieu, suivant les lumières qu'il en a reçeües. Que les Estats-généraux étants persuadez que la religion qu'ils professent est la meilleure et la plus conforme aux véritez que Dieu nous a revelées, ils souhaiteroient qu'elle fust embrassée par tous leurs sujets ; mais qu'ils ne prétendent pas contraindre personne sur cela ; qu'ils laisseront toujours la liberté à un chacun de professer la religion qui leur paroitra la meilleure, pourveu cependant qu'ils se comportent en bons et fidèles sujets et ne fassent rien qui puisse troubler le repos public, ny contraire à l'autorité du gouvernement. Que sous ces conditions ils ont toléré et tolèrent encore les Catholiques romains dans leurs Estats, aussi bien que les autres. Qu'ils n'entrent point dans les disputes qui se sont élevées sur la plus grande ou la moindre autorité de celui que tous les Catholiques romains reconnoissent pour leur pasteur spirituel. Qu'ils n'ont point pris connoissance de ce qui s'étoit passé à l'élection de M. Steenhoven, élù archevêque d'Utrecht, le 27 avril 1723, par les chanoines de cette ville et sacré le 15 octobre 1724 par M. Dominique-Marie Varlet, évêque de Babylone, lequel Mr Steenhoven mourut à Utrecht le 9 may 1725. Et au commencement d'avril 1725, on afficha dans Rome, aux lieux accoutumez, une sentence d'excommunication prononcée contre M. Varlet et contre les chanoines d'Utrecht, à cause de leur consécration et élection de M. Steenhoven, sous le faux prétexte que l'église cathédrale d'Utrecht est abolie depuis que la religion protestante est établie en Hollande. Cette excommunication et l'interdit de M. Varlet n'avoient pourtant pas empesché les mêmes chanoines de choisir l'abbé de Brogmane pour succéder à Mr Steenhovén.

640. — Le 18 juillet, autre copie du catalogue des recueils et manuscrits dudit Sr Morel de Thoisy ; 11 pages in-folio.

641. — Le 4 août, j'ay déchiffré et copié un manuscrit original,

---

1. Réponse curieuse, où se voit l'aveuglement des Protestants. (*Note de Buvat.*)

très mal écrit et plein de ratures et de renvois de l'Assemblée générale du Clergé de France, tenue dans l'hôtel épiscopal de Paris, depuis le 25 septembre 1567 jusqu'au 20 février 1568, et conféré avec la copie au net par moy écrite environ 18 ou 20 ans auparavant. Cette collation dudit original contenant 96 pages in-folio.

642. — Le 13, copie des Époques principales depuis la création du monde jusqu'à la naissance de notre seigneur Jésus-Christ et depuis sa naissance jusqu'en l'an 1618; 5 pages in-folio, en latin.

643. — Le 18, copie de quatre lettres originales de M. Martin Grandin, docteur et syndic de Sorbonne, écrites de sa main en 1665, en latin, que j'ay déchiffrées avec beaucoup de peine, étant très mal écrites, très menu, de mauvaise encre et sur mauvais papier, concernant quelques propositions qui donnèrent lieu à un arrest du Parlement, qui fut enregistré en Sorbonne, mais avec des modifications de la part de la Faculté de théologie. Dans une de ces lettres, écrite à un religieux, M. Grandin, raporte ce qui fut remontré au Roy au commencement de may 1665 par M. l'archevesque de Paris, à la teste d'un grand nombre de docteurs, qui étoient en fourrures et en bonnets quarrez : 1°. Que ce n'est pas la doctrine de la Faculté que le Pape ait aucune autorité sur le temporel du Roy ; qu'au contraire elle a toujours résisté, mesme à ceux qui n'ont voulu en cela luy attribuer qu'une puissance indirecte. — 2°. Que c'est la doctrine de la Faculté que le Roy ne reconnoit et n'a autre supérieur au temporel que Dieu seul ; que c'est son ancienne doctrine et qu'elle ne s'en départira jamais. — 3°. Que c'est la doctrine de la Faculté que les sujets du Roy luy doivent tellement la fidélité et l'obéissance, qu'ils n'en peuvent estre dispensez sous quelque prétexte que ce soit. — 4°. Que la même Faculté n'approuve point et qu'elle n'a jamais approuvé aucunes propositions contraires à l'autorité du Roy ou aux véritables libertez de l'Église gallicane et aux canons receûs dans le Royaume ; par exemple que le Pape puisse déposer les évesques contre les dispositions des mêmes canons. — 5°. Que ce n'est pas la doctrine de la Faculté que le Pape soit au-dessus du Concile œcuménique. — 6°. Que ce n'est point la doctrine ny le dogme de la Faculté que le Pape soit infaillible, lorsqu'il n'y intervient aucun consentement de l'Église. Laquelle copie desdites lettres originales contient 46 pages in-folio.

644. — Le 30, copie de douze pièces très-mal écrites, très-menu, sur de mauvais chiffons de papier et de mauvaise encre, pleins de ratures, en latin et en françois, touchant les mêmes choses contenues aux lettres de M. Grandin, dont il y avoit une requeste présentée au Parlement, signée de sa main, en son nom, de M. de La Morlière, docteur en théologie et du Père Laurent des Plantes, de l'Ordre de Cisteaux, bachelier en théologie, à l'occasion d'une thèse qui donna lieu à un arrest du Parlement, qui fut aussi enregistré en Sorbonne. Et la 12e pièce estoit une lettre de Rome, écrite le 16 novembre 1653, au sujet du Père Nicolaus, jacobin, mis ès prisons de l'Inquisition, pour avoir trop parlé contre la bulle du Pape qui condamnoit les cinq propositions de Jansenius, et pour avoir écrit des lettres circulaires aux provinciaux de son ordre en France et aux Pays-Bas, dont quelqu'une avoit été interceptée, au sujet de la distinction des trois sens de ces propositions, qu'il disoit estre la pensée du Pape ; ce que le Sr Albici avoit déclaré en le faisant arrester prisonnier, le soir du 15 novembre, et qu'il ne sortiroit des prisons du Saint-Office de l'inquisition de Rome qu'à bonnes enseignes. Lesquelles copies contenoient ensemble 28 pages in-folio.

645. — Le 5 septembre 1725, copie d'un avis en italien du Sr Jacopo Vallarsi, de Vérone, qu'une société se disposoit de donner bientôt au public un nouveau corps entier et parfait des Conciles, lequel ouvrage seroit terminé par le concile de Saint-Jean-de-Latran, qui se tenoit actuellement à Rome, afin de servir de mémorial singulier du pape Benoist XIII, qui remplit si dignement le siège de Saint-Pierre à Rome depuis la précédente année 1724. Et duquel ouvrage les sieurs marquis Maffei étoient du nombre de la société de cette ample collection des Conciles, où l'on devoit mesme insérer les conciles tenus par les Grecs schismatiques et le synode tenu à Dordrecht par les Calvinistes ; 3 pages in-folio.

646. — Après la Toussaint, M. de Targny me dit que je pouvois aller travailler chez moy, sans m'avoir donné aucune chose pour le chauffage, ny pour la chandelle, pendant tout l'hyver qui commençoit, sur ce que je luy avois représenté que je ne pouvois pas travailler sans feu.

647. — Le 23 novembre, je finis la lettre L du Catalogue alphabétique en abrégé.

1726

648. — Le 21 janvier 1726, je mis entre les mains de M. l'abbé Bignon le premier exemplaire du Journal de la Régence de Monseigneur le duc d'Orléans, que j'ay dressé en quatre volumes in-folio et 2229 pages, dans l'espérance qu'il me procureroit quelque gratification de la Cour pour ce travail.

649. — Le 23 janvier 1726, je finis le 1er volume de la lettre M du Catalogue alphabétique en abrégé.

650. — Et le 1er février, je mis entre les mains de M. l'abbé Jourdain un recueil de pièces fugitives au sujet de la mort du Roy, de la Régence, des Jésuites, etc., contenant 176 pages in-folio.

651. — Le 24 février, liste des livres d'Allemagne et d'autres pays du Nord, imprimez depuis 1682 jusqu'à présent, en latin ; 16 pages in-folio.

652. — Le 1er mars, je finis le 2e volume de la lettre M dudit Catalogue alphabétique en abrégé.

653. — Le 19, j'achevay la lettre N et la lettre O dudit Catalogue en abrégé.

654. — Le 26 avril, je rendis à M. l'abbé Jourdain un mémoire de 326 titres de livres arabes, turcs et persiens à rechercher au Levant; 36 pages in-folio.

655. — Le 4 may, à M. de Targny, copie d'*Admonitio censoris ad lectorem*, touchant l'ouvrage du Père Serry, jacobin, sur le Jansénisme ; 36 pages in-folio.

656. — Le 5, ayant sceu du Sr Carpentier que depuis Pâques, qui arriva cette année le 20 avril, il avoit obtenu son logement, je représentay modestement à M. de Targny ce qui suit : « Vous sçavez, Monsieur, que vous mesme avez dit plusieurs fois que je devois estre logé préférablement à tout autre ; cependant voilà encore un passe-droit qu'on vient de me faire. Je n'envie pas ce qui vient d'estre fait en faveur du Sr Carpentier, que je sçay avoir besoin de cette grâce. Je n'en ay pas moins besoin que luy. » Après avoir quitté M. de Targny, je représentay à M. l'abbé Bignon le passe-droit qu'on

venoit encore de me faire, par le crédit de M. de Targny, et l'état misérable où je me trouvois par toutes les raisons qu'il n'ignoroit pas. Sur quoy cet illustre abbé me dit : « Hélas, M. de Targny, qui occupe tout le haut, pourroit bien vous en donner une partie ; il en a plus qu'il ne lui en faut. » Sur quoy je lui répliquay : « Je ne puis m'empescher de dire que M. de Targny est un peu dur, d'autant qu'il y a plus de dix ans qu'il me refusa une chambre, où il n'y avoit que quatre vieilles chaises qui lui appartenoient. Vous êtes bien plaisant, me dit-il alors, de vouloir que j'ôte mes meubles de cette chambre. » Sur quoy M. l'abbé Bignon se mit à rire, en haussant les épaules, m'exhorta à la patience et m'assura qu'il n'oublieroit pas, le lundy suivant 6e de ce mois, qu'il iroit à Versailles, d'appuyer l'affaire dont il avoit bien voulu se charger, pour m'obtenir une gratification.

657. — Le 22, à deux heures après-midy, ayant représenté à M. de Targny que j'estois menacé d'avoir deux Suisses en garnison chez moy, jusqu'à ce que j'eusse payé deux années de capitation que je devois, il me refusa le secours que je luy demandois pour m'exemter de cette vexation, en présence du Père Lequien et d'un autre Jacobin ; à quoy je ne pouvois satisfaire, d'autant plus qu'il m'étoit deù deux années de mes appointemens, et me renvoya à M. l'abbé Bignon, qui estoit alors à la campagne. M. l'abbé Bignon étant de retour eut la bonté de m'assurer que M. le comte de Morville luy avoit écrit qu'il y avoit lieu d'espérer une pension pour moy. Ce qui me consola de telle sorte que j'étois confus de ses bontés et que je ne savois comment luy en témoigner ma reconnoissance.

658. — Le 6 juin, je copiai séparément une vingtaine de titres de livres, traduits du hollandois et de l'allemand en françois, de pareil nombre de volumes de voyages aux Indes et ailleurs.

659. — Le 15, copie des mêmes titres de suite, en 8 pages in-folio.

660. — Le 8, copie de la lettre de M. le cardinal de Noailles au Pape, en latin ; 14 pages in-folio, où Son Éminence représente la nécessité qu'il y a de donner des explications de la Constitution Unigenitus pour rétablir la paix de l'Église, et que la publication du nouveau bref du Pape, qui ordonne l'acceptation pure et simple

de cette Constitution, ne feroit qu'aigrir de nouveau les esprits de ceux qui la rejettent absolument, et soulever peut-être ceux qui s'y sont soumis. Il représente aussi à Sa Sainteté qu'aucun décret du Saint-Siège ne peut estre publié en France sans lettres-patentes du Roy qui en ordonnent l'exécution, et sans estre enregistré au Parlement, selon les usages et les maximes du royaume.— Et copié quatre pages qui manquoient à un volume de l'Assemblée générale du Clergé, tenue en 1635.

661. — M. de Targny m'avoit alors placé pour écrire dans une entre-solle au-dessous de l'appartement de Mme Guymont, où l'on a mis ensuite les livres doubles et où le faux jour me fatiguoit trop la veue; sur quoy je luy déclaray que je ne pouvois pas risquer à perdre les yeux, qui m'étoient aussi prétieux que la vie, qu'ainsi je n'y travaillerois pas davantage, y ayant plus de jour à mes pieds que sur la table, d'autant plus qu'à cause de ce faux jour douze commis du Visa, qui travailloient dans cette entre-solle, deux ans auparavant, étoient obligez de se servir de chandelles allumées toute la journée. Sur quoy M. de Targny ayant fait réflexion, il me posta dans la salle que M. Guybelet a depuis occupée.

662. — Le 12, trois listes de livres en feuilles ; 9 pages.

663. — Le 26, copie de plusieurs titres de livres anglois, traduits en françois ; 8 pages.

664. — Le 28, M. l'abbé Bignon m'assura avec sa bonté ordinaire que, quand on luy auroit délivré le brevet de la pension qu'il m'avoit obtenue, il travailleroit ensuite à me procurer autre chose pour me dédommager du passé.

665. — Le 8 juillet, autre copie de titres de livres anglois traduits en françois ; 7 pages.

666. — Le 13, je finis la lettre P dudit catalogue alphabétique en abrégé.

667. — Le 20, copie de titres de livres allemans, flamans et anglois, donnez à la Bibliothèque du Roy par M. de Vallincourt ; 24 pages.

668. — Le 1er d'aoust 1726, je receus de Versailles, à huit heures du matin, un brevet en parchemin, par lequel le Roy m'avoit

accordé 300 livres de pension, datté du 30 may dernier, que M. l'abbé Bignon avoit eu la bonté de me procurer conjointement avec M. le comte de Morville, secrétaire d'Estat, qui s'employa fortement en ma faveur auprès de Monseigneur le duc de Bourbon, principal ministre, qui y consentit quinze jours avant sa disgrâce, c'est-à-dire avant que le Roy le congédiât du ministère et luy fist donner ordre de se retirer à Chantilly par M. le duc de Charrost.

669. — Le 6, double copie d'un catalogue de livres d'Allemagne, envoyé de Colmar par M. Pfeffel; 30 pages chacune in-folio.

670. — Le 7, extrait du traité intitulé : *De origine et progressu monachatûs ac ordinum monasticorum, equitumque militarium, tam sacrorum, quam sæcularium omnium.* Editio 2ª. Tiguri, 1699, in-folio, fol. 267. « Constantinopolitani milites, sic dicti à loco, in quo Ordo eorum originem sumpsit ; utuntur veste viridi et rubra chlamide, gestantque in pectore duarum crucium imagines, quarum una alteri implicita est, quasque flavi alii, alii cœrulei coloris prædicant. Eadem incertitudo de habitu est illorum. Sunt enim qui, contrà quam modo diximus, chlamidem hanc familiam viridem, interiorem vestitum rubricolorem habuisse asserant, ut Franc. Modius testatur. — Cruciferi, alii à superioribus, incedunt incurvi, aperto ac demisso capite, nudis pedibus, induti chlamide albâ[1], fune accinctâ, et gestant in manibus parvam ligneam crucem ; nunquàm, aut rarò loquuntur. Sebast. Frank, in Chronico, fol. 479, 8°.

Franc Modius ita de iis canit :

Lintea tota pedes vestis nos cingit ad imos,
Quam vili mediam stringere reste juvat.
Terra torus nobis semper, nec nota voluptas
Est plumæ, molles efficit illa viros.
Sed neque, quam lectum, curâ potiore culinam
Instruimus: nimiam et fons levat usque sitim.
Delicias alii mediâ sectentur in aulâ,
Nobis rara inter sobria vita placet. »

Si l'on voyoit en nos jours de pareils chevaliers, les enfans ne manqueroient pas de courir après eux dans les rues et de crier comme il font après les masques : « Il a chié au lit. » — Crucis

1. Les Chartreux pourroient bien avoir tiré l'origine de leurs robes du vêtement de ces chevaliers. (*Note de Buvat.*)

fratres nigro amiciuntur pallio, sine cucullo; crucem ante pectus gestant. »

671. — Le 8 août, copie de l'ordre donné par M. le Garde des Sceaux aux libraires de Paris, de Lyon, de Rouen, etc., de fournir à la Bibliothèque du Roy les livres, dont l'impression se fait dans le Royaume en vertu de permission tacite seulement et sans privilège du grand sceau, du 16 avril 1726 et 8 août 1726. Entre autres : La vie du roy Louis XIV, par Larrey. — Mémoires de Motteville. — Œuvres de Rabelais. — Mémoires de Bassompierre et de Montrésor. — Minorité du roy Louis XIV. — Anecdotes de Florence. — Commentaires de Montluc. — Mémoires du duc de Guise. — Les facécieuses nuits du Sgr Jean-François Straparole. — Dictionnaire héraldique. — Vie et avantures de Robinson Crusoë. — Divus Augustinus divo Thomæ ejusque scholæ angelicæ secundis curis conciliatus; dont les exemplaires se trouvoient saisis, pour s'estre débitez sans permission. Le tout contenant 5 pages in-folio.

672. — Le même jour, 8 août 1726, Madame la jeune duchesse d'Orléans mourut à cinq heures du matin, par l'ignorance, disoit-on, de l'accoucheur, étant accouché d'un prince qui a l'air de vivre.

673. — Le 14, je me trouvay attaqué de fièvre, de mal de teste, de fluxion de poitrine, et d'une toux violente, jour et nuit, sans presque aucun relâche. Ce qui m'empescha d'aller à la Bibliothèque jusqu'au 26 de ce mois, que j'y retournay quoiqu'encore très incommodé de la poitrine ; pour avoir été à Versailles remercier M. le comte de Morville de ce qu'il m'avoit obtenu ma petite pension, M. de Bernage et M. Hardion de ce qu'ils s'y étoient employez auprès de ce ministre, à la recommandation de M. l'abbé Bignon, qui les en avoit chargé fort expressément.

674. — Le 29, extrait des ouvrages de Johannes Amos Comenius Moravus, *Reliquiarum ecclesiæ Fratrum Bohemorum episcopus*, 3 pages in-folio.

675. — Le 5, copie d'un opuscule latin de M. Pierre de Marca conseiller d'Estat, président au parlement de Navarre, visiteur général en la principauté de Catalogne et ès comtez de Roussillon et de Cerdaigne, et évesque de Conserans, imprimé à Barcelonne, en 1646, in-8°, contenant 40 pages in-4°, en minute, touchant la

concorde et la puissance de l'Église et des princes souverains, et où M. de Marca raporte en quoy consistent les libertez de l'Église gallicane, ainsi qu'il s'ensuit : 1°. Pontificem Romanum nullam autoritatem in Galliis exercuisse ante sextum sæculum. — 2°. Toto illo sexcentorum fere annorum intervallo, Regem solum, post principes Romanos exactos, Ecclesiæ Gallicanæ, ut caput, præfuisse, non autem Papam. — 3°. Non competere Papæ extra Concilium, ut leges ecclesiasticas condat, quæ Gallos obligent. — 4°. Papam à sede et dignitate suâ dejici posse, si gravissimum scandalum Ecclesiæ inferat. — 5°. Nullâ in specie licere pontifici aliquid statuere adversùs canones generalium Conciliorum. — 6°. Libertates Ecclesiæ Gallicanæ consistere in usu antiqui juris, comprehensi canonibus veteris Ecclesiæ, et ad curias supremas pertinere, ut eum usum senatûs-consultis suis paulatim restituant. — 7°. Gallis competere jus constituendi summum aliquem patriarcham, si Pontifex Regiis rationibus sese non accommodet. — 8°. Regi liberum esse, ut constitutiones ferat in rebus ecclesiasticis, quæ sint ejusdem roboris ac leges de rebus civilibus latæ. — 9°. Curiis supremis juste competere, in dirimendis appellationibus ab abusu, de principali negocio decernendi, quem admodum sæpe usurpatur in foro.

676. — Le 11e septembre 1726, six pages de titres de livres donnez à relier.

677. — Le 14, copie de la Réfutation latine, faite par un docteur allemand du livre abominable de Michel Serveto, autrement dit Reves, espagnol d'Aragon, imprimé en 1531 ; 22 pages en minute.

678. — Le 7 octobre, copie du dernier traité qui est à la fin du livre de Serveto ; 242 pages, en minute, en latin.

679. — Et copie de l'avertissement pour le 4e et le 5e tome du mois de may de la Vie des Saints par les Pères Baert et Janning, Jésuites, en latin ; 3 pages, en minute.

680. — Le 15, je finis la lettre R dudit Catalogue alphabétique en abrégé.

681. — Le 29, M. Boivin mourut, âgé d'environ 64 ans ; il fut inhumé dans l'église de Saint-Eustache, proche l'autel de Sainte-Geneviève.

682. — Le 28 novembre, mis au net et déchiffré une ordonnance du roi Philippe, de l'an 1247, au sujet des sergens pour de nouveau saisir réellement ; 3 pages.

683. — Le 4 décembre, rendu trois cahiers des titres et des paragraphes du Catalogue par matière, pour M. l'abbé Sallier, qui a succédé à M. Boivin, et qui a la direction des livres imprimez, que M. de Targny avait cy-devant et qui a celle des manuscrits.

1727

684. — Jusqu'au 14 janvier 1727, rendu 26 cahiers de la lettre S dudit Catalogue alphabétique en abrégé.

685. — Le 17, n'ayant pû résister au rume qui me persécutoit depuis plus d'un mois, à cause du mauvais chauffage, je fus obligé de me mettre au lit avec fièvre et grand mal de teste.

686. — Le 4 mars, je retournay à la Bibliothèque, quoique encore très incommodé de rume, et toussant très souvent nuit et jour.

687. — Le 6, rendu 4 cahiers de la lettre S ; le 13, 4 cahiers de la lettre S.

688. — Le 15, mémoire de livres manuscrits, reconnus en faisant le récollement des manuscrits de M. Baluze en sept armoires ; 12 pages in-folio.

689. — Le 17, extrait de l'inventaire fait en novembre 1720, concernant les manuscrits de M. Baluze ; 12 pages in-folio.

690. — Le 21, M. l'abbé Coüette, grand vicaire de M. le cardinal de Noailles, fit la bénédiction de la chapelle de la Bibliothèque du Roy ; après laquelle cérémonie il y célébra la sainte messe pour la première fois, où assistèrent M. l'abbé Bignon, M. de Targny, abbé de Saint-Lo, M. l'abbé Sallier et plusieurs autres personnes.

691. — Le même jour, après dîné, je travaillay au récollement des manuscrits avec M. de Targny, Mme Boivin, M. de La Croix, son frère, et le Sr Carpentier, qui démesloient tous deux les livres que M. de Targny parcouroit et me dictoit pour les écrire à mesure qu'ils passoient en revue.

692. — Et pendant que j'y travaillois, un commis de M. Héraut, lieutenant-général de police, vint avec un crocheteur chargé d'un grand sac, plein de livres manuscrits et imprimez, saisis par ordre du Roy sur M. Berthier et MM. Dille, prêtres et docteurs en théologie, qui étoient depuis près de cinq mois à la Bastille, pour avoir répandu quelques écrits au sujet de la Constitution Unigenitus.

693. — Le 22, la matinée, le 23, le 24 et le 26, idem, audit récollement.

694. — Le 27, extrait du récollement et inventaire des livres et volumes manuscrits et imprimez de la Bibliothèque, fait en 1719 et 1720 ; 31 pages, qui concernent seulement les manuscrits.

695. — Le 27, 28, 29, 31, le 1er avril, le 2, le 3, le 4, le 5 et le 7, après dîné, j'ai vaqué au récollement des manuscrits.

696. — Le 5 avril, M. l'abbé Bignon me fit la grâce de me dire qu'à l'égard de mon logement cela ne dépendoit plus que de la diligence de M. de Targny, pour transporter les manuscrits, où ils devoient estre rangez, sur quoy il le persécutoit beaucoup. Et qu'à l'égard du Journal de la régence, il falloit attendre encore un temps plus favorable, parce que M. le cardinal Fleury s'estoit mis sur le pied de l'épargne, de telle sorte que, si on lui demandoit seulement cinquante francs, il ne les accorderoit pas.

697. — Le 7, je vacquay au transport des livres en la grande galerie.

698. — Le 16, après dîné, me plaignant à M. de Targny que j'avois grand froid, le temps s'estant beaucoup refroidi, ce qui me faisoit qu'aigri mon rume, qui me fatiguoit jour et nuit depuis plus de cinq mois, il me répliqua brusquement : « Fait-il froid ? Pouvez-vous dire qu'il fait froid ? Pouvez-vous estre plus chaudement que sur du parquet ? » Comme si le feu eût pû sortir de ce parquet de sa salle, où je travaillois avec le Sr Perrin, qui fut témoin de cette répartie.

699. — Le 17, je vaquay toute la matinée jusqu'à plus d'une heure après midy, au transport des livres imprimez en la grande galerie.

700. — Le 22, M. l'abbé Bignon m'assura que pour le seûr j'aurois mon logement à la Saint-Jean prochaine.

701. — Le 5 may 1727, j'achevay de mettre au net le Catalogue des volumes, portefeuilles et autres manuscrits contenus dans les archives de M. Baluze, dressé en brouillon et de la main de feu M. Boivin; 96 pages in-folio.

702. — Le 7, copie de la liste des papiers des Srs Berthier et Dilhe, écclesiastiques, prisonniers à la Bastille, apportez en la Bibliothèque du Roy, le 2 mars 1727, en vertu d'un arrest du Conseil, du 27 décembre 1726, montants à 3747 pièces, contenues en diverses liasses et 23 volumes: 9 pages in-folio.

703. — Le 14, liste de lettres, dressées par feu M. Boivin et écrite de sa main en minute, commençant par: Lettres de l'admiral de Chastillon à la reyne de Navarre en 1569, » et finissant par une « Lettre écrite au Sr de La Place en 1640 »; le tout contenant 67 pages in-folio.

704. — Le 23, rendu à M. de Targny copie de l'extrait du récollement et inventaire des livres imprimez de la Bibliothèque du Roy, fait en 1719 et 1720, contenant 130 pages, in-folio.

705. — Et un extrait de la séance du 9 août 1720.

706. — Le 28, mis au net, un brouillon de livres achetez par M. de Targny pour la Bibliothèque du Roy à la vente de celle de M. Boissier en 1726, pour la somme d'environ 200 livres; 4 pages in-folio.

707. — Le 4 juin 1727, copie d'un mémorial du Sr Janus Lascari, en italien, au roy François Ier, du 14 aoust 1522, pour estre payé de trois années de sa pension de 600 livres par an, comme professeur en grec et comme directeur d'un Collège que Sa Majesté avoit résolu d'établir à Milan, pour y élever douze jeunes gens natifs de Grèce et quelques maistres du même pays de Grèce et latins, pour y enseigner le grec et le latin, ainsi qu'à d'autres jeunes gens, moyennant 2.000 livres par an pour leur entretien. Et pour lequel Collège Sa Majesté avoit destiné une somme de dix mille livres, afin d'acheter une maison; et, en attendant le payement des dix milles livres, le Sr Lascari en avoit lou éune et l'avoit fait garnir des choses nécessaires pour le logement desdits maistres et étudiants grecs, qu'il avoit fait venir de Grèce moyennant deux mille livres, qu'il avoit touchez par avance. Et prioit le Roy

de mander ses intentions, si ces maistres et étudiants grecs resteroient à Milan, ou s'ils passeroient en France; ledit Sr Lascari marquant qu'il ne pouvoit plus les entretenir que pendant le reste dudit mois d'aoust, n'ayant aucun autre revenu que la pension que Sa Majesté luy avoit accordée, et ayant pour cet établissement dépensé tout ce qu'il avoit[1]; 6 pages in-folio.

708. — Le 11 juin, copie de la séance du 15 novembre 1720, concernant les manuscrits, en 610 articles, et 132 pages in-folio, finissant par le manuscrit de M. de Saumaise.

709. — Ledit jour, 11 juin, une autre copie de la liste ou dénombrement des papiers desdits Srs Dilhe et Berthier; 12 pages in-folio.

710. — Le 13, M. l'abbé Jourdain me communiqua la réponse de M. l'abbé Bignon, qui étoit à l'Islebelle, à ma lettre du 31 may, qu'il comptoit de me placer bien ou mal en l'hôtel de la Bibliothèque du Roy, avant le 8 juillet prochain.

711. — Le 14, extrait du récollement des manuscrits, fait en 1270 ; 26 pages.

712. — Le 16, copie d'une lettre du roy Henry III, du 12 juillet 1582, à M. d'Avançon, archevesque d'Ambrun, pour qu'il eust à tenir le concile de sa province d'Ambrun durant tout le mois d'octobre suivant, et non plus longtemps, ainsi qu'il avoit esté précédemment ordonné que les conciles provinciaux ne se tiendroient qu'avec la permission et le consentement du Roy ; 2 pages.

713. — Le 17, liste de différents catalogues des manuscrits de la Bibliothèque du Roy ; 18 pages in-folio.

714. — Le 23, liste des papiers de M. Baluze, contenus dans sept armoires, avec l'inventaire des portefeuilles ou paquets de lettres qui ont été mis dans lesdites armoires ; 47 pages in-folio.

715. — Le 25, liste des pièces ou papiers en déficit dans les sept armoires, et presque toutes recouvrées par le récollement de 1727 ; 4 pages.

---

1. Le texte original de ce *Mémorial* de J. Lascaris se trouve dans le ms. français 3013, fol. 52-53 de la Bibliothèque nationale et a été publié par M. Émile Legrand, au t. II, p. 335-336 de sa *Bibliographie hellénique* (1885); cf. t. I, p. CLII.

716. — Le 30, copie au net de la liste des livres, manuscrits, liasses, volumes et portefeuilles en déficit, du S[r] Baluze, du S[r] Du Chesne, du S[r] Haudicquer et de feu M. l'abbé de Louvois, de M. de La Mare, de M. Mézeray, de M. Chantereau-Lefèvre et de M. de Saumaise ; 36 pages in-folio.

717. — Et copie d'un extrait du récollement et inventaire des manuscrits et papiers de M. Baluze, fait en 1720; 11 pages in-folio.

718. — Plus, extrait d'une bulle du pape Benoist XIII, qui défend d'écrire au préjudice de la doctrine de S[t] Thomas, ainsi qu'elle est enseignée par les religieux de l'Ordre de S[t] Dominique et dans leur mesme sens ; pour favoriser les erreurs du Père Quesnel, où il est dit par ces mots : « Quenellii furfuris erroribus favent. » — Autre extrait d'une bulle du mesme Pape, par laquelle ce saint pontife ordonne, accorde et permet aux Dominicains d'enseigner la théologie selon la doctrine de S[t] Thomas, receüe par toute l'Église universelle, dans tous les lieux où ils sont établis, et d'y conférer aux jeunes étudiants séculiers les mêmes degrez de licencié, de bachelier et de docteur de la mesme manière qu'ils se confèrent dans le Collège Romain de la Sagesse, dans l'Université de Paris, dans celle de Salamanque et dans toute autre ville ou Université, selon les usages des pays et des villes les plus célèbres du monde ; lesquels étudiants séculiers, ainsi graduez dans les écoles des Dominicains, seront considérez de la mesme manière que ceux qui auront été graduez dans les Universitez et Facultez de théologie, après qu'ils auront été examinez par un docteur du même Ordre, au bout de deux ans d'étude ; le tout contenant 7 pages in-folio.

719. — Le 4 juillet 1727, autre extrait de la 2[e] bulle.

720. — Le même jour, par ordre de M. l'abbé Bignon, la demoiselle Lucas m'a donné sur le midy la clef d'une chambre pour me servir de logement dans l'hôtel de la Bibliothèque du Roy, située au dernier corridor, y ayant 140 degrez à monter[1].

721. — Le 5, copie d'une liste de livres insérez dans les Catalogues de la Bibliothèque; 11 pages in-folio.

---

1. Nota. — Au bout de 30 années directement cette grâce m'a été accordée (*Note de Buvat*).

722. — Et copie au net d'un extrait de l'inventaire, fait en novembre 1719, des manuscrits de la Bibliothèque du Roy ; 35 pages in-folio.

723. — Ledit jour, étant posté pour veiller au transport des livres de cinq chambres à la grande galerie, je représentay à M. l'abbé Bignon, qui passoit, que le logement qu'il m'avoit fait la grâce de m'accorder le jour précédent, étoit si fort à l'étroit que j'aurois de la peine à y fourrer mes meubles et mes guenilles ; sur quoi il me dit : « Je le sçay ; mais ne laissez pas de prendre possession en attendant mieux. »

724. — Le 9, mis au net et déchiffré partie d'un manuscrit latin de Maldonat, *de fine mundi*, très difficile à lire, écrit très menu et plein d'abrégez.

725. — Le 12, liste de manuscrits trouvez en déficit au dernier récollement fait en février et mars 1727, contenant 168 volumes ; 10 pages in-folio.

726. — Le 14, extrait d'une bulle du Pape en faveur des Jacobins ; 3 pages in-folio.

727. — Le 18, inventaire et récollement des livres imprimez de la Bibliothèque du Roy, fait par M. de Targny et M. l'abbé Sallier, en janvier, février, may et juin 1727 ; 15 pages, concernant les déficit.

728. — Le 19, liste de livres portez chez M. l'abbé et à M. le chevalier Bignon ; 5 pages.

729. — Le 26, j'achevay le traité de Maldonat, *de fine mundi*, etc. ; le tout contenant 87 pages in-folio.

730. — Le 29, lettre du Père Le Courayer à M. l'évêque de Marseille, du 18 juillet 1727, concernant son ouvrage du sacrifice de l'Eucharistie, que ce prélat avoit censuré ; 11 pages in-folio, en minute.

731. — Le 4 août 1727, je finis la lettre S dudit Catalogue alphabétique en abrégé.

732. — Le 9, copie d'un mémoire concernant le toisé des tablettes posées dans les huit chambres qui renferment les manuscrits, qui contiennent 495 toises et deux pieds de tablettes ; 10 pages in-folio.

733. — Le 19, copie d'une lettre du P. Le Courayer, bibliothécaire de Sainte-Geneviève, du 13 de ce mois, à M. le cardinal Fleury, à qui il demande audiance pour s'expliquer sur quelques difficultez que l'on trouve dans son livre touchant le sacrifice de la messe et la présence réelle, que M. l'évêque de Marseille a censuré ; 7 pages in-folio.

734. — Le 21, copie d'un écrit concernant la cure de Sargé, postulée en cour de Rome par les Srs Moussu, Joubert et Fresneau ; le Sr Moussu, après avoir pris possession de cette cure, l'a resignée au Sr Truguel. Le tout concernant les dattes et provisions prises à la Datterie, en cour de Rome, l'avocat soutenant que les registres des banquiers de Paris doivent faire plus de preuve de la datte que ceux des officiers de la Datterie de Rome ; 50 pages in-folio, pour M. l'abbé Bignon.

735. — Ledit jour, mis au net le toisé des tablettes posées dans les huit chambres des manuscrits, montant à 395 toises et deux pieds ; 10 pages.

736. — Le 23, autre copie d'une liste des différens catalogues des manuscrits ; 18 pages in-folio.

737. — Et double copie des livres prêtez ; 8 pages.

738. — Le 26, copie d'une liste de livres touchant la vie de quelques personnes illustres du Levant, de l'Asie, de la Chine et de Siam, pour Mme la duchesse d'Orléans, régente.

739. — Le 2 septembre 1727, je finis la lettre T dudit Catalogue alphabétique en abrégé.

740. — Le 6, double copie du mandement de M. l'évêque de Senés, du 1er août 1727, où il ordonne des prières publiques dans son diocèse au sujet du Concile provincial, qui devoit se tenir le 14 à Embrun, lesquelles prières devoient se continuer jusqu'à la fin de ce Concile ; 8 pages in-folio.

741. — Plus, copie de deux lettres dudit P. Le Courayer, écrites à M. le cardinal de Bissy, le 13 et 19 août 1727, au sujet de son livre cy-dessus, par lesquelles il demande d'estre oüy sur son ouvrage, et se plaint de ce que M. l'évesque de Marseille l'a censuré sans l'avoir jamais lu ; 11 pages in-folio.

742. — Le 15, double copie d'un extrait, en italien, des neuf articles convenus et accordez entre le Saint-Siège et le duc de Savoye, lequel aura dans la suite la nomination des éveschez, abbayes et autres bénéfices consistoriaux, situez dans ses estats ; — 2° Qu'il pourra assigner des pensions sur tous les bénéfices, pourveu qu'elles n'excèdent le tiers du revenu d'iceux ; — 3° Que ces deux puissances ne donneront retraite dans leurs estats à aucun criminel ou ennemi, sujet du Pape ou du duc de Savoye, et sera arrêté et renvoyé à l'une ou à l'autre puissance pour estre puni ; — 4° Que le Pape accorde au duc de Savoye la moitié du revenu des bénéfices vacants et mis en caisse ou séquestrez, à condition d'estre employée en œuvres pieuses et nécessaires dans ses estats, le Pape se réservant l'autre moitié.

743. — Le 17, extrait du procès-verbal du récollement de la Bibliothèque du Roy, fait en 1720 ; 12 pages in-folio.

744. — Le 22, extrait des livres en déficit, retrouvez, rendus ou raportez, au nombre de 366 volumes ; 51 pages in-folio.

745. — Le 23, mémoire de livres donnez au relieur ; 3 pages.

746. — Le 25, quatre copies d'une lettre du Père Roux, prieur des Jacobins de la rue Saint-Jacques, à l'auteur d'un petit livre intitulé : *La solide dévotion du Rosaire*, à qui il marque sa révocation de son approbation de ce livre, pour y avoir ajouté à la teste un avertissement, par lequel l'auteur avance faussement que son ouvrage a été lû et approuvé par le chapitre provincial des Jacobins. Avec une autre lettre du mesme Père Prieur, en latin, du 23 septembre 1727, au Père Ripoll, général de son Ordre, à Rome, où il luy expose le fait, et que cet ouvrage avoit été imprimé avec la permission et le privilège du Roy, sous la seule approbation de l'examinateur, qui estoit cy-devant un Jésuite, avant que l'ouvrage fust présenté au dit Père Prieur pour y mettre son approbation et sans que l'avertissement y parust, et sans en avoir retranché plusieurs feuillets qu'il avoit désapprouvez ; 9 pages in-folio.

747. — Le 4 octobre 1727, liste de livres de nouveau trouvez en déficit par le récollement fait en la mesme année 1727 ; 87 pages in-folio.

748. — Le 8, relation de ce qui s'est fait et passé dans l'affaire de la Constitution Unigenitus par M. le cardinal de Noailles, à Rome

et à Paris, depuis 1724 jusqu'en 1726, en italien, avec plusieurs extraits de lettres en latin de ce même cardinal au Pape, et du Pape à son Éminence, et du cardinal Paulucci à M. le nonce Massei, touchant cette affaire, où il est dit que la Congrégation de plusieurs cardinaux, archevêques et docteurs sur les instances de M. le cardinal de Polignac, avoit bien voulu changer les mots de *condanniamo e rigettiamo*, en ceux de *rivochiamo e rigettiamo tutto ciò che si è fatto, scritto, e detto sopra l'affare della Costituzione Unigenitus, che è stato condennato e rigettato da Sua Santità* ; 18 pages in-folio,

749. — Plus, deux autres pièces en italien, concernant M. l'évèque de Senés, qui est confiné au séminaire pour deux ans, avec 2.000 livres de pension, et son grand vicaire nommé pour administrer cet évesché durant ce temps; 6 pages in-folio.

750. — Le 11, double copie du jugement, en latin, de M. l'archevêque d'Embrun (M. Guérin de Tancin) et du concile provincial tenu à Ambrun, par lequel M. l'évêque de Senés est déclaré suspens de toutes fonctions épiscopales et sacerdotales ; 4 pages in-folio.

751. — Plus, copie du décret latin de la Congrégation des cardinaux du Saint-Office, assemblez au couvent de Notre-Dame de la Minerve, le 17 septembre 1727, qui défend l'impression d'un ouvrage intitulé : *Relation de ce qui s'est passé à Rome et à Paris touchant l'affaire de M. le cardinal de Noailles*; 2 pages. On prétendoit que le Sr Osmont avoit imprimé cet ouvrage, pour lequel il avoit été mis à la Bastille.

752. — Plus, copie de la protestation de M. l'évesque de Senés, signifiée le 9 septembre 1727 à M. l'archevêque d'Ambrun, comme de nullité de tout ce qui avoit été fait contre luy par le concile de cette province, tenu à Ambrun chez cet archevêque, composé des évesques de Gap, de Marseille, de Glandèves, de Grenoble, de Bellay et de Grasse, lesquels firent défense à M. l'évêque de Senés d'assister au *Te Deum*, qui se chanta le dimanche 7e de septembre 1727, en action de grâce de l'heureuse délivrance de la reine, et pour demander au ciel la naissance d'un Dauphin ; 6 pages.

753. — Le 13, double copie d'un extrait, en françois, du jugement rendu par le concile d'Ambrun, le 21 septembre 1727, par lequel M. l'évesque de Senés est déclaré suspens de toute jurisdiction et de toutes fonctions épiscopales et sacerdotales ; 4 pages.

754. — Le 14, copie du même jugement, en latin, suivant lequel le Sr abbé de Saleon est nommé vicaire général et official pour administrer le diocèse de Senés ; pour faire signer le Formulaire du pape Alexandre VII par tous ceux qui se présenteront pour recevoir les ordres sacrez, et par tous ceux qui ne l'auront pas encore signé, et pour faire publier et recevoir la Constitution Unigenitus à Senés et dans tout le diocèse, où elle n'avoit pas encore été publiée ; pour ôter du registre de l'évesché, s'il est possible, et déchirer l'instruction pastorale que cet évêque avoit publiée au mois d'aoust dernier, sinon pour la biffer et effacer, et insérer le jugement du concile à la marge ; et mesme pour biffer sur ce registre tous les actes qui y sont insérez concernant la même instruction pastorale. Il y est dit de plus que le tiers de revenu de cet évesché sera déposé entre les mains dudit abbé de Saleon pour fournir aux frais nécessaires de l'administration de l'évesché. On assuroit que ce prélat a été obligé de se renfermer dans le séminaire de Viviers, ou à l'abbaye de la Chaize-Dieu en Auvergne et qu'on luy a seulement assigné une pension de 2.000 livres par an. On publia mesme à Ambrun un arrest du Conseil d'Estat du Roy, portant défense à tous les parlements du royaume de prendre connoissance des appels comme d'abus de cet évesque et de tout autre évesque. On assuroit qu'on alloit instruire le procès contre M. l'évesque de Montpellier, dont le temporel estoit saisi, et contre M. l'évesque de Bayeux, abbé de Lorraine. Les avocats et autres jurisconsultes, qui avoient été consultez sur l'affaire de M. l'évesque de Senés, avoient, dit-on, assuré que les procédures étoient nulles pour n'avoir pas été oüy, d'autant plus que le promoteur d'Ambrun luy avoit lû la sentence du concile, avant que d'entendre ses raisons, après luy avoir fait dire qu'il venoit pour les écouter.

755. — Le 15, copie de l'acte d'appel de M. l'évesque de Senés au Parlement de Paris, comme d'abus de ce qui s'est fait contre sa personne et contre ses écrits au concile provincial d'Ambrun, signiffié, le 21 septembre 1727, au Sr D'Hugues, promoteur du même concile, par Toussaint Sarazin, sergent ordinaire d'Ambrun ; 14 pages in-folio.

756. — Le 16, autre copie de l'acte d'appel de M. l'évêque de Senés comme d'abus au Parlement de Paris, où il dit que sa cause

estoit liée par une requeste qui y a été receue et répondue ; 14 pages in-folio. Il avoit choisi le S[r] Prévost, célèbre avocat.

757. — Le 17, copie de la sentence ou jugement du concile d'Ambrun contre M. l'évêque de Senés; 6 pages in-folio. Plus, copie de la lettre latine du même concile aux évêques de France, touchant la même affaire; 4 pages.

758. — Le 18, copie d'une lettre de M. le cardinal Lercari, secrétaire d'Estat du Pape, à M. l'archevêque d'Ambrun, du 24 juillet 1727, en italien, avec la traduction en françois à côté, par laquelle ce cardinal luy témoigne la joye que Sa Sainteté avoit de la résolution que cet archevêque avoit prise de tenir le concile de sa province, etc. Avec un bref du Pape au même archevêque à ce sujet, en latin, avec le françois à côté, du 31 juillet 1727. Et avec une lettre du Pape, écrite de sa propre main, en italien, au même archevêque, avec le françois à côté, par laquelle Sa Sainteté luy marque d'avoir chargé et prié fortement le nouvel évêque de Nice et les Jacobins d'Ambrun d'appuyer les sentiments du même archevêque, auquel Sa Sainteté témoigne luy sçavoir bon gré de l'honneur qu'il a fait à ces religieux de les avoir admis pour assister à son concile provincial, pour la gloire de Dieu et pour l'avantage de l'Église en général ; le tout contenant 8 pages par colonnes, in-folio.

759. — Le 20, extrait d'une lettre de M. l'évêque de Senés à son aumônier et chanoine de sa cathédrale, par laquelle il luy marque qu'il aimera toujours son troupeau, ses brebis, les religieuses de la Visitation de Castellane, qu'il regarde comme ses filles, et les pauvres de son diocèse.

760. — Le 27, copie du jugement rendu par le concile provincial d'Embrun contre M. l'évêque de Senez, en latin, avec le françois à côté, en 48 colonnes et 24 pages in-folio.

761. — Le 4 novembre 1727, copie d'un mémoire de livres, sçavoir : de 12 volumes in-folio des Commentaires d'Averroës sur les ouvrages d'Aristote, reliez en maroquin, donnez par ordre du Roy, en 1721, à l'ambassadeur turc ; et des livres chinois portez en décembre 1721 par ordre de M. l'abbé Bignon chez M. Fourmont pour en dresser le catalogue, etc.

762. — Le 13, je finis la lettre V du Catalogue alphabétique en abrégé.

763. — Le même jour, je représentay à M. l'abbé Bignon que j'attendois sa décision pour avoir de quoy me chauffer et que M de Targny attendoit après cette décision. Sur quoy il me dit que le Roy donnoit 200 livres aux quatre directeurs de la Bibliothèque, qui sont : M. de Targny, M. l'abbé Sallier, M. Guibelet et M. Ladvenant, et que chacun d'eux devoit là-dessus chauffer l'écrivain qui étoit sous sa direction, et que c'estoit là sa décision, que M. de Targny devoit me chauffer. Je représentay ensuite cette décision à M. de Targny, lequel me dit brusquement, le feu luy ayant monté au visage : « Ce n'est pas pour moy que vous travaillez ». « J'avoue, luy répliquay-je, que je ne suis pas votre domestique, ny à vos gages, et que mon travail est pour le service de la Bibliothèque du Roy ; cependant M. l'abbé Bignon m'a fait l'honneur de me dire que c'estoit à vous à me donner du feu ; ce sont ses propres paroles. » « Je luy parleray, me répartit-il, et luy diray qu'il est juste que vous soyez chauffé dans cette saison. Et quand vous aurez fini cet ouvrage (qui étoit l'abrégé du Catalogue alphabétique des auteurs), je n'ay plus que faire de vous. » « Me voilà donc, luy dis-je, comme un oiseau sur la branche, après plus de trente ans de service. » — Le 14, je rendis compte de ce dialogue, mot pour mot, à M. l'abbé Bignon, lequel, en haussant les épaules, me dit avec bonté : « Tranquillisez-vous, quand vous aurez fini ce volume il y a d'autres ouvrages qui vous attendent. Je parlay hier au soir à M. de Targny et luy dis qu'il falloit vous donner du feu ; je luy en parleray encore aujourd'huy. » Je le remerciay ensuite de la bonté qu'il vouloit bien avoir de continuer l'honneur de sa protection à l'égard de mon fils : « Ouy, volontiers. Il n'est pas seur que M. d'Orgeville soit encore nommé pour l'intendance de la Martinique. » — Le 18, M. l'abbé Sallier, me dit qu'il avoit écrit à M. l'abbé Bignon, qui étoit parti le 15 pour retourner à l'Islebelle, qu'il estoit prest de céder 50 livres pour chauffer l'écrivain qui seroit sous sa direction et que les autres directeurs pouvoient en faire autant ; il ajouta qu'à mon égard il le feroit volontiers, mais qu'il ne pouvoit commencer la chose pour ne pas déplaire aux autres directeurs (voulant parler de M. de Targny, qui vouloit apparemment garder les 200 livres sans en rien débourser).

764. — Le 20, rendu à M. l'abbé Sallier copie au net du catalogue des livres chinois donnez au Roy par M. l'abbé Bignon et par

Messieurs des Missions-Étrangères, au nombre de 881 volumes; 77 pages in-folio.

765. — Le 22, copie d'un autre catalogue de livres chinois, envoyez en France par M. de La Bretèche (*Li-tu*), consul à Canton, venus avec le Père Fouquet, jésuite, en 1723, pour la Bibliothèque du Roy, contenant 1845 volumes en 205 enveloppes ou portefeuilles; 37 pages in-folio. Ces deux catalogues dressez par M. Fourmont, professeur royal.

766. — Le 3 décembre 1727, je dis à M. l'abbé Bignon : « Je viens encore réclamer votre charité pour qu'il me soit donné du feu, ou de quoy en faire, personne ne voulant m'en donner. » « Voilà qui est épouvantable, dit M. l'abbé Bignon, qu'on ne puisse vous donner du feu. J'en ay parlé fortement ce matin; j'en parleray encore. Il faut de nécessité qu'il y ait là-dessus un arrangement que je régleray bientôt. Je vois bien que tel (voulant dire M. de Targny) se sert de faux-fuyants, en disant qu'il y a des anciens états qui en parlent; je les verray devant deux fois 24 heures. » En effet, M. l'abbé Bignon se fit apporter tous les registres anciens et nouveaux de la Bibliothèque par M. Guymont le fils, dont il est dépositaire comme trésorier de la Bibliothèque.

767. — Le 5, en parlant du chauffage à M. de Targny, il me dit qu'on m'en tiendroit compte, et qu'il estoit certain qu'il y avoit autrefois 200 livres affectez pour être employez à chauffer les lecteurs qui viennent étudier à la Bibliothèque. Je luy répliquay que jamais je ne m'en étois apperçeu depuis 1697. Je fis là-dessus un mémoire de 3 pages, que je présentay à M. l'abbé Bignon, suivant le conseil qu'on m'en avoit donné.

768. — Le 14, je finis l'abrégé du dernier volume du Catalogue alphabétique des auteurs, à la fin duquel j'écrivis cette époque : « Hoc breviarium seu compendium Catalogi autorum ordine alphabetico digesti, absolutum fuit die 13ª mensis decembris 1727, manu Joannis Buvat, Catalaunensis Campani, ætatis anno 66°, multoties vero interruptum quamplurimis et variis operibus aut scriptis, jussu Domini de Targny, occasione Constitutionis Unigenitus, etc. »

769. — Le 16, par ordre de M. l'abbé Sallier, j'ai continué la table de l'abrégé du Catalogue alphabétique des auteurs, qui avoit été interrompue depuis quelques années.

770. — Le 31, rendu à M. de Targny copie d'un écrit en italien, fait à Rome, concernant la suspension et l'interdit de M. l'évêque de Senez, par lequel il est prouvé que le Concile d'Ambrun ne devoit et ne pouvoit connoître, n'y juger de ce qui estoit imputé à cet évêque, sans en avoir auparavant reçeu le pouvoir du Pape, qui a la réserve des causes majeures, et sans en avoir reçeu là-dessus une délégation ou commission du Saint-Siège ; 13 pages in-folio, en minute.

1728

771. — Le 4 janvier 1728, une autre copie de l'écrit cy-dessus, en italien ; 15 pages.

772. — Le jour précédent, ayant rencontré M. de Targny, proche l'appartement de M. l'abbé Sallier, et comme j'étois fort incommodé d'une oppression de poitrine qui avoit failli de m'étouffer la nuit et le jour d'auparavant, il me dit : « Qu'avez-vous ? Je vous vois un bien mauvais visage ? » Et luy ayant conté ce que je viens de dire, avec beaucoup de fièvre, un grand mal de teste, une toux qui me persécutoit jour et nuit depuis deux mois, et sans appétit, il me demanda d'où cela provenoit? « Du mauvais chauffage. » « Bon, reprit-il, il ne fait pas froid. Vous avez reçeu de l'argent, vous pouvez vous donner vos besoins. » « Ouy, Monsieur, j'en ay reçeu, il est vray, mais il faut payer à qui on doit. Par exemple, avec votre permission, vous avez voulu estre payé tout à fait de ce que mon fils vous devoit et dont je m'estois porté caution. Les autres personnes qui m'ont fait plaisir veulent estre aussi payées avec raison. » Là-dessus il me quitta brusquement et entra chez M. l'abbé Sallier sans me dire aucune parole de consolation.

773. — Le 6, jour des Roys, copie d'un arrest du Conseil d'Estat, rendu à Fontainebleau, le 16 de septembre 1727, par lequel on nomme les sieurs Bernard, Hébert, Poncher, Bertin de Blagny, Renaut et Dodart, maistres des requêtes pour commissaires, afin de se faire représenter par le S[r] Brehamel, principal commis des caisses du Visa, et par ses procureurs, tous les papiers des dites caisses, les registres d'icelles, les feuilles de liquidation, les inventaires et les certificats de liquidation, les calepins, les répertoires et les papiers, qui ont servi aux opérations desdites caisses, pour

estre ensuite le tout brûlé ; 8 pages, avec une lettre écrite à ce sujet par M. Bernard à M. Renaut ; pour M. l'abbé Bignon.

774. — Le 10, rendu à M. l'abbé Sallier 56 pages in-folio du commencement de la consultation faite à Issy, au sujet de l'affaire de M. l'évêque de Senez, par les avocats assemblez à Issy, en la maison de M. le cardinal Fleury. J'étois alors très incommodé de la toux et de l'oppression de la poitrine, comme j'ay dit cy devant.

775. — Le 13, à luy rendu copie d'une dissertation où il prouve que les Anciens n'ont pas ignoré la perspective dans la nature et dans la sculpture ; 13 pages in-folio.

776. — M. l'abbé Sallier étant venu dans ma chambre me dit que, par ordre de M. l'abbé Bignon, M. Guymont me donneroit un louis d'or de 24 livres gratis, comme il fit, et que je reçeus pour mon chauffage.

777. — Le 14, ayant passé la nuit dans mon fauteuil, pour ne pouvoir pas rester au lit, à cause de la violence de la toux, sur les cinq heures du matin, je sentis une douleur aux deux jambes au dessus du talon ; elle augmenta beaucoup à la jambe gauche, de telle sorte que, le reste de la journée, j'eus de la peine à me soutenir avec ma canne. La douleur de la jambe droite étoit plus supportable. Le pied droit étoit si brûlant que je n'eus pas besoin de le chauffer pendant toute la journée, quoyqu'il fit assez froid. Et le soir, m'étant déchaussé, mes jambes et mes pieds se trouvèrent si fort enflez que les chevilles des deux pieds ne paroissoient plus, et l'oppression me comprimoit si fort que je ne pouvois me baisser en aucune manière, ny estre couché au lit, à moins que je ne fusse comme assis avec quatre orilliers sur le chevet.

Je me frottay et bassinay les parties douloureuses de mes jambes avec de l'eau de mélice et je les faisois envelopper de linges imbibez de la même liqueur le soir, en me mettant au lit, et le matin en me levant. Étant au lit, la douleur m'étoit si sensible que je ne sçavois en quelle situation mettre mes jambes pendant la nuit. M'étant levé le 15, à 7 heures du matin, l'enflure parut beaucoup diminuée, et je continuay de les bassiner et d'y appliquer les mêmes linges imbibez de ladite eau de mélice. Et, lorsque je marchois dans ma chambre, je sentois une douleur comme si les nerfs eussent peine à s'étendre. Ce qui me dura jusqu'au 6 février suivant, y ayant

très peu d'enflure et ne sentant que très peu de douleur, comme je ressentois auparavant dans les nerfs au dessous du genou, dans le gras de la jambe et à l'emboëture du pied, principalement de la gauche. Mais je me sentis alors d'une grande foiblesse, à cause de la fièvre qui m'estoit survenue fortement, et des grands maux de teste, avec une toux violente et très fréquente, qui me dura une fois pendant tout un jour, toute la nuit suivante et presque tout le lendemain, sans me permettre de prendre à peine que très peu de bouillon ou de ptisanne, et avec un dégoût de tout aliment. Le 8e dudit mois de février l'oppression me survint, en me levant, pour avoir toussé presque toute la nuit sans pouvoir dormir. Malgré toutes ces incommoditez, je ne laissay pas de travailler, parce que l'occupation me désennuyoit et pour ainsi dire me faisoit oublier mon mal, et je ne la discontinuois que quand il falloit obéir à la violence de la toux.

778. — Ainsi, le 16 de janvier, je rendis à M. l'abbé Sallier, qui m'avoit fait la grâce de m'envoyer plusieurs grands pots de marmellade excellente d'abricots pour me soulager la poitrine, je luy fis rendre, dis-je, copie d'une relation, en italien, concernant le voyage d'un religieux Jacobin [Wansleben] en Éthiopie et au royaume d'Abissinie ou du Preste Jean; aux dépens duquel voyage le duc de Saxe Gotha avoit fait toutes les avances, et concernant les livres manuscrits en langue abissine, que ce religieux a veûs et copiez en divers endrois d'Abissinie, d'Éthiopie et d'Égypte; contenant 53 pages in-folio. Par laquelle relation il paroit que les Abissins avoient été convertis à la foy chrétienne du temps même des apôtres; mais que, par la suite des temps, la foy parmi ces peuples avoit été beaucoup corrompue, principalement par l'hérésie de Dioscorus, patriarche d'Alexandrie, qui, comme schismatique, y avoit semé quantité d'erreurs, dont ces peuples n'avoient pû revenir malgré les efforts qu'Emmanuel, roy de Portugal, avoit faits avec beaucoup de dépense en y envoyant des Jésuites, du temps de saint Ignace de Loyola, leur instituteur, pour les désabuser de ces erreurs, et pour les ramener à la saine doctrine de l'Église catholique et romaine. Et que Adamas Segued, roy d'Abissinie, avoit obligé ces missionnaires Jésuites de sortir de ses estats, après les avoir détenus prisonniers pendant deux ans dans un rocher très rude et avec beaucoup de dureté et de barbarie, ce prince ayant même ordonné au gouverneur de cette forteresse de les faire mas-

sacrer secrètement, pour se délivrer, disoit-il, du chagrin que luy donnoient les persuasions de ces Jésuites ; ce prince ayant même déclaré hautement qu'il aimeroit mieux embrasser le mahométisme que de se soumettre au Pape et à l'Église catholique romaine, et que d'abandonner l'ancienne religion de ses prédécesseurs. Il paroit aussi par la même relation que ce roy Adamas Segued, s'estant rendu insupportable à ses peuples et aux catholiques de ses estats. Isaac, vice-roy de Barnagasso, secondé d'une grande partie de la noblesse, et s'estant reposé sur l'espérance, que luy avoient donné les Jésuites missionnaires d'estre appuyé par un renfort considérable de troupes portugaises, se révolta contre Adamas Segued, son souverain, à quoy ces Jésuites l'avoient aussi incité, et fit proclamer roy d'Abyssinie un bâtard de feu roy Claude, nommé Bancan Tarcar ; que ce vice-roy ayant été mis en déroute à la première bataille, il se ligua avec un bacha turc, nommé Zomor, qui luy fit mener de l'artillerie, par le moyen de laquelle le roy Adamas Segued et son armée furent si épouvantez, que ce prince et ses troupes se mirent bientôt en fuite. Et, comme ce prince se faisoit suivre partout par les Jésuites, le vice-roi les fit prisonniers avec un grand nombre des gens du roi Adamas Segued, les traitta fort mal, indigné contr'eux de ce qu'ils l'avoient flatté d'un secours de troupes portugaises, que le vice-roi de Goa lui devoit envoyer, sans en avoir reçeu aucun ; ce qui arriva en 1562 ; et que l'évesque André Oviedo, Jésuite, l'un de ces missionnaires, après avoir beaucoup souffert, étoit mort en 1577.

779. — Le 23 janvier 1728, rendu à M. l'abbé Sallier copie d'un mémoire de livres reliez et brochez pour la Bibliothèque du Roy par le S[r] Hugueville, pendant les quartiers de juillet et d'octobre 1727, montant à 104 livres 14 s ; 3 pages in-folio.

780. — Le 28, rendu à M. l'abbé Sallier 16 cahiers de la suite de la Table des autheurs par ordre alphabétique, contenans les lettres C et D.

781. — Le 9 février 1728, numéroté 24 volumes in-folio, que le S[r] Carpentier avoit apportez dans ma chambre.

782. — Le 14, rendu à M. l'abbé Sallier une liste de livres tirez du Cabinet du Louvre et du garde-meubles de Versailles ; 18 pages in-folio.

783. — Le 17, à luy rendu un extrait du catalogue des livres doubles, cy-devant par moy écrit ; 12 pages in-folio.

784. — Le 20, je numérotay 30 volumes in-folio.

785. — Voicy une chose remarquable que je ne crois pas devoir passer sous silence, telle que le Sr Carpentier m'a racontée naïvement, et qui s'estoit passée dix jours auparavant à mon inseû, et pendant que je gardois la chambre depuis près de deux mois à cause de mes indispositions, dont j'ay parlé cy-dessus, et je ne la raporte en cet endroit que pour faire éclater la charité principalement de M. l'abbé Bignon et de M. l'abbé Sallier à mon égard, dont j'auray toute ma vie une parfaite reconnoissance. Voicy de quoy il fut question. Le 10 de ce mois de février 1728, M. l'abbé Bignon ayant mandé M. de Targny et M. l'abbé Sallier, il les pressa de se déterminer sur le choix d'un écrivain. Enfin, après plusieurs civilitez réciproques, M. de Targny déclara avoir en veûe un jeune homme natif de Sedan, nommé La Cour, qui avoit de l'étude et une assez belle main, et qui avoit été quelque temps novice en l'abbaye de Sainte-Geneviève. Sur quoy M. l'abbé Sallier prit la parole et dit de bon cœur à M. de Targny : « Puisque vous êtes déterminé à vous servir de ce jeune homme, que vous venez de nommer, pour moy je n'ay point d'autre veue que de continuer sous moy l'ancien écrivain Buvat, que je sçay estre au fait de tout ce que je puis avoir besoin de faire transcrire. » Ce que M. l'abbé Bignon eût la bonté d'approuver ; et, si sa charité n'eût en cette occasion prévalu, aussi bien que celle de M. l'abbé Sallier, dans quelle situation ne me serois-je point alors trouvé, à mon âge, et n'aurois-je pas veu dans la nécessité d'aller finir mes jours dans un hôpital, avec ma pension de 300 livres, puisque M. de Targny m'excluoit de sa direction? Pour quelle raison en étoit-il venu à ce point ? Le seul crime, si c'en est un, que je pouvois avoir commis à son égard, étoit pour lui avoir déclaré plusieurs fois qu'il m'étoit impossible de travailler sans feu, et que ma santé ne me le permettoit pas. Peut-être aussi étoit-il fâché en lui-même de ce que j'étois instruit qu'il luy étoit alloué une somme de 200 livres par an pour chauffer son écrivain ; ainsi que M. l'abbé Sallier, M. Guybelet et M. l'Advenant en avoient chacun autant pour le chauffage de chacun leur écrivain ; ce que j'avois sçeû de la bouche même de M. l'abbé Bignon, le 13 de novembre 1727, en présence de M. Ladvenant.

786. — Le 22, rendu à M. l'abbé Sallier deux mémoires de livres reliez, pendant le quartier de janvier 1728, par les sieurs Heuqueville et Mercier ; 6 pages.

787. — Le 23, liste de livres donnez à relier au Sr Heuqueville ; 4 pages.

788. — Le 2 mars, rendu la suite de la table du Catalogue alphabétique des autheurs, contenant les lettres E, F, G, H, en 22 cahiers.

789. — Le 6, je fis 91 étiquets sur des cartes à jouer pour autant de paquets des lettres F, G.

790. — Le 11, double copie d'un extrait d'un livre imprimé in-8°, intitulé : *Reliquiæ manuscriptorum omnis ævi diplomatum ac monumentorum ineditorum*, par Jean-Pierre de Ludewig. Lequel autheur raporte, au dernier feuillet de son 4e tôme, qu'en 1721, il avoit acheté à La Haye, en Hollande, trente-deux volumes manuscrits considérables, la plupart en parchemin, vendus à l'encan, venus de France, qui avoient appartenu à M. de Baluze, à M. Pithou et à M. de Thou, dont étant étonné de ce qu'on les avoit vendus, il avoit écrit à quelques-uns de ses amis des Pays-Bas, pour sçavoir la raison de ce que les François vendoient leurs livres, eux qui en étoient auparavant si jaloux et si curieux d'en avoir. Sur quoy on luy avoit fait réponse qu'en France on estoit ruiné, les espèces d'or et d'argent y étant comme abîmées par le système de Lass, dont il n'y avoit point d'exemple depuis le commencement du monde. Que les François par ce système, surtout ceux qui manquoient de prévoyance, s'étants imaginé d'acquérir par là des monts d'or dans un pays dont les géographes n'ont jamais donné la description, mais seulement imaginé en faveur des fous, qui avoient sottement donné teste baissée dans ce système, en changeant leur or et leur argent pour des actions, pour des billets de banque et autres papiers et pour courir après une ombre ; mais qu'enfin leur espérance de subjuguer un nouveau monde, et d'acquérir par ce moyen de grandes richesses, s'en étoit allée tout d'un coup en fumée par le discrédit de tous ces papiers, les uns et les autres ayant été punis de la même manière. Qu'ainsi par cette révolution la plupart des François étant réduits à une misère extrême, ils se soucioient présentement très peu de garder leurs livres ;

ce qui avoit aussi obligé les plus sçavants de s'en défaire et de les vendre afin de n'estre pas exposez à mourir de faim ; 12 pages in-folio.

791. — Le 22, rendu à M. l'abbé Sallier copie au net d'un discours par luy composé sur la perspective de l'ancienne peinture ou sculpture, par lequel il soutient que les anciens ont eu connoissance de la perspective en faisant leurs ouvrages; 22 pages in-folio.

792. — Le 25, copie d'une relation écrite par mon fils touchant les tremblements de terre arrivéz à la Martinique, en novembre 1727; 13 pages in-folio.

793. — Le 31, copie d'un mémoire de livres envoyez à Versailles à M. Hardion; 3 pages.

794. — Le 12 avril, catalogue de livres, tirez des livres doubles de la Bibliothèque du Roy, pour le Cabinet de Versailles; 11 pages.

795. — Le 16, copie d'une lettre circulaire que M. le comte de Maurepas avoit écrit, le 31 mars dernier, par ordre du Roy, aux douze évêques qui avoient pris le parti de M. l'évêque de Senés, en renvoyant la lettre qu'ils avoient adressée à M. le cardinal Fleury pour la remettre au Roy, et leur faisant connoître la faute qu'ils avoient faite de se déclarer pour un évêque, accusé et condamné unanimement par le concile d'Embrun, composé de 14 ou 15 prélats.

796. — Et copie d'une lettre de M. l'évêque de Carcassonne à M. le cardinal Fleury, où il se récrie fortement contre la consultation des avocats faite au sujet de la condamnation du mesme évêque de Senés.

797. — Et copie d'un mémoire touchant la recherche d'un traité d'alliance, fait en 1460, entre le roy Charles VII et les députez de Liége, par lequel ce prince accorde aux Liégeois l'exemption du droit d'aubaine et le privilège de pouvoir disposer par testament de leurs biens situez en France et de succéder à ceux qui leur seront léguez; et d'un autre traité, fait en 1465 entre le roy Louis XI et les susdits Liégeois, par lequel ce prince confirme le même privilège et la mesme exemption; 7 pages in-folio.

798. — Le 19, rendu 20 cahiers de la Table alphabétique des auteurs des lettres I, K, L, et M.

799. — Le 8 may 1728, liste des volumes qui manquent au recueil des *Mercures galants*, depuis 1672; deux copies; 12 pages in-4°.

800. — Le 12, copie du Catalogue des livres du Cabinet du Louvre, fait en 1702; 48 pages in-folio.

801. — Le 19, copie de remarques faites par M. l'abbé Sallier sur la tragédie d'Hippolyte ; 87 pages in-folio.

802. — Le 25, double copie d'une liste de livres donnez au S[r] Hugueville en échange de ceux qu'il a fournis à la Bibliothèque du Roy et au Cabinet de Versailles; 6 pages in-4°.

803. — Le 26, copie de l'inventaire ou récollement des livres imprimez, fait en 1727 ; 11 pages in-folio ; et 52 étiquets pour autant de paquets des *Mercures galants*.

804. — Le 8 juin, rendu la Table des lettres N, O, P, Q, R du Catalogue alphabétique ; 20 cahiers.

805. — Le 12, copié un supplément de l'affaire de Crémone, qui se passa en février 1702, depuis la page 389 jusques et comprise la page 412 ; 24 pages in-12°.

806. — Et double copie des volumes du *Mercure galant*, qui sont en déficit ; 8 colonnes in-folio.

807. — Le 30, copie de trois dissertations de M. l'abbé Sallier : la 1[re] sur les mots *solécisme* et *barbarisme* ; la 2[e] contenant des corrections d'un passage d'Euripide et d'un autre de Longin ; et la 3[e] sur un passage de Cicéron ; en tout 10 pages in-folio.

808. — Le 7 juillet 1728, rendu 1232 étiquets, écrits sur des cartes à jouer, pour autant de paquets de livres in-8°, etc., qui devoient être transportez dans la galerie Mazarine.

809. — Le 10, rendu 1137 pareils étiquets pour autant de volumes in-4°.

810. — Le 19, rendu l'abrégé du catalogue des volumes qui manquent à la Bibliothèque du Roy, contenant 576 pages in-8°, en

24 cahiers de 24 pages chacun, pour servir à la vente de la bibliothèque de M. le comte de Seignelay.

811. — Le 22, trois copies d'une liste de 30 volumes donnez en échange ; 9 pages.

812. — Le 24, liste de livres espagnols et portugais ; 3 pages in-8°.

813. — Le même jour 22, après diné, on brûla le reste des papiers du Visa dans la cage de fer qui estoit au milieu de la cour de l'hôtel de la Bibliothèque.

814. — Le 23, à six heures du matin, on démantela et on enleva ladite cage de fer.

815. — Le 27, rendu la lettre S de la Table du catalogue alphabétique des auteurs, en 9 cahiers.

816. — Le 28, à 8 heures du matin, la reine accoucha d'une princesse.

817. — Le 31, M. l'abbé Bignon estant monté dans la chambre que j'occupois depuis un an dans le second corridor, me dit de la quitter et de transporter mes meubles dans un autre logement, qu'il m'avoit destiné sous l'horloge ; ce qui se fit le 2, 3, et 4 août suivant, à cause des réparations qui alloient se faire dans la grande galerie et dans les deux corridors, du côté de la rue Richelieu.

818. — Le 27 août, rendu le reste de la Table des auteurs par ordre alphabétique, contenant les lettres T, U, W, X, Y, et Z ; en 15 cahiers.

819. — Le 27, liste des volumes que M. l'abbé Sevin devoit emporter avec luy pour son voyage de Constantinople avec M. Formont le cadet, qui en prirent, le lendemain, la route.

820. — Le 1er septembre 1728, copie d'un traité, fait en 1640, entre la France et les Algériens, suivant lequel ces barbares devoient restituer le Bastion, le golfe de Marsa, Capadoroussa et Belladoulnab, et les autres ports de Coul, qui avoient autrefois appartenu aux François, avec la faculté de pouvoir vendre et acheter des laines, des peaux travaillées, et non travaillées, qu'on appelle maroquins, de la cire et toutes sortes de quincailleries et autres choses, à l'exclusion de tous autres négociants ; et avec la faculté de pescher du corail depuis le Coul jusqu'à Capadoroussa, et d'avoir

dans ces lieux des maisons logeables, des magazins pour serrer leur corail et autres choses, une boulangerie pour y faire cuire leur pain, et un moulin pour y faire moudre leur bled, que les François devoient faire construire à leurs frais et dépens, et rétablir aussi à leurs frais le Bastion et le golfe de Massacris et de Capadoroussa, qui menaçoient ruine. En échange desquels privilèges les François devoient payer tous les ans, à la fin de chaque année, vingt-quatre mille pièces d'or, appelées *Sima*, pour la solde de la milice d'Alger, et dix mille autres pièces d'or pour la milice de la Villette ; 6 pages in-folio.

821. — Le 3e, pareille copie ; 6 pages.

822. — Et mis au net un placet traduit du turc, écrit à Marseille, le 6e août 1728, par Mustafa, natif de Tripoli en Barbarie, esclave depuis 37 ans sur la galère *la Royale*, et adressé à M. le cardinal Fleury pour obtenir sa liberté, dans lequel il donne à son Éminence les titres qui suivent: « A Monseigneur, Monseigneur le cardinal Fleury, grand docteur de l'Église Romaine, grand serviteur de notre seigneur Jésus-Christ, fils de Marie la vierge bienheureuse. » Et voici comme il commence son discours : « Le suppliant Mustafa, fils de Méhémet, etc., a l'honneur d'envoyer la présente au grand seigneur, le très respectable et très honorable seigneur des Seigneurs qui punit les ennemis injustes, le grand saint qui méprise les riches, le père des pauvres et des misérables, le grand juge et le chef de la loy de notre seigneur Jésus-Christ, fils de Marie la vierge bienheureuse. » Puis il apostrophe le cardinal en disant: « O très savant et très juste gouverneur de tous les religieux ! O très grand prince et grand défenseur de la religion de Jésus-Christ, fils de Marie, monseigneur le cardinal Fleury ! Le serviteur de vos serviteurs à l'honneur de vous saluer, et, après Dieu, n'a d'autre refuge qu'en vous, etc. » Et il finit par ces mots : « C'est ce que j'ay l'honneur de vous marquer. Par Dieu, par Dieu, par Dieu, votre Éminence n'a pas à Marseille un serviteur plus affectionné que Mustafa, Mustafa, et je suis Mustafa sous vos pieds. » 3 pages in-folio.

823. — Le 4, copie d'un arrest du Conseil d'État, du 9 juillet 1664, et d'un arrest du Parlement du 15 dudit mois, en conséquence, qui supprime un livre intitulé : *Voyage du Sr de Sorbiere*

en Angleterre, pour y avoir inséré plusieurs choses qui choquaient le roy de Dannemarc, pourquoi l'autheur fut exilé; 7 pages in-folio.

824. — Le 6 septembre 1728, M. l'abbé Sallier, sur les 9 heures du soir, eut la bonté de me donner pour mon chauffage de l'hyver prochain une somme de quarante francs, en pièces de deux sols, moins un liard, ou de 21 deniers, dans un sac, parmi lesquelles il s'en trouva dix qui ne valoient rien, qu'on y avoit glissées et 6^s 3^d de moins.

825. — Le 11°, rendu à M. de Targny copie d'un mémoire, en italien, concernant l'affaire de M. le cardinal de Noailles à l'égard de la Constitution Unigenitus, par lequel mémoire l'auteur prétend que, pour se réconcilier avec le Saint-Siège, il faut que Son Éminence révoque son Instruction pastorale de 1719 et son acte d'appel au futur concile de 1721 ; 9 pages in-folio.

826. — Le 18, on vendit à l'encan, en l'hôtel de la Bibliothèque du Roy, vingt trois grandes armoires, vingt trois moyennes, et onze petites, plusieurs tables avec leur tiroir, 60 chaises de paille, 13 coffres de sapin, 1420 petits chandeliers avec les mouchettes et porte-mouchettes, du cuivre jaune, plusieurs grandes tables de sapin avec leurs tretteaux, plusieurs rideaux de fenestres de toile blanche, verte, etc. ; le tout ayant servi cy-devant aux employez de la Banque royale et du Visa.

827. — Le 20, rendu à M. l'abbé Sallier un extrait de livres imprimez, que j'ay tiré de l'inventaire des livres imprimez et manuscrits de M. de Gaignières, fait en 1715 ; contenant 113 pages in-folio.

828. — Le 24 et le 26, j'ay numéroté des livres dans la galerie Mazarine.

829. — Le 5 octobre 1726, rendu dix cahiers de l'abrégé des livres en déficit.

830. — Et six petites copies des *Mercures galants* qui manquent ; 12 pages en tout.

831. — Le 11, j'ay numéroté des volumes.

832. — Le 18, rendu 4 cahiers des livres qui manquent ou qui sont en déficit ; 96 pages in-folio.

833. — Le 23, rendu le reste du catalogue des livres en déficit en abrégé, que j'ay fait une seconde fois; le tout contenant 362 pages in-folio.

834. — Le 26, copie d'une déclaration de M. le cardinal de Noailles, du 22 août 1728, par laquelle il désavoue et déclare nul tout ce qui s'est fait et qu'on pourroit lui faire faire et signer, même au lit de la mort, qui soit au préjudice de ses sentimens à l'égard de la Constitution Unigenitus et des douze articles et même de la lettre qu'il écrivit au Roy, conjointement avec onze autres évesques, au sujet de ce qui s'est fait et passé à l'Assemblée qui s'est tenue, en 1727, à Ambrun contre M. l'évesque de Senés, quoique cette lettre eût été renvoyée à Son Éminence de la part de Sa Majesté; 7 pages in-4°.

835. — Le 6 novembre, copie d'un mémoire de livres doubles, livrez à M. Hardion pour le Cabinet du Roy à Versailles; 3 pages in-folio.

836. — Le 16, double copie du mémoire des livres achetez en la Bibliothèque de M. le comte de Seignelay, en 34 séances; en tout 100 pages in-folio.

837. — Le 25, cinq listes de livres espagnols; en tout 18 pages in-4°.

838. — Le 27, copie d'un mémoire pour servir d'instruction à ceux qui vont en Grèce et aux pays du Levant, pour chercher des livres manuscrits anciens et nouveaux; 7 pages in-folio.

839. — Et deux cahiers, de 40 pages in-folio, des livres imprimez, achetez chez M. le comte de Seignelay, depuis la 35e séance jusqu'à la 71e inclusivement.

840. — Le 6 décembre 1728, deux autres cahiers de pareille acquisition de livres, en cent onze séances, depuis may jusqu'au 21 octobre de cette année; 29 pages in-folio.

841. — Le 17, copie d'un examen critique de quelques corrections d'auteurs grecs et latins; 16 pages in-folio. Il y est parlé d'un bœuf, qui naît en la Péonie, lequel se voyant pressé par les chiens des chasseurs, lance ses excrémens jusqu'à 24 pieds de distance sur les chiens, de telle force qu'il les arrête, parce que les excrémens de ce bœuf sauvage, que quelques auteurs appellent *bona-*

sus[1], et *bolindos,* en grec, sont si corrosifs qu'ils brûlent et font tomber le poil des chiens, aux endroits que cet animal y a lancé ses excrémens. Cet animal est différent de nos bœufs d'Europe, étant plus grand et plus haut, quoique de même figure, et ayant la teste et les pieds semblables, mais ayant de longs crins sur le col, comme le cheval, et sur le devant de la teste des crins qui luy couvrent les yeux, et ayant les cornes toutes arondies autour des oreilles, de sorte qu'il ne peut faire aucune blessure avec ses cornes. Il y est aussi raporté que, près d'Utique, on tire à dix-huit pieds de profondeur de la terre, un sel qui, étant exposé aux rayons du soleil et à la lune, se durcit comme du marbre, et transparent, sans pouvoir se fondre par aucune humidité, et dont on fait des gobelets, des vases et des chapelets.

842. — Le 23e décembre 1728, mis au net une liste de manuscrits très considérables de la bibliothèque Colbert, acquis pour la Bibliothèque du Roy, contenant 8 pages in-folio, au nombre de 128 volumes manuscrits, parmi lesquels est celuy intitulé : *Gesta collationis Carthaginensis inter Catholicos et Donatistas,* lequel manuscrit est unique au monde. — Un autre recueil, en 16 volumes, intitulé : *Varia de schismate inter Urbanum VI et Clementem III eorumque successores.* On prétend que ce recueil est si rare qu'il n'y en a pas tant dans tout le reste du Royaume, ny peut-être de l'Europe. — Un autre intitulé : *Lactantii liber de mortibus persecutorum.* On l'assure unique dans tout le monde.

843. — Le 26, j'ay déposé le second exemplaire de mon Journal de la Régence entre les mains de M. l'abbé Bignon, en présence de M. le chevalier de d'Isle-Belle, son neveu, et de M. l'abbé de Chancey, à la réserve des 30 premiers cahiers, contenans 400 pages, que je luy ay dit estre entre les mains de M. de Targny depuis le 25 de janvier dernier; qu'apparemment ses affaires ont empesché de les examiner, ay-je ajouté, quoique j'aye pris la liberté de l'en faire souvenir plus de 20 ou 30 fois. Sur quoy M. l'abbé Bignon m'a dit de l'aller trouver et de luy dire de les apporter, s'il ne vouloit pas me les rendre. Et, comme je venois de descendre de l'appartement de M. l'abbé Bignon, j'ay rencontré M. de Targny qui y montoit; auquel j'ay dit : « Monsieur, ne trouvez pas mauvais que je vienne de déposer entre les mains de M. l'abbé Bignon le second

1. Cf. *Plin.* 8, 16, 1 ; *Solin.* 40 ; ex *Aristot. Hist. anim.*, IX, 45.

exemplaire de mon Journal de la Régence, à la réserve des 30 premiers cahiers, en 400 pages, que vous avez entre les mains depuis le 25 de janvier de cette année, qu'apparemment vos affaires vous ont empesché d'y penser, quoique je vous aye fait souvenir et supplié de vous en souvenir plus de 20 et 30 fois, et même le 13 de ce mois que M. Boulogne vint voir la Bibliothèque du Roy avec Mme son épouse. » Sur quoy il m'a répondu brusquement : « Ne vous les ay-je pas rendu et ne vous ay-je pas dit de m'apporter la suite? » « Non, Monsieur, lui ay-je repliqué modestement, vous les avez encore entre les mains, et vous m'avez toujours dit que vous me les renvoyeriez bientôt, et qu'alors je vous en remettrois une pareille quantité. » Il m'a paru comme interdit. « Il faut donc que cela soit, a-t-il dit, dans mon cabinet, je ne sçay où je les ay fourrez. » Et cela en présence du sr Carpentier. J'avois même porté les deux paquets de minute de ce journal; ce que M. l'abbé Bignon voyant, me demanda ce que c'estoit? Je luy représentay que c'estoit les minutes de cet ouvrage, que je lui déposois en même temps, et qu'il ne m'en restoit pas le moindre chiffon. Sur quoy il me répliqua : « Je n'ay que faire des minutes. » Je lui représentay ensuite que, si sa charité n'avoit prévalu, je me serois trouvé dans une situation des plus tristes, et, peut-être, sur le point de me confiner à l'hôpital.

1729

844. — Le 8 janvier 1729, mis au net une seconde copie du Catalogue des livres imprimez en 1013 volumes, acquis de la Bibliothèque Colbert pour celle du Roy; contenant 135 pages in-folio, pour la somme de 3 200 livres 18 sols.

845. — Le 14 janvier 1729, mis au net un catalogue des livres in-4° qui doivent rester dans la petite Bibliothèque du Roy à Versailles; contenant 41 rolles.

846. — Le 21, mis au net copie d'un mémoire de livres à acheter, tant in-folio que in-4°, in-8°, et in-12°; contenant 38 pages, pour envoyer à Versailles.

847. — Le 29, mis au net un catalogue de livres de la petite Bibliothèque du Roy à Versailles, qui doivent être remis à la

Bibliothèque de Sa Majesté à Paris, tant in-folio, que in-4°, in-8°, et in-12°, etc. ; contenant 77 pages in-folio, dont l'original étoit écrit par M. Hardion, en minute.

848. — Ledit jour, rendu à M. de Targny deux copies d'un mémoire contenant les manuscrits volez par l'apostat Jean Aymon en la Bibliothèque du Roy.

849. — Le 5 février 1729, rendu à M. l'abbé Sallier une 2e copie du mémoire cy-dessus de livres à acheter ; contenant 38 pages.

850. — Ledit jour, double copie d'une liste de livres envoyez de Rouen pour la Bibliothèque du roy, reçeûs à Paris le 13 août 1728 ; 4 pages.

851. — Le 6, liste de livres à l'usage de Monseigneur le Dauphin ; 3 pages.

852. — Le 12, après avoir fait 35 pages du mémoire cy-dessus des livres de Versailles, je fus obligé de le discontinuer pour m'estre trouvé si mal de fièvre, de mal de teste et d'oppression de poitrine, qui m'ôtoit quasi la respiration, que, le 16, mon confesseur jugea à propos de me faire administrer le saint viatique et l'extrême-onction, sur les 4 heures après midy.

853. — Le 2e mars 1729, copie au net des Remarques sur l'usage que les anciens faisoient du cheval, faites par M. l'abbé Sallier ; 4 pages.

854. — Et trois extraits de 80 volumes manuscrits, tirés du mémoire des livres de Versailles apportez à Paris ; 10 pages in-folio.

855. — Et copie d'une lettre de M. Pellisson, du 1er may 1675, que M. l'abbé de Noailles, fils du capitaine des gardes du corps, avoit soutenu le jour précédent des thèses qui contenoient entre autres ces six propositions : 1° Que le Pape n'avoit aucun droit sur le temporel du Roy. — 2° Que ce n'estoit point la doctrine de la Sorbonne que le Pape fust infaillible. — 3° Que ce n'estoit point la doctrine de la Sorbonne qu'il fust supérieur au concile. — 4° Que le Pape ne pouvoit déposer les roys, ny dispenser du serment de fidélité qu'on leur devoit. — 5° Qu'il ne pouvoit pas même déposer les évêques contre les canons. — 6° Que l'Eglise, quoique reconnue infaillible, n'avoit aucun droit sur le temporel des roys. M. l'éves-

que de Condom, depuis évesque de Meaux, précepteur de Monseigneur le Dauphin, présidait à cet acte; 3 pages in-folio.

856. — Le 5, copie d'une lettre de M. Pellisson, maître des requêtes et 1er commis de M. Fouquet, surintendant des finances, au Roy, à ce qu'il plût à Sa Majesté de le rétablir dans ses biens confisquez, ou luy donner la permission de sortir du royaume, non pas pour se retirer chez les étrangers, ennemis de Sa Majesté et de la France, mais au delà de l'Europe, où il porteroit toujours un cœur françois, etc.

857. — Plus, un mémoire concernant quelques faits de la vie de M. Pellisson [1], qui avoit un génie supérieur pour tous les emplois, qui étoit poëte, orateur, jurisconsulte, théologien et historien, avec une lettre du mesme à Mademoiselle de Scudéry, en prose et en vers, où il luy rend compte des deux festes que le Roy et la Reine avoient données à toute la cour à Chambord et au château de Blois, en octobre 1670; le tout contenant 22 pages en minute, in-folio.

858. — Le 7, double copie d'une liste de livres; 8 pages.

859. — Le 12, copie de l'inventaire et récollement des livres imprimez de la Bibliothèque du Roy, fait entre M. de Targny et M. l'abbé Sallier, en l'année 1727, en 46 séances, depuis le 28 janvier jusqu'au 17 juin 1727; 19 pages in-folio.

860. — Le 13, les Jésuites recommencèrent à prescher dans leur église de la rue St-Antoine, suivant la permission que M. le cardinal de Noailles leur a enfin de nouveau donnée, sans pouvoir prescher ailleurs.

861. — Le 15, catalogue des livres qui ont été tirez de ceux de Versailles, arrivez à Paris le 7 février 1729; 15 pages in-folio.

862. — Et liste des livres trouvez en déficit parmy ceux envoyez de Versailles à Paris, ledit jour 7 février 1729; 7 pages in-folio.

---

1. M. Pellisson déclare avoir écrit une lettre à Mme de Maintenon, qu'il signa en fin : « votre très humble, très obéissant et très oublié serviteur », pour ne rien faire pour luy, après luy avoir procuré une pension de 1500 livres avant sa haute fortune. (*Note de Buvat.*)

863. — Le 24, trois copies d'une liste de 33 volumes manuscrits du château des Tuileries ; 9 pages in-folio.

864. — Le 25, rendu au S[r] Carpentier le reste d'un manuscrit ancien, en latin, que j'ay déchiffré, contenant 84 pages in-4°.

865. — Le 30, écrit un supplément de la Table du 3[e] tome des généalogies des familles nobles de Pologne, en 8 colomnes, avec un avertissement latin de l'auteur au lecteur.

866. — Et deux copies du catalogue des livres tirez du château des Tuileries et apportez à la Bibliothèque du Roy, le 15 février 1719 ; dix pages in-folio.

867. — Liste des livres acquis à la vente de M. de Seignelay, en 1013 volumes imprimés, pour la somme de 3 223 livres, 12 sols ; 20 pages.

868. — Le 4 avril 1729, double copie d'une suite des acquisitions de livres imprimez faites pour la Bibliothèque du Roy, en 1728, pour la somme de 1506 livres, 14 sols ; 20 pages in-folio.

869. — Le 5, acquisition de 27 manuscrits de la Bibliothèque de M. Seignelay-Colbert pour la somme de 3 846 livres ; 6 pages.

870. — Le 6, liste de 79 livres imprimez, insérez dans les Catalogues de la Bibliothèque du Roy pendant l'année 1728 ; 9 pages.

871. — Le 7, liste de livres vendus par ordre de M. l'abbé Bignon au s[r] Gandouin, libraire, le 7 juin 1728, pour la somme de 1500 livres.

872. — Le 8, numéroté 60 volumes in-folio.

873. — Et une 2[e] et 3[e] copie d'une liste de 27 manuscrits de M. du Fay, avec les prix qui ont esté mis à la vente de sa bibliothèque, ou pour lesquels il en a acheté quelques-uns ; 12 pages.

874. — Le 10, M. de Targny me dit qu'il avoit tout mon Journal entre les mains, et qu'il ne falloit pas que cet ouvrage sortît de la Bibliothèque du Roy. Sur quoy je lui répartis que c'estoit là mon intention, et je le priay de joindre ses suffrages auprès de M. l'abbé Bignon ; sur quoy il me dit qu'il luy en avoit parlé, que cela méritoit récompense et qu'il luy en parleroit encore.

875. — Le 11e, je travaillay la matinée à numéroter des livres dans la galerie Mazarine ; le 12, l'après-dinée ; le 14, la matinée ; le 15 et le 16, idem, après diné.

876. — Le 19, M. Prévost m'a prêté un écu de 6 livres.

877. — Le 22, rendu à M. l'abbé Sallier, copie au net de la liste des livres apportez de Versailles à la Bibliothèque du Roy, le 30 may, le 27 juin et le 17 juillet 1724, contenant 116 pages, en dix cahiers in-folio.

INDEX ALPHABÉTIQUE

DES FRANÇAIS

QUI ONT ÉCRIT EN ITALIEN

AU XVI[e] SIÈCLE

(*Suite.*)

XXVI. — Odet de Tournebu.

Odet de Tournebu, fils aîné du célèbre Adrien Turnèbe et de Madeleine Clément, veuve de Jean Le Messager, était né le 23 octobre 1552[1]. Grâce aux leçons de son père et à celles de plusieurs autres érudits, parmi lesquels La Croix du Maine cite Antoine Valet[2], il acquit tout jeune une connaissance merveilleuse des langues anciennes et modernes ; on peut même dire que ce fut un enfant prodige. Il n'avait guère plus de treize ans, quand il publia deux volumes que son père, mort quelques mois auparavant, avait préparés pour l'impression : *Plutarchi de fato, ejusdem Convivium septem sapientum* (Parisiis, 1566, in-?)[3] et *Adriani Turnebi Commentarii et Emendationes in libros M. Varronis de lingua latina* (Parisiis, apud Gabriel Buon, 1566, in-8).

Il est probable qu'Odet termina ses études en Italie. Nous ne pouvons faire sur ce point que des conjectures, car nous le perdons

---

1. Nous déduisons cette date de l'épitaphe placée en tête du *Tumulus* de 1582. On y voit, en effet, qu'Odet mourut à 28 ans, 8 mois et 28 jours, le 13 des calendes d'août 1581. Nous ne savons pourquoi M. Édouard Fournier place la naissance d'Odet au 23 novembre 1553.

2. Voy. ci-dessus, p. 209.

3. La préface est datée de Paris, le 1[er] avril 1566. — M. Clément (*De Adriani Turnebi, regii professoris, praefationibus et poematis*, 1899, p. 135) déclare avoir vainement cherché un exemplaire de cette édition. Elle a été reproduite dans : *Adriani Turnebi, regii quondam Lutetiae professoris, Opera* (Argentorati, 1601, 3 vol. in-fol.), II, p. 48.

de vue de 1566 à 1576. Il reprend alors la publication des ouvrages laissés inachevés par son père. Au mois d'avril 1576 il fait paraître, avec une dédicace à Estienne Pasquier, les commentaires qu'Adrien avait composés sur les discours de Cicéron *De re agraria*[1]. En 1577, il surveille l'édition des commentaires sur le premier livre des odes d'Horace[2].

Nous ignorons en quelle année Odet fut reçu avocat au parlement de Paris. Ce fut en cette qualité qu'il se rendit, en 1579, aux grands jours de Poitiers. Dès son arrivée dans la capitale du Poitou il fut admis dans la petite cour littéraire que présidaient Mme Des Roches et sa fille. Une puce effrontée, qui vint se poser sur le sein de la muse poitevine, fournit à tous les beaux esprits réunis autour d'elle l'occasion de rimer des vers à sa louange. Odet prit une part active à ce tournoi poétique; il fournit à *La Puce* une ode française, qui ne compte pas moins de vingt-huit strophes de huit vers, un sonnet italien, un sonnet espagnol et un sonnet français.

Voici le sonnet italien :

Alla signora Catharina Des Roches.

Donna gentil che con leggiadro viso,
Con vaghe luci, dove alberga Amore,
Abbagli gl' occhi e fai stupir il core
Di quel che ti riguarda intento e fiso ;

Donna gentil che con soave riso,
Con un dolce parlar, col tuo valore,
Con le rime che fan al sesso honore,
Fai parer la tua casa un paradiso ;

Donna gentil, del cui candido petto
Cupido essendo preso fu costretto
Pigliar sembianza di una pulce audace[3],

1. *Adr. Turnebi Commentarii in M. T. Ciceronis orationes tres de lege agraria contra P. Servilium Rullum.* Parisiis, apud Jo. Benenatum, 1576. In-4.

2. *Adr. Turnebi Commentarius in librum primum carminum Horatii ; M. Antonii Mureti et Aldi Manutii in eumdem Horatium Annotationes.* Parisiis, apud Mart. Juvenem, 1577. In-8.

3. L'imprimé porte :

Pigliar sembianza di pulce audace.

Rivolgi gl' occhi tuoi verso gli scritti
Di questi che da te morti et trafitti
Non han ne di ne notte o tregua o pace.

O. D. T.[1]

Nous reproduirons également le sonnet espagnol :

A la misma señora.

Duros peñascos, aspros y ertos calles,
Rios corrientes, que teneis cercada
D'esta gran nympha la bella posada,
Che d'hermosura vence las mortales ;

Verdes prados, hondas y lindas valles,
Que cingeys esta gran ciudad dichada,
Esta gran ciudad bien avanturada
Por la presenza d'hermosuras tales ;

Como poteys esuchar sin espanto
Sus rimas mas dulces qu'el dulce canto
D'Amphion, que os die sentidos pies y orejas ?

---

1. La Puce // de Madame // des Roches. // Qui est // vn Recueil de diuers // Poemes Grecs, Latins &. François, // Composez par plusieurs // doctes Personnages aux // Grands Iours tenus à Poitiers // l'An M. D. LXXIX. // *A Paris, // Pour Abel l'Angelier au premier Pillier de // la grand Salle du Palais.* // M. D. LXXXII [1582]. // Auec Priuilege du Roy. In-4 de 4 ff. non chiffr. et 94 ff. chiffr., caract. ital.

Nous avons donné la description de ce recueil dans le *Bulletin de la librairie Morgand et Fatout*, 1876, n° 2348. Certains exemplaires sont datés de 1582 (Biblioth. de Besançon, B. L. 2149); mais la plupart de ceux que nous avons vus sont datés de 1583 (Biblioth. nat., Inv. Ye 523 et 524; — Biblioth. Mazarine; — Biblioth. de Bordeaux 5637 = B. L. 3035). Un exemplaire dont le titre portait 1581 figure dans le Catal. Solar; mais on peut se demander s'il n'y a pas une faute d'impression dans la description de ce volume.

Le sonnet italien et le sonnet espagnol se trouvent au fol. 36.

La // Ieunesse // d'Estienne // Pasquier. // Et sa Suite. // *A Paris, // Chez Iean Petit-pas, ruë sainct // Iean de Latran, au college de // Cambray.* // M. DC. X [1610]. // Auec priuilege du Roy. In-8 de 8 ff. et 799 pp.

Voy. la description de ce volume dans le Catalogue Rothschild, I, n° 737.

Les deux sonnets sont à la p. 632.

Des réimpressions de *La Puce* ont été données par Jouaust en 1868 et 1872.

Peñas, un sol ver los lindos cabellos
D'esta peña viva y sus ojos bellos
De [1] peñas muertas os hiziera vivas.

Le sonnet français, qui vient ensuite, est lui-même suivi d'une réponse de Mme Des Roches, qui renvoie au poète toutes les belles qualités que le poète admire en elle :

Les dieux m'en ont esté avares
Pour les prodiguer dedans vous.

Afin d'achever de se faire bien venir des Poitevins, Odet rima encore douze sonnets sur les ruines de la forteresse de Lusignan, que Louis de Bourbon, duc de Montpensier, avait fait démolir à la suite du siège de 1574 [2].

De retour à Paris, le jeune auteur donna un recueil des poésies de son père ; il dédia ce recueil au président du parlement de Paris, Achille de Harlay, qui n'avait pas dédaigné de chanter, lui aussi, Mme Des Roches [3].

Il est probable que ce fut également en 1580 qu'Odet composa celle de ses œuvres qui lui assure une place distinguée dans notre histoire littéraire : *Les Contens, comedie nouvelle en prose françoise.* Cette pièce, qui est probablement imitée d'un original italien, bien qu'elle n'ait avec les *Contenti* de Parabosco que la similitude du titre, se distingue par un style simple et naturel, de l'esprit et de la vivacité. Nul doute que l'auteur n'eût été un de nos bons poètes comiques s'il avait fourni une plus longue carrière. Le jeune auteur, que sa fortune [4], ses travaux d'érudition,

---

1. *Impr.* Di.

2. Les douze sonnets sont imprimés à la suite de *La Puce de madame Des Roches*, éd. de 1582 et 1583. — Ils sont accompagnés d'un treizième sonnet « A madame Des Roches » et de la *Response* de Catherine Des Roches. On trouve dans cette *Response* l'anagramme *O esprit orné de beauté dine*, c'est-à-dire : Odet de Turnèbe, Parisien.

3. *Adr. Turnebi, philosophiae et graecarum literarum professoris regii, Poëmata.* Parisiis, apud Martinum Juvenem, 1580. In-8.

4. Le 23 juin 1581 (moins d'un mois avant sa mort), Odet de Tournebu, avocat au parlement, fils aîné de feu Adrien Turnèbe et de Madeleine Clément, reçoit de sa mère, en avancement d'hoirie : une maison sise à Corbeil près le port Saint-Laurent ; une maison sise à Féricy-en-Brie, au lieu dit Frémery, avec six perches de vigne, tenant à Germain Pillon. J. Pichon et G. Vicaire, *Documents pour servir à l'histoire des libraires de Paris*, 1895, p. 69.

ses productions légères et ses succès mondains paraissaient appeler aux plus hautes destinées, fut pourvu vers le milieu de l'année 1581 de la charge de premier président à la cour des Monnaies. Il ne jouit guère de cet honneur, car il fut enlevé à l'affection et à l'admiration de ses amis le 20 juillet 1581. Il n'avait pas vingt-neuf ans !

La mort prématurée d'Odet de Tournebu causa un véritable deuil parmi les lettrés. Ceux-ci lui consacrèrent un tombeau, que nous devons décrire avec soin, car on y trouve des vers italiens qui nous intéressent particulièrement :

Othonis Tur- // nebi in suprema // Curia Parisiensi // Aduocati // Tumulus. // *Lutetiæ, // Apud Mamertum Patissonium, Typographum // Regium, in officina Rob. Stephani* // M. D. LXXXII [1582]. In-8 de 28 ff. chiffr.

Le titre porte la marque des *Estienne* avec la devise : *Noli altum sapere, sed time.*

Le 2e f. contient une épitaphe en style lapidaire. On y voit qu'Odet, mort le 20 juillet (13 des calendes d'août) 1581, vécut 28 ans, 8 mois et 28 jours.

Voici le détail des pièces contenues dans le recueil :

Fol. 2 v°. *Tumulus*, en vers hendécasyllabiques, par ESTIENNE PASQUIER, avocat au parlement de Paris, « consanguinitate conjunctus ».

— 3. Traduction en alexandrins français, par le même.

— 3 v°. Épitaphe en vers hébreux par JEAN DE CINQARBRES [QUINQUARBOREUS], doyen des professeurs royaux.

— Sept distiques grecs par NICOLAS GOULU [N. Γυλώνιος].

— 4. Élégie hybride par FLORENT CHRESTIEN (16 distiques composés chacun d'un hexamètre latin et d'un pentamètre grec).

— 4 v°. *Tumulus*, en hexamètres, par ADRIEN DU DRAC [DRACUS], conseiller au Parlement de Paris.

— 5 v°. Pièce latine, en hendécasyllabes, par M. BOUYER [BUERIUS, propraetor P.].

— 6. 16 distiques latins par GERMAIN AUDEBERT, conseiller du roi et « vectigalium indictionumque apud Aurelios judex ».

Fol. 6 vº. Θρῆνος, en vers hendécasyllabiques latins, par NICOLAS AUDEBERT, fils de Germain.
— 7 vº. Pièce latine, en vers hendécasyllabiques, par JEAN BONNEFOY [J. BONEFIUS].
— 8. Pièce latine, en vers hexamètres, par PIERRE DE LAMOIGNON [LAMONIUS].
— 9 vº. *Epitaphium*, en quatre distiques, par le même.
— 10. *Epicedium*, en vers hendécasyllabiques, par GUILLAUME DU VAIR [G. VARIUS].
— 10 vº. *Epitaphium*, en vers hendécasyllabiques, par le même.
— 12. Pièce latine, en vers hexamètres, par LOUIS D'ORLÉANS [L. AURELIUS].
— 13. Pièce latine, en vers ïambiques trimètres, par CLAUDE BINET.
— 14. Neuf distiques latins, par C. MARTEAU, SIEUR DE GLAND [C. MARTELLUS GLANDIUS M. P.][1].
— 14 vº. Pièce latine, en vers ïambiques trimètres, par le même.
— 15. Trois pièces latines de PHILIPPE CANAYE « ad sodales ».
— 15 vº. Pièce latine en hendécasyllabes, par JEAN BONNEFOY [JANUS BONEFIUS].
— 16. Pièce latine, en hendécasyllabes, par IS. DE LA MARTINIÈRE [IS. MARTINIUS Birrius].
— Deux distiques latins par CHARLES MAINARD [MAENARDUS].
— 16 vº. *Monodia*, en hexamètres, par OLIVIER FONTENAI, de Fontenay-le-Comte [OLIVARIUS FONTENAIUS, Fontanus].
— 17. Six distiques latins, par JAN ANTOINE DE BAÏF.
— 17 vº. Sonnet italien, par NICOLAS AUDEBERT, d'Orléans.
— Sonnet italien, par P. JOULET.

(Nous reproduisons ces deux pièces dans les notices qui suivent.)

— 18. Sonnet français, par CLAUDE BINET.
— Autre, par SENNETON.
— 18 vº. Sonnet français, par B. POITEVIN.
— Autre, par G. LE BRETON.
— 19. Sonnet français, par N. BEZANÇON.
— Autre, par N. PINON, de Mancy.

---

1. Beau-frère de Pierre de L'Estoile. Il mourut le 23 septembre 1595. Voy. L'ESTOILE, éd. Jouaust, VII, p. 38.

Fol. 19 v°. Sonnet français, par DE MACEFER.
— Autre, par FRANÇOIS D'AMBOISE.
— 20. Sonnet français, par PIERRE LE LOYER, Angevin.
— Autre, par JACQUES COURTIN DE CISSÉ.
— 20 v°. Pièce latine, en vers hexamètres, par JEAN PELLETIER [JANUS PELETARIUS, P. T.].
— 21. Trois distiques latins, *Naenia* et épitaphe en hexamètres par ESTIENNE DE TOURNEBU [TURNEBUS], frère d'Odet.
— 22 v°. Version de la dernière pièce, par A. D. T. [ADRIEN DE TOURNEBU].
— Élégie latine, par ADRIEN DE TOURNEBU, fils d'Adrien Ier [ADR. TURNEBUS, A. f.].
— 24. Huit sonnets français, par ADRIEN DE TOURNEBU.
— 26. Deux distiques latins et un sonnet français par AUGUSTIN COSTÉ.
— 26 v°. Sonnet français, par J. DU QUESNEL.
— *Vers mesurez*, par ESTIENNE PASQUIER.
— 27. Autre pièce française, *Ode* française, trois distiques latins et *Version* en six hexamètres français, par le même.
— 28. Huit distiques latins par ADRIEN DE TOURNEBU [A. TURNEBUS, A. f.].

Biblioth. nat., Inv. Yc. 8822 (ancien Y. 2961).

En dehors de ce *Tumulus*, on peut citer encore une élégie latine insérée dans la *Pancharis* de Jean Bonnefons[1].

Un autre ami d'Odet, Pierre de Ravel, lui éleva un monument plus durable ; il publia la Comédie des *Contens*, pièce que l'auteur avait gardée manuscrite, et qu'il n'aurait sans doute jamais fait imprimer[2].

---

1. Éd. de 1588, fol. 25.

2. Les Contens. // Comedie nouuelle // en prose Françoise. // *A Paris*, // *Pour Felix le Mangnier, Libraire iuré en l'Vniuersité de Paris, au Palais*, // *en la gallerie allant à la Chancellerie*. // M. D. LXXXIIII [1584]. // Auec Priuilege du Roy. In-8 de 4 ff. lim., 55 ff., chiffr. de 9 à 63, et 1 f. pour le *Privilege*.

Les ff. lim. contiennent : le titre ; les Personnages ; une épître « A monsieur Du Sault, conseiller du roy et son advocat general en la cour de Parlement, à Bordeaux », épître signée : Pierre de Ravel ; un sonnet, qui doit être du même Ravel ; le *Prologue*.

On peut citer enfin comme un dernier ouvrage posthume les Lettres d'Arnoul, évêque de Montpellier, qui furent données au public, en 1585, d'après un manuscrit ayant appartenu à Odet de Tournebu, manuscrit dont il avait lui-même préparé l'édition[1].

XXVII. — Nicolas Audebert.

Parmi les pièces insérées dans le *Tumulus* d'Odet de Tournebu, nous avons relevé des sonnets italiens signés de Nicolas Audebert et de Pierre Joulet. Nous avons à parler maintenant de ces deux auteurs.

La vie de Nicolas Audebert est si étroitement liée à celle de son père, que nous ne pouvons parler de l'un sans l'autre. De plus Germain Audebert, le père, bien que nous ne connaissions de lui aucun écrit italien, appartient plus encore que son fils à l'histoire littéraire de l'Italie.

Germain, né à Orléans vers 1520, fut un humaniste des plus distingués. Dès l'année 1539 il avait pris le chemin de l'Italie. Il nous a donné lui-même, à la fin de sa *Parthenope*, des détails sur

---

Le nom de l'auteur est cité dans l'épître et dans le sonnet.

Biblioth. Mazarine, 21679.

La réimpression de 1594, portée au Catalogue Delaleu (n° 636) n'existe probablement pas. Nous soupçonnons que la date aura été mal lue.

En 1626, un maître d'école de Blois changea le titre de la pièce et en publia une nouvelle édition accompagnée d'un commentaire sur les locutions populaires et les proverbes employés par l'auteur :

Les Desguisez, Comedie Françoise. Auec l'explication des prouerbes et mots difficiles. *A Bloys, Par Gaucher Collas, deuant la grande Fontaine.* 1626. In-12 de 4 ff. lim. 180 et 24 pp.

L'éditeur a placé en tête du volume une épître « A tous seigneurs et gentils hommes estrangers amateurs de la langue françoise. » Cette épître, datée du premier jour de l'an, est signée : Charles Maupas.

Voy. R. Porcher, *Notice sur les imprimeurs et libraires blésois*, 1895, p. 116.

Les Contens ont été reproduits par M Viollet-le-Duc (*Ancien Théâtre françois*, VII, 1856, pp. 107-231) et par M. Édouard Fournier) *Le Théâtre français au* XVIe *et au* XVIIe *siècle*, [1871], gr. in-8 à 2 col., pp. 90-131.

1. Epistolae Arnulphi, episcopi Lexoviensis, numquam antehac in lucem editae. Ex bibliotheca Odonis Turnebi, Hadriani f. *Parisiis, apud Joh. Richerum*, 1585. In-8.

le séjour qu'il fit au-delà des monts[1]. Nous savons ainsi qu'il se rendit à Bologne, où il passa trois ans, et où il eut pour maîtres Romolo Amaseo, Andrea Alciato et Ugo Buoncompagni, qui fut plus tard pape sous le nom de Grégoire XIII[2]. Il cite parmi ses condisciples : Antoine Senneton, qui devint conseiller au parlement de Paris, puis président au parlement de Metz[3]; Pierre de Villars, qui devint auditeur de la maison du cardinal de Tournon, puis évêque de Mirepoix et archevêque de Vienne[4]; Charles de Lamoignon, qui devint conseiller des Eaux et Forêts, puis conseiller au parlement de Paris, maître des requêtes et conseiller d'État[5]. Ce dernier mourut au mois de novembre 1572, longtemps avant que Germain écrivît sa *Parthenope;* aussi le poète joint-il à l'éloge du père l'éloge du fils, Pierre de Lamoignon, enfant prodige qui n'avait pas encore seize ans quand il fit imprimer des vers latins et grecs[6].

Parmi les personnages que les étudiants français avaient connus

---

1. Haec loca lustrabam primo sub vere juventae;
Bis decimus, memini, necdum me ceperat annus,
Tempore quo faciebat iter per gallica regna
Ad Belgas Caesar, Gallorum acerrimus hostis,
Hosti se credens, ut inexpectata rebelles
Sisteret invicti herois praesentia motus.
(*Parthenope*, v. 917-922.)

2. Audebert dit dans sa *Roma* (v. 125-131), éd. de 1603, pp. 146-147 :

Qui sacris sacras manibus moliris habenas,
Sancte pater, vigili pascens pecuaria cura, — Gregorius 13.
Nulli doctrina, nulli candore secundus, — Pont. Max.
Ingeniosa palam legum praescripta docebas,
Tota auditorum mecum admirante caterva,
Quum me discentem civilia jura teneret
Fertilis Hesperio vicina Bononia Rheno.

Cf. Tiraboschi, VII, p. 726.

3. Voy. *Revue des Bibliothèques*, 1899, p. 308.

4. Pierre IV de Villars, né vers 1517, fut reçu docteur à Padoue vers 1539. Il devint en 1555 conseiller-clerc au Parlement de Paris, et fut pourvu en 1566 de l'évêché de Mirepoix, qu'il échangea, en 1575, contre l'archevêché de Vienne. Il se démit, en 1587, en faveur de son neveu Pierre V de Villars, qui lui avait déjà succédé sur le siège de Mirepoix, et mourut le 14 novembre 1592.

5. Né le 1er juin 1514, il fut, d'après Moreri, reçu docteur à Ferrare (?) le 20 juillet 1543.

6. Né le 27 août 1554, il fut avocat au parlement de Paris. Il mourut le 14 août 1584. Il y a des vers de lui dans le tombeau d'Odet de Tournebu. Voy. ci-dessus, p. 391.

à Bologne, le jeune Orléanais mentionne spécialement le savant médecin Matteo Corti[1].

En quittant l'Université, Audebert se rendit à Ferrare où il vit Renée de France et les beaux esprits qui formaient la cour littéraire de la princesse : Olimpia Morata[2], Giglio Gregorio Giraldi, paralysé depuis dix-huit ans[3], Cato[4], Celio Calcagnini[5] et Gio. Battista Giraldi, dit Cintio ou Cinzio[6]. Passant à Padoue, il y rencontra Lazzaro Buonamico, déjà vieux et cassé[7], le médecin Girolamo Montano[8] et le jurisconsulte Alessandro Sozzini[9].

De Padoue, Audebert fit une excursion à Gênes, puis il revint à Padoue et visita enfin Venise, qui devait lui laisser un impérissable souvenir. Il fit ensuite le voyage de Rome[10] et descendit jusqu'à Naples, où il conduisit le jeune Philippe Hurault, sieur de Cheverny, de huit ans plus jeune que lui. Philippe était né, posthume, le 25 mars 1528. Son père, Raoul Hurault, sieur de Cheverny, secrétaire du roi et général des finances, était mort au mois d'août 1527 pendant la campagne de Naples, et avait été enterré à Capoue. Le voyage du futur chancelier avait pour but de visiter et d'embellir son tombeau[11].

De retour à Orléans après une absence de cinq ou six ans,

---

1. Originaire de Pavie, il commença d'enseigner en 1497. Il fut appelé à Pise en 1515, à Padoue en 1524, à Bologne en 1538. Il retourna, en 1543, à Pise et y mourut l'année suivante. Voy. Tiraboschi, VII (éd. de 1809-1812), p. 653.

2. Née à Ferrare en 1526, mariée en 1550 à Andreas Grünthler, morte à Heidelberg le 26 octobre 1555.

3. Né à Ferrare en 1479, mort en 1552. Voy. Tiraboschi, VII, pp. 837-842, 914.

4. Sans doute Renato Cato, que Giglio Gregorio Giraldi, en 1548, cite parmi les poètes. Voy. Tiraboschi, VII, p. 1407.

5. Né à Mantoue en 1479, professeur à Ferrare, mort en 1541. Voy. Tiraboschi, VII, p. 858.

6. Gio. Battista Giraldi, élève de Calcagnini, mourut en 1573.

7. Lazzaro n'était pourtant pas plus âgé que Corti ni que Calcagnini. Il était né comme eux en 1479. Il mourut en 1552. Voy. Tiraboschi, VII, pp. 1183-1185.

8. Gio. Battista Montano ou Da Monte, Véronais, professeur à Padoue (1539), mort en 1551. Voy. Tiraboschi, VII, pp. 654-656.

9. Alessandro, fils de Mariano, mourut jeune en 1541. Voy. Tiraboschi, VII, p. 716. La mention d'Alessandro permet de penser qu'Audebert visita Padoue en 1541.

10. On voit par un passage du poème intitulé *Roma* (éd. de 1603, p. 146) que Germain, étant tombé malade à Rome, fut soigné par Ippolito Salviani, l'auteur de *l'Aquatilium Animalium Historia*, publiée en 1558. Cf. Tiraboschi, VII, p. 606.

11. Voy. le début de la *Parthenope*.

Germain vécut modestement dans sa ville natale sans briguer les honneurs que ses anciens camarades d'études eussent pu lui faire obtenir. Il se contenta de la charge d'élu d'Orléans, et il la remplit pendant cinquante ans. Il cultivait les lettres, faisait des vers latins et grecs et entretenait un étroit commerce avec une foule d'érudits et de beaux esprits[1]. Parmi les érudits qui furent ses amis, on peut citer Jean de Dampierre, qui lui soumettait ses ouvrages[2], et Scévole de Sainte-Marthe qui en 1575 lui adressa une épître, et qu'il remercia par quatre épigrammes latines et une petite pièce grecque[3]. Vers le même temps, nous le voyons féliciter le jeune Odet de Tournebu du soin apporté par lui à la publication des œuvres paternelles[4].

Comme tous les hommes éclairés et instruits de son temps, Audebert paraît avoir incliné vers la Réforme ; aussi fut-il poursuivi pour rébellion et condamné, par contumace, à être pendu, le 11 novembre 1562, en même temps qu'Antoine Fumée, que Robert de La Haye, que le bailli d'Orléans Jérôme Groslot, que les échevins Gabriel Framberge et Pierre Stamplé, et qu'une foule d'autres personnages de marque[5]. Après les troubles il put heureusement rentrer dans sa maison.

Germain avait un fils, Nicolas, né en 1556, qui eut le même goût que lui pour l'étude.

Nicolas n'eut pas plutôt fini ses humanités qu'il partit pour l'Italie. Le voyage du fils ranima chez le père l'enthousiasme que lui avaient fait éprouver toutes les merveilles de la péninsule. Il rassembla tous ses souvenirs et entreprit de chanter en vers latins les principales villes qu'il avait visitées au delà des Alpes. Son premier ouvrage, qui est consacré à la louange de Venise, est le plus important.

Le poème, divisé en trois chants, contient une description singulièrement exacte, et parfois même très minutieuse, de la ville des doges. Son histoire, sa construction, ses poissons et ses co-

---

1. Il paraît avoir été un des familiers de l'évêque d'Orléans, Jean de Morvilliers, qui fut ambassadeur à Venise et chancelier de France. En 1552 il lui adresse sous forme de lettre, une pièce latine *In fugam Caroli quinti, mense maio 1552*. (L'autographe est à la Bibliothèque nationale, ms. lat. 8143, fol. 20.)

2. Biblioth. nat., ms. lat. 8143, fol. 119.

3. Scévole de Sainte Marthe, *Poëtica Paraphrasis in sacra cantica*, etc., 1575, fol. 60, 65-66.

4. Biblioth. nat., ms. fr. 22564, II, p. 80.

5. *Mémoires de Condé*, 1743, IV, p. 122.

quillages, ses monuments, ses palais, ses trésors, ses gondoles, ses théâtres et ses foires attirent successivement l'attention de l'auteur. Germain rappelle avec reconnaissance l'accueil bienveillant qu'il reçut de Guillaume Pellicier, qui dirigea de 1539 à 1543 l'ambassade de France. Grâce à lui, il put monter sur le Bucintoro un jour de grande fête. Le poète n'oublie pas les grands hommes de Venise. Il cite particulièrement Pietro Bembo, Andrea Navagero, Gio. Battista Cipelli, dit Egnazio, qu'il avait entendu lui-même parler avec éloquence, Ermolao Barbaro, Gasparo Contareno, Domenico Venier, enfin et surtout Paolo Manuzio.

L'ouvrage devait être terminé depuis plusieurs années, quand Germain Audebert pria l'ambassadeur de Venise en France, Lorenzo Priuli, qui retournait auprès de la Seigneurie, d'en faire hommage au grand conseil. La présentation eut lieu le 31 mars 1583, et les Vénitiens furent si charmés du poème qu'ils décidèrent, le jour même, de donner à l'auteur le titre de chevalier, plus une chaîne d'or, du prix de 200 écus, et une médaille de saint Marc. Il fut arrêté, en même temps, que l'ouvrage serait imprimé à 400 exemplaires aux frais de la République. Il parut en effet en 1583[1], et Giovanni Moro, successeur de Lorenzo Priuli en France, remit à Germain le présent qui lui était destiné.

Pour célébrer Florence, le docte Orléanais se contenta de compléter et de retoucher un poème inachevé d'Ugolino Verini, dont il possédait le manuscrit, et il le mit au jour avec une dédicace à Marie de Médicis[2].

En 1585 parurent l'éloge de Rome, dédié au cardinal Alessandro Farnese[3], et enfin l'éloge de Naples, dédié à Philippe Hurault, vicomte de Cheverny[4].

---

1. Germani Audeberti Aurelii Venetiae. *Venetiis apud Aldum*, 1583. In-4. (Biblioth. nat., Inv. Yc. 1198.) Cf. Renouard, *Annales des Alde*, 3e éd., p. 233.

2. Ugolini Verini, poetae florentini, de illustratione urbis Florentiae Libri tres, nunc primum in lucem editi ex bibliotheca Germani Audeberti Aurelii, cujus labore atque industria multae lacunae quae erant in manuscripto repletae, ac multi loci, partim vetustate exesi, restituti et restaurati sunt. *Luteliae, apud Mamertum Patissonium*, 1583. In-fol. (Biblioth. nat., Inv. Rés. K 45 ; Rés. g. Yc. 561 (2) ; Rés. Yc. 1011). — Germain traduisit lui-même en vers français l'épître à la reine (Biblioth. nat., mss. lat. 8143, fol. 7).

3. Germani Audeberti Aurelianensis Roma, poema. *Parisiis, Jac. Du Puis*, 1585. In-4. (Biblioth. nat., Inv. Yc. 1197 et 1200.) Cf. de Nolhac, *Bibl. Ors.*, pp. 66, 67, 398, 432.

4. Germani Audeberti Aurelianensis Parthenope, poema. *Parisiis, Jac. Du Puis*, 1585. In-4. (Biblioth. nat., Yc. 1199 et 1201.) Cf. Biblioth. nat., ms. lat. 8144.

On pourrait citer encore quelques autres menus ouvrages de Germain Audebert, par exemple une pièce adressée à Scévole de Sainte-Marthe[1] et des vers sur la mort[2]; mais ses poèmes sur l'Italie, dans lesquels respire un amour si sincère des choses qu'il y avait vues et des hommes qu'il y avait connus, méritent seuls de nous arrêter ici. Les éloges de Venise, de Rome et de Naples ont été réunis en 1603 dans un volume qui vaut vraiment la peine d'être lu[3].

Nous avons dit que Nicolas Audebert était né en 1556. Il dut partir pour l'Italie en 1575, peu de temps après avoir adressé à Scévole de Sainte-Marthe les deux épigrammes insérées par celui-ci dans ses poésies latines[4]. Il y resta moins longtemps que son père n'y avait séjourné. Ce dernier se sentait vieillir. Dans une épître adressée à Nicolas, il se prétend accablé par les maladies et les infirmités, et il conjure ce fils chéri de repasser les Alpes pour revenir près de lui[5]. Nous ignorons la date précise de cette épître; mais on peut l'attribuer à l'année 1577 ou à l'année 1578. Le 9 décembre 1578, Nicolas, rentré à Orléans, écrivait, en italien, à Gio. Vincenzo Pinelli[6].

Vers cette époque, soit à son retour dans sa ville natale, soit peut-être en Italie, Nicolas paraît avoir eu le désir de contracter un mariage qui déplut à son père. Il accepta, en fils docile, les remontrances qui lui étaient faites, et il abandonna son projet, dont il conserva pourtant le souvenir dans un sonnet français, qu'il traduisit ensuite en italien. Voici le sonnet original et la traduction :

---

1. En tête des *Poëmata* de Scévole de Sainte-Marthe, 1596.

2. L'Estoile, *Mémoires-Journaux*, éd. Jouaust, IX, p. 387.

3. Germani Audeberti Aurelii, Galliarum regis ac D. Marci Veneti equitis torquati, Venetiae, Roma, Parthenope. *Hanoviae, typis Wechelianis, apud Claudium Marnium et heredes Joan. Aubrii,* 1603. In-8. (Biblioth. nat., Inv. Yc. 8022; notre bibliothèque.) Les mêmes poèmes ont été reproduits dans les *Deliciae poetarum gallorum*, I, p. 89.

4. *Scaevolae Sammarthani... Poëtica Paraphrasis in sacra Cantica*, etc., 1575, fol. 66.

5. Cette pièce est imprimée en tête de la *Parthenope*, de Germain Audebert, éd. de 1603, p. 131.

6. Biblioth. nat., ms. Dupuy, 712, fol. 11.

SONNET

Amour avoit ja mon cœur enflammé
Et ja feru j'estois de ses sagettes
Quand conseil prins envers vous, qui sage estes.
Vous, me voiant de tel feu allumé,

Et quasi prins mon cœur : « Enfant aimé »,
Me distes vous, « tout beau, et ne te gectes
« De ce trompeur mariage aux subjectes
« Servilitez ; mais va t'en ce pendant

« Estudier, plus grand heur attendant ».
Pardonnez moy de grace, o mon seigneur,
Car d'obeyr presque j'estois contrainct

A cest aveugle enfant, Amour vinqueur;
Mais vostre bon conseil si m'ha refrainct
Et ha estaingt la flamme dans mon cœur[1].

TRADUCTION.

Già lo mio cuor Cupido haveva acceso
Già colle sue saëtte erai ferito,
Quando per consigliarmi a voi son ito.
Credo che l'intendeste ch'erai offeso

Et ch'era lo cuor mio quasi preso
Quando diceste a me : « Figliol va lento
« A questa impresa et guarda d'esser spento
« De gl'inganni d'hymen. M'hai inteso?

« Aspetta, ch'io spero ch'in questo meso
« Verrà la tua fortuna. » Oimè, signore,
Perdonate, ch'io quasi erai costretto

Di ubidir al giovan cieco Amore;
Ma lo vostro mirabile et discreto
Consiglio ha ben guari o lo mio cuore[2].

---

1. Le sonnet français présente diverses ratures qui prouvent qu'il est autographe.

2. Biblioth. nat., ms. lat. 8143, fol. 39. — Le sonnet italien est d'une écriture qui diffère assez sensiblement de l'écriture du sonnet français, mais qui paraît être pourtant de la même main.

Le jeune poète était lié avec Odet de Tournebu, de quatre ans à peine plus âgé que lui. Quand celui-ci mourut, il fut au nombre des auteurs qui pleurèrent sa perte. Germain Audebert avait écrit des vers latins; Nicolas écrivit aussi des vers latins, mais il y joignit un sonnet italien qui se recommande naturellement à notre attention, et que nous ne devons pas manquer de reproduire :

In morte del signore Odone Turnebo, amico suo dilettissimo.

Le Muse haviam pur viste, in fonte chiaro
Cangiati gli occhi, anzi i bei lumi spenti,
Per valli et monti empir l'aere d'accenti,
D'angosciosi sospiri et pianto amaro ;

Et come madre l'unico suo caro
Et geme et chiama, esse a gli isnelli venti
Mandar sin suso al ciel gridi et lamenti
Poi c'havean perso un spirto altero et raro

Perchè dunque il mio Odone, honore et speme
Di Parnasso, da lor n'è pianto anchora
Vedendose di tanta gioia prive?

Questo è perché o morendo anch'esse insieme
Con lui moriron, o se pur vivono hora,
Egli morto non è, ma tra lor vive.

NICOLÒ AUDEBERTO, Orlienese [1].

Nous ignorons si Nicolas projeta jamais un grand ouvrage; nous ne connaissons de lui que de petites pièces qui témoignent de sa facilité, mais qui nous le montrent inférieur à son père. Devenu, en 1583, conseiller au parlement de Bretagne, il s'unit aux principaux poètes du temps pour déplorer la mort de Christophe de Thou [2]. En 1583 et en 1585, il joint quelques vers aux poèmes composés par Germain [3]. En 1584, il prend part au tournoi poétique dont la main d'Estienne Pasquier fournit l'occasion [4]. Plus

1. *Othonis Turnebi Tumulus*, 1582, fol. 17 v°.
2. *V. amplissimi Christophori Tuani Tumulus*, 1583, p. 65.
3. Recueil de 1603, pp. 129, 134, 190.
4. *La Main... de Estienne Pasquier*, 1584, fol. 37 v°, 43.

tard, il adresse encore des pièces encomiastiques à Scévole de Sainte-Marthe[1] et à Charles de Massac[2].

Germain Audebert mourut, à l'âge de 78 ans, le 24 décembre 1598. Son fils ne lui survécut que de cinq jours. Tous deux furent enterrés au cimetière de Sainte-Croix d'Orléans[3].

XXVIII. — Pierre Joulet.

Les recherches faites par M. Coyecque sur la famille Joulet[4] nous permettent d'en donner la généalogie au xve et au xvie siècle.

Thomas Joulet, seigneur de Bélival en Picardie, Beaurain et Beaurainel-lès-Guessard, qui était, au commencement du xve siècle, homme d'armes de la compagnie du maréchal d'Erquerdes, eut, de X. de La Grue, un fils appelé Pierre.

Pierre Ier, marié à Jacqueline de Blaseul, fut le père de Pierre II.

Pierre II, ruiné par les guerres, obtint de Charles de Bourbon, duc de Vendôme, l'intendance de sa baronnie de Rosny-sur-Seine. Il put ainsi se relever et acquérir la seigneurie de Chastillon (commune de Rosny). Il eut, de Claire d'Arques, Pierre III, qui suit.

Pierre III, marié à Jeanne Chaudron, s'établit à Mantes, et s'y livra au commerce, en sorte qu'il perdit la qualité de noble. Il mourut avant 1562, laissant cinq fils qui, le 13 juin 1577, furent rétablis dans les droits et prérogatives de la noblesse, savoir :

1° Antoine, qui fut seigneur de Chastillon, conseiller au Châtelet et maître des requêtes de la reine-mère. Antoine fut chargé en 1566 de poursuivre les malversations commises dans les finances, et fut alors victime de plusieurs tentatives d'assassinat. Il fut même grièvement blessé et le roi dut le prendre sous sa protection spéciale[5]. Il vivait encore le 9 février 1588[6]. Sa femme, Marguerite Versoris, mourut avant le 25 juillet 1601.

1. *En tête des Poëmata* de Sc. de Sainte-Marthe, 1596.

2. En tête des *Fontenes de Pougues*, de Charles de Massac, éd. de 1605.

3. L'épitaphe commune du père et du fils a été reproduite par Niceron, *Mémoires*, XXIV, pp. 86-88.

4. *Bulletin de la Société de l'histoire de Paris*, XVII (1890), pp. 164-167.

5. Voy. les lettres royales du 7 août 1566, dans les *Mémoires de Condé*, 1743, I, p. 167.

6. Biblioth. nat., ms. fr. 28073, dossier 36579, art. 10.

2° Jean, qui était en 1576 et 1577 lieutenant général civil et criminel au bailliage et siège présidial de Mantes.

3° Pierre IV, qui fut lieutenant général au bailliage de Dreux, et qui vivait en 1583. Celui-ci eut une fille, Maguelonne Joulet, qui épousa Raoul Coulon, écuyer, également lieutenant général au bailliage de Dreux.

4° Laurent, cité en 1583.

5° Nicolas, qui fut homme d'armes dans la compagnie de Vassé, et mourut avant le 13 juin 1577.

Antoine Joulet, le maître des requêtes, eut deux fils : Pierre V, à qui est consacré cet article, et François.

Pierre V Joulet naquit vers 1545. Dans un acte du 13 septembre 1568, il est qualifié contrôleur des domaines du roi à Mantes. Il devait avoir alors 22 ou 23 ans et être revenu d'Italie après y avoir terminé ses études. Voici le sonnet consacré par lui à la mémoire d'Odet de Tournebu :

Luci che già sete spoglie di morte,
Se s'intend' o vede dal stigio lido
Il gran lamento d'un amico fido,
Ecco i pianti di mia dura sorte.

Sciocco il pur vaneggio ? che benchè forte
Sia il lamento mio, molto mio grido
Non s'intend' o vede la giù lo strido
Di chi more di tue hore si corte.

Ahi, Morte cruda, poichè con la vita
Il sentir et l'udir fugg' a gran passi,
Perchè sia fermo in me il mio martire ?

Non me ne dolgo, che m'è più gradita
La pena mortale et i gridi cassi
Che non tu fu gradito il suo finire.

Pierre écrivit ensuite un roman, dont le sujet était emprunté à *La Gerusalemme liberata* :

Les Amours d'Armide par P. Joulet, sieur de Chastillon, *A Langres, Par P. de la Roche*, 1597. In-12. (Cat. Giraud, 1855, n° 1937.) — *A Paris, Chez Abel L'Angelier*, 1598. In-12. (Cat. Béhague,

1880, n° 959). — *A Paris, Chez Abel L'Angelier*, 1600. In-12. (Cat. Pompadour, 1765, n° 1526.) — *A Rouen, Chez Pierre Valentin. S. d.*, in-12. (Brunet, III, col. 577; Cat. Béhague, 1880, 2e partie, n° 532.)

Il composa aussi un roman mystique :

Les Amours spirituels de Psiché. Au Roy. Par P. Joulet, sieur de Chastillon. [*A Paris*], *Chez Abel L'Angelier*, 1600. In-12. (Biblioth. de Rennes, Th. 1649; Catalogue Béhague, 2e partie, n° 533.) — *A Paris, Chez Abel L'Angelier*, 1606. In-12. (Biblioth. nat., Inv. Y² 9795 et 44350.) — *A Paris, Chez Abel L'Angelier*, 1608. In-12. (Biblioth. nat., Inv. Y² 6869.)

Citons encore une œuvre de morale :

Défense de l'Inconstance, faicte par Pierre Joulet, escuyer, sieur de Chastillon. Reveue et corrigée par luy. *A Paris, Chez Abel L'Angelier*, 1608. In-12. (Biblioth. nat., Inv. Y² 6870.)

Nous ignorons la date de la première édition.

En 1612 Pierre Joulet est qualifié gentilhomme près la personne du roi[1]. Il vivait encore le 16 juillet[2]; mais il mourut avant le 3 janvier 1621. Il avait épousé, en premières noces, Jeanne Jacquet, veuve de François Le Cirier, président des enquêtes au parlement, et, en secondes noces, Marguerite de Reffuge. Cette dernière vivait encore le 19 janvier 1644.

François Joulet, frère de Pierre, naquit vers 1550. Le 3 août 1593, il fut nommé aumônier du roi. Il devint ensuite chanoine, puis doyen d'Évreux, et fut pourvu, le 3 janvier 1602, de la charge de prédicateur ordinaire du roi. Peu de temps après, Nicolas de Briroy, évêques de Coutances, le choisit pour coadjuteur avec succession future. Le choix fut approuvé par le roi le 31 mars 1603.

François cultiva les lettres comme son frère; mais ses ouvrages sont d'un genre un peu différent. On a de lui :

Trois Harangues de Ciceron, traduictes du latin en françois par François Joulet, sieur de Chastillon. *A Paris, Chez Abel L'Angelier*, 1597. In-12. (Biblioth. nat., Inv. Rés. X 2426.)

---

1. Biblioth. nat., ms. f. 28073, dossier 36579, n° 24.
2. *Ibid.*, n° 31.

Le premier Livre de l'Orateur de Ciceron, traduit par François Joulet, sieur de Chastillon. *A Paris, Chez Abel L'Angelier*, 1601. In-12. (Biblioth. nat., Inv. X 17067.)

XXVI Homelies de S. Jean Chrysostome, traduictes en françois par François Joullet, sieur de Chastillon, chantre et chanoine d'Evreux. *A Paris, Chez Abel L'Angelier*, 1604. In-12. (Cat. Lignerolles, 1894, I, nº 119.)

Six Oraisons de Ciceron, avec une sommaire exposition du suject de chacune d'icelles, par François Joulet, sieur de Chastillon. *A Paris, De l'Imprimerie de Robert Estiene*, 1609. In-8. (Biblioth. nat., Inv. Rés. X 2427 et X 22722[1].)

François s'intéressait spécialement à la théologie. Par acte du 8 janvier 1623, il fonda au collège de Navarre « une chaire de lecture et de controverse contre les heresies et le schisme », fixant à 650 livres le traitement du titulaire.

Dans le courant de la même année, par actes des 4, 6 et 12 juillet, il disposa de la plus grande partie de sa fortune, qui était relativement considérable, en faveur du noviciat des Jésuites, des Pères réformés de l'ordre de saint Dominique, de l'hôpital de la Charité et de l'Hôtel-Dieu de Paris. C'est à l'occasion de cette dernière donation que M. Coyecque, rectifiant un travail antérieur de M. Briète, a donné une généalogie des Joulet, à laquelle nous avons emprunté la plupart des renseignements biographiques qui précèdent.

François testa le 11 novembre 1625, et institua l'Hôtel-Dieu de Paris son légataire universel. Il mourut le 30 septembre 1627.

(*A suivre.*) Émile Picot.

---

1. L'Estoile raconte (éd. Jouaust, X, p. 77) que, le 18 novembre 1609, Robert Estienne lui donna un exemplaire des *Six Oraisons*. Les éditeurs modernes ont imprimé : François Joubert, au lieu de François Joulet.

LE

CATALOGUE ANNUEL DES THÈSES FRANÇAISES

RÉPONSE A M. ALTMANN

Depuis 1885, le Ministère de l'Instruction publique fait imprimer, chaque année, par les soins des bibliothécaires universitaires de France, un *Catalogue des thèses et écrits académiques* qui est adressé, en même temps que les ouvrages décrits, aux bibliothèques universitaires de France et aux 39 Universités étrangères qui échangent leurs publications avec les nôtres. Ce catalogue, imprimé aussi sur papier pelure, permet de contrôler l'exactitude de l'expédition et évite aux bibliothécaires la confection manuelle de 1 500 à 2 000 cartes par an. Il est accompagné, tous les cinq ans, d'un Répertoire alphabétique des auteurs de thèses et d'une Table des matières. Le quinzième fascicule contenant les thèses de l'année scolaire 1898-99 a paru en décembre 1899. Si l'on en croit un privat-dozent et bibliothécaire de l'Université de Greifswald, M. Wilhelm Altmann, ce fascicule fourmille de fautes bibliographiques[1], et, ce qui semble donner à ces critiques un caractère plus sérieux, c'est que M. Altmann n'est pas seulement connu par des travaux d'histoire médiévale, mais qu'il aime aussi à traiter les questions relatives aux bibliothèques et à la bibliographie, qu'il a déjà dressé une statistique comparée des thèses d'Allemagne et des thèses de France[2], enfin qu'il a même professé à Greifswald un cours de « Bibliothekswesen ». Il paraît

1. Cf. *Centralblatt für Bibliothekswesen*, 1900, p. 287-288.

2. *Die Doktordissertationen der deutschen Universitäten in den Jahren 1885-86 bis 1889-90.* Statistische Betrachtungen, nebst einem statistischen Ueberblick über die Doktordissertationen der französischen Universitäten. Berlin, Gaertner, 1891, 64 p. in-8.

donc avoir toute la compétence nécessaire pour examiner notre publication.

Avant de juger notre *Catalogue*, il faut se reporter aux instructions transmises aux Recteurs par le Ministre de l'Instruction publique[1], en date du 25 juin 1885 :

Les éléments du Catalogue devront être réunis dans le ressort de chaque Académie pour être ensuite centralisés à Paris. Le bibliothécaire de la bibliothèque universitaire est tout désigné par la nature de ses fonctions pour l'exécution d'un pareil travail. A Paris, les bibliothécaires des Facultés de droit et de médecine prépareront le catalogue des thèses de leurs Facultés respectives ; celles des autres Facultés seront cataloguées à la Bibliothèque de l'Université. La tâche qui incombera de ce chef aux bibliothécaires sera facile et leur demandera peu de temps. Ils n'auront qu'à opérer en se conformant aux prescriptions suivantes :

A mesure que les thèses soutenues devant chaque Faculté seront déposées à la bibliothèque par les soins des secrétaires (circulaire du 17 mai 1882), le titre en sera transcrit exactement et *in-extenso*, en commençant par le nom de l'auteur, de manière à ce que cette transcription, une fois imprimée, puisse être incorporée telle quelle dans un catalogue alphabétique. Les noms et prénoms devront être écrits très lisiblement, les prénoms *en toutes lettres*.....

Pour éviter toute chance d'erreur et garder au *Catalogue* la valeur officielle et administrative qu'il doit avoir, le bibliothécaire fera collationner ses listes avec les registres du secrétaire de chaque Faculté.....

Bien que ces prescriptions aient été, en général, exécutées convenablement depuis quinze ans, il ne faut pas perdre de vue qu'un catalogue comprenant de 1800 à 2000 titres de thèses, qui doit être imprimé vite et qui repose sur la vigilance collective de 41 secrétaires et de 20 bibliothécaires, ne saurait prétendre à la perfection.

La bibliothèque de l'Université de Paris (section des Lettres et des Sciences) concentre toute la copie au mois d'août, envoie aux bibliothécaires de province les épreuves au mois d'octobre et doit faire tirer le fascicule au mois de novembre, sans avoir le moyen de contrôler les titres des thèses soutenues en dehors de Paris,

1. Cette circulaire a été imprimée en tête du premier fascicule (1885) du *Catalogue des thèses et écrits académiques*.

puisqu'elle ne les recevra elle-même qu'au mois de décembre, lorsque les envois de toutes les Universités échangeantes seront complets à la librairie Hachette et que l'inspecteur du service pourra procéder à la répartition.

Dans ces conditions le catalogue peut contenir quelquefois, quoique le fait soit très rare, des négligences regrettables Cela posé, nous allons donner un aperçu des critiques formulées par M. Altmann.

M. Altmann nous reproche l'abréviation de quelques titres. Sans doute, d'après les instructions ministérielles, le titre doit être transcrit *in-extenso*. Mais quand le jeune docteur s'amuse à donner sur le titre de sa thèse, qui est souvent sa première publication, une table des chapitres du contenu, il commet un véritable solécisme bibliographique, et si le bibliothécaire résume le titre avec intelligence et suivant les règles usitées en bibliothéconomie, il n'y a pas lieu de s'en plaindre.

Les omissions de thèses dans le Catalogue encourraient un reproche beaucoup plus grave, s'il était justifié. Lorsqu'une thèse n'a pu, pour diverses raisons, figurer au Catalogue, elle y est insérée l'année suivante. Encore M. Altmann aurait-il dû tenir compte de l'*erratum* du tome III publié à la suite du Répertoire alphabétique et de la Table des matières. Il y aurait trouvé, notamment, une thèse d'Université de la Faculté des sciences de Paris dont le dépôt a été fait après le bon à tirer. Ces thèses d'une nouvelle catégorie, récemment inaugurées, causeront plus d'une difficulté dans les premières années ; quelques secrétaires d'Académie ne les ont pas déclarées en temps voulu, ignorant que ces thèses seraient soumises au même régime que les thèses d'État. M. Altmann trouvera, par exemple, dans la prochaine expédition, deux thèses soutenues devant la Faculté des sciences de Nancy en 1897-98 et 1898-99 pour obtenir ce qu'on appelle le « doctorat d'Université ».

Mais où M. Altmann semble avoir relevé plus de quatre-vingts erreurs dans la seule année 1898-99, c'est dans la transcription des prénoms. Autrement dit, il regarde comme une faute capitale la moindre modification apportée par le Catalogue aux caractères imprimés sur la thèse. La question est beaucoup plus difficile à résoudre que ne le pense notre critique. On a vu que les instructions ministérielles recommandent avec raison de

transcrire *les prénoms en toutes lettres*. Que doit faire le bibliothécaire quand le docteur a présenté une thèse sans imprimer aucun prénom? Cela n'est pas rare dans les thèses de médecine; M. Altmann en a relevé une vingtaine d'exemples. Évidemment si le jury était composé de bibliographes, et non de médecins ou de chirurgiens célèbres, le candidat serait invité à repasser chez l'imprimeur avant de se représenter devant la Faculté. Si les secrétaires des Facultés de médecine voulaient user de leur droit ou même remplir complètement leur devoir, au risque d'affronter bien des ennuis, ils refuseraient le dépôt de toute thèse où ne figureraient pas les prénoms du candidat. Mais cela paraîtrait sans doute en France une rigueur excessive, le candidat ayant déposé son acte de naissance et ne pouvant être accusé de cacher ses prénoms, pour faire une niche aux bibliothécaires. Il n'en est pas moins certain que le jour où le jeune médecin, devenu un savant, publiera des traités ou des manuels, il sera difficile d'identifier son nom et de grouper sa thèse avec ses autres publications, et cela à cause de la négligence commise dans l'impression de son premier travail.

Quand une thèse ne porte aucun prénom, il est naturel que le bibliothécaire soit embarrassé. Tantôt il n'en ajoute pas, et c'est toujours regrettable pour les grandes bibliothèques. Tantôt il se reporte au registre du Secrétaire, aux « Universitätsakten », comme dit M. Altmann, et il indique les prénoms du candidat. Ce n'est pas moi qui l'en blâmerai, puisque d'abord il interprète avec intelligence les instructions ministérielles et qu'ensuite il permet de classer les cartes dans les bibliothèques les plus riches et les plus importantes au point de vue scientifique.

Quelquefois la thèse ne porte qu'un prénom, et le Catalogue en indique deux ou trois; les bibliothécaires font là un excès de zèle qui ne leur sera jamais reproché par un juge compétent. Par exemple, le Catalogue complète ainsi les prénoms :

Constant (Jean-Baptiste-Julien)	au lieu de	(Julien)
Olive (Louis-Henri-Emmanuel)	—	(Louis)
Marchand (Jean-Ludovic-Léon)	—	(L.)
Anceau (Gaston-Philippe-Gabriel)	—	(M. G.)
Fougères (François-Albert-Alphonse)	—	(A.)

Cela permet aux bibliothécaires chargés de cataloguer les thèses d'identifier les auteurs et de ne pas prendre M (Monsieur) pour

un prénom. M. Altmann n'a sans doute jamais consulté le Catalogue d'une grande bibliothèque s'il ne se rend pas compte de la difficulté qu'il y a à distinguer les homonymes. Dans quelques grands établissements, les prénoms ne suffisent même plus ; on est obligé d'ajouter la profession des auteurs sur les cartes, pour éviter toute confusion. Il faut avoir, à Greifswald, des principes particuliers de bibliographie pour trouver étonnant qu'un bibliothécaire cherche à préciser des noms aussi usuels que Constant, Olive, Marchand, Anceau, Fougères, etc.

Sans doute toutes les additions que les bibliothécaires apportent au texte imprimé sur la thèse pourraient dans notre Catalogue figurer entre crochets [ ], lesquels se trouveraient insérés entre les parenthèses ( ) employées pour les prénoms. Les bibliothécaires ont cru devoir se conformer depuis quinze ans au spécimen de la première année, et la circulaire ministérielle, en recommandant de transcrire les prénoms *en toutes lettres*, n'est pas entrée dans le détail pour les cas difficiles qui pourraient se produire.

Si M. Altmann reproche au Catalogue d'ajouter des prénoms, il ne lui pardonne pas d'en passer sous silence. Dans deux ou trois cas il peut avoir raison. Mais les bibliothécaires français ne sont pas des machines; ils tiennent compte, en général, de la forme du nom propre, et suivant qu'il est usuel ou suffisamment rare, ils attachent plus ou moins d'importance à une initiale. Le mal est-il bien grand dans les exemples suivants? Le catalogue a imprimé :

Lyon, méd.	106	Divaris (Spiridion)	au lieu de	(Spiridion-S.)
Paris, droit		Nintchitch (Momtchilo)	—	(Momtchilo-A.)
Paris, méd.	74	Stavridès (Georges)	—	(Georges-C.)
—	155	Noica (Démètre)	—	(Démètre-J.)
—	473	Manto (Georges)	—	(Georges-S.)
—	503	Kermektchieff (Assen)	—	(Assen-C.)
—	516	Soneira (Arturo)	—	(Arturo-M.)

L'omission des lettres S, A, C, J, S, C, M peut-elle entraîner des erreurs de classement dans une bibliothèque, quand il s'agit d'auteurs pourvus de noms si caractéristiques ?

Le catalogue indique, au nº 285 de la Faculté de médecine de Paris, la thèse de Aminoff (Mlle Nathalie). C'est aussi le texte officiel imprimé dans les *Tables annuelles* publiées par la Faculté

de médecine (chez le libraire Steinheil, in-4°). Le titre de la thèse ne mentionne que R comme prénom; je m'en suis aperçu avant M. Altmann, puisque j'ai corrigé les épreuves du Catalogue en lisant non seulement la copie fournie par la Faculté de médecine, mais les titres imprimés sur les thèses. R est une indication vague et peut-être fautive. Les thèses de médecine sont fabriquées en quelques jours par un imprimeur qui ne fournit pas toujours des épreuves à l'auteur, et quand l'auteur en reçoit, il n'est pas toujours expert dans la correction typographique. En pareil cas, j'ai beaucoup plus de confiance dans les prénoms transmis par le bibliothécaire de la Faculté compétente, qui a la ressource de consulter les registres du secrétariat, que dans les caractères placés à la hâte, et sans contrôle, sur des centaines de thèses fournies en une année à la Faculté de médecine par les typographes du quartier latin. Je suis persuadé que sur les thèses de médecine, et même de droit, les prénoms imprimés sont quelquefois fautifs; il n'est pas rare que les auteurs corrigent à la plume soit un de leurs prénoms, soit le titre de la thèse. Nos doyens ne sont sans doute pas assez sévères sur ce point, mais ce n'est pas la question. Il s'agit de savoir uniquement si les bibliothécaires puisent leurs renseignements à la meilleure source.

Enfin voici deux graves erreurs qui scandalisent M. Altmann. Le catalogue, mentionnant les thèses de Petit (Alexis) à la Faculté de médecine de Paris n° 115 et de Fostier (Omer) à la même n° 653, commet la faute impardonnable de prendre *Alexis* et *Omer* pour des prénoms, *Petit* et *Fostier* pour des noms de famille! Faut-il donc apprendre à M. Altmann que même en dehors de la Hongrie, où l'usage est constant, on trouve des exemples de prénoms imprimés à la suite du nom propre sur les titres? Un historien devrait encore savoir que si certains prénoms comme Jean, Michel, Pierre ont pu devenir, à la longue, des noms de famille, jamais les noms de famille comme Fostier et Petit ne peuvent être employés comme prénoms en France, et les officiers de l'État-civil refuseraient de les inscrire lorsqu'on leur déclare une naissance. Vraiment, si des savants de la valeur de M. Altmann sont exposés à cataloguer nos thèses dans leurs bibliothèques sous la rubrique « Alexis » et « Omer », notre catalogue annuel, malgré ses petits défauts, prend une importance à laquelle nul n'avait songé en le créant; car je crois pouvoir assurer que dans

les 26 bibliothèques universitaires de France personne n'aurait la tentation de cataloguer sous le nom « Wilhelm » les publication de M. Altmann.

Afin de ne pas rester en retard vis-à-vis de nous, le gouvernement allemand publie aussi depuis 1886 un catalogue de ses thèses sous le titre : *Jahres-Verzeichniss der an den deutschen Universitäten erschienenen Schriften.* Ce catalogue forme annuellement un volume de plus belle apparence que le nôtre, parce que le format des cartes usitées en France nous force à imprimer sur deux colonnes en caractères un peu trop fins. Il est accueilli avec reconnaissance par toutes les universités françaises, auxquelles il rend de grands services. Mais si quelqu'un voulait l'examiner avec la malveillance que M. Altmann témoigne au nôtre, il trouverait encore des peccadilles à lui reprocher. En 1899, l'Université de Greifswald n'occupe que 15 pages sur 284 Dans un pays favorisé des leçons de « Bibliothekswesen » professées par M. Altmann, la description bibliographique des thèses devrait être impeccable ; nous allons voir par quelques exemples choisis dans ces 15 pages ce qu'il faut en penser.

La thèse n° 22 (Duthaler) de la Faculté de droit contient, outre les 85 pages indiquées au catalogue, 1 feuillet non chiffré contenant la table et le *curriculum vitæ.*

La thèse n° 28 (Hirsch) porte en réalité « *Zur* Lehre vom Zwange », on lit au catalogue « *Die* Lehre v. Z. ». Ce lapsus est très grave, au point de vue bibliographique, et ne sera pas sans inconvénient si M. Hirsch publie beaucoup de livres, dans les grandes bibliothèques où l'on range strictement dans l'ordre alphabétique les publications d'un même écrivain.

A la thèse n° 32 (Lehmann, M.), le catalogue indique : « Lehmann, M (ax). » Nous nous garderons bien de retourner le compliment de M. Altmann qui, en pareil cas, accuse ses confrères français de publier des prénoms d'après « unkontrollierbaren Quelle ». Les bibliographes approuveront au contraire cette addition, comme celle du prénom August à la thèse n° 48 (Schönberg) qui ne porte que le nom de famille sur le titre.

Au n° 48, la thèse porte : *Schadensersatz* et le catalogue : *Schadenersatz.*

La thèse 59 (Ansinn) indique 43 pages, sans tenir compte de 4

pages non chiffrées contenant les remerciements, Literatur, Lebenslauf et Thesen.

Le nº 60 (Bail) prête à la même observation.

Les nº 61 (Barde) et 67 (Brunk) contiennent ces appendices paginés.

Le nº 66 (Bieback) indique 29 pages (Literatur compris), mais il y a en plus Lebenslauf et Thesen.

Le nº 70 (Fuchs), outre les 31 p. mentionnées, comprend encore: Litteratur, Lebenslauf et Thesen.

Le nº 71 (Gesterding) comprend, après les 27 p. indiquées, encore Lebenslauf et Thesen.

Le nº 72 (Glaser) est assez mal décrit, puisqu'après les 33 p. mentionnées, il contient encore 12 pages où l'on trouve :

Tabl. A. Fälle ohne Anwendung der Cohenschen Methode.
Tabl. B. Fälle mit Anwendung der Cohenschen Methode.
Litteratur, Lebenslauf, Thesen.

L'acquéreur de la brochure réduite à 33 pages pourrait se considérer comme trompé.

Le nº 74 (Görlach) contient une planche omise au Catalogue.

Au nº 87 (Knüppel), il fallait indiquer, outre les 35 p., Lebenslauf, Thesen et 2 pl. de 11 figures.

Le nº 91 (Krause), outre ses 36 p., donne Litteratur, etc.

Le nº 95 (Lehmann) outre ses 22 p., contient 2 pl. non indiquées.

Le nº 100 (Meissner) au lieu de 26 p., est formé en réalité de 31.

Le nº 108 (Rudolphy), en plus des 28 p., contient les appendices ordinaires et 1 planche.

Le nº 113 (Schmitz) porte « bei Stauung *im* Pfortaderkreislauf » tandis que le Catalogue donne « bei Stauung *und* Pfort. »

Le nº 116 (Schröder), au lieu de 42 p., en contient 47.

Le nº 121 (Solger) offre une planche non signalée au Catalogue.

Le nº 125 (Stolowsky) est dans le même cas.

Le nº 130 (Weissinger) a des appendices après les 45 pages.

Le nº 138 (Zitzke) contient aussi 1 tableau non mentionné.

La thèse 151 de la Faculté de Philosophie (Starck), outre les 32 p., ne saurait être décrite exactement qu'en y ajoutant 1 page contenant : Thesen et 1 planche.

Ces observations n'ont pas pour but de mettre en doute la valeur scientifique des bibliographes qui préparent la copie du précieux

Verzeichniss, mais il fallait prouver à M. Altmann que l'on peut, même à Greifswald, commettre des négligences et qu'il ne convient pas d'exiger pour nos thèses des descriptions aussi minutieuses que pour des incunables.

Du reste, nous le remercions du soin avec lequel il collationne notre œuvre collective, et si ses critiques pouvaient empêcher de s'endormir nos 41 secrétaires et nos 20 bibliothécaires responsables, il aurait contribué à améliorer notre catalogue annuel. Néanmoins je pense qu'il eût écrit un article différent si, avant d'entrer en fonctions à la bibliothèque de Greifswald et d'inaugurer un cours de « Bibliothekswesen », il avait fait un stage suffisant dans une grande bibliothèque de Paris ou de Berlin.

ÉMILE CHATELAIN.

NÉCROLOGIE

ARMAND COLIN

La Librairie française, déjà si éprouvée par la mort de notre ancien Président Georges Masson, a été frappée douloureusement, quelques jours plus tard, par la perte que nous avons faite de notre confrère Armand Colin, qui, par un travail assidu, couronné du succès le plus éclatant, avait su lui aussi se faire une place à part dans notre corporation et dans le pays.

La vie d'Armand Colin comme éditeur, lorsqu'elle est suivie dans les détails de son évolution, depuis ses débuts si modestes, montre ce que peuvent la volonté et l'intelligence appuyées sur un rare esprit de méthode et un sens profond des affaires qui lui auraient assuré une grande position personnelle, quelle que fût la profession qu'il eût embrassée.

En même temps qu'il prit le goût des livres près de son père qui tenait une petite librairie à Tonnerre, où il naquit en 1842, il comprit que ce n'était pas dans le modeste magasin paternel qu'il pourrait apprendre le commerce du livre et, pour l'étudier, il vint à Paris et fut employé dans plusieurs maisons importantes.

Dès ses premières années de jeunesse, il s'était rendu compte des difficultés qu'il aurait à se créer une position, et, à un âge où l'on cherche encore sa voie, il dresse le plan de campagne de son existence, il l'étudie dans tous ses détails, et du jour où il débutera jusqu'à celui où il s'adjoindra dans la direction de sa maison nos confrères Max Leclerc, son gendre, et Bourrelier, toutes les phases par lesquelles elle aura passé seront comme autant d'étapes fixées à l'avance et se suivant dans l'ordre prévu par lui.

Aussi, tout en étudiant la pratique des affaires, soit chez son père, libraire détaillant, soit chez nos confrères libraires-éditeurs ou commissionnaires, il cherchait en même temps à déterminer le terrain où il pourrait édifier sa maison à lui, et ce fut probablement grâce aux observations de sa première jeunesse qu'il se tourna, après de mûres réflexions et quelques hésitations, du côté de l'édition classique primaire, pour en faire le point de départ de sa librairie.

Dès ce moment se révèlent toute la sagacité et l'esprit observateur de

Colin. Il avait fait son enquête, et s'il avait entrevu que les tentatives des générations précédentes pour la diffusion de l'enseignement primaire allaient enfin aboutir, il avait surtout démêlé le fort et le faible des publications classiques primaires de ce temps, déjà éloigné. Il avait conclu de cette enquête qu'il y avait une place à prendre pour lui parmi ses devanciers, entre ceux qui, après avoir doté la France d'éditions classiques secondaires des plus remarquables, avaient appliqué les mêmes procédés d'édition aux livres de l'enseignement primaire, et ceux qui étaient obligés avant tout de se préoccuper de la marge insuffisante de bénéfices que laissait ce genre de livres et de bien d'autres questions qui venaient encore compliquer la situation.

Sous l'empire de cette conviction, avec de grands projets et une modeste installation, il débuta, en 1870, en s'associant Lecorbellier qui devait lui apporter le concours d'une profonde connaissance des sentiments et des desiderata des instituteurs primaires. Mais, là encore, l'esprit de méthode de Colin lui avait fait comprendre qu'il pouvait adopter un vaste programme de publications avec des ressources très restreintes, parce qu'il avait l'idée bien arrêtée qu'il ne gagnerait rien à tenter la substitution rapide des textes de sa maison d'éditions primaires aux publications nombreuses et très méritantes qui se partageaient alors la clientèle scolaire. Comptant que chaque livre fait sur une matière amènerait, par son succès même, la demande d'un autre livre de forme semblable sur une autre matière et fournirait les ressources pour l'établir, il prévoyait qu'ainsi chaque pierre calculée et taillée à l'avance viendrait prendre sa place dans de vastes fondations destinées à supporter une des plus heureuses organisations de librairie que nous ayons vues depuis de longues années.

Ce n'était pas seulement par ses idées commerciales appliquées à la librairie que Colin devait réussir. Il avait bien compris que nous ne pouvons mener à bonne fin des programmes comme le sien qu'autant que nous nous entourons d'auteurs qui sont, non seulement des hommes de haute valeur, mais encore des amis personnels, qui se rendent compte que, lorsque l'on sort du domaine de la littérature et de la science, on ne peut arriver au succès de vente que par une entente étroite avec celui qui, placé plus près du public, peut seul renseigner l'auteur sur les moyens de l'atteindre et de le rendre fidèle. La place m'est trop mesurée pour que je puisse m'étendre sur ce côté si intéressant de la biographie de notre regretté collègue ; mais la lecture des noms des auteurs qui figurent sur son catalogue est peut-être encore, plus que les titres des ouvrages qui le composent, l'éloge du caractère de Colin, malgré certaines apparences sur lesquelles trop souvent on le jugea, sans tenir suffisamment compte de toutes les qualités de cœur, d'affection et de dévouement qui lui avaient assuré de nombreuses et solides amitiés dans son entourage intime.

Telle était, quelques années après l'interruption due à la guerre qui avait

suivi de peu de mois sa constitution, la maison A. Colin et Cie, encore bien modeste en apparence, déjà très forte en réalité, et pendant que se complétaient ces cours classés par première, deuxième et troisième année d'enseignement primaire, son fondateur en continuait l'évolution ou, pour mieux dire, la progression par les textes-atlas dont il ne fut peut-être pas l'inventeur, car il est rare qu'aucune forme du livre n'ait été tentée dans ce siècle, mais auxquels il sut donner une forme bien personnelle et merveilleusement appropriée à l'enseignement.

Là, pas plus qu'ailleurs, Colin ne devait s'en tenir à un premier succès ; les collaborateurs avec lesquels il avait créé ses textes-atlas et ses cartes murales étaient tout entraînés pour mener à bonne fin la publication du bel Atlas qui a été un honneur de plus pour la cartographie française.

Ce fut vers 1883 que la maison Colin, dont le nom était connu et populaire dans le moindre village de France, put être comptée enfin comme une maison de premier ordre par l'achèvement méthodique de son catalogue et sa mise hors concours à l'Exposition universelle d'Anvers en 1885.

Puis, à l'Exposition de 1889, Colin, qui avait été précédemment membre du Conseil d'administration du Cercle de la librairie et qui fut plus tard délégué au Syndicat des éditeurs, fut appelé par ses confrères aux fonctions de secrétaire du comité d'installation de la classe IX (*Librairie et Imprimerie*). La croix de la Légion d'honneur fut la récompense méritée du zèle avec lequel il remplit ces fonctions.

Puis, successivement, il fut nommé membre du comité permanent des valeurs de douane, officier de l'Ordre de Léopold à la suite du grand prix qui lui fut décerné à l'Exposition de Bruxelles en 1897, rapporteur du comité XIII à l'Exposition de Paris, 1900 (grand prix).

Cette belle situation et la fortune qu'elle avait amenée ne pouvaient suffire à contenter l'esprit actif et l'homme d'affaires qu'était Colin ; on expliquait trop facilement la prospérité due à son mérite et à son travail par l'essor prodigieux qu'avait eu l'enseignement public en France pendant la même période. D'ailleurs, quoique imbu profondément — et son concours à « l'Alliance française » ainsi que toute sa vie l'ont abondamment prouvé — de l'importance des questions d'enseignement, il n'avait jamais vu dans le classique primaire une partie ou le tout d'une librairie. Bien au contraire, cela avait été pour lui, je ne saurais trop le répéter, quelque chose comme le *substratum* d'une maison d'édition. Au point de vue financier, il avait calculé qu'il trouverait dans ce genre de publications le moyen de se faire commanditer par le public pour augmenter l'importance de sa maison et de son catalogue, et, à l'exemple des maîtres de notre art, il avait la très noble ambition de l'éditeur qui veut remployer le capital reçu en des publications utiles, mais toujours coûteuses, et souvent incertaines comme rendement ; là encore, fort de son mérite d'éditeur, assuré d'une clientèle qu'il avait su intéresser à sa marque, Colin put se

lancer délibérément dans de nouvelles et importantes collections, montrer par leur valeur et leur succès qu'il était éditeur de tempérament et faire une réputation à son nom dans de nouveaux milieux de lecteurs en France et à l'étranger.

Colin avait rempli son programme. Sa maison était telle qu'il l'avait souhaitée, lorsque le fléau, qui nous a fait perdre tant de nos confrères, victimes du surmenage qui est la vie quotidienne de l'éditeur, vint le frapper et lui rendre le repos indispensable. Il n'avait que cinquante-sept ans lorsqu'il a succombé, laissant à ses confrères et à ses amis le souvenir d'une vie intéressante entre toutes et l'exemple réconfortant d'un succès dû uniquement au travail et à l'intelligence [1].

J. HETZEL.

1. La Direction de la *Revue des Bibliothèques* remercie très vivement M. Hetzel, qui a bien voulu lui permettre de reproduire ici son intéressante étude, publiée d'abord dans la CHRONIQUE de la *Bibliographie de la France* (21 juillet 1900).

CHRONIQUE DES BIBLIOTHÈQUES

ALLEMAGNE

PÉRIODIQUES. — On remarque, dans le *Centralblatt für Bibliothekswesen*, les articles suivants :

Nº de novembre 1900 : K. RÓŻYCKI, *La Bibliothèque publique impériale de Saint-Pétersbourg ;* — Dr G. KERBER, *Sur le catalogage des publications parlementaires ;* — Dr G. KOHFELDT, *Un fonds de colporteur de livres en 1558 ;* — Dr R.-A. FRITZSCHE, *État des bibliothèques de la Roumanie.* — Comptes rendus des ouvrages suivants : Rob. EITNER, *Biographisch-bibliographisches Quellen-Lexicon der Musiker und Musikgelehrten der christlichen Zeitrechnung bis zur Mitte der neunzehnten Jahrhunderts* (Leipzig, 1900, in-8; t. I : Aa-Bertali; t. II : Bertalotti-Cocherau) [Joh. WOLF] ; — K. V. ZETTERSTÉEN, *Verzeichnis der Hebräischen und Aramäischen Handschriften der Kgl. Universitätsbibliothek zu Upsala* (Lund, 1900, in-8) ; — V. CHAUVIN, *Bibliographie des ouvrages arabes ou relatifs aux Arabes publiés dans l'Europe chrétienne de 1810 à 1885.* IV. Les Mille et une nuits (première partie) [K. VOLLERS] ; — Note sur le Congrès des Bibliothécaires tenu à Paris du 20 au 23 août 1900 [M. L. P[OLAIN]]. — Note très élogieuse sur l'étude de M. LAUDE (*Les Bibliothèques universitaires allemandes et leur organisation*) parue ici-même [O. H[ARTWIG]] ; etc.

Nº de décembre : Th. BIRT, *Pour l'histoire du livre dans l'antiquité ;* — Otto CLEMEN, *Le pseudonyme Symon Hessus ;* etc.

— On peut signaler, dans la *Zeitschrift für Bücherfreunde*, toujours luxueusement illustrée, les articles suivants :

Nº de novembre : Anton SCHLOSSAR, *Adalbert Stifter et les artistes Axmann et Geiger* (avec 15 illustrations) ; — Julius AUFSEESSER, *Le développement de la lithographie artistique à Berlin* (avec 5 illustrations) ; — Fedor VON ZOBELTITZ, *Publications faites à l'occasion du cinquième centenaire de Gutenberg.* II. ; — Anton SCHUBERT, *Quelques marques d'incunables non reproduites* (5 gravures ; fin dans le nº de décembre, avec 5 gravures) ; — G. KOHFELDT, *Sur quelques anciennes loteries de livres ;* etc.

Nº de décembre : Georg HERMANN, *Pour l'histoire de la caricature allemande moderne.* II. *Jusqu'en 1848* (26 illustrations) ; — Josef POPPELREUTER, *La collection d'ornements du livre au Musée royal industriel de Berlin ;* — Arthur WYSS, *Gutenberg était-il marié ?* — G. P., *L'exposition de livres illustrés au*

Palais des Arts de Brême. — Note sur le 10e et dernier volume des *Connaissances nécessaires à un bibliophile* d'Édouard ROUVEYRE ; etc.

ANGLETERRE

L'administration du Musée Britannique nous a adressé les importantes publications suivantes, dont nous donnerons une notice détaillée dans notre prochain fascicule :

Illuminated Manuscripts in the British Museum. Miniatures, Borders, and Initials reproduced in gold and colours, with descriptive text by George WARNER, M. A., assistant keeper of Manuscripts. First series. Fifteen plates (London, 1899, in-fol.). — Second series. Fifteen plates (London, 1900, in-fol.);

Facsimiles of Biblical Manuscripts in the British Museum, edited by Frederic G. KENYON, M. A., D. Litt., assistant Keeper of Manuscripts (London, 1900, in-fol.).

BELGIQUE

Nous annoncions, dans notre dernier numéro, l'apparition du second volume du *Catalogus astrologorum graecorum.* Le troisième a suivi de près ses deux aînés : *Codices Mediolanenses descripserunt Aemigdius* MARTINI *et Dominicus* BASSI (Bruxellis, 1901, in-8). Ce petit volume (60 pp.) contient la description de trente-six traités d'astrologie ou d'astronomie contenus dans les mss. grecs de la Bibliothèque Ambrosienne, le seul dépôt milanais qui contienne des textes de ce genre. L'un de ces mss. (nº 27) provient du célèbre Gianvincenzo Pinelli, le correspondant fidèle de Claude Dupuy. Les pp. 25-54 renferment des extraits des ouvrages décrits.

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

La Bibliothèque du Congrès de Washington nous adresse les publications suivantes

Copyright Office. Bulletin nº 3. *Copyright Enactments* (1783-1900), compiled by Thorvald SOLBERG (Washington, 1900, in-8º).

Division of Bibliography. *A list of books (with references to periodicals) relating to Trusts*, by A.-P.-C. GRIFFIN (Washington, 1900 ; in-8) ; — *List of books (with references to periodicals) relating to the theory of colonization, government of dependences, protectorates, and related topics*, by A. P. C. Griffin (W., 1900, in-8).

— Le 22 octobre 1899 s'est organisée à Chicago une Société bibliographique dont le premier annuaire vient de paraître : *Year-Book of the Bibliographical Society of Chicago, 1899-1900.* Ce petit volume contient les pièces

suivantes : A. G. S. JOSEPHSON, président du comité d'organisation, *Remarques introductives*; C. H. HASTINGS, *Quelques événements et tendances récentes en bibliographie;* W. S. MERRILL, *Bibliographies générales et nationales;* J. W. THOMPSON, *Quelques suggestions relatives aux besoins et aux méthodes de la bibliographie historique*; — Listes des membres du Conseil, des membres résidants et non résidants; — Statuts; — Bibliographies en cours de préparation par des membres de la Société.

FRANCE

PÉRIODIQUES. — On remarque, dans le *Bulletin du Bibliophile*, les articles suivants :

N° de novembre : E. COURBET, *Recherches sur Mlle de Gournay* (2e article); — Louis MORIN, *Les Garnier, imprimeurs et libraires à Troyes* (fin); — Henri CORDIER, *Notules sur Chateaubriand ;* — J.-C. WIGGISHOFF, *Imprimeurs et libraires parisiens, correcteurs, graveurs et fondeurs. Particularités oubliées ou peu connues* (fin);

N° de décembre : Vte DE SPOELBERCH DE LOVENJOUL, *Une pièce de vers de M. de Latouche adressée à Mme Desbordes-Valmore*; — Frédéric LACHÈVRE, *La lune parlante, poème nocturne de Saint-Amant;* — Gaston DUVAL, *Le Musée centennal de la reliure à l'Exposition universelle* (fin); — *Les Mazarinades de la Bibliothèque Mazarine.* — Comptes rendus des ouvrages suivants : A. CHRISTIAN, *Origines de l'Imprimerie en France ; conférences faites les 25 juillet et 17 août 1900 ;* — A. CLAUDIN, *Histoire de l'imprimerie en France au XVe et au XVIe siècle;* — Annonce de la mort de Mlle Marie PELLECHET.

— On doit signaler dans le *Bibliographe moderne*, les études suivantes :

N° de mai-août : Al. VIDIER, *Les bibliothèques au XIXe siècle ; étude bibliographique*; — Henri STEIN, *Le fonds des « Affaires étrangères » aux Archives royales de La Haye pour la période de 1776 à 1810 ;* — A. CLAUDIN, *Pierre Caesaris et Jean Stoll, imprimeurs parisiens du XVe siècle (documents inédits);* — Henri STEIN, *Actualités bibliographiques. Bibliographie de l'impôt sur le revenu.* — Comptes rendus des ouvrages suivants : Augustin BLANCHET, *Essai sur l'histoire du papier et de sa fabrication* (Paris, 1900, in-8) [H. S.];— Th. GOTTLIEB, *Die Ambraser Handschriften. Beitrag zur Geschichte der Wiener Hofbibliothek.* I. *Büchersammlung Kaiser Maximilians I* (Leipzig, 1900, in-8) [H. S.]; — Johannes KEMKE, *Patricius Junius (Patrick Young), Bibliothekar der Königc Jacob I und Carl I von England* (Leipzig, 1899, in-8) [H. S.]; etc.

CONGRÈS INTERNATIONAL DES BIBLIOTHÉCAIRES TENU A PARIS DU 20 AU 23 AOUT 1900. — La Direction générale de l'exploitation de la dernière Exposition a publié les *Procès-verbaux sommaires* de ce Congrès, rédigés par M. Henry MARTIN, secrétaire général (Paris, Imprimerie nationale, 1900, in-8, 21 pp.). Dans ce fascicule on trouvera, à la suite des documents

officiels et de la liste des délégués des divers gouvernements, un bref compte rendu des communications présentées au Congrès et la relation succincte des visites faites par les congressistes à la Bibliothèque nationale, au château de Chantilly et chez le prince Roland Bonaparte.

Les principales communications à signaler sont : dans la séance du 20 août, l'important discours d'ouverture de M. Léopold Delisle, qui s'est acquitté de ses délicates et fatigantes fonctions de président avec une autorité, une courtoisie et une science dont tous les congressistes garderont un profond souvenir ; — dans la séance du soir du 20 août, un mémoire de M. Henry Martin sur l'utilité qu'il y aurait à créer dans chaque ville capitale une bibliothèque centrale des journaux ; — dans la séance du 21 août, une note de M. Hiriart, bibliothécaire de la ville de Bayonne, sur les insectes qui ravagent les bibliothèques, note qui a provoqué d'intéressantes discussions et la fondation, par de généreux anonymes, de deux prix destinés à récompenser les meilleurs travaux présentés sur cette question avant le 31 décembre 1901 ; — dans la séance du 23 août, un très curieux mémoire de Miss Mary W. Plummer, bibliothécaire du Pratt Institute, à Brooklyn (New-York), sur la coopération des bibliothèques publiques et des écoles publiques aux États-Unis ; un mémoire très précis de M. Al. Vidier, sous-bibliothécaire à la Bibliothèque nationale, sur le classement des anonymes dans les catalogues imprimés ; une note de M. H. Stein, qui fut très discutée, sur le dépôt légal en France et ses imperfections, etc.

Très prochainement, les procès-verbaux détaillés des séances et les principales communications faites au Congrès paraîtront en un volume publié par les soins de M. Henry Martin, secrétaire général (librairie Welter).

Mazarinades. — La Bibliothèque Mazarine s'occupe, depuis longtemps, de former une collection des petits pamphlets publiés durant la Fronde, et connus sous le nom de *Mazarinades*. Elle en a réuni déjà plus de 5.000, et elle en possède au moins 20.000 doubles.

Elle fait aujourd'hui appel aux bibliophiles, aux bibliothèques, aux libraires qui, par dons, vente ou échanges, voudraient bien l'aider à doter la France d'une collection aussi complète que possible de ces documents si intéressants pour son histoire.

Publications diverses. — A l'occasion de l'Exposition universelle de 1900 et à l'exemple de plusieurs librairies françaises et étrangères, les éditeurs Armand Colin et Cie, dont le chef a été si prématurément enlevé à la direction de son importante maison, ont distribué un élégant album où l'on trouvera d'intéressants renseignements sur les nombreux ouvrages qu'ils ont publiés pendant 30 ans avec une infatigable activité.

Propriété littéraire. — Lettres de Prosper Mérimée. — Propriété de l'État sur les manuscrits des bibliothèques. — M. Félix Chambon, sous-bibliothécaire de l'Université de Paris, ayant fait imprimer (à 50 exemplaires) des lettres inédites de Mérimée, avait été poursuivi, ainsi que

son libraire, M. Dorbon, par la librairie Calmann-Lévy, éditrice des œuvres de Mérimée.

Dans son audience du 17 décembre 1900, la 11e Chambre du Tribunal correctionnel de la Seine, présidée par Me Monier, après plaidoiries de Mes Masse pour les plaignants, F. Worms pour M. Dorbon, et Bordier pour M. Chambon, a rendu le jugement suivant :

« Le Tribunal,

« Attendu que, par exploit en date du 25 mai 1900, la dame veuve Hémon, agissant comme légataire universelle de Prosper Mérimée, et Georges Calmann-Lévy, représentant la Société commerciale Calmann-Lévy et agissant en qualité de cessionnaire des droits d'auteur sur une partie de la correspondance de Mérimée, ont assigné Chambon, d'une part, et Dorbon, d'autre part, auxquels ils font grief d'avoir commis à leur détriment le délit de contrefaçon en publiant et mettant en vente ou vendant des lettres posthumes dudit Mérimée ;

« Sur la recevabilité de l'action :

« Attendu que les deux demandeurs sont qualifiés, chacun en ce qui le concerne, pour introduire une instance de cette nature ; qu'en effet la dame Hémon a justifié que, par l'intermédiaire d'auteurs auxquels elle se rattache par des actes réguliers et non sérieusement contestés, elle détenait légitimement l'universalité des droits afférents actuellement à la succession de Mérimée ; que Calmann-Lévy, dont l'intervention se restreint à la correspondance de Mérimée avec Panizzi, a représenté des lettres, quittances ou autres documents réguliers, lui ayant conféré, dans le courant de l'année 1881, moyennant le paiement à l'héritier Panizzi d'une somme de 3 000 francs, le droit à la publication de cette correspondance et transférant à son profit les droits d'auteur qui s'y rattacheraient ; que l'action respective des deux concluants est donc recevable ;

« Au fond : En ce qui concerne d'abord Dorbon :

« Attendu que l'on ne saurait lui reprocher autre chose que d'avoir acheté, mis en vente et vendu un certain nombre d'exemplaires de la correspondance litigieuse ;

« Attendu qu'en agissant de la sorte il n'a fait que réaliser une opération normale et courante telle que les libraires en font chaque jour ; qu'en devenant acquéreur des ouvrages en question, il ne pouvait pas présumer que leur publication était illicite ; qu'il ne possédait pas et ne pouvait se procurer les moyens de se renseigner exactement à cet égard, à moins de recherches et de démarches nombreuses, compliquées et onéreuses, qui ne l'auraient même pas amené à un résultat satisfaisant, puisque le procès actuel prouve que, s'il eût voulu approfondir ce point, il se fût trouvé en présence de renseignements ou prétentions tout à fait inconciliables, nécessitant l'intervention de la justice ; que l'on ne saurait, du reste, imposer aux libraires une telle obligation sans paralyser notablement leur

initiative et entraver sérieusement les spéculations les plus intéressantes, et souvent même les plus utiles, que comporte l'exercice de leur profession ;

« Attendu, au surplus, que Dorbon, aussitôt qu'il a su par une protestation de Calmann-Lévy, que les volumes qu'il offrait à sa clientèle et qu'il avait annoncés dans son catalogue pouvaient engendrer un litige, les a immédiatement fait disparaître de ce catalogue et a fait insérer dans le *Journal de la Bibliographie* une rectification très formelle, démonstrative de sa bonne foi, laquelle rectification, ainsi que le prouve la date à laquelle elle a paru imprimée, 5 mai 1900, était assurément antérieure à toute intervention sérieusement comminatoire de la part de Calmann-Lévy, et notamment à la mise en œuvre du commissaire de police qui a été requis, il est vrai, le même jour, 5 mai 1900, mais alors que Dorbon avait évidemment dû donner au moins la veille, sinon l'avant-veille, sa rectification à l'imprimeur dudit journal, ainsi que le veulent les exigences de la composition typographique ;

« Attendu enfin que Dorbon aurait-il même demandé à Chambon la justification de ses droits de publication, que celui-ci lui aurait assurément produit les différentes autorisations qu'il avait sollicitées conformément au décret du 20 février 1809, et, qu'en ce cas encore, Dorbon aurait pu légitimement croire, au moins en ce qui concerne la partie capitale de l'ouvrage, aux droits de son vendeur et ainsi devenir acquéreur, puis vendeur à son tour sans pouvoir soupçonner que, de la sorte, il pourrait jamais être recherché comme contrefacteur ;

« Attendu qu'il est ainsi démontré qu'en toute hypothèse, Dorbon a été constamment de bonne foi ; que l'article 425 du Code pénal comprenant la mauvaise foi au nombre de ses éléments constitutifs ne saurait donc lui être appliqué, quelque décision qui intervienne à l'égard de son coprévenu ;

« Relativement à Chambon :

« Attendu qu'il importe d'examiner et de solutionner successivement les prétentions de chacun des demandeurs en ce qui le concerne ;

« Attendu que, suivant leurs conclusions déposées, la veuve Hémon, d'une part, soutient avoir, seule, le droit d'autoriser la publication de toutes les lettres inédites de Mérimée ; que Calmann-Lévy, d'autre part, revendique, comme sa propriété, le contexte complet des lettres à Panizzi qu'elle a publiées en 1881 ;

« *a*) Demande de la dame Hémon ;

« Attendu que cette demande porte sur les lettres inédites suivantes : cinq lettres de Mérimée à Requien ; dix lettres du même à Boissonade ; soixante lettres à Victor Cousin et trois à Barthélemy-Saint-Hilaire ; deux lettres inédites à Panizzi, non comprises dans les deux volumes édités par la maison Calmann-Lévy en 1881 ; et enfin différentes lettres inédites, sans grande importance, qui trouvent place dans le volume incriminé de la page 199 à 214 ;

« Attendu que Chambon a, lui-même, fait connaître dans la préface de son ouvrage, la provenance de ces documents inédits et que ses explications à cet égard ne sont point contestées ; qu'il en aurait découvert tous les manuscrits soit à la bibliothèque de l'Université de Paris, soit à la bibliothèque Victor Cousin, soit dans les bibliothèques ou musées de province, spécialement désignés, les deux seules lettres inédites à Panizzi lui provenant d'une copie qu'un tiers possédait et qu'il lui aurait obligeamment communiquée ;

« Attendu que Chambon se prévaut, pour se disculper de la prévention dont il est l'objet, des dispositions formelles du décret du 20 février 1809, aux termes duquel tous les manuscrits des archives, bibliothèques ou autres établissements publics deviennent la propriété de l'État et ne peuvent être publiés et édités qu'avec l'assentiment des autorités compétentes ; qu'il ajoute qu'il n'a méconnu aucune des prescriptions de ce texte ; qu'il justifie que les communications qu'il a reçues lui ont été régulièrement consenties et complétées par une autorisation en règle qu'il a obtenue, ainsi qu'il en rapporte la preuve, préalablement à la publication de l'ouvrage ; que sa manière d'agir a donc été, suivant lui, strictement légale et doit le placer à l'abri de toutes poursuites ;

« Attendu, en effet, que la demanderesse a vainement objecté que les termes de ce décret ne pouvaient s'entendre que des travaux manuscrits et correspondances émanés des fonctionnaires de l'État, dans l'exercice de leurs fonctions, et se référant aux multiples questions que sont appelés à traiter, chaque jour, pour le compte de l'État, les divers services publics qui en dépendent ;

« Attendu, qu'il a été aussi vainement prétendu, qu'en tout cas, cette propriété n'aurait pu advenir à l'État que grevée des mêmes charges qui la frappaient dans les mains de ceux qui en avaient fait l'abandon ; que ces derniers, simples destinataires des lettres incriminées, n'avaient aucun droit de les publier sans l'assentiment de leur auteur ou de ses représentants, en sorte que l'État, devenant l'ayant cause de ceux-ci, ne pouvait prétendre à des droits différents ou supérieurs et notamment à celui d'accorder l'autorisation de publier, à laquelle n'aurait jamais pu prétendre le destinataire initial ;

« Attendu que la seule lecture du texte en discussion suffit à répondre à la première objection ;

« Attendu, en effet, que si les principes sur l'interprétation des lois font une règle aux Tribunaux de rechercher les éléments de leur opinion dans la discussion ou l'exposé des motifs qui les ont précédés, cette règle ne doit être suivie que dans le cas où le texte à appliquer manque de clarté, présente une rédaction confuse et se prête, avec une égale vraisemblance, à un double sens ; qu'il y a lieu, au contraire, de rejeter ce mode d'interprétation, quand, comme dans l'espèce, le texte est précis, formel, et se suffit à lui-même en dehors de tout commentaire ;

« Attendu qu'évidemment il s'applique à tout ce qui est œuvre « manuscrite » de la façon la plus générale, et décide que « les mauuscrits des « archives et bibliothèques et autres établissements » sont propriété de l'État avec toutes les facultés ou prérogatives inhérentes à ce droit entendu dans son sens le plus large, sans aucune restriction ou diminution d'aucune sorte, le seul fait du versement d'une manière quelconque de tels ouvrages ou papiers dans les établissements susdits créant irrévocablement la propriété de l'État sur les documents des services publics et lui conférant des droits aussi étendus sur les documents privés par le seul fait d'une sorte d'expropriation légale, créée à son profit par le texte prérappelé;

« Attendu que la seconde objection présentée au nom de la demanderesse n'est pas mieux fondée;

« Attendu, en effet, que si, en principe, le droit de propriété littéraire s'applique aux lettres missives et doit exclusivement profiter à leurs auteurs, sans que le destinataire, propriétaire de la lettre matériellement envisagée, puisse prétendre à la propriété de l'œuvre intellectuelle qu'elle renferme, ce droit incontesté de l'auteur n'en est pas moins susceptible d'être diminué et même de disparaître totalement, soit expressément, quand des dispositions précises s'expriment à cet égard, soit tacitement, quand des circonstances concluantes, abandonnées à l'appréciation du juge, laissent penser qu'en transmettant sa lettre l'expéditeur a renoncé à réserver sa propriété d'auteur et s'est dépouillé de l'écrit au profit du destinataire, tant comme œuvre de son esprit que comme objet matériel;

« Attendu, qu'en l'espèce, il y a tout lieu de décider que Mérimée n'a jamais entendu se réserver aucun droit sur la substance littéraire contenue dans les lettres qui composent la correspondance litigieuse; qu'en effet, il n'a gardé aucune copie desdites lettres, en sorte qu'il s'était mis, de ce fait et en connaissance des principes sur la matière, dans l'impossibilité d'exercer jamais ses droits d'auteur sur lesdites lettres, exposé qu'il était à s'en voir refuser le texte par les destinataires, ou bien ceux-ci, ayant pu détruire ces lettres, ou les perdre, ou juger bon, pour une raison quelconque, de ne pas les lui confier;

« Attendu, d'autre part, que Mérimée a si bien entendu faire l'abandon complet de ses lettres à ses correspondants, que, lorsqu'il a voulu témoigner d'un désir contraire, il s'en est exprimé catégoriquement, ainsi que le prouve une lettre à Victor Cousin, rapportée à la page 177 du volume de M. Chambon et dont la dernière phrase, avant le post-scriptum, est la suivante : « Rendez-moi ma lettre », prière unique dans toute la correspondance reproduite par le prévenu;

Attendu, enfin, qu'il résulte de la correspondance de Mérimée avec Cousin, que celui-ci a été gagné à l'Empire par les démarches de Mérimée; que notamment, Mérimée seul, par son habile médiation entre l'empereur,

l'impératrice et Cousin, a amené celui-ci, contre la promesse de voir son nom devenir, de son vivant, celui de l'une des rues de Paris, à léguer à l'État toute sa bibliothèque personnelle qui avait une valeur considérable, y compris, bien entendu, manuscrits et documents de toute nature ;

« Attendu que Mérimée ne pouvait ignorer que Cousin conservait, avec le soin particulier qu'elle méritait, la correspondance volumineuse et si savamment documentée qu'il lui avait adressée durant la très longue période de leurs cordiales relations (1833-1867); que Mérimée a connu le legs sans réserve fait par Cousin à l'État, puisqu'il en a été le seul instigateur; que ce legs a été suivi d'effet du vivant de Mérimée, puisque, Cousin mort le 14 janvier 1867, Mérimée lui a survécu jusqu'au 23 septembre 1870; que ce dernier, cependant, n'a pas un instant songé à revendiquer aucun droit de propriété sur sa correspondance qu'il savait comprise dans le legs, donnant ainsi la preuve la plus manifeste qu'il avait renoncé à émettre aucune prétention sur ses écrits et qu'il avait entendu se dépouiller de tous ses droits au profit de ses correspondants;

« Attendu que, sa renonciation résultant de cet ensemble de considérations, il s'ensuit que les héritiers ou autres ayants droit de Mérimée n'ont pu recueillir de lui des droits qu'il n'avait point conservés ; que, dès lors, les détenteurs des lettres en question, Cousin d'abord et l'État, son légataire, ensuite, ou tous autres établissements sont devenus les propriétaires de manuscrits qui, s'ils les font publier aujourd'hui, leur confèrent les droits spécifiés au décret du 1er germinal an XIII, relatifs aux œuvres posthumes ;

« Attendu qu'il incombe seulement aux éditeurs de prendre l'assentiment des héritiers de l'écrivain qui, pour des raisons de convenance ou autres, peuvent s'opposer à la publicité des lettres ; que, cependant, si la publication avait eu lieu sans cette précaution préalable, il ne pourrait s'ensuivre, de la part des héritiers, aucune poursuite pénale en contrefaçon, puisque la contrefaçon implique le mépris des lois et règlements sur la propriété des auteurs, mais uniquement un conflit d'un caractère civil qui pourrait se résoudre en dommages-intérêts, accompagnés de défense de publier tous passages compromettants pour la mémoire de l'auteur, pour les intérêts des tiers ou dangereux à divulguer pour tout autre motif; qu'il en résulterait ainsi pour les éditeurs une situation semblable à celle qui leur serait faite, s'ils couraient le risque de livrer à la publicité une œuvre créée par eux-mêmes et susceptible, par la nature du sujet traité ou les attaques qu'elle renfermerait, des faits qu'elle relaterait, de léser la réputation ou les intérêts des tiers;

« Attendu, enfin, que la consécration des droits exclusifs du destinataire en qualité de propriétaire résulte même de la commune façon de faire des deux demandeurs qui, en 1881, lors de la publication par la maison Calmann-Lévy des deux volumes des lettres à Panizzi, ont reconnu expressé-

ment les titres de Fagan, héritier de Panizzi. à la pleine propriété desdites lettres, la dame Hémon s'abstenant de toute réclamation ou réserve, et Calmann-Lévy, en traitant avec lui et en lui allouant une somme de 3.000 francs de droits d'auteur; que, sans doute, Du Sommerard, exécuteur testamentaire de Mérimée, a été consulté et a donné son adhésion à cette publication; mais que son intervention motivée seulement par des questions de convenance et non par la revendication d'aucun droit de propriété, n'eût-elle même pas été provoquée, l'éditeur, en passant outre, n'eût pu s'exposer qu'à un recours civil à raison de toutes les conséquences dommageables résultant de cette publication, sans encourir aucune des pénalités édictées contre les contrefacteurs;

« Attendu que la demande de la dame Hémon ne trouve donc sa justification dans aucun des faits ou documents de la cause, soit qu'elle se réfère à la correspondance appartenant aux bibliothèques publiques, soit qu'elle se réfère aux deux lettres inédites à Panizzi, sur lesquelles ladite dame ne peut, pour les raisons ci-dessus déduites, être fondée à étayer une poursuite pénale en contrefaçon;

« *b*) Demande de Calmann-Lévy:

« Attendu qu'il est objecté en la forme que cette demande ne serait pas, en l'état, recevable aux termes mêmes de l'article 2 du décret du 20 février 1809, les lettres ou parties de lettres revendiquées par Lévy n'étant point comprises dans le dépôt légal qui a précédé la mise en vente par lui des deux volumes « Lettres à Panizzi » qu'il a édités en 1881;

« Qu'en tous cas elle ne pourrait constituer qu'une contrefaçon partielle sans importance, exclusive de tout préjudice pour le demandeur et, partant, de tout délit; qu'au surplus, la propriété de Calmann-Lévy n'est rien moins que certaine, les droits, qui lui ont été définitivement cédés, ne pouvant s'étendre sur les expurgations qu'a subies l'ouvrage avant l'impression, qu'enfin Chambon aurait agi avec une entière bonne foi qui doit le faire échapper à toute action devant la juridiction répressive;

« Mais attendu que Calmann-Lévy a fait, en 1881, le dépôt légal, auquel il était tenu, de sa publication des « Lettres à Panizzi »; que, sans doute les exemplaires déposés ne contiennent pas les passages publiés par Chambon, mais que ces passages, n'étant qu'une infime partie de la correspondance en question et l'accessoire devant suivre le principal, les effets du dépôt légal doivent, logiquement, englober les passages supprimés, lesquels, envisagés dans leur contexte matériel, sont sans importance appréciable au regard de la totalité de l'œuvre;

« Attendu, au surplus, que l'absence de tout dépôt n'empêcherait point Calmann-Lévy d'intervenir, sinon comme propriétaire de l'édition de 1881, du moins en qualité de cessionnaire des droits d'auteur de Fagan, la cession consentie par celui-ci ayant porté, ainsi qu'il sera établi ci-dessous, sur l'ensemble de la correspondance dont les manuscrits sont restés dans les

mains de Fagan comprenant, non seulement les lettres parues, mais encore les passages qui en ont été retranchés;

« Attendu, en second lieu, que l'usurpation de tout ou partie de l'œuvre d'autrui suffit à constituer la contrefaçon, indépendamment du préjudice plus ou moins grand qui peut en résulter pour l'auteur contrefait, la question de préjudice ne pouvant avoir d'influence que sur la quotité de la peine et des dommages-intérêts; que le vœu de la loi est de garantir la propriété contre toutes les atteintes qui lui sont portées, même si leur auteur n'a point agi dans un but de spéculation et de concurrence commerciale; que le délit de contrefaçon, à l'instar du vol, a sa base, non point dans l'importance de la chose qui en fait l'objet, mais uniquement dans la violation du droit de propriété, sous la réserve cependant, dans la matière en litige, du droit de citation, nécessité par la discussion d'une opinion ou d'une doctrine, et les études de la critique littéraire ou historique sur un auteur et l'ensemble de son œuvre; que Chambon serait donc encore mal venu à exciper de l'absence de tout préjudice à Calmann-Lévy pour enlever aux faits qui lui sont reprochés leur caractère délictueux;

« Attendu, enfin, qu'il conteste encore vainement les droits de Calmann-Lévy à la propriété des fragments supprimés des « Lettres à Panizzi »;

« Attendu, en effet, que la correspondance, engagée en 1881 entre Fagan, héritier de Panizzi, et Calmann-Lévy, prouve, jusqu'à l'évidence, que le premier, vendeur de ses droits d'auteur et le deuxième, acquéreur de ces mêmes droits, ont entendu comprendre dans leurs stipulations l'intégralité de la correspondance en question; que si Calmann-Lévy n'a fait usage ensuite que d'une partie des droits qu'il avait ainsi acquis, le surplus, dont il n'a jamais fait un abandon qui ne peut se présumer, n'en demeure pas moins dans son patrimoine par application de son contrat et placé sous la protection de la loi; qu'à cet égard encore Chambon serait mal venu à contester l'action du demandeur;

« Mais, attendu qu'il est manifeste que Chambon a agi avec une entière bonne foi et n'a pas cru qu'en éditant quelques fragments isolés d'une correspondance volumineuse, il lésait les droits d'autrui et faisait œuvre de contrefacteur;

« Attendu, en effet, que par sa situation, par ses goûts et par sa culture intellectuelle et les tendances générales de son esprit, Chambon s'est révélé comme un lettré et un critique qui s'est fait distinguer déjà par de nombreuses publications, qui ont appelé sur lui l'attention et lui ont valu l'approbation des critiques les plus éminents; qu'il ne s'est pas comporté autrement que ne l'eussent fait ceux que séduisent les belles-lettres et l'histoire et qui ont souci, chaque fois qu'ils en trouvent l'occasion, de restituer à la vérité tous ses droits, même quand elle laisse entrevoir quelques faiblesses et d'arracher à la destruction les épaves précieuses de la vie privée ou de la vie littéraire d'un écrivain;

« Attendu que Chambon n'a pas entendu faire autre chose qu'une œuvre de consciencieuse critique; que son édition est précédée d'une introduction très importante contenue dans 120 pages substantielles où il s'attache à faire ressortir nombre de côtés très intéressants du caractère de Mérimée; qu'il représente ce personnage notamment comme un épistolier humoristique et grivois, contant souvent des histoires graveleuses à ses correspondants, Réquien, Saulcy et Panizzi, en des lettres bien « croustillantes, dit-il, « remplies d'un esprit gaulois, avec des réminiscences antiques, mélange « d'Aristophane et de Rabelais »;

« Attendu qu'il a considéré que ce côté de Mérimée avait son intérêt et qu'il pouvait, au grand profit de la vérité littéraire, le faire ressortir sans nuire, en quoi que ce soit, au bon renom de son auteur, tout en le faisant apprécier à un point de vue nouveau que la correspondance antérieurement publiée n'avait point permis d'envisager; qu'en même temps qu'il présentait Mérimée sous ce jour particulier, il a voulu apporter la justification de son opinion, non assurément avec la préoccupation de spolier Calmann-Lévy ou de scandaliser quoi que ce soit, mais avec l'unique souci de faire une œuvre de critique complète, consciencieuse et documentée, sans autre profit pour lui que la satisfaction d'avoir ajouté une page intéressante aux œuvres déjà si étendues de notre critique littéraire;

« Attendu, qu'en agissant ainsi, le prévenu ne paraît pas avoir excédé les droits qui sont universellement reconnus en faveur de la critique et qui sont d'autant plus grands que sont plus éloignés les événements sur lesquels elle porte et que remonte à une date plus ancienne la mort des personnages dont elle s'empare; que la bonne foi de Chambon, étant ainsi démontrée, doit entraîner son acquittement;

« Par ces motifs;

« Déclare non établie la prévention délictueuse relevée tant à l'encontre de Dorbon qu'à l'encontre de Chambon;

« En conséquence, les relaxe sans dépens, lesquels demeureront à la charge des parties civiles. »

NÉCROLOGIE. — La science bibliographique française vient de faire une perte qui sera douloureusement sentie en la personne de M[lle] Marie PELLECHET. M. Léopold DELISLE a bien voulu nous promettre sur l'œuvre de notre éminente collaboratrice une notice qui paraîtra dans notre prochain fascicule.

ITALIE

On remarque, dans la *Rivista delle Biblioteche e degli Archivi* du D[r] BIAGI, les articles suivants :

T. XI, n. 10 11 : G. BIAGI, *Anecdota Riccardiana* (*Alcune regole per fondare una libreria pubblica*, mémoire adressé au M[is] Francesco Riccardi); —

A. MOSCHETTI, *Dell' incremento da darsi nelle biblioteche alle collezioni cittadine;* — Giuseppe LOMBROSO, *Documenti per la storia di Trieste nel secolo XVI ;* — Enrico ROSTAGNO, *De cautelis, brevationibus et punctis circa scripturam observandis, trattato medievale di anonimo* (d'après le *Laurent.-Asburnh.* 1893) ; Curzio MAZZI, *Le carte di Pietro Giordani nella Laurenziana* (suite ; cf. le n° 12) ; — Réunion générale extraordinaire de la *Società bibliografica italiana* (déc. 1900) ; etc.

T. XI, n. 12 : Giuseppe MANACORDA, *D'un' edizione rara del seicento* (Chronique de Montferrat de Benvenuto di S. Giorgio, imprimée à Casale par Gio. Francesco Piazzano en 1639) ; — Gio. BRESCIANO, *Bibliografia statutaria delle corporazioni romane di arti e mestieri* (suite) ; — Note nécrologique consacrée à Mlle Marie PELLECHET ; — Quatrième réunion générale extraordinaire de la *Società bibliografica italiana* (Milan, 16 déc. 1900), avec un discours du Dr Luigi PICCIONI sur le prêt des livres et les meilleurs moyens d'en simplifier les conditions, etc.

— On remarque, dans le *Bollettino* de la Bibliothèque nationale centrale de Florence, les renseignements suivants :

N° du 30 novembre : Annonce de l'apparition des fascicules 8 et 9 du *Catalogo dei manoscritti della R. Biblioteca Riccardiana di Firenze*, par le Dr Salomone MORPURGO ; — Note sur le travail du Dr Demetrio MARZI, *I tipografi tedeschi in Italia durante il secolo XV* ; — Annonce de la publication de l'*Elenco delle pubblicazioni periodiche possedute dalla Biblioteca nazionale di Palermo.*

N° du 15 décembre : Admission de la Bibliothèque de San Marino au prêt avec les bibliothèques gouvernementales du royaume d'Italie ; — Note sur le *Catalogue sommaire des gravures et lithographies composant la Réserve* [*du Cabinet des Estampes de la Bibliothèque nationale de Paris*], par François COURBOIN ; — Note sur la bibliothèque de la Cornell University.

N° du 31 décembre : Note sur les bibliothèques populaires de Berlin, d'après le travail du Dr Arend BUCHHOLZ ; — Annonce de la publication de *La storia recente ed il catalogo della Biblioteca amministrativa del Municipio di Venezia* établie en 1874 ; etc.

PERSONNEL DES BIBLIOTHÈQUES

Bibliothèque nationale.

Département des médailles. — M. de FOVILLE est nommé stagiaire. [Du 1er mars.]

Département des manuscrits. — M. LAUER, archiviste-paléographe, membre de l'École française de Rome, est nommé stagiaire. [Du 21 mai.]

Département des imprimés. — M. HILDENFINGER, archiviste-paléographe, est nommé stagiaire. [Du 19 juillet.]

Bibliothèque Mazarine.

M. MARAIS, bibliothécaire, est nommé conservateur-adjoint. [Du 30 avril.]

Bibliothèques Universitaires.

Paris. — DROIT. — M. GAUTIER, pourvu du certificat d'aptitude, est nommé sous-bibliothécaire à la Faculté de droit de Paris. [Du 1er août.]

SCIENCES ET LETTRES. — M. Maurice LÉVY, stagiaire à la bibliothèque de la Faculté de droit, est nommé stagiaire à la Bibliothèque de l'Université. [Du 1er novembre.]

M. BARRAU-DIHIGO, licencié ès lettres, élève de l'École pratique des Hautes-Études, et M. BOUVAT, élève de l'École pratique des Hautes-Études, sont nommés stagiaires à la Bibliothèque de l'Université. [Du 30 décembre.]

Bordeaux. — M. LALOY, attaché à la bibliothèque de la Faculté de médecine de Paris, est délégué dans les fonctions de sous-bibliothécaire à la bibliothèque de l'Université de Bordeaux, pendant la durée du congé de M. PÉRY. [Du 1 août.]

Grenoble. — M. NICAUD, sous-bibliothécaire de l'Université de Lyon, est nommé bibliothécaire de 4e classe à l'Université de Grenoble, en remplacement de M. CALLAMAND, décédé. [Du 1er août.]

Lille. — M. MIS, pourvu du certificat d'aptitude, est nommé sous-bibliothécaire de 2e classe à l'Université de Lille, en remplacement de M. DOUDELEZ, qui sera appelé à d'autres fonctions. [Du 1er août.]

M. VANRYCKE (Paul-Ernest-Joseph), sous-bibliothécaire à l'Université de Lille, est nommé bibliothécaire (3e classe), en remplacement de M. SOLON, décédé. [Du 22 décembre.]

Lyon. — M. DREYFUS, bibliothécaire de 2e classe, est nommé chef de service à ladite bibliothèque, en remplacement de M. ICARD, décédé. [Du 1er août.]

M. ANDRÉ, pourvu du certificat d'aptitude, est nommé sous-bibliothécaire de 2e classe à l'Université de Lyon. [Du 1er août.]

M. GAILLARD, pourvu du certificat d'aptitude, est nommé sous-bibliothécaire de 2e classe à l'Université de Lyon, en remplacement de M. NICAUD, nommé à Grenoble. [Du 1er août.]

Montpellier. — M. GIRARD, pourvu du certificat d'aptitude, est nommé sous-bibliothécaire de 2e classe à l'Université de Montpellier, en remplacement de M. TEULIÉ. [Du 1er août.]

Poitiers. — M. VACHER DE LAPOUGE, bibliothécaire de l'Université de Rennes, est nommé, sur sa demande, à l'Université de Poitiers, en remplacement de M. GIRARDIN, élu député. [Du 1er août.]

Rennes. — M. TEULIÉ, sous-bibliothécaire de l'Université de Montpellier, est nommé bibliothécaire de 4e classe à l'Université de Rennes, en remplacement de M. VACHER DE LAPOUGE, nommé à Poitiers. [Du 1er août.]

TABLE DES MATIÈRES

CATALOGUE PUBLIÉ AVEC PAGINATION SPÉCIALE

CHRONIQUE DES BIBLIOTHÈQUES

Le Gérant : Ve BOUILLON.

RENNES, IMPRIMERIE FR. SIMON, SUCC^{r} DE A. LE ROY

IMPRIMEUR BREVETÉ

PUBLICATION MENSUELLE

10e Année — Nos 10-12. Octobre-Décembre 1900.

REVUE DES BIBLIOTHÈQUES

Directeurs : ÉMILE CHATELAIN et LÉON DOREZ

SOMMAIRE

PARIS
LIBRAIRIE ÉMILE BOUILLON, ÉDITEUR
67, rue de Richelieu, au premier

1900

CONDITIONS D'ABONNEMENT
Paris : 15 fr. — Départements et Union postale : 17 fr.
Toute demande d'abonnement doit être accompagnée du montant en un mandat-poste ou chèque au nom de Me Ve E. BOUILLON.

EN VENTE A LA MÊME LIBRAIRIE

Le Roman de Flamenca, publié d'après le manuscrit unique de la Bibliothèque de Carcasone, traduit et accompagné d'un vocabulaire. Deuxième édition entièrement refondue, par P. MEYER, membre de l'Institut. Tome I, contenant le texte et le vocabulaire. Un volume petit in-8. — Prix, broché. **9 fr.**

Les personnages de l'épopée romane, par le vicomte de LA LANDE DE CALAN. Un vol. in-8. — Prix.................................. **5 fr.**

La question du participe passé, par L. CLÉDAT, doyen de la Faculté des Lettres de Lyon. Brochure in-8. — Prix...... .... **1 fr. 50**

Annales de l'histoire de France à l'époque carolingienne. Le règne de Louis IV d'Outremer, par PH. LAUER. Un volume grand in-8. — Prix.......................... **12 fr.**

Études linguistiques sur la Basse-Auvergne. Morphologie du patois de Vinzelles, par ALB. DAUZAT. Un volume grand in-8 accompagné d'une carte. — Prix.................................. **10 fr.**

Idioma nacional de los Argentinos por el Dr L. ABEILLE, con una introduccion por el Dr L. Duvau. Un volume grand in-8. — Prix................ **25 fr.**

Études sur la langue des Francs à l'époque mérovingienne, par H. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE, membre de l'Institut. Un volume in-8. — Prix............................ **6 fr.**

Le Roman du comte de Toulouse, par G. PARIS, membre de l'Institut. Broch. grand in-8. (Extrait des *Annales du Midi*). — Prix.................. **1 fr. 50.**

Les Danseurs maudits, légende allemande du XIe siècle, par LE MÊME. Broch. in-4. (Extrait du *Journal des Savants*.) — Prix... **1 fr. 50.**

Les plus anciens mots d'emprunt du français, par LE MÊME. Brochure in-4° (Extrait du *Journal des Savants*). — Prix.......... **2 fr.**

La littérature normande avant l'annexion (912-1204), Discours lu à la séance publique de la Société des Antiquaires de Normandie, le 1er décembre 1898, par LE MÊME. Brochure in-8. — Prix.... .... **2 fr. 50**

Virgilo limouzi. Poème inédit de 1748 en vers limousins burlesques, suivi d'une traduction par H. TEXIER. Un volume in-8. — Prix... **5 fr.**

Rimes bourguignonnes (texte et traduction), par F. FERTIAULT. Un volume in-16. — Prix.......... **3 fr.**

Histoire d'un Chant populaire bourguignon, par LE MÊME. Deuxième édition, considérablement augmentée. In-4°. — Prix. **4 fr.**

La politique pontificale et le retour du Saint-Siège à Rome en 1376, par L. MIROT, ancien membre de l'École française à Rome. Un volume grand in-8. — Prix....... **7 fr.**

Imprimerie polyglotte A. Le Roy - Fr. Simon, Succr, Rennes (4403-00).

